This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

v. 2
AN
(Laval de Montmorency, F.)
Gosselin

VIE

DE

Mgr DE LAVAL

PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC ET APOTRE DU CANADA

1622-1708

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

CURÉ DE SAINT-FÉRÉOL

Docteur ès-lettres de l'Université-Laval

" Utinàm omnibus omnia fiam, et omnes Christo lucrifaciam ! "
Paroles de Mgr de Laval.

Ouvrage couronné par la Société Royale du Canada

TOME DEUXIÈME

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
Editeurs-propriétaires de L'Evénement,
30, RUE DE LA FABRIQUE, 30

1890

VIE

DE

Mgr DE LAVAL

AN

VIE

DE

MGR DE LAVAL

PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC ET APOTRE DU CANADA

1622-1708

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

CURÉ DE SAINT-FÉRÉOL

Docteur ès-lettres de l'Université-Laval

" Utinam omnibus omnia fiam, et omnes Christo lucrifaciam ! "
Paroles de Mgr de Laval.

Ouvrage couronné par la Société Royale du Canada

TOME DEUXIÈME

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
Editeurs-propriétaires de L'Événement,
30, RUE DE LA FABRIQUE, 30

1890

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
513966B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1949 L

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-dix, par M. l'abbé AUGUSTE H. GOSSELIN, au bureau du ministre de l'Agriculture, à Ottawa.

VIE DE MGR DE LAVAL

TROISIÈME PARTIE

MGR DE LAVAL, ÉVÊQUE DE QUÉBEC [1]

1674-1688

CHAPITRE PREMIER

Affection de Mgr de Laval pour son Eglise. — L'administration de MM. de Bernières et Dudouyt, durant l'absence du prélat. — Etat de la Nouvelle-France. — La baie d'Hudson. — Découverte du Mississipi. — Plusieurs pertes sensibles pour l'Eglise de Québec. — Lettre de Mgr de Laval au cardinal Spada.

Les évêques sont les gardiens et les protecteurs de l'Eglise de Jésus-Christ. Leur nom l'indique, ils doivent avoir l'œil toujours ouvert sur le dépôt sacré de la foi et des mœurs, conserver fidèlement les droits et les privilèges de l'Eglise, et s'attacher de toute leur âme à cette divine épouse dont le soin leur a été confié.

Ce doux nom d'épouse, Dieu le donne souvent, en effet, dans les saintes Ecritures, à son Eglise. Tantôt il nous la montre chargée d'ornements et de pierres précieuses, ou

1 — Voir, à la fin de ce vol., la liste des évêques de Québec jusqu'à nos jours.

bien, il la compare à un jardin délicieux rempli de fleurs et de fruits de toutes sortes; tantôt il nous la représente tressaillant à la voix de son céleste époux: il nous assure que leur alliance est éternelle [1].

Les évêques, qui tiennent la place de Notre-Seigneur, doivent avoir pour l'Eglise la même tendresse et la même sollicitude que lui. Aussi reçoivent-ils, lors de leur consécration, un anneau, emblême mystique de l'union qui les attache indissolublement à la sainte Eglise de Dieu, et spécialement à l'Eglise particulière qui leur est confiée [2].

Mgr de Laval revit avec une grande joie et une pieuse tendresse sa chère Eglise du Canada, dont il avait été séparé depuis quatre ans. Comme simple vicaire apostolique, il y avait déployé un zèle admirable. Maintenant que des liens plus étroits l'attachaient à l'Eglise de Québec, son âme d'apôtre dut éprouver avec un redoublement d'énergie ces saints tressaillements, que tout jeune — il l'avait un jour déclaré — il ressentait déjà pour les missions lointaines de l'Amérique, et il renouvela sans doute du fond de son cœur le souhait qu'il avait exprimé jadis avec tant d'ardeur : " Fasse le Ciel que je me fasse tout à tous, et que je gagne toutes ces âmes à Jésus-Christ ! "

Elle méritait bien, du reste, l'affection de Mgr de Laval, cette Eglise du Canada, dont la bonne renommée avait traversé les mers et s'était répandue jusqu'en Europe.

1 — Isaïe, LXI, 10 ; Apoc., XXI, 2 ; Cant., V, 1 ; Oséo, II, 19.
2 — Pontificale romanum, *De consecratione electi in episcopum.*

Durant son séjour en France, le premier évêque de Québec avait pu entendre ces paroles tombées d'une des chaires de la capitale: " Ce digne prélat, qui mériterait ici un éloge, s'il n'était pas encore vivant, disait de Mgr de Laval un orateur chrétien, a la joie de voir le clergé séculier et régulier de son diocèse si saintement uni, et le peuple si bien réglé, que l'on peut dire que c'est le parfait modèle de la primitive Eglise ; et j'ai vu des gens qui, ne me paraissant pas capables de flatterie, disaient hautement qu'ils voulaient retourner mourir à Québec, parce que l'on y vit vraiment en chrétien [1] ...."

En l'absence de Mgr de Laval, les affaires ecclésiastiques avaient été sagement conduites par MM. Dudouyt et de Bernières. Pénétrés de l'esprit du pieux pontife, ils se gardèrent bien de rien innover, et se contentèrent de marcher fidèlement sur ses traces.

Leur administration se recommande surtout par le fait qu'il n'y eut rien d'extraordinaire. La seule chose un peu digne de remarque, consignée à cette époque dans les archives du diocèse, c'est la première dispense de parenté qui paraît avoir été accordée en ce pays. Elle le fut par M. Dudouyt le 11 juin 1673 [2].

---

1 — *Discours funèbre pour Mme la duchesse D'Aiguillon*, prononcé à Paris dans la chapelle du séminaire des Missions étrangères, par M. de Brisacier, prieur commendataire de Saint-Pierre de Neuvilliers, conseiller, et prédicateur ordinaire de la Reine, le 13 mai 1675, Paris, Charles Angot, rue Saint-Jacques au Lion d'Or, 1675.

2 — Disp. du 4e degré de consang., à Louis Maheu et Geneviève Bisset.

Quelques jours plus tard, M. Dudouyt permettait aussi à un Français, Nicolas Pelletier, d'épouser "en face de l'Eglise" une sauvagesse montagnaise, "à condition, disait-il, qu'il résidera avec sa femme, non dans les bois parmi les sauvages, mais en son habitation avec les Français, et que leurs enfants seront élevés dans les mœurs et la langue françaises." Le mariage eut lieu, sans publication, dans la paroisse de Sillery [1].

Nous verrons plus loin avec quel zèle, quel courage et quelle dignité M. de Bernières eut occasion de soutenir les droits et les privilèges de l'Eglise contre les prétentions injustes du Conseil souverain. Nous verrons aussi alors Mgr de Laval reprendre à ce même Conseil la place que venait de lui assurer l'édit de 1675. Il y paraîtra avec un nouveau prestige, celui d'évêque de Québec. On ne pourra plus contester la valeur de ses actes comme chef de l'Eglise du Canada, et il continuera à défendre noblement les droits de la religion et de la morale, surtout dans la question de la traite de l'eau-de-vie.

Un personnage important était apparu sur la scène de la Nouvelle-France, quelques mois après le départ de l'évêque pour l'Europe En face de M. de Frontenac, dont les talents et les brillantes qualités jettent tant d'éclat sur l'administration civile de la colonie, Mgr de Laval gardera toujours une attitude calme et digne ; et lorsque le gouverneur voudra étendre son autorité au delà des bornes, le prélat saura faire respecter les droits de l'Eglise.

1 -- Archives de l'archevêché de Québec.

Sous le rapport temporel, la colonie de la Nouvelle-France avait subi un autre changement. Par l'édit de décembre 1674, le roi, se rendant aux vœux des Canadiens, avait supprimé la Compagnie des Indes occidentales, qui ne remplissait plus ses obligations. Le commerce était devenu libre à tous les habitants, sauf la réserve du droit du quart sur les castors, qui appartenait désormais à la Couronne [1].

On aurait pu espérer que le changement donnerait une impulsion aux affaires [2]. Malheureusement, le gouvernement afferma son droit du quart, en même temps que le droit de dix pour cent imposé sur les vins, les eaux-de-vie et le tabac, à un particulier, M. Oudiette.

" Il fut ordonné de porter tout le castor à ses comptoirs dans la colonie au prix fixé par l'autorité.... Le fermier payait en marchandises les pelleteries que lui apportaient les habitants ; et, comme il n'y avait que lui qui pût acheter le castor, lequel était l'objet le plus important du commerce, il se trouvait par là même en état de maîtriser à son gré tout le commerce du pays, ce qu'il ne manqua pas de faire au détriment général.

" Comme il était l'arbitre des prix, il les fixa de manière qu'on vit baisser graduellement celui des fourrures chez les sauvages, et hausser celui des objets que les Français leur donnaient en échange; tandis que, dans les colonies

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 74.

2 — La colonie avait fait encore peu de progrès. Colbert écrivait à M. Duchesneau, au mois d'avril 1677 : " Le roi a été surpris de voir qu'il n'y a que huit mille cinq cent quinze (8515) personnes au Canada. "

anglaises, où la traite était libre, les prix suivaient une marche contraire : on y payait les pelleteries deux ou trois fois plus cher [1]."

Mgr de Laval ne pouvait rester indifférent, sans doute, à ce qui devait augmenter ou diminuer le progrès matériel de la colonie ; mais ce qui l'intéressait le plus, c'était de voir que la religion et la piété n'avaient subi aucun nuage durant son absence. A Québec, les prêtres de son séminaire, à Montréal, les messieurs de Saint-Sulpice, rivalisaient de zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes.

Le clergé séculier et régulier s'était notablement accru. Plusieurs prêtres étaient venus de France pour se dévouer aux missions du Canada, entre autres, MM. Lefebvre et Seguenot, de Saint-Sulpice, ainsi que MM. Dufort, Dupré, Lamy et Perret.

Le prélat ordonna, dans l'automne de 1675, deux jeunes prêtres d'avenir, natifs de France, MM. Basset et Gauthier de Brûlon ; et le séminaire préparait au sacerdoce plusieurs lévites Canadiens, comme MM. Francheville, Soumande et Volant, qui devaient un jour faire honneur à l'Eglise de Québec.

Bon nombre de jésuites étaient aussi passés dans la Nouvelle-France. Mais c'étaient surtout les récollets qui étaient venus grossir l'armée des ouvriers évangéliques. Il n'en était pas arrivé moins de quinze depuis 1670, et parmi

1 — Garneau, *Histoire du Canada.*

eux le célèbre P. Maupassant, confesseur de Frontenac, ainsi que le visiteur des récollets, le P. Potentien Ozon.

Les jésuites élargissaient de plus en plus le cadre de leurs missions apostoliques. Deux événements remarquables entre tous, et des plus propres à favoriser la propagation de l'Evangile, s'étaient passés en l'absence de Mgr de Laval : la prise de possession de la baie d'Hudson, au nom de la France, et la découverte du Mississipi.

La baie d'Hudson, ainsi nommée du célèbre navigateur qui la découvrit en 1612, était depuis longtemps oubliée des Anglais. Les nations sauvages qui en habitaient les terres, ayant appris que des Français étaient établis au Canada, envoyèrent en 1661 des députés à Québec pour prier M. D'Argenson de se mettre en relations avec eux et de leur donner des missionnaires.

Les PP. Druillettes et Dablon, accompagnés d'un certain nombre de Français et conduits par des sauvages, se mirent en route par la rivière Saguenay. Mais ils furent obligés de revenir sur leurs pas, probablement à cause des Iroquois, qui infestaient alors tout le pays [1].

Deux ans plus tard (1663), un parti de Français ayant à leur tête l'abbé Couture, se rendit jusqu'à la baie d'Hudson. Couture y planta une croix, et prit possession du pays au nom du roi de France.

Mais quelque temps après, un autre Français, moins patriote que Couture, Médard Chouart des Groseillers,

1 — *Relations des jésuites.*

s'étant mis au service des Anglais, se rendit lui aussi à la baie d'Hudson, et en prit possession pour le roi d'Angleterre. " Il revint, dit Marie de l'Incarnation, avec ses navires chargés de pelleteries, pour des sommes immenses. A son retour en Angleterre, il reçut vingt mille écus de récompense du roi, qui l'a fait chevalier de la Jarretière ; et l'on a fait une gazette pour louer cet aventurier français [1]."

M. Talon voulut prendre sa revanche ; et, en 1671, l'année même de la prise de possession du lac Supérieur par M. de Luçon, il chargea M. de Saint-Simon et un autre Français de se rendre jusqu'à la baie d'Hudson, et il voulut que le P. Albanel les accompagnât. Le Père reçut avant de partir la bénédiction de Mgr de Laval.

Nos voyageurs se mirent bravement en route par Tadoussac, le Saguenay, le lac Saint-Jean et les nombreuses rivières qui relient ce lac à la *Mer du nord*. Obligés d'hiverner en chemin, ils ne purent repartir qu'au commencement de juin de l'année suivante. Le 9 juillet 1672, après des efforts et des fatigues incroyables, ils arrivaient au terme de leurs courses ; puis ils arboraient les armes du roi de France sur les rives de la baie d'Hudson.

On demeure émerveillé à la vue d'une pareille intrépidité et d'un trajet qui nous semble aujourd'hui presque impossible. " Mais ce qui paraît impossible, écrit tout bonnement le P. Albanel, se trouve aisé quand il plaît à Dieu."

1 — *Lettre historique 84e.*

Puis il ajoute: " Il est vrai que ce voyage est extrêmement difficile; tout ce que j'en écris n'est que la moindre partie de ce qu'il y faut souffrir. Il y a 200 chutes d'eau, et partant 200 portages, où il faut porter canot et équipage tout ensemble sur son dos. Il y a 400 rapides, où il faut toujours avoir une longue perche à la main, pour les monter et les franchir. Je ne veux rien dire de la difficulté des chemins; il faut l'expérimenter pour le comprendre. Mais on prend courage, quand on pense combien d'âmes on peut gagner à Jésus-Christ [1]."

Le P. Albanel revint à Québec par le même chemin, après avoir prêché la foi sur un immense territoire, baptisé plus de deux cents sauvages, et préparé les voies à une ample moisson évangélique.

L'année suivante, ce vieillard intrépide, âgé de plus de soixante ans, se remettait en route pour la baie d'Hudson, à la demande de ses supérieurs.

" Il a hiverné en chemin, à plus de cent lieues d'ici, écrivait le P. Dablon; mais ce n'a pas été sans beaucoup souffrir. Outre la famine et les autres misères qui sont ordinaires en ces sortes d'hivernements; après avoir dépensé tout ce qu'il avait emporté pour vivre, s'en servant pour gagner et conserver les sauvages; après avoir été longtemps couché sur terre, sans pouvoir remuer à cause d'une chute fâcheuse, il a été abandonné des sauvages qui le devaient conduire, et des Français qui devaient l'accom-

1 — *Relations des jésuites*, 1672.

pagner.... Nonobstant tous ces obstacles, ce généreux missionnaire n'a pas laissé de poursuivre son chemin, ne s'appuyant que sur la Providence, tant il a de zèle pour le salut de ses chères ouailles et pour la gloire du nom de Jésus-Christ, qu'il veut porter à diverses nations qui sont sur les côtes de cette mer lointaine [1]....

Vers le même temps où le P. Albanel entreprenait son second voyage à la baie d'Hudson, le P. Marquette s'en allait à la découverte du Mississipi, accompagnant Jolliet dans cette expédition qui a rendu leurs deux noms si célèbres. Le pays des Outaouais était l'endroit convenu du départ.

" Ils se mirent en chemin, dit le P. Dablon, avec cinq autres Français, vers le commencement de juin 1673, pour des pays où jamais aucun européen n'avait mis le pied... ; et le 15 juin, à 42 degrés et demi, ils entrèrent heureusement dans cette fameuse rivière que les sauvages appellent Mississipi, comme qui dirait, la grande rivière, parce que, de fait, c'est la plus considérable de toutes celles qui sont en ce pays [2]."

Jolliet et Marquette s'avancèrent sur cette rivière jusqu'au 33e degré de latitude, mais n'osèrent pas, pour plusieurs raisons, continuer leur chemin jusqu'à la *Mer du sud*. Jolliet revint seul à Québec, après avoir ouvert les voies à la civilisation pour des milliers de sauvages, et

1 — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II, p. 4.
2 — *Ibid.*, t. I, p. 194.

rendu possibles les célèbres missions des Illinois et du Mississipi.

Le P. Marquette s'arrêta à la baie Verte. Parmi toutes les nations qu'il avait vues dans son voyage, il avait surtout remarqué les Illinois, qui avaient plus de disposition que les autres à recevoir la foi de Jésus-Christ. "Ces peuples, dit le P. Dablon, ont en effet une docilité, une douceur, une humanité toute particulière ; aussi portent-ils le nom d'Illinois, qui signifie les humains, comme si eux seuls étaient hommes, tous les autres n'étant que des sauvages."

Quoique malade, il avait prié ses supérieurs de lui permettre de retourner chez les Illinois, pour achever de les évangéliser.

Cette permission lui ayant été accordée, il partit dans le mois de novembre 1674, avec deux compagnons dont l'un avait déjà fait le voyage avec lui.

Le récit de son expédition et de sa sainte mort est une véritable idylle [1]. Après avoir navigué pendant un mois sur le lac Michigan, il est saisi par la maladie, et obligé de passer l'hiver dans une pauvre cabane, sur les bords d'une rivière qui conduit aux Illinois, à peu de distance par conséquent de la terre promise.

Le 29 mars, il se sent assez bien pour repartir, et il arrive au bourg des Illinois le 8 avril. Ce bourg renferme cinq à six cents familles. Le P. Marquette les visite toutes les unes après les autres, et annonce aux Illinois la bonne nouvelle de l'Evangile.

— 1 *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II, p. 21.

Le jour de Pâques, il les réunit tous dans une belle et grande prairie, aux portes de la bourgade. Il célèbre en leur présence le saint sacrifice de la messe, prend possession de cette terre au nom de Jésus-Christ, et donne à la mission le nom de la Conception Immaculée de la sainte Vierge.

Mais la maladie le force à s'éloigner de ces chers sauvages, qui lui témoignent une véritable affection. Il leur promet, avant de partir, qu'il reviendra bientôt pour continuer cette mission si heureusement commencée ; et il regagne péniblement le lac des Illinois.'

Quelques semaines plus tard, sur les bords de ce grand lac, à l'embouchure d'une large rivière, deux hommes creusaient une fosse, près de laquelle ils plantaient une croix. C'étaient les compagnons de Marquette, qui rendaient les derniers devoirs à la dépouille vénérée de ce bon missionnaire.

Le P. Marquette avait succombé à la maladie et aux fatigues, le 19 mai 1675, le bréviaire à la main, le nom de Jésus sur les lèvres, et les regards fixés vers le ciel. Il avait à peine trente-huit ans.

Tant de nouvelles preuves de dévouement et de zèle apostolique de la part des jésuites, qui avaient déjà de si belles missions chez les Outaouais, chez les Iroquois, et ailleurs, étaient bien propres à réjouir Mgr de Laval, au moment où il allait prendre possession de son Eglise de Québec.

Ajoutons à cela la généreuse ambition que montraient les récollets, nouvellement arrivés au Canada, d'imiter

l'exemple des jésuites, et de travailler, eux aussi, à la conversion des sauvages, et au salut des âmes, en général. On venait de solliciter leur ministère pour la mission lointaine de Percé; ils avaient accepté, et M. de Bernières venait de leur confier tous les pouvoirs nécessaires.

Mais si le premier évêque de Québec avait de grands sujets de consolations, en revoyant sa chère Eglise, les sujets de tristesse ne lui manquaient pas non plus. Que de pertes sensibles avaient affligé le Canada, durant son absence! Trois grandes figures avaient disparu de la scène dans l'espace de quatorze mois [1] : Mme de la Peltrie et Marie de l'Incarnation, dont nous avons parlé dans un chapitre précédent, et le P. Jérôme Lalemant.

On se rappelle que le célèbre jésuite avait accompagné Mgr de Laval, lorsqu'il était venu prendre possession de son vicariat apostolique, en 1659. Le prélat n'avait pas cru pouvoir se passer des services et de l'expérience de ce saint missionnaire, qui avait été envoyé à Québec dès l'année 1638, et n'avait quitté le pays qu'en 1656 pour devenir recteur du collège de La Flèche.

Le P. Lalemant évangélisa durant plusieurs années le pays des Hurons. Devenu supérieur des missions en 1645, il fut nommé de nouveau à cette charge en 1659, lorsqu'il revint en Canada avec Mgr de Laval. Il mourut à Québec le 26 janvier 1673, à l'âge de 80 ans, avec la réputation d'un théologien habile et profond. C'était un homme d'une éminente sainteté.

1 — Du 16 novembre 1671 au 26 janvier 1673.

" Le R. P. supérieur des missions, écrivait un jour Marie de l'Incarnation à son fils, sera obligé de passer en France. C'est mon directeur et mon supérieur depuis plus de cinq ans.... C'est celui qui me connaît plus qu'aucun autre.... Je vous prie de le recevoir avec le respect que mérite sa grande sainteté. Il a demeuré six ans aux Hurons, et presque autant ici.... C'est lui qui a mis le bel ordre qui se voit dans l'Eglise de Québec, avec autant de majesté qu'au milieu de la France...."

" Je vous dirai, écrivait-elle encore, que c'est l'homme du monde à qui j'ai le plus d'obligation, tant pour l'établissement de notre maison, que pour les maximes spirituelles et saintes qu'il nous a données. Il y a près de six ans qu'il est notre supérieur et directeur et le mien très particulièrement.... C'est le père des pauvres, tant français que sauvages. C'est le zélateur de l'Eglise.... Enfin c'est le plus saint homme que j'aie connu depuis que je suis au monde."

Il est facile de comprendre combien Mgr de Laval dut regretter la mort de ce saint prêtre, qui avait été le confident de ses pensées, le soutien de ses travaux, le conseiller de son administration.

Près de deux ans plus tard [1], s'éteignait à Paris, à l'âge de 87 ans, un autre apôtre du Canada, le P. Charles Lalemant, frère de celui dont nous venons de parler. Il est probable que l'évêque de Québec assista à ses funérailles.

1 — Le 18 novembre 1674.

Le P. Martin, parlant des trois premiers jésuites qui vinrent au Canada, en 1625 [1], nous dit: " Le P. Charles Lalemant, leur supérieur, quittait pour cette mission le gouvernement du collège de Clermont, qu'il devait reprendre dix ans plus tard, après avoir traversé huit fois l'Océan, subi deux naufrages, et donné partout de tels témoignages de sa prudence et de sa vertu qu'il fut proposé pour être évêque du Canada. Champlain l'appelle un très dévot et très zélé religieux [2]."

C'est aussi durant le séjour de Mgr de Laval en France que mourut à Paris, le 17 avril 1675, la duchesse D'Aiguillon, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Québec. Cette illustre dame, nièce du cardinal de Richelieu, ne vint jamais au Canada. Mais que de fois sans doute sa pensée s'envola vers les saintes religieuses que sa munificence y avait dotées, vers les pauvres que secourait son cœur généreux !

L'évêque de Québec visita souvent cette insigne bienfaitrice de son Eglise. Le jour de ses funérailles, il applaudit du fond de son âme, aux belles paroles de Fléchier sur cette noble duchesse: " Elle n'a été grande, disait l'orateur, que pour servir Dieu noblement; riche, que pour assister libéralement les pauvres; vivante, que pour se préparer à bien mourir [3]. "

---

1 — Le 19 juin. Les compagnons du P. Charles Lalemant étaient les PP. Masse et de Brébœuf.
2 — *Le P. Jean de Brébœuf*, Paris, 1877, p. 21.
3 — *Oraison funèbre de la duchesse D'Aiguillon.*

Enfin, pour compléter la liste des principaux personnages disparus de la scène, Jeanne Mance, la sainte fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, était aussi décédée durant l'absence de Mgr de Laval, le 18 juin 1673 ; et M. Dudouyt avait aussitôt chargé M. Pérot de recevoir les comptes de l'administration de l'hôpital [1].

On le voit, la Providence n'avait pas ménagé les épreuves aux communautés religieuses du Canada.

Mgr de Laval n'en éprouve que plus de tendresse et de dévouement pour sa chère Eglise de Québec, privée de pareils soutiens. Il sent le besoin de lui assurer de puissants protecteurs. A une époque où il est de mode, pour ainsi dire, de se passer de Rome, c'est vers Rome qu'il se tourne tout d'abord, et qu'il adresse ses premiers vœux. Il écrit au cardinal Spada [2], le 5 novembre 1675, peu de temps après son retour :

" A mon départ de la France pour le Canada, on m'a remis vos lettres, par lesquelles j'ai appris avec une joie inexprimable l'entrée de Votre Eminence dans le sacré

1 — Archives de l'archevêché de Québec.

2 — Fabricius Spada naquit à Brizighella, dans les Etats romains, le 18 mars 1643. Il avait un oncle cardinal, qui fut légat en France, et un autre, jésuite, sous lequel il étudia les belles-lettres, les sciences et le droit. Son oncle, le cardinal, l'initia à tous les secrets des cours ecclésiastiques.

Envoyé comme nonce en Savoie, il s'y montra plein de prudence et de douceur, *suaviter agens*. Il s'employa auprès du duc de Savoie pour que les missionnaires envoyés de Rome pour convertir les calvinistes ne se servissent que des moyens de persuasion, et non pas de violence.

Il devint ensuite nonce en France, et y fut bien accueilli par le roi, à cause du bon souvenir qu'avait laissé son oncle.

Bientôt, cependant, des difficultés étant survenues entre le cardinal

collège. Je vous félicite d'autant plus volontiers de la haute dignité à laquelle vous avez été élevé, que je vous en sais plus digne. Tout vous désignait aux honneurs de la pourpre : la noblesse de vos ancêtres, la dignité de votre caractère, votre esprit élevé, votre science, votre vertu éprouvée, non moins que les services signalés que vous avez déjà rendus à l'Eglise universelle.

" Aussi, à peine ai-je touché le sol de la Nouvelle-France —je suis arrivé heureusement, après une traversée d'un peu plus de deux mois —, que je m'empresse de féliciter Votre Eminence sur sa promotion au cardinalat. Jamais, tant que je vivrai, je ne pourrai oublier ce que le nouveau monde doit à Votre Eminence, ce que lui doit le monde entier.

" Maintenant que vous êtes cardinal, continuez de protéger et de réchauffer, pour ainsi dire, dans votre sein cette jeune Eglise, dont vous avez accueilli la naissance avec tant de faveur. Vous vous êtes occupé de lui procu-

---

patron et l'ambassadeur de France, à Rome, Spada en ressentit les contre-coups.

Créé cardinal le 27 mai 1675, il eut le chagrin de subir le mécontentement du roi. Celui-ci ne voulut permettre aucune démonstration à l'occasion de l'envoi de la barette cardinalice, ni le reconnaître comme cardinal.

Spada retourna à Rome, laissant un internonce à Paris. Il prit part aux élections d'Innocent XI et d'Alexandre VIII, et à celle d'Innocent XII, dont il devint le secrétaire. Il appartenait à la Congrégation de la Propagande.

Palatius lui applique ces belles paroles de Cassiodore : " Innocentiæ templum, temperantiæ sacrarium, arca justitiæ. Ab eo abest profanum omne. Summo Sacerdoti verè sub sacerdotio servit. " (*Fasti Cardinalium*, par Palatius, Venise, 1703.)

rer un chef, un évêque [1]: veuillez maintenant lui donner un corps, je veux dire, procurez à cet évêque un corps de chanoines.

" Plus je réfléchis, plus je regarde de toutes parts, je ne vois qu'un moyen de fonder ici un chapitre: ce serait d'affecter au soutien des chanoines la mense monacale de mon abbaye de Maubec. Prenez donc cette affaire en mains, et, pour la faire réussir, usez de toute votre influence auprès de Sa Sainteté, à laquelle, je le sais, vous êtes très agréable.

" Je supplie en outre Votre Eminence, pour l'amour qu'Elle nous porte, de prendre en mains les intérêts de cette Eglise, en général, et de nous traiter comme ses enfants.

" Il y a dans notre diocèse, un bon nombre d'églises. Pour promouvoir la piété des fidèles, obtenez-nous donc de Sa Sainteté des reliques, des corps de saints martyrs, que nous puissions exposer à leur vénération. Ces martyrs seront pour nous autant de témoins de votre bienveillance, autant d'avocats que nous aurons dans le ciel.

" Je ne puis assez, Eminence, me recommander à vos saints sacrifices. De mon côté, je ne cesserai de penser à vous dans mes prières. Portez-vous bien, et vivez longtemps [2]. "

Nous n'avons pas la réponse du cardinal Spada. Mais si nous en jugeons par une autre lettre de Mgr de Laval

1 — Le nonce Spada s'était employé pour hâter l'expédition des bulles de l'évêché de Québec.
2 — Archives de M. l'abbé Verreau.

au cardinal, écrite quelques années plus tard, et que nous citerons en son temps, le prélat n'eut qu'à se féliciter de s'être mis en rapport avec cet illustre prince de l'Eglise.

Mgr de Laval est déjà tout entier aux devoirs de sa charge. A peine a-t-il pris possession de l'Eglise de Québec, dont il vient d'être nommé évêque, qu'il s'occupe de mettre à exécution dans toute leur étendue les bulles du saint-siège, et d'ériger son chapitre : tant est profonde et entière sa soumission aux volontés du souverain pontife !

Quoi de plus touchant que son désir, si vivement exprimé, de posséder des reliques, qu'il puisse répandre partout dans son diocèse comme une semence de piété ! Des corps de martyrs, voilà les seuls trésors qu'il recherche pour son Eglise : il ne désire en tout que la gloire de Dieu et le salut des âmes.

CHAPITRE DEUXIÈME

—

Premiers actes d'administration de Mgr de Laval, comme évêque de Québec. — L'union du séminaire de Québec avec le séminaire des Missions étrangères, renouvelée. — Don de M. de Queylus à l'Hôtel-Dieu de Québec. — Erection de l'officialité.

Mgr de Laval n'avait pas attendu son retour au Canada pour s'occuper des intérêts de son Eglise. Nous avons vu qu'avant même de recevoir ses bulles, il avait visité avec soin ses abbayes de Maubec et d'Estrées, et mis tout en ordre, de manière à assurer quelque revenu à son évêché, ou plutôt à son séminaire; car, dans sa pensée, l'évêque de Québec faisait cause commune avec le séminaire, où il demeurait : tout devait converger vers cette institution.

C'est dans la même pensée qu'au printemps de 1674 il sollicita et obtint de la compagnie des Indes occidentales, pour en gratifier plus tard son séminaire, la seigneurie de la Petite-Nation, sur la rivière Ottawa. Cette seigneurie avait une grande valeur intrinsèque, mais ne donna jamais que peu de revenu. Elle était couverte de belles forêts, et le gouvernement défendit d'en concéder les terres, sous prétexte de protéger la chasse et le commerce des fourrures. Plus tard, par une singulière inconséquence, ou vou-

lut contester au séminaire la propriété de cette seigneurie, parce qu'elle était restée sans culture. Le séminaire fut bien aise de s'en défaire pour un prix modique vers la fin du siècle dernier [1].

Pour donner une plus grande solidité à ses fondations, et les rendre de plus en plus inattaquables, le prélat se fit concéder de nouveau par la compagnie des Indes occidentales les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans, qu'il avait achetées par parties et à diverses reprises de plusieurs particuliers.

Il reçut également une nouvelle concession de l'emplacement de la haute ville, qu'il avait acheté de Mme Couillard, à la condition de faire dire une messe annuellement, à l'intention de la compagnie, le jour de la Saint-Pierre.

Toujours dans l'intérêt de son séminaire, qu'il ne perdait jamais de vue, il fit, au printemps de 1675, avec M. Berthelot, le marché fort avantageux dont nous avons déjà parlé, échangeant l'île d'Orléans pour l'île Jésus. Celle-ci n'avait pas à cette époque, la valeur de l'autre ; et M. Berthelot fut obligé de donner 25,000 livres de retour. C'est surtout au moyen de cette somme que l'évêque put jeter les fondations de son petit séminaire, et en conduire les travaux si rapidement, qu'il fit l'inauguration du nouvel édifice deux ans après son retour au Canada (1677).

Il y avait alors sur l'île d'Orléans mille personnes, quatre paroisses, une église de terminée, deux autres de com-

1 — Archives du séminaire de Québec.

mencées, et une quatrième qui était sur le point de l'être. Mgr de Laval se chargea d'administrer les affaires de M. Berthelot, dans sa nouvelle seigneurie, celui-ci s'engageant, de son côté, à gérer les affaires de l'abbaye d'Estrées, et promettant de faire payer à l'évêque chaque année 5,000 livres, savoir 2,500 de six mois en six mois [1].

L'île d'Orléans fut érigée en comté l'année suivante ; et M. Berthelot, qui était déjà " conseiller du roi, secrétaire et commissaire général de l'artillerie, poudres et salpêtres," put ajouter à tous ces titres celui de " comte de Saint-Laurent [2]."

Mgr de Laval avait une nouvelle marque d'intérêt et d'affection à donner à son séminaire, avant de quitter la France. C'est à Paris qu'il l'avait fondé, douze ans auparavant, alors qu'il n'était encore que vicaire apostolique ; c'est à Paris qu'il veut, comme évêque de Québec, renouveler et confirmer l'union qu'il a déjà faite de son séminaire à celui des Missions étrangères [3].

Nous avons déjà vu en quoi consistait cette union. Le prélat, en la renouvelant, avait pour but d'assurer de plus en plus la stabilité de son œuvre.

En parcourant sa correspondance avec le saint-siège, on voit que tel était l'objet constant de sa pensée : faire de son séminaire une institution forte et solide, et pour cela

1 — Archives du séminaire de Québec.
2 — Ibid.
3 — Si l'on en croit M. Dudouyt, il fut fait des efforts pour empêcher cette union, qui devait consolider les deux séminaires de Paris et de Québec. Voir plus loin, ch. XIV.

l'unir intimement au séminaire de Paris. " Je sais, écrit-il un jour au saint-père, que ce séminaire est très agréable à Votre Sainteté ainsi qu'à la sacrée Congrégation de la Propagande; quant à moi, je lui suis uni par les liens de la plus étroite amitié."

Le mandement d'union du séminaire de Québec à celui de Paris est daté du 19 mai 1675. Il est contresigné par M. Glandelet, qui devait être l'un des plus fermes soutiens de la maison de Québec.

" Cette union de 1675, pas plus que la précédente, ne détruisait la distinction des deux séminaires, qu'elle liait seulement d'une manière plus étroite devant les lois canoniques et civiles. Elle assujétissait le séminaire de Québec à l'autre, en interdisant aux directeurs non l'administration de leurs biens, mais la faculté de les aliéner sans le consentement des directeurs de Paris, auxquels était attribuée la nomination des supérieurs [1]."

Le séminaire de Québec trouvait dans la maison de Paris de bons sujets, qu'on lui envoyait, au besoin, et des correspondants fidèles, auxquels il pouvait s'adresser avec confiance, et qui avaient à la Cour assez de crédit pour faire entendre leurs réclamations en faveur de l'Eglise du Canada.

L'union des deux séminaires fut confirmée par l'archevêque de Paris, d'abord, puis par le roi. Les lettres patentes de Sa Majesté furent enregistrées au Conseil souverain le 26 octobre 1676.

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*

Après s'être occupé de son séminaire, Mgr de Laval eut occasion de promouvoir les intérêts matériels d'une autre de ses communautés religieuses.

M. de Queylus, qui se trouvait alors à Paris, avait résolu depuis longtemps de faire une fondation en faveur de l'Hôtel-Dieu de Québec ; il communiqua son pieux dessein à l'évêque, qui s'empressa de l'approuver.

Tous deux se rendirent au collège de Clermont, où demeurait le P. Ragueneau, procureur général des religieuses hospitalières, ainsi que des missions de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France. Le Père accepta la fondation, et l'acte en fut signé le 1er mars 1675.

M. de Queylus donnait à l'Hôtel-Dieu 6,000 livres, dont 1,000 livres de fondation pour les pauvres, et 5,000 livres pour la dot d'une religieuse de chœur, dont il se réservait la nomination sa vie durant.

Dans l'acte de fondation, il déclare qu'il a été profondément " édifié de la grande piété, charité et autres bonnes œuvres des dames religieuses hospitalières de Québec, en la Nouvelle-France, et qu'il désire participer à leurs mérites. "

C'est ainsi que la Providence venait au secours de l'Hôtel-Dieu, au moment même où il allait perdre sa fondatrice et son insigne bienfaitrice, la duchesse D'Aiguillon, au moment où l'on venait de terminer la construction de nouveaux et vastes bâtiments pour abriter les pauvres et les religieuses, bâtiments dont M. Talon avait posé la première pierre le 5 mai 1672.

Mais l'on n'avait pas jusqu'alors suffisamment distingué et séparé les fondations affectées à l'entretien des pauvres et des malades, et celles destinées à la communauté ; et il était à craindre qu'avec le temps la confusion ne devînt plus grande et irréparable.

Lorsqu'il fut revenu à Québec, le prélat voulut remédier à ce danger ; et, dans une première ordonnance (12 décembre 1675), il nomma des experts sages et habiles [1], pour faire le partage des sommes destinées aux pauvres et de celles qui appartenaient à la communauté. Puis, le 2 janvier suivant, il rendit une seconde ordonnance, qui réglait définitivement la séparation des biens des pauvres et des religieuses de l'Hôtel-Dieu [2].

Cette ordonnance est un monument qui atteste l'esprit d'ordre et le sens pratique du saint évêque. Elle est digne de celui qui avait autrefois ramené l'ordre et la prospérité dans les communautés de la ville de Caen.

Avant de quitter la France, Mgr de Laval avait eu soin de consulter les éminents docteurs de la Sorbonne au sujet de la traite de l'eau-de-vie. Il savait bien, en effet, que c'était là la grande question qu'il aurait à débattre, comme évêque de Québec, de la même manière qu'elle avait fait l'objet de ses luttes comme vicaire apostolique.

Cette question, il la posa clairement et avec la plus

1 — Les deux experts nommés par Mgr de Laval étaient François Hazeur, marchand, et Noël Pinguet. La communauté nomma, pour la représenter, Jean Juchereau de la Ferté et Philippe Gauthier de Comporté.

2 — Archives de l'archevêché de Québec.

grande franchise. La réponse lui fut toute favorable, et de nature à l'encourager dans la ligne de conduite qu'il avait tenue jusqu'alors [1].

Puis, le 24 avril 1675, dans la chapelle de Versailles, en présence du cardinal de la Tour d'Auvergne, grand aumônier de France, il prêta le serment de fidélité au roi : " Je jure, dit-il, le très saint et sacré nom de Dieu, et promets à Votre Majesté que je lui serai tant que je vivrai fidèle sujet et serviteur, que je procurerai son service et le bien de son Etat, de tout mon pouvoir, et ne me trouverai en aucun conseil, dessein, ni entreprise au préjudice d'iceux. Et s'il vient quelque chose à ma connaissance, je le ferai savoir à Votre Majesté."

Revenu à Québec, le prélat s'empressa de renouveler plusieurs ordonnances épiscopales qu'il avait déjà rendues.

Ce n'est pas qu'il regardât comme sans valeur les actes qu'il avait signés comme évêque de Pétrée. Mais il voulait leur donner une nouvelle force aux yeux du pouvoir civil, " qui, comme il le dit quelque part, n'avait rien de plus ordinaire à objecter, que l'autorité du vicaire apostolique était douteuse."

N'avait-on pas, par exemple, quelques mois à peine avant son retour à Québec, au printemps de 1675, contester l'existence même de l'officialité qu'il avait établie au début de son administration ? M. Thomas Morel, qui exerçait les fonctions curiales sur la côte de Lauson, avait été cité à

1 — Voir cette réponse, à la fin du volume.

à l'examen et au jugement du roi tout le dossier de l'affaire Fénelon [1].

Un pareil état de choses justifiait bien Mgr de Laval d'avoir tant insisté, dans ses lettres à la Propagande et à la Cour de France, pour que, de simple vicaire apostolique, il devînt évêque de Québec. Ne fallait-il pas absolument réduire les prétentions de " ces officiers chargés des affaires politiques, émules perpétuels et contempteurs de la puissance ecclésiastique, qui n'ont rien de plus ordinaire à objecter que l'autorité du vicaire apostolique est douteuse, et doit être restreinte dans de certaines limites [2]."

Devenu évêque de Québec, il importait qu'il affirmât son autorité en présence du pouvoir civil, et se prévalût du prestige que lui conférait ce titre, qu'il ne tenait plus seulement du roi, mais aussi de la Cour de Rome.

Voilà pourquoi l'un de ses premiers actes fut d'ériger de nouveau le tribunal ecclésiastique de l'officialité qu'il avait déjà établi, conformément au pontifical romain [3].

" Considérant, dit-il, que jusqu'à présent la justice ecclésiastique n'a été par nous établie en cette ville que comme évêque de Pétrée et vicaire apostolique de Sa Sainteté en ce pays ; mais à présent qu'il a plu à Dieu de nous établir au gouvernement de l'Eglise du Canada comme premier évêque

1 — Le Conseil était alors (août 1674) composé de MM. de Tilly, Damours, Dupont, De Peyras, et de Vitré, de M. de Lotbinière, substitut du procureur général, et du greffier M. Peuvret de Mesnu, la plupart peu favorables au clergé.

2 — Lettre de Mgr de Laval à la Propagande. (Voir t. I, p. 643.)

3 — " *Episcopum oportet judicare.* "

titulaire, il est de notre devoir d'apporter tous nos soins à donner une forme et établissement solide à tout ce qui regarde cette Eglise naissante ; et celui de la justice en étant un des plus forts soutiens, nous avons créé, érigé et institué, et par ces présentes créons, érigeons et instituons, dès maintenant et à toujours, une justice ecclésiastique en cette ville de Québec, qui sera composée d'un official, d'un promoteur et d'un greffier, auxquels nous ferons délivrer des lettres de provision ; pour être, par le dit official, la justice administrée à tous nos diocésains, suivant le devoir de sa charge : auxquelles charges vacation advenant, nous et nos successeurs pourvoieront à l'avenir de plein droit.

" Avons, en outre, à la dite justice donné et attribué, donnons et attribuons le pouvoir de connaître de toutes causes civiles et criminelles, pour juger selon les lois et ordonnances de France, et procéder autant qu'il se pourra en la forme et manière qui se pratique et se garde dans les cours ecclésiastiques de France, nous réservant néanmoins la connaissance des matières réservées aux évêques suivant les dites lois et ordonnances [1]."

M. de Bernières fut nommé official, et M. Dudouyt promoteur de l'officialité. M. Romain Becquet en avait été nommé greffier quelques mois auparavant par M. de Bernières ; il fut continué dans sa charge.

M. Francheville, jeune ecclésiastique canadien, qui s'était distingué en plusieurs circonstances, au collège des

1 — Ordonnance du 11 sept. 1675. *(Archives de l'archevêché de Quebec.)*

jésuites, dans les séances littéraires ou philosophiques, devint secrétaire de l'évêque.

Il serait intéressant de connaître quels furent les travaux de la nouvelle officialité ; malheureusement ses archives ont disparu, comme tant d'autres sources historiques [1].

Ce qui est certain, c'est qu'elle ne porta pas moins ombrage au Conseil souverain, que la précédente, et que celui-ci conserva encore assez longtemps ses préjugés contre les immunités ecclésiastiques. On en a la preuve dans le célèbre procès du sieur Lenoir-Rolland, du village de Lachine, contre son curé, M. Guyotte, qu'il accusait de l'avoir fait jeter de force et avec violence hors de l'église, sous prétexte qu'il vendait des boissons aux sauvages et n'avait pas fait ses pâques.

Mgr de Laval avait rencontré les parties intéressées, lors de sa visite pastorale à Montréal, en 1676, et croyait avoir

---

1 — Que sont devenues, par exemple, les archives de l'ancien Conseil de Québec ? On les croit généralement perdues ; et cependant elles existaient encore en 1845, puisque M. Faribault déclarait alors sous serment, devant un comité de la Chambre, les avoir vues, et qu'il en faisait la description : " J'indiquerai particulièrement, dit-il, un grand Registre, qui contient les délibérations ou procédés du Conseil souverain, durant tout le temps que la Compagnie de la Nouvelle-France avait seule la direction du gouvernement du Canada, savoir : depuis 1624 jusqu'à 1663.

" Ce dernier Registre est en bien mauvais état et déchiré ; et avant de le laisser entièrement tomber par morceaux, il serait nécessaire de prendre des mesures pour le faire copier, afin de conserver ce qui peut en rester, vu qu'il contient des faits intéressants relatifs à l'époque ci-dessus mentionnée.

" Outre cela, il y a plusieurs liasses de papiers, dont quelques-unes renferment les procédés de la cour de la Prévôté ; et après un coup d'œil rapide jeté sur les autres liasses, je suis porté à croire qu'on y trouverait des faits importants sur l'ancienne statistique du pays.... " (*Journaux de l'Assemblée législative du Canada, Appendice No. 2 du 4e volume.*)

terminé et réglé le différend. Mais, à sa grande surprise, Rolland porta l'affaire devant le Conseil supérieur, et celui-ci crut devoir intervenir dans une cause où était impliqué un personnage ecclésiastique. Le Conseil ordonna une enquête sur ce qui s'était passé dans l'église de Lachine.

Il fit plus : la cause ayant été portée devant l'officialité, il reçut l'appel du demandeur contre la décision de M. Lefebvre, supérieur du séminaire de Montréal et substitut de l'official, et défendit au même M. Lefebvre et aux ecclésiastiques de Montréal de prendre connaissance de cette affaire, sous prétexte qu'un des leurs y était intéressé.

Mais du moins l'on n'osa pas faire comparaître au Conseil M. Guyotte, comme le voulait le gouverneur; et l'on se contenta même de juger une question incidente, laissant de côté la question principale [1].

Evidemment, la sagesse et l'énergie avec lesquelles Mgr de Laval conduisait les affaires de son diocèse, commençaient à porter leurs fruits.

Mais les mœurs ne pouvaient se réformer tout d'un coup. On est surpris de voir les tribunaux civils de cette époque s'occuper de questions qui, aujourd'hui, ne paraîtraient guère de leur ressort.

Quoi de plus singulier, par exemple, que l'arrêt du 20 mars 1677 du Conseil souverain ? Les sulpiciens, contrairement aux règlements de ce Conseil, avaient donné préséance aux marguillers sur le bailli de Montréal dans

1 — *Jugements du Conseil souverain*, t. II, p. 132.

les honneurs rendus dans l'église à ces personnages. Le Conseil ordonne que, jusqu'à ce que l'on connaisse l'avis du roi, les marguillers seront privés de tous honneurs dans l'église ; " ils seront obligés d'assister au service divin les jours de dimanches et fêtes " ; ils devront " se mettre dans le banc de l'œuvre, se tenir à genoux lorsqu'on viendra encenser les reliques " ; on ajoute " défense au bedeau ou quéteur de leur porter le pain bénit et boîte de quêtes, sous peine de cent livres d'amende en cas de contravention [1]."

Vraiment, on ne peut regretter une époque, où des hommes d'esprit, de sagesse et de lumières, comme étaient généralement les membres du Conseil souverain, se croyaient obligés de statuer sur des détails qui nous semblent aujourd'hui si exclusivement du domaine ecclésiastique et religieux.

1 — *Jugements du Conseil souverain*, t. II, p. 116.

CHAPITRE TROISIÈME

—

Visite pastorale de 1676. — Lettre à la Propagande. — Lettre au général de la Compagnie de Jésus. — Pouvoirs aux Récollets. — Ordonnance au sujet du baptême.

Mgr de Laval avait hâte de parcourir son diocèse, et de revoir ses paroisses qu'il n'avait pu visiter depuis tant d'années (1671). Aussi résolut-il de partir pour sa visite pastorale dès le printemps de 1676, aussitôt après l'ouverture de la navigation.

Il était à Boucherville le 20 mai, et y administra le sacrement de confirmation. Puis il se rendit de là à Montréal, où il passa plusieurs jours. Il visita ensuite successivement Laprairie, Sorel, Saint-Ours, Contrecœur, la Rivière-du-Loup, Saint-François, Trois-Rivières, le Cap-de-la-Madeleine, les Grondines et Dombourg. Il termina sa visite à Québec, et confirma 357 personnes [1].

Il n'est fait mention, dans les annales qui nous guident, ni de l'île d'Orléans, ni de la côte Beaupré. Il y a tout lieu de croire, cependant, qu'il en fit aussi la visite. Peut-être même commença-t-il par là, comme il avait déjà fait

---

1 — Registre des confirmations.

plusieurs fois. Il avait d'ailleurs des raisons toutes spéciales de visiter ces deux endroits, la côte de Beaupré, parce que c'était une de ses seigneuries, l'île d'Orléans, parce qu'il devait s'y occuper des affaires de M. Berthelot.

Pendant son séjour à Montréal, le 31 mai, il ordonna prêtre M. Rémy, qui avait déjà rendu et devait rendre encore des services si importants au séminaire de Saint-Sulpice [1].

Il dut se réjouir de voir les progrès qu'avait déjà faits Montréal. Les trois œuvres fondamentales de Ville-Marie, Saint-Sulpice, l'Hôtel-Dieu et la Congrégation de Notre-Dame, fleurissaient à l'envi d'une manière merveilleuse. Une belle église paroissiale s'élevait maintenant au centre de la ville ; on en avait posé solennellement les cinq premières pierres le 30 juin 1672. Elle n'était pas encore terminée, toutefois ; et c'est dans l'église de l'Hôtel-Dieu que l'évêque de Québec dut faire l'ordination de M. Rémy [2] ; mais elle allait bientôt être livrée au culte. A quelque distance on voyait aussi l'église de Bonsecours, que faisait construire Marguerite Bourgeois.

Le prélat, durant sa visite, témoigna, comme nous le verrons, une bienveillance toute particulière à la communauté des religieuses hospitalières et à celle de la Congrégation de Notre-Dame.

---

1 — M. Rémy, avant sa promotion aux saints ordres, fut chargé des petites écoles de garçons, avec M. Soûart. Puis il devint curé de Lachine, où il fut témoin de la terrible irruption des Iroquois en 1689. Il devint plus tard procureur du séminaire, et mourut à l'âge de 90 ans.

2 — " L'église (en bois) de l'Hôtel-Dieu servit de paroisse jusqu'en ovembre 1678. " *(Jacques Viger.)*

Partout, dans le diocèse, il put remarquer des signes sensibles de progrès. Les groupes de colonisation devenaient de plus en plus nombreux, les villages se multipliaient, on bâtissait des chapelles, des églises, des presbytères; les missionnaires déployaient partout un zèle infatigable.

Nous avons vu que le pieux évêque, en arrivant de France, avait été reçu à Québec avec de grandes démonstrations de joie et d'affection. Il n'y a pas de doute qu'il éprouva partout le même accueil, tant de la part des fidèles, qui le vénéraient comme un saint, que de la part de ses prêtres, qui l'aimaient tous comme un père.

Lui-même fut rempli de joie et de consolation. Accablé de fatigues, brisé par la maladie, il est tenté, cependant, de s'écrier avec l'Apôtre, qu'il " surabonde de bonheur [1]."

De retour à Québec, il s'empresse de rendre grâces au Seigneur des bénédictions répandues sur son Eglise et des heureux fruits de sa visite pastorale.

Puis, suivant son usage, il se tourne vers Rome, le centre de l'unité chrétienne, la source de toute juridiction. Il vient de recevoir de la Propagande la prolongation des facultés apostoliques qui lui avaient été déjà accordées, ainsi qu'un trésor insigne de reliques pour ses églises; et dans une magnifique lettre adressée aux éminentissimes cardinaux de cette Congrégation, il se laisse aller à toute l'effusion de sa reconnaissance :

" Nous savons, dit-il, que nous vous devons beaucoup plus de gratitude que nous ne pouvons l'exprimer, pour

1 — 2 Cor., VII, 4.

votre excessive bienveillance envers nous et envers notre Eglise naissante, pour vos soins et votre affection à notre égard. Aussi nous aimons mieux nous déclarer impuissant à reconnaître tous vos bienfaits, que de chercher à vous en témoigner notre gratitude autrement qu'en recommandant sans cesse au Dieu Tout-Puissant vos éminentissimes personnes.

" Le devoir si doux de la reconnaissance nous est imposé non seulement par l'usage et la jouissance de vos bienfaits, mais par les fruits qu'ils nous ont procurés. N'est-ce pas à vous, en effet, que nous devons l'érection de cette nouvelle Eglise, que vous avez comblée de votre amour et de vos faveurs ? N'est-ce pas à vous, par conséquent, qu'il faut rapporter les fruits de bénédictions que produisent partout nos missionnaires tant du clergé séculier que de la Compagnie de Jésus, leur zèle infatigable à répandre la foi chez les sauvages, et l'espérance que nous donnent pour l'avenir les élèves de notre séminaire, si bien formés à la piété et à la vertu ?

" Vous venez de mettre le comble à vos bienfaits, en nous accordant la prolongation des privilèges apostoliques que nous vous avions demandés, et en nous faisant envoyer des reliques de saints martyrs pour la garde et la sanctification de nos églises, lesquelles, grâce à Dieu et à vos ferventes prières, se multiplient chaque année dans notre diocèse. Que Dieu vous accorde la récompense de vos bienfaits ! c'est le vœu le plus ardent de notre cœur.

" Continuez-nous votre affection, continuez à protéger notre Eglise ; que cette protection lui soit assurée pour

toujours. Aidez-nous à procurer la gloire de Dieu et le bien de nos ouailles. De notre côté, nous garderons pieusement et éternellement votre mémoire, et le souvenir de vos bienfaits se perpétuera ici d'âge en âge.

" Que le Seigneur accorde santé et longue vie à Vos Eminences [1] ! "

En même temps qu'il envoyait à Rome ce beau témoignage de sa piété et de son grand cœur, le saint prélat n'oubliait pas ses anciens maîtres de la Compagnie de Jésus, devenus les collaborateurs de son apostolat dans la Nouvelle-France. Il écrivait au général des jésuites pour lui exprimer son admiration pour le zèle de ses religieux, sa reconnaissance pour les services qu'ils rendaient à son diocèse, et le besoin pressant qu'il avait encore de leurs secours : —

" Notre-Seigneur, dit-il, procura à son Eglise naissante plusieurs apôtres, afin que cette Sion bien-aimée fut solidement assise sur ses bases, et ne chancelât jamais. Mais que faudrait-il donc penser de nous, et quelle espérance pourrions-nous avoir pour l'avenir de l'Eglise du Canada, si elle n'avait d'autre soutien que nous qui sommes si faible ?

" Elle s'écroulerait peut-être, cette nouvelle Sion, si Votre Paternité ne nous fournissait pour l'œuvre de Notre-Seigneur, des collaborateurs, qui travaillent avec nous à sa fondation, et qui édifient sur les fondements posés avec tant de soin par leurs prédécesseurs, et cimentés même de

1 — Lettre de Mgr de Laval à la Propagande, octobre 1676.

leur sang. Appuyée sur de pareils soutiens, notre Eglise a bien raison de se réjouir: on peut bien dire qu'elle est " fondée sur le fondement des apôtres, et placée dans de " gras pâturages [1]. "

" Vraiment, que ferions-nous, si ces auxiliaires nous manquaient, et si nous étions laissés à nos propres forces ? Comment sans eux la parole de l'Evangile pourrait-elle pénétrer dans nos missions les plus lointaines ? N'aurait-on pas raison de nous adresser le reproche des saintes Ecritures: " Les petits enfants ont demandé du pain, et il " n'y avait personne pour leur en donner [2] ? "

" Oui, sans aucun doute, la parole de Dieu resterait muette dans nos forêts, et l'on y verrait une foule innombrable, privée de ce pain céleste, mourir de faim.

" Je ne puis donc que me féliciter, auprès de votre Paternité, d'avoir avec moi de tels collaborateurs, des auxiliaires si dévoués, qui s'occupent avec tant de zèle des affaires de cette Eglise.

" Continuez, je vous en conjure, de nous témoigner votre affection en envoyant des ouvriers évangéliques à cette jeune Eglise du Canada. Je me recommande à vos saints sacrifices et à ceux de vos pieux religieux [3]."

Il est évident, par la lecture de cette lettre, que les jésuites avaient eu des craintes sérieuses pour leurs mis-

1 — Ephés., II, 20 ; Ps. XXII, 2.
2 — Lamentations de Jérémie, IV, 4.
3 — Lettre de Mgr de Laval au général de la Compagnie de Jésus, octobre 1676.

sions, par suite du retour des récollets au Canada. Malgré toute la confiance qu'ils avaient en Mgr de Laval, n'avaient-ils pas lieu d'appréhender la présence de ces nouveaux religieux, qui allaient peut-être les déranger dans leurs travaux, tout en voulant en partager les fatigues et les mérites ?

Le prélat les rassure : il ne peut se passer du concours des jésuites; leur collaboration lui est absolument indispensable; il ne peut être aucunement question de leur enlever même la plus petite partie de leurs missions sauvages. Il leur conserve d'ailleurs une reconnaissance éternelle.

Mais la moisson est immense. Il y a encore place pour de nombreux ouvriers évangéliques dans la vigne du Seigneur. Le prélat saura mettre à profit le zèle des récollets.

Déjà quelques-uns sont partis pour la mission de Percé, avec l'autorisation de M. de Bernières, au printemps de 1675. Dans l'automne de l'année suivante, Mgr de Laval leur adjoint le P. Chrétien Leclerc [1]; et il donne aussi des pouvoirs au P. Claude Moireau pour la mission de la rivière Saint-Jean.

Il envoie en même temps le P. Limosin aux Trois-Rivières, avec pouvoir d'y exercer toutes les fonctions curiales.

1 — L'auteur du livre intitulé : *Premier établissement de la Foi dans le nouveau monde.*

Frontenac vient de construire un Fort au confluent de la rivière Cataracoui et du Saint-Laurent, à l'entrée même du lac Ontario. C'est un poste très important, et comme l'avant-garde des pays de l'Ouest, dont on a pris possession au nom de la France.

L'idée de ce Fort avait été conçue par M. de Courcelle, qui voulait par ce moyen tenir les Iroquois en respect, et faciliter les communications entre le Canada et les pays des grands lacs. Elle n'avait pu être réalisée par ce gouverneur, qui avait été rappelé en France; elle le fut par Frontenac. Il donna son nom au Fort Cataracoui [1].

Mais il n'y a pas encore de missionnaires pour les Français qui l'habitent et pour les sauvages des pays circonvoisins. Frontenac désire que les récollets y soient envoyés ; et Mgr de Laval donne aussitôt aux PP. Duchesne et Buisset tous les pouvoirs nécessaires pour cette lointaine et importante mission.

C'est aussi dans le même automne de 1676 que M. Petit, ancien capitaine au régiment de Carignan-Salière, qui avait quitté le métier des armes et était devenu prêtre, reçut de l'évêque de Québec des lettres de grand vicaire pour Port-Royal, en Acadie.

Il est évident que la pensée de Mgr de Laval s'étendait à toutes les parties de son immense diocèse, et, comme le dit quelque part le P. Lalemant, qu'il n'eût pas hésité à courir lui-même aux endroits les plus reculés, pour sauver

1 — Aujourd'hui la ville de Kingston.

les âmes, s'il eût pu abandonner la direction de son troupeau.

En même temps qu'il s'occupait ainsi d'envoyer de saints et zélés missionnaires partout où le besoin s'en faisait sentir, il ne négligeait pas de prévenir et de corriger les désordres qui cherchent toujours à s'introduire même dans les Eglises les mieux disciplinées.

Il en avait remarqué un, dans sa visite pastorale, qui avait déjà attiré son attention et réclamé l'intervention de son autorité. Il résolut de le frapper de nouveau d'un coup vigoureux ; et, quelques mois après le retour de sa visite, il adressa à tous ses prêtres l'ordonnance suivante :

" Ayant appris, dit-il, au mépris de notre ordonnance du 29 mars 1664, les abus qui se commettent au regard du sacrement de baptême ; pour obvier aux accidents fréquents qui arrivent en ce pays, et à ce que personne ne prétende cause d'ignorance du temps auquel les enfants doivent être baptisés, nous vous mandons de publier au prône, que nous ordonnons à tous les pères et mères, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de faire baptiser leurs enfants aussitôt après leur naissance.

" Nous leur défendons pareillement d'en ondoyer ou faire ondoyer aucun en la maison, s'il n'est en péril de mort, et en ce cas nous ordonnons que celui qui aura été ondoyé soit sans délai porté à l'église, pour y recevoir les saintes cérémonies du baptême.

" Ordonnons tout ce que dessus sous peine d'interdiction, encourue *ipso facto* par les dits pères et mères, pour un mois,

de l'entrée de l'église, et, en cas de coutumace, d'excommunication, après avoir été avertis de la part des curés, ce que nous enjoignons aux dits curés de faire, aussitôt qu'ils en auront connaissance.

" Voulons en outre que notre présente ordonnance soit enregistrée au livre des baptêmes de chaque paroisse, et que lecture en soit faite au prône de six mois en six mois [1]."

Quelques années plus tard, le prélat, pour faire observer son ordonnance, fut obligé d'en venir aux mesures extrêmes dont il avait fait la menace.

Jean Dumets et sa femme, de la côte de Lauson, négligeaient depuis un mois de faire baptiser leur enfant. Ils avaient été avertis, à trois reprises différentes, d'abord par le grand vicaire, puis par M. Basset, puis enfin par leur curé, M. Morel, de se conformer à la loi ecclésiastique; mais, nous ne savons pour quelle raison, ils s'opiniâtraient dans leur refus de porter leur enfant à l'église.

Mgr de Laval juge alors à propos de donner un exemple. Il ordonne à ces chrétiens rebelles de faire porter sans délai leur enfant à Saint-Joseph, l'église de leur district, pour lui faire recevoir le saint baptême. " S'ils demeurent, dit-il, dans leur désobéissance, au bout de huit jours que notre présente ordonnance leur aura été signifiée, nous les déclarons dès lors tous deux privés et interdits de l'entrée de l'église et de la participation des sacrements, jusqu'à ce qu'ils aient obéi et fait baptiser leur enfant [2]."

1 — Ordonnance du 5 février 1677.
2 — Ordonnance du 21 octobre 1681.

Voilà la vigueur que le prélat savait apporter dans l'administration de son diocèse, pour prévenir ou arrêter les abus, et faire observer les saintes règles de l'Eglise. " Il fallait ici, dit Marie de l'Incarnation, un homme de cette force."

Que serait-il arrivé, en effet, dans cette Eglise naissante, à une si grande distance du centre de la catholicité, si celui qui était chargé de la conduire, n'avait pas eu la parole inflexible d'un saint Ambroise, la main vigoureuse d'un saint Charles Borromée ?

CHAPITRE QUATRIÈME

—

Missions sédentaires des sauvages. — La Prairie de la Madeleine.

Dans sa visite pastorale de 1676, Mgr de Laval s'était arrêté quelques jours à la Prairie de la Madeleine [1], afin de voir de ses propres yeux ce qu'on lui avait dit de la belle mission sédentaire des sauvages que les jésuites y avaient formée.

M. Duchesneau, dans une lettre au ministre, nous fait connaître en quoi consistaient ces missions sédentaires des sauvages.

" Dans la mission de la Montagne de Montréal, gouvernée par les MM. du séminaire de Saint-Sulpice, dit-il, et dans celle du Saut de la Prairie de la Madeleine, qui en est proche, dans celles de Sillery et de Lorette, qui sont aux environs de Québec, toutes trois dirigées par les jésuites, on élève les jeunes gens à la française, excepté pour leurs vivres et leurs habits, qu'il est nécessaire de leur faire retenir, afin qu'ils ne soient pas délicats, et qu'ils se trou-

1 -- Ainsi appelée du nom de son premier concessionnaire, Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, un des Cent associés de la compagnie de la Nouvelle-France.

vent plus dispos et moins embarrassés pour la chasse, qui fait leur richesse et la nôtre.

" On y a commencé à montrer aux jeunes garçons à lire et à écrire. Dans celle de la Montagne de Montréal, les sœurs de la Congrégation s'appliquent à l'instruction des petites filles, et les font travailler en couture. Les ursulines de Québec font la même chose à l'égard des filles qu'on leur donne ; elles en reçoivent indifféremment de toutes les missions, tant de celles qui sont établies parmi nous, que de celles qui existent dans les pays sauvages, sous la direction des jésuites.

" Vous me permettrez de vous dire, monseigneur, ajoute M. Duchesneau, qu'on ne peut trop favoriser ces missions, et donner créance parmi les sauvages aux MM. de Saint-Sulpice et aux PP. jésuites ; d'autant que non seulement ces missions mettent le pays en sûreté et y apportent des pelleteries, mais elles glorifient extrêmement Dieu et le roi comme fils aîné de l'Eglise, par le grand nombre de bons chrétiens qui s'y forment [1]. "

Il y avait donc dans la Nouvelle-France quatre principales missions sédentaires : la mission de la Montagne, à Montréal, celle de la Prairie, celle de Sillery, et celle de Lorette.

Ces missions réalisaient aussi parfaitement que possible le projet de franciser les sauvages, qu'avaient toujours favorisé le roi et de M. de Frontenac.

---

1 — Mémoire de M. Duchesneau au ministre, 1681.

" Depuis le temps que je suis en ce pays, écrivait en 1679 ce gouverneur, il n'y a rien à quoi j'ai plus travaillé qu'à porter tout le monde, soit ecclésiastiques, soit séculiers, à nourrir et à élever des enfants sauvages [1], et à attirer leurs pères et leurs mères dans nos habitations, pour pouvoir mieux les instruire dans la religion chrétienne et dans les mœurs françaises [2]. "

On réunissait donc plusieurs familles sauvages, ou plutôt ces familles venaient d'elles-mêmes se grouper auprès de quelque ville sous la houlette des missionnaires. On ne forçait la liberté de personne; les enfants n'étaient pas séparés de leurs parents; on laissait aux sauvages leurs manières de s'habiller et de se nourrir; chacun pouvait s'éloigner pour la chasse et la pêche, quand il voulait.

Mais quand les sauvages étaient à la mission, on leur apprenait à lire et à écrire; on les formait, suivant leurs aptitudes, aux différents métiers et surtout à la culture de la terre. Ils recevaient, en un mot, tous les éléments de la civilisation.

Surtout, on les formait soigneusement à la piété et à toutes les vertus chrétiennes; c'était là le but principal des missions sédentaires. Il était très difficile, en effet, pour les sauvages de se convertir sincèrement à la religion chrétienne et de persévérer, tant qu'ils restaient au milieu

1 — Frontenac joignait l'exemple aux recommandations. Il entretenait lui-même à ses frais, au couvent des ursulines, plusieurs petites sauvagesses. (*Relations inedites de la Nouvelle-France*, t. I, p. 302.)
2 — Mémoire de Frontenac au roi, 1679.

de leurs compatriotes, à cause des exemples pervers auxquels ils étaient sans cesse exposés.

Ils le reconnaissaient eux-mêmes. Aussi, quand ils voulaient sérieusement se faire chrétiens, quittaient-ils ordinairement leur pays, leurs proches et tout ce qu'ils avaient de plus cher, pour venir au Canada, soit pour embrasser la religion, soit pour la pratiquer avec plus de facilité.

Telle fut l'origine des missions sédentaires, et particulièrement de celle de la Prairie de la Madeleine, commencée vers 1669. Les jésuites avaient là une résidence, un lieu de retraite, où ils allaient quelquefois se reposer des fatigues du saint ministère. Autour d'eux vinrent bientôt se grouper bon nombre de sauvages.

" Cette mission a commencé, dit le P. Dablon, par la réunion en ce lieu de quelques familles iroquoises. Ces sauvages ayant entendu parler de l'Evangile par ceux de nos Pères qui sont en leur pays, prirent la résolution de l'embrasser. Mais, voyant trop de difficultés à exécuter leur dessein, s'ils restaient dans leur patrie, où l'idolâtrie et le vice règnent avec un empire absolu, ils se déterminèrent à la quitter, pour venir demeurer avec ceux qui les assuraient d'une éternité bienheureuse, s'ils voulaient vivre en bons chrétiens.

" Ils ne furent pas plus tôt arrivés, qu'ilsfirent bien voir que Dieu a des élus par toute la terre ; car on put dès lors les comparer aux chrétiens de la primitive Eglise.

" Quelque temps après, d'autres Iroquois, venus pour les visiter, furent si touchés de leurs bons exemples, qu'ils résolurent de rester avec eux, et de les imiter en tout.

" Bientôt le bruit se répandit chez les nations iroquoises, qu'un nouveau bourg de leurs compatriotes se formait à la Prairie de la Madeleine, et que tous ceux qui s'y retiraient n'avaient d'autre but que de se faire chrétiens. Plusieurs de ces sauvages, touchés de la grâce de Dieu, y accoururent, afin de mener le même genre de vie.

" Le nombre augmentant chaque jour, on fut obligé de procéder à la création de capitaines pour le gouvernement de la bourgade, et particulièrement pour la conservation de la Foi.

" Les nouveaux chefs assemblèrent aussitôt tout le monde, pour déclarer publiquement qu'on n'admettrait personne qui ne fût dans la résolution de s'abstenir de trois choses, savoir: l'idolâtrie du songe, le changement de femme, et l'ivrognerie. Il fut donc arrêté que personne ne demeurerait parmi eux, sans faire auparavant une protestation publique de renoncer à ces abominations, et que si quelqu'un venait à y retomber, il serait chassé honteusement.

" Tout ceci s'étant fait publiquement, fut bientôt connu de toutes les nations qui abordent vers ces quartiers; de sorte qu'aucun sauvage ne vient demeurer ici, pas même en passant pour deux ou trois mois, qu'il ne s'oblige à suivre les lois qui régissent la bourgade [1]."

Voilà, certes, un gouvernement et un code que pour-

1 — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. I, p. 180.

raient envier bien des villes et paroisses civilisées. Une république, d'où sont irrévocablement bannis le divorce, l'ivrognerie et les pratiques superstitieuses : quel idéal !

Cet idéal se trouvait réalisé dans la mission sauvage de la Prairie. Les grands désordres y étaient inconnus, et la vertu pratiquée à un degré étonnant. " La ferveur, la piété et les autres vertus chrétiennes de ses habitants, dit le P. Dablon, font l'admiration des Français et des sauvages. C'est chose merveilleuse de voir comment ces bons néophytes ont su vivre jusqu'à présent dans une rare innocence. "

On peut facilement supposer quel bonheur éprouva Mgr de Laval, en voyant tant de vertus chez de pauvres sauvages.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer le récit simple et touchant de sa visite à la Prairie, tel qu'on le trouve dans les *Relations*.

" Le 20e jour de mai, le P. Dablon, supérieur de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, étant ici, nous apprîmes que Mgr de Laval, premier évêque de Québec, n'était qu'à trois lieues de Montréal, où il devait faire son entrée le lendemain. A cette nouvelle, le P. supérieur prit avec lui le P. Cholénec pour aller saluer Sa Grandeur. Ils trouvèrent ce prélat apostolique avec le train et l'équipage d'un prince de la primitive Eglise.

" Cet homme, grand par sa naissance, et encore plus par ses vertus, qui ont fait tout récemment l'admiration de la France, et qui, dans son dernier voyage en Europe, lui ont

justement mérité l'estime et l'approbation du roi [1] ; ce grand homme, faisant la visite de son diocèse, était mené dans un petit canot d'écorce par deux paysans, sans autre suite qu'un seul ecclésiastique [2], et sans rien porter qu'une crosse de bois, une mitre fort simple, et les ornements absolument nécessaires à *un évêque d'or*, comme disent les auteurs en parlant des premiers prélats du christianisme.

" Comme il se trouvait, dans ce misérable canot, exposé à toutes les injures de l'air, il arriva à Montréal après avoir reçu toute la pluie qui fut excessive en ces quartiers, le 21e jour de mai.

" La fête de la Pentecôte, qui était proche, l'obligeant de s'arrêter dans cette île, pour la consolation des Français, dont plusieurs ne l'avaient pas encore vu, il promit à nos Pères que dès le lundi suivant, 25 mai, il irait visiter leur mission de Saint-François-Xavier, à la Prairie de la Madeleine [3] ; et il les pria de dire aux sauvages la tendre affection qu'il avait pour eux.

" Cette nouvelle réjouit infiniment toute la bourgade ; et comme on a toujours enseigné à nos néophytes l'estime due au caractère et aux mérites d'un si digne évêque, on ne peut exprimer ni la joie que leur causa la seule espérance de le voir, ni la ferveur qu'ils apportèrent d'eux-mêmes à disposer toutes choses pour le recevoir le mieux qu'il leur

1 — Notons ce passage ; il prouve la réputation de sainteté de Mgr de Laval en France ; il confirme aussi ce que nous avons dit de la confiance dont il jouissait à la Cour.

2 — M. de Bouy, dont le nom est mentionné plus loin.

3 — Cette mission s'appelait aussi Saint-François-Xavier-des-Prés.

serait possible. Aussi, dès le même jour, commencèrent-ils à nettoyer et à aplanir les avenues, les rues et la place de leur village ; ce qu'ils continuèrent encore le lendemain, veille de la Pentecôte.

" Le lundi, qui en était la deuxième fête, ayant entendu la sainte messe, ils demandèrent au P. Frémin, leur principal missionnaire, la permission de travailler [1] aux préparatifs qu'ils n'avaient pu faire plus tôt. L'ayant obtenue, ils allèrent tous au bois, et en rapportèrent chacun leur charge de branchage, dont ils formèrent une allée agréable dans la grande place, depuis leur chapelle jusqu'au fleuve. Au bout de cette allée, sur le bord de la rivière par où l'évêque devait arriver, ils avaient placé une petite estrade, élevée sur l'eau d'environ deux pieds. Au milieu de la même allée, ils avaient dressé un berceau, et un autre tout au bout, qui joignait la chapelle.

" Les travaux achevés, ils s'en allèrent tous se parer de leurs plus beaux vêtements, pour accourir au premier signal qui leur serait donné.

" Comme le ciel était très serein ce jour-là, on découvrit de loin, sur la petite rivière, le canot qui portait notre grand prélat. Tout aussitôt le P. supérieur, montant sur le sien, s'en alla au-devant de Sa Grandeur. La cloche de l'église commença en même temps à sonner, et chacun accourut là où l'évêque devait débarquer. Le P. Frémin se mit sur la droite, à la tête de tous ses sauvages, et le P.

1 — Le lundi et le mardi de la Pentecôte étaient, à cette époque, fêtes d'obligation.

Cholénec prit la gauche, ayant avec lui tous les Français, qui demeuraient en assez bon nombre à la Prairie.

" Un des capitaines Hurons et un des anciens de la nation se placèrent sur l'estrade; et le capitaine cria en langue huronne, au moment où le prélat était encore à quelques pas du bord : " Evêque, arrête ton canot, et " écoute ce que j'ai à te dire."

" Sa Grandeur s'étant fait expliquer ce compliment sauvage, prit plaisir à cette naïveté, et s'arrêta volontiers pour écouter ces deux orateurs qui le haranguèrent l'un après l'autre, en l'assurant de leur joie, et de l'espérance qu'ils avaient qu'il les comblerait des bénédictions du Ciel. Ils louèrent son esprit, sa vertu, sa dignité, qui l'élèvent au-dessus des autres maîtres de la foi et de la prière. Puis ils l'invitèrent à prendre terre chez eux, lui disant qu'ils le conduiraient, selon son désir, dans la maison du grand Maître de nos vies.

" Mgr de Laval mit pied à terre; et s'étant revêtu du camail et du rochet, il donna la bénédiction à tout le monde, qui était à genoux.

" Le P. Frémin entonne aussitôt le *Veni Creator* en langue iroquoise, secondé par tous les sauvages, hommes et femmes, selon leur coutume. Ils le suivent en procession le long de l'allée qui a été faite pour ce sujet. L'évêque marche après eux, ayant à sa suite M. de Bouy, son prêtre, et M. Soûart, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice; puis le P. supérieur et le P. Cholénec, fermant la marche, avec les Français, chantent alternativement en latin avec eux le *Veni Creator*, qui a été entonné en sauvage.

" On arriva en cet ordre au premier berceau, sous lequel Monseigneur s'étant arrêté, un capitaine des Onnontagués et un autre des Onneyoüts le haranguèrent au nom des cinq nations iroquoises.

" On s'avança ensuite jusqu'au deuxième berceau, sous lequel Sa Grandeur fut haranguée, pour la troisième fois, par notre fervent dogique [1], nommé Paul, qui, accoutumé de parler souvent en public, pour instruire ses frères, fit ici son compliment avec une force d'esprit, une piété et une éloquence incroyables dans un sauvage.

" Etant donc monté sur un tronc d'arbre, qui lui sert de chaire, il fait le signe de la croix ; et, levant les yeux et la voix vers le ciel, il remercie Dieu de la grâce qu'il leur fait de leur envoyer le saint évêque, son lieutenant, et demande celle de profiter de sa visite. Puis s'adressant à Sa Grandeur, il la loue de son zèle et de sa charité pour les âmes, lui rendant mille actions de grâces pour ses soins également étendus sur les Français et sur les sauvages.

" Ce discours terminé, le prélat entre dans l'église, où le P. Cholénec, en surplis, lui présente l'eau bénite. Puis il donne la bénédiction du saint Sacrement. Les Français et les sauvages chantent, encore à deux chœurs, le *Pange lingua*, l'*Ave Maris stella* et le *Domine salvum fac Regem ;* après quoi, les sauvages alternativement chantent un second motet du saint Sacrement. "

1 — *Dogique* est le nom que l'on donne à ceux qui font les fonctions de catéchistes, chez les sauvages.

On ne peut s'empêcher d'admirer la solennité de cette réception de Mgr de Laval chez les sauvages de la Prairie. Tout y avait été préparé avec soin ; tout y était propre à frapper l'esprit de ces populations, et à leur donner une haute idée de celui qu'elles se plaisaient à appeler le saint évêque.

Cette estrade préparée au lieu du débarquement, cette avenue plantée d'arbres, ces pavillons de verdure où l'évêque devait s'arrêter pour recevoir les adresses, ces adresses elles-mêmes présentées au prélat par les Hurons, d'abord, le premier peuple de ces contrées converti à la Foi, par les Iroquois ensuite, puis par la communauté tout entière, représentée par le dogique : tout cela, au milieu de cette nature encore sauvage et de ces forêts encore vierges, nous produit l'effet d'un rayon de soleil qui vient subitement éclairer un tableau, d'une oasis charmante au milieu d'un désert.

Si Mgr de Laval eût été évêque en France, il aurait pu être l'objet de quelques réceptions plus éclatantes ; à coup sûr, il n'en aurait pas eu de plus sympathiques.

" Le salut achevé, continue le récit, Monseigneur étant arrivé dans notre maison, et voyant que les sauvages le suivaient, fit entrer les hommes dans notre chambre, leur donnant à tous sa main à baiser, et leur faisant mille caresses, surtout à ceux qu'on lui disait être les plus fervents. Etant passé dans une autre chambre voisine de la chapelle, il permit aux femmes d'y entrer, et loua leur piété, en proportion du bien qu'on lui disait de chacune

" Le lendemain, Monseigneur ayant encore voulu dire la messe à nos sauvages, ils la chantèrent très bien à leur ordinaire. Sa Grandeur reprit ensuite le chemin de Montréal, tout le monde l'accompagnant jusqu'à la rivière, comme on avait fait à son arrivée.

" Lorsqu'il fut sur le point de rentrer en son canot, on se mit à genoux pour recevoir sa bénédiction. Il la donna à toute l'assemblée, qui le suivit tant qu'elle put, et dont il emporta tous les cœurs en leur laissant le sien [1]. "

Nous avons tenu à transcrire ici intégralement ces pages si suaves dans leur naïveté, d'abord, parce qu'elles nous montrent Mgr de Laval à l'œuvre dans une des fonctions du saint ministère qu'il affectionnait le plus, ses visites épiscopales, et qu'elles nous donnent, pour ainsi dire, le résumé d'une de ses journées pastorales ; puis, parce qu'elles nous font voir les qualités aimables de ce grand et saint évêque.

On l'a représenté bien des fois, et avec raison, comme un homme d'une effrayante austérité, et l'on a dit qu'il avait été un saint François d'Assise par la mortification de sa vie. On a comparé son zèle pour le salut des âmes à celui de saint François-Xavier, sa force d'âme à celle d'un saint Ambroise. Mais l'on n'a pas assez fait valoir ce beau côté de sa nature si riche et si merveilleuse, cette facilité étonnante avec laquelle il savait se faire tout à tous, et qui rappelait si bien les vertus du bon saint François de Sales.

1 — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II.

En lisant le récit que nous venons de citer, on a pu remarquer avec quelle bonne grâce le pieux évêque se prêtait à tout ce qu'on lui demandait, quand il s'agissait de faire plaisir à quelqu'un, même au plus humble de ses enfants, même aux pauvres sauvages. C'était assurément l'effet d'une grande vertu ; car, on le sait, il n'y a généralement rien d'attrayant chez les sauvages : tout est laideur et malpropreté sur leurs personnes et dans leurs cabanes ; tout y est répugnant pour la nature. Et cependant le prélat leur témoigne plus de condescendance qu'il n'en montra jamais pour la plus aimable société.

A son arrivée dans cette mission, il est assailli par une série de harangues et de démonstrations de toutes sortes ; il se soumet à tout, la joie dans le cœur et la bénédiction sur les lèvres.

On s'empresse autour de lui, on le suit, on l'accompagne partout ; il ne montre pas la moindre fatigue. Chacun de ces sauvages, hommes et femmes, désire le voir de près : à l'exemple du divin Sauveur, il laisse approcher de sa personne tous ses enfants sans distinction. Il baptise, il confirme, il bénit des mariages, il donne la sainte communion ; il va même de cabane en cabane visiter ces pauvres sauvages, les consoler dans leurs misères, et répandre parmi eux un rayon d'espérance et de joie. On ne peut s'empêcher d'admirer la bonté du premier évêque de Québec, et les effets de la grâce dans cet illustre rejeton de la famille des Montmorency-Laval.

De cette belle démonstration des sauvages en l'honneur de Mgr de Laval, lors de sa visite pastorale à la mission de la Prairie, il ne faudrait pas conclure que leur nombre était très considérable. Les nations sauvages étaient peu populeuses : l'élite chrétienne qui composait les missions sédentaires ne pouvait l'être elle-même.

" La mission de Saint-François-Xavier, outre la chapelle et notre maison, écrivait au commencement de 1677 le P. Cholénec, se compose de vingt-deux cabanes, habitées par des Hurons et des Iroquois [1]."

Cette mission venait alors d'être transférée à quelque distance de la Prairie, sur les terres qui bordent le Saut-Saint-Louis, où les sauvages avaient trouvé un sol moins humide et plus approprié à leur culture du blé-d'inde. Mais l'organisation de la mission n'avait pas changé. " Elle est gouvernée, dit le P. Cholénec, par les mêmes capitaines qu'à la Prairie, savoir : deux capitaines hurons et deux capitaines iroquois."

On y respirait aussi le même parfum des vertus chrétiennes. " C'est une chose belle, ajoutait le Père, et qui cause sans doute bien de la joie à tout le paradis, de voir le repos, la douceur, l'union, la piété, la dévotion et la ferveur de nos sauvages dans ce nouvel établissement."

On voyait, en effet, des barbares, qui s'étaient entre-gorgés jusque-là, vivre maintenant en paix dans la même mission et pour ainsi dire sous le même toit, grâce à

1 — Il est probable qu'il y avait souvent plusieurs familles sous le même toit.

l'influence de la religion chrétienne. C'est ce qui faisait dire à un missionnaire : " Dieu semble avoir permis, pour étendre en ce nouveau monde le royaume de l'Evangile, que les Iroquois portassent la guerre dans des pays éloignés.... Ils en ont ramené une multitude de captifs ; et ce sont ces captifs, et les Iroquois, leurs vainqueurs, qui viennent eux-mêmes habiter ici avec leur proie, afin de devenir tous ensemble de fervents chrétiens : *Habitabit lupus cum agno* [1]."

" On peut juger de toutes les missions du Canada par celle de Saint-François-Xavier-du-Saut, écrivait Mgr de Saint-Valier.... C'est là qu'on a vu dans la personne de Catherine Tégakouïta la première vierge chrétienne que la nation Iroquoise ait donnée à l'Eglise de Jésus-Christ.... Deux autres ont eu le bonheur et le courage de la suivre, en faisant vœu de virginité, à son imitation. Ce sont deux anges sur la terre ; elles vivent comme si elles n'avaient point de corps, et elles emploient tout leur temps au travail et aux exercices de piété. Une d'elles s'étant trouvée dans une occasion où deux sauvages avaient entrepris de lui faire violence, elle prit un tison ardent, et les mit tous deux en fuite [2]. "

Puis il raconte les pratiques vraiment héroïques que les sauvages de la Mission s'étaient imposées pour chaque jour, chaque semaine, chaque mois et chaque année. En lisant ces pages de Mgr de Saint-Valier, on se croirait transporté

1 — " Le loup habitera avec l'agneau. " (*Isaïe*, II, 6.)
2 — *Etat présent de l'Eglise.*

au milieu des merveilles de la vie cénobitique si bien décrites par l'auteur des *Moines d'Occident*.

La mission du Saut-Saint-Louis s'accrut peu à peu, et prit même assez de développements pour pouvoir fournir un contingent précieux à la petite armée que leva M. de la Barre [1].

Ce gouverneur écrivait au ministre en 1683 : " Les PP. jésuites, qui ont acquis au roi, dans la mission du Saut-Saint-Louis joignant la Prairie de la Madeleine, deux cents bons soldats iroquois, y ont souffert un grand accident, leur église ayant été rasée d'un coup de vent de fond en comble. Une charité de Sa Majesté serait bien appliquée à cette réparation ; et le maintien de cette mission est d'une grande importance [2]. "

Cette lettre de M. de la Barre confirme ce que nous avons déjà dit plusieurs fois, que les jésuites savaient allier, dans leurs missions sauvages, les leçons de la vertu et de la religion à celles du plus pur patriotisme.

---

1 — Successeur de M. de Frontenac, en 1682.
2 — Lettre de M. de la Barre au ministre, 1683.

CHAPITRE CINQUIÈME

—

Missions sédentaires des sauvages (suite). — Sillery. — Notre-Dame-de-Foye. — Mission de la Montagne, à Montréal. — Projet de mission à la baie Saint-Paul.

Les jésuites avaient deux missions sédentaires près de Québec : celle de Sillery, et celle de Notre-Dame-de-Foye.

La première était la plus ancienne du pays. Elle remontait à l'année 1638, et avait été établie par le commandeur de Sillery, à peu près en même temps que la duchesse D'Aiguillon fondait l'Hôtel-Dieu de Québec. Ce fut à Sillery que les dames hospitalières eurent leur premier logement.

Dès les commencements de cette mission, on y vit accourir de nombreux essaims de tribus algonquines, et fleurir parmi ces sauvages la piété chrétienne et le plus sincère amour de la France.

Elle était entourée d'une bonne et forte muraille, flanquée de plusieurs bastions. Les Algonquins y trouvaient un abri sûr et commode contre les Iroquois.

Près de la mission, se trouvaient la résidence et l'église des jésuites, bâties par les soins du P. Le Jeune. Ces édifices

devinrent la proie des flammes en 1657, deux ans avant l'arrivée de Mgr de Laval au Canada. " On vit en peu de temps, dit la Relation, notre maison toute en flammes, et le feu les poussa si violemment vers l'église, qu'il fut impossible de la sauver. Son maître-autel, enrichi d'or et de ce beau rouge de corail qui frappait si doucement les yeux de nos bons néophytes..., fut presque en un moment réduit en cendres.

" Cette église était la première de tout le pays érigée pour les nouveaux chrétiens. On la pouvait appeler la matrice de tout le christianisme de ce nouveau monde, parce que les Montagnais et les Algonquins s'étant convertis en ce lieu, donnèrent envie à toutes les autres nations d'écouter la parole de Jésus-Christ.... C'était l'asile et le refuge des Français voisins, qui déplorent cet incendie autant que nos néophytes.... "

Ces édifices se relevèrent de leurs ruines, et la mission de Sillery continua, sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus, son œuvre de salut pour les pauvres sauvages.

Au printemps de 1676, bon nombre d'Abénakis, pourchassés par les colons de la Nouvelle-Angleterre, vinrent y chercher un refuge. Grâce aux instructions et au zèle apostolique du P. Jacques Vaultier, ils ouvrirent les yeux à la lumière de l'Evangile, et apprirent à confondre dans une commune affection l'Eglise qui leur montrait le chemin du ciel et la nation qui les accueillait avec tant de générosité.

" Sillery n'est éloigné de Québec que d'une lieue et demie, écrit Mgr de Saint-Valier. C'est proprement le pays des Algonquins, qui faisaient autrefois une très florissante mission. Mais s'étant rendus indignes des grâces qu'ils avaient reçues, Dieu a substitué depuis peu d'années les Abénakis en leur place.... Les fâcheuses affaires qu'ils avaient eues avec les Anglais, les obligèrent à se réfugier auprès des Français. On les reçut volontiers à Sillery, où ils furent adoptés par les Algonquins qui restaient en petit nombre....

" Quand on les voit prier, ajoute Mgr de Saint-Valier, ils paraissent si enflammés et si immobiles, qu'il serait difficile de paraître dans ce saint exercice avec un air plus profondément appliqué, plus doucement recueilli, et plus sensiblement touché. Leur chant même a je ne sais quoi de plus dévot et de plus tendre que celui de tous les autres sauvages ; et il est aisé de voir par tous les dehors de leurs exercices spirituels, que Dieu a pris une entière possession du fond de leurs cœurs. "

Mais la plus importante des missions sédentaires, du côté de Québec, était celle de Notre-Dame-de-Foye. Formée, en grande partie, des débris de la nation Huronne qui avait été chassée de son pays par les Iroquois, elle était établie à un endroit appelé côte Saint-Michel, non loin de Sillery.

On lui avait d'abord donné le titre de l'Annonciation de la sainte Vierge ; mais elle fut appelée ensuite Notre-Dame-de-Foye, à l'occasion d'une statue de la Mère de Dieu envoyée de Belgique au Canada. Cette statue avait cela de remarquable, qu'elle était faite du bois d'un chêne dans

lequel on en avait trouvé une semblable, quelques années auparavant, dans le village de Foye, au pays de Liège, à une lieue de la ville de Dinant.

La mission de N.-D. de Foye était confiée au P. Chaumonot. C'est lui qui avait recueilli pour ainsi dire les débris de la nation Huronne, et qui s'en était occupé, d'abord sur l'île d'Orléans, puis près du Fort de Québec. Nul n'était plus en état que lui de faire accepter aux Hurons, avec une résignation toute chrétienne, le sort qui leur était fait.

Il écrivait en 1673 : " Les bons chrétiens de N.-D. de Foye continuent à mener une vie qui retrace en plus d'un point celle des chrétiens de la primitive Eglise. "

Puis, après avoir montré que les blasphèmes, le vice impur, le luxe et les excès, en général, étaient inconnus parmi eux, il ajoutait :

" Ces pauvres gens doivent ce changement si complet dans leurs mœurs à la perte de leur pays et à leur transmigration dans le nôtre. Que Dieu est admirable dans ses desseins ! Qui aurait jamais dit que pour faire chrétienne la nation Huronne, il la fallait exterminer ?

" Je pleurais autrefois les désastres des Hurons détruits par les Iroquois ; et maintenant j'en loue Dieu, car je crois évidemment que si ce peuple fût demeuré florissant comme il était jadis, nous n'eussions pas gagné en cent ans sur leurs esprits, pour les façonner à une vie chrétienne, ce que nous avons gagné en peu d'années [1]."

1 — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. I.

Il devint bientôt nécessaire de transporter la mission de la côte Saint-Michel à un autre endroit où les sauvages eussent plus de terre et de bois à leur disposition. On choisit de préférence un large plateau, situé sur la ferme des jésuites appelée Saint-Gabriel, à environ deux lieues et demie de Québec; et les sauvages commencèrent à y émigrer dès l'automne de 1673.

Mais avant de partir, ils voulurent tous aller en pèlerinage à Sillery, pour y faire une communion générale et un vœu public en l'honneur de saint Michel, patron de ce lieu. Ils présentèrent à ce glorieux archange un collier de porcelaine, afin d'obtenir par son intercession un heureux établissement dans le nouveau bourg où ils allaient s'installer.

Puis, rendus à leur nouvelle mission, ils firent une autre communion et une offrande en l'honneur de sainte Anne, pour lui demander la grâce de voir bientôt s'élever au milieu d'eux la maison de la sainte Vierge.

En effet, le P. Chaumonot avait décidé de bâtir l'église de la nouvelle mission sur le modèle de la maison de Nazareth, transportée à Lorette en Italie : de là le nom de Lorette donné à cet établissement sauvage.

La première pierre de cette église fut posée solennellement par le P. Dablon, supérieur des jésuites, le 16 juillet 1674. Il écrivait trois mois plus tard :

" Nous achevons de bâtir pour ces bons Hurons une église sous le nom de Notre-Dame-de-Lorette. Elle est toute semblable à celle d'Italie, et va devenir un lieu de

grande dévotion en ce pays. De fait, on y vient déjà en pèlerinage de toutes parts, et l'on est ravi de voir la sainte camine, la fenêtre par où l'ange entra, les armoires de la Vierge et le reste de ce qui se voit dans la sainte Maison de N.-D. de Lorette en Italie [1]."

Cette église fut bénie le 4 novembre 1674 ; puis on alla en procession à un reposoir dressé dans le bois, sur le chemin de Québec, à un quart de lieue de la bourgade. " Les Français et les sauvages, dit la Relation, y chantaient à deux chœurs des hymnes, des motets et des litanies de la sainte Vierge, dont on allait recevoir l'image qui nous a été envoyée d'Italie. Comme elle est faite sur le modèle de la miraculeuse image de Lorette, et qu'elle y a touché, elle est ici dans une grande estime et dans une juste vénération. "

On allait souvent, à cette époque, en pèlerinage à la mission de Lorette. Non seulement des religieux et des ecclésiastiques, mais des laïques de haute condition y accouraient pour honorer Marie.

M. de Frontenac s'y rendit, dans l'été de 1674, et y fit ses dévotions avec une grande piété [2].

" Les Français, écrit Mgr de Saint-Valier, viennent de fort loin, et en grand nombre, en ce lieu de pèlerinage pour y faire leurs dévotions, et pour y demander à Dieu des grâces spirituelles et corporelles par l'intercession de Notre-Dame. Ils ont tant de confiance en la sainteté des sauva-

1 — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II.
2 — *Ibid.*, t. I, p. 302.

ges, qu'ils les chargent de faire pour eux des neuvaines, et ils ont l'expérience que Dieu les exauce toujours [1]. "

Combien de fois Mgr de Laval eut occasion, sans doute, de visiter ces missions de Sillery et de Lorette, qui étaient si près de sa ville épiscopale ! Les *Relations*, toutefois, n'en parlent pas, et se contentent de signaler les témoignages nombreux d'affection qu'il donna aux sauvages en une foule de rencontres.

Elles mentionnent cependant la visite pastorale qu'il fit à Lorette en 1677. Le prélat relevait d'une maladie grave. Il avait passé tout l'hiver dans de grandes souffrances, et ne put faire la visite générale de son diocèse. Mais il voulut, au printemps, aller voir ses bons sauvages de Lorette, comme il avait visité l'année précédente ceux de la Prairie.

" La crainte d'être trop long, dit la Relation, nous fait passer sous silence la réception qu'ils firent à Mgr de Québec. Si l'on veut cependant s'en former quelque idée, on n'a qu'à se souvenir comment les sauvages de la Prairie, qui sont maintenant à Saint-François-Xavier-du-Saut, ont reçu l'été précédent notre vénérable prélat, qui est ici le protecteur, le père et le bienfaiteur de nos missions [2]. "

On ne peut douter, non plus, que l'évêque de Québec n'ait visité, dans ses courses apostoliques à Montréal, la célèbre mission de la Montagne, fondée par les sulpiciens. " Cette mission, dit Mgr de Saint-Valier, est un village

1 — *Etat présent de l'Eglise.*
2 — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II, p. 190.

enfermé dans un petit Fort assez bien muni et en état de se défendre.... On y vit, non pas comme dans un Fort, mais comme dans un cloître ; et toutes les vertus s'y pratiquent selon les règles de la plus haute perfection évangélique."

A quelle époque avait commencé cette mission ? Nous avons déjà indiqué [1] la date de 1676, et supposé que la mission de la Montagne n'était que le développement de ce qui avait été inauguré en 1674 aux îles Courcelle par M. de Fénelon.

Mais il est probable qu'il y avait déjà, bien avant cette date, un certain nombre de sauvages, chrétiens ou catéchumènes, réunis à la Montagne, et que les sœurs de la Congrégation y avaient une petite école. Seulement, la mission n'était pas encore enfermée dans un Fort de pierre : on s'était contenté d'une enceinte de pieux, qu'avait fait construire M. Galinier.

Des religieuses de Saint-Joseph de La Flèche arrivent à Montréal en 1669, et la première chose qu'on leur fait visiter, c'est cette mission de la Montagne.

" Cette deuxième bande (de religieuses), dit la sœur Morin, arriva à Montréal le jour de la fête de tous les Saints, 1669. Le lendemain, M. Soûart, notre confesseur, les mena voir la mission des sauvages, au lieu nommé *La Montagne*, qui les reçurent avec des acclamations et cris de joie, qui furent entendus de loin. Elles, de leur part, leur firent beaucoup de caresses, et mangèrent de leurs apprêts qui consistaient en *sagamité*, faite de farine de blé-d'inde

1 — Voir t. 1, p. 582.

cuite à l'eau, des citrouilles cuites dans les cendres, et du blé-d'inde fleuri et en épis, qui sont des mets exquis. Elles firent toutes les cérémonies de bon appétit, quoique leur cœur y sentît bien de la répugnance [1]. "

M. Galinier desservit probablement la mission de la Montagne jusqu'à sa mort arrivée en 1671. Il fut remplacé par M. Trouvé, qui en eut la charge à son tour jusqu'en 1680.

L'établissement de M. de Fénelon aux îles Courcelle ayant été fermé, l'œuvre de la Montagne prit du développement.

" J'espère que la mission que les ecclésiastiques du séminaire de Montréal ont établie à une demi-lieue de leur ville, écrivait M. de Frontenac, en 1679, donnera exemple pour toutes les autres, et obligera ceux qui y auraient le plus de répugnance, soit par intérêt, ou autrement, à les imiter."

Ce qui faisait parler ainsi le gouverneur, et l'attachait d'une manière particulière à la mission de la Montagne, c'est le soin spécial que prenaient les sulpiciens, non seulement de christianiser, mais aussi de franciser les sauvages.

" Je ne rendrais pas justice aux MM. du séminaire de Montréal, écrivait-il encore deux ans plus tard (1681), si je n'assurais pas Votre Majesté du soin qu'ils continuent d'apporter pour augmenter leur mission de sauvages et les engager à quitter leurs façons barbares pour suivre les nôtres.

1 — *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal.*

" Ce progrès commence à produire de bons effets, dans les autres missions, où les sauvages, à l'exemple de ceux-ci, ont déjà des poules, des cochons, du blé français, etc."

C'est vers 1683 que M. de Belmont commença à faire construire le Fort en pierre [1] dont parle Mgr de Saint-Valier, destiné à enfermer le village sauvage. Ce Fort avait quatre tours [2], et l'une des courtines était attenante à l'enceinte de pieux où se trouvaient la chapelle et la maison des sœurs de la Congrégation.

M. de Belmont, arrivé au Canada en 1680 [3], desservit très longtemps la mission de la Montagne. Mgr de Saint-Valier, son compatriote, — tous deux étaient de Grenoble — rend à sa vertu, à son zèle et à ses éminentes qualités le plus beau témoignage :

" Sa naissance et son choix, dit-il, l'attachaient autrefois en France à des emplois bien différents de ceux dont il est à présent chargé, et il s'est toujours acquitté de ses devoirs avec honneur. Dieu lui a donné un esprit vif et agréable, capable de toutes les sciences et de tous les arts ; et comme il n'a pas moins de mémoire que d'intelligence, il avait appris dans ses voyages la plupart des langues d'Europe, comme pour se préparer à apprendre plus aisément dans la suite celles des sauvages dans la Nouvelle-France, où, par un coup extraordinaire de grâce, il fait à présent les

1 — Mémoire de M. de Denonville, 1685.
2 — Deux de ces tours existent encore.
3 — Il n'était encore que diacre, et fut ordonné prêtre par Mgr de Laval le 14 septembre 1681.

fonctions d'un excellent missionnaire, qui gouverne son troupeau avec autant de piété que de sagesse....

" Ce digne ouvrier a un soin particulier de la jeunesse. Il se décharge des filles sur les maîtresses d'écoles que les sœurs de la Congrégation envoient dans le village ; et il est le maître de toutes choses à l'égard des garçons. Il ne se contente pas de leur apprendre la doctrine chrétienne et la manière de bien vivre, il leur enseigne aussi à parler français, et à chanter le plain-chant et la musique, selon qu'ils ont de la voix. Les uns ont appris sous lui à être tailleurs, les autres sont devenus cordonniers, et il y en a même de maçons qui ont déjà bâti de leurs propres mains de petites maisons à l'européenne.

" Le travail le plus commun est la culture des champs qu'ils défrichent pour y semer du blé-d'inde; et malgré l'amour excessif qu'ils ont naturellement pour le repos, le christianisme les a rendus si laborieux, qu'il y en a quelques-uns qui, après avoir cultivé plus de terre qu'il ne leur en faut pour eux et pour leur famille, en louent ou en donnent aux autres. "

Les sœurs de la Congrégation ne réussissaient pas moins avec les filles : " Il y a dans la mission de la Montagne, continue le prélat, une école d'environ quarante filles sauvages, qu'on habille et qu'on élève à la française, en leur apprenant en même temps les mystères de la Foi, le travail des mains, le chant et les prières de l'Eglise, non seulement en leur langue, mais encore dans la nôtre, pour les faire peu à peu à notre air et à nos manières. "

Nous ne savons à quelle époque précise la mission de la Montagne cessa d'exister à cet endroit. Dans une lettre qu'il écrivait en 1690, le marquis de Denonville, gouverneur du Canada, exprimait l'avis qu'il fallait éloigner des habitations françaises cette mission composée de Hurons et d'Iroquois, si on voulait l'augmenter.

Elle fut transportée dans la suite au lac des Deux-Montagnes, continuant d'être desservie par les ecclésiastiques de Saint-Sulpice.

A part les missions dont nous venons de parler, il y en avait d'autres plus ou moins sédentaires, comme celles des Algonquins à Tadoussac et à Métabetchouan, celle des Etchemins et des Gaspésiens à la Rivière-du-Loup, et celle des Montagnais à Betsiamis, toutes sous la direction des PP. jésuites. C'est de la mission de Betsiamis que parle sans doute Mgr de Saint-Valier :

" Les Montagnais, dit-il, ont fait un établissement à trente lieues de l'embouchure du Saguenay, où ils passent une partie de l'année pour traiter des pelleteries avec les Français qui s'y sont aussi établis. C'est là que les autres sauvages étant attirés par le commerce, et voyant par occasion les exercices qu'on y fait de la religion chrétienne, en prennent une haute idée ; d'où il est arrivé que la Foi s'est portée comme d'elle-même dans plusieurs petites nations [1]."

Mgr de Laval, enflammé lui-même par l'exemple des jésuites et des sulpiciens, avait conçu le dessein de faire

1 — *Etat présent de l'Eglise.*

établir une mission sédentaire de sauvages par les prêtres de son séminaire de Québec.

" Il est nécessaire, leur écrivait-il un jour de Paris, d'entreprendre quelque part une mission sédentaire de sauvages. Il faut y voir.

" Mais où l'établirons-nous ? A l'île Jésus ? L'endroit aurait plus d'un avantage. Mais il y aurait trop de dangers pour nos sauvages, à cause de la proximité de l'eau-de-vie ; et d'ailleurs, nous y serions trop proche des missions de la Montagne et de la Prairie, ce qui pourrait causer du trouble, et une jalousie, ajoute-t-il, encore plus grande que celle qui existe déjà entre les deux communautés qui y sont établies."

Il conseille alors d'établir cette mission à la baie Saint-Paul, qui se trouve dans la seigneurie du séminaire :

" La meilleure place, dit-il, serait peut-être depuis le cap Maillard jusqu'à la baie. Les sauvages de l'Acadie pourraient y arriver et y débarquer facilement. On objectera peut-être que le terrain y est trop humide pour la culture du blé-d'inde; mais cette objection n'est pas suffisante, car on peut faire des canaux pour assécher; et d'ailleurs il y a là de grands coteaux [1] ...."

On voit que le prélat connaissait bien tous ces endroits, qu'il avait un grand esprit d'observation, et qu'il parlait de toutes choses d'une manière pratique.

Ce projet de mission sédentaire à la baie Saint-Paul n'eut pas de suite, probablement à cause des difficultés qui

1 — Lettre de Mgr de Laval au séminaire de Québec, 1685.

survinrent entre Mgr de Saint-Valier et le séminaire de Québec.

De leur côté, les récollets, animés d'une sainte ardeur, établissaient des missions non seulement au Fort de Frontenac, mais à celui de Niagara, que venait de construire Cavelier de la Salle. Puis ils s'élançaient à la suite de cet intrépide découvreur, qui avait reconnu l'embouchure du Mississipi. Eux aussi, comme Jolliet et Marquette, ils préparaient les voies aux grandes missions des Tamarois, du Mississipi et de la Louisiane, que le séminaire de Québec devait entreprendre quelques années plus tard, à l'instigation du vieil évêque, et dont l'établissement devait couronner, pour ainsi dire, la carrière apostolique du saint prélat.

Mais il est temps de jeter un coup d'œil en arrière, pour mieux connaître et apprécier les rapports de Mgr de Laval avec ces religieux.

CHAPITRE SIXIÈME

—

Mgr de Laval et les Récollets. — Comment ces religieux revinrent au Canada. — Un mot de leur ancienne mission. — Obstacles qu'ils opposent à l'évêque pour le règlement de la question des cures et de la traite de l'eau de-vie.

Il n'y a pas de doute que Talon, en venant au Canada (1665), y apporta beaucoup de préjugés contre l'évêque et les jésuites, qu'on lui avait représentés comme des ambitieux, cherchant à étendre leur autorité sur le temporel. " On ne saurait croire, dit Marie de l'Incarnation, combien il s'est trouvé de calomniateurs contre notre prélat et contre les jésuites.... L'on a écrit des lettres diffamatoires qui sont allées jusqu'au roi. [1] "

Les premiers rapports de Talon furent cependant favorables au clergé. " Sa Majesté, lui écrivait Colbert au mois d'avril 1666, est fort contente d'apprendre, et par M. de Tracy et par vous, que l'évêque de Pétrée et les jésuites n'ont pour but de leur dessein que l'avancement du christianisme dans le pays.... "

---

1 — *Lettre spirituelle 103e.*

Mais bientôt l'intendant, se laissant séduire par les prétendus avantages du commerce de l'eau-de-vie, renouvela lui-même les plaintes contre le clergé du Canada. Dans un mémoire adressé à Colbert en 1667, il convenait d'abord que la vie des ecclésiastiques était fort réglée, et pouvait servir de modèle aux séculiers; puis il ajoutait : " Mais comme ceux qui composent cette colonie ne sont pas tous d'égale force, ni de vertu pareille, et n'ont pas les mêmes dispositions au bien, quelques-uns tombent aisément dans leur disgrâce pour ne pas se conformer à leur manière de vivre, ne pas suivre leurs sentiments, ne pas s'abandonner à leur conduite, qu'ils étendent jusque sur le temporel. empiétant même sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat. "

Le moyen qu'il suggérait au ministre pour remédier à ces prétendus empiétements du clergé, c'était de faire repasser en France quelques-uns des jésuites, et d'envoyer à leur place au Canada d'autres prêtres séculiers ou réguliers, " en les faisant autoriser d'avance pour l'administration des sacrements....; autrement, ils deviendraient inutiles, ajoutait Talon, parce que s'ils ne se conformaient à la pratique de ceux qui y sont aujourd'hui, Mgr l'évêque leur défendrait d'administrer les sacrements. "

Talon expliquait encore mieux sa pensée, en disant qu'il fallait envoyer au Canada des ecclésiastiques " qui ne contraignent et ne gênent pas les consciences [1]. "

1 — Parkman, *The Old Regime in Canada*, p. 432.

Il passa en France à la fin de 1667, et amena avec lui en 1670 six récollets, qui, dans son idée et celle de Colbert, devaient servir de contrepoids aux jésuites.

Le ministre avait écrit à M. Bouteroüe en 1668 : " Il est nécessaire de diminuer autant que possible le nombre excessif des prêtres, des religieux et des religieuses au Canada. " Mais en y envoyant deux ans plus tard des récollets, il ne croyait pas se contredire, parce que ces frères mendiants devaient contrebalancer l'influence des jésuites, adopter une ligne de conduite plus conforme aux vues des hommes politiques, et, divisant le clergé, donner par là même plus de force au gouvernement.

L'idée qui présida à l'envoi des récollets au Canada fut donc une idée hostile à Mgr de Laval et aux jésuites. Ils venaient ici, sur l'invitation des autorités politiques, et nullement sur celle de l'évêque. On peut même assurer que c'était contre son désir et sa volonté ; car Mgr de Laval avait mille raisons de craindre que ces religieux ne vinssent à semer la division dans l'Eglise du Canada.

La protection déclarée de Talon en leur faveur augmentait ses alarmes : " Plus nous aurons de récollets, écrivait celui-ci à Colbert, mieux sera contrebalancée l'autorité trop enracinée des autres. "

Il est difficile de supposer que ces religieux ignoraient les dispositions de ceux qui les faisaient venir ici : " Il y avait près de trente ans, écrit l'un d'eux, que l'on se plaignait au Canada de la gêne des consciences. A mesure que la colonie augmentait, les clameurs des habitants se multi-

pliaient, et se faisaient entendre avec plus de force. Je veux croire que l'on n'y donnait pas d'occasion.... Mais le Français aime la liberté : il est ennemi de la contrainte jusque dans sa religion, en quelque endroit qu'il se rencontre. L'on a vu avec combien d'instances réitérées les Canadiens avaient demandé des récollets depuis le rétablissement de la colonie ; plus on y mettait d'obstacles, plus on augmentait leur soupçon, et l'empressement qu'ils avaient de nous y revoir [1]. "

Au printemps de 1671, Mgr de Laval reçut du roi la lettre suivante :

" M. l'évêque de Pétrée, ayant considéré que le rétablissement des religieux de l'Ordre de saint François, récollets, sur les terres qu'ils ont ci-devant possédées en Canada, pouvait être d'une grande utilité pour la consolation spirituelle de mes sujets et pour le soulagement de vos ecclésiastiques au dit pays, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous donniez le pouvoir au R. P. Allard, provincial, et aux quatre religieux qu'il mène avec lui, d'administrer les sacrements à tous ceux qui en auront besoin et qui auront recours à eux, et qu'au surplus vous les aidiez de votre autorité, afin qu'ils puissent se remettre en possession de tout ce qui leur appartient au dit pays, à quoi je suis persuadé que vous donnerez volontiers les mains, par la connaissance que vous avez du soulagement que mes sujets en recevront...."

1 — Chrétien Leclerc, *Premier Etablissement de la Foi.*

Le prélat, par respect pour le roi, ainsi que pour l'état religieux qu'il avait toujours honoré, fit aux récollets un accueil favorable. Plein de confiance en Dieu, et considérant les besoins d'une Eglise naissante, qui n'a jamais trop d'ouvriers, il leur permit de s'établir à Québec, et résolut de les employer.

" Il leur procura des secours abondants, et leur fournit pendant plus d'un an la nourriture et les meubles. Quoiqu'ils fussent venus malgré lui, il leur donna d'abord quatre missions, les Trois-Rivières, l'île Percée, la rivière Saint-Jean et le Fort Frontenac. Ces bons Pères en furent surpris ; ils ne cessaient de louer la charité de l'évêque, et avouaient ingénuement que n'étant venus que pour se battre avec le clergé, ils ne pouvaient comprendre qu'on eût pour eux tant de bontés [1]."

Les récollets n'étaient pas d'ailleurs, des nouveau-venus au Canada ; ils méritaient d'y être accueillis avec faveur. " Ce sont les Pères de cet Ordre qui en ont été les premiers missionnaires, écrit la Mère de l'Incarnation. Ils y ont demeuré jusqu'en l'année 1629, que les Anglais, s'étant rendus les maîtres du pays, ils furent obligés de quitter, aussi bien que les jésuites qui ne faisaient que d'y arriver [2]."

Champlain avait amené les récollets au Canada en 1615. Ils y étaient restés quatorze ans ; et pendant ce temps ils avaient été les consolateurs spirituels de la petite colonie française et les premiers missionnaires des sauvages. On

1 — Latour, p. 200.
2 — *Lettre historique 84e.*

leur avait donné sur les bords de la rivière Saint-Charles une large concession de terre, sur laquelle ils avaient bâti leur monastère de Notre-Dame-des-Anges [1].

Les jésuites vinrent en 1625 se joindre à eux pour travailler à la conversion des sauvages. Mais la prise du pays par les Anglais, en 1629, renversa leurs pieux desseins. Récollets et jésuites furent obligés de repasser en France. Les jésuites seuls revinrent au Canada en 1632.

D'après le P. Le Tac, ils auraient d'abord exprimé le désir que les récollets allassent les rejoindre: "A peine les jésuites eurent-ils quelque liberté de retourner en Canada, dit-il, que se souvenant de leur ancienne amitié avec les récollets, ils leur mandèrent le désordre du pays, et le désir qu'ils avaient de les revoir."

Puis il ajoute: "Les récollets, jugeant à propos de n'y retourner qu'avec des privilèges plus étendus que ceux qu'ils avaient la première fois, firent présenter par le P. Antonin Baudron au pape Urbain VIII le narré de ce que leurs Pères avaient fait en la Nouvelle-France."

Un décret de la Propagande, daté du 28 février 1635, rétablit au Canada la mission des récollets qui y avait été fondée sous le pontificat de Paul V. Le préfet et le secré-

1 — "Cette maison fut faite comme une maison de récollection et un séminaire pour y élever les sauvages.... Le P. Denys, commissaire, écrivant à M. de Bouex, grand vicaire, lui témoigne le désir qu'il a de tenir dans ce couvent un nombre de sauvages pour les instruire. Ce monsieur répond à son zèle l'année suivante, et lui fait tenir 200 écus afin d'en faire les frais. Il le prie de donner le nom de Saint-Charles à ce séminaire; et c'est de là que la petite rivière proche de Québec s'appelle *rivière Saint-Charles.*" (*Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, par le P. Sixte Le Tac, Paris, 1888.)

taire de la Congrégation écrivirent aux récollets des lettres pressantes pour les encourager dans leur pieux dessein; et ils reçurent du saint-siège, par l'entremise du nonce en France, des pouvoirs très étendus.

Ils allaient partir, lorsqu'une influence politique vint les arrêter. " Toutes choses étant disposées pour le départ des récollets pour le Canada, dit le P. Leclerc, M. de Lauson, président de la Compagnie (des Cent associés), nous fait étroite défense de partir, envoie pour cela ses ordres à la flotte, et, sur nos instances, donne pour toute raison que nous n'y vivrions pas en paix avec les jésuites [1]. "

On a prétendu que ceux-ci étaient au fond de l'affaire; mais il n'y a rien qui le prouve. Au contraire, ils protestèrent énergiquement contre cette imputation:

" Comme M. de Lauson, continue le P. Leclerc, n'avait pour raison que les intérêts des jésuites, nos Pères n'eurent que le temps de leur écrire des lettres pressantes, qui furent adressées en Canada. Le P. Charles Lalemant, supérieur des missions, nous répondit de Québec par une espèce de manifeste, dans lequel non seulement il se justifie de ce qu'on leur impute notre retardement, mais il proteste encore que lui et tous ses religieux ne désirent rien tant que notre retour. "

La vérité est que ce fut Richelieu qui empêcha les récollets de retourner au Canada. Le cardinal avait donné sa

1 — Chrétien Leclerc, *Premier Etablissement de la Foi.*

confiance au P. Joseph du Tremblay, religieux capucin [1]. Or, le P. Joseph n'aimait pas les récollets. Ceux-ci ayant demandé de retourner au Canada, et présenté à Rome un mémoire à ce sujet, Richelieu écrivit au souverain pontife, pour le prier de ne pas venir à l'exécution [2].

Les récollets furent quarante ans sans revoir le Canada. Ils y reparurent au mois de juillet 1670, sous l'autorité du roi et la protection de Talon. " M. Talon était leur protecteur déclaré, dit Latour. Il se servit de son autorité pour leur faire rendre leur maison et leur terrain. "

Malheureusement, cette maison était en mauvais état. " Elle est ruinée, faute de réparations, dit Marie de l'Incarnation, et les terres ont été occupées par divers particuliers, qui ne croyaient pas qu'ils y dussent jamais revenir. Cependant, les voilà, avec la permission du roi dans le dessein de se rebâtir sur leurs anciens fondements. "

Ils se mirent à l'œuvre avec l'ardeur de Néhémie, rebâtissant la ville de Jérusalem. Dès l'année suivante (1671), M. Talon posait la première pierre de leur monastère ; et Mgr de Laval, pour témoigner de sa bonne volonté, présidait lui-même à la partie religieuse de la cérémonie.

Le couvent et l'église s'élevèrent bientôt comme par enchantement. Ils occupaient une position magnifique, près de la rivière Saint-Charles. " Le couvent des récollets

1 — Le P. Joseph a été maltraité par quelques historiens ; mais on ne saurait lui refuser de grands talents et beaucoup d'influence.
2 — Faillon, *Histoire de la colonie française.*

s'appelle Notre-Dame-des-Anges, écrit Mgr de Saint-Valier. Le lieu est agréable : c'est la promenade la plus belle de la ville, et l'on y va souvent par dévotion en pèlerinage. "

Talon ayant quitté définitivement le Canada, en 1672, les récollets perdirent en lui un ami puissant et dévoué. Mais ils en retrouvèrent un autre non moins précieux dans la personne de Frontenac, qui voulut remplir à leur égard la charge de *père spirituel* et de syndic *apostolique* [1]. Avec l'appui d'un si haut personnage, leurs affaires ne pouvaient manquer de réussir.

Aussi, dès l'année 1673, recevaient-ils un titre nouveau, leur assurant la propriété de leur ancienne concession de terre de 106 arpents, avec droit de pêche dans la rivière Saint-Charles. Ce document fut ratifié par lettres patentes du roi, au mois d'avril 1676.

L'année suivante, le roi donnait aux récollets de nouvelles lettres, portant amortissement à perpétuité pour leurs 106 arpents de terre et pour toutes les constructions qu'ils pourraient y établir.

Enfin, en 1678, Sa Majesté accorda encore des lettres patentes pour confirmer les établissements des récollets au Fort Frontenac et à Percé, amortir toutes les concessions de terre qui leur avaient été faites dans ces endroits, et assurer la stabilité de leurs institutions. Ces documents

1 — Le *père spirituel* des récollets était leur procureur pour les affaires temporelles, qu'ils ne pouvaient transiger par eux-mêmes.

furent enregistrés au Conseil souverain en décembre de la même année [1].

Tout aurait été pour le mieux, si les récollets, restant unis au clergé du Canada, s'étaient contentés de travailler, comme de bons religieux, dans la sphère qui leur avait été assignée, sous la sage et uniforme direction de l'évêque. Malheureusement, ils n'étaient pas envoyés ici pour cela, mais plutôt pour faire opposition à l'évêque et aux jésuites.

Les premiers récollets, toutefois, donnèrent peu de sujets de mécontentement : " Ce sont des religieux fort zélés, écrit Marie de l'Incarnation. Leur provincial, qui est un homme considérable parmi eux, et qui a des qualités éminentes, est venu lui-même les établir [2]. " Et M. de Latour : " C'étaient de bons religieux, dit-il, qui furent toujours unis au clergé : le caractère de leurs successeurs fut bien différent [3]. "

En effet, à peine Frontenac fut-il arrivé aux affaires, qu'ils crurent devoir soutenir ses idées dans les choses qui intéressaient directement la morale et le bien de la religion. A l'encontre de la plus haute autorité ecclésiastique du pays, ils ne craignirent pas d'appuyer le gouverneur dans la question des cures et de la traite de l'eau-de-vie.

---

1 — A la demande de Jean Le Chasseur, qui se présenta au Conseil " comme ayant charge du sieur gouverneur au nom et comme protecteur et père spirituel des dits Pères récollets en ce pays, et leur syndic apostolique." *(Jugements du Conseil Souverain*, t. II, p. 266.)

2 — *Lettre historique 84e.*

3 — Latour, p. 200.

" Ça toujours été l'idée de Frontenac, de De Meulles et autres, écrivait un jour Mgr de Laval à son successeur, que la Cour ne devrait pas aider le clergé, que celui-ci doit se contenter du peu que lui donnent les habitants, et même que les récollets feraient l'affaire pour rien ; et les récollets ne demandent pas mieux que de souffler dans ce sens [1]. "

Mais ce n'étaient pas seulement leurs paroles, c'était surtout leur manière de vivre qui devenait un obstacle au règlement de la question de la dîme et du revenu des curés suivant les désirs de Mgr de Laval.

L'évêque exigeait avec raison qu'avant de fixer un curé dans un endroit, on lui assurât, soit par dîmes, soit par supplément, un revenu suffisant pour vivre. Or voilà des religieux mendiants qui venaient tout à coup s'implanter dans son diocèse, et qui, ne vivant que de quêtes, s'offraient à desservir les paroisses pour rien. Au fond, c'était tromper le public ; car, que les fidèles paient en aumônes ou en dîmes, il faut toujours qu'ils pourvoient à l'entretien de leurs pasteurs.

Mais les esprits superficiels faisaient des comparaisons peu respectueuses entre les exigences de l'évêque et le désintéressement des récollets. Ils ne réfléchissaient pas sur les inconvénients que pouvait présenter le système de cures desservies par des religieux mendiants.

D'ailleurs, à quels dangers n'étaient pas exposés, dans le ministère des campagnes, des religieux accoutumés à la

1 — Archives du séminaire de Québec, *Lettre de Mgr de Laval à Mgr de Saint-Valier*, 15 février 1686.

vie et à la règle du cloître, abandonnés tout à coup à eux-mêmes, et lancés sans guides dans le tourbillon d'une liberté parfaite ? Malgré toutes les précautions que l'on put prendre, et la mesure avec laquelle on les employa dans le ministère pastoral des campagnes, il y eut quelquefois des abus et des scandales [1].

Mais ce qui fit surtout à cette époque un grand tort à la Religion, ce fut l'opposition que montrèrent les récollets aux principes de Mgr de Laval et des jésuites sur la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. Les idées de Frontenac et des politiques du temps allaient donc enfin triompher ! On avait trouvé des prêtres qui partageaient ces idées, qui les prônaient et s'en faisaient les défenseurs. Ce qu'on avait soutenu jusqu'ici à l'encontre de l'évêque n'était donc pas si mal ; et les jésuites, en se montrant si exclusifs au sujet du commerce de l'eau-de-vie, n'avaient donc en vue que de tyranniser les consciences !

Voulons-nous avoir une idée de la conduite des récollets vis-à-vis de Mgr de Laval et des jésuites sur cette question ? Ecoutons la voix si sage et si autorisée de M. Dudouyt. Il écrit de Paris à son évêque :

" Un des principaux et des mieux intentionnés (des récollets) dit hier, que le mal était qu'on ne convenait du principe, qui consiste en ce que M. l'évêque et les jésuites défendent l'eau-de-vie pour en traiter seuls. Ces bons Pères sont si bien affermis dans cette impression, que, quelque chose

1 — Latour, p. 164-205.

qu'on leur puisse dire au contraire, ils n'en reviennent pas ; et cela se publie non seulement parmi eux, mais, le croyant de la sorte, ils le disent au dehors, et à la Cour ; et M. de Frontenac, qui le publie en France et en Canada, comme font ceux qui entrent dans ces sentiments, vous pouvez juger quel effet tout cela peut avoir."

M. Dudouyt ajoute : " Je ne vois pas qu'il soit facile de remédier à leur conduite ; et tout ce que vous pouvez faire, c'est de donner de l'emploi à ceux-là seulement que vous jugerez capables, et que tous les autres demeurent à garder leurs règles dans leur couvent. C'est ce que m'a dit le P. provincial, et qu'il ne prétendait pas que les religieux s'ingérassent de travailler, sinon lorsque vous les appellerez ; que, hors de cela, ils demeurassent au couvent à garder leurs règles [1]."

Ainsi, faire un triage parmi les récollets, choisir parmi eux ceux dont la doctrine était la plus saine, pour n'employer que ceux-là dans le saint ministère ; laisser les autres dans leur couvent à observer leurs règles : tel était l'avis que M. Dudouyt donnait à Mgr de Laval, et que celui-ci s'efforça de mettre en pratique. Il leur avait confié, comme nous l'avons vu, quatre missions importantes. En dehors de ces missions, il ne les employa que d'une manière accidentelle, le moins possible, exigeant toujours qu'ils se rendissent à leur poste deux par deux.

1 — Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, Paris, 15 juin 1681.

" L'on ne doit pas, écrivait-il un jour au séminaire, les laisser aller une ou deux lieues de Québec sans qu'ils en aient donné avis à l'évêque ou à ses grands vicaires, et qu'ils n'exercent pas de fonctions, hors de dire la messe, sans qu'ils aient l'agrément de celui qui a soin du lieu. Le curé doit les instruire des désordres et de ceux qui donnent du scandale; à moins de quoi il arrive presque infailliblement qu'ayant des considérations purement humaines, et de leur intérêt, ils reçoivent aux sacrements les plus scandaleux, s'excusant sur ce qu'ils l'ignorent, quoiqu'ils le sachent très bien [1]."

Malgré toutes les précautions prises par le prélat, malgré les défenses formelles qu'il leur avait faites d'exercer le saint ministère sans sa permission, les récollets, se réclamant des privilèges de l'exemption, allaient confesser et prêcher de côté et d'autre, sur le simple désir du gouverneur ; et Frontenac, qui s'était plaint si souvent de l'envahissement du pouvoir spirituel sur le temporel, ne se faisait pas scrupule d'empiéter ainsi sur l'autorité de l'évêque.

Ecoutons encore M. Dudouyt. Il s'agit, cette fois, du P. Louis, qui était allé sans permission exercer le ministère à Chambly, et avait tenu à l'égard de l'évêque la conduite la plus répréhensible.

" M. de Bernières m'avait écrit, dit-il, touchant la conduite du P. Louis, et m'avait envoyé la lettre que vous lui aviez adressée touchant ce que le P. Louis avait dit et fait

1 — Lettre de Mgr de Laval au séminaire de Québec, Paris, 1685.

à Chambly; et M. Trouvé m'avez dit comment il s'était comporté depuis Québec jusques en France ; qu'il avait continué de dire contre vous, les jésuites et M. l'Intendant (Duchesneau) tout ce qu'il avait coutume de dire en Canada. Il avait confessé depuis Québec, dans les côtes, jusqu'au bout des habitations, quoique vous le lui eussiez défendu. J'allai trouver le P. provincial. Je lui déclarai la conduite du P. Louis, et lui dis ce qui était contenu en votre lettre, de ce qu'il avait fait à Chambly.

" Le P. Louis, étant arrivé à Saint-Germain, commença à débiter partout contre vous, les jésuites et M. l'Intendant, toutes sortes de calomnies, et généralement tout ce que M. de Frontenac a coutume de dire et d'écrire. Il publiait un mémoire qui contenait 52 articles. Je n'y étais pas épargné, ajoute M. Dudouyt, touchant ce qui s'est passé à Caen, il y a 22 ans.

" A propos des récollets qui se sont ingérés de faire sans permission les fonctions dans les missions et les paroisses, j'ai dit au P. provincial ce que le P. Louis, le P. Martial, le P. George, le P. Luc, le P. Zénobie avaient fait, et lui ai fait remarquer qu'il m'avait dit l'an passé qu'il ne prétendait pas qu'ils s'ingérassent de faire aucune fonction, si vous ne le leur ordonniez.

" Je ne l'ai pas trouvé dans la même disposition, et lui ayant dit que ses religieux devaient avoir la même dépendance dans votre diocèse qu'ils avaient dans les diocèses de France, il m'a répondu que ce n'était pas de même en Canada, qu'ils dépendaient non seulement de la puissance

ecclésiastique, mais que, quand le gouverneur demandait un récollet, ils ne pouvaient le refuser [1]. "

Remarquons que ce n'était pas un simple religieux qui professait cette doctrine, mais le provincial des récollets lui-même ; et ce qui est plus grave, c'est que, sur cette question importante, il se dédisait du jour au lendemain. Il avait d'abord admis, pour les besoins de sa cause, que ses religieux ne devaient pas aller exercer le ministère sans la permission de l'évêque ; il soutenait maintenant qu'au Canada ils pouvaient aller là où le gouverneur les appelait.

Quelle confiance le prélat pouvait-il avoir dans la parole de ce religieux ? S'il se plaignait à lui de la conduite de ses subordonnés, avait-il quelque justice à attendre ? Il eut bientôt occasion de se convaincre qu'il était bien difficile d'avoir raison avec les protégés de M. de Frontenac.

1 — Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, Paris, 26 mai 1682.

CHAPITRE SEPTIÈME

—

Mgr de Laval et les récollets (suite). — Difficultés au sujet du couvent de la haute ville, et des sermons du P. Adrian. — Les récollets à Montréal. — Récollets et Canadiens.

C'était au printemps de 1681. Le monastère de Notre-Dame-des-Anges s'élevait majestueusement sur les bords de la rivière Saint-Charles. Nous en avons fait la description.

Mais les récollets qui l'habitaient trouvaient qu'il était loin de la ville. Leurs pénitents avaient un long voyage à faire pour aller à confesse; eux, également, quand ils voulaient aller quêter; car, dit Latour, " le roi qui leur avait donné une pension de 1,200 livres par an, à condition de ne pas quêter, ne s'attendait évidemment pas à être obéi sur cet article. La pension fut payée, mais la quête se fit comme à l'ordinaire [1]. "

Les récollets songèrent donc à monter à la haute ville. Mais, sentant bien que dans un aussi petit endroit que Québec, un second couvent de mendiants alarmerait tout le monde, ils se bornèrent à demander la permission de se

---

1 — Latour, p. 200.

bâtir un hospice, pour s'y retirer " lorsqu'ils seraient surpris par la nuit et le mauvais temps, " et y mettre leurs malades, qui, à Notre-Dame-des-Anges, n'étaient pas à proximité des médecins et des remèdes [1].

Sur ces représentations, ils obtiennent du roi (1681) l'emplacement de la Sénéchaussée, dans la haute ville. Avec l'agrément de l'évêque, ils en prennent aussitôt possession. M. de Bernières, assisté de M. Soûart, du séminaire de Montréal, va y planter la croix, et Mgr de Laval autorise par écrit l'établissement d'un hospice, mais suivant les termes mêmes posés par le roi, c'est-à-dire, permettant aux récollets d'y célébrer la messe, portes fermées, en faveur de leurs religieux malades, jusqu'à ce qu'ils soient en état de se rendre au couvent.

" C'en fut assez, dit Latour ; entre les mains des religieux, tout est un germe fécond. L'infirmerie devint bientôt un hospice pour tous les religieux sains et malades, et l'hospice devint un couvent, l'autel pour dire la messe devint une chapelle, et la chapelle une église. Un chœur et une sacristie l'assortirent. Le dortoir suivit l'infirmerie, le réfectoire et la cuisine accompagnèrent le dortoir. Les portes qu'on fermait d'abord durant la messe, s'ouvrirent. Quelques pénitentes affidées y vinrent, et le public y fut reçu. La messe basse devint solennelle ; on donna la communion, on prêcha, on confessa, on célébra les fêtes de l'Ordre ; elles furent annoncées par le prédicateur récollet.

1 — Lettre de Mgr de Laval, 27 octobre 1681.

On eut soin d'élever un clocher, pour servir, disait-on, aux observances régulières ; mais bientôt la cloche appela le public aux offices. On fit le catéchisme aux enfants ; on prit des pensionnaires laïques.... "

Bref, on avait réussi, à la grande surprise des citoyens et contre la volonté de l'évêque, à avoir un véritable couvent à la haute ville.

Un des récollets étant mort dans cette infirmerie, Mgr de Laval fit défense de l'y enterrer ; mais on passa outre. L'inhumation eut lieu au nouveau couvent, et toute la ville fut invitée aux obsèques.

Le prélat fit signifier aux récollets de cesser leur constructions et de s'en tenir aux termes de la permission qu'il leur avait donnée. Ils prétextèrent, pour continuer l'ouvrage, les dépenses qu'ils avaient déjà faites.

Il offrit d'acheter leur emplacement et de leur rembourser leurs frais de construction. Tout fut inutile, et l'ouvrage avança toujours.

Pour satisfaire l'évêque, on mit un nouveau gardien, qui fit semblant de vouloir suspendre les travaux, mais qui bientôt laissa tout faire, déclarant qu'il n'était plus le maître, et que ses subordonnés exigeaient la continuation du couvent.

Enfin le prélat se vit obligé de révoquer la permission qu'il avait donnée le 27 octobre 1681. " Il ne gagna autre chose, dit Latour, que de voir rappeler par leurs supérieurs tous les religieux qui étaient dans les missions, et un refus

bâtir un hospice, pour s'y retirer " lorsqu'ils seraient surpris par la nuit et le mauvais temps, " et y mettre leurs malades, qui, à Notre-Dame-des-Anges, n'étaient pas à proximité des médecins et des remèdes [1].

Sur ces représentations, ils obtiennent du roi (1681) l'emplacement de la Sénéchaussée, dans la haute ville. Avec l'agrément de l'évêque, ils en prennent aussitôt possession. M. de Bernières, assisté de M. Soûart, du séminaire de Montréal, va y planter la croix, et Mgr de Laval autorise par écrit l'établissement d'un hospice, mais suivant les termes mêmes posés par le roi, c'est-à-dire, permettant aux récollets d'y célébrer la messe, portes fermées, en faveur de leurs religieux malades, jusqu'à ce qu'ils soient en état de se rendre au couvent.

" C'en fut assez, dit Latour ; entre les mains des religieux, tout est un germe fécond. L'infirmerie devint bientôt un hospice pour tous les religieux sains et malades, et l'hospice devint un couvent, l'autel pour dire la messe devint une chapelle, et la chapelle une église. Un chœur et une sacristie l'assortirent. Le dortoir suivit l'infirmerie, le réfectoire et la cuisine accompagnèrent le dortoir. Les portes qu'on fermait d'abord durant la messe, s'ouvrirent. Quelques pénitentes affidées y vinrent, et le public y fut reçu. La messe basse devint solennelle ; on donna la communion, on prêcha, on confessa, on célébra les fêtes de l'Ordre ; elles furent annoncées par le prédicateur récollet.

1 — Lettre de Mgr de Laval, 27 octobre 1681.

On eut soin d'élever un clocher, pour servir, disait-on, aux observances régulières ; mais bientôt la cloche appela le public aux offices. On fit le catéchisme aux enfants ; on prit des pensionnaires laïques.... "

Bref, on avait réussi, à la grande surprise des citoyens et contre la volonté de l'évêque, à avoir un véritable couvent à la haute ville.

Un des récollets étant mort dans cette infirmerie, Mgr de Laval fit défense de l'y enterrer ; mais on passa outre. L'inhumation eut lieu au nouveau couvent, et toute la ville fut invitée aux obsèques.

Le prélat fit signifier aux récollets de cesser leur constructions et de s'en tenir aux termes de la permission qu'il leur avait donnée. Ils prétextèrent, pour continuer l'ouvrage, les dépenses qu'ils avaient déjà faites.

Il offrit d'acheter leur emplacement et de leur rembourser leurs frais de construction. Tout fut inutile, et l'ouvrage avança toujours.

Pour satisfaire l'évêque, on mit un nouveau gardien, qui fit semblant de vouloir suspendre les travaux, mais qui bientôt laissa tout faire, déclarant qu'il n'était plus le maître, et que ses subordonnés exigeaient la continuation du couvent.

Enfin le prélat se vit obligé de révoquer la permission qu'il avait donnée le 27 octobre 1681. " Il ne gagna autre chose, dit Latour, que de voir rappeler par leurs supérieurs tous les religieux qui étaient dans les missions, et un refus

absolu d'en accorder aucun jusqu'à ce qu'il les eût laissés libres dans leur entreprise [1]."

C'est vers cette époque que M. de la Barre écrivait au ministre : " Le calme du dedans serait parfait ici, sans l'entreprise des récollets, qui, Sa Majesté leur ayant donné un emplacement, le 28 mai 1681, en un lieu très incommode pour les fonctions, qui est devant la porte de l'évêché et de la paroisse, et tout proche la maison des jésuites, ont voulu y bâtir un hospice régulier, quoique cela ne soit point porté dans les patentes du roi. M. l'évêque l'a voulu empêcher, et ces Pères se sont cabrés à le maintenir, ce qui les met aux mains avec notre prélat.

" Je ne vous dirai rien de cette affaire, qui n'est pas de ma compétence, ajoute M. de la Barre, mais seulement que ce lieu ne convient point à l'usage auquel ils prétendent qu'il est destiné, et que la multiplicité des maisons de mendiants en ce pays n'est pas avantageuse à un peuple aussi pauvre que celui de toute cette colonie [2]."

Mgr de Laval se vit obligé, pour faire respecter son autorité, d'interdire toutes fonctions ecclésiastiques aux récollets, dans son diocèse ; puis il écrivit au roi pour se plaindre de leur conduite.

Le roi eut égard à ses remontrances, et fit abattre le clocher. Mais les récollets conservaient le principal, la maison ; et lorsque, quelques années plus tard, Mgr de Saint-Valier entra en arrangement avec eux pour acquérir

1 — Latour, p. 202.
2 — Lettre de M. de la Barre au ministre, 1683.

leur monastère de Notre-Dame-des-Anges, dans le but d'y installer l'Hôpital-Général, ils se transportèrent à la haute ville, remirent le clocher à sa place, et se logèrent définitivement dans leur nouveau couvent.

Vers le même temps où Mgr de Laval était en lutte avec les récollets au sujet de leur hospice de la haute ville, survint un incident qui mit de plus en plus en relief le mauvais vouloir de ces religieux.

Le prélat avait invité le P. Adrian à prêcher l'Avent dans sa cathédrale, leur donnant ainsi un témoignage éclatant de cette bienveillance et de cet esprit de conciliation, qui étaient le fond de son caractère. Comme il avait l'exemple du P. commissaire des récollets [1], qui, dans quelques sermons précédents, avait fait des allusions imprudentes aux différends qui existaient à cette époque entre Frontenac et Duchesneau, il crut devoir recommander au P. Adrian d'éviter avec soin de traiter de pareils sujets. Celui-ci ne tint aucun compte des avis de son évêque ; et, dès le premier sermon, se lança dans les personnalités les plus regrettables, faisant allusion aux querelles qui divisaient alors le pays.

Le jour de l'Immaculée-Conception, le prélat lui réitéra les remarques qu'il lui avait déjà faites. Le Père fit semblant de regretter ses paroles et de convenir qu'il avait eu tort. Cependant, dès le dimanche suivant, il retombait

1 — Eustache Maupassant. C'était un homme de talent, que Mgr de Laval avait entendu prêcher à Paris, dans son dernier voyage. Il arriva au Canada en 1673 avec M. de Bernières, et devint le confesseur de Frontenac. Au témoignage de Latour, sa conduite à Québec était si peu convenable, que la communauté le déposa de sa charge de supérieur.

513966B

dans la même faute, et l'aggravait même, si possible, en prononçant en chaire à plusieurs reprises les mots *cabale*, *divisions*, *partialité*, qu'il était facile d'appliquer à certains personnages désignés d'avance.

Pour la troisième fois, Mgr de Laval fait venir le P. Adrian, et s'efforce de lui faire comprendre le mauvais effet de ces personnalités dans un sermon. " Elles ne peuvent servir, dit-il, qu'à augmenter la division. " Il le prie, il le conjure, au nom de Dieu, de ne plus parler de ce sujet à l'avenir.

Le P. Adrian demande du temps, avant de donner une réponse définitive. Puis, au bout de quelques jours, l'évêque le fait mander de nouveau, pour avoir cette réponse, en présence de MM. de Maizerets et de Bernières, ses grands vicaires.

" Eh bien, P. Adrian, lui dit-il, avez-vous songé à ce que je vous ai dit l'autre jour, qu'il ne fallait plus parler en chaire des malheureuses divisions qui existent entre le gouverneur et l'intendant, au Conseil souverain ? Etes-vous décidé à suivre mes avis là-dessus ? "

Le P. Adrian ne répondait pas.

" Ce que vous avez dit à M. de Bernières, continue l'évêque, me porte à croire que vous n'êtes pas encore persuadé que vous avez tort. Et pourtant, quel bien pensez-vous donc obtenir de votre prédication? Convertir le gouverneur, ou l'intendant? Mais vous savez bien que chacun d'eux croit avoir raison. Ce n'est pas à nous à juger leur différend, mais au roi. Chacun d'eux peut être dans le

tort, et faire bien du mal ; je ne vous blâmerais pas de leur donner de bons conseils en particulier. Mais convient-il de le faire en public ?

" En parlant en chaire, comme vous le faites, des cabales, des divisions, des partialités qui existent contre certains hommes publics, ne vous exposez-vous pas à ce que l'on dise de vous, comme on l'a dit du P. commissaire, que vous avez un parti pris pour le gouverneur ? L'Eglise doit rester étrangère à ces débats et à ces différends. Il faut prêcher la paix, l'union, la charité, la vertu en général ; il ne faut pas paraître faire d'application à personne."

Le P. Adrian, confus sans doute de s'entendre dire la vérité d'une manière si franche et si apostolique, en présence des grands vicaires, espérant aussi peut-être se tirer d'affaire par des faux-fuyants, manifesta le désir d'être seul avec le prélat.

" Je veux, dit celui-ci, que mes grands vicaires soient présents. Si vous m'obéissez, vous ne devez pas avoir de difficulté de le faire en leur présence ; si vous me désobéissez, je veux qu'ils en soient témoins."

Alors le P. Adrian de se mettre à genoux aux pieds de l'évêque, pour lui faire mille protestations de respect ; mais le prélat de le relever aussitôt avec empressement. A plusieurs reprises, le Père veut s'agenouiller de nouveau ; l'évêque ne veut pas le lui permettre : " Ce n'est pas un acte d'humiliation ni de déférence purement extérieure que je vous demande, lui dit-il, c'est un acte de soumission intérieure."

Le Père, poussé au pied du mur, lui dit alors qu'il ne peut promettre de ne plus parler en chaire des divisions qui existent entre le gouverneur et l'intendant.

On se lève aussitôt ; et, comme le Père allait sortir, il revient sur ses pas, et demande à l'évêque la permission de lui exposer ses raisons.

Mgr de Laval le fait rasseoir, et lui laisse dire tout ce qu'il a sur le cœur. Voici, à peu près, le résumé de son discours :

" Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit à ses apôtres : *Nolite cogitare quomodo aut quid loquamini.... Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis* [1] ? C'est donc l'Esprit saint qui parle en lui quand il prêche, et qui lui inspire ce qu'il faut dire.

" Quand il est en chaire, il est la voix de Jésus-Christ pour prêcher l'Evangile : il reçoit sa mission de l'évêque ; mais la parole, il la tient de Jésus-Christ.

" On peut considérer Monseigneur ou comme évêque ou comme particulier. Comme particulier, il n'est pas infaillible, et ne peut exiger de lui qu'il s'abstienne de parler de tel ou tel sujet. Lui, P. Adrian, est obligé d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

" Il ne prêche que ce qu'ordonnent l'Evangile, l'Eglise et les Pères. Notre-Seigneur a ordonné à ses apôtres de prêcher la paix. Sa règle lui commande d'ailleurs de prê-

1 — " Ne pensez ni comment, ni ce que vous devez dire.... Car ce n'est pas vous qui parlez, mais l'Esprit de votre Père qui parle en vous." (*Matth.*, X, 19 et 20.)

cher sur les vertus et de tonner contre les vices, de parler du paradis et de l'enfer. Il ne peut en conscience se dispenser de prêcher contre les partialités qui règnent depuis si longtemps dans le pays. Plusieurs séculiers lui ont dit qu'elles étaient la cause qu'il ne se faisait presque aucune bonne confession. "

Le P. Adrian parla ainsi longtemps, et débita beaucoup d'autres choses à peu près de la même valeur.

On comprend la douleur de Mgr de Laval, lorsqu'il se vit en présence d'un pareil halluciné, qui se croyait inspiré de Dieu, et la voix de Jésus-Christ lui-même, n'ayant à rendre compte à personne qu'à sa conscience des paroles qu'il prononçait en chaire, et s'attribuant une infaillibilité qu'il refusait absolument à ses supérieurs.

" Je ne puis me soumettre à ce que vous demandez de moi, lui dit le P. Adrian. Je n'ai pas recherché la chaire ; je préfère la quitter, plutôt que d'agir contre ma conscience. "

Mgr de Laval eut beau lui représenter que le zèle dont il était animé n'était pas selon la science, qu'il se faisait illusion, et que sa conscience était erronée ; qu'il ne s'agissait pas de l'empêcher de prêcher contre le vice, la haine ou la vengeance, mais qu'on le priait seulement de s'abstenir de parler des différends qui existaient entre le gouverneur et l'intendant ; que c'était lui (évêque) qui avait la conduite de l'Eglise, et qui donnait par conséquent la mission de prêcher ; qu'il était juge de ce que l'on devait prêcher ou ne pas prêcher ; que l'obéissance d'un religieux à son

évêque était le vrai caractère de l'Esprit de Dieu : tout fut inutile ; rien n'était capable de convaincre ce pauvre esprit détraqué. Il s'opiniâtra dans son sentiment et dans son refus d'obéir.

" *La parole de Dieu n'est point enchaînée* [1], disait-il, en s'appliquant faussement une parole des saintes Ecritures; je ne puis promettre ce que vous me demandez.

" Dois-je comprendre que vous me défendez la chaire, ajouta-t-il en partant ? — Ce n'est pas moi, mon enfant, qui vous la défend, lui répondit Mgr de Laval ; c'est votre désobéissance [2]. "

Ainsi se termina cette entrevue, qui dut laisser l'évêque et ses grands vicaires sous une bien pénible impression.

L'exemple du P. Adrian et celui du P. commissaire prouvèrent à Mgr de Laval qu'il n'était guère prudent de confier le ministère de la prédication aux récollets ; et il dut se féliciter de n'avoir pas contribué à leur retour au Canada.

On ne doit donc pas être surpris qu'il ne les ait employés dans le ministère pastoral qu'avec la plus grande circonspection. Les pouvoirs qu'ils exerçaient, par exemple, à Percé, au Fort de Frontenac, aux Trois-Rivières, ne leur étaient donnés que pour trois ans. " Il faut, disait-il, qu'ils n'aillent nulle part que par voie de mission, et pour un temps limité [3]."

En 1682, les récollets n'avaient plus que trois missions : Notre-Dame-des-Anges, le Fort Frontenac et Percé. Celle

1 — 2 Tim., II, 9.
2 — Archives de l'archevêché de Québec.
3 — Lettre à Mgr de Saint-Valier, 1685.

des Trois-Rivières leur avait été ôtée: "On l'a quittée depuis trois ans, par ordre de Mgr l'évêque" dit un mémoire [1].

Quelques citoyens de Montréal s'adressèrent en 1681 à M. de Frontenac, lui demandant de leur envoyer des récollets "pour le repos et le soulagement de leurs consciences." Ils le suppliaient de s'employer auprès de Mgr de Laval, "pour en obtenir le consentement que sa charité ne leur saurait dénier, vu le grand zèle qu'il témoigne pour le salut de leurs âmes [2]."

Le procédé avait quelque ressemblance avec celui qui avait amené le retour des récollets au Canada.

Les MM. de Saint-Sulpice, avec un désintéressement qui les honore, n'en favorisèrent pas moins le vœu des citoyens de Montréal. Ils donnèrent pour l'établissement projeté un terrain assez considérable, situé sur le bord du fleuve.

M. Dollier, supérieur du séminaire, écrivit au P. Valentin Le Roux, commissaire des récollets à Québec, pour lui annoncer cette bonne nouvelle, et lui exprimer le désir sincère qu'il avait de voir bientôt ces religieux venir partager leurs travaux apostoliques à Montréal. Il faisait l'éloge des PP. Chrétien Leclerc et François Vesson, qui étaient venus lui remettre la lettre par laquelle M. Tronson consentait au nouvel établissement, et il en profitait pour flétrir cet esprit d'antipathie qui existe quelquefois parmi le clergé.

1 — *Etat de la mission des PP. Recollets du Canada*, par le P. Ferd. Coiffard, 1682.

2 — On peut voir cette requête à la fin du livre du P. Le Tac.

" Ce sont, disait-il, de grands serviteurs de Dieu et de dignes religieux. Ils ne sont point enfarinés de cette peste, la plus nuisible à l'Eglise, aussi bien que la plus scandaleuse et néanmoins la plus universelle, qui avilit également le elergé et les religieux, qui est une certaine zizanie et semence diabolique d'antipathie qui gâte tout, et fait accroire à un prêtre qu'en avilissant les religieux il exalte son état, en quoi sa superbe est bien trompée; et à un religieux, que, rendant les prêtres contemptibles, et les contrecarrant dans leurs fonctions, cela relève beaucoup l'état religieux, en quoi il ne se trompe pas moins que le premier ; car enfin nous sommes tous exposés sur le chandelier de l'Eglise [1]."

M. Dollier demandait au P. Le Roux de ne commencer à bâtir que l'année suivante, à cause des travaux de l'église paroissiale, qui n'étaient pas encore achevés.

Mgr de Laval avait plus d'une raison de temporiser, avant de donner son consentement à l'établissement des récollets à Montréal. Il connaissait leur esprit, leur opposition à ses vues, leur tendance à favoriser les idées des hommes politiques du temps.

Aussi réussit-il, tant qu'il fut évêque de Québec, à les empêcher de s'établir à Montréal. Il écrivait de Paris en 1685 à Mgr de Saint-Valier : " La Cour a réglé qu'ils ne s'établiront point à Montréal ; ce qui les a fort mortifiés, et qui est un grand bien."

1 — Lettre de M. Dollier, 26 octobre 1681.

Il était réservé à son successeur de faire cet établissement, qui fut confirmé d'une manière définitive par les lettres patentes du roi en date du mois de mars 1692 [1].

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de faire voir les rapports de Mgr de Saint-Valier avec les religieux de l'Ordre de saint François. Qu'il nous suffise de dire qu'après leur avoir témoigné de grandes marques de confiance et de bonté, il en reçut plus d'un sujet de chagrin.

" Je m'estime heureux de vous avoir dans le Canada, leur écrivait-il en 1685, et je compte de vous y conserver longtemps [2]."

Outre les missions qu'ils avaient déjà, il leur en donna plusieurs autres, celle du Cap-Breton, par exemple, et celle de Plaisance, à Terreneuve. Il employa dans ces missions plus de quatorze religieux à la fois.

Bientôt cependant le refroidissement se fit dans les relations de l'évêque avec les récollets. A Montréal, au printemps de 1694, Mgr de Saint-Valier se vit obligé d'interdire leur église, puis, par suite de leur contumace, leurs personnes elles-mêmes, leur ôtant tout pouvoir de prêcher et de confesser. L'église des récollets de Montréal demeura

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 275.

2 — Il est question, dans cette lettre, du F. Didace : " Je vous prie, dit l'évêque, de donner un compagnon au P. Joseph Denys, qui est à l'île Percée, surtout quand le F. Didace, qui est avec lui pour achever la petite église et la maison, en sera retiré. " Ce F. Didace, canadien de naissance, mourut en odeur de sainteté.

Dans une autre lettre (4 septembre 1686), Mgr de Saint-Valier recommande au P. Denys de prêcher l'union et la charité entre les habitants de Percé : " Ces pêcheurs, dit-il, ne sont pas des gens bien aisés à convertir."

interdite pendant plusieurs mois. La conduite de ces religieux, à cette époque, répandit le chagrin dans l'âme de toutes les personnes pieuses du Canada [1].

Hâtons-nous de dire, avant de terminer ce chapitre, que si les récollets commirent bien des fautes, surtout pendant les deux administrations de Frontenac [2], leurs travaux apostoliques dans l'Eglise du Canada ne furent pourtant ni sans gloire ni sans mérites. Frontenac, qui était leur protecteur dévoué, fut en même temps leur mauvais génie. Ils épousèrent trop souvent ses préventions et ses haines, et réussirent à répandre la zizanie dans le champ du père de famille.

Quand ce gouverneur eut disparu de la scène, la conduite des récollets fut toute différente. Ils s'assimilèrent de plus en plus avec le reste du clergé, se soumirent parfaitement à la direction de l'évêque, et produisirent par leur ministère d'heureux fruits de salut.

Lorsque M. de Latour vint à Québec vers 1730, il trouva dans leur couvent des hommes de choix, qui menaient la vie la plus édifiante. "Je leur dois cette justice, dit-il ; pendant le temps de mon séjour à Québec, les récollets édifiaient la colonie, et travaillaient avec fruit. J'y ai vu en particulier le P. Justinien Durand, que je regardais avec tout le public comme un saint [3]."

Les récollets, par leur vie pieuse et régulière, leurs habi-

1 — Latour, p. 209.
2 — 1672-1682 ; — 1689-1698.
3 — Latour, p. 205.

tudes simples et frugales, acquirent bientôt l'estime de tout le monde, et devinrent très populaires en Canada. Vivant de quêtes, allant de famille en famille, parcourant les campagnes à des époques à peu près déterminées, ils étaient reçus partout à bras ouverts. Leur visite était attendue avec impatience, comme un jour de fête. On avait hâte de revoir ces bons moines, à la robe de bure, au visage serein et réjoui, à l'humeur toujours égale, qui reflétait si bien la limpidité de leur âme. Ils étaient les favoris du peuple canadien.

De leur côté, ces bons religieux s'étaient attachés à notre pays. Ils aimaient les Canadiens, et leur rendaient, dans l'occasion, le meilleur témoignage. Lorsqu'ils retournaient en France, surtout, ce n'était pas pour nous dénigrer qu'ils prenaient la plume, c'était pour faire notre éloge.

L'un d'eux, le P. Chrétien Leclerc, écrivait au sujet des Canadiens :

" Les chefs de famille qui ont passé au Canada étaient en France de bons bourgeois de ville médiocrement accommodés, ou des artisans de différents métiers, des laboureurs peu aisés, ou des soldats, mais tous honnêtes gens de leurs personnes, ayant de la probité, de la droiture, de la religion..., gens d'honneur dans leur état et dans leur condition : l'on sait même que quantité de chefs sont passés en Canada, à dessein de contribuer à la conversion des sauvages."

Puis il ajoutait : " Un grand homme d'esprit m'a dit qu'il ne connaissait pas de provinces du royaume où il y

eût à proportion et communément plus qu'en Canada de fond d'esprit, de pénétration, de politesse, de luxe même dans les ajustements, un peu d'ambition, désir de paraître, de courage, d'intrépidité, de libéralité, et de génie pour les grandes choses. Il nous assurait que nous y trouverions même un langage plus poli, une énonciation nette et pure, une prononciation sans accent...."

Et comme pour faire voir que son attente n'avait pas été trompée, le P. Chrétien Leclerc disait encore plus loin:

" Les Canadiens sont pleins d'esprit et de feu, de capacité et d'inclination pour les arts, quoiqu'on se pique peu de leur inspirer l'application aux Lettres, à moins qu'on ne les destine à l'Eglise [1]."

Ces paroles du P. Leclerc sont évidemment d'un homme sincèrement attaché à notre pays.

1 — Chrétien Leclerc, *Premier Etablissement de la Foi.*

CHAPITRE HUITIÈME

—

Mgr de Laval et Montréal. — La Congrégation de Notre-Dame. — Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph.

C'est une chose remarquable, que les deux communautés de la Congrégation de Notre-Dame et des religieuses hospitalières de Montréal furent fondées l'année même de l'arrivée de Mgr de Laval au Canada, en 1659.

Jeanne Mance et Marguerite Bourgeois, les fondatrices de ces deux institutions, vivaient au Canada depuis plusieurs années. La première y était venue dès 1642, en même temps que M. de Maisonneuve, pour s'y dévouer au soin des malades. Elle aimait à raconter l'impression que lui avait faite cette ville naissante : "Le long de la grève, disait-elle, plus d'une lieue en avant, on ne voyait que prairies émaillées de fleurs de toutes couleurs, qui faisaient une beauté charmante [1]."

Grâce à son énergie, à son zèle infatigable, et aux ressources que lui avait procurées Mme de Bullion, cette digne émule de la duchesse D'Aiguillon, elle avait ouvert à Montréal un modeste hôpital, où pendant longtemps elle

---

1 — Sœur Morin, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal.*

se consacra elle-même, avec l'aide de quelques servantes, au soin des malades, et surtout des blessés, assez nombreux à cette époque, à cause des guerres continuelles avec les Iroquois. Un accident qui lui arriva en 1657, et la rendit incapable de continuer son œuvre, l'obligea à passer en France pour y pourvoir.

Marguerite Bourgeois s'offrit de l'accompagner. Elle aussi avait le dessein d'amener au Canada quelques filles qui pussent l'aider dans sa noble entreprise, l'éducation de la jeunesse.

Arrivée à Montréal en 1653, elle avait commencé depuis quelque temps une école pour les filles, tant françaises que sauvages, dans une pauvre étable qui avait appartenu à la Compagnie de Montréal.

" Quatre ans après mon arrivée, dit-elle, M. de Maisonneuve voulut me donner une étable de pierre pour en faire une maison, et y loger celles qui y feraient l'école. Cette étable avait servi de colombier et de loge pour les bêtes à cornes. Il y avait un grenier au-dessus, où il fallait monter par une échelle, par dehors, pour y coucher. Je la fis nettoyer, j'y fis faire une cheminée, et tout ce qui était nécessaire pour y loger les enfants. J'y entrai le jour de la Sainte-Catherine, 25 novembre 1657 [1]."

Tel fut le berceau de la Congrégation de Notre-Dame. Le voyageur qui arrive aujourd'hui à Montréal, et qui aperçoit de loin sur le flanc de la montagne ces immenses et superbes constructions, dont les nombreuses flèches et les

1 — Faillon, *Vie de la sœur Bourgeois.*

dômes élancés lui rappellent un peu Sainte-Sophie de Constantinople, ne se doute guère que la communauté qui occupe ces bâtiments a commencé, comme l'œuvre même du Christianisme, dans une pauvre étable. Son étonnement et son admiration ne peuvent que grandir, lorsque, parcourant nos campagnes, il voit les nombreux couvents de la Congrégation disséminés ça et là, et jusque dans les pays voisins. A la vue de ces merveilles, il est bien forcé de s'écrier : " *A Domino factum est istud.* C'est bien là l'œuvre de Dieu [1]."

Marguerite Bourgeois revint de France au Canada, en 1659, avec trois compagnes de choix, décidées à partager sa bonne comme sa mauvaise fortune. Aimée Chatel, Catherine Crolo et Marie Raisin, voilà les filles courageuses qui aidèrent notre héroïne dans la fondation de son institut. Elles se formèrent en une petite communauté, sous la direction des MM. de Saint-Sulpice, qui leur donnèrent un règlement provisoire. L'humble étable de Marguerite Bourgeois fut leur demeure, et cette sainte fille, leur supérieure toute désignée d'avance.

Mgr de Laval comprenait la nécessité d'une maison enseignante à Montréal; mais son dessein, comme celui des jésuites, était d'y établir une communauté d'ursulines. " On nous presse de nous établir à Montréal, écrivait Marie de l'Incarnation; mais nous ne sommes pas en état de le faire. Mgr notre prélat aura l'inspection sur tout cela [2]."

1 — Ps. CXVII, 23.
2 — *Lettre historique*, 1659.

M. de Queylus appuyait ce projet, et lui avait promis sa protection. " L'on a eu quelque dessein de nous établir à Montréal, ajoute Marie de l'Incarnation ; mais l'affaire en a été retardée pour quelque temps. M. l'abbé de Queylus, qui en est le supérieur spirituel et temporel, nous promet sa protection lorsque les choses seront en état. Nous ne sommes pas marries de se retardement, parce que nous ne sommes pas assez fortes pour entreprendre un établissement de cette conséquence. Mgr notre digne prélat, qui ne fait rien qu'avec prudence, est aussi de ce sentiment [1]."

Le désir de voir régner partout dans son diocèse le même esprit et la même direction faisait croire au pieux évêque qu'il aurait été avantageux que l'éducation de la jeunesse fût confiée, à Montréal et à Québec, à la même communauté. Il renouvela donc plusieurs fois ses prières et ses instances auprès des ursulines de Québec. Mais comme elles n'avaient pas le moyen de s'établir à Montréal, il finit par renoncer à son projet et favorisa de tous ses vœux les sœurs de la Congrégation.

Marguerite Bourgeois, de son côté, n'avait d'autres ressources que sa confiance aveugle en la Providence. Elle affectionnait tellement la pauvreté, qu'elle avait refusé, pendant la traversée de France au Canada, les offres généreuses d'une personne distinguée, qui avait voulu lui faire une forte dotation pour sa communauté naissante, de manière à ne lui laisser aucune inquiétude pour l'avenir.

1 — *Lettre historique*, 25 septembre 1670.

Dieu bénit son dessein, ses travaux et son dévouement. " Ce que j'admire le plus, dit M. Dollier, c'est que ces filles, étant sans biens, et voulant instruire gratuitement les enfants, aient néanmoins acquis, par la bénédiction que Dieu verse sur le travail de leurs mains, et sans avoir été à charge à personne, plusieurs maisons et plusieurs terres dans l'île de Montréal [1]."

" Elles étaient si remplies de confiance en Dieu, dit la sœur Juchereau, qu'elles commencèrent à bâtir n'ayant que quarante sous. Leur espérance ne fut pas trompée, car avec ce peu de fonds, la Providence les aida si bien, qu'elles ont élevé une des plus florissantes communautés du Canada, dont la bonne odeur se répand dans tout le pays, et qui fait un très grand bien dans les paroisses où elles ont des missions, qu'elles entretiennent avec un soin, une ferveur et une régularité édifiantes. Elles se sont maintenues jusqu'à présent dans l'estime de tous les gens de bien, et la malignité de la médisance n'a encore eu aucune prise sur les sujets de cette sainte maison [2]."

La sœur Bourgeois acquit en effet peu à peu quelques propriétés pour le soutien de sa communauté. Après avoir reçu des seigneurs une concession de soixante arpents de terre, puis quelques autres arpents que M. de Bretonvilliers y fit ajouter, elle en mit trente-cinq en valeur, afin de retirer de ce fonds de quoi faire subsister, au moins en partie, sa communauté naissante.

1 — *Histoire du Montréal.*
2 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Quebec.*

L'étable où elle s'était logée en 1657 fut bientôt insuffisante pour le besoin des sœurs et celui des écoles. Elle fit alors bâtir une maison assez grande pour loger douze personnes ; puis elle en acheta une autre située tout auprès.

Enfin, les sœurs de la Congrégation témoignant toutes le désir d'avoir une demeure plus spacieuse, elle consentit à leur dessein ; et l'on bâtit sur le terrain contigu à l'étable une grande maison en pierre.

En jetant les yeux sur la carte de Montréal à cette époque, on y voit groupées ensemble, au sud-est de l'emplacement de l'église actuelle de Notre-Dame, au nord et au sud de la rue Saint-Paul, tout près du fleuve, les trois communautés qui furent comme le noyau générateur de cette grande cité : Saint-Sulpice, l'Hôtel-Dieu, la Congrégation de Notre-Dame.

C'est sur ce petit coin de terre, à quelque distance du Fort et de l'endroit béni où fut célébré pour la première fois le saint sacrifice de la messe à Montréal [1], près de cette place Royale, où le fondateur de Québec, Champlain, avait fait en 1611 les premiers défrichements et jeté les premières semences, c'est sur ce coin de terre que reposèrent longtemps toutes les espérances de Montréal ; c'est de là que partait le souffle de la prédication évangélique, de la charité et du dévouement sous toutes ses formes.

" Toute l'île de Montréal, dit Charlevoix, ressemblait alors à une communauté religieuse. On avait eu dès le commencement une attention particulière à n'y recevoir

1 — Voir t. I, p. 269.

que des habitants d'une régularité exemplaire. Ils étaient d'ailleurs les plus exposés de tous aux courses des Iroquois ; et ainsi que les Israélites, au retour de la captivité de Babylone, ils s'étaient vus obligés, en bâtissant leurs maisons, et en défrichant leurs terres, d'avoir presque toujours leurs outils d'une main, et leurs armes de l'autre, pour se défendre d'un ennemi, qui ne fait la guerre que par surprise. Ainsi les alarmes qui les tenaient toujours en crainte, avaient beaucoup servi à conserver leur innocence, et à rendre leur piété plus solide."

Nous avons vu [1] que Mgr de Laval approuva par écrit, en 1669, la communauté naissante de la Congrégation. L'année suivante, Marguerite Bourgeois se rendit en France pour faire reconnaître civilement l'existence de son institut : et dès le mois de mai 1671 elle obtenait du roi l'objet de sa demande.

Comment cette personne jusqu'alors inconnue, qui n'appartenait pas à la noblesse, et n'avait aucune relation à la Cour, réussit-elle si promptement à faire reconnaître sa nouvelle Congrégation, à une époque, surtout, où il y avait déjà dans le royaume tant de communautés de toutes sortes ? Il faut voir ici l'intervention manifeste de la Providence. Le gouverneur et l'intendant avaient recommandé d'une manière pressante auprès de la Cour l'œuvre de la sœur Bourgeois, et elle reçut aussi l'appui de plusieurs personnes distinguées qui s'intéressaient à l'avenir du Canada. Mais nul doute que la permission donnée par

1 — Voir t. I, p. 576.

Mgr de Laval ne fut d'un grand poids pour la réussite de cette affaire ; car le prélat jouissait à la Cour d'une grande réputation de sagesse et de prudence.

Les lettres patentes approuvant l'établissement des sœurs de la Congrégation furent enregistrées d'abord au parlement de Paris, puis au Conseil souverain de Québec, et à Montréal.

En 1676, Mgr de Laval, devenu évêque de Québec, voulut reconnaître encore plus solennellement les sœurs de la Congrégation, et leur donna le beau mandement que nous avons déjà eu occasion de citer [1]. " Le prélat, a dit une des religieuses de cette maison, a toujours été pour notre vénérable mère, un père et un protecteur [2]."

Dieu voulut que la Congrégation de la sœur Bourgeois, comme toutes les grandes œuvres destinées à vivre, passât, dès le principe, par l'épreuve de l'adversité. " Comme il entrait dans les vues de la Providence, dit M. Faillon, de fixer l'établissement des sœurs dans un endroit plus vaste, et plus à proximité de la population, qui se portait à la haute ville, on eût dit que Dieu voulait disposer la sœur Bourgeois à l'accomplissement de ses desseins, en permettant que sa maison fût entièrement consumée par les flammes."

L'incendie éclata dans la nuit du 6 au 7 décembre 1683, et anéantit en un instant la maison et tous les effets qu'elle contenait. L'embrasement fut même si violent et si

1 — Voir t. I, p. 578.
2 — Procès préliminaire de Béatification de Mgr de Laval.

soudain, que deux religieuses périrent au milieu des flammes; peu s'en fallut que les autres n'y fussent aussi enveloppées.

Tout le monde, au Canada et en France, fut profondément affligé de ce désastre, qui réduisait à une si grande misère une communauté que l'on avait appris à estimer et à vénérer. Seule la sœur Bourgeois ne montra aucun abattement; elle s'était toujours reproché d'avoir bâti une maison si vaste et si confortable, et d'avoir pour ainsi dire tenté la Providence. " Ce malheur, disait-elle, est une juste punition du Ciel pour la faiblesse que j'ai eue, lorsque j'ai consenti, par un esprit peu conforme à la pauvreté, à l'humilité et à la mortification, qu'on ait bâti cette grande maison.... J'étais plus joyeuse que triste de cet incendie ."

Mgr de Laval, en apprenant ce malheur, écrivit de Québec à M. Dollier, supérieur du séminaire : " J'ai été sensiblement touché de cet accident, et particulièrement de la perte des deux sœurs Geneviève et Marguerite, enveloppées dans l'incendie. C'étaient des fruits mûrs pour le ciel, mais qui étaient bien nécessaires à cette communauté. Les jugements de Dieu sont bien différents de ceux des hommes; c'est pourquoi il faut adorer les secrets de sa Providence, et s'y soumettre."

Ce qui affligea surtout la sœur Bourgeois, ce fut la proposition que lui fit, aussitôt après l'incendie, Mgr de Laval, de dissoudre sa communauté, pour s'agréger avec ses compagnes aux ursulines de Québec. Le pieux prélat voyait

les sœurs dans un si grand dénuement, qu'il ne croyait pas qu'elles pourraient jamais se relever de cette catastrophe. Il revenait pour ainsi dire instinctivement à la première idée qu'il avait toujours caressée : n'avoir qu'une seule communauté de femmes enseignantes dans son diocèse. Il oubliait que les ursulines, étant cloîtrées, n'auraient pu être aussi utiles que les sœurs de la Congrégation pour l'éducation des enfants de la campagne.

La sœur Bourgeois fit à l'évêque les objections les plus fortes et les plus respectueuses.

" Mgr de Laval, qui avait toujours eu une très grande estime pour la vertu de cette bonne sœur, dit M. Faillon, et qui songeait alors à se démettre de ses fonctions en demandant au roi un coadjuteur, ne crut pas devoir insister, et abandonna l'avenir de la Congrégation à la divine Providence."

C'était l'abandonner entre bonnes mains. La Congrégation se releva bientôt de ses ruines, et se rétablit, non pas au même endroit, mais un peu plus haut, à côté de l'Hôtel-Dieu, sur des bases plus larges que celles qu'elle avait auparavant.

Lorsque Mgr de Saint-Valier vint pour la première fois au Canada, deux ans après l'incendie, la sœur Bourgeois était alors entourée de quarante compagnes ; et le prélat fut frappé de la facilité avec laquelle cette maison s'était relevée du désastre de l'incendie.

" C'est une merveille, dit-il, qu'elles aient pu subsister après l'accident qui leur arriva. Toute leur maison fut

brûlée en une nuit.... Le courage les soutint dans leur extrême pauvreté; et quoiqu'elles fussent plus de trente, la divine Providence pourvut à leurs pressantes nécessités. Il semble même que cette calamité n'ait servi qu'à les rendre plus vertueuses et plus utiles au prochain; car il n'y a point de bien qu'elles n'aient entrepris depuis ce temps-là [1]."

La vénérable Marguerite Bourgeois survécut de nombreuses années à l'incendie de 1683. Lorsqu'elle mourut en 1700, il y avait 47 ans qu'elle était au Canada.

Le lecteur n'a pas oublié le glorieux témoignage que Mgr de Laval rendit alors à sa vertu [2]. " C'était, a dit de son côté la sœur Morin, une personne capable en toutes choses. Les affaires temporelles et spirituelles réussissaient toujours bien entre ses mains, parce que c'est l'amour du Seigneur qui la faisait agir et qui lui donnait l'intelligence. On aurait peine à trouver une fille comme celle-ci, qui a tout le caractère de la femme forte de l'Evangile [3]."

En même temps que l'œuvre de Marguerite Bourgeois fleurissait à Montréal, celle de Jeanne Mance prenait aussi de merveilleux développements.

Cette sainte fille, comme il a été dit plus haut, avait fondé, dès 1642, l'Hôtel-Dieu de Montréal. " Une cuisine, une chambre pour Mlle Mance, une autre pour les servantes, deux pièces pour les malades, le tout formant un

1 — *Etat présent de l'Eglise.*
2 — Voir t. I, p. 622.
3 — *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal.*

bâtiment de soixante pieds de long sur vingt-quatre de large, enfin un petit oratoire en pierre, de neuf à dix pieds carrés, orné assez proprement et voûté, pour que le très saint sacrement pût être à couvert de la pluie : ce fut, dit M. Faillon, tout ce qui composa d'abord l'hôpital de Montréal [1]."

Repassée en France en 1657, Jeanne Mance revint au Canada en 1659, en même temps que Marguerite Bourgeois. Elle avait avec elle quelques sœurs hospitalières de La Flèche, à qui on avait résolu de confier la direction de l'hôpital. Les noms de ces pieuses héroïnes méritent, comme les compagnes de Marguerite Bourgeois, de passer à la postérité : c'étaient les sœurs Catherine Macé, Judith Moreau de Brésolles, et Marie Maillet.

Aussitôt après leur arrivée à Québec, elles se rendirent à l'église paroissiale, puis allèrent présenter leurs hommages à Mgr de Laval, et solliciter son approbation. Dans leur requête, après avoir rappelé que la Compagnie de Montréal les avait choisies pour desservir l'Hôtel-Dieu, et qu'une personne de piété leur avait donné un fonds suffisant pour subsister sans être à charge aux pauvres, elles disaient au prélat qu'elles venaient au Canada sous le bon plaisir de l'évêque d'Angers, et le priaient de vouloir bien autoriser leur établissement à Montréal.

Mgr de Laval les accueillit avec bonté, les félicita de leur courage, et les pria, en attendant sa réponse, d'aller

1 — *Vie de Mlle Mance.*

se retirer chez les religieuses ursulines, qui leur donnèrent une cordiale hospitalité.

L'évêque prit un mois avant de leur donner la permission qu'elles sollicitaient. " Il aurait désiré, pour le bien de la paix, dit la sœur Juchereau, de n'avoir qu'un seul institut d'hospitalières au Canada ; il avait même envoyé deux hospitalières de Québec à Montréal pour sonder le terrain, et voir si elles ne pourraient pas s'y établir."

M. de Queylus abondait dans ce sens ; ou plutôt c'est lui-même, d'après la sœur Morin, qui avait suggéré de n'établir qu'un institut d'hospitalières au Canada.

" Je reviens, dit-elle, à Mgr de Pétrée, qui est grand serviteur de Dieu, et un homme tout apostolique. Il ne fit jamais violence au sentiment de nos sœurs, se contentant de leur dire qu'elles lui feraient un grand plaisir de faire ce que M. l'abbé de Queylus souhaitait ; qu'il y voyait aussi leurs avantages, en attirant sur elles et sur leurs entreprises la protection de cet homme, qui était en pouvoir de leur faire beaucoup de bien, si elles voulaient entrer dans ses sentiments ; qu'il lui avait donné parole de ne les point établir dans les formes, et qu'il ne le ferait pas [1].... "

Ce témoignage de la sœur Morin nous fait voir que Mgr de Laval était uni à M. de Queylus, non seulement par une parfaite communauté de vues sur les sujets les plus importants de son administration, mais aussi par une sincère estime et un profond attachement. Il n'avait fallu rien

1 — *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal.*

" Nous vous recommandons de garder partout la modestie et retenue convenable à des épouses de Jésus-Christ et filles de saint Joseph ; et ayant égard au choix que Mgr l'évêque d'Angers a fait de vous, notre dite sœur Judith Moreau, pour tenir la place de supérieure, et aussi à la prière que vous, nos sœurs Catherine Macé et Marie Maillet, nous avez faite de confirmer cette nomination, nous vous ordonnons, et à toutes celles qui pourront ci-après être du nombre de vos sœurs, de rendre à la dite sœur Judith Moreau le respect et l'obéissance que vous devez à votre supérieure ; et à vous, notre chère sœur Judith Moreau, d'avoir pour toutes vos sœurs la douceur et la charité qu'une mère doit porter à des filles bien-aimées, sans toutefois permettre aucun relâchement à l'esprit de votre institut, afin que tout puisse réussir à la gloire de Dieu, au salut des âmes, et à votre sanctification. C'est pourquoi nous vous donnons notre bénédiction [1]. "

Une grande épreuve vint assaillir l'Hôtel-Dieu de Montréal à ses débuts. M. de la Dauversière, fondateur des religieuses hospitalières de La Flèche, venait de mourir [2], laissant dans ses affaires un déficit considérable, et faisant perdre à l'Hôtel-Dieu les 20,000 livres de fondation que lui avait faite Mme de Bullion.

Les hospitalières de Montréal n'ayant plus rien pour subsister, les associés de Montréal leur écrivirent de

1 — Archives du séminaire de Québec, *Obédience de Mgr de Pétrée aux filles de Saint-Joseph pour l'hôpital de Montréal*, 2 octobre 1659.
2 — Le 6 novembre 1659.

repasser en France. Encouragées cependant par les MM. de Saint-Sulpice et par les citoyens de Montréal, elles résolurent de rester quand même au Canada, et de s'appuyer uniquement sur le secours de la Providence.

Mgr de Laval les encouragea dans leur résolution, et se rendit aux prières des citoyens. " Les bonnes mères hospitalières qui vinrent l'année dernière s'établir à Montréal, écrivait de Québec Marie de l'Incarnation, ont été à la veille de repasser en France, leur fondation étant saisie et regardée comme perdue. Mais Mgr notre prélat les a retenues sur la requête qui lui a été présentée par les habitants de Montréal ; car ce sont des filles d'un grande vertu et édification [1]."

Il espérait toujours cependant qu'elles finiraient par consentir à s'affilier à celles de Québec, de manière à ne former qu'un seul institut ; et il continuait à les presser en ce sens.

" Ce combat de nos sœurs a duré douze ans, pendant lesquels on les a sollicitées très fortement, ou de retourner en France, ou de s'unir aux religieuses de Québec, dit la sœur Morin : ce que Notre-Seigneur a permis pour exercer la vertu de nos mères, et faire connaître leur fermeté dans leur dessein. Pendant tout ce temps elles souffrirent beaucoup de résister au sentiment de Mgr l'évêque, de M. l'abbé de Queylus et des RR. PP. jésuites, qui se mirent aussi de la partie par complaisance [2]. "

1 — *Lettre historique*, 17 septembre 1660.
2 — *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal.*

Qui n'admirerait ici, comme en toutes choses, la prudence de Mgr de Laval? Il ne fait rien avec humeur ou précipitation. Avant d'autoriser définitivement une nouvelle communauté dans son diocèse, il veut s'assurer que c'est bien dans les vues de la Providence.

Il reconnut toutefois indirectement les sœurs hospitalières de Montréal, lorsqu'il permit à M. Soûart de recevoir les vœux de la sœur Morin.

Cette religieuse, dont le nom est souvent mentionné dans cet ouvrage, et qui a écrit avec beaucoup de talent les annales de sa communauté, était native de Québec, et sœur de M. Germain Morin, premier prêtre canadien. Elle était jeune encore, lorsque les hospitalières de La Flèche arrivèrent en Canada, et se sentit intérieurement appelée de Dieu à aller les rejoindre à Montréal.

Mgr de Laval, informé de son pieux dessein, voulut la voir, et l'encouragea dans sa vocation. Elle entra, en effet, comme postulante, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, au mois d'août 1662.

" Pendant quatre ans, dit M. Faillon, se voyant seule au noviciat, sans autre compagnie que celle de trois autres hospitalières venues de France, toutes fort sérieuses et avancées en âge, presque sans espérance d'en avoir jamais d'autres dans cette maison, la perspective de cet avenir la remplissait de tristesse et l'affligeait vivement. A cela vint se joindre une tentation des plus violentes : une affection pour ses parents si vive et si excessive, qu'elle n'avait jamais rien éprouvé de semblable, quoiqu'elle les eût toujours

aimés très tendrement : tentation qui la sollicitait fortement à quitter l'Hôtel-Dieu pour aller les rejoindre. "

Elle finit cependant par surmonter cette tentation, et pria M. Soûart de la lier à la communauté en recevant ses vœux. M. Soûart en écrivit à Mgr de Laval ; mais le prélat, soit pour éprouver davantage la vocation de la sœur Morin, soit pour ne pas paraître reconnaître encore la communauté, refusa tout d'abord de donner sa permission. Près de deux ans se passèrent ainsi, pleins d'angoisses et d'incertitudes pour la pauvre novice.

Dans l'automne de 1664, l'évêque écrivit enfin à M. Soûart pour l'autoriser à lui donner l'habit religieux, à recevoir ses vœux, et même à faire la cérémonie en public. " Je ne vois rien, disait-il, dans la bonne sœur Morin, qui empêche qu'elle ne se donne entièrement à Notre-Seigneur par une sainte union et association à lui. Vous pouvez donc recevoir ses vœux en notre nom, entre vos mains, sur le pouvoir que nous vous en donnons. Je ne manquerai pas de demander à toute la sainte Famille de recevoir le sacrifice parfait et entier de son cœur. Je le crois bien disposé pour cela. Qu'elle se souvienne de demander à Notre-Seigneur et à sa très sainte Famille qu'il me fasse miséricorde."

Elle reçut l'habit et prononça ses vœux le 20 mars 1665 [1]. Cette cérémonie, autorisée par Mgr de Laval, était, dit

1 — Son frère fut ordonné prêtre quelques mois plus tard, le 19 septembre 1665.

M. Faillon, "comme un acte authentique de leur établissement, qui leur avait été contesté jusqu'alors [1]; et depuis ce jour on n'éleva plus de difficultés sur l'existence canonique de la communauté [2]."

Leur existence civile fut aussi reconnue quatre ans plus tard. L'intendant Talon ayant fait convoquer une assemblée des citoyens de Montréal, il fut unanimement convenu de demander au roi des lettres patentes pour l'Hôtel-Dieu. Mgr de Laval appuya la demande des citoyens. M. Soûart passa en France (1667), présenta la requête, et obtint, par l'entremise du ministre Colbert, les lettres patentes demandées (1669).

Dans ces lettres, non plus que dans la requête des citoyens, le nom de Mlle Mance, la véritable fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, n'est pas même mentionné. Cette humble et sainte fille s'était complètement effacée, depuis qu'elle avait réussi à confier à des religieuses la direction de cette maison. Elle continua cependant de demeurer avec elles, gardant le titre de fondatrice, et édifiant tout le monde par ses vertus. Elle mourut, au témoignage de la sœur Juchereau, en odeur de sainteté, au mois de juin 1673.

Mgr de Laval, qui avait déjà approuvé implicitement,

1 — Cette expression ne nous paraît pas exacte. Mgr de Laval n'a pas contesté l'établissement de l'Hôtel-Dieu, pas plus que celui de la Congrégation ; mais avant de leur donner l'institution canonique, il voulut temporiser et user de sagesse. Il agit avec la prudence d'un saint.

2 — *Vie de Mlle Mance.*

en plusieurs occasions, l'Hôtel-Dieu de Montréal, le reconnut encore d'une manière plus éclatante, le 7 octobre 1671, en donnant à M. Soûart tous les pouvoirs nécessaires pour admettre les religieuses à la profession des vœux solennels, qu'elles devaient faire, depuis que la communauté de La Flèche avait été érigée en Ordre religieux par le souverain pontife. " Par là, dit la sœur Morin, le prélat acheva cet établissement pour ce qui est du spirituel, de manière à ne pouvoir s'en dédire."

Il montra aussi en plusieurs rencontres l'intérêt qu'il portait à leurs affaires temporelles [1]. Voyant la grande pauvreté où elles se trouvaient réduites, il songea à leur faire rendre par le séminaire de Saint-Sulpice une somme de 22,000 livres que Mme de Bullion avait donnée pour l'Hôtel-Dieu, et que Mlle Mance avait passée de bonne foi, mais sans autorisation écrite, aux associés de Montréal, pour la défense de l'île contre les Iroquois, en 1653.

Les Associés avaient donné, il est vrai, en compensation, une certaine étendue de terre à l'Hôtel-Dieu ; mais Mgr de Laval jugeait que la compensation n'était pas suffisante, et il demandait que les MM. de Saint-Sulpice, qui avaient

1 —On trouve dans les archives du séminaire de Québec un grand nombre de documents qui prouvent le soin avec lequel Mgr de Laval s'occupait de ses communautés. Nous y avons remarqué, entr'autres, une procuration, en date du 21 octobre 1667, passée devant les notaires Duquet et Basset, par laquelle il chargeait Mgr Abelly, évêque de Rodez, M. de Lauson-Charny, alors en Europe, et M. Poitevin, curé de Saint-Josse, de traiter les affaires de cet hôpital en France. Nous y avons vu aussi une " lettre de remerciement d'une sœur de l'hôpital de Villemarie à l'évêque de Québec, pour ce qu'il a fait en faveur des filles de Saint-Joseph."

succédé à la Compagnie, reprissent leur terre et rendissent la somme. A défaut de la somme, il obtint que l'on accordât aux religieuses une plus grande étendue de terre, ce qui leur fut d'un grand secours pour l'entretien de leurs malades.

Le 6 novembre 1678, il leur donna une lettre par laquelle il les exemptait de payer la dîme sur toutes les propriétés qu'elles possédaient, " en considération, disait-il, des grands services qu'elles avaient rendus au pays [1]."

Plus tard, en 1695, retiré depuis longtemps des affaires, et vivant humblement dans son séminaire de Québec, il apprend qu'un incendie terrible vient de détruire de fond en comble l'Hôtel-Dieu de Montréal. Le vieil évêque s'est dépouillé de tout en faveur de la jeunesse canadienne ; il a cédé tous ses biens au séminaire, et n'a plus à sa disposition qu'un petit revenu annuel bien modique, dont il emploie la plus grande partie en bonnes œuvres. Il trouve moyen, cependant, de prouver à ses bonnes sœurs qu'il compatit à leur détresse, et leur fait parvenir la somme de 200 livres [2]: témoignage non équivoque de l'affection que le saint prélat portait à ses communautés de Montréal.

1 — Archives du séminaire de Québec.
2 — *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal.*

CHAPITRE NEUVIÈME

—

Mgr de Laval et Montréal (suite). — Les MM. de Saint-Sulpice. — Union de la paroisse au séminaire de Montréal. — Union de Bon Secours à la paroisse. — Visites de l'évêque à Montréal.

Le séminaire de Saint-Sulpice de Paris avait acquis, le 9 mars 1663, des associés de la Compagnie de Montréal [1], par contrat de donation, la seigneurie de l'île [2], et M. Soûart en avait pris possession, au nom du séminaire, le 18 août de la même année.

Les sulpiciens de Montréal se constituèrent en communauté ou séminaire. Ainsi se trouvèrent réalisés complètement les pieux desseins des associés de Montréal.

---

1 — Cette compagnie avait été formée par MM. Olier et de la Dauversière, auxquels s'adjoignirent MM. de Fancamp, de Renty et quelques autres. Elle s'appelait la Compagnie des " Associés pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France en l'île de Montréal ". (*Edits et Ordonnances*, t. I, p. 26.)

2 — " M. de Lauson avait originairement reçu cette île en don de la *Compagnie du Canada*, à condition d'y établir une colonie. Il ne l'avait pas encore fait, lorsque, aux instances de M. de la Dauversière, " il substitua M. Olier et ses associés à sa place, par contrat passé à " Grenoble le 17 août 1640, et approuvé par la Compagnie en décem- " bre " (*Vie de M. Olier*, Paris, 1841).

" Le second contrat concernant cette île est celui de sa cession aux MM. de Saint-Sulpice par les associés de la Compagnie de Montréal,

" En devenant propriétaires de l'île, en 1640, ils s'étaient engagés à y fonder une colonie, et à y établir 1° un séminaire d'ecclésiastiques destinés à l'exercice du culte, à la prédication, et à la conversion des sauvages ; 2° une communauté de religieuses pour les filles ; 3° un hôpital pour le service des malades [1]."

Nous avons dit, au chapitre précédent, comment avaient été exécutées les deux dernières parties de ce projet. Voyons maintenant ce qui regarde le séminaire et la paroisse de Montréal, l'union de l'église de Bon Secours à cette paroisse, et la part qu'y prit Mgr de Laval.

L'existence civile du séminaire de Montréal fut reconnue deux ans après le retour de l'évêque au Canada (1677). Le roi, par ses lettres patentes du 9 mai [2], permettait aux MM. de Saint-Sulpice " d'ériger une communauté et séminaire d'ecclésiastiques dans l'île de Montréal, pour y vaquer, conformément aux saints conciles de l'Eglise et aux ordonnances du royaume, à la conversion et instruction de ses

---

qui fut faite dans des vues de bien public et religieux et d'économie... On peut voir ce contrat p. 93, t. I. des *Edits et Ordonnances*. C'est M. de Bretonvilliers, et non M. Olier (qui était mort à cette date, 9 mars 1663), qui accepte au nom des MM. de Saint-Sulpice.

" L'acte porte le titre de *donation*, il est vrai ; mais qu'on examine les charges et *dettes* dont les associés de Montréal étaient obérés à la date de ce contrat, et dont ils imposaient l'acquittement aux *donataires* pour condition première de l'abandon de l'île et seigneurie de Montréal, et l'on conviendra sans peine que l'on eût dû employer, au lieu du mot de donation, celui de *vente à titre onéreux*. Les sulpiciens ont payé cette île, en 1663, *horriblement cher*." (*Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, note de Jacques Viger.)

1 — Paul Dupuy, *Villemarie*.

2 — Enregistrées au Conseil souverain le 20 septembre 1677.

sujets." Il amortissait ensuite "la terre et seigneurie de Montréal, comme à Dieu dédiée et consacrée," et déclarait vouloir qu'elle fût unie à perpétuité à leur société [1]."

Les MM. de Saint-Sulpice desservaient depuis vingt ans l'île de Montréal. Arrivés au Canada en 1657, ils avaient agi d'abord sous l'autorité de l'archevêque de Rouen, et reconnu M. de Queylus comme grand vicaire. Mais en 1660, ils se soumirent à l'autorité du vicaire apostolique, et signèrent l'ordonnance qu'il publia pour la faire reconnaître [2].

L'éloignement où ils étaient de Québec, et les incertitudes qui paraissaient exister sur la juridiction de Rouen et sur les droits des vicaires apostoliques, ne contribuèrent pas peu, dans les premières années, à refroidir l'ardeur de leur soumission. Le prélat le laisse clairement entendre dans son rapport au souverain pontife, en 1660 : "A Montréal, dit-il, il y a les prêtres séculiers que l'abbé de Queylus a amenés avec lui en 1657. J'ai choisi parmi eux, pour faire les fonctions de curé. celui que j'ai pensé devoir être le plus soumis, ou plutôt le moins opposé à l'autorité du saint-siège, contre la juridiction présumée de l'archevêque de Rouen [3]."

M. Faillon, dans son *Histoire de la colonie française au Canada,* met en opposition la conduite de Mgr de Laval comme vicaire apostolique, avec celle qu'il tint comme

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 91.
2 — Voir t. I, p. 193.
3 — Relatio missionis Canadensis anno 1660 mense octobri.

évêque de Québec, à l'égard des ecclésiastiques de Montréal. Après avoir représenté le prélat " étrangement prévenu contre eux, toujours préoccupé de soupçons à leur égard, " les traitant comme " des prêtres insubordonnés, ambitieux, intrigants, des ouvriers de mensonges, prêts à se révolter contre l'autorité du saint-siège," il ajoute: " Lorsqu'après un séjour de plusieurs années en France, il eut enfin obtenu le titre d'évêque de Québec, il tint à l'égard des ecclésiastiques de Saint-Sulpice un tout autre langage, donnant même dans ses actes publics mille éloges à la pureté de leur foi, au désintéressement de leur zèle.... Mais avant d'avoir obtenu le titre d'évêque de la Nouvelle-France, il était tout autrement affecté à l'égard de ces mêmes ecclésiastiques [1].... "

Nous croyons qu'il est plus conforme à la vérité de dire que ce ne sont pas les dispositions du prélat qui changèrent à l'égard des sulpiciens — elles furent toujours pleines de bienveillance, de justice, et de reconnaissance pour les services rendus —; mais ce furent leurs propres dispositions qui se modifièrent et devinrent de plus en plus soumises, à mesure que s'affermit davantage l'autorité de l'évêque de Pétrée au Canada.

Ce que M. D'Argenson écrit quelque part: " Il est indubitable que MM. de la Compagnie de Montréal désirent se rendre indépendants et hors de l'obéissance qu'ils doivent au gouverneur de la Province [2], " peut s'appliquer, avec

1 — Faillon, t. III, p. 177-181.
2 — Archives de la Province de Québec, 2e série, vol. I, *Lettre de M. D'Argenson*, 4 août 1659.

quelque réserve, aux ecclésiastiques de Montréal par rapport à l'évêque de Pétrée. Tant qu'il ne fut que vicaire apostolique, et qu'ils purent conserver l'espoir de voir arriver M. de Queylus ou un des leurs au siège épiscopal du Canada, leurs aspirations et leurs projets revêtirent une certaine teinte d'indépendance; ils paraissaient s'appliquer plutôt à regarder le présent comme provisoire, qu'à fortifier par une soumission parfaite la position du vicaire apostolique. Cet espoir perdu, ils se rapprochèrent de plus en plus de Mgr de Laval.

Le prélat, de son côté, se regarda toujours, avec raison, comme le chef spirituel de toute la Nouvelle-France, et se mit en garde contre tous ceux qui, de n'importe quelle manière, cherchaient à ébranler ou à éluder son autorité.

Son témoignage doit être compté pour quelque chose; nul ne pouvait être mieux que lui au fait de tout ce qui regardait l'Eglise du Canada. Dans ses lettres au saint-siège, surtout, tout est pesé, mûri, sagement mesuré. Or que dit le prélat des MM. de Saint-Sulpice?

Nous ne parlons plus de ses démêlés avec M. de Queylus, des agissements de celui-ci en France et à Rome, ni des bulles obtenues pour la cure de Montréal. La Propagande avait réglé ce point, en défendant à M. de Queylus de s'ingérer davantage dans cette affaire [1], et en assurant Mgr de Laval qu'on n'enverrait plus de rescrit pour le Canada, sans l'en prévenir d'avance [2].

1 — Archives de la Propagande, *Lettre de Mgr de Laval au Préfet*, novembre 1665.
2 — Ibid., *Lettre de Mgr de Laval à la Propagande*, août 1667.

Mais plus tard, en 1665, le prélat, écrivant au saint-père, le prie d'ériger au plus tôt l'évêché de Québec, "afin de couper court, dit-il, à l'ambition de plusieurs personnes, qui, dans l'espoir d'un changement, trament divers projets [1]."

L'année suivante (1666), dans une autre lettre au souverain pontife, il supplie Sa Sainteté d'ériger Elle-même par un bref pontifical la cure de Québec, et de l'unir à perpétuité à son séminaire; " car, ajoute-t-il, il y en a plusieurs. par le temps qui court, qui cherchent à s'emparer de la place, et profitent pour cela de toutes les occasions [2]. "

Il écrit sur le même sujet à la Propagande: " En confiant la cure de Québec aux prêtres du séminaire des Missions étrangères, on sera sûr qu'elle sera administrée par des hommes tout dévoués au saint-siège et très bien disposés à notre égard; autrement, ajoute-t-il, il est à craindre qu'elle ne soit occupée par d'autres qui n'auraient pas les mêmes dispositions [3]. "

Est-ce ce mystère que M. Faillon a voulu éclaircir, lorsqu'il nous apprend que, dans le même temps que l'on obtenait à Rome les bulles pour la cure de Montréal, "on avait fait instance pour obtenir aussi l'érection d'une paroisse dans le lieu de Québec, en faveur de M. Gabriël de Pestel [4]? "

1 — Archives de la Propagande, *Lettre de Mgr de Laval à S. S. Alexandre VII*, octobre 1665.
2 — Ibid., *Lettre de Mgr de Laval à S. S. Alexandre VII*, octobre 1666.
3 — Ibid., *Lettre de Mgr de Laval à la Propagande*, octobre 1666.
4 — *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 491.

Il se présenta bientôt à Mgr de Laval une occasion de préciser davantage sa pensée. On lui avait demandé d'approuver la communauté des hospitalières de Montréal, ainsi que les constitutions et les règles que leur avait données M. de la Dauversière. Mais il avait trouvé dans ces constitutions " tant de choses extraordinaires et peu usitées dans l'Eglise de Dieu, " qu'avec sa sagesse ordinaire, il avait demandé du temps pour réfléchir.

Sur les entrefaites, se présente un prêtre de Saint-Sulpice, qui lui apporte copie d'un bref pontifical approuvant les religieuses hospitalières de Saint-Joseph. Le prélat écrit aussitôt à la Propagande pour exprimer sa surprise de ce que ce bref pontifical lui est signifié par une voie si peu ordinaire, et pour rappeler en même temps la promesse qu'on lui avait faite, à l'occasion des bulles de la cure de Montréal, " de ne plus envoyer au Canada de pareils rescrits, sans l'en prévenir d'avance. " Tout en déclarant que dans son opinion, il vaudrait mieux n'avoir dans ce pays qu'une seule communauté d'hospitalières, avec les constitutions et les règles de saint Augustin, " il se soumet d'avance à la volonté du saint-père, quelle qu'elle soit. "

Mais il se plaint du " procédé des sulpiciens." " Il est à notre connaissance, dit-il, que, depuis qu'ils ont perdu l'espoir de voir un des leurs nommé à l'évêché du Canada, ils ont tramé beaucoup de projets par fraude et par subreption ; ils ont voulu, entre autres choses, se faire attribuer les cures de Québec, de Montréal, et peut-être même d'au-

tres ; ils ont cherché à ruiner ou du moins à affaiblir la dépendance due à l'évêque [1]."

Certes, voilà une accusation grave. Mais qui pourrait dire qu'elle était sans fondement ? La présomption n'était-elle pas en faveur du supérieur, qui ne craignait pas, sous sa propre responsabilité, de la formuler d'une manière aussi précise ?

Ce qu'il voulait, c'était le bien de Montréal, c'était l'union dans toute l'Eglise de la Nouvelle-France, c'était la dépendance chrétienne de tous les esprits sous une autorité spirituelle bien reconnue.

Il savait, en effet, que la division était encore plus préjudiciable dans l'ordre spirituel, que dans l'ordre temporel, dont M. D'Argenson avait à s'occuper.

" Il faut attendre quelque grand accident, si l'obéissance ne s'observe, écrivait ce gouverneur. Les habitants de Montréal voudront, avec le temps, comme ils en donnent de bonnes marques, faire leurs traités à part, et empêcher que les sauvages qui viennent d'en haut ne descendent aux Trois-Rivières et à Québec ; et c'est mettre la guerre civile dans le pays. Je pense qu'il est très important de remédier à ce désordre [2]."

Mgr de Laval voulut prévenir un désordre analogue dans l'ordre spirituel. Il se plaignit à la Propagande de la conduite des MM. de Saint-Sulpice.

---

1 — Archives de la Propagande, *Lettre de Mgr de Laval à la Propagande*, août 1667.

2 — Archives de la Province de Québec, 2e série, vol. I, *Lettre de M. D'Argenson*, 4 août 1659.

La sacrée Congrégation crut-elle devoir intervenir ? Tout ce que nous savons, c'est que, l'année suivante (1668), M. de Queylus, qui jusque-là avait été retenu en France par les ordres du roi, revint au Canada, après avoir promis d'y vivre dans toute la dépendance due à son évêque [1]. Le prélat l'accueillit avec bonté et le fit même son grand vicaire, comme preuve qu'il oubliait complètement les démêlés qu'il avait eus avec lui.

L'on ne voit pas qu'à partir de cette époque, Mgr de Laval ait eu à se plaindre, en aucune manière, de la conduite des sulpiciens. Il n'eut au contraire qu'à se féliciter de leur zèle pour le saint ministère, de leur dévouement pour les écoles, de leur esprit apostolique. Les sulpiciens furent les premiers prêtres séculiers à qui il permit de travailler dans les missions sauvages, exclusivement réservées jusque-là aux jésuites.

Il n'eut qu'à se féliciter, surtout, de leur conduite sage et prudente dans leurs rapports avec les autorités de la colonie. L'un d'eux ayant fait exception à la règle générale, et s'étant attiré un procès malheureux à cause de paroles imprudentes qu'il avait prononcées en chaire contre M. de Frontenac [2], M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice de Paris, crut devoir intervenir, et écrivit, le 7 mai 1675, à ses confrères de Montréal :

" Je vous exhorte à profiter de l'exemple de M. de Fénelon. En s'occupant trop lui-même d'affaires séculières, et

1 — Ferland, t. II, p. 68.
2 — Voir plus haut, p. 28.

se mêlant de ce qui ne le regardait pas, il a ruiné sa propre cause, et fait tort aux amis qu'il voulait servir. Dans les matières de ce genre, il est toujours mieux de se tenir neutre."

Tant qu'il ne fut que vicaire apostolique, et jusqu'en 1678, Mgr de Laval se contenta de faire desservir la paroisse de Montréal d'une manière provisoire par les MM. de Saint-Sulpice, choisissant parmi eux celui qu'il jugeait le plus propre à exercer les fonctions de curé, et lui permettant de s'adjoindre des auxiliaires pour le saint ministère. Le premier qu'il nomma fut M. Soûart, selon qu'il a été dit plus haut. M. Soûart fut remplacé en 1665 par M. Gilles Perot, qui fut nommé par l'évêque *curé de l'église de l'île de Montréal,* et à qui il donna de nouvelles lettres de curé en 1677 [1].

Cette église encore unique dans l'île de Montréal n'était autre que celle de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu [2]. M. Perot résolut de bâtir une église paroissiale. La place en fut fixée, le séminaire donna le terrain, et les cinq premières pierres furent posées solennellement au mois de juin 1672.

L'édifice mit plus de six ans à se construire. Il était à peine terminé lorsque Mgr de Laval fit sa visite pastorale à Montréal dans l'automne de 1678.

Le prélat, devenu évêque de Québec, voulut donner aux MM. de Saint-Sulpice, qui eux-mêmes venaient d'être incorporés civilement en séminaire, un témoignage écla-

1 — Archives de l'archevêché de Québec.
2 — " L'église (en bois) de l'Hôtel-Dieu servit de paroisse jusqu'en novembre 1678." *(Note de Jacques Viger.)*

tant de son estime, et de sa reconnaissance pour les services qu'ils rendaient depuis si longtemps à la population de Montréal, comme pour la générosité avec laquelle ils avaient largement contribué à la construction de la nouvelle église. Après avoir érigé canoniquement la paroisse, " il l'unit à perpétuité au séminaire de Villemarie, pour être desservie, sous l'entière autorité des évêques de Québec par celui des ecclésiastiques qui serait choisi par le supérieur du dit séminaire [1]. "

" Les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice, dit-il, ayant, par leurs soins et leurs travaux, produit dejà depuis tant d'années dans la Nouvelle-France, principalement dans l'île de Montréal, de très grands fruits à la gloire de Dieu et à l'avantage de cette Eglise naissante, comme étant très irréprochables dans la foi, la doctrine, la piété, la conduite, nous leur avons donné à perpétuité, et leur donnons en vertu de ces présentes, les cures de l'île de Montréal, afin qu'elles soient parfaitement cultivées, comme jusqu'à présent elles l'ont été le mieux qu'il se pouvait par leurs prédications et leurs exemples [2]. "

Ces paroles font bien voir ce que nous avons dit plus haut, que si Mgr de Laval avait été obligé de se montrer sévère, dans le passé, à l'égard des MM. de Saint-Sulpice, afin de les forcer à reconnaître complètement et exclusivement son autorité, ses dispositions intimes à leur égard n'avaient jamais varié, qu'elles avaient toujours été rem-

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 296.
2 — Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. III, p. 180.

plies d'estime et de bienveillance, qu'il avait toujours apprécié leur zèle, leur piété et leurs services.

L'union de la paroisse au séminaire de Montréal, établie le 30 octobre 1678, fut confirmée plusieurs fois, mais surtout le 30 août 1694, par le successeur de Mgr de Laval. A la même date, quatre autres cures furent unies au séminaire de Montréal par Mgr de Saint-Valier : la Pointe-aux-Trembles, la Pointe-de-l'île, la Rivière-des-Prairies, et la Côte-Saint-Sulpice [1].

Quelques jours seulement après l'érection de la paroisse de Montréal, Mgr de Laval unit à perpétuité à cette paroisse une église dont la vénérable Marguerite Bourgeois avait jeté les fondations dès l'année 1657, et à laquelle le P. Pijart avait donné le titre de *Notre-Dame-de-Bon-Secours*. Les travaux de construction avaient été interrompus durant plusieurs années, afin de ne pas nuire à ceux de l'église paroissiale. Ils furent repris avec vigueur en 1675, avec l'autorisation de M. Dudouyt, grand vicaire, en l'absence de Mgr de Laval.

" J'ai bien de la joie de voir que vous procurez la dévotion à la sainte Vierge avec tant de zèle, écrivait-il à M. Perot le 24 août 1673. J'approuve bien le dessein d'une petite chapelle proche de la ville de Montréal, où l'on puisse aller facilement, par dévotion, honorer la sainte Vierge. Selon que le R. P. Pijart me l'a fait connaître, ce lieu est bien proche. S'il était un peu plus éloigné, cela

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 293.

contribuerait à la dévotion du peuple, qui y ferait volontiers ses petits pèlerinages [1]. Vous y penserez avec vos messieurs, et vous m'en direz votre sentiment. "

On se décida à bâtir au même lieu qu'avait choisi la sœur Bourgeois. Celle-ci désirait que l'on donnât pour titulaire à l'église l'Assomption de la sainte Vierge. Elle en écrivit en 1673 à M. de Bernières, grand vicaire, qui approuva ce dessein le 4 novembre de l'année suivante.

Le 29 juin 1675, jour de la Saint-Pierre, à l'issue des vêpres, on alla en procession au lieu destiné pour la chapelle. M. Soûart planta la croix ; et le lendemain, dimanche, il se rendit de nouveau au même lieu, avec un grand concours de peuple, et posa solennellement la première pierre de l'édifice.

La chapelle de Bon Secours étant terminée en 1678, la sœur Bourgeois, pour en assurer la possession à l'église paroissiale, fit don à la fabrique de cent louis qu'elle avait fournis pour la bâtir, et mit pour condition qu'elle serait

1 — C'était aussi l'idée de M. de Maisonneuve, qui, d'après M. Pierre Rousseau, " conçut le projet de construire au sommet de la montagne une chapelle dédiée à la sainte Vierge, voulant remplacer par un nouveau pèlerinage celui de la croix que les Iroquois avaient détruite.... L'entreprise, approuvée par Mgr de Pétrée, fut confiée à Claude Robutel, un des habitants les plus zélés pour l'établissement de la Foi à Montréal. La pauvreté des colons, les événements qui suivirent, et peut-être le départ de M. de Maisonneuve ne permirent pas de donner suite à l'ordonnance du gouverneur publiée dès le 19 novembre 1661. Ce serait, ajoute M. Rousseau, une belle œuvre, qu'il ne serait peut-être pas impossible de réaliser aujourd'hui." (*Histoire de la vie de M. Paul de Chomedey*, p. 207.)

On est heureux de voir le nom de Mgr de Laval associé à ce beau projet d'une chapelle sur la montagne de Montréal.

traverser les mers et quitter les commodités de leurs familles pour s'aller sacrifier dans un pays sauvage, s'ils n'espéraient que, dans leurs infirmités ou vieillesse, ils auront la liberté de se retirer de la pénible administration des cures, et qu'ils trouveront un asile pour finir leurs jours plus tranquillement dans une communauté, laquelle, de son côté, ne voudrait pas s'engager à leur faire espérer cet asile, et fournir d'autres prêtres en leurs places, si elle n'avait la libre disposition des dites cures, qui ne sont presque que des missions, pour y distribuer les ecclésiastiques de son corps qu'elle en jugera capables, et les retirer ou changer lorsqu'il est à propos [1]."

On le voit, c'étaient bien là les propres sentiments de Mgr de Laval et les principes qui l'avaient guidé dans la formation de son séminaire de Québec et dans l'union du clergé à cette institution : principes et sentiments qui devaient être en contradiction si complète avec ceux de son successeur, et lui causer tant de chagrins sur la fin de sa carrière.

La demande des MM. de Saint-Sulpice fut favorablement accueillie par la Cour ; et le roi, par ses lettres patentes du mois de juin 1702, confirma pour les effets civils l'union, faite en 1678 par Mgr de Laval, de la cure de Montréal au séminaire, ainsi que l'union des autres cures de l'île et de Saint-Sulpice faite subséquemment par Mgr de Saint-Valier. Le supérieur du séminaire avait droit de nommer

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 297.

à toutes ces cures, et la nomination était ensuite ratifiée par l'évêque [1].

On voit, par tout ce qui précède, que Mgr de Laval n'a réellement été étranger à rien de ce qui a pu intéresser le bien spirituel de Montréal. Les trois grandes communautés religieuses de cette ville, Saint-Sulpice, la Congrégation de Notre-Dame, les hospitalières de Saint-Joseph, trouvèrent en lui un ami fidèle, un protecteur sage, prudent et éclairé.

" J'ai toujours entendu dire qu'il avait été un véritable père pour toutes les communautés de son diocèse," dit la sœur Saint-Ligori ; et elle ajoute : " La nôtre en particulier (la Congrégation) l'a toujours regardé et le regarde encore comme tel. Chaque fois qu'il daignait l'honorer de sa visite, il était reçu avec un grand bonheur [2]."

Il suivit avec intérêt leurs progrès et leur développement, et les aida dans la mesure de son pouvoir. Il a pu s'opposer à quelques-unes de leurs tendances ; mais il n'eut en vue, dans tous ses actes, que d'imprimer à ses communautés une direction droite et uniforme, en harmonie avec les vues du saint-siège dont il était le représentant au Canada, en harmonie surtout avec le bien général du vaste diocèse dont il avait l'administration.

Montréal lui doit d'avoir échappé à la juridiction des évêchés de la France, et d'être restée, comme tout le reste du Canada, sous la protection immédiate et le gouvernement paternel du saint-siège. Aussi n'y a-t-il aucune ville,

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 298.
2 — Procès préliminaire de Béatification.

dans ce pays, qui ait jamais montré plus d'attachement au souverain pontife. Elle en donna une preuve éclatante lorsqu'elle envoya, il y a quelques années, un si grand nombre de ses enfants à la défense de la Ville éternelle.

Mgr de Laval ne s'occupait pas seulement du bien spirituel de Montréal ; il s'intéressait aussi à sa prospérité matérielle et à son avenir. Apprenait-il que les sauvages Iroquois, qui étaient à cette époque les ennemis les plus redoutables de ce pays, menaçaient de fondre sur cette ville, la plus exposée à leurs coups ? Vite, il faisait appel aux autorités militaires, pour qu'on allât porter un prompt secours à cette partie de son troupeau [1].

La nouvelle parvenait-elle à Québec que l'ennemi avait causé quelques désastres, massacré quelques-unes de ses ouailles, et répandu le deuil dans les familles ? Son cœur en ressentait la plus vive amertume ; il n'épargnait rien pour soulager la misère de ses diocésains.

Dans l'été de 1662, on lui dit que les habitants de Montréal, par suite des incursions continuelles des Iroquois, sont dans la plus grande détresse. Il dépêche aussitôt vers cette ville le P. Chaumonot, avec quantité de provisions, dont il a fait lui-même les frais pour la plus grande partie, malgré le peu de ressources à sa disposition.

" Je fus choisi, dit le P. Chaumonot, par Mgr de Laval-Montmorency, et par notre Père supérieur, pour aller secourir les habitants de Montréal, qui étaient dans une

1 — Lettre de Mgr de Laval au marquis de Seignelay, 4 juin 1684.

extrême nécessité de vivres. On leur en envoya par la barque qui me portait [1]. "

On reconnaît dans cette circonstance le cœur noble, large et généreux de Mgr de Laval, ce bon et dévoué pasteur, qui voit à tous les besoins temporels et spirituels de ses ouailles, compatit à leurs misères, et s'efforce de les secourir en temps opportun.

Dans le même été de 1662, il apprend que les MM. de Saint-Sulpice ayant fait venir comme de coutume leurs provisions de France, on ne veut pas leur permettre de les faire monter de Québec à Montréal, à moins qu'ils ne paient un droit sur ces articles. Il adresse aussitôt une lettre très sévère à M. D'Avaugour :

" Sur l'avis, dit-il, qui nous a été donné par le sieur Le Ber, qu'on lui a fait défense, de la part du Conseil par vous établi, de partir dans son bac pour Montréal, qu'il n'ait auparavant donné déclaration des effets et provisions envoyés de France pour la subsistance des ecclésiastiques qui ont soin du spirituel de Montréal, pour en être par eux payé deux sols par livre, ce qui n'a encore jusqu'à présent été pratiqué en ce pays, et ce qui est contre tout droit et privilège de l'Eglise, nous avons jugé à propos de vous représenter que ce procédé est injuste, et de vous demander la cassation des actes qui ont été donnés sur ce sujet par le dit Conseil établi par vous ; ce que nous attendons de votre autorité [2]. "

1 — *Autobiographie* du P. Chaumonot, publiée par le P. Carayon, Poitiers, 1869, p. 57.
2 — Archives du séminaire de Québec.

C'est ainsi que le pieux évêque veillait avec soin à la protection des droits de l'Eglise, et de ceux des sulpiciens de Montréal en particulier.

C'était à cette époque un voyage pénible que celui de Montréal ; on s'en fait difficilement une idée aujourd'hui, avec nos facilités de communication. Il fallait alors, pour une si longue traversée, se risquer dans une frêle écorce ou dans des bateaux qui n'étaient guère plus sûrs. On pouvait être retenu longtemps par les vents contraires, ou surpris à tout instant par les Iroquois.

On a cependant la certitude que Mgr de Laval fit au moins huit fois la visite pastorale de Montréal pendant la durée de son administration [1] ; et il s'y rendit une neuvième fois, en 1688, à son retour d'Europe après sa démission. L'on pense qu'il y alla aussi quelquefois pendant une des longues absences de Mgr de Saint-Valier.

Dans ces visites, il ne se contentait pas de donner le sacrement de confirmation ; mais il se mettait tout entier, suivant sa coutume, à la disposition de ses ouailles, entendant les confessions, visitant les malades, consolant les affligés, répandant sa bénédiction dans les familles, prêchant surtout aussi souvent que l'occasion s'en présentait. Sa parole se fit entendre bien des fois, sans doute, dans cette ville de Montréal, dans les églises et les communautés, dans les familles, ainsi que dans les paroisses environnantes.

1 — En 1660, 1664, 1666, 1668, 1669, 1676, 1678 et 1681.

Dieu bénit la semence jetée en terre par son pieux serviteur; elle a produit des fruits merveilleux de solide doctrine, de justice et de sainteté.

Aujourd'hui, après plus de deux siècles, Mgr de Laval revient à Montréal, dans la personne des continuateurs de son œuvre par excellence, le séminaire de Québec, ou plutôt l'Université-Laval, qui n'en est que l'extension.

Pas plus qu'autrefois il n'y vient de lui-même. Il y est envoyé par le souverain pontife; et, comme autrefois, il y vient même un peu contre la volonté des hommes.

Qui n'admirerait en tout cela les desseins de la Providence? Elle veut sans doute que l'esprit de Mgr de Laval continue à faire sentir son influence bienfaisante sur notre pays florissant et prospère, comme il présida autrefois à ses humbles débuts. Elle veut que l'entente et l'harmonie la plus parfaite règne toujours dans l'Eglise du Canada. Elle veut qu'il y ait partout la même doctrine, le même enseignement, la même direction, et que cette doctrine nous arrive à tous par la même voix autorisée, celle de la grande institution qui a reçu pour tout notre pays l'approbation solennelle du souverain pontife.

N'y a-t-il pas dans ce fait quelque chose de vraiment merveilleux, de providentiel, et dont l'étonnante grandeur ne peut échapper à l'observation de n'importe quel esprit exempt de préjugé ?

CHAPITRE DIXIÈME

—

Rôle politique de Mgr de Laval (suite). — L'Edit de 1675. — Mgr de Laval et Frontenac. — Travaux du Conseil. — La traite de l'eau-de-vie. 1675-1677.

Le lecteur se rappelle qu'avant de partir pour l'Europe, en 1671, Mgr de Laval avait été plusieurs mois sans assister au Conseil. M. de Bernières eut un jour occasion d'en donner publiquement la raison aux conseillers eux-mêmes : c'est que le digne prélat attendait qu'il fût invité à y aller, et que l'on ne s'était pas occupé d'y requérir sa présence [1].

Avait-il eu à se plaindre de quelque mauvais procédé à son égard? Il y a tout lieu de le conjecturer, quand on se rappelle les dispositions peu bienveillantes de MM. de Courcelle et Talon, quand on se rappelle surtout les sentiments peu favorables au clergé et à l'Eglise qui se manifestaient quelquefois au Conseil, comme on a pu le voir dans la question des procès ecclésiastiques devant l'officialité.

---

1 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 825.

De son côté, Mgr de Laval avait fait preuve d'un grand esprit de conciliation, en laissant l'intendant prendre la seconde place au Conseil, sans faire entendre aucune protestation. Dans l'édit de 1663, il n'était pas question d'intendant ; mais si l'on considère l'esprit de la loi, il paraît évident qu'elle avait voulu mettre l'évêque sur le même pied que le gouverneur, ou du moins lui assurer la seconde place au Conseil. Pour le bien de la paix, cependant, par considération pour la charge et les hautes qualités de M. Talon, probablement aussi à la prière de M. de Tracy, il ne s'oppose pas à ce que l'intendant prenne cette seconde place. Il laisse au temps et aux circonstances à lui rendre justice : ce qui ne manqua pas d'arriver, comme nous le verrons bientôt.

C'est sans doute dans le même esprit de conciliation, et pour éviter des froissements désagréables, qu'il s'abstint pendant assez longtemps [1] de prendre part aux travaux du Conseil.

Ni M. de Bernières, ni M. Dudouyt, qui le remplaça une année comme grand vicaire, ne voulurent assister au Conseil durant la longue absence de Mgr de Laval, comme ils en avaient le droit, cependant, d'après l'édit royal de 1663. Ils en donnèrent la raison : c'est qu'ils voulaient suivre la même conduite que leur évêque, et surtout parce qu'ils avaient lieu de croire qu'on ne leur donnerait pas la place à laquelle ils avaient droit. Ils ne se trompaient pas.

1 — Du 4 février au 4 octobre 1671.

L'absence prolongée de tout ecclésiastique, du Conseil, intriguait évidemment la noble assemblée. Elle aurait préféré n'avoir pas à rendre compte d'un état de choses aussi anormal. Un incident vint définir encore davantage la situation.

M. de Bernières est un jour mandé au Conseil, afin de donner des éclaircissements au sujet de l'officialité, dans l'affaire Fénelon. Il s'informe de quelle manière le Conseil entend le recevoir. On lui assure qu'il sera traité avec tous les égards qu'on a coutume d'avoir en France pour les ecclésiastiques, dans les Cours souveraines. " Je suis prêt, dit-il, à me rendre au Conseil, pourvu qu'on m'y reconnaisse comme grand vicaire et représentant de mon évêque. "

Avec sa courtoisie ordinaire, il se rend à l'assemblée, présidée par Frontenac. On le prie alors " de prendre siège près du substitut du procureur général, et de se couvrir. " —" Ce n'est pas le lieu où je dois m'asseoir ici, dit-il. Conformément à l'édit royal, j'ai droit d'occuper la place de mon évêque, qui est absent du pays, et je n'en prendrai point d'autre. "

On se récrie; on veut prétendre que le Conseil a été réformé par M. de Tracy, que les ecclésiastiques y ont perdu la préséance qu'ils prétendent avoir en l'absence de l'évêque.—" Ma détermination est prise, dit M. de Bernières; je ne resterai ici qu'à condition d'y occuper la place de mon évêque. " Et, sur le refus du Conseil d'accéder à sa demande, il se retire.

Quelques jours après, le Conseil insiste, et ordonne à M. de Bernières de se présenter de nouveau. Le grand vicaire,

toujours enclin aux bons procédés et à la conciliation, se rend une seconde fois à l'assemblée. On veut encore le faire asseoir près du substitut du procureur général. Mais il proteste qu'il ne peut le faire sans préjudicier aux droits de son évêque et du premier ecclésiastique du pays en son absence.—" Je ne puis accepter la place que vous m'offrez, dit-il, sans renoncer à celle qui m'est due. Je supplie le Conseil de tenir compte de mes protestations. Pour lui montrer, d'ailleurs, ma bonne volonté, je suis prêt à répondre à ses questions, restant debout, et sans prendre aucune place. "

Le Conseil fut désarmé un instant par la loyauté de M. de Bernières, par la noblesse de son attitude et la dignité de son caractère. On accéda à sa demande; et il répondit, debout et verbalement, aux questions qui lui furent posées. Mais on n'en persista pas moins à refuser de reconnaître son droit d'occuper au Conseil la place de Mgr de Laval [1].

Telle était la situation faite à l'Eglise de Québec, dans le Conseil souverain, durant l'absence de son premier pasteur. Frontenac présidait le Conseil avec tout le prestige de son talent et de ses grandes qualités, mais aussi avec son esprit dominateur et arbitraire, et surtout avec ses dispositions peu favorables au clergé du Canada dans les questions qui l'intéressaient le plus, comme, par exemple, la dîme, le système de cures établi par Mgr de Laval, la traite de l'eau-de-vie.

1 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 820–825.

" Frontenac avait composé le Conseil d'hommes qui lui étaient complètement dévoués, dit Ferland, et il se tenait ainsi l'arbitre de la justice [1]."

Il reçut de la Cour, dans l'été de 1675, un avertissement sévère, qui dut l'humilier profondément.

" On dit, lui écrivait Colbert, que vous ne voulez pas permettre que les ecclésiastiques puissent vaquer à leurs missions, ni sortir des lieux de leur demeure sans passeport, même pour aller de Montréal à Québec ; que vous les faites venir très souvent pour des causes très légères ; que vous interceptez leurs lettres, et ne leur laissez pas la liberté d'écrire ; que vous n'avez pas voulu laisser repasser en France un valet de M. l'abbé D'Urfé [2], avec son maître, ni permettre que le grand vicaire de l'évêque de Pétrée prît sa place au Conseil souverain, suivant le règlement du mois d'avril 1663 [3].

" Si une partie de ces choses, ou le tout, est véritable, vous devez vous en corriger, et pour cela faire exécuter le règlement du Conseil, tant à l'égard de l'évêque, que de son grand vicaire; laisser à tous les ecclésiastiques la liberté d'aller et venir par tout le Canada, sans les obliger de prendre aucun passeport ; et, en même temps, leur donner une entière liberté pour leurs lettres ; les laissant dans leur séjour ordinaire, sans les obliger d'aller à Québec

1 — *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 100.
2 — Prêtre de Saint-Sulpice de Montréal.
3 — Il faut remarquer que toutes ces accusations étaient vraies à la lettre.

que pour des raisons indispensables, qui doivent être fort rares [1]."

Cette lettre, qui rendait si bonne justice au clergé du Canada, n'était que le prélude d'un acte encore bien plus important pour le bien de la Nouvelle-France. Nous voulons parler du célèbre édit royal du 5 juin 1675, apporté à Québec par le nouvel intendant Duchesneau, qui vint au Canada en même temps que Mgr de Laval [2].

Par cet édit, donné au camp de Luting [3], le roi, venant de rentrer dans l'entière possession du Canada, par la révocation de la Compagnie des Indes (1674) [4], confirme l'édit de création du Conseil souverain de Québec, rendu en 1663, et imprime à ce Conseil une nouvelle impulsion.

C'est lui-même, à l'avenir, qui nommera les conseillers, et il y en aura sept au lieu de cinq [5]. Ces fonctionnaires seront " fixes dans leur charge, afin que, s'adonnant entièrement à l'étude des lois, et au service du public, ils soient plus en état de lui rendre justice [6]. " Nommés directement par la couronne, ils auront plus de prestige, et échapperont davantage aux influences de parti.

Les premiers conseillers nommés par le roi furent Louis Rouer de Villeray, Charles Le Gardeur de Tilly, Mathurin

1 — Lettre de Colbert à Frontenac, 22 avril 1675.
2 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 83.
3 — Petit hameau, près de Namur, en Belgique.
4 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 74.
5 — Plus tard, en 1703, le nombre des conseillers fut porté à douze, y compris un *conseiller clerc*, chargé, avec l'évêque, de toutes les matières ecclésiastiques. (*Edits et Ordonnances*, t. I, p. 299.)
6 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 300.

Damours, Nicolas Dupont, Réné-Louis Chartier de Lotbinière, Jean-Baptiste de Peyras, et Charles Denis de Vitré. Ils devaient prendre rang au Conseil, suivant l'ordre de leur nomination.

Le roi nommait aussi le procureur général et le greffier. Denis-Joseph Ruëtte D'Auteuil devint procureur général à la place de Jean Bourdon, décédé au commencement de 1668, auquel on n'avait donné jusqu'ici qu'un substitut [1].

Par erreur, le roi avait nommé greffier du Conseil M. Gilles Rageot, au lieu de M. Peuvret du Mesnu, qui en avait rempli jusque-là les fonctions. Le Conseil crut devoir continuer celui-ci dans sa charge, et solliciter pour lui des lettres du roi [2].

L'édit de 1675 assurait à l'évêque de Québec la seconde place au Conseil, immédiatement après le gouverneur, et donnait le même droit à son grand vicaire, mais seulement lorsque l'évêque serait absent du pays. Le roi voulait expressément " qu'il se rencontrât toujours au Conseil quelqu'un des membres qui fût dans l'état ecclésiastique [3]. "

C'est en vertu de ce privilège que M. de Bernières remplaça au Conseil Mgr de Laval durant son troisième voyage en France [4]. M. de Maizerets et M. de Saint-Valier assistèrent aussi à quelques séances du Conseil, en qualité

1 — M. Bourdon avait fait une mort édifiante, laissant à ses enfants l'héritage des plus belles vertus. Il fut enterré solennellement dans la chapelle du Saint-Scapulaire de l'église paroissiale de Québec. (*Journal des jesuites.*)

2 — *Conseil Souverain*, t. I, p. 993.

3 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 300.

4 — Il assista à 40 séances, du 5 déc. 1678 au 24 oct. 1680.

de grands vicaires de l'évêque de Québec, pendant son quatrième voyage.

Enfin, le roi envoyait au Canada M. Duchesneau comme Intendant de justice, police et finances. Il avait les mêmes pouvoirs que l'ancien intendant Talon. On ne lui donnait au Conseil que la troisième place, après le gouverneur et l'évêque ; mais c'est lui qui devait présider, en l'absence du gouverneur, et qui habituellement était le président de fait.

L'intention expresse du roi était que le Conseil supérieur de Québec se conformât, pour la discipline et les usages, " aux compagnies supérieures de son royaume, " et que l'intendant eût les mêmes fonctions et les mêmes avantages que " les premiers présidents des Cours de France."

Le gouverneur n'avait, pour ainsi dire, au Conseil, qu'une présidence d'honneur. C'est l'intendant qui, quoique à la troisième place, demandait les avis, recueillait les suffrages, et prononçait les arrêts. Il était donc le véritable *président du Conseil*, puisqu'il en avait les attributions.

Frontenac ne s'accommoda guère du rôle effacé et gênant qui lui fut assigné par l'édit de 1675. Accoutumé " à tout régler par lui-même [1] ", il ne tarda pas à rompre en visière avec M. Duchesneau. Mais celui-ci était homme à lui tenir tête. Le titre de *président du Conseil*, que l'intendant s'attribuait, fut la source des plus vives discussions. Elles occupèrent un grand nombre de séances [2] ; et il faut dire que,

1 — Ferland, t. II, p. 100.
2 — Au moins une dizaine, dont les procès-verbaux occupent plus de soixante pages des registres imprimées du Conseil.

dans toutes ces luttes, le beau rôle, le rôle distingué et habile, ne fut pas du côté de M. de Frontenac.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que l'édit de 1675 fut un véritable triomphe pour Mgr de Laval, et pour Frontenac un échec sérieux. Ce gouverneur s'était attribué à lui seul la nomination des conseillers ; et il ne prenait pas même la peine, comme M. de Courcelle, de demander le concours de l'évêque : ce qu'il eût pu faire au moins par lettres. Le *haut et puissant seigneur*, comme il aimait à se faire appeler, assemblait le Conseil au commencement de chaque année, profitait de la circonstance pour faire un solennel et pompeux discours, nommait les conseillers, puis leur faisait jurer de bien servir le roi " sous l'autorité du gouverneur [1]."

Or, le roi, dans son édit, déclare qu'à l'avenir c'est lui-même qui nommera les membres du Conseil : c'est donc à Frontenac, surtout, que ce privilège est enlevé.

Non seulement Frontenac affectait d'ignorer l'évêque dans la formation du Conseil, non seulement il n'invitait pas, en son absence, le grand vicaire à prendre part aux travaux de l'assemblée, suivant l'édit de 1663, mais il refusait positivement à celui-ci la place à laquelle il avait droit.

L'édit de 1675 assure à Mgr de Laval la seconde place au Conseil, et le fait passer même avant l'intendant : privilège qu'il n'avait pas eu du temps de M. Talon. En son

1 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 707, 786, 889.

absence du pays, le grand vicaire prendra, lui aussi, la seconde place au Conseil.

On tenait depuis longtemps éloigné des affaires [1] M. de Villeray, l'ami sincère et dévoué de l'évêque et du clergé canadien. Le roi le rétablit glorieusement dans son ancienne charge de premier conseiller.

Tout porte à croire que Frontenac et Talon, ce dernier surtout, avaient travaillé à diminuer l'influence politique de l'évêque. Celui-ci revient au Canada, en 1675, non seulement avec le titre d'évêque de Québec, mais avec les témoignages les plus éclatants de la confiance du souverain, et une influence plus marquée que jamais au Conseil supérieur.

Cette influence, il continua, comme par le passé, de l'exercer avec une sage fermeté pour le bien de l'Eglise du Canada. Toujours à son poste, autant que possible, pour défendre au besoin les droits de la morale et de la justice, il laissa le gouverneur et l'intendant vider leurs querelles, sans intervenir d'une manière active, se contentant de combattre les idées de Frontenac, quand elles étaient contraires au bien de la Religion, comme dans la question de la traite de l'eau-de-vie, dans la question des dîmes ou des immunités ecclésiastiques. Il laissa le gouverneur se discréditer lui-même par ses actes autoritaires et irréfléchis.

On vit un jour M. de Frontenac pousser l'emportement jusqu'à faire emprisonner, de son chef, et sans raison, le

1 — Depuis le 13 janvier 1670.

conseiller Damours, qui avait montré un peu d'indépendance. Il ne craignit pas, dans une autre occasion, de faire exiler de Québec trois des principaux membres du Conseil, MM. de Villeray, de Tilly et D'Auteuil. Plusieurs fois il lui arriva de faire, en plein Conseil, des scènes aussi odieuses qu'étranges. C'est ainsi qu'un jour il se mit en travers de la porte, pour empêcher l'intendant Duchesneau de sortir de la salle [1].

Une pareille conduite était de nature à avilir le Conseil lui-même, et à lui enlever le prestige qu'il devait garder aux yeux du public. Aussi le roi se crut-il obligé d'écrire un jour à Frontenac, au sujet de ses difficultés avec l'intendant, ces paroles sévères : " Il n'y a que vous, dans mon royaume, qui, honoré de la qualité de mon lieutenant général et de gouverneur de province, peut ambitionner le titre de président d'un Conseil comme celui de Québec [2]."

Laval et Frontenac ! Arrêtons-nous un instant devant ces deux grandes figures, qui se détachent avec éclat sur le fond de notre histoire nationale. Elle n'avait pas à rougir d'elle-même, la petite colonie qui se trouvait avoir à la fois deux hommes de cette force pour présider à ses destinées, l'un comme chef de l'Eglise, l'autre comme premier fonctionnaire de l'Etat.

Tous deux étaient de naissance illustre, mais à des degrés divers : la noblesse de Frontenac était bien inférieure à celle des Montmorency ; elle était, de plus, un peu gâtée,

1 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. II, passim.
2 — Ferland, t. II, p. 120.

chez ce gouverneur, par je ne sais quel faux air de parvenu : il y avait souvent dans sa parole et dans sa conduite une attitude hautaine que l'on ne rencontre pas d'ordinaire chez les hommes de race.

La noblesse de Mgr de Laval, au contraire, s'alliait à une belle simplicité, que l'on retrouve dans tous ses écrits et dans toutes ses actions. Sa vie toute entière est marquée au cachet de cette triple dignité de l'esprit, du cœur et de la vertu, qui constitue le vrai mérite.

La nature avait départi à ces deux hommes les dons les plus précieux : port majestueux et noble, grande dignité de manières, esprit distingué, plus brillant et facile peut-être chez Frontenac, plus pratique et mieux équilibré chez l'évêque, coup d'œil juste et ferme, volonté puissante et courageuse, caractère fortement trempé, véritable grandeur d'âme.

Tous deux avaient l'instinct, et pour ainsi dire la passion du pouvoir ; tous deux étaient faits pour commander. Mais chez Mgr de Laval, l'exercice du pouvoir fut toujours contenu dans les limites de la sagesse chrétienne et sacerdotale. Lorsqu'il s'agissait de défendre ses droits méconnus, il n'était pas homme à capituler devant les résistances ; mais, s'il était jaloux de son autorité, il savait du moins s'oublier lui-même, pour ne songer qu'aux intérêts de l'Eglise qui lui était confiée.

La Providence l'avait surtout enrichi de deux qualités précieuses pour tous ceux qui exercent le pouvoir : il

savait " posséder son âme dans la patience [1]," et rendre son autorité chère et aimable à ceux qui lui devaient obéissance. Jamais évêque n'allia une plus grande douceur à un commandement plus ferme. Ses conseils, comme ses réprimandes, étaient toujours tempérés par la charité, et lui attiraient l'estime de tous. C'est bien de lui qu'on aurait pu dire : *Primus inter pares.*

Il n'en fut pas ainsi de Frontenac. Trop souvent ce gouverneur mit son autorité au service de ses préjugés ou de ses caprices. " Il était capable de tout sacrifier à ses haines personnelles. Sa première administration, surtout, est remplie de luttes et de querelles mesquines avec les autorités de la colonie [2]. "

Nous avons déjà parlé de ses emportements et de ses violences contre ses subordonnés, et de ses prétentions puériles, qui lui valurent une remontrance du roi.

" Il avait de la souplesse et de la soumission dans ses rapports avec la Cour et les secrétaires d'Etat ; mais, pour ses inférieurs, moins il les voyait redoutables, plus il leur faisait sentir son autorité et son despotisme [3]."

Il n'osa jamais s'attaquer directement et en face à Mgr de Laval ; il se contenta de contrecarrer sourdement les vues de l'évêque, et d'accuser auprès de la Cour le clergé du Canada.

" Comme toutes les natures vives, il était accessible aux préjugés, dit M. l'abbé Verreau, et ces préjugés s'effaçaient

1 — Luc, XXI, 19.
2 — Gauthier, *Histoire du Canada.*
3 — M. l'abbé Verreau, *Les Deux Abbés de Fénelon.*

difficilement. Les âpres doctrines du jansénisme, des chagrins domestiques avaient jeté dans son âme quelque chose de rude, que les formes du grand seigneur ne dissimulaient pas toujours.

" Mais quand il se livrait à la pente naturelle de son esprit, il attirait tout le monde par la finesse et le charme de sa conversation ; une louange, un mot bienveillant tombé de sa bouche électrisait d'autant plus qu'il semblait partir de plus haut, car il aspirait à être dans la Nouvelle-France l'image du grand roi qui gouvernait l'ancienne. S'il ne disait pas : " L'Etat, c'est moi, " il ne craignait pas de répéter " qu'il pouvait faire tout ce qu'il voudrait, sauf " à en répondre de sa tête." M. de Frontenac est tout entier dans ce mot, à la fois plein d'audace et de grandeur."

Rien de plus opposé que les idées de Laval et de Frontenac sur une foule de sujets, et souvent sur les questions les plus vitales, comme, par exemple, les rapports de l'autorité civile avec l'autorité religieuse, le commerce des boissons avec les sauvages, la question des cures, la manière de pourvoir à la subsistance du clergé.

Mais il y eut aussi des sentiments nobles et généreux qui firent battre à l'unisson ces deux grands cœurs. Ils aimaient d'un égal amour la France, leur commune patrie, et le puissant monarque qui l'avait élevée au premier rang des nations européennes ; ils étaient également attachés et dévoués au Canada, leur patrie d'adoption, et lui ont consacré le meilleur de leur zèle. L'un y passa, comme gouverneur, à deux reprises différentes, vingt années de sa

vie; l'autre y fut le chef vénéré de l'Eglise pendant plus d'un quart de siècle. Et, par une destinée commune, leurs restes ont reposé longtemps sous les dalles du même sanctuaire.

Si l'on examine maintenant leurs œuvres, la comparaison devient plus difficile. Celles de Mgr de Laval, la fondation du séminaire, l'organisation d'un vaste diocèse, l'établissement du Conseil souverain, et tant d'autres, sont des œuvres hors ligne, qui témoignent de hautes qualités administratives. Quelles institutions de Frontenac peut-on leur opposer ?

Il n'en faut pas moins reconnaître les immenses services que ce gouverneur rendit à la colonie. Il contribua à y faire régner l'ordre, la justice, le respect des lois. Nul ne fut plus habile que lui pour traiter avec les sauvages, s'en faire respecter et aimer. Il était encore plus militaire qu'homme d'Etat, et il porta bien haut la gloire des armes françaises.

" Frontenac, dit l'abbé Gauthier, avait cet assemblage de qualités et de défauts qui le firent grand ou petit, selon les circonstances. Mais les défauts de son caractère tranchant, absolu, dominateur, se montrèrent peu dans sa seconde administration ; ses qualités prédominèrent, et ses talents rendirent au Canada les plus grands services. Il avait trouvé la colonie affaiblie, attaquée de toutes parts, méprisée de ses ennemis; il la laissa en paix, agrandie, respectée. Aussi, c'est à juste titre qu'il a été regardé comme le sauveur de la Nouvelle-France."

Au Conseil, l'influence de Frontenac et celle de Laval furent toutes deux considérables. Mais de quel côté se trouva le plus de dignité et de véritable gloire ? Le lecteur peut en juger d'après ce que nous avons dit des querelles du gouverneur avec l'intendant Duchesneau et la plupart des conseillers. Quant à Mgr de Laval, sa présence au Conseil eut une efficacité des plus bienfaisantes pour l'Eglise du Canada.

A part l'année malheureuse où le Conseil, irrégulièrement constitué par M. de Mésy, n'existait plus de fait aux yeux de l'évêque, à part les cinq années entières qu'il fut absent du pays, à part aussi quelques mois, du temps de M. de Courcelle, il se fit un devoir d'assister régulièrement aux séances.

On voyait quelquefois ce pieux évêque, tout brisé par la maladie, par les fatigues de ses visites pastorales, par les labeurs de chaque jour, quitter le séminaire, malgré les directeurs de cette maison, et se traîner péniblement vers le château Saint-Louis. Il voulait être à son poste, afin de soutenir, au besoin, les droits de la morale, de la justice, et de l'Eglise [1].

Il y eut, à partir du 18 septembre 1663, jusqu'au quatrième voyage de Mgr de Laval en Europe (1684), environ 780 séances du Conseil. Mgr de Laval y assista 233 fois. La

1 — Il n'est pas inutile de rappeler ici, que, chaque jour que le Conseil devait siéger, la messe se disait, au séminaire, à l'intention du Conseil. Du moins nous avons la preuve que cela se pratiqua à partir du commencement de 1676. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. II, p. 821.)

première année du Conseil, surtout, fut une année bien remplie : il y eut quatre-vingt-seize séances, et le prélat n'en manqua que vingt-six ; encore, sur ces vingt-six séances, se fit-il remplacer dix fois par son grand vicaire, M. de Lauson-Charny, comme le permettait l'édit royal.

On peut donc dire qu'il a pris une part importante aux travaux du Conseil pendant plus de vingt ans. Et quelle somme de travail accompli ! Le Conseil n'avait pas seulement à rendre la justice, au civil et au criminel : il devait aussi s'occuper des travaux publics, des règlements du commerce, de l'enregistrement des ordonnances royales ; il devait veiller à l'observation des lois et au maintien du bon ordre dans la colonie.

En lisant les règlements de police préparés par les intendants Talon et Duchesneau, puis ratifiés par le Conseil, on est surpris de la perfection de ces ordonnances et du ton vraiment chrétien qui y domine. Qu'est-ce que notre civilisation moderne, avec toutes ses prétentions, a ajouté à ces règlements ? Absolument rien. Ne les a-t-elle pas plutôt gâtés ?

Ces règlements pourvoient à tout : excellents marchés, dans les villes, deux fois par semaine ; défense aux gens de vendre à domicile ; propreté requise dans les rues, dans les cours, jusque dans les plus petits détails ; poids et mesures réglés d'une manière parfaite ; sages ordonnances pour l'arpentage et la concession des terres, afin d'éviter autant que possible les procès ; règlements sévères contre le blasphème, contre la vente des boissons, contre les maisons de désordre.

D'après une ordonnance de M. Duchesneau, ratifiée par le Conseil (1676), les habitants étaient convoqués en assemblée deux fois par année, le quinze avril et le quinze novembre, afin qu'ils pussent en toute liberté donner leur avis sur les questions qui les intéressaient. Cela permettait au Conseil de fixer le prix du pain et des principales denrées, et de perfectionner les règlements de police d'une manière plus conforme à l'opinion populaire et au bien public.

Sans doute, ce n'était pas encore notre régime constitutionnel et représentatif. Mais s'il fallait comparer les deux systèmes, en tenant compte, bien entendu, de la différence des époques, ne pourrait-on pas dire que ces assises populaires remplaçaient avantageusement nos chambres d'assemblée ?

Une ordonnance qui caractérise bien l'esprit large et progressif de l'époque, c'est l'édit royal, enregistré au Conseil (1676), qui octroyait à tous les parents qui auraient dix enfants et plus, vivants, nés de légitime mariage, et n'étant ni prêtres, ni religieux, ni religieuses, une rente annuelle de trois cents livres, plus une somme de vingt livres aux filles et garçons, le jour de leurs noces.

Laissons de côté cette exclusion du bénéfice de la loi pour les enfants qui choisissaient l'état ecclésiastique ou religieux : dans l'idée du roi et de Talon, il n'y avait là rien d'hostile à l'Eglise ; car Mgr de Laval, présent à la séance où l'édit fut enregistré, n'aurait pas manqué de protester de toutes ses forces. Leur intention était de favoriser le développement de la colonisation du Canada : pour

cela, ils ne crurent pouvoir imaginer rien de mieux, que d'encourager le mariage, les familles nombreuses, et par suite les bonnes mœurs du pays. L'expérience a montré la sagesse de leurs vues : la fécondité de nos familles canadiennes est proverbiale.

Une autre ordonnance caractéristique de l'époque, c'est la défense de mendier, à moins d'avoir une recommandation expresse de son curé ou d'un juge. On la retrouve, à deux ou trois reprises, dans les registres du Conseil : défense sage, qui n'exclut pas la charité chrétienne, mais qui la régularise, prévient beaucoup d'abus, et éloigne un fléau qui désole si généralement tant de villes d'Espagne ou d'Italie.

On le voit, par le rôle politique qui lui fut attribué au Conseil, Mgr de Laval fut mêlé à toutes les questions qui intéressaient alors le plus vivement la colonie. Il s'acquitta toujours de ses fonctions avec sagesse et dignité.

Sur quoi était donc fondée l'accusation portée tant de fois contre lui, à la Cour, de vouloir empiéter sur les droits de l'Etat ? Uniquement sur ce que, dans la question de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, il adopta dès le commencement la seule ligne de conduite que pût approuver la droite raison, et demeura toute sa vie fidèle à lui-même et aux dictées de sa conscience. Les politiques, au contraire, ne firent sans cesse qu'osciller entre les principes chrétiens et ceux des intérêts purement temporels : aussi se trouvèrent-ils souvent en opposition avec l'évêque.

Le Conseil porta en 1663, 1664 et 1667 des arrêts très sévères pour défendre de traiter ou de donner aux sauvages

aucune boisson enivrante. Mais bientôt le gouverneur et l'intendant s'étant prononcés en faveur des boissons, le même Conseil rendit, en 1668, un arrêt aussi contradictoire dans les termes, qu'il devait être funeste dans ses résultats : il permit à toute personne de vendre des boissons aux sauvages, tout en défendant à ceux-ci de s'enivrer. Mgr de Laval, présent à l'assemblée, ne voulut pas signer cet arrêt.

Il avait, au mois de février précédent, renouvelé la défense déjà faite plusieurs fois de donner des boissons enivrantes aux sauvages, et imposé aux confesseurs l'obligation grave de la faire observer. Le 21 avril 1669, il fit un cas réservé du péché d'enivrer les sauvages, et de leur donner des boissons à transporter dans leur pays.

Sur cette question de la traite de l'eau-de-vie, il ne pouvait s'entendre avec ceux qui, comme de Courcelle, Talon et Frontenac, auraient voulu la liberté du commerce. Les divergences d'opinion sur un sujet si grave devaient nécessairement refroidir les relations de l'évêque avec ces hommes d'Etat.

Quand ils étaient bien disposés, leurs lettres à la Cour étaient remplies d'éloges pour le prélat: " Sa Majesté, écrit Colbert à Talon (1666), est fort contente d'apprendre et par M. de Tracy et par vous, que l'évêque de Pétrée et les jésuites, n'ont pour but de leur dessein, que l'avancement du christianisme dans le pays, et de maintenir les habitants dans la pureté de la foi et des mœurs."

Mais la question brûlante de l'eau-de-vie obligeait-elle l'évêque à se dresser fermement en face de l'autorité civile, le langage changeait: on accusait Mgr de Laval, comme

le fit Talon en 1667, de vouloir " étendre son autorité jusque sur le temporel " ; on reprochait aux confesseurs de " contraindre et de gêner les consciences " ; on suppliait le roi d'envoyer ici des religieux qui fussent plus faciles pour l'administration des sacrements et moins soumis aux ordres de l'évêque.

De quel côté est l'empiètement ? Est-ce du côté de l'évêque, qui ne veut pas tolérer des désordres manifestes, et défend aux confesseurs d'absoudre les infracteurs de ses ordonnances, ou bien du côté du magistrat civil, qui veut forcer la main aux ministres de l'Eglise ?

La traite de l'eau-de-vie avec les sauvages continua d'être favorisée par l'autorité coloniale, au détriment de la morale et de la religion. Les désordres causés par ce commerce devinrent si grands, que Mgr de Laval jugea à propos d'envoyer en France, dans l'automne de 1676, un de ses grands vicaires, M. Dudouyt, pour obtenir le renouvellement des défenses royales déjà faites à ce sujet. Il était appuyé par l'intendant Duchesneau, qui avait écrit au ministre en faveur de l'évêque, du clergé et des missionnaires, tandis que Frontenac soutenait la liberté absolue du commerce.

La partie à jouer était décisive et sérieuse. On avait réussi à persuader le Conseil du roi que la traite était nécessaire pour retenir les naturels du pays, que les abus étaient bien moindres que ne le disaient les ecclésiastiques, et que le clergé ne se servait de cette question que pour dominer les consciences. Nous allons voir avec quelle sagesse et quelle dignité M. Dudouyt s'acquitta de sa mission.

CHAPITRE ONZIÈME

—

M. Dudouyt à Paris. — Première entrevue avec Colbert, au palais Royal. — Les accusations de Frontenac, et le clergé du Canada. 1677.

C'était au printemps de 1677. Dans une des nombreuses salles du palais Royal, à Paris, un homme, assis à son bureau, recevait en audience publique les personnes qui avaient quelques faveurs à solliciter.

On était à la veille de préparer ce que l'on appellerait aujourd'hui le budget de l'Etat ; et, comme toujours, le nombre de ceux qui voulaient s'y faire inscrire était grand. Tous paraissaient anxieux sur le résultat de leurs démarches ; et l'attitude du ministre n'était guère de nature à les rassurer.

Homme d'un extérieur glacial, aux sourcils épais, au regard terne et austère, au front ridé, à la parole rare, au geste vif et saccadé, Jean-Baptiste Colbert n'avait rien d'attirant, ni de sympathique. C'était un homme de marbre — *vir marmoreus* — a dit de lui un poète de son temps. Son accueil froid et silencieux était la terreur des solliciteurs les plus intrépides.

On rapporte qu'un jour Mme Cornuel, qui s'était fait une réputation d'esprit au milieu de la société si spirituelle de cette époque, l'entretenait de ses affaires, et ne pouvant obtenir une réponse : " Monseigneur, dit-elle enfin, piquée au vif de ce silence décourageant, faites-moi signe au moins que vous m'entendez."

Mme de Sévigné appelait Colbert, *le Nord*, et tremblait à la seule idée de lui demander une audience.

Colbert était, d'ailleurs, d'une intégrité parfaite, et tout le monde avait confiance dans son esprit de justice, dans le désir sincère qu'il professait de servir les vrais intérêts de la France. D'abord simple commis du secrétaire d'Etat Le Tellier, puis intendant de la maison du cardinal Mazarin, il avait réussi par ses talents et ses hautes capacités administratives à attirer l'attention du roi, qui lui avait confié les finances de son royaume.

Il avait succédé en 1661 au célèbre Fouquet [1], et entrepris avec succès de réparer les fautes de sa désastreuse administration. L'histoire le regarde comme un des plus grands ministres que la France ait possédés.

Ce n'était pas tant par la vivacité de l'intelligence et la générosité des sentiments qu'il brillait, que par l'énergie de sa volonté, et la persévérance avec laquelle il savait exécuter ce qu'il avait une fois conçu..

" Il lui fallait du temps pour rassembler ses idées et pour arranger un plan; mais sitôt que sa pensée était

1 — Mazarin mourut le 9 mars 1661, et Fouquet fut mis en prison au mois de septembre.

arrêtée en lui, elle se manifestait par des actes empreints de logique et d'intelligence. Il étudiait avant de conclure, il hésitait avant de prendre une détermination; mais une fois sa volonté fixée, il en poursuivait l'accomplissement avec une opiniâtreté tyrannique et inébranlable.

" Un tel homme, pour s'élever à des conceptions grandes, pour briser la routine obscure et y faire succéder de vastes desseins avait besoin qu'un génie plus généreux donnât l'impulsion à son âme, et l'enflammât d'une ambition utile. Louis XIV se chargea de ce soin.

" Sous un roi moins dévoué à une mission brillante, Colbert n'eût été qu'un commis laborieux et appliqué: sous le maître qui sut le deviner et lui trouver un digne rôle, il fut un ministre de souvenir impérissable. Dans les œuvres d'industrie, c'est une roue de cuivre qui fait marcher une aiguille d'or; mais dans l'action simultanée de Louis XIV et de Colbert, il semble que ce fut à une roue d'or qu'une aiguille de cuivre dut de marquer si bien les progrès de la civilisation française [1]."

Parmi les personnes qui, le 27 avril 1677, faisaient antichambre pour l'audience du ministre, il y en avait une qui portait le costume ecclésiastique de l'époque, et fixait naturellement bien des regards de curiosité. On savait généralement que ce prêtre, arrivé depuis quelques mois à Paris, était auprès de la Cour l'agent reconnu, le représentant autorisé du chef de l'Eglise lointaine de la Nouvelle-France.

1 — Gaillard, *Histoire de France.*

Homme d'une taille moyenne, à la figure austère et ascétique, à l'œil vif et intelligent, au maintien grave et plein de dignité, M. Jean Dudouyt était, au témoignage de M. de Latour, " l'un des plus dignes ecclésiastiques que Mgr de Laval ait jamais employés au Canada." Il avait renoncé aux plus belles espérances du monde, pour embrasser avec ardeur les pieuses austérités de l'Ermitage de Caen ; puis, animé par l'exemple de Mgr de Laval, il n'avait pas hésité à aller rejoindre le saint évêque dans son vicariat apostolique. Il y rendit les services les plus précieux, et déploya d'admirables vertus.

La pureté de sa doctrine et l'horreur que lui inspirait l'hérésie n'avaient d'égales que l'énergie de sa volonté et la détermination de son esprit. On rapporte qu'un jour, pendant qu'il habitait encore la ville de Caen, il tomba dangereusement malade. On envoya chercher, pour lui administrer le saint viatique, un des prêtres de cette ville, lequel était justement soupconné de jansénisme.

M. Dudouyt se sentit une telle répulsion pour ce prêtre, et pour la funeste doctrine qu'il était censé professer, qu'il ne voulut jamais recevoir la sainte communion de ses mains. On dut recourir au ministère d'un autre prêtre [1]. Dieu récompensa la foi énergique de son serviteur, et lui rendit la santé.

Par sa sagesse et son grand sens pratique, par l'instinct admirable qui lui faisait deviner ce qu'il convenait de faire ou d'omettre pour le bon gouvernement des hommes ou

1 — Latour, p. 32.

des choses, par son aptitude aux affaires, M. Dudouyt fut très utile à l'Eglise du Canada, surtout dans la mission de confiance que Mgr de Laval lui avait donnée à Paris.

Il vit plusieurs fois Colbert au sujet des désordres causés au Canada par la traite de l'eau-de-vie. C'est cette question et plusieurs autres qui l'amenaient à l'audience du 27 avril [1].

Lorsque son tour fut arrivé, il se présenta modestement, mais sans peur, devant le ministre.

" Monseigneur, lui dit-il, j'ai déjà eu l'honneur de vous représenter les maux incalculables que fait à l'Eglise du Canada, et à la colonie de la Nouvelle-France en général, la traite des boissons aux sauvages, telle qu'elle se pratique, sans aucun frein, sans aucune restriction. Votre Excellence voudrait-elle m'entendre de nouveau sur ce sujet, qui intéresse si vivement l'avenir du Christianisme en Amérique, et me permettre de lui exposer les raisons qui semblent réclamer absolument que l'on apporte plus de modération dans le trafic des boissons avec les sauvages du Canada ? "

En effet, le commerce des boissons au Canada, au lieu de diminuer, avait pris, comme nous l'avons vu, des proportions alarmantes. Les mauvais exemples partaient de haut. C'étaient les magistrats eux-mêmes, c'étaient les gouverneurs qui faisaient ou encourageaient ce commerce.

1 — *Rapport sur les archives du Canada*, Ottawa, 1885, p. XCVII, *Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval*, 1677.

On avait vu M. Perrot [1], gouverneur de Montréal, profiter de sa position pour faire fortune au moyen du commerce et des congés. Il avait un comptoir ouvert sur l'île qui porte son nom, et il ne se gênait nullement d'enfreindre les lois du pays. Les choses allèrent si loin, que Frontenac fut obligé de le faire arrêter et passer en France [2].

Voilà maintenant que Frontenac lui-même était accusé par l'intendant Duchesneau de faire la traite avec les sauvages, et de vendre ses pelleteries aux Anglais, au mépris des ordonnances. De là des luttes acerbes entre les hommes publics du Canada, des récriminations incessantes au sein du Conseil supérieur.

La colonie de la Nouvelle-France ne faisait aucun progrès : elle ne renfermait encore, au printemps de 1677, que 8,515 personnes. Le roi s'en étonnait, et se voyait obligé de refuser à Jolliet la permission de commencer une colonie aux Illinois. " Il faut, disait-il, multiplier les habitants du Canada, avant que de penser à d'autres terres [3]. "

Il semble que la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages pesait sur le Canada comme une malédiction. S'il est vrai que " la justice élève les nations [4]," l'iniquité les abaisse et les empêche de progresser.

1 — M. Perrot devait sa position à l'influence de Talon, dont il était le neveu. Il s'y maintint par la même influence, en dépit de toutes les réclamations, surtout de celles du séminaire de Montréal.
2 — *Journal de l'Instruction publique*, 1864, p. 84.
3 — Lettre de Colbert à Duchesneau, 28 avril 1677.
4 — Ps. XIV, 34.

Le pieux évêque de Québec continuait toujours de lutter avec énergie contre un mal qu'il savait aussi préjudiciable aux intérêts temporels de la colonie qu'à ses intérêts spirituels. Mais sa voix était couverte par les clameurs de l'avarice sordide ou de l'orgueil froissé.

—" Vous êtes des gens intraitables," repartit vivement le ministre d'un ton haut et fort sévère: ce qui, comme le remarque M. Dudouyt, était contre la coutume dans les audiences publiques. " Vous voulez sans cesse vous mêler de ce qui ne vous regarde pas. Parce que vous vivez loin du Soleil [1], vous pensez échapper à son influence; vous ne cherchez qu'à entreprendre sur l'autorité du roi, sous prétexte qu'il est loin de vous. De quoi vous mêlez-vous donc? Que ne bornez-vous votre action à prêcher, à exhorter au bien, à administrer les sacrements [2] ? "

— " Nous nous mêlons de ce qui regarde notre ministère, répondit avec dignité M. Dudouyt. La traite des boissons intéresse le salut des âmes des pauvres sauvages qui nous sont confiées. Nous devons chercher à réprimer les désordres; et je viens vous prier de nous aider dans ce travail, en apportant les remèdes qui sont en votre pouvoir.

" Voici la Résolution de six professeurs de la Sorbonne [3], qui prouve que nous n'avons pas outrepassé les limites de

1 — Le *Soleil*, c'était le roi; le pauvre clergé du Canada portait ombrage à cet astre !

2 — Colbert voulait reléguer le clergé dans la sacristie.

3 — *Délibération de la Sorbonne sur la traite de l'eau-de-vie*, 8 mars 1675. Voir ce document à la fin de ce vol.

nos attributions dans la lutte entreprise contre le trafic des boissons enivrantes."

— "Il y a dix ans que je connais cette Résolution, repartit Colbert [1]. Que M. l'évêque de Québec se borne à prêcher et à confesser. Ne me parlez plus de cette question-là."

M. Dudouyt comprit que ce n'était pas le temps d'insister sur ce sujet.

— "Alors, dit-il à Colbert, souffrez que je vous parle du peu de ressources que possède le clergé du Canada pour sa subsistance."

— "Mais, répliqua vivement Colbert, sans le laisser passer outre, Sa Majesté n'a-t-elle pas donné, dans ce but, deux abbayes à M. l'évêque du Canada ?"

— "Oui, Monseigneur ; mais c'est à peine si l'on en peut retirer deux mille livres, à cause des charges énormes attachées à ces abbayes, et des réparations coûteuses qu'il faut y faire tous les ans."

— "Vous n'êtes jamais contents, et vous appréciez peu les bienfaits du roi. Il y a bien des gens qui, pour ces abbayes, donneraient un fort revenu."

—"Il ne tient qu'au roi de les reprendre, dit M. Dudouyt; et Mgr de Laval les remettra volontiers entre les mains de Sa Majesté, si Elle daigne lui assigner un autre revenu qui puisse le faire vivre, ainsi que son clergé."

Colbert ne répliqua pas davantage. Il congédia M. Dudouyt, en lui répétant de nouveau que le clergé du

1 — La *Délibération* du 8 mars 1675 était à peu près identique à celle du 1er février 1662.

Canada devait se borner à prêcher et à administrer les sacrements.

" Je lui ai parlé et je l'ai écouté fort doucement, quoiqu'il me traitât d'un air fort austère, écrivait M. Dudouyt à Mgr de Laval. Il m'a paru entièrement préoccupé contre vous et tout votre clergé."

D'où pouvaient donc venir ces dispositions peu bienveillantes de Colbert vis-à-vis de l'évêque et du clergé du Canada? Rien ne prouve qu'il fût l'écho des sentiments du roi. Celui-ci témoigna toujours une grande confiance en Mgr de Laval.

Mais les ministres se croient souvent obligés de faire du zèle. Ils en disent quelquefois plus qu'ils n'en pensent. Souvent aussi, sous prétexte de tout savoir, ils prêtent une oreille trop complaisante aux accusations calomnieuses.

Colbert s'était laissé vivement impressionner par celles qu'on avait portées devant lui contre les ecclésiastiques du Canada.

Frontenac, peut-être pour détourner l'attention de ses propres méfaits dans le commerce des boissons [1], les avait accusés de négoce illicite. N'osant s'attaquer directement à l'évêque, il s'en prenait aux jésuites ; et dans une lettre adressée à Colbert le 29 octobre 1676, il prétendait qu'ils ne se montraient si opposés à la traite de l'eau-de-vie avec

1 — " M. de Frontenac n'avait-il pas, dit le P. Martin, à se reprocher lui-même un commerce illicite, plutôt que d'en accuser injustement de pieux missionnaires qui avaient quitté, la plupart, de grands biens pour venir se dévouer à une vie de privations et de sacrifices ? " (*Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II, p. 360.)

les sauvages, que par des motifs intéressés, à savoir, pour cacher leur propre négoce de peaux de castors.

Cette accusation de commerce portée contre les jésuites, était très ancienne, et avait été cent fois réfutée. " Je vois avec plaisir, écrivait déjà en 1656 le général des jésuites au P. Le Jeune, que l'accusation de commerce contre nos Pères du Canada est fausse et sans fondement."

Les jésuites pouvaient bien recevoir des peaux de castors comme tout prêtre peut accepter de l'argent des fidèles, en retour de services rendus; ils pouvaient donner des peaux de castors, en guise de monnaie, pour se procurer d'autres produits. Mais jamais ils ne firent le commerce, au Canada, dans le véritable sens du mot. Frontenac, cependant, était bien aise de renouveler l'accusation, dans l'espoir qu'elle produirait quelque effet.

L'année suivante (1677), il représentait de nouveau les ecclésiastiques du Canada sous les couleurs les plus odieuses, et les accusait d'être des ambitieux.

" Presque tous les désordres de la Nouvelle-France, écrit-il à Colbert, viennent de l'ambition des ecclésiastiques, qui veulent ajouter à leur autorité spirituelle un pouvoir absolu sur le temporel, et persécutent tous ceux qui ne leur sont pas entièrement soumis. "

Il ajoute que l'intendant et les conseillers sont complètement sous leur contrôle, et n'osent décider aucune question contre eux ; que les ecclésiastiques ont des espions partout, jusque dans sa maison ; que l'évêque lui a dit qu'il

peut excommunier même un gouverneur [1], s'il le juge à propos ; que les missionnaires, dans les villages sauvages, se proclament les égaux d'Onontio, et enseignent à leurs fidèles que tout ira mal, tant que les prêtres n'auront pas le gouvernement du Canada; qu'ils se mêlent de toutes les affaires civiles directement ou indirectement; qu'ils font la traite même avec les Anglais de la Nouvelle-Angleterre ; qu'ils possèdent les deux tiers des meilleures terres du Canada, et qu'eu égard à la pauvreté du pays le revenu du clergé est énorme ; qu'enfin ils n'ont qu'un but, gouverner; et que, pour atteindre ce but, tous les moyens leur paraissent bons.

Le lecteur voit de suite la fausseté de la plupart de ces accusations, la futilité des autres, l'esprit haineux et vindicatif dont elles sont toutes imprégnées. A force toutefois d'être répétées, elles ne pouvaient manquer de produire quelque effet sur le ministre, si l'on considère, surtout, la tendance qui régnait à cette époque, à la Cour de France, et qui allait s'accentuer de plus en plus, tendance à abaisser l'autorité de l'Eglise, à humilier le pape et les évêques, et à proclamer la glorification suprême de l'Etat [2]. Le succès éblouit et rend aveugle : les armes de Louis XIV étaient

1 — Pourquoi un gouverneur serait il plus exempt de l'excommunication qu'un fidèle ordinaire, s'il la mérite ?

2 — " On ne cesse d'entreprendre sur les droits sacrés de l'Eglise : sa puissance céleste est affaiblie, pour ne pas dire tout à fait éteinte. " (*Oraison funèbre du chancelier Le Tellier*, par Bossuet, 1686.)

" Colbert, alors en possession de la plus haute faveur, inspirait à Louis XIV cette politique d'humilier Rome et de s'affermir contre elle. " (*Revue des questions historiques*, t. XXIV, p. 380.)

partout victorieuses [1] ; et l'on en était rendu à comparer le roi au soleil : " Parce que vous vivez loin du soleil, vous pensez échapper à son influence ! "

Cette tendance à abaisser l'autorité de l'Eglise, même au Canada, éclate dans les lettres de Colbert à M. Duchesneau.

" Je vous dirai premièrement, écrit-il, que Sa Majesté est bien persuadée de la piété de tous les ecclésiastiques et de leurs bonnes intentions pour le succès de leurs missions. Mais Sa Majesté veut que vous preniez garde qu'ils n'entreprennent rien, tant sur son autorité royale, que sur la justice et police du pays, et que vous les resserriez précisément dans les bornes de l'autorité que les ecclésiastiques ont dans le Royaume, sans souffrir qu'ils les passent en quelle que sorte et manière que ce soit.... "

Puis, quelques jours plus tard : " Je suis encore obligé de vous dire que l'on voit clairement qu'encore que le dit sieur évêque soit un homme de bien, et qu'il fasse fort bien son devoir, il ne laisse pas d'affecter une domination qui passe de beaucoup au delà des bornes que les évêques ont dans tout le monde chrétien et particulièrement dans le Royaume. "

Et il ajoutait : " Comme je vois que M. l'évêque de Québec affecte une autorité un peu trop indépendante de l'autorité royale, et que, par cette raison, il serait peut-être bon qu'il n'eût pas de séance dans le Conseil, vous devez bien exa-

1 — Le roi lui-même, en personne, venait de se distinguer par la prise de Valenciennes (17 mars 1677), et la France lui avait décerné le titre de *Grand*.

miner toutes les occasions et tous les moyens que l'on pourrait pratiquer, pour lui donner à lui-même l'envie de n'y plus venir. Mais vous devez en cela vous conduire avec beaucoup de retenue, et bien prendre garde que qui que ce soit ne découvre ce que je vous écris sur ce point [1]. "

Ainsi, il n'y avait pas deux ans qu'avait paru l'édit de 1675, confirmant l'établissement du Conseil souverain, et assurant à l'évêque de Québec la seconde place à ce Conseil ; et Colbert paraissait regretter l'influence qu'on avait donnée à Mgr de Laval : il aurait voulu le forcer à s'éloigner de lui-même du Conseil !

Qu'avait fait le prélat pour justifier de pareils sentiments ? Toujours fidèle à lui-même et à la voix de sa conscience, il continuait de protéger les âmes des pauvres sauvages contre l'avarice sordide des traitants de boissons. Les lois civiles ne venant plus suffisamment à son secours, il avait fait un cas réservé du péché de ceux qui enivraient les sauvages ; et il y tenait. De là la fureur et la violence de ceux qui voulaient la liberté de la traite de l'eau-de-vie.

Colbert n'était que l'écho des sentiments de Frontenac, lequel, jaloux de l'influence et du prestige de l'évêque au Conseil, aurait bien voulu l'en éliminer.

Heureusement, ces tentatives échouèrent. Mgr de Laval sortit victorieux de la guerre sourde et injuste qu'on lui faisait ; et ses droits au Conseil furent maintenus.

1 — Lettres du 28 avril et du 1er mai 1677, citées par M. Parkman, *The Old Regime in Canada*, p. 434 et 435.

CHAPITRE DOUZIÈME

M. Dudouyt à Paris (suite). — Seconde entrevue avec Colbert, à Sceaux. — Influence néfaste de Talon dans la question de la traite de l'eau-de-vie. — Conseils pratiques de conciliation donnés à Mgr de Laval par M. Dudouyt. 1677-1678.

Bien que M. Dudouyt eût été accueilli froidement par Colbert, dans l'audience du 27 avril, ses paroles n'en avaient pas moins produit quelque effet dans l'esprit du ministre.

Colbert était un homme de conscience et de religion. Il se plaignit, quelques jours plus tard, à M. de Bellinzani, de ce qu'on lui refusait l'absolution, et qu'il ne pouvait pas faire ses pâques, parce qu'il professait sur la question des boissons des opinions différentes de celles du clergé du Canada et des Docteurs de Sorbonne.

Frontenac avait écrit un jour : " Il y a une chose qui me déplaît ; c'est l'entière dépendance dans laquelle les prêtres du séminaire de Québec et le grand vicaire de l'évêque sont pour les Pères jésuites ; car ils ne font pas la moindre chose sans leur ordre, ce qui fait qu'indirectement ils sont les maîtres de ce qui regarde le spirituel, qui, comme vous

le savez, est une grande machine pour remuer tout le reste [1]. "

Cette machine faisait donc sentir son influence jusqu'en France, puisque Colbert venait de la rencontrer sur son chemin, et qu'il s'était vu refuser l'absolution par son confesseur sur la question de la traite de l'eau-de-vie.

Il n'y a rien d'étonnant dans ce fait. La morale chrétienne est la même partout ; et l'Eglise catholique, au tribunal de la pénitence, ne fait pas acception des personnes. Colbert était traité à Paris de la même manière que Frontenac au Canada, parce que, comme lui, il favorisait le commerce désordonné des boissons avec les sauvages.

Il voulut donc revoir M. Dudouyt ; et, après avoir pris quinze jours pour réfléchir, et faire étudier de nouveau par ses avocats l'opinion des Docteurs de la Sorbonne, il le fit mander par M. de Bellinzani, qui le conduisit à Sceaux, où devait avoir lieu l'entrevue.

"Il me donna audience mardi le 11 mai, écrit M. Dudouyt. Ce fut après que tout le monde fut expédié, et parti pour retourner à Paris. Il me fit appeler en la salle proche de son cabinet, et fit sortir ses domestiques. Je restai seul avec lui près de trois quarts d'heure, où il me parla et m'entendit avec patience, et même assez doucement, excepté quelque chose au fait du cas réservé."

Ce cas réservé était, en effet, une menace terrible contre ceux qui favorisaient la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, et un obstacle sérieux aux confesseurs complai-

1 — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II, p. 361.

sants, qui, comme on soupçonnait les récollets d'en avoir le désir, auraient voulu se montrer indulgents envers Frontenac et ses adeptes.

— " Je connais votre zèle, dit Colbert à M. Dudouyt : vous voudriez détruire les vices jusque dans la racine, et vous faites ce que de bons missionnaires doivent faire. Mais ne faut-il pas tolérer bien des choses, comme on fait partout ailleurs ? Vous voulez porter les choses à une trop grande perfection. "

— " Si les sauvages, répondit M. Dudouyt, n'avaient pas plus de penchant à l'ivrognerie que la plupart des peuples de l'Europe, il ne faudrait pas songer à tenir au Canada une conduite différente de ce qui se pratique ailleurs. Toute la difficulté consiste donc à bien comprendre la différence qu'il y a entre nos sauvages et les peuples de l'Europe, par rapport à l'usage des boissons. "

Puis il se mit en frais de lui prouver que les sauvages ont beaucoup plus d'inclination à l'ivrognerie que les peuples de l'Europe, qu'ils sont plus faibles pour résister à la tentation, que chez eux le penchant à l'ivrognerie est général, et que les désordres qu'ils commettent dans leur ivresse sont innombrables [1].

— " Monseigneur, lui dit-il, s'il y a dans une bourgade de la boisson à la discrétion des sauvages, ils s'enivrent

1 — Les Anglais honnêtes partageaient l'opinion des missionnaires sur les dangers de la traite de l'eau-de-vie. " Le colonel Dongan, gouverneur de New-York, a défendu de donner à boire de l'eau-de-vie aux sauvages, à Orange (Albany), à peine du fouet et de 1,000 francs d'amende. " *(Lettre de M. de Denonville au ministre*, 1688.)

ordinairement tous, vieux, jeunes, grands, petits, femmes et enfants, de sorte qu'à peine en reste-t-il quelqu'un qui ne s'enivre. S'il y a de la boisson pour deux jours, l'ivrognerie durera deux jours ; s'il y en a pour une semaine, elle durera une semaine ; s'il y en a pour un mois, elle durera un mois.

" Nous ne voyons pas en Europe que toute une ville s'enivre, ni que cela dure des semaines et des mois. Les peuples d'Europe, étant civilisés, ne commettent pas non plus de si nombreux ni de si grands désordres, dans leur ivresse, que les sauvages ; ceux-ci, au contraire, font alors tout ce dont les barbares sont capables. Ce que nous avons exposé aux Docteurs de la Sorbonne n'est que la stricte vérité."

Le nom de la Sorbonne fit tressaillir Colbert : " Vous exagérez les choses, dit-il ; j'ai pris information de personnes qui connaissent bien le Canada : elles ne tiennent pas le même langage que vous."

— " Tous ceux qui ne sont pas intéressés vous rendront le même témoignage que moi."

— " Et qu'est-ce que vous entendez par personnes intéressées ? "

— " J'entends, Monseigneur, des personnes qui veulent avoir du castor, des sauvages, par le moyen de la boisson, sans se mettre en peine des désordres dont ils sont la cause, et sans s'occuper de leur propre salut ni de celui des sauvages."

— " M. Talon ne pense pas comme vous, répliqua

Colbert ; et cependant ce n'est pas un homme intéressé dans l'affaire."

— " M. Talon est la cause de tout le trouble et de toute la peine où nous nous trouvons présentement. C'est lui qui, un jour, à la veille de quitter le Canada pour la France, fit lever par le Conseil souverain toutes les défenses qui, depuis trente ans, opposaient un frein salutaire à la vente désordonnée des boissons aux sauvages du Canada. Depuis ce temps, les désordres causés par la boisson n'ont point eu de bornes."

M. Dudouyt indiquait bien ici la véritable source du mal. Frontenac n'aurait pas réussi à préjuger si fortement la Cour en faveur de la traite de l'eau-de-vie, sans la coopération habile et puissante de Talon.

Celui-ci, avant de quitter le Canada, en 1668 [1], avait obtenu du Conseil un arrêt, en date du 10 octobre, permettant sans restriction la vente des boissons aux sauvages, et condamnant seulement à certaines pénalités ceux qui s'enivreraient. Tous les membres du Conseil, à l'exception de Mgr de Laval et de M. de Tilly, avaient signé cet arrêt, et n'avaient pas craint de se déjuger ainsi d'une manière honteuse, en annulant leurs défenses si formelles du 5 janvier 1667 et du 29 février 1668. La porte était désormais toute grande ouverte aux désordres des boissons, et ces désordres allaient inonder la Nouvelle-France.

Talon s'occupait peu de l'état moral de la colonie, pourvu

1 — Il fut remplacé pendant deux ans par M. Bouteroüe.

qu'il la vît prospérer sous le rapport du commerce, de l'industrie et des richesses.

Pour mieux assurer l'exécution de ses desseins, il s'était fait donner, quelques jours auparavant, une lettre qui le constituait l'interprète des désirs et des volontés du Conseil, auprès de la Cour, et lui donnait, pour ainsi dire, carte blanche en France.

" Puisque M. Talon a pris la résolution de passer en France, estimant sa santé assez forte pour supporter les fatigues du voyage, disaient les membres du Conseil à Colbert, nous n'ajouterons rien à la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire. Comme il est parfaitement éclairé sur toutes les choses qui concernent le bien de ce pays, il pourra vous en donner de véritables lumières. Nous nous en remettons entièrement à lui...."

Dans l'autre lettre, à laquelle il est fait ici allusion, on demandait entr'autres choses à Colbert de travailler à diminuer l'importation des boissons au Canada, afin d'encourager les brasseries établies par Talon.

Afin de dissimuler ce qu'aurait pu avoir de compromettant l'absence de la signature de Mgr de Laval, on s'était contenté de signer ces lettres : " Le Conseil souverain de la Nouvelle-France."

Muni de ces documents, Talon se mit à travailler au succès de l'idée qu'il avait toujours caressée, mettre les sauvages sur le même pied que les Français, et ne pas traiter les uns différemment des autres dans le commerce des boissons.

Jouissant d'un grand crédit auprès de Colbert, il ne réussit que trop, par ses insinuations, à lui représenter Mgr de Laval, les jésuites et les ecclésiastiques du Canada, comme des hommes ambitieux, avides de pouvoir, et dangereux pour l'autorité civile.

Au Canada, cependant, les désordres des boissons devinrent si grands, par suite de l'arrêt du 10 octobre 1668, que le Conseil se fit obligé, quelques mois après, de défendre, sous les peines les plus sévères, de porter des boissons aux sauvages, dans les bois, tout en permettant de leur en vendre, autant que l'on voudrait, dans les habitations françaises [1].

Cet arrêt du 26 juin 1669 fut tout ce que l'on put gagner pour la protection de la morale publique et des pauvres sauvages. Jamais dans la suite on ne peut obtenir davantage; et encore, pour maintenir cette défense, fallut-il lutter de la manière la plus énergique.

Colbert, Talon et Frontenac voulaient la liberté absolue de la traite des boissons, suivant l'arrêt du 10 octobre 1668. M. Dudouyt voyant qu'il ne fallait plus songer à revenir aux anciennes défenses, concentra tous ses efforts pour le maintien de l'arrêt du 26 juin 1669.

— "Il faut nécessairement, dit-il à Colbert, garder la modération dans la traite des boissons aux sauvages. Si elle se fait uniquement dans les habitations, tout se passera à la vue et à la connaissance du public; et ainsi il sera facile de connaître les désordres et d'y apporter remède.

1 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 351-558.

" A Tadoussac, depuis vingt ans, les fermiers du roi voient à ce qu'il ne soit jamais donné de boisson à un sauvage en quantité suffisante pour l'enivrer. On lui donne, par exemple, une pinte de vin ; et, s'il en veut davantage, on le remet à un autre temps ; et ainsi on garde la modération nécessaire. Qu'il plaise à Votre Excellence d'ordonner qu'il en soit ainsi partout, et qu'Elle commande au Conseil souverain d'y tenir la main. "

— " Mais pourquoi, dit Colbert, faire un cas réservé pour ceux qui enivrent les sauvages ? En use-t-on de même en France et ailleurs ? "

— " C'est parce que nos sauvages sont, par rapport aux boissons, dans une disposition différente de celle des peuples de l'Europe. C'est une chose bien sensible pour un évêque de voir périr son Eglise entre ses mains, par un semblable désordre, et de ne pas employer tous les remèdes pour l'empêcher. "

— " Le Christianisme a-t-il péri, depuis douze ans que le roi a pris le soin du Canada ? "

— " On a toujours tâché, par les ordonnances, les peines et les amendes, d'empêcher les excès ; et, dans les lieux où l'on a abandonné la boisson aux sauvages, le Christianisme en a souffert : témoin, l'Acadie, où l'on a dû fermer deux ou trois églises. Ce que nous avons exposé aux Docteurs de la Sorbonne, est l'exacte vérité. "

— " Vous exagérez les choses. Il ne faut pas faire un cas réservé de cela. Si M. l'évêque excommunie, on en appellera comme d'abus. "

Colbert continua quelque temps sur ce ton. M. Dudouyt ne put réussir à le convaincre qu'il fallait apporter quelque restriction dans la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages.

" Cependant, écrit-il à Mgr de Laval, si l'on peut, par l'information qui sera faite [1], lui faire connaître la vérité, je ne crois pas qu'il permette cette vente de boissons sans restriction ; car on remarque par sa conduite que lorsqu'on lui fait connaître la vérité, et la justice, il la rend. "

Magnifique témoignage, qui fait le plus grand honneur à Colbert !

Puis M. Dudouyt ajoute : " Je crois qu'il serait à propos que vous fissiez une remontrance au roi, qui ferait voir nettement et sans exagération l'état de la chose, conformément à l'exposé en la Résolution de Sorbonne, qui coterait en particulier les désordres qui sont arrivés dans tout le passé, qui ferait mention de tous les arrêts, ordonnances, amendes, châtiments, et autres moyens dont la justice et ceux qui ont eu autorité se sont servis pour réprimer les désordres, que la trop grande quantité de boissons donnée aux sauvages a causés.

" Il faut citer les faits et les circonstances en particulier, continue M. Dudouyt avec son grand sens pratique ; car

1 — Colbert avait reproché à M. Duchesneau de ne s'être pas informé bien exactement " du nombre de meurtres, d'assassinats, d'incendies et d'excès causés par l'eau-de-vie.... " Il ajoutait que " si ces faits eussent été bien constants, Sa Majesté aurait fait une très sévère et très vigoureuse défense à tous ses sujets de faire ce trafic. " (*Ferland*, t. II, p. 105.)

les termes généraux ne prouvent rien. Il ne faut pas omettre que l'on a été contraint d'abandonner les églises de l'Acadie, à cause des excès de boissons et autres semblables. Il faut prendre les témoignages de personnes dignes de foi sur les faits qu'on avancera, marquer qu'on peut traiter des boissons avec modération, comme on fait à Tadoussac et ailleurs, envoyer copie des arrêts et ordonnances les plus considérables, citer les requêtes des sauvages ; en un mot, ne rien omettre de ce qui peut efficacement faire connaître la vérité, et ne pas dire chose contraire à l'information juridique de M. Duchesneau. "

M. Dudouyt indiquait ensuite à Mgr de Laval la manière dont il devait commencer son mémoire :

" Il faut commencer, dit-il, en faisant voir que la première et la principale intention du roi, dans l'établissement de cette colonie, a été de procurer à ces pauvres peuples infidèles la connaissance du vrai Dieu et les moyens de leur salut, de les instruire et de les maintenir dans l'exercice du christianisme. Rien de plus glorieux à Sa Majesté, ni de plus capable d'attirer sur sa personne sacrée et sur son royaume les bénédictions du Ciel.

" Vous pourrez, ajoute-t-il, envoyer ce mémoire par les premier vaisseaux, afin que, s'il y a encore quelque chose à faire, l'on prie quelqu'un des Pères du collège de Clermont d'y travailler ; et si l'on voit que le roi l'agrée, on le pourra faire imprimer, pour justifier au public la conduite de l'Eglise, ôter les fausses impressions que la calomnie produit tous les jours, et faire voir qu'il n'est pas vrai qu'il

n'y ait point de chrétiens parmi les sauvages, comme on le publie en France, et même au Canada [1]."

Dans son désir de conciliation, M. Dudouyt allait jusqu'à conseiller à Mgr de Laval de ne pas insister, pour le moment, sur les nouvelles peines spirituelles qu'il voulait porter contre les désordres des boissons :

" Je pense, dit-il, qu'il serait bon d'éviter encore cette année, autant que l'on pourra, d'en venir à l'excommunication au sujet des traiteurs, jusqu'à ce que l'information soit faite, et la chose réglée, pour ne pas irriter M. Colbert. Car ce point est un de ceux où il m'a paru le plus arrêté, et à presser qu'on levât le cas réservé [2]."

Les recommandations de M. Dudouyt furent observées à la lettre. Mgr de Laval fit préparer avec soin un mémoire sur la traite de l'eau-de-vie, indiquant avec précision tous les délits dont elle avait été la cause dans une période déterminée, les arrêts prononcés contre la vente des boissons, les peines qu'on avait dû porter contre les délinquants, en un mot, tout ce qui pouvait éclairer la Cour sur cette grave question.

L'intendant Duchesneau en fit autant, de son côté. Rien ne fut négligé pour bien établir la statistique criminelle au sujet de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages.

Sur les entrefaites, le roi, qui ne demandait pas mieux

1 — Frontenac avait écrit au sujet des jésuites : " La plupart de leurs missions sont de pures moqueries. " (*Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II, p. 359.)

2 — *Rapport sur les archives du Canada*, Ottawa, 1885, p. XCVII, *Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval*, 1677.

que d'être mis bien au fait de la question, avant de prendre une décision finale, ordonna à Frontenac, au printemps de 1678, de faire, conjointement avec le Conseil, une assemblée de vingt des principaux et plus anciens habitants de la Nouvelle-France, pour prendre leur avis au sujet de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, et sur les conditions dans lesquelles cette traite pouvait être permise. Sa Majesté enjoignait en même temps au Conseil de lui envoyer " un extrait de toutes les informations qui avaient été faites depuis six ans sur les crimes et meurtres, violements et incestes qui avaient été commis à l'occasion des boissons, et de tenir la main à ce que ces crimes fussent sévèrement punis."

Le Conseil tint séance le 10 octobre 1678, désigna ceux qui devaient faire partie de l'assemblée, et leur ordonna de se réunir au bout de quinze jours [1].

Les personnes ainsi convoquées étaient MM. D'Ailleboût, Dugué, Le Ber, Berthelot, De Repentigny, Boucher, Saurel, Berthier, Saint-Ours, Verchères, Crevier, La Touche, Saint-Pierre, Duplessis, Saint-Romain, De Bécancour, Charron, Uvallon, Des Coulombiers et Jolliet.

Trois de ces messieurs refusèrent de prendre part à l'assemblée : MM. D'Ailleboût, Boucher et Saint-Pierre. Le Conseil les remplaça par MM. Bourdon de Dombourg, Laprade, et de La Salle, gouverneur du Fort Frontenac. Ce dernier avait, cette même année, adressé à Colbert un

1 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. II, p. 247.

long mémoire, dans lequel il accusait les jésuites d'exercer en grand le commerce des pelleteries avec les sauvages.

On se réunit le 26 octobre, dans l'après-midi. Chacun donna son avis, puis l'on dressa un procès-verbal. Les conclusions étaient extrêmement favorables au libre commerce des boissons avec les sauvages.

" Ceux qui furent appelés à cette assemblée, dit Ferland, étaient engagés dans le commerce avec les nations sauvages ; aussi la plupart se déclarèrent en faveur de la liberté du trafic de l'eau-de-vie. "

Il y eut cependant des exceptions. M. Bourdon de Dombourg, entr'autres, le digne fils de l'ancien procureur général Bourdon, fit un magnifique plaidoyer en faveur de la prohibition du commerce des boissons avec les sauvages [1].

Le 7 novembre, le Conseil chargea MM. Dupont et de Peyras, qui passaient en France, de transmettre au ministre le résultat de l'assemblée, en même temps que toutes les informations prises par M. Duchesneau au sujet de la traite de l'eau-de-vie, et des désordres qu'elle avait causés [2].

Ces deux conseillers étaient peu favorables à l'évêque, et disposés à plaider fortement à la Cour en faveur de la liberté absolue du commerce des boissons. Ils allaient appuyer en France les idées de Colbert, Talon et Frontenac. La situation était des plus critiques pour l'avenir de l'Eglise du Canada.

1 — Ferland, t. II, p. 106.
2 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. II, p. 262.

Mgr de Laval comprit qu'il devait partir lui-même sans délai pour la France, afin de se défendre contre ses accusateurs, prêter main-forte à M. Dudouyt, et appuyer par sa parole et par son autorité le mémoire qu'il avait fait préparer sur la traite des boissons.

Bien des considérations, pourtant, auraient pu le retenir au Canada : les travaux de construction de son séminaire, l'administration de son diocèse, les fatigues de sa visite pastorale qu'il venait à peine de terminer, et surtout les graves indispositions qu'il éprouvait fréquemment [1]. Mais le salut de ses pauvres sauvages était en péril, la politique funeste de Frontenac et de Talon menaçait de triompher à la Cour, et, en autorisant le commerce illimité des boissons, on allait rendre inutiles les travaux des missionnaires pour la civilisation des peuplades barbares de l'Amérique du Nord.

Il résolut donc d'aller lui-même plaider auprès de Sa Majesté la cause des sauvages, afin de sauver de l'abîme, s'il était possible, ces âmes si précieuses rachetées au prix du sang de Jésus-Christ.

" Aujourd'hui, dit Ferland, que les passions de l'époque se sont tues depuis longtemps, il est impossible de ne pas admirer l'énergie que déployait le noble évêque, implorant la pitié du monarque pour les pauvres sauvages de la Nouvelle-France, avec tout le courage que montrait Las Casas,

1 — Un mois avant de partir, il avait été empêché par la maladie de se rendre au Vieux château pour la conférence où l'on devait s'occuper de la subsistance des curés. Le gouverneur et l'intendant durent se rendre au séminaire ; et c'est là qu'eut lieu la conférence du 7 octobre.

lorsqu'il plaidait la cause des sauvages de l'Amérique espagnole. Dédaignant les hypocrites clameurs de ces hommes qui prostituaient le nom de commerce pour couvrir leurs spéculations et leurs rapines, il s'exposa au mépris et aux persécutions pour sauver les restes de ces vieilles nations américaines, pour garantir son troupeau de la contagion morale qui menaçait de s'appesantir sur lui, et pour ramener dans la bonne voie les jeunes gens qui allaient se perdre au milieu des tribus sauvages [1]."

1 — *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 111.

CHAPITRE TREIZIEME

—

Troisième voyage de Mgr de Laval en France. — Les ordonnances royales de 1679 au sujet des dîmes et de la traite de l'eau-de-vie. — L'emplacement de l'église de la basse ville, 1678-1680.

Ce n'était pas une petite entreprise que de traverser la mer, à l'époque qui nous occupe. On savait par expérience que l'on pouvait être retenu plusieurs mois sur l'Océan, exposé à tous les inconvénients et à tous les dangers d'un pareil voyage. Les naufrages n'étaient peut-être pas relativement plus nombreux qu'à présent, mais les maladies épidémiques, à bord des vaisseaux, beaucoup plus à craindre, précisément à cause de la durée de la traversée.

C'était cependant la troisième fois que Mgr de Laval se décidait à faire le voyage; et cela dans l'unique but de procurer la gloire de Dieu, le salut des âmes et le bien de l'Eglise confiée à ses soins. Quand il s'agissait de son devoir, rien ne pouvait l'arrêter; et, comme il écrivait un jour à la Propagande — *Paratum habemus pectus ad omnia* [1], — son âme était prête à affronter tous les obstacles et tous les périls.

---

1 — Lettre de Mgr de Laval à la Propagande, 13 juin 1660.

Il voulut, avant de partir, pourvoir à la bonne administration de son diocèse, durant son absence, et en chargea M. de Bernières, auquel il adjoignit, en cas de mort, M. de Maizerets.

Quelques jours plus tard, M. de Bernières se présentait au Conseil en sa qualité de grand vicaire de l'évêque de Québec, conformément à l'édit royal du 5 juin 1675. Il y fut installé, suivant son droit, après avoir prêté le serment voulu [1].

Le prélat dut s'embarquer pour l'Europe dans la seconde semaine de novembre [2], et fit la traversée en même temps que MM. Dupont et de Peyras, peut-être aussi en même temps que M. Lefebvre, supérieur du séminaire de Montréal, lequel passa certainement en France dans l'automne de 1678.

Arrivé à Paris, il alla loger chez son ami, M. Poitevin, curé de Saint-Josse [3]; et c'est là qu'il se concerta avec M. Dudouyt sur les moyens de faire valoir à la Cour les droits et les besoins de l'Eglise du Canada.

Les affaires de la Nouvelle-France! c'était bien peu de chose en comparaison des grands intérêts qui se jouaient alors en Europe. C'est bien à cette époque (1678) qu'il faut dire que Louis XIV était à l'apogée de sa gloire. Il venait de triompher des armes réunies de la Hollande, de l'Empire et

1 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. II, p. 264.
2 — Il fit une ordination à la cathédrale le 6 novembre, et signa aussi ce jour-là l'acte d'union de N.-D. de Bon Secours à la paroisse de Ville-Marie.
3 — Archives de l'archevêché de Québec.

de l'Espagne ; et, par les traités de Nimègue, il avait donné la mesure de l'habileté de sa diplomatie et de la fermeté de sa politique. La Franche-Comté, la Flandre presque entière et l'Alsace étaient acquises à la France. Bientôt même la ville impériale et libre de Strasbourg allait échanger son indépendance contre la gloire d'appartenir à une grande nation.

Toute l'Europe était remplie du nom de Louis XIV ; et le règne de ce monarque, déjà si glorieux à tant de titres, brillait aussi du plus vif éclat littéraire : c'était l'époque de Bossuet, de Bourdaloue, de Mme de Sévigné, de Corneille, de Racine, de Molière, de Boileau, et de tant d'autres.

Il semble qu'il y avait alors peu de place pour le Canada dans les hautes préoccupations de la Cour de France. Mais à la différence de son triste successeur, Louis XIV voyait à tout. Au milieu même de ses campagnes, ou de ses conférences diplomatiques, il avait signé des ordonnances qui intéressaient beaucoup le revenu et la richesse du Canada, comme, par exemple, la défense faite aux habitants d'aller à la traite des pelleteries dans les habitations des sauvages et la profondeur des bois ; la défense de chasser hors de l'étendue des terres défrichées et habitées, et une lieue à la ronde ; puis la permission au gouverneur de donner des congés de chasse, à partir du quinze janvier jusqu'au quinze avril de chaque année [1].

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 235.

Ce sont ces congés de chasse, surtout, qui étaient l'occasion des plus grands abus pour la traite de l'eau-de-vie. On partait pour trois mois, avec des provisions plus ou moins considérables de boissons, on s'enfonçait dans les bois, loin de toute inquisition et de tout contrôle possible, jusqu'aux habitations des sauvages ; et là, au moyen de cette eau-de-vie, pour laquelle ceux-ci se montraient si passionnés, on se procurait d'une manière illicite des quantités énormes de pelleteries. Il y avait de quoi tenter la cupidité et l'avarice ; mais aussi l'ivrognerie et tous les désordres qui en sont la suite régnaient alors d'une manière souveraine au fond des forêts, et faisaient la désolation des missionnaires.

Sur l'avis de M. Dudouyt, Mgr de Laval résolut de s'attacher à ce point, et de laisser de côté, pour le moment, la défense générale du commerce des boissons avec les sauvages. C'est la bonne tactique d'un capitaine qui ne peut emporter d'assaut tout un ensemble de fortifications, de diriger ses batteries sur l'unique Fort qu'il a espérance de prendre. Colbert, Talon et Frontenac veulent la liberté absolue de la traite ; ils veulent faire disparaître tout cas réservé sur cette question. Mgr de Laval réclame absolument que cette liberté soit limitée aux habitations françaises, où il est possible d'exercer un certain contrôle sur la traite, et qu'il soit défendu de porter de l'eau-de-vie aux sauvages dans les bois.

Il demande une audience à Sa Majesté, sur ce sujet, et l'obtient aussitôt.

" Il parut devant le roi, dit Ferland, avec des mémoires

si clairs et si forts, que le souverain et son ministre comprirent l'étendue du mal que causait le commerce dont se plaignait l'évêque de Québec. Louis XIV confia l'examen de la question à son confesseur, le P. La Chaise, et à l'archevêque de Paris. Après en avoir conféré avec Mgr de Laval, ceux-ci furent d'avis que le roi devait défendre très expressément aux Français de porter des boissons enivrantes dans les bois et dans les habitations des sauvages."

Une ordonnance fut préparée d'après cet avis, et envoyée à Frontenac. On enjoignait à l'intendant de la faire exécuter ponctuellement. Elle fut enregistrée au Conseil de Québec le 16 octobre 1679 [1]. Mgr de Laval avait consenti à réduire le cas réservé aux termes de cette ordonnance.

" L'évêque, dit Ferland, avait obtenu beaucoup moins qu'il ne souhaitait d'abord ; car, comme les maisons françaises étaient dispersées, que plusieurs même étaient rapprochées des villages sauvages, il était encore facile aux vendeurs de trouver des entrepôts pour y déposer leurs marchandises, et fort difficile de découvrir les contraventions à l'ordonnance. C'était cependant un avantage remporté sur la cupidité des coureurs de bois, et un pas vers un meilleur ordre de choses."

Puis il ajoute :

" La lutte que Mgr de Laval eut à soutenir contre les intrigues et les persécutions de ceux qui favorisaient le commerce de l'eau-de-vie, forme comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des habitants du Canada.

1 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. II, p. 320.

Pour résister au progrès d'un mal qui menaçait de ruiner la colonie au moral et au physique, il opposa une patience, une sagesse et une fermeté qui arrêtèrent les progrès du fléau, et le forcèrent même à rétrograder. Soutenu par son clergé et par un petit nombre de laïques, amis de leur pays, le prélat opposa une digue que rien ne put emporter. Contre les vils artifices des marchands, il opposa la sagesse et la fermeté d'un véritable chrétien.

" Ce qu'il y avait d'honneur et de patriotisme dans la Nouvelle-France se leva pour repousser la cupidité, le libertinage et l'égoïsme de ces faux amis du pays, qui cherchaient à s'enrichir en se couvrant du masque du bien public. Si la victoire sur ces hommes ne fut pas complète, elle fut cependant suffisante pour sauver le Canada. "

Restait la grande question de la dîme et des cures de la Nouvelle-France. Bien que la colonie fût encore peu avancée, il était naturel que chaque seigneur voulût avoir un curé résident dans sa localité, afin d'y activer la colonisation. On avait écrit à la Cour, dans ce sens ; et le roi avait ordonné à M. Duchesneau de s'enquérir de ce qu'il était possible de faire à ce sujet.

Mgr de Laval désirait, autant que personne, établir partout des paroisses, et y mettre des curés résidents. Mais il fallait faire vivre ces curés ; et ceux qui les demandaient n'étaient pas les plus pressés à fournir pour suppléer à l'insuffisance de la dîme.

M. Dudouyt présenta en 1677 un mémoire à Colbert. Il demandait que l'on accordât au séminaire des secours pour

la subsistance des missionnaires qu'il employait à desservir les paroisses. Le ministre le lui fit remettre, après avoir écrit dessus : Rien.

" Il n'est pas possible de tirer aucun argent de M. Colbert, écrivait M. Dudouyt à Mgr de Laval : tout va pour la guerre !

" Il faut, ajoutait-il, que vous écriviez vous-même nettement sur ce sujet au roi et au ministre, sans néanmoins dire que vous abandonnez la chose, si le roi n'y pourvoie pas ; car on vous laisserait faire, et on dirait qu'il faut employer les récollets et peut-être même MM. de Saint-Sulpice. Il faut toujours faire de notre mieux, et Dieu nous aidera."

Le prélat prépara en conséquence un mémoire qu'il présenta lui-même à la Cour [1]. Il y exposait le résultat de la conférence qu'il avait eue avec MM. de Frontenac et Duchesneau, peu de temps avant de quitter le Canada, et dans laquelle on était convenu de ce qu'il fallait payer pour la subsistance d'un prêtre.

" J'ai établi des cures, avant mon départ, partout où l'on m'en a demandé [2], disait-il. Dans la plupart de ces paroisses, les habitants n'ont pas voulu se conformer à la décision de la conférence pour la nourriture et l'entretien de leurs pasteurs. N'importe ; j'ai envoyé mes mission-

1 — Archives du séminaire de Québec, *Mémoire qui concerne le procès-verbal qui a été signé de MM. de Frontenac et Duchesneau et de moi, touchant l'établissement des cures fixes au Canada*, 1678.

2 — Mgr de Laval érigea onze paroisses, dans l'automne de 1678. On peut en voir la liste dans les *Mandements des évêques de Québec*, Québec, 1887, t. I, p. 569.

naires hiverner chez eux, m'obligeant à leur fournir ce qui leur serait nécessaire."

Le mémoire ajoutait: " L'on est convenu, de plus, dans la conférence, que comme il y a beaucoup de lieux — et il s'en forme de nouveaux tous les jours, — qui ne peuvent être assistés que par voie de mission, ou qui n'ont pas le moyen de faire subsister un prêtre, le roi sera très humblement supplié de pourvoir à la subsistance des ecclésiastiques qui les desserviront; et qu'en attendant j'y enverrai des prêtres missionnaires pour leur administrer les sacrements: ce que j'ai fait avant mon départ. Et il y en a bien douze de cette nature."

Ainsi, c'est Mgr de Laval, ou, si l'on veut, le séminaire de Québec, qui suppléait partout à l'insuffisance de la dîme, non seulement dans les simples missions, mais même dans les paroisses érigées suivant la volonté de la Cour. Rien ne pouvait justifier d'une manière plus éclatante le système de cures établi par Mgr de Laval; et il était impossible d'imaginer un désintéressement plus parfait que celui du clergé du Canada. Le mémoire de l'évêque de Québec dut nécessairement produire une favorable impression.

Malheureusement, le parti était pris de rescinder l'édit de 1663 pour ce qui regardait la dîme et l'amovibilité des cures. On le regardait comme trop favorable au clergé. Et ici encore, dans ce changement, c'est bien plutôt l'influence de Talon, qu'il faut voir, que celle de Frontenac.

L'ancien intendant n'avait jamais été bienveillant pour le clergé du Canada ; il en redoutait l'influence ; il craignait qu'il ne devînt trop riche.

C'est lui qui, à l'insu de Mgr de Laval, avait fait revenir les récollets au Canada ; c'est lui, surtout, qui fit modifier l'édit de 1663.

On se rappelle l'ordonnance de 1679 [1], qui établit la dîme au 26e au lieu du 13e, régla qu'elle ne serait payable qu'à des curés fixes et " perpétuels ", et proposa un mode de supplément pour compléter ce qui était nécessaire à l'entretien et à la subsistance des curés. Ce mode de supplément ne put jamais être mis en pratique. Quelques années plus tard, le roi le remplaça par des " portions congrues " à prendre sur son domaine d'Occident.

Certes, cette ordonnance de 1679, pas plus que celle contre la traite de l'eau-de-vie, n'était la perfection qu'avait rêvée Mgr de Laval. Mais du moins elle reconnaissait et fixait d'une manière permanente le principe de la dîme. Elle assurait, sinon pour le présent, du moins pour l'avenir, une honnête subsistance au clergé du Canada. Plein de confiance en la Providence, le prélat l'accepta de bon cœur, et résolut d'en tirer le meilleur parti possible.

La clause par laquelle il était réglé que la dîme ne serait payable qu'à des curés fixes et perpétuels avait évidemment pour but, dans l'intention de ceux qui l'avaient formulée, de rendre les curés indépendants du séminaire, et d'empêcher celui-ci de recevoir la dîme. Mais cette

1 — Voir t. I, 2e Partie, ch. XV.

conséquence pouvait facilement être éludée, sans nuire en aucune manière, au service des paroisses [1]. Qui pouvait empêcher, en effet, ces curés fixes de rester attachés au séminaire, s'ils le voulaient, et de continuer à lui rendre compte de leurs revenus? Qui pouvait les empêcher de renoncer à leurs cures, quand ils le jugeraient à propos, et du consentement de l'évêque ?

Le séminaire tel qu'établi par Mgr de Laval pouvait donc continuer de subsister. Et de fait, la plupart des curés, malgré la liberté encore plus grande qu'ils avaient de s'en séparer, restèrent unis au séminaire : ce qui prouve combien l'institution fondée par le premier évêque de Québec répondait bien à leurs sentiments et à leurs vœux.

Nous avons dit que les ordonnances de 1679 étaient plutôt dues à l'influence de Talon sur l'esprit de Colbert, qu'à celle de Frontenac. Celui-ci, en effet, par son caractère hautain et despotique, par ses prétentions outrées, avait sensiblement perdu la confiance dont il jouissait à la Cour. Il en avait reçu, à plusieurs reprises, les avertissements les plus graves et les blâmes les plus sévères.

Ses défauts ne firent que s'accentuer davantage durant l'absence de Mgr de Laval, ainsi qu'après le retour du prélat au Canada. Il semble qu'il se sentait piqué au vif

1 — Frontenac le savait bien, lorsque plus tard, en 1694, il envoyait une circulaire aux curés du Canada, " pour savoir si c'était comme simples missionnaires, ou comme curés fixes, qu'ils desservaient leurs paroisses. " *(Archives du séminaire de Quebec.)*

de ce que la Cour n'avait pas complètement donné tort à l'évêque, et de ce que ses vues sur la liberté entière de la traite avaient été contrecarrées. Il s'en prit à M. Duchesneau, qu'il savait favorable au clergé. On connaît sa longue et interminable querelle avec l'intendant au sujet du titre de " chef et président du Conseil. "

Le roi finit par se décider à les rappeler tous les deux en France ; et le rappel fut particulièrement sensible au gouverneur :

" M. de Frontenac, écrivait de Paris M. Dudouyt, a été fortement soutenu par ses amis... ; et s'il n'avait pas porté les choses à de si grandes extrémités, il aurait été continué ; mais les informations étaient si fortes et en si bon état, qu'il n'a pas été possible de le soutenir. On a jugé qu'on ne pouvait remettre la paix dans le pays qu'en rappelant M. de Frontenac. "

M. Dudouyt ajoutait :

" M. Duchesneau est aussi rappelé, parce qu'on n'a pas voulu révoquer l'un sans l'autre..., pour ne pas paraître donner atteinte à l'autorité du gouverneur.... Cela n'empêche pas que la révocation de M. de Frontenac ne soit la justification de la conduite de M. Duchesneau. Comme il n'a agi et souffert en tout ce qui s'est passé que pour satisfaire aux devoirs de sa charge, il en est d'autant plus louable devant Dieu et devant les hommes. "

Nous ne savons par qui furent préparées les informations dont parle M. Dudouyt ; et il n'y a rien qui prouve que Mgr de Laval ait contribué directement au rappel du

gouverneur [1]. Mais il ne fut pas fâché, sans doute, de le voir partir, pour le bien de son Eglise.

Pendant que Mgr de Laval était en France, il alla visiter ses abbayes de Maubec et d'Estrées. Les fermes avaient été pressurées d'impôts, durant les guerres de Louis XIV, et n'avaient presque rien rapporté au pieux évêque. " La guerre est cause que l'on n'en peut rien tirer," lui écrivait M. Dudouyt en 1677.

Un jour nouveau, un soleil plus radieux luisait maintenant sur la France entière; et le prélat put espérer que ses abbayes lui donneraient désormais quelque profit.

Il en avait besoin: son revenu était diminué de 10,000 livres, depuis que le roi lui avait donné l'abbaye d'Estrées. Il ne recevait plus les 6,000 livres de pension que la Cour lui avait faite, non plus que les 2,000 livres que lui avait allouées la Compagnie des Indes; il perdait aussi annuellement 2,000 livres, par l'échange qu'il avait faite de l'île d'Orléans pour l'île Jésus, afin de se procurer l'argent nécessaire pour construire son séminaire. Et cependant ses dépenses augmentaient, avec la multiplication des paroisses, auxquelles il fallait pourvoir, et par suite du plus grand nombre d'élèves du grand et du petit séminaire, qu'il fallait entretenir.

Le prélat profita aussi de son voyage en France pour solliciter de la Cour plusieurs faveurs. L'une des plus

1 — D'après M. Faillon, M. d'Urfé ne fut pas étranger au rappel de Frontenac.

importantes regardait l'église de la basse ville qu'il avait songé à faire construire. Au printemps de 1680, il présenta au roi le mémoire suivant :

" Comme les rigueurs de l'hiver sont cause, bien souvent, qu'on ne peut porter les sacrements aux malades de la basse ville de Québec sans s'exposer à de grands accidents, et que les vieillards, les enfants, les femmes enceintes et les infirmes ne peuvent aller à la haute ville pour y entendre la messe, l'évêque de Québec a été obligé de permettre une chapelle en la basse ville pour servir d'aide à la paroisse. On se sert pour cela de la maison d'un particulier, en attendant qu'il y ait une chapelle.

" Comme il n'y a plus de place vacante en ce lieu-là[1], Sa Majesté est très humblement suppliée d'accorder une place appelée le *vieux magasin du roi* [2], pour y construire la dite chapelle qui doit servir d'aide à la dite paroisse [3]. "

Ainsi, il y avait déjà une chapelle à la basse ville dans une maison particulière ; et M. de Latour nous apprend qu'on allait y dire la messe chaque jour de fête et de dimanche [4]. Mais Mgr de Laval voulait y construire une église, qui servît de succursale à la paroisse ; et il ne voyait pas de lieu plus convenable que celui occupé par le vieux magasin du roi.

Sa demande fut agréée ; et M. de la Barre, successeur de

1 — Tout le terrain de la basse ville était donc déjà occupé à cette époque.
2 — L'ancien entrepôt de la Compagnie des Cent associés.
3 — Archives du séminaire de Québec.
4 — Latour, p. 207.

Frontenac, reçut instruction d'en passer la propriété au prélat.

" M. l'évêque, écrivait le gouverneur au ministre en 1683, m'ayant paru résolu de faire bâtir une chapelle à la basse ville, je lui accorde une concession du vieux magasin du roi, suivant les ordres que vous m'en avez donnés par mes instructions, afin que cette partie de Québec soit secourue pendant les rigueurs de l'hiver pour le spirituel, comme la haute ville."

Le prélat écrivit au roi le 10 novembre de la même année, pour le remercier de plusieurs faveurs, et en particulier de lui avoir accordé la place qu'il avait demandée " pour faire la chapelle succursale de la paroisse de Québec."

Divers incidents vinrent en retarder la construction. Il était réservé à Mgr de Saint-Valier d'exécuter ce projet, et de bâtir l'église de Notre-Dame-des-Victoires. Mais il faut se rappeler que c'est à Mgr de Laval que revient l'honneur d'y avoir songé le premier, et surtout d'avoir sollicité et obtenu du roi l'emplacement du vieux magasin où cette église fut construite.

CHAPITRE QUATORZIÈME

—

Mgr de Laval donne tous ses biens au séminaire. — L'évêque de Québec et ses collaborateurs. — M. Jean Dudouyt.

Avant de partir pour la France, en 1678, Mgr de Laval avait posé solennellement, au mois de mai, la première pierre de son grand séminaire ; et les travaux de construction furent poussés avec activité durant son absence. C'était le grand corps de logis qui fait face au jardin et au fleuve, et dont on peut admirer encore aujourd'hui l'étonnante solidité. Il venait rejoindre à angle droit le petit séminaire, où les élèves étaient entrés dans l'automne de 1677.

" Le bâtiment fut bientôt achevé, dit Latour : ce fut un des plus beaux du pays, capable de contenir plus de cent personnes, avec toutes les commodités que demande la rigueur du climat."

Il fut dédié, comme la paroisse, à la sainte Famille ; et les ecclésiastiques y entrèrent en 1681, après avoir fait une neuvaine pour obtenir la protection de Dieu. Mais on continua à y travailler jusqu'en 1698.

Le P. Charlevoix écrivait en 1720 que le séminaire de

Québec était un grand carré, dont tous les batiments n'étaient pas encore finis. " Ce qui est fait, dit-il, est bien construit, et avec toutes les commodités nécessaires en ce pays."

Que de fois, sans doute, durant les deux années entières qu'il passa en France, la pensée de Mgr de Laval se reporta vers le nouvel édifice qui s'élevait dans sa bonne ville de Québec, et qui allait abriter les aspirants au sacerdoce parmi la jeunesse canadienne, l'espoir de son clergé !

Ce séminaire, l'objet principal de ses soins et de son affection, il l'avait fondé, dans son premier voyage en France. Dans son second voyage, il l'avait consolidé, en l'unissant étroitement au séminaire des Missions étrangères de Paris. Cette fois, " il voulut couronner son œuvre, en l'affermissant pour toujours [1]."

L'institution n'avait encore d'autre ressource certaine que de faibles rentes, quelques terres achetées depuis peu, le désintéressement parfait de ses membres et la bienveillance de son charitable fondateur. Celui-ci résolut d'assurer son avenir en lui abandonnant tout ce qu'il avait.

Le 12 avril 1680, pendant qu'il était encore à Paris, *il fit* un acte par lequel il donna purement et simplement tous ses biens au séminaire de Québec [2].

Les charges de cette donation pouvaient se réduire à trois conditions principales :

La première était de fournir, aux frais du séminaire,

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*
2 — Voir la liste de ses biens, à la fin de ce vol.

pendant trois mois tous les ans à perpétuité, deux prêtres du séminaire, pour les missions des sauvages ou des Français, et préférablement des sauvages, comme étant l'objet principal de l'établissement du séminaire des Missions étrangères. Si par la suite le diocèse de Québec venait à être circonscrit, le séminaire satisferait à ses obligations en envoyant ses missionnaires au delà des limites du diocèse, étant le seul juge du choix des sujets à envoyer et des lieux où ils devaient travailler [1].

La seconde condition était que le séminaire ferait dire tous les jours de l'année, dans sa chapelle ou dans la paroisse de Québec unie au séminaire, une messe basse à l'intention de tous les fidèles trépassés, mais spécialement pour le repos de l'âme de Mgr de Laval et des membres défunts de tous les séminaires des Missions étrangères. Cette messe devait être dite par un prêtre de la maison, désigné par le séminaire.

Enfin, le séminaire devait nourrir, loger, entretenir et élever aux études, jusqu'à la fin de la théologie, huit pauvres enfants, de bonnes mœurs, ayant la vocation à l'état ecclésiastique, et choisis par les directeurs, auxquels seuls appartenait le droit de congédier ceux qu'ils jugeraient n'avoir pas de vocation. On préfèrerait ceux du diocèse de Québec ; mais cela était laissé à la discrétion du séminaire, ainsi que le pouvoir de partager les pensions en demi, ou quarts, ou tiers, selon qu'il le jugerait à propos. Mgr de

1 — Cette clause fut annulée de consentement mutuel, le 28 janvier 1699, sans qu'aucune autre charge y fût substituée.

Laval se réservait le droit de porter le nombre des fondations jusqu'à douze.

Dans le cas de nécessité, on pourrait réduire les charges, de l'avis et du consentement des directeurs de Paris, auxquels seuls on serait tenu de rendre compte tous les trois ans [1]....

Il est remarquable que pour tout ce qui regarde cette donation et les charges qui l'accompagnent, le prélat disait expressément que les directeurs seuls du séminaire de Paris, conjointement avec ceux de Québec, auraient à y voir, et nul autre ; " sans quoi, le dit seigneur évêque n'eût pas donné ses biens au séminaire. "

Paroles significatives, qui font bien voir sa volonté d'assurer à son séminaire une noble indépendance dans la gestion de ses affaires temporelles, et la grande confiance qu'il avait dans les directeurs de cette institution.

Ce fut, sans doute, pour lui une grande joie, en arrivant d'Europe, dans le mois d'octobre 1680, et à la veille d'inaugurer le nouveau grand séminaire que l'on venait de construire pendant son absence avec tant d'activité, de pouvoir leur présenter cet acte de donation, comme preuve de son dévouement inaltérable; et, pour eux, un bonheur suprême, de recevoir de leur évêque bien-aimé ce témoignage de confiance, d'estime et d'affection. Ces hommes éminents qui avaient quitté leur patrie pour venir l'aider à fonder l'Eglise du Canada, et qui avaient toujours été animés

1 — *Histoire manuscrite du seminaire de Québec.*

d'un désintéressement vraiment héroïque, qui abandonnaient leurs biens patrimoniaux au séminaire et se faisaient scrupule d'en garder pour eux-mêmes la plus petite partie, n'avaient certainement pas travaillé pour une récompense humaine ; mais elle leur était donnée, en cette circonstance, comme par surcroît.

On peut dire que c'est une des gloires de Mgr de Laval, d'avoir su s'entourer, tout d'abord, au Canada, d'hommes vraiment supérieurs, qui l'aidèrent à établir l'Eglise de Québec. Les esprits bien faits ne craignent ni la lumière, ni les conseils ; ils ne refusent le concours d'aucun talent, d'aucune influence sérieuse, sachant bien qu'en définitive toute gloire et tout mérite leur seront rapportés. Il n'y a que les esprits médiocres qui redoutent l'appui des hommes capables.

Louis XIV disait : " Délibérer à loisir sur toutes les choses importantes, et prendre conseil de divers gens, n'est pas, comme les sots l'imaginent, un témoignage de faiblesse ou de dépendance, mais plutôt une marque de prudence et de solidité. C'est une maxime surprenante, mais véritable pourtant, que ceux qui, pour se montrer plus maîtres de leur propre conduite, ne veulent prendre conseil en rien de ce qu'ils font, ne font presque jamais rien de ce qu'ils veulent. "

Et n'allons pas croire que Louis XIV, tout puissant et absolu qu'il fût, n'agissait pas suivant ses principes. Son Conseil se composait des hommes les plus brillants et les

plus distingués [1]. Il ne faisait jamais rien d'important sans les consulter. Appuyée sur de tels soutiens, sa conduite était toujours sûre et énergique.

Mgr de Laval, lui aussi, avait son Conseil. Quels caractères fortement trempés que les de Bernières, les de Maizerets, les Dudouyt, les Glandelet, et plus tard les Tremblay et les de la Colombière, au séminaire de Québec ; et, chez les jésuites, les PP. Lalemant, Dablon et Ragueneau ! " Le prélat, a dit M. de Maizerets, ne faisait rien de considérable que de concert avec nous tous. "

Avec de tels auxiliaires, il accomplit des œuvres merveilleuses et durables. La gloire de ces hommes vaillants rejaillit sur son épiscopat, qui sut profiter de tant de talents et de mérites.

Le lecteur connaît déjà M. Dudouyt, qui représenta avec tant de dignité Mgr de Laval auprès du ministre Colbert. C'était un des élèves de M. de Bernières de Louvigny, et " l'un des plus grands ecclésiastiques, dit Latour, que l'évêque de Québec ait employés."

Il continua de rester à Paris, comme son agent, et y rendit les plus précieux services à l'Eglise du Canada. Au milieu des splendeurs de la capitale, et de la société de ses anciens amis et confrères des Missions étrangères, il n'avait qu'un désir : revoir le plus tôt possible son cher séminaire de Québec.

" L'on pourra vous écrire, disait-il à Mgr de Laval en 1677, qu'il serait à propos que je reste encore quelque temps

1 — Voir t, I, p. 342

en France; mais il n'y faut pas acquiescer, d'autant que j'aurai fait tout ce que je puis faire pour vos affaires d'ici à l'année prochaine, tant en France, que pour celles de Rome, où il est inutile que j'aille.... Il ne serait pas d'édification que je restasse plus longtemps en France...."

Le prélat en jugea autrement, et laissa M. Dudouyt à Paris pour y continuer son œuvre.

On a plusieurs lettres de ce saint prêtre à Mgr de Laval ou au séminaire de Québec. Dans cette correspondance, écrite sans prétention et avec une noble simplicité, respire la plus solide vertu, une grande connaissance des affaires, un sens pratique admirable, et surtout le dévouement le plus entier et le plus sympathique à son évêque.

"Je bénis Dieu, avec tous vos amis, lui écrit-il un jour, de vous avoir conservé pour le bien de son Eglise, et le prie de vous donner des grâces et des années pour affermir ce que vous avez si heureusement établi. Votre âge et vos indispositions ne vous permettent pas de supporter de si grands travaux. Il faut les modérer, et prendre les soulagements nécessaires pour travailler plus longtemps au salut des âmes que Notre-Seigneur vous a confiées."

Il tient Mgr de Laval au courant de ce qui se passe en France, des difficultés regrettables qui viennent de surgir entre le roi et le souverain pontife, au sujet de la Régale, et des prétentions dangereuses de l'Eglise de France. A une époque où tant de grands esprits semblaient fléchir en matière de doctrine, il fait plaisir de trouver M. Dudouyt inébranlable du côté de la vérité et de la justice.

" Je vous envoie, dit-il, une déclaration de l'assemblée du clergé, où vous remarquerez qu'on a décidé des choses où il eût été à souhaiter qu'on n'eût pas touché. Nous ne savons encore comment la chose a été reçue à Rome ; mais on croit que cela fera bien du bruit, et l'on en craint beaucoup les suites.... Il y a, ajoute-t-il, un nonce arrivé à Marseilles. Dieu veuille que les affaires de la France avec Rome se pacifient ! "

C'est M. Dudouyt qui, à partir de 1676, correspondait ordinairement avec le saint-siège pour les affaires de Mgr de Laval, et sollicitait les faveurs spirituelles dont on avait besoin pour l'Eglise du Canada. Il avait même été question de l'envoyer résider quelque temps à Rome; mais on y renonça.

" Nous travaillons, écrit-il aux MM. du séminaire, à ce qui regarde l'office de la Sainte-Famille. J'ai écrit à Rome pour les indulgences, et les privilèges de Monseigneur. " Et ailleurs : " Nous insérerons, dit-il à Mgr de Laval, dans les lettres, lorsqu'on écrira au pape et au cardinal Cibo, de votre part, ce qui regarde l'union de la cure de Québec au Séminaire."

On le voit, l'Eglise du Canada avait le bonheur de se tenir toujours en rapport avec le saint-siège, dont elle relevait directement. On n'avait pas abandonné, à la Cour, l'idée de la faire dépendre de quelque métropole de la France, et en particulier de l'archevêché de Paris [1]. Mais

1 — *Rapport sur les archives du Canada*, Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, 1677.

la divine Providence ne permit pas que ce projet vînt à se réaliser.

Nous avons déjà dit que M. Dudouyt avait en horreur le jansénisme et ses adeptes :

" Les jansénistes, dit-il, continuent toujours, et le nombre n'en diminue pas ; ils crient contre la morale des jésuites. Ils ont fait un livre contre M. Mallet, plein d'outrages et de calomnies. Ils en font de même contre tous ceux qui s'opposent à eux. Il court ici des lettres qui font bien du bruit. Il y en a une que le cardinal Cibo écrit à M. Arnault, au nom du pape, où il lui donne toutes les louanges qu'on pourrait donner à un saint Père de l'Eglise. Il y a même quelque chose qui semble l'excuser en sa doctrine.

" On dit que le roi, en ayant témoigné du ressentiment à M. le nonce, il a désavoué ces lettres, et dit qu'elles étaient subreptices. Et de vrai, ajoute M. Dudouyt, elles ne peuvent avoir été faites et inspirées que par les jansénistes.

" Il y en a une autre à M. de Grenoble, qui le loue beaucoup de sa vie austère et réformée, et le propose pour exemple aux prélats. M. le cardinal d'Estrées a des personnes du parti auprès de lui. Ce serait bien du mal si ces gens-là trouvaient de l'appui jusqu'à Rome. L'on aura éclaircissement de Rome sur ce sujet. "

Ce qu'il dit quelque part des MM. de Saint-Sulpice, peut servir à expliquer comment il se fait que Mgr de Laval se hâta d'accepter si vite Mgr de Saint-Valier pour son successeur, malgré les craintes qu'on lui avait inspirées au sujet de quelques traits de son caractère :

" Quoique MM. de Saint-Sulpice, écrit-il, en aient très

bien usé à notre égard, et qu'ils souhaitent parfaitement conserver la paix, je crains néanmoins qu'ils n'aient toujours quelque vue que quelqu'un qui leur soit acquis vous puisse succéder, et que, par ce moyen, ils pourront avoir la principale conduite de l'Eglise du Canada ; d'autant plus qu'ils ne font pas grand état du séminaire des Missions étrangères, et peut-être du nôtre, et croiront facilement qu'ils ne subsisteront pas. Ceci n'est qu'une conjecture; mais elle n'est pas sans fondement, vu les efforts que l'on a faits pour empêcher l'union des deux séminaires de Paris et de Québec, il y a deux ans."

M. Dudouyt s'occupait aussi des affaires personnelles de Mgr de Laval. Il visitait de temps en temps ses abbayes, et surveillait les fermiers. Il correspondait aussi avec les membres de la famille de Montigny, et en donnait fidèlement des nouvelles au prélat. Il ne lui cachait rien, même de ce qui pouvait l'attrister, afin qu'il y apportât remède par ses prières et par ses conseils.

"Votre frère, le prieur de la Croix [1], lui écrit-il, est en procès pour le prieuré de Tournai, qui dépend de leur maison, et dont il est pourvu par l'évêque.... Cette affaire est assez douteuse, et lui causera de la dépense considérablement; je ne sais quelle en sera l'issue. Il serait à souhaiter qu'il ne s'y fût pas engagé. Il vaudrait beaucoup mieux se disposer à bien mourir ; et cela n'édifie pas."

M. Dudouyt parlait à Mgr de Laval avec la plus grande liberté, tout en restant toujours dans les limites du respect.

1 — Henri de Laval, de l'Ordre de saint Benoît.

Homme pratique avant tout, il se permettait même de lui faire des remarques qui auraient pu blesser les susceptibilités d'un homme vulgaire et moins vertueux. Mais il savait que le prélat ne prenait jamais en mauvaise part les conseils de ses amis.

" Que vos lettres au roi et à M. Colbert, lui dit-il, soient courtes, et ne parlent pas de trop de choses : l'affaire des boissons, celle de la subsistance des prêtres que le séminaire emploie à faire les fonctions curiales, etc. Il vaudrait mieux faire un mémoire séparé des autres affaires, que d'en faire mention dans la lettre ; car ils font faire des extraits où l'on met fort peu de chose, et cela est cause qu'ils ne peuvent être bien éclairés d'une affaire. "

" L'affaire de Galpy, dit-il ailleurs, nous donne de la peine, et je ne sais quel en sera le succès ; car vous lui avez signé un billet sans réserve, ni sans préjudice de ce qu'il vous devait par le compte précédent. Il est vrai qu'il y a un autre billet, écrit de votre main et signé Galpy, qui fait mention du restant dû par le dit compte précédent ; mais ce billet n'est pas conforme à l'autre, et il y a plusieurs ratures. "

Nous avons dit que les lettres de M. Dudouyt exhalent le parfum de la plus sublime vertu :

" Je me confie, écrit-il quelque part, que Dieu mettra la main à la conservation de notre séminaire. La protection avec laquelle il a soutenu jusqu'à présent l'Eglise du Canada, me soutient dans cette espérance. Il faut nous défier de nous-mêmes, prier Dieu, et nous confier en lui.

" Notre soin principal doit être de vivre de l'esprit et de la vie de Jésus-Christ, et d'élever nos missionnaires dans le même esprit. C'est la seule voie que nous ayons pour nous soutenir et l'œuvre dont Notre-Seigneur nous a chargés. Plus je vais en avant, plus je suis convaincu qu'il est nécessaire que les missionnaires marchent par la même voie que les disciples de Notre-Seigneur ont marché, et qu'il nous y réduira peu à peu. "

Heureux les évêques qui savent s'attacher des serviteurs aussi dévoués et aussi vertueux que M. Dudouyt, et surtout qui, les ayant trouvés, savent utiliser leurs talents et leurs services! C'est bien à eux que s'appliquent ces paroles des saintes Ecritures: " Celui qui a trouvé un ami fidèle, a trouvé un trésor [1]. "

1 — Eccli., VI, 14.

CHAPITRE QUINZIÈME

—

Mgr de Laval et ses collaborateurs (suite). — M. Glandelet. — M. de Maizerets. — M. de Bernières. — M. Tremblay.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de raconter en détail la vie des premiers prêtres du séminaire de Québec. Nous voudrions seulement faire ressortir la figure de ces grands hommes, qui furent, avec M. Dudouyt, les collaborateurs et les soutiens de Mgr de Laval dans la fondation de son Eglise, les Glandelet, les de Bernières et les de Maizerets.

M. Glandelet, arrivé le dernier des quatre au Canada (1675), consacra au séminaire cinquante années de sa vie, et mourut aux Trois-Rivières [1] à l'âge de quatre-vingts ans. Il paraît avoir été le littérateur, le théologien et l'orateur de l'époque. C'est lui, surtout, qui s'occupa des offices de la sainte Famille. C'est lui qui fut chargé de prononcer la première oraison funèbre de Mgr de Laval.

Tour à tour théologal et doyen du chapitre, supérieur et confesseur des ursulines, premier desservant de l'église succursale de la basse ville, supérieur du séminaire, grand

---

1 — En juin 1725.

vicaire de l'évêque, il s'acquitta de ces hautes fonctions avec un rare mérite.

Il était animé d'un esprit de détachement extraordinaire, et avait pour maxime, que " le temporel n'est rien [1]. "

Sa vertu était achevée, et l'austérité de sa vie, si grande, qu'on le soupçonna même de jansénisme. Mais, dit Latour, " on le soupçonnait mal à propos.... J'ai vu dans un grand nombre d'écrits de toute espèce, qu'il a laissés, un sincère attachement à l'Eglise et au pape, beaucoup d'estime et de respect pour la Société de Jésus, une extrême vivacité à se défendre du soupçon de jansénisme, et surtout une profonde vénération pour Mgr de Laval [2]...."

" Pour se convaincre qu'il n'était pas janséniste, a dit un orateur, il suffirait de lire les belles paroles qui ouvrent son testament : nous y admirerions un amour véritable pour sa Mère, l'Eglise romaine [3]. "

M. Glandelet, qui avait donné presque toute sa vie au séminaire, lui laissa, en mourant, le peu d'héritage qu'il possédait. Il en fut de même de MM. de Maizerets, Dudouyt et de Bernières. On ne peut assez admirer le désintéressement de ces hommes vraiment apostoliques.

Le nom de M. de Maizerets est intimement lié à celui du séminaire de Québec, dont il fut le principal fondateur, avec Mgr de Laval. Ce prêtre distingué appartenait à une

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*
2 — Latour, p. 56.
3 — Discours de M. l'abbé Cyrille Legaré, *200e anniversaire de la fondation du séminaire de Québec*, p. 72.

illustre et riche famille de la Normandie, la famille Ango, qui donna autrefois plusieurs hommes d'élite à la marine française. Il quitta son pays et tous les honneurs auxquels il pouvait y prétendre, pour venir au Canada partager le sort et les travaux de son ami et de son confrère à l'ermitage de Caen, Mgr de Laval.

C'est surtout pour l'œuvre du séminaire qu'il venait au Canada. Il s'y dévoua tout entier, et lui donna sa vie, ses labeurs et toute sa fortune. Son père, M. Ango de Lamotte de Lezeau, lui faisait une rente annuelle de 1,200 livres: il ne voulut pas s'en approprier un seul denier, mais versa le tout dans la caisse du séminaire.

" Tout le Canada, dit un contemporain, lui a des obligations pour l'éducation de la jeunesse, à quoi il a été appliqué pendant près de cinquante ans. Dieu a donné bénédiction à ses travaux par le grand nombre de prêtres, et autres qui ont pris parti dans le monde, selon leur naissance, et qui se sont comportés en bons chrétiens, tous sortant du petit séminaire, qu'il a institué et soutenu malgré toutes les contradictions, avec un zèle et une affection toute particulière.

" Il a eu pour les enfants une tendresse de mère, ce qu'il a fait paraître dans sa dernière maladie par les larmes que nous avons vues couler de ses yeux avec abondance, lorsqu'il voyait devant lui quelques-uns de ces chers enfants, et surtout lorsqu'il leur fit ses derniers adieux, et leur donna sa dernière bénédiction, sans cependant pouvoir dire un

mot [1], lui qui, toute sa vie, avait employé si utilement sa langue pour parler de Dieu avec onction, et qui gagnait tous les cœurs par des manières engageantes, et pleines de l'esprit de Dieu, auxquelles on ne pouvait résister.

" Dieu en cela a voulu mettre le comble à son mérite, puisqu'ayant sa parfaite connaissance jusqu'au moment qu'il a expiré, il n'a pu rien témoigner de ses derniers sentiments."

M. de Maizerets fut vraiment l'apôtre de la jeunesse canadienne. Il fut à Québec ce qu'était à Montréal M. Soûart, le père des enfants, leur éducateur tout dévoué, leur maître d'école. Sans vouloir comparer leurs œuvres, qui n'eurent pas sans doute la même valeur, ni la même étendue, on aime à mettre en regard ces deux belles figures de notre histoire religieuse et patriotique, ces deux noms synonymes du dévouement le plus désintéressé à la grande cause de l'instruction de la jeunesse.

Supérieur du séminaire de Québec pendant plus de trente ans, archidiacre, vicaire général de Mgr de Laval, d'abord, puis ensuite de Mgr de Saint-Valier, M. de Maizerets remplit au Canada une noble et utile carrière. Il mourut à l'âge avancé de quatre-vingt-cinq ans.

" Nous avons été témoins, dit la chronique contemporaine déjà citée, de toute l'estime que le peuple a fait

1 — Il était frappé d'une paralysie, qui lui avait ôté l'usage de la moitié du corps, et surtout de la langue, " en quoi, dit la chronique, Dieu l'a voulu éprouver et purifier. " On voit par une lettre de M. Tremblay (1707), qu'on l'avait accusé, ainsi que M. Dupré, d'être un peu indiscret. (*Histoire manuscrite du séminaire.*)

paraître de sa vertu et de sa sainteté, par le grand convoi qu'il y a eu à son enterrement, chacun désirant avoir quelque chose qui lui eût appartenu, et faire toucher à son corps des objets de dévotion : preuve de la confiance qu'on a en sa sainteté. Le séminaire perd un digne supérieur ; les enfants, un véritable père [1]."

D'après le témoignage que nous venons de citer, comme d'après la tradition, M. de Maizerets n'était pas seulement un prêtre accompli, c'était le type de l'homme bien élevé, " aux manières engageantes," joignant la politesse la plus parfaite à une noble simplicité. Il faut en dire autant de tous les fondateurs du séminaire de Québec, qui appartenaient à d'excellentes familles de France, et particulièrement de M. de Bernières.

Celui-ci était venu au Canada en même temps que Mgr de Laval. " C'est un jeune gentilhomme qui ravit tout le monde par sa modestie, écrivait alors Marie de l'Incarnation. Il se veut donner tout à Dieu, à l'imitation de son oncle, et se consacrer au service de cette nouvelle Eglise.... "

M. de Bernières resta, en effet, toute sa vie, attaché à l'Eglise du Canada. Mgr de Laval avait en lui une telle confiance, qu'avant de partir pour la France, en 1662, il le choisit, tout jeune qu'il était, pour son grand vicaire, conjointement avec M. de Charny, qui avait six ans de plus que lui, et qui avait administré le gouvernement civil de la Nouvelle-France.

1 — *Abeille*, vol. I, No 15.

Il fut 26 ans curé de Québec, plusieurs fois administrateur du diocèse, supérieur du séminaire à diverses reprises, doyen du chapitre; et, dans toutes ces fonctions, il fit preuve d'une rare sagesse, d'une bienveillance qui lui gagnait tous les cœurs, d'une vertu consommée. Il remplaça plusieurs fois l'évêque au Conseil supérieur, et y fit honneur à l'Eglise par la dignité de son caractère.

Il mourut [1] à Québec le 3 décembre 1700, et eut le bonheur d'être assisté à ses derniers moments par son ami et son père, Mgr de Laval.

" Il avait servi cette nouvelle Eglise avec un grand zèle et d'une manière très édifiante, dit la sœur Juchereau, faisant voir par ses vertus le fruit qu'avait produit en lui l'éducation qu'il avait reçue de son saint oncle, M. de Bernières.... Il avait été longtemps curé de Québec, supérieur du séminaire et le nôtre, et nous avait toujours donné des marques de son amitié. C'était un homme pacifique, désintéressé, et qui ne cherchait que la gloire de Dieu [2]."

A ces glorieux et saints fondateurs du séminaire de Québec, il faut joindre M. Tremblay, qui, quoique venu plus tard au service de l'Eglise du Canada, fut certainement l'un des plus précieux collaborateurs de Mgr de Laval.

Jean-Henri Tremblay, quelle douce et belle figure dans les annales de notre Eglise ! Tout ce que l'on peut concevoir

1 — " Il mourut, ainsi que d'autres personnes considérables, d'un rhume dangereux, qui ravagea le pays, et emporta beaucoup de vieillards. " (*Histoire manuscrite du séminaire.*)

2 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

de dévouement, de fidélité, de fermeté, de sagesse et de bon sens se trouvait réuni dans sa personne.

Mgr de Laval, qui l'avait connu au séminaire de Paris, en 1685, avait conçu pour lui la plus grande estime. Comme le jeune homme voulait se consacrer à l'Eglise du Canada, il se hâta, dans la crainte qu'on ne changeât sa destination, de l'envoyer à Québec.

" C'est un sujet précieux, qu'il faut former avec tout le soin possible, écrivait le prélat. Sa santé est délicate ; il faut user de précaution, avant de le mettre dans un emploi où le poêle est capable de ruiner les meilleures et les plus fortes complexions."

M. Tremblay vint au Canada en 1687. Mgr de Saint-Valier l'ordonna prêtre dans la chapelle des ursulines, aux quatre-temps de septembre 1689. Mgr de Laval, voulant participer à la joie de cette fête, assista à l'ordination.

Quel beau et consolant spectacle dans un pays nouveau ! Deux évêques et dix-huit prêtres étaient là réunis, ainsi que de nombreux enfants de chœur, qui aspiraient déjà à la sublime dignité du sacerdoce [1] !

M. Tremblay repassa en France en 1692, et resta à Paris comme procureur du séminaire de Québec jusqu'à sa mort en 1741. Il s'acquitta de cet important office avec un talent et un zèle extraordinaires. Non content de sacrifier au séminaire tout son temps et ses soins, il lui donna à diverses reprises des sommes considérables.

1 — *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 456.

Il se trouva mêlé indirectement dans les difficultés du séminaire avec Mgr de Saint-Valier ; et ce qui prouve sa grande sagesse et son habileté, c'est qu'il jouit toujours de la confiance du prélat, sans perdre celle de ses confrères.

En 1730, il s'opposa fortement au projet de M. Lyon de Saint-Féréol [1], qui avait conçu le dessein de vendre les propriétés foncières données au séminaire de Québec par Mgr de Laval :

" Vous me demandez conseil, écrivait-il ; et je n'en ai qu'un général à vous donner, qui est de ne point vendre la côte de Beaupré, l'île Jésus, ni même la Canardière, qu'on dit être nécessaire à la subsistance de la maison. Si absolument il fallait aliéner quelque chose, j'aimerais mieux que ce fût la baie Saint-Paul, et encore, s'il le fallait absolument, l'Ange-Gardien, et le moulin du Petit-Pré."

Pendant toute son administration, il rendit au séminaire les services les plus signalés. Il mourut à Paris, à l'âge de 76 ans.

Nous avons quelques-unes de ses lettres. Comme celles de M. Dudouyt, elles trahissent de grandes et solides qualités, un rare mérite, une vertu consommée.

Voyez entr'autres celle qu'il écrivait au séminaire de Québec en 1695 [2]. Quel admirable abandon aux desseins de la Providence respire dans ces pages !

1 — Alors procureur du séminaire de Québec. C'est lui qui a donné son nom à la paroisse de Saint-Féréol.
2 — *Rapport sur les archives du Canada*, 1887.

Il avait confié au navire *Saint-Joseph* quantité de marchandises pour son cher séminaire, des lettres et des objets de toutes sortes destinés à ses confrères. Il se faisait une fête d'assister en esprit à leurs transports de joie.

Le vaisseau est pris par les Anglais : tout est perdu, sans espoir.

" Rien, dit-il, ne fut capable de me faire revenir de l'abattement que me causa cette perte, que la vue des desseins sanctifiants que Notre-Seigneur avait sur nous en cela. Il me fit la grâce, m'étant allé jeter à ses pieds, de m'y faire voir une source abondante de grâces, dont il nous voulait combler, en nous ôtant les soulagements corporels que nous pouvions attendre de toutes ces marchandises ; et quoique, de temps en temps, il me vienne de fâcheux retours sur cette perte, qui, par la miséricorde de Dieu, ne font aucune mauvaise impression sur moi, j'ai ressenti depuis ce temps-là presque toujours une soumission parfaite aux ordres de la divine Providence...."

M. Tremblay n'avait encore que 30 ans, lorsqu'il exprimait des sentiments si parfaits. Il ajoute :

" J'avais écrit à tous nos messieurs, sans en excepter aucun, voulant leur donner par là des marques de mon souvenir, et généralement à tous ceux qui m'avait écrit l'an passé. J'envoyais à nos donnés [1] ce qu'ils m'avaient

1 — Il y avait, à cette époque, au séminaire, des Frères qui se *donnaient* pour la vie, moyennant nourriture et entretien. Ils avaient un costume particulier.

fond principal, c'est ce détachement absolu, c'est l'amour surnaturel de la pauvreté. Après avoir donné au séminaire la petite part qu'il a eue dans l'héritage de ses parents :

" Si j'avais beaucoup de bien, dit-il, il y serait de même employé. En donnant mon corps et mon âme aux missions, je n'épargnerais pas mes biens, si j'en avais. Mais Dieu qui a voulu me faire naître pauvre, veut aussi me tenir pauvre pendant toute ma vie ; et bien loin d'en avoir de la peine, c'est par la miséricorde de Dieu. C'est ce qui me donne le plus de satisfaction ; car, quoique je n'aie rien, je ne désire rien, et je trouve mon bonheur dans cette dépendance, dans laquelle Dieu veut que je vive, de son aimable Providence.

" Il veut que je reçoive comme un pauvre ma subsistance des biens de notre séminaire. Cela m'a quelquefois fait de la peine ; parce que je me considère aux charges d'une communauté, sans lui être presque d'aucune utilité. Mais je n'en sens point présentement ; car je suis convaincu que c'est la voie de grâce par laquelle Dieu veut me conduire, et le ressort dont se sert son aimable Providence pour me faire subsister.... "

Et plus loin, à la vue de cette course désordonnée qu'il y avait, à cette époque, dans l'Eglise, pour les bénéfices ecclésiastiques :

" C'est une pitié, dit-il, que de connaître la manière dont on attrape et conserve la plupart des bénéfices. Dieu nous garde du désir d'en posséder pour nous ! Il faut tenir tant

de détours, que je ne sais si cela s'accommode assez avec la conscience : *In circuitu impii ambulant* [1]...."

Le désintéressement de M. Tremblay n'avait d'égal que son humilité :

" Quoique j'aie toute la bonne volonté imaginable, dit-il, je ne suis point en état de leur rendre service (au séminaire de Paris). J'ai trop peu d'esprit et de science, et encore moins de vertu.

" Je sers néanmoins à ce que je puis, et je soulage nos messieurs en ce que je puis faire. Je confesse dans le séminaire ; j'assiste aux règlements, pour entretenir la régularité, en l'absence de nos messieurs, qui ne peuvent y être toujours. Je ne sais même s'ils ne me chargeront pas, dans un mois, des affaires temporelles....

" Je vous avoue que je n'y ai guère d'attrait, parce que je crains beaucoup la dissipation qu'elles causent, et j'appréhende de me laisser absorber par elles.... J'ai représenté mes répugnances à nos supérieurs, et les ai assurés que, malgré ces répugnances, je m'en chargerais, s'ils me l'ordonnent. Je vis après cela fort en repos."

Tout son désir, c'était d'aller rejoindre ses confrères de Québec :

" Je vous avoue que j'aurais plus d'attrait à retourner en Canada.... On respire un air contagieux en France ; on voit si peu de gens désintéressés, et qui cherchent Dieu

1 — Ps. XI, 9.

sans vue d'établissement, qu'il y a toujours à craindre qu'on n'agisse par le même esprit qui anime la plupart des gens....

" Accordez-moi, ajoute-t-il, toujours bonne part en vos prières et en votre mémento. Je vous suis autant uni d'esprit et de cœur qu'on le peut être ; je tâche de participer à la ferveur que je sais être parmi vous. Je voudrais m'y réunir, et j'écris là-dessus à Mgr l'ancien.... Je n'ai présentement d'attache que pour l'endroit où je pourrai vivre dans un plus grand oubli des créatures et dans une plus grande ferveur d'esprit. Je ne sache pas d'endroit plus propre à cela que le Canada....

" Notre séminaire de Paris est soutenu par l'exemple de nos deux messieurs (Tiberge et de Brisacier), qui sont des personnes d'une vertu consommée. Mais il y a peu de soutien d'ailleurs ; et il faudrait au contraire que moi, qui ne suis qu'un faible roseau, je soutiendrais les autres qui sont avec moi : et j'en suis tout à fait incapable : " *Quam jucundum et dulce*, dit ce petit à Kempis, *videre fervidos et devotos fratres* [1] ! "

" Je m'occupe dans le séminaire à y confesser les personnes qui se présentent; mais je me trouverais plus content d'être relégué dans un petit coin du Canada, pour y entretenir la piété de quelques pauvres gens. Il vaut mieux cependant, ajoute-t-il, n'avoir aucune volonté, et se laisser conduire."

1 — " Qu'il est doux et agréable de voir des frères fervents et pieux ! " (*De Imitatione Christi, lib. I, cap. XXV, v. 5.*)

Telle était la vertu de M. Tremblay, tels étaient ses admirables sentiments. Comme son cœur battait bien à l'unisson de celui de ses pieux confrères du séminaire de Québec, les de Bernières, les de Maizerets, les Glandelet ! Comme ses sentiments, surtout, devaient trouver de l'écho dans l'âme du grand évêque qui s'était attaché ce saint prêtre, et qui avait su faire de son séminaire une pépinière de tant de vertus et de mérites !

CHAPITRE SEIZIÈME

—

La grande année pastorale de 1681. — Etat de l'Eglise du Canada. — 1681.

Il est probable que ce fut dans l'automne de 1681 qu'eut lieu l'inauguration du nouveau grand séminaire. Quoi qu'il en soit, le supérieur, M. de Maizerets dut s'absenter une partie de l'été pour accompagner son évêque dans la visite pastorale, afin de l'aider à préparer un état des missions du diocèse [1].

Mgr de Laval commença par ses communautés religieuses de Québec. La visite qu'il fit aux ursulines dura plusieurs jours, et fut l'occasion de réformes très importantes pour cette maison.

Depuis quarante ans qu'elles étaient dans le pays, les ursulines de Québec suivaient une règle que leur avait donnée leur premier supérieur, le P. Jérôme Lalemant. Cette règle, dans tous les points principaux, était conforme, sans doute, aux constitutions de l'Ordre ; elle s'en écartait

---

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Quebec.*

cependant dans certains détails, pour s'adapter aux circonstances de temps et de lieux où l'on se trouvait.

Mais dans l'espace de quarante ans, le pays avait changé; et le temps semblait venu de laisser de côté toutes ces règles particulières, pour s'en tenir purement et simplement aux constitutions de l'Ordre des ursulines. Mais laissons la parole à l'annaliste du monastère.

" Au commencement de mars 1681, dit-elle, Mgr de Laval fit en notre maison l'ouverture de sa seconde visite épiscopale ; et, après en avoir conféré avec toutes les sœurs, il fut conclu que nous cesserions d'observer les constitutions particulières qu'on avait imposées pour cette maison, et que nous prendrions les constitutions et règlements de Paris, nous unissant à la dite Congrégation. Nous avons commencé le 20 mars à suivre l'ordre du jour tel qu'il est marqué dans les constitutions de Paris."

L'acte d'acceptation fut signé par les religieuses en chapitre l'année suivante, le 11 novembre 1682.

" A l'époque où nous écrivons (1863), dit une autre annaliste, les ursulines de Québec observent encore à peu près intactes les règles et constitutions des ursulines de Paris. De temps en temps, de loin en loin, il y a eu certaines modifications apportées à quelques points, suivant les besoins du pays et les devoirs nouveaux que semblait demander la société. Ce pouvoir de se prêter aux exigences des temps et des circonstances, est un des traits caractéristiques de l'Ordre de sainte Ursule, destiné à " renouveler

sa jeunesse comme l'aigle [1] " par le testament même de la bienheureuse fondatrice, sainte Angèle [2]."

Dans la visite qu'il fit à l'Hôtel-Dieu, Mgr de Laval constata la grande pauvreté où se trouvait alors réduite cette institution. Il écrivait en France deux ans plus tard :

" Nonobstant la pension annuelle que le roi donne à l'hôpital de Québec, il est si chargé de malades et de dettes, que, sans des secours extraordinaires, il faut qu'il succombe [3]. "

La visite de ses communautés religieuses terminée, et la confirmation donnée deux fois à Québec [4], le prélat se mit aussitôt en route pour parcourir son diocèse.

Jamais, croyons-nous, visite pastorale ne fut conduite par un vieillard sexagénaire avec plus d'enthousiasme, d'activité et de persévérance. Privé de la plupart des ressources qui sont maintenant à la disposition du voyageur, réduit à un simple canot d'écorce et aux moyens de transport les plus primitifs, il fit cette visite de son diocèse avec une rapidité, une exactitude et un entrain qui nous laissent dans l'étonnement. On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'intrépidité de ce vieillard qui aurait pu humilier bien des courages de vingt ans, ou de sa foi héroïque qui semblait lui donner des ailes pour voler de mission en mission, de portage en portage, sans prendre une journée de repos.

1 — Ps. CII, 5
2 — *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 423.
3 — Lettre au marquis de Seignelay, 10 nov. 1683.
4 — Le 7 avril et le 26 mai. Il confirma à Québec 281 personnes.

Nous ne voyons rien de comparable à cette visite, que les courses apostoliques de saint Thuribe dans l'Amérique du Sud, ou celles de saint Charles Borromée dans le grand archidiocèse de Milan.

Donnons ici, d'après le registre des confirmations [1] la liste des endroits parcourus successivement par Mgr de Laval : rien ne parle plus éloquemment que cet itinéraire.

Après avoir confirmé à Québec le 26 mai, il est déjà rendu, le premier de juin, à Lotbinière, première étape de sa visite. Le lendemain, il traverse à Batiscan ; le 3 juin, il se rend à Champlain ; le 4, au Cap-de-la-Madeleine ; le 5, aux Trois-Rivières.

Il traverse de là à Sorel, où il confirme, le 8 juin. Le 11, il est au Fort Saint-Louis de Chambly ; le 13, à Saint-Ours et à Contre-Cœur ; le 15, à Verchères ; le 16, à Boucherville.

Le 17 juin, il traverse à Repentigny. Le 18, il se rend à La Chenaye, et enfin le 19 il est à Montréal.

Il a déjà fait plus de soixante lieues en 19 jours, traversant d'un côté à l'autre du fleuve, selon que les circonstances l'exigent. Il a déjà visité avec tout le soin possible 14 paroisses ou missions, administré le sacrement de confirmation à 212 personnes, et accompli sans doute une foule d'actes administratifs.

De toutes les missions qu'il venait de visiter, à part la paroisse de Montréal, c'est Champlain qu'il dut trouver dans le meilleur avancement. Monsieur Dupré, arrivé de

1 — Archives de l'archevêché de Québec.

France en 1675, et âgé de 35 ans, desservait cette paroisse, qui comptait quarante familles et 285 communiants. Il y avait une grande chapelle en bois, de 55 pieds de long, dédiée à la sainte Vierge, sous le titre de la Présentation, un presbytère, et même un couvent des sœurs de la Congrégation. Il y eut près de cinquante confirmations.

La petite ville des Trois-Rivières ne comptait encore que 200 communiants, et n'avait pas même de presbytère. Le curé, M. Brûlon, logeait chez M. de Varennes, gouverneur du lieu, et desservait aussi le Cap-de-la-Madeleine, Bécancour et Nicolet.

Le 20 juin, Mgr de Laval traversa de Montréal à Laprairie, pour y passer quelques jours chez les PP. jésuites, et y donner la confirmation.

La mission des sauvages avait été transportée au Saut-Saint-Louis. Il n'eut rien de plus pressé que d'aller visiter ces fervents chrétiens, qui l'avaient accueilli avec tant de joie en 1676.

Ils n'avaient pas oublié l'homme de la grande affaire ; ils en avaient parlé souvent à leurs enfants, leur donnant à espérer que le saint évêque viendrait un jour les bénir. Ce grand jour était arrivé. Ce fut pour ces bons sauvages un moment de réjouissance et de bonheur. De son côté, le prélat fut heureux de pouvoir leur parler de nouveau du ciel, leur future patrie, de l'Eglise qui aimait tant leurs âmes, et du roi qui les considérait comme ses enfants de prédilection.

De Laprairie, l'évêque de Québec revint à Montréal, où il officia pontificalement le 29 juin, jour de la Saint-Pierre,

dans la grande église paroissiale. Il est probable qu'il était descendu au séminaire, c'est-à-dire, dans cette antique et vénérable maison [1] que les MM. de Saint-Sulpice avaient commencé à faire construire dès 1658, et qui avait été témoin du martyre d'un des leurs, M. Vignal, tué par les Iroquois en 1661, pendant qu'il surveillait les travaux.

Il alla s'agenouiller plus d'une fois, sans doute, dans la pieuse église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, que trois ans auparavant il avait unie à la paroisse.

Il ne quitta Montréal que le 9 ou le 10 juillet, et prit le temps de visiter avec soin ses communautés religieuses, l'Hôtel-Dieu et les Sœurs de la Congrégation. Il dut admirer, sans doute, les fruits de bénédiction répandus à Montréal par les fils de M. Olier, et le parfum de piété que l'on y respirait de toutes parts.

La future cité de Montréal ne comptait encore que 140 familles et 647 communiants; tandis que Québec, qui s'est fait devancer depuis longtemps, renfermait 239 familles et 1,354 communiants.

De Montréal, l'évêque se rendit à l'île Jésus, la seigneurie du séminaire de Québec. Il n'y avait encore qu'une seule paroisse sur cette île, Saint-François-de-Sales.

---

1 — " On la voit encore, écrivait Jacques Viger en 1846, au fond du Cul-de-Sac, en face de la Douane, au nord-ouest de la rue Saint-Paul. Le séminaire, après l'avoir vendue, le 8 février 1716, vient de la racheter le 15 nov. 1842. On commença en 1685 à bâtir le nouveau séminaire. " (*Archives de M. l'abbé Verreau.*)

M. de Denonville écrivait en 1685 : " Ce n'est pas sans grand besoin qu'ils (les Sulpiciens) ont pris la résolution de se faire une maison, car on ne saurait être plus mal logé que ces ecclésiastiques le sont. "

Le 11 juillet, il confirme au Cap-Saint-Michel (Varennes) et à Longueuil ; le 12, à La Valtrie ; le 14, à Cressé (Nicolet) ; le 15, à la rivière Puante (Bécancour) ; le 16, à Gentilly ; le 17, à Sainte-Anne de la Pérade, et le 19, à Deschambault.

Tous ces endroits étaient encore peu de chose sous le rapport de la population. Les plus importants étaient Longueuil et Sainte-Anne, qui ne comptaient pas cependant chacun 100 communiants, et n'avaient pas même encore de presbytère. M. Vachon était chargé de desservir Batiscan, Sainte-Anne et les Grondines. M. de Caumont desservait Longueuil avec plusieurs autres localités.

Dix jours plus tard, le 29 juillet, sans avoir pris le temps de se reposer à Québec, Mgr de Laval était déjà rendu à l'île aux Oies, à plus de vingt lieues en bas du fleuve. Il n'y avait là, ainsi qu'à l'île aux Grues, que quelques familles.

Le lendemain, il traversait au Cap-Saint-Ignace ; et le 31 juillet, il était à la Rivière du Sud (Saint-Thomas).

M. Morel, qui desservait toutes ces missions, avait en tout 63 familles, confiées à ses soins, disséminées sur une étendue de plus de vingt-sept lieues, à partir de la Rivière-du-Loup à venir jusqu'à Berthier. Kamouraska n'avait encore qu'un seul habitant. Il y avait huit familles à la Rivière-Ouelle [1], sept à L'Islet, douze au Cap-Saint-Ignace, et dix à Saint-Thomas.

1 — Ainsi appelée de M. Houel, l'un des membres de la Compagnie des Cent Associés.

Du reste, nulle part, encore, de chapelles, ni de presbytères, mais un grand désir d'en bâtir, et surtout d'avoir l'église chacun dans sa localité. Le prélat se vit obligé de défendre, sous les peines les plus sévères, de bâtir des édifices religieux ailleurs qu'aux endroits fixés par le missionnaire [1].

Sa parole fut écoutée. On se mit à bâtir de jolies églises aux endroits marqués par M. Morel : la Pointe-à-la-Caille, le Cap-Saint-Ignace et la Bouteillerie. Mgr de Saint-Valier en parle avec satisfaction dans la relation de son voyage en 1686.

Mgr de Laval confirma onze personnes à l'île aux Oies, quinze au Cap-Saint-Ignace et treize à Saint-Thomas ; en tout trente-neuf personnes sur cet immense territoire, qui ferait maintenant un beau diocèse.

Le premier août, il était à La Durantaie (Saint-Michel) ; le 9 à Beaumont, et le 10, à Saint-Joseph de la Pointe-Lévi, qui était le terme de sa visite pastorale [2].

Parti de Montréal le 10 juillet, il venait de faire plus de cent lieues pour visiter une quinzaine de missions disséminées çà et là sur les rives du fleuve Saint-Laurent, et rentrait le 10 août dans sa ville épiscopale, qu'il avait quittée aux derniers jours de mai.

Quelle immense course apostolique ! quel coup de force,

1 — Archives de l'archevêché de Québec, *Ordonnances pour la construction de chapelles sur la côte sud*, 10 mars et 11 juin 1683.

2 — Il faudrait ajouter à cet itinéraire la côte Beaupré et l'île d'Orléans, qu'il visita certainement en 1681, mais nous ne savons à quelle époque.

digne des plus hardis pionniers de l'Evangile, digne du grand apôtre saint Paul lui-même !

Se figure-t-on un pareil itinéraire, embrassant les deux rives du Saint-Laurent depuis le Cap-Saint-Ignace jusqu'à Montréal, mesurant près de deux cents lieues, aller et retour, exécuté en canot d'écorce, à peu près sans relâche, jour par jour, pendant près de deux mois et demi, par nos grandes chaleurs d'été, avec l'accessoire inévitable des pluies, des orages, des tempêtes, et des moustiques, qui devaient pulluler alors que le pays était encore couvert de forêts [1] ?

Si figure-t-on, surtout, la manière vraiment apostolique dont Mgr de Laval était obligé de faire ce voyage ? Il s'en allait, comme les apôtres, avec aussi peu de bagage possible, accompagné d'un prêtre pour l'aider dans les fonctions de son ministère, et de quelques rameurs pour faire marcher le canot. Que de fois, sans doute, il dut mettre

1 — En 1683, il n'y avait encore dans tout le Canada, que 25,217 arpents de terres défrichées. Il y avait encore peu de chemins d'ouverts, et surtout on voyageait peu en voiture ; il n'y avait dans tout le pays que 56 chevaux. On communiquait par eau de paroisse en paroisse, d'habitation à habitation. C'est pour cela que la colonie était encore toute sur les bords du Saint-Laurent et de la rivière Richelieu.

" Des deux côtés de la grande Rivière, dit le P. Le Tac, se voient les habitations des Français, dont les maisons ne sont point assemblées en villages ou bourgs comme en France, mais sont dispersées le long de la rivière par les endroits où la terre s'est trouvée bonne. "

Il y avait dans tout le Canada, 10,251 âmes, dont 9,495 communiants. Ce chiffre de 10,251 âmes ne représentait que le nombre des Français habitant le pays. A ce chiffre le recensement du Canada ajoutait 1,512 sauvages, fixés dans les missions sédentaires. (*Documents de la Nouvelle-France*, t. I, p. 309. — *Abeille*, vol. I, No 16.)

lui-même la main à l'aviron, lorsque ses compagnons paraissaient succomber de fatigues !

Il encourageait tout le monde par sa bonne humeur, par sa patience au milieu des contrariétés, par sa conversation aimable, nourrie de souvenirs de la France, par ses observations pleines de charme sur l'admirable nature qui se déroulait devant lui, et surtout par sa prière si édifiante. Le bréviaire était la grande consolation du pieux évêque, qui aimait à le dire, même en canot, afin de pouvoir disposer de plus de temps sur le rivage, pour le ministère des âmes.

On mangeait ce que l'on pouvait se procurer. " Un morceau de pain, dit Latour, fut souvent, en voyage, l'unique partage de l'évêque missionnaire. "

On était souvent forcé d'atterrir, soit à cause de la nuit, soit à cause du mauvais temps, soit pour visiter quelque habitation isolée. On campait alors comme on pouvait, soit à la belle étoile, soit dans quelque misérable hutte de paysan.

Dans les missions mêmes, la plupart du temps, il n'y avait pas encore de presbytère : il fallait loger dans la maison de quelque pauvre colon. Mgr de Laval eut à endurer, sans doute, bien des privations et des souffrances.

Faut-il s'étonner si de pareilles courses apostoliques et de semblables travaux usèrent en si peu d'années cet homme à la constitution robuste, et lui firent contracter de douloureuses infirmités ?

Arrivé à Québec, après une absence de plus de deux mois, il tomba épuisé de fatigues. Les registres du Conseil supérieur constatent que le 18 août, huit jours après le retour du prélat, il fut " complètement empêché par une maladie dangereuse " d'assister au Conseil [1]. Il n'y reparut que le 20 octobre suivant.

" Sa Grandeur étant revenue de sa visite, dit un mémoire du temps, tomba malade d'une maladie dangereuse. Pendant l'espace de quinze jours, on n'en attendait que la mort; mais Dieu nous fit la grâce de le rétablir en convalescence et dans sa première santé [2]."

Aussitôt que ses forces purent le lui permettre, il travailla, de concert avec M. de Maizerets, à réunir les notes et les statistiques qu'il avait recueillies pendant sa visite pastorale, et dressa un " plan général de l'état des missions " de son diocèse [3]. Son but était de présenter au roi un mémoire sur la fixation d'un certain nombre de cures. En effet, le ministre d'Etat, en France, le sollicitait sans cesse d'établir les paroisses d'une manière fixe et inamovible.

" La Cour ne souffrira pas que l'on fasse des cures et canonicats amovibles, écrivait M. Dudouyt en 1677. M. Colbert me dit que cela était contre les droits du royaume. Je lui dis que l'on ferait des paroisses fixes, lorsque les choses seraient en état pour cela. Il ne faut pas douter

1 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. II, p. 644.
2 — Mémoire par un Récollet, 1681, *Histoire chronologique de la Nouvelle-France, par le P. Sixte Le Tac*, Paris, 1888.
3 — *Abeille*, vol. I, Nos. 16 et suivants.

que l'on n'oblige de suivre l'usage le plus usité dans la France et le plus favorable à la politique."

Mgr de Laval n'y était pas opposé lui-même, pourvu que l'on assurât à ces curés fixes un revenu suffisant pour vivre. Il l'avait déclaré maintes fois à M. de Frontenac; et nous avons vu qu'il érigea un bon nombre de paroisses, en 1678, avant de partir pour la France.

Colbert fut assisté d'abord, puis remplacé par son fils, le marquis de Seignelay, dont les dispositions conciliantes paraissaient sourire à Mgr de Laval. "Je suis bien aise, lui écrivait le nouveau ministre, que le soin que je prends des affaires du Canada me donne lieu d'avoir quelque commerce avec vous."

Le prélat apprit en même temps par M. Dudouyt que Frontenac était rappelé en France et remplacé par M. de la Barre.

Il crut le moment opportun de faire plaisir à la Cour, et prépara le mémoire dont nous venons de parler.

"Nous avons, écrivait le nouveau gouverneur au ministre, extrêmement travaillé, M. l'évêque et moi, pour l'établissement des paroisses du pays. Je vous envoie l'Etat que nous en avons arrêté. Nous en avons l'obligation à M. l'évêque, qui est très bien intentionné pour le pays, et auquel on doit ajouter créance [1]."

Beau témoignage en faveur de l'esprit de conciliation de Mgr de Laval! Il était toujours prêt à s'entendre avec

1 — Lettre de M. de la Barre au ministre, 1683.

l'autorité civile, du moment qu'il rencontrait chez elle de la bonne volonté.

Dans ce mémoire, l'on indiquait vingt-cinq cures et missions que l'on pouvait faire en Canada, et qui avaient déjà pour la plupart des prêtres résidents. En voici la liste : La ville de Montréal, unie au séminaire de Saint-Sulpice; Lachine, en haut de l'île; la Pointe-aux-Trembles, au bas de l'île; la Prairie de la Madeleine; Boucherville; Repentigny; Sorel; Le Cap-de-la-Madeleine; la ville des Trois-Rivières; Saint Ours et Contre-Cœur; Champlain; Batiscan; Lotbinière et Sainte-Croix; la côte Lauson; Neuville; le Cap-Rouge et Notre-Dame-de-Foye; Charlesbourg; Beauport; Château-Richer et l'Ange-Gardien; Sainte-Anne du Petit-Cap; le Cap-Tourmente (Saint-Joachim) et la Baie Saint-Paul; la Sainte-Famille; Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Jean; le Cap-Saint-Ignace; et enfin la ville de Québec avec ses environs [1].

La plupart des prêtres qui desservaient ces missions étaient jeunes et vigoureux; mais ils devaient s'user vite, parce que beaucoup des circonscriptions ecclésiastiques dont ils étaient chargés étaient immenses. C'est ainsi que M. de Saint-Claude, un Canadien né dans le pays, et âgé de 28 ans, avait à desservir toute la côte sud du fleuve Saint-Laurent à partir de Bellechasse ou Berthier jusqu'à la rivière Duchêne, et par conséquent les missions de Berthier, de la Durantaie, Beaumont, Monte-à-peine, la côte Lauson, Vilieue ou Saint-Nicolas, Sainte-Croix et

1 — *Documents de la Nouvelle-France*, t. I, p. 307.

Lotbinière, disséminées sur une étendue de vingt-cinq lieues. M. Pinguet, aussi natif du pays, et âgé de 27 ans, desservait, en même temps que la Pointe-aux-Trembles de Neuville, dont il était curé, la côte Saint-Ange, les Ecureuils, le Cap-Santé et Deschambault, c'est-à-dire, toute la côte Nord depuis Sillery jusqu'aux Grondines. M. Vachon, curé de Batiscan, desservait aussi Sainte-Anne et les Grondines. La circonscription du Cap-Saint-Ignace, desservie par M. Morel, s'étendait depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à Bellechasse.

Le mémoire dont nous parlons faisait une description courte et précise de chaque localité, et donnait le chiffre exact de la population, avec le nom du prêtre chargé de la desservir.

Les vingt-cinq missions que l'évêque de Québec avait ainsi taillées, pour ainsi dire, dans son immense diocèse, devaient être autant de noyaux d'une infinité de paroisses. Il importe de se les rappeler comme les paroisses-mères de toutes les autres. Le diocèse lui-même devait donner naissance à un grand nombre d'autres diocèses.

A l'époque où Mgr de Laval écrivait ce mémoire, on ne comptait pas plus que huit ou neuf églises en pierre, dans tout le pays; et encore, quelques-unes, comme celle de Sainte-Anne de Beaupré, menaçaient ruine.

" Il y a, disait-il, une église bâtie en pierre, de 80 pieds de long et 28 de large, dédiée à sainte Anne, renommée par les pèlerinages qu'on y fait. Un côté de la dite église tombe en ruines et a besoin de réparation."

Il n'y avait pourtant que sept ou huit ans que cette église avait été construite, par les soins de M. Filion, prêtre du séminaire. Elle avait remplacé l'ancienne chapelle en bois, qui avait été bâtie trop près du fleuve, et où l'eau entrait dans les grandes marées [1].

La plupart des églises du pays étaient en bois, souvent en pieux, ou en colombage, couvertes en chaume, et ordinairement dans un pitoyable état. Beaucoup de localités n'avaient pas même encore de chapelle : on disait la messe dans des maisons de particuliers ; et le missionnaire transportait avec lui, de poste en poste, tout ce qu'il lui fallait pour le saint sacrifice. La plupart de ces chapelles portatives appartenaient au séminaire.

A plus forte raison, n'y avait-il encore que très peu de presbytères. Le prêtre était ordinairement en pension, et logeait chez quelque habitant de sa paroisse.

Cet état de choses fait comprendre davantage le bonheur qu'il éprouvait d'appartenir au séminaire, et de pouvoir aller s'y réfugier de temps en temps comme dans la maison paternelle. Il met aussi en évidence la sagesse du plan de Mgr de Laval, qui avait fait de tous ses prêtres comme une famille unie au séminaire : ce plan était bien approprié à l'Eglise naissante du Canada.

Cette Eglise, à part les villes de Québec et de Montréal, était encore bien pauvre, au point de vue matériel. Mgr

1 — *Abeille*, vol. I, No. 16.

de Saint-Valier, lorsqu'il arriva d'Europe pour la première fois, et qu'il parcourut son diocèse, en fut vivement attristé.

" Je visitai sur ma route, dit-il, toutes les églises que j'y trouvai des deux côtés de la rivière. Celle d'une petite ville qu'on appelle Trois-Rivières, et qui est formée de pieux, fut la seule qui me donna de la consolation. Toutes les autres étaient ou si prêtes à tomber en ruine, ou si dépourvues des choses les plus nécessaires, que la pauvreté où je les vis m'affligea sensiblement [1].... "

Et cependant que d'énergie n'avait-il pas fallu à Mgr de Laval et à ses zélés missionnaires pour créer ce qui existait déjà ! Ils avaient rencontré sur leurs pas tant d'obstacles de toutes sortes : la pauvreté excessive des premiers colons, le mauvais vouloir des autorités civiles, les invasions incessantes des Iroquois ! Croit-on que le pieux évêque était insensible, lui-même, à la vue de la pauvreté de son Eglise ?

Il dut au contraire verser bien des larmes, durant sa visite pastorale de 1681. Mais ce qui le consola, ce fut la pensée qu'il avait semé partout avec abondance le germe fécond de la foi chrétienne, et que cette foi finirait un jour par produire des merveilles.

Le Canadien qui admire aujourd'hui, dans la plupart de nos campagnes, ces magnifiques églises, que l'on prendrait

1 — *Etat présent de l'Eglise.*

souvent pour des cathédrales, ne doit pas oublier les commencements humbles et pénibles de l'Eglise du Canada. Il ne doit pas oublier surtout les exemples de piété, de dévouement et de persévérance inaltérable que lui ont légués ses ancêtres dans la Foi, et en particulier le saint fondateur de notre Eglise. *Interroga patres tuos, et dicent tibi* [1]....

1 — Deuteronom., XXXII, 7.

ans. C'est pour moi un puissant encouragement à continuer avec persévérance les travaux qu'exige le bon gouvernement de ce diocèse.

" La grande bienveillance de Votre Eminence, et le zèle qu'Elle porte pour le soutien de cette Eglise, m'engagent à l'entretenir de ce qui a été fait pour l'administration de ce diocèse, depuis que j'ai eu l'honneur de lui écrire."

Il lui parle ensuite du chapitre qu'il a institué aussitôt après l'érection du diocèse [1]. Les chanoines, sans doute, étaient encore amovibles, et n'avaient pas reçu leur brevet ; mais ils remplissaient essentiellement les intentions de la bulle, ainsi que les obligations contractées par l'évêque en recevant les abbayes de Maubec et d'Estrées.

" Afin d'affermir, ajoute le prélat, ce qui a été si bien commencé, j'ai cru devoir placer des curés fixes partout où les choses paraissaient suffisamment avancées, afin que les paroisses fussent administrées suivant la discipline ordinaire reçue dans l'Eglise. Ces curés ont tous été formés dans mon séminaire. Quant aux endroits qui ne sont pas encore en état de recevoir des curés fixes, j'y pourvois par des missionnaires qui leur sont envoyés au besoin."

La Propagande, dans son rescrit de 1666, avait approuvé d'une manière provisoire le système de curés amovibles qu'il avait d'abord établi, en attendant que le diocèse fût

1 — " M. de Bernières fut élu doyen du chapitre, en 1674 ; il n'en reçut le brevet que le 7 novembre 1684." (*200e anniversaire de la fondation du séminaire de Quebec*, p. 35.)

canoniquement érigé. Il comprit qu'advenant cette érection, il devait se conformer à " la discipline ordinaire reçue dans l'Eglise; " et l'on ne peut douter que, lorsqu'il plaça des curés fixes et résidents dans tous les endroits où il put le faire, ce fut encore bien plus pour obéir aux désirs du saint-siège, que pour se rendre aux exigences de la Cour.

Mgr de Laval comprenait parfaitement qu'un système de curés amovibles et constamment révocables ne pouvait être que temporaire. Aussi, dans son mandement de 1663, le fonde-t-il sur une exception, très respectable, sans doute: " la sainte pratique des premiers siècles, dit-il, suivie encore à présent dans plusieurs diocèses du Royaume. " Mais il savait que la règle générale, c'était " la discipline reçue dans l'Eglise."

Cela ne dérangeait rien, du reste, pour son séminaire. Les curés fixes, résidents, inamovibles même dans les paroisses, pouvaient très bien, surtout si l'évêque l'agréait, continuer à lui rester affiliés et à lui rendre compte de tous leurs revenus. Leur liberté, en cela, restait intacte; et nous avons vu que la plupart, en effet, demeurèrent agrégés à cette maison.

Mgr de Laval entretient ensuite le cardinal Spada de son grand séminaire, dont il a posé la première pierre, au mois de mai 1678:

" Ce séminaire, dit-il, commencé il y a trois ans, est enfin terminé [1]. Comme il est vaste et commode, il donne

1 — Il voulait dire logeable ; car on y travailla jusqu'en 1698.

du logement non seulement pour un grand nombre de clercs, mais aussi pour beaucoup de jeunes gens que l'on instruit et que l'on forme pour l'état ecclésiastique. On les prend à neuf ou dix ans, et on les met dans cette maison ; il y en a maintenant quarante. J'ai lieu de croire qu'ils serviront un jour utilement la sainte Eglise. Neuf d'entre eux, déjà, ont été ordonnés prêtres : je fonde de grandes espérances sur leur savoir et sur leur piété [1]."

Mgr de Laval rend un beau témoignage au zèle et au dévouement de son clergé :

" Grâce à Dieu, dit-il, nous avons travaillé avec non moins de succès que de labeurs à convertir à Jésus-Christ les âmes des infidèles. Les Pères de la Compagnie de Jésus s'emploient à cette œuvre sublime, avec leur zèle ordinaire pour procurer la gloire de Dieu. Et ce qui fait, de plus, notre joie et notre consolation, c'est qu'il n'y a aucun prêtre de ce diocèse qui ne travaille également de toutes ses forces et avec succès à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. "

Le pieux prélat supplie enfin le cardinal de vouloir bien employer son influence auprès du souverain pontife, pour obtenir que l'abbaye d'Estrées soit unie canoniquement à l'évêché de Québec. " Les revenus de l'abbaye de Maubec, dit-il, ne suffisent pas pour faire vivre l'évêque. " Il demande de plus que les menses monacales des deux abbayes soient affectées au soutien du chapitre.

1 — Il s'est pourtant rencontré des gens qui ont reproché à Mgr de Laval d'avoir été opposé à la formation d'un *clergé national*. Comme si tout, dans sa vie, n'était propre à lui épargner ce reproche !

" Je conjure Votre Eminence de vouloir bien intercéder auprès du souverain pontife, pour obtenir au plus tôt le règlement de cette affaire, qui intéresse si vivement le bien de cette Eglise naissante. Rien ne me semble plus nécessaire pour en assurer l'affermissement. Je devrai à Votre Eminence une reconnaissance éternelle, si Elle m'obtient cette faveur ; ou plutôt ce sera un nouveau titre à celle que je vous dois déjà pour tant de bienfaits reçus. "

Il devait s'écouler plusieurs années, avant que l'union de ces abbayes fût définitivement opérée. Mgr de Saint-Valier lui-même y travailla pendant longtemps.

Dans les lettres de Mgr de Laval au cardinal Spada, il est facile de remarquer son attachement inviolable à la Chaire de Pierre, son profond respect pour la sainte Eglise romaine, la mère de toutes les Eglises, et pour la personne du saint-père, sa reconnaissance pour la moindre faveur tombée du trône pontifical. Les mêmes sentiments éclatent dans toute sa correspondance avec le saint-siège, ainsi que sa disposition à se soumettre en tout aux volontés du souverain pontife.

On se rappelle ses démêlés avec M. de Queylus. Il ne cache rien de sa propre conduite, ni des prétentions de l'archevêque de Rouen. Il expose tout avec calme et sincérité ; puis il demande à la Propagande sa protection : " La seule grâce que je sollicite de votre bonté, dit-il, c'est que, si quelqu'un veut troubler la paix et l'union qui règnent parmi nous, et qui font que nous ne sommes tous qu'un cœur et qu'une âme, vous l'arrêtiez par votre autorité ;

car, ajoute-t-il, là où manque l'esprit de charité, je comprends qu'il ne peut y avoir davantage cet esprit de Jésus-Christ, sans lequel tous nos travaux, nos soins et nos efforts sont inutiles [1]. "

Il fait plus ; il s'adresse au pape lui-même : " Oserais-je prier Votre Sainteté, dit-il, de faire comprendre aux éminentissimes cardinaux, qu'Elle a à cœur les affaires de notre Eglise ? Toutes petites et humbles qu'elles soient, elles ne sont pas indignes du vicaire de Jésus-Christ, puisque Notre-Seigneur lui-même s'en est occupé avec affection, et qu'il a versé son sang pour nos pauvres sauvages comme pour les Romains [2]. "

Nous avons vu avec quelle force et quelle persévérante énergie il soutint, au Canada, les droits de son autorité contre les prétentions de M. de Queylus et de l'archevêque de Rouen. Et cependant, en écrivant au saint-père, il semble se défier de lui-même : " Pour moi, dit-il, il me paraît évident que si l'on admet ici la juridiction de l'archevêque de Rouen, c'en est fait de l'autorité du saint-siège et de la mienne ; mais je supplie Votre Sainteté de vouloir bien me donner là-dessus son sentiment. "

Puis, après avoir exposé au pape les agissements de M. de Queylus au Canada, à Paris et à Rome, les encouragements qu'il a reçus de plusieurs personnages, et les craintes que tout cela ne nuise à l'Eglise de la Nouvelle-France : " J'ai cru, dit-il, ne devoir rien cacher au vicaire de Jésus-

1 — Lettre de Mgr de Laval à la Propagande, 13 juin 1660.
2 — Le même à S. S. Alexandre VII, 29 octobre 1660.

Christ, mais tout lui faire connaître comme à Notre-Seigneur lui-même. Maintenant, quelle que chose que Votre Sainteté ordonne, je suis prêt à lui obéir [1]. "

Rien n'égale son humilité, et sa déférence à l'égard des Congrégations romaines. En envoyant à la Propagande un de ces rapports qu'il faisait avec tant de soin, de clarté et de méthode : " Cet exposé, dit-il, mettra sous vos yeux les principaux actes de notre administration, afin que, si votre charité et votre zèle pour notre sainte Religion vous engagent à nous donner des avis, vous puissiez le faire en connaissance de cause et avec plus d'efficacité, et aussi pour que vous puissiez nous aider à procurer le salut des âmes qui nous sont confiées [2]. "

S'il prend la liberté de donner son opinion ou de demander une faveur au souverain pontife, comme, par exemple, lorsqu'il sollicite l'érection du diocèse de Québec, il s'en rapporte toujours à la sagesse et à la volonté éclairée du saint-père : " Voilà, dit-il, ce que j'ai cru devoir écrire à Votre Sainteté ; à Elle maintenant de décider suivant les lumières de sa sagesse [3]. " Et ailleurs : " Si Sa Sainteté et les éminentissimes cardinaux de la Propagande jugent autrement que moi, je me soumets d'avance à leur décision en toute humilité [4]. "

Mgr de Laval ne cherche pas à s'isoler ; mais il tient le

1 — Lettre de Mgr de Laval au saint-père, 22 oct. 1661.
2 — Le même à la Propagande, 26 août 1664.
3 — Le même au saint-père, octobre 1666.
4 — Le même à la Propagande, août 1667.

saint-siège au courant de tout ce qui se passe au Canada : les guerres meurtrières des Iroquois, l'arrivée de M. de Tracy, dont il fait le plus bel éloge, son expédition heureuse contre les barbares, les progrès de la colonie, l'établissement de la dîme et des paroisses.

C'est du saint-siège qu'il attend la confirmation de ses actes ; et il reconnaît que l'on ne peut poser de fondement solide ailleurs que sur l'autorité apostolique. Il écrit au cardinal préfet de la Propagande :

" Il y a trois choses que je demande, par lettres, à Sa Sainteté et aux éminentissimes cardinaux de la Congrégation ; et j'ose prier Votre Eminence, par la grande bonté qu'Elle m'a si souvent témoignée, de m'aider à les obtenir : l'érection d'un évêché au Canada, l'union de mon séminaire à celui de Paris, et l'union de la cure de Québec au séminaire.

" Rien ne pourrait être plus utile et plus avantageux à cette Eglise, afin de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, que de voir le saint-père agréer ces projets, et la sacrée Congrégation leur donner la force et la sanction dont ils ont besoin. Ces trois projets sont la base de tout l'édifice de notre Eglise.

" Ce sera pour moi un grand bonheur de devoir au zèle et à la charité de Votre Eminence l'heureuse issue de cette affaire, et de me trouver lié par la reconnaissance à rappeler sans cesse devant Dieu et devant les hommes la mémoire de ce bienfait obtenu par votre médiation [1]."

I — Lettre de Mgr de Laval au préfet de la Propagande, oct. 1665.

Il écrivait en même temps au souverain pontife :

" J'ai pensé que, dans ce pays nouveau, où tout est à créer, il était très à propos, et même nécessaire, pour établir d'une manière stable la vraie piété et la religion, de fonder un séminaire de prêtres. Cette institution a dejà pris naissance, et je l'ai annexée au séminaire des Missions étrangères de Paris, qui a reçu l'approbation du cardinal légat.

" J'ai pensé de plus qu'il était très opportun d'unir à ce séminaire la paroisse de Québec ; non pas qu'elle puisse lui donner, pour le moment du moins, un revenu temporel, qui lui serait pourtant bien nécessaire, mais parce que les jeunes lévites de ce pays pourront s'y former aux fonctions ecclésiastiques qu'ils auront un jour à remplir, et nous fournir ainsi le contingent d'ouvriers évangéliques dont nous avons besoin, vu qu'il ne sera pas toujours facile d'en faire venir de France.

" Votre Sainteté fera une chose digne de son zèle, si Elle veut bien sanctionner et confirmer notre séminaire par son autorité apostolique [1]. "

Le séminaire de Québec était l'objet des principales préoccupations de Mgr de Laval. Il y revient dans presque toutes ses lettres au saint-siège. Il écrit encore l'année suivante :

" J'ai informé l'année dernière Votre Sainteté que j'ai uni mon séminaire de Québec au séminaire des Missions étrangères de Paris, lequel a été formé en Congrégation par

1 — Lettre de Mgr de Laval au souverain pontife, oct. 1665.

l'illustrissime cardinal Légat. J'ai cru devoir faire cette union, d'abord parce que je sais que le séminaire de Paris est très agréable à Votre Sainteté et à la Propagande, puis parce que je lui suis lié moi-même depuis longtemps par une étroite amitié.

" Maintenant, ce que je ne cesserai de demander avec instance à Votre Sainteté, c'est de vouloir bien le plus tôt possible, si Elle le juge à propos, ériger en cure fixe, par un bref ou diplôme spécial, la paroisse de Québec, puis l'unir par le même bref à notre séminaire des Missions étrangères. Rien ne pourrait être plus avantageux pour établir ici d'une manière ferme et inébranlable la vraie piété et la saine doctrine, surtout dans ce temps où beaucoup de personnes mal intentionnées cherchent toutes les occasions de s'emparer de la place. "

Puis il ajoute :

" Cette paroisse de la ville de Québec est remarquable. C'est ici la demeure du vice-roi, du gouverneur et de l'intendant ; c'est le port où arrivent les vaisseaux d'outre-mer ; c'est un grand entrepôt de marchandises, et le lieu où résident les principaux citoyens de la colonie. Il y a, à part le collège des jésuites, deux communautés religieuses, une pour soigner les malades, et une autre pour l'instruction des jeunes filles. En un mot, il ne manque rien, ce semble, pour que cette paroisse soit érigée en titre. Elle a des revenus suffisants pour être desservie d'une manière convenable, et elle est destinée, lorsqu'il plaira à Dieu, à devenir le siège d'un évêque. D'ailleurs, du train que

vont les choses, il faudra songer avant longtemps à former plusieurs paroisses de son territoire et des lieux circonvoisins [1]."

On se rappelle le bonheur qu'éprouva plus tard le prélat, lorsqu'il réussit à faire ériger le diocèse de Québec, et qu'il vit par là même s'affermir et se consolider les œuvres qu'il avait créées avec tant de zèle, de courage et de désintéressement. Le lecteur n'a pas oublié l'admirable lettre qu'il écrivit à cette occasion à la Propagande [2].

Pour achever de dépeindre les sentiments de soumission et de respect filial dont il était animé à l'égard du saint-siège, nous ne croyons mieux faire que de reproduire ici la lettre de félicitations qu'il adressa, à l'occasion de son accession au trône pontifical, au pape Clément X, celui-là même qui devait quelques années plus tard ériger le siège épiscopal de Québec.

"Très Saint Père, dit-il, je viens d'apprendre l'heureuse nouvelle de votre accession au souverain pontificat. Cet événement était désiré de tout le monde ; il est accueilli par les applaudissements de toute l'Eglise. Que Votre Sainteté veuille bien répandre ses bénédictions sur moi et sur le troupeau que ses prédécesseurs n'ont confié il y a plus de onze ans. Dans mes humbles fonctions de vicaire apostolique, je me suis dépensé tout entier, ainsi que mes faibles ressources, afin de remplir aussi parfaitement que possible les vues du souverain pontife, de la

1 — Lettre de Mgr de Laval au souverain pontife, oct. 1666.
2 — Voir plus haut, p. 37.

sacrée congrégation de la Propagande et du roi Très Chrétien.

" Notre nouvelle Eglise du Canada se compose de colons français et d'un grand nombre de peuples barbares, disséminés çà et là, jusqu'à cinq ou six cents lieues et davantage. Pour convertir ces sauvages à la foi chrétienne, les missionnaires de la Compagnie de Jésus n'épargnent ni sueurs ni travaux. Plusieurs mêmes ont donné leur vie: les uns sont tombés sous la hache du bourreau; les autres ont été brûlés à petit feu et ont enduré toute espèce de tourments avec un courage invincible. Leurs successeurs continuent leur œuvre avec constance et succès.

" Cette Eglise naissante, déjà pleine de vigueur, grâce aux soins attentifs du saint-siège, vos prédécesseurs ont songé à en faire un siège épiscopal; mais leur mort prématurée a retardé l'accomplissement de leurs vœux.

" Je demande donc humblement à Votre Sainteté qu'Elle nous accorde sa protection, et qu'Elle veuille bien activer les choses, de manière que nous puissions jouir de la susdite faveur dans un avenir prochain.

" Ma pauvreté, je le crains, est un obstacle; et ceux qui gèrent mes affaires en France ne sont peut-être pas en état de pourvoir aux frais exigés pour l'obtention des bulles. Telle est la condition où je vis ici depuis des années, que mes revenus même personnels passent presque tous, soit pour soutenir les pauvres, qui sont si nombreux dans ces pays nouveaux, soit pour nourrir et assister mes prêtres qui desservent les missions françaises, et à la subsistance

desquels je ne puis pourvoir d'une manière stable et assurée, à moins d'être revêtu des pouvoirs ordinaires d'évêque en titre.

"Que Votre Sainteté me permette donc de lui demander, pour cette première fois, que la faveur en question nous soit accordée gratuitement, comme on a coutume d'en user, si je ne me trompe, pour les affaires qui se traitent à la Propagande. Chaque année, j'ai rendu compte avec le plus grand soin à cette sacrée Congrégation, de tout ce que j'ai entrepris ici et mené à bonne fin. Je préparerais immédiatement un nouveau rapport, si les vaisseaux n'étaient sur le point de partir.

" Que Votre Sainteté me permette donc de finir ici ma lettre, tout en lui promettant de faire ce rapport pour la prochaine malle [1]. "

D'après ces paroles de Mgr de Laval, il n'y a aucun doute qu'il rendait compte tous les ans au saint-siège des affaires de son diocèse. Malheureusement, deux de ces rapports seulement nous sont connus. La manière intéressante, le soin et l'ordre avec lesquels ils sont rédigés nous font regretter davantage de ne pas avoir tous les autres.

Voici comment le souverain pontife Alexandre VII accusait réception de son premier rapport :

" Nous avons appris avec bonheur, dit-il, par vos lettres du 31 juillet dernier, qu'après une longue navigation vous êtes arrivé, enfin, sain et sauf dans votre lointaine mission.

1 — Lettre de Mgr de Laval à S. S. Clément X, 27 août 1670.

Les renseignements précieux que vous nous donnez sur l'état du christianisme dans ces pays nous ont particulièrement intéressé.

" Votre zèle n'a pas besoin, nous le savons, d'être stimulé ; il s'enflamme spontanément, à la vue de ce qu'il faut entreprendre pour la propagation de notre sainte Religion. Livrez-vous à cette noble tâche avec ardeur et amour. Vous savez l'affection paternelle que nous vous portons, ainsi qu'à votre Eglise, et à ses nouvelles plantations chrétiennes. Vos travaux apostoliques vous assureront de plus en plus cette affection, mais surtout la bénédiction du Tout-Puissant.

" Que toute la Cour céleste vienne en aide à vos pieux efforts ! Comme gage de notre bienveillance, nous vous accordons avec amour, à vous, et à votre troupeau, la bénédiction apostolique [1]."

Plus tard, pendant les longues négociations qui précédèrent l'érection de l'évêché de Québec, le souverain pontife Clément X faisait écrire à Mgr de Laval par son cardinal-neveu Altieri :

" En attendant que tout soit terminé, marchez avec courage dans votre glorieuse carrière. Continuez à bien mériter de notre sainte Religion, sous le ciel de l'Amérique, au milieu de tant de dangers sur terre et sur mer ; et comptez que le saint-siège vous accordera tout ce qu'il sait

1 — Archives du séminaire de Québec, *Lettre de S. S. Alexandre VII à Mgr de Laval*, 3 avril 1660.

devoir à la grandeur de votre entreprise et à vos éminentes vertus [1]. "

Puis, après l'érection du siège épiscopal de Québec, le cardinal écrivait de nouveau au prélat :

" Sa Sainteté se réjouit beaucoup d'apprendre que vous êtes arrivé sain et sauf dans votre Eglise du Canada ; et Elle fait des vœux pour que tout vous soit propice et favorable, de manière que vous puissiez cultiver de plus en plus chaque jour cette vigne du Seigneur que vous avez plantée, pour ainsi dire, de vos mains, et arrosée de vos sueurs, et que vous lui fassiez porter d'abondants fruits de salut.

" Ce que vous nous avez écrit sur l'état excellent de votre séminaire, et sur la conversion d'un grand nombre de sauvages, a ajouté le comble au bonheur de Sa Sainteté.

" Le grand zèle pastoral que vous témoignez pour le salut du troupeau confié à vos soins et pour la propagation de la Foi donne lieu au saint-père d'espérer encore beaucoup de consolantes nouvelles de cette mission lointaine.

" Vous pouvez attendre de sa bienveillance qu'il vous accordera tout ce qui est nécessaire pour le bon gouvernement de votre Eglise [2]. "

Deux ans plus tard, un nouveau pape, Innocent XI, étant monté sur le trône pontifical, Mgr de Laval s'em-

1 — Lettre du card. Altieri à Mgr de Laval, 9 janvier 1674.
2 — Le même au même, 8 avril 1676.

presse de lui écrire pour lui rendre compte de l'état de son diocèse. Il en reçoit cette consolante réponse :

" Vénérable frère, Salut et Bénédiction apostolique. La sollicitude que nous devons avoir pour la propagation de la religion chrétienne nous fait apprécier l'aimable lettre par laquelle vous avez bien voulu nous informer du succès de vos travaux apostoliques, sur les rivages lointains de la Nouvelle-France. Ces travaux sont un témoignage éclatant de votre vigilance et du zèle courageux avec lequel vous cultivez la vigne du Seigneur confiée à vos soins. Ils vous assurent notre bienveillante affection et méritent tous nos éloges. Aussi, voulons-nous que, dans vos pieux efforts, vous comptiez toujours sur notre secours et sur tous nos vœux les plus ardents. Rien, soyez-en sûr, ne vous fera défaut, de la part du saint-siège, pour tout ce qui peut contribuer au salut des âmes confiées à vos soins.

" Vous nous informez que les Pères de la Compagnie de Jésus sont pour vous de précieux et actifs collaborateurs dans l'exercice de vos fonctions pastorales. Cela nous confirme dans l'opinion que nous avions déjà de cette très pieuse Société. Continuez-lui donc votre affectueuse protection : c'est notre désir le plus ardent. Travaillez de concert avec elle dans votre glorieuse entreprise.

" Il ne nous reste qu'à vous assurer que nous aurons toujours devant les yeux vos travaux apostoliques, et que nous ne perdrons jamais aucune occasion de vous témoigner notre sincère bienveillance [1]. "

1 — Lettre de S. S. Innocent XI à Mgr de Laval, 30 mars 1678.

Le lecteur voit aisément, par les citations que nous venons de faire, dans quelle estime était Mgr de Laval à la Cour de Rome.

On a pu admirer, dans les extraits que nous avons donnés de sa correspondance, les sentiments de respect, d'affection et de dévouement dont il était animé envers le saint-siège. Ses actes ne démentaient pas ses paroles. Comme nous l'avons déjà dit, tout était romain dans sa cathédrale, dans son séminaire, dans son diocèse : le missel, le rituel, le bréviaire, le cérémonial.

Vers l'époque où il fit son troisième voyage en Europe, et surtout lorsqu'il écrivit sa lettre au cardinal Spada, l'Eglise de France était bien agitée par les idées gallicanes qui flottaient dans un grand nombre d'esprits, par les prétentions excessives du roi au sujet de la Régale, et par le souffle pestilentiel d'indépendance qui éloignait de Rome le clergé français et le mit à deux doigts du schisme. C'est dans l'assemblée de 1682 que l'on discuta et adopta les quatre fameux articles de la Déclaration. Parmi les évêques qui prirent part à cette assemblée, il y avait des amis personnels de Mgr de Laval, entre autres les évêques d'Angoulême et de La Rochelle, qui portaient beaucoup d'intérêt à l'Eglise du Canada.

" Mais, dit Mgr Taschereau, l'évêque de Québec eut toujour un grand soin de ne point se mêler dans cette grande querelle ; et son Eglise, quoique unie si intimement à celle de France, ne ressentit aucune commotion.

" Il fut quelque temps question, à la Cour, de faire enre-

gistrer la Déclaration au Conseil souverain de Québec, et par là même d'obliger les jésuites à l'enseigner à leurs élèves en théologie. Il n'en fut rien ; soit qu'on l'eût oublié, soit que l'on ne crut pas devoir jeter un nouveau germe de division entre les deux autorités dans la colonie.

" Mgr de Laval, informé de l'opposition que le pape montrait à ces articles, était bien décidé à ne point les appuyer dans son diocèse, et à suivre l'avis que M. Dudouyt lui donnait, de ne point se trouver présent lors de leur enregistrement [1]."

Les idées gallicanes devaient nécessairement nuire beaucoup en France à l'esprit ecclésiastique, même dans les maisons religieuses qui, comme le séminaire de Paris, cherchaient à se prémunir contre elles. "On respire un air contagieux en France, écrivait M. Tremblay ; on voit si peu de gens désintéressés, et qui cherchent Dieu sans vue d'établissement [2]...."

Mgr de Laval, qui suivait avec intérêt les différentes phases du séminaire des Missions étrangères, auquel il était lié si étroitement, avait vu quelque temps avec chagrin que l'on s'y était départi de l'esprit de pauvreté qui avait présidé à sa fondation. Lorsqu'il apprit plus tard que l'on était rentré dans une voie plus régulière, il en écrivit à M. Dudouyt pour lui exprimer sa satisfaction :

" Je bénis Notre-Seigneur et sa sainte Mère, dit-il, de ce que le séminaire de Paris reprend de plus en plus son pre-

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*
2 — *Rapport sur les archives du Canada*, 1887.

mier esprit. Ils feront très bien d'en bannir les abbés mondains. C'est une bonne chose que vous y demeuriez ; cela fortifiera l'union. "

Il faut bénir nous-mêmes la divine Providence d'avoir donné à l'Eglise du Canada, pour premier évêque, un prélat aussi dévoué au saint-siège, et de lui avoir adjoint pour collaborateurs des prêtres animés d'un véritable esprit ecclésiastique, comme étaient les fondateurs du séminaire de Québec.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

—

Mgr de Laval et les autorités civiles de la colonie. — Son patriotisme, à l'occasion de la guerre contre les Iroquois. — Feu de la basse ville de Québec. 1682-1684.

" Dans la conjoncture des affaires, écrivait de Paris M. Dudouyt à Mgr de Laval, au printemps de 1682, ça été un grand bien que l'Eglise, et vous particulièrement, n'ayez eu aucune part dans toutes les brouilleries qui sont arrivées depuis votre retour au Canada. Il est de conséquence que l'Eglise n'ait pas de démêlé avec M. de la Barre et M. de Meulles, quelque bonne raison que l'on eût. Le roi et les ministres le trouveraient mauvais, et il semblerait qu'on ne pourrait s'accommoder avec personne."

Les *brouilleries* auxquelles M. Dudouyt faisait ici allusion, étaient les démêlés entre Frontenac et Duchesneau, au Conseil supérieur, lesquels donnèrent lieu aux fameuses prédications du P. Adrian, dont nous avons parlé dans un autre chapitre. Mgr de Laval se garda bien de prendre part à ces querelles. Une fois seulement, il essaya d'intervenir privément, pour le bien du pays, afin de rétablir, si possible, la bonne entente entre les deux magistrats. Dans

un mémoire qu'il adressa au gouverneur et à l'intendant, il exposa charitablement à l'un et à l'autre le tort qu'ils se faisaient à eux-mêmes et à la Religion par ces démêlés, et les raisons qui devaient les engager à y mettre fin [1].

L'évêque était ici dans son rôle naturel de pacificateur. Lui qui n'avait jamais prêché autre chose que l'union entre tous les membres du clergé, devait désirer la voir régner également entre les différents officiers de l'Etat.

Ses démarches n'eurent pas de succès ; mais elles furent appréciées à la Cour.

Nous avons déjà dit que Frontenac et l'intendant furent rappelés en France. Mais il fallait que le gouverneur se montrât hostile à l'évêque jusqu'à la fin. Voici quelle fut l'occasion de sa dernière mauvaise humeur.

Le prélat avait demandé à Paris, en 1680, et obtenu l'emplacement du *vieux magasin royal* de la basse ville [2], qui avait été incendié; mais cet emplacement ne lui avait pas encore été livré.

Comme une partie du vieux magasin avait été épargnée par les flammes, l'évêque, qui était obligé de dire la messe dans une maison privée, voyant que les effets du roi étaient logés commodément ailleurs, demanda au major des troupes, en l'absence du comte de Frontenac, la permission de faire dire la messe dans l'édifice. L'officier répondit que cela était au pouvoir du seul gouverneur ; et voulant faire une mauvaise affaire au prélat, avec lequel il

1 — *Soirees Canadiennes*, t. X, p. 694.
2 — Voir plus haut, p. 219.

était brouillé, il envoya, de son propre chef, un piquet de soldats, " pour garder, disait-il, le vieux magasin, dont on voulait s'emparer de force. "

M. de Frontenac écrivit en France d'une manière peu favorable à Mgr de Laval; et le ministre crut devoir demander des explications à M. Dudouyt. Il les trouva très satisfaisantes; mais lorsqu'on parla de nouveau de l'emplacement, il répondit qu'il faudrait maintenant attendre le rapport de M. de la Barre.

Celui-ci, en effet, qui avait d'abord été chargé de passer la propriété à Mgr de Laval, avait reçu un contre-ordre; et l'affaire traîna en longueur jusque dans l'automne de 1684.

Mgr de Laval put alors prendre possession du vieux magasin [1], ainsi que de la cour y attenante, et y établit temporairement la chapelle de la basse ville.

Deux ans plus tard, le 20 octobre 1686, " Mgr de Saint-Valier, sur le point de partir pour la France, érigea cette chapelle en succursale, l'unit au séminaire comme étant une dépendance nécessaire de la cure de Québec, et *se démit de l'emplacement entre les mains des supérieur et directeurs* [2] ".

En envoyant au Canada MM. de la Barre et de Meulles, le roi écrivit lui-même à Mgr de Laval pour lui faire part de ses bons sentiments; et le pieux prélat lui répondit dans toute l'effusion de sa reconnaissance:

" L'honneur que Votre Majesté m'a fait de m'écrire que

1 — Lettre de Mgr de Laval à Louis XIV, 10 novembre 1684.
2 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*

M. de Meulles a ordre de conserver ici avec moi une parfaite intelligence en toutes choses, et de me donner toutes les assistances qui pourront dépendre de lui, est une marque si sensible de la bonté qu'Elle a pour cette nouvelle Eglise et pour l'évêque qui la gouverne, que je me sens obligé d'en rendre à Votre Majesté ma très humble reconnaissance.

" Comme je ne doute pas que ce nouvel intendant dont Elle a fait choix ne fasse avec plaisir ce qu'Elle lui a ordonné, je puis aussi assurer Votre Majesté que, de ma part, j'aurai toute la correspondance que je dois avoir avec lui, et que je ferai toute ma vie ma plus grande joie d'entrer dans les intentions de Votre Majesté pour le bien général de ce pays qui fait partie de vos Etats. "

Les rapports de Mgr de Laval avec le roi étaient donc très bienve illants, et les accusations dont il avait été l'objet n'avaient pas enlevé au prélat l'estime dont il jouissait à la Cour.

Il écrivit en même temps au ministre, M. de Seignelay : " Le pays vous est extrêmement obligé des soins que vous avez la bonté de prendre pour son accroissement.... Il est redevable à votre ministère de la grâce que Sa Majesté lui a faite de lui envoyer M. de la Barre pour gouverneur, et M. de Meulles pour intendant.

" Ils s'appliquent tous deux, depuis le premier jour d'octobre qu'ils sont arrivés, avec beaucoup de soin et de vigilance, à tout ce qui regarde le bien du pays, et particulièrement à tâcher de détourner la guerre des Iroquois

qu'il paraît manifestement qu'ils ont dessein d'entreprendre contre la colonie.... "

Dix jours après son arrivée à Québec, M. de la Barre convoqua une assemblée pour bien s'assurer de la situation du pays, et faire face aux difficultés qui se présentaient. Elle était composée, outre le gouverneur et l'intendant, de Mgr de Laval, de M. Dollier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, de plusieurs jésuites, et d'un bon nombre de citoyens distingués. L'Eglise et l'Etat se donnaient la main pour la conservation du pays.

On avisa aux moyens de se défendre contre les Iroquois. La guerre fut conjurée pour le moment.

"Je puis vous assurer, ajoutait Mgr de Laval au ministre, que j'aurai toujours tout le respect et la soumission que je dois aux ordres du roi, et que j'agirai avec ces messieurs en toutes choses avec l'intelligence que Sa Majesté et vous pouvez désirer. Ils peuvent l'un et l'autre vous rendre témoignage de ma correspondance en tout ce qui est de mon ministère et qu'ils jugent à propos."

Certes, ce n'est pas là le langage d'un homme qui ne cherche qu'à dominer, à abuser de son pouvoir et à régner en despote, comme on a voulu quelquefois représenter Mgr de Laval. Il était intrépide quand il s'agissait de défendre les droits de l'Eglise ou de la morale outragée : il l'avait bien prouvé dans la question de la traite de l'eau-de-vie. Mais autant il était inflexible pour la défense des principes, autant il était respectueux pour les représentants de l'autorité civile, et conciliant partout où la conciliation était possible.

MM. de la Barre et de Meulles arrivaient ici pleins de bienveillance et de bonnes intentions. Ils paraissaient disposés à faire observer strictement les dernières ordonnances royales sur la dîme et sur le commerce des boissons. Le temps de la conciliation, des bons procédés, du rapprochement entre l'autorité religieuse et l'autorité civile était arrivé. Il était important que Mgr de Laval ne le laissât pas échapper, et qu'il s'efforçât de faire disparaître entièrement toutes les mauvaises impressions que les luttes passées pouvaient avoir produites à la Cour.

Voilà pourquoi M. Dudouyt ne craignait pas de lui écrire : " Il est de conséquence que l'Eglise n'ait pas de démêlé avec MM. de la Barre et de Meulles, quelque bonne raison que l'on eût. "

Et il ajoutait : " M. de la Barre m'a dit que c'est une des impressions qu'on a données au roi et au ministre, que l'Eglise veut dominer. Je lui ai dit que je savais qu'il y a longtemps qu'on a donné ces impressions à la Cour, quoiqu'il n'y ait point de clergé dans le Royaume qui ait plus de respect et de déférence pour les personnes qui sont revêtues de l'autorité ; qu'il le verrait par expérience. Il m'a témoigné qu'il n'avait pas de différend là-dessus. "

La confiance que Mgr de Laval avait reposée en MM. de la Barre et de Meulles ne fut pas déçue. Ces deux fonctionnaires, à peine arrivés au pays, se mirent à l'œuvre avec un zèle, une bonne volonté et un dévouement qui remplirent de joie le cœur du prélat, et firent revivre au Canada les beaux jours de l'administration si chrétienne de M. de Tracy.

" Je ne puis assez vous témoigner la joie que vos lettres m'ont donnée, écrivait l'évêque à M. de Seignelay dans l'automne de 1683, quand j'y ai lu que Sa Majesté est satisfaite de la bonne intelligence que je conserve pour les intérêts de son service avec M. le gouverneur et M. l'intendant.

" M. le gouverneur a passé tout l'été à Montréal, où il a connu à fond les désordres que cause le commerce des boissons enivrantes chez les sauvages, ce qui l'a obligé de faire des ordonnances très sévères qui arrêteront le mal, pourvu qu'on les exécute. Il a aussi eu, dans ce même lieu, l'adresse et le bonheur de suspendre jusqu'à présent l'exécution du dessein que les Iroquois ont de nous déclarer la guerre....

" M. l'intendant a parcouru en personne la plupart des habitations de ce pays, pour y connaître mieux à quoi peuvent aller les dîmes ; et il s'est employé partout avec succès à pacifier les différends et à remédier aux abus.

" Ces deux messieurs, ajoutait Mgr de Laval, se sont appliqués avec tout le soin et l'exactitude possible durant tout le cours de cette année, à trouver des moyens d'établir des cures fixes dans ce pays ; et, après plusieurs conférences que nous avons tenues ensemble, nous avons dressé un état, qu'on vous envoie, signé de nous trois, où vous verrez qu'à cause de la pauvreté des peuples, il est impossible de faire subsister les curés, à moins que Sa Majesté ne donne le petit supplément que nous vous marquons. "

Ainsi, ce nouveau mémoire avait été préparé en collaboration et de concert par l'évêque, le gouverneur et l'intendant. Il était impossible d'imaginer une entente plus parfaite entre l'autorité religieuse et l'autorité civile au Canada.

" M. de Frontenac prétend, écrivait M. Dudouyt à Mgr de Laval, qu'il n'a eu de différend avec vous, que parce qu'il voulait des cures fixes, et que vous ne le vouliez pas. Préparez un état de votre Eglise, y compris les sulpiciens et les récollets, pour ôter toute jalousie."

Frontenac avait perfidement déplacé la question. Mgr de Laval voulait, lui aussi, des cures fixes; mais il les voulait plus sérieusement que Frontenac. Il voulait des cures fixes qui fussent en état de faire vivre leurs curés. La dîme n'était pas encore suffisante à cette époque; le supplément proposé par l'édit de 1679 était impraticable en lui-même et dans son mode de perception. Du moment qu'il put espérer, grâce à la bonne volonté des autorités de la colonie, que le roi accorderait une gratification raisonnable pour la subsistance de ses prêtres,—gratification que le roi octroya, en effet— il se décida à ériger de nouveau quelques cures fixes.

Il envoya d'abord au souverain l'état des missions dont nous avons parlé. Sa Majesté se déclara satisfaite. Elle voulut bien décharger les habitants du supplément qu'ils devaient payer, et, à la place, donna *sur son domaine d'occident* une somme annuelle de 8,000 francs, sur laquelle on devait prendre 2,000 francs pour les prêtres infirmes, et

1,200 francs pour aider à la construction des églises paroissiales.

Cet argent fut distribué d'abord par l'intendant ; ensuite par le séminaire comme chargé des cures, jusqu'en 1692 ; Mgr de Saint-Valier obtint alors que l'évêque en fût seul le distributeur.

Dans l'automne de 1684, Mgr de Laval érigea six nouvelles cures fixes : celles de Champlain, de la Sainte-Famille, de Beauport, de la Pointe-aux-Trembles de Neuville, de Batiscan et de Repentigny.

Les brefs d'érection sont écrits dans un latin parfait, et les motifs qui y sont exprimés font bien voir l'importance que mettait le prélat à l'accomplissement des devoirs de sa charge pastorale. Prenons pour exemple celui de Repentigny.

" Il est de notre sollicitude pastorale et épiscopale, dit l'évêque, de faire construire des églises dans les lieux habités par un grand nombre de fidèles, d'y établir des paroisses, et, à l'exemple des apôtres, d'y envoyer des ouvriers pour la vigne et la moisson du Seigneur, d'y fixer des prêtres pour cultiver cette vigne et recueillir cette moisson, savoir, en annonçant la parole de Dieu, administrant les sacrements de l'Eglise, faisant l'office divin, et remplissant toutes les autres fonctions établies par les lois divines et ecclésiastiques pour le culte divin, le gouvernement de l'Eglise, et le salut des âmes, suivant le saint Evangile de Jésus-Christ, et les autres livres divinement inspirés, les saints canons établis par l'Esprit de Dieu et

consacrés par le respect de tous les siècles, ainsi que les traditions des Pères...."

Le bref d'érection de la paroisse de Repentigny avait ceci de particulier, qu'il y avait deux succursales attachées à la paroisse principale : la chapelle de l'Enfant-Jésus, en la seigneurie de l'île Jésus, et l'église de Saint-Charles, située en la seigneurie de La Chesnaie : toutes deux dépendaient de la cure de Repentigny.

Lorsque l'année suivante (1685) M. de Maizerets, en sa qualité de grand vicaire et d'archidiacre, alla installer dans leurs cures les différents curés nommés par Mgr de Laval, il installa d'abord M. Pierre Volant dans son église principale, celle de Repentigny, puis se transporta successivement aux deux succursales, pour l'y installer également comme curé [1].

La guerre avec les Iroquois, que M. de la Barre avait réussi à conjurer en 1683, devint imminente au printemps de 1684. La colonie, laissée à elle-même, était impuissante à se défendre : on l'avait reconnu, à l'assemblée de 1682, où il avait été décidé d'écrire au roi pour avoir du secours. Mais ce secours tardait de venir.

A la vue du danger dont est menacé le Canada, le cœur du noble évêque se déchire de douleur. Cette petite colonie française, si pleine d'espérances, va donc être détruite par les barbares, ou devenir la proie de la Nouvelle-Angleterre qui la convoite ! Son patriotisme n'y peut tenir ; il se

1 — Archives de l'archevêché de Québec.

décide à écrire lui-même au roi pour joindre ses supplications à celles du gouverneur :

" Sire, dit-il, le marquis de Seignelay informera Votre Majesté de la guerre que les Iroquois ont déclarée à vos sujets de la Nouvelle-France, et de la nécessité pressante où l'on se trouve de dépêcher une barque pour lui en donner avis, et la supplier très humblement d'avoir la bonté d'y envoyer un secours qui soit capable de résister, et de détruire, s'il se peut, cet ennemi qui s'oppose depuis tant d'années à l'établissement de cette colonie, et à la conversion de toutes les nations infidèles de ce pays, lesquelles, ne pouvant recevoir la Foi et la lumière de l'Evangile que par vos sujets, nous avons tout lieu de croire que la Providence de Dieu a réservé à Votre Majesté Très Chrétienne, fils aîné de la sainte Eglise, la destruction de ce peuple, qui sert d'un si puissant obstacle à l'accroissement du christianisme.

" Puisqu'il a plu à Votre Majesté de me choisir pour le gouvernement de cette Eglise naissante, je me sens obligé plus que personne de lui en représenter les besoins.

" Les soins paternels qu'Elle a toujours eus d'y pourvoir ne me laissent aucun lieu de douter qu'Elle ne donne les ordres nécessaires pour le plus prompt secours qu'il sera possible; sans lequel ce pauvre pays serait exposé à un péril très grand de sa ruine. Tous vos sujets espèrent qu'Elle aura cette bonté, assurant Votre Majesté qu'ils prient Dieu incessamment pour sa conservation et la prospérité de ses armes, et moi particulièrement qui suis, avec

tout le respect que je dois, de Votre Majesté le très humble serviteur [1]."

La prière du vieil évêque fut entendue. Le roi envoya quelques troupes au Canada; et le prélat s'empressa de lui écrire pour lui en témoigner sa vive reconnaissance :

" Les troupes que Votre Majesté nous a envoyées cette année, écrit-il, pour nous défendre contre les Iroquois, la place qu'Elle nous a accordée pour faire la chapelle succursale de la paroisse de Québec, et les fonds qu'Elle nous a fait donner tant pour commencer à faire rebâtir le clocher de la cathédrale, que pour aider à la subsistance des curés dans tout le pays, sont de nouvelles grâces qui m'obligent indispensablement à en faire de très humbles remerciements à Votre Majesté, et me font espérer qu'Elle voudra bien continuer ses bontés royales à notre Eglise et à toute la colonie."

Puis il ajoutait : " Votre Majesté sera sans doute bien aise d'apprendre que je conserve avec grand soin toute la bonne intelligence possible avec M. le gouverneur et M. l'intendant, qui paraissent contents de ma conduite."

Il terminait sa lettre par ces lignes affectueuses, qui témoignent de son profond attachement pour le monarque qui gouvernait alors la France et en avait fait la première nation de l'Europe :

" Je demande tous les jours à Dieu qu'il verse de plus

1 — Lettre de Mgr de Laval à Louis XIV, 4 juin 1634.

en plus toutes sortes de bénédictions sur la personne sacrée et sur la famille royale de Votre Majesté [1]."

Malheureusement, M. de la Barre avait entrepris la campagne contre les Iroquois avec trop d'hésitations ; il la conduisit sans talent et sans succès.

Mieux disposé que son prédécesseur pour la bonne administration civile du pays, surtout dans ses rapports avec l'autorité religieuse, il était loin d'avoir les ressources et le prestige de Frontenac pour mener à bonne fin une expédition militaire.

" Il s'avança jusqu'au lac Ontario avec 130 soldats, 700 miliciens et 200 sauvages. Mais les délais et les lenteurs qui avaient caractérisé cette expédition, devaient tout compromettre ; les vivres se gâtèrent, la famine éclata, les maladies sévirent. Dans cette situation, il crut devoir accepter une paix honteuse, par laquelle il abandonnait les Illinois à la vengeance des Iroquois, et s'engageait à décamper dès le lendemain [2]."

Mgr de Laval eut la douleur de porter lui-même cette triste nouvelle à la Cour, lorsqu'il passa en France dans l'automne de 1684.

La petite colonie française était bien éprouvée. Deux ans auparavant, toute la basse ville de Québec avait passé au feu. On sait que la plupart des citoyens y résidaient, à cette époque ; les magasins, le commerce, les richesses et

1 — Lettre de Mgr de Laval à Louis XIV, 10 nov. 1684.
2 — Gauthier, *Histoire du Canada.*

les espérances matérielles de la colonie étaient là : tout fut anéanti.

" Québec se ressentira longtemps de ce malheur, écrivait la sœur Juchereau. Le feu prit à une maison de la basse ville ; et comme elles sont bâties en bois, et que la saison était fort sèche, le feu se communiqua si vite, qu'en peu de temps toute la basse ville fut réduite en cendres. C'était le 5 août, fête de Notre-Dame-des-Neiges.

" A dix heures du soir, nous nous éveillâmes aux cris effroyables que nous entendîmes, et nous ne fûmes pas peu alarmées de voir qu'il faisait aussi clair qu'en plein midi, tant les flammes étaient ardentes et élevées. On ne put rien sauver de tant de marchandises dont les magasins étaient remplis, et on perdit plus de richesses dans cette triste nuit que tout le Canada n'en possède à présent [1]."

Lorsque Mgr de Laval partit pour la France, à la fin de 1684, la basse ville commençait à peine à se relever de ses ruines ; et il allait apprendre en Europe, deux ans plus tard, un autre événement désastreux, la destruction complète du monastère des ursulines, qui devint en quelques instants la proie des flammes (1686).

Il semble que la divine Providence voulait préparer le saint évêque aux grandes douleurs qui devaient un jour le frapper de plus près : les deux incendies presque successifs de son séminaire. Mais n'anticipons pas sur les événements.

1 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

—

Mgr de Laval et l'Acadie. — Les Abénakis ; les Crucientaux. — M. Petit, à Port-Royal ; M. Thury, à Miramichi. — Mgr de Laval et les Huguenots.

Mgr de Laval ne put jamais visiter cette partie de son immense diocèse qui s'appelait l'Acadie.

La première terre qu'il aborda en arrivant en Amérique fut Percé, où il passa quelques jours et confirma bon nombre de personnes. Mais Percé n'appartenait pas à l'Acadie proprement dite. Il faisait partie de ce que l'on appelait la province du golfe Saint-Laurent ; et ce n'est que par extension que les jésuites rattachaient ce territoire à l'Acadie [1]."

Le nom d'Acadie, à proprement parler, ne s'appliquait qu'à la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, y compris Canso et le Cap-Breton ainsi que le littoral de la baie de Fundy jusqu'à Pentagouët.

Il y a peu de colonies aussi intéressantes à étudier que celle de l'Acadie. Son histoire est un véritable poème épique, dont tous les personnages sont des héros, et où

---

1 — *Relations des jésuites*, 1659.

l'on voit se dérouler sans interruption des scènes d'une sublime grandeur : la fondation de Port-Royal par Poutrincourt, en 1605 ; les efforts héroïques de Biencourt, de Rasilly et de D'Aulnay pour consolider l'œuvre du vaillant fondateur ; les exploits du baron de Saint-Castin ; les prodiges d'activité déployés par Jacob Bourgeois, Terriau et Mélanson, Mathieu Martin, le meunier Thibaudeau, et tant d'autres, pour coloniser leur nouvelle patrie ; le petit peuple acadien luttant avec un courage intrépide contre les colons de la Nouvelle-Angleterre, succombant enfin, après de nombreuses alternatives de triomphes et de revers, sous les efforts d'un ennemi dix fois plus nombreux que lui ; puis, sous le nouveau régime, de nouveaux combats, cette fois, contre l'astuce et la fourberie, jusqu'à la scène lamentable, et probablement unique dans les annales du monde, de la déportation en masse du peuple acadien ; puis enfin, comme pour terminer l'épopée dans un rayon de lumière, le retour des proscrits dans leurs foyers, et la renaissance vraiment merveilleuse de l'Acadie [1].

Lorsque Mgr de Laval arriva en Amérique, en 1659, la colonie acadienne traversait une de ses périodes de deuil et de revers. Elle était passée depuis cinq ans à l'Angleterre, par la capitulation de Port-Royal (1654). Mais elle

1 — Voir le livre vraiment magistral de M. Rameau, *Une colonie féodale en Amérique*, et celui de M. l'abbé Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Evangeline*, qui a mérité l'honneur d'être couronné par l'Académie française.

rentra dans le domaine de la France, en 1667, par le traité de Bréda.

La remise de l'Acadie ne fut cependant définitivement complétée qu'en 1670, entre les mains de M. Hubert d'Andigny, chevalier de Grandfontaine, qui fut le premier gouverneur en titre de cette contrée. Il n'y avait encore que quatre cent quarante colons français.

Bien que Mgr de Laval n'ait pu visiter par lui-même cette partie de son troupeau, elle fut toujours l'objet de sa sollicitude. Comme au Canada, il s'intéressait d'une manière particulière au salut et à l'avenir des pauvres tribus sauvages qui habitaient les forêts de l'Acadie. Ces sauvages lui donnaient, d'ailleurs, beaucoup de sujets de consolation.

" La nation des Abénakis, dit Latour, consola le prélat du peu de progrès que faisait la Foi, dans le commencement, chez tant de différents peuples. Les Abénakis avaient embrassé le christianisme depuis plusieurs années. Dès l'an 1646, le P. Druillètes avait jeté parmi eux les fondements d'une Eglise florissante ; mais ce fut pendant l'épiscopat de Mgr de Laval que l'Evangile y fit de plus grands progrès. Ce fut un des objets les plus consolants pour lui, et l'un des premiers qu'embrassa son zèle.

" Dès son arrivée, plusieurs bons ouvriers, que le P. Lalemant lui donna, allèrent cultiver ces terres fertiles, et Dieu y versa tant de bénédictions, que, malgré leur vie errante, et leur indolence naturelle, presque tout ce peuple répandu sur la côte orientale de l'Acadie, depuis le golfe

Saint-Laurent jusqu'à la Nouvelle-York, est aujourd'hui chrétien.

" Tous les efforts des Anglais n'ont pu les détacher de notre alliance, cimentée par la religion; et l'artifice des ministres qu'ils y ont envoyés, non plus que leur violence, n'ont pu ébranler la foi de ces néophytes, ni diminuer leur ferveur. Les Abénakis ont toujours été amis de la France, et ennemis des Anglais....

" De tous les sauvages, ce sont ceux dont les mœurs s'accommodent le mieux avec les nôtres, par la douceur, l'affabilité, la bonté de cœur qui leur est naturelle, mais qui n'affaiblit point leur courage et leur valeur. Ils sont très unis entre eux ; et leur réputation est si bien établie, que, malgré leur alliance avec nous, les Iroquois n'ont jamais osé les attaquer, même dans le plus grand feu de la guerre.

" Ils sont extrêmement chastes et retenus, ce qui, parmi les sauvages, tient du prodige. Le vice, chez eux, est en abomination, et les plus légères libertés, même en paroles, leur sont inconnues : plusieurs familles portent la modestie jusqu'à séparer les garçons et les filles en différentes cabanes, et ne pas leur permettre de se visiter [1]."

Le P. Druillètes, le premier missionnaire qui ait remonté la rivière Chaudière jusqu'au Kénébec, passa chez les Abénakis un grand nombre d'années. Ces sauvages lui portaient tant d'estime, qu'ils le naturalisèrent abénakis :

" Il est bon, disaient-ils aux Anglais, que vous sachiez

1 — Latour, p. 64.

que le Père est maintenant de notre nation, que nous l'avons adopté pour notre compatriote, que nous le considérons et nous l'aimons comme le plus sage de nos capitaines, que nous le respectons comme l'ambassadeur de Jésus, auquel nous voulons nous donner entièrement; et par conséquent, quiconque l'attaque, attaque tous les Abénakis [1]."

Le P. Druillètes revint en 1679 à Québec, où il mourut le 8 avril 1681, à l'âge de 88 ans.

Les Crucientaux — une autre tribu sauvage de l'Acadie —habitaient surtout la vallée de la rivière de la Croix ou Sainte-Croix. Les missionnaires furent surpris de trouver chez ces sauvages un certain culte de la Croix; de là le le nom de *nation de la Croix* ou *Crucientaux*. Voici, d'après Latour, ce qu'en disait Mgr de Saint-Valier :

" On aurait peine à croire que la rivière de la Croix n'ait pas été ainsi nommée par des chrétiens; il est pourtant vrai qu'elle tire son nom depuis un temps immémorial de certains sauvages appelés Crucientaux, parce qu'ils ont un respect particulier pour la Croix. Ils en mettent une de bois au bout de leurs canots, ils en portent une de porcelaine sur l'estomac, plusieurs les pendent à leur cou; et les femmes enceintes en cousent une sur la partie de leur habit qui couvre leur sein, pour mettre leur fruit sous la protection de la Croix. Ils font enterrer avec eux, ou arborer une croix sur leur tombeau.

" Le capitaine se distingue par une croix particulière

1 — *Relations des jésuites*, 1652.

sur l'épaule, jointe à celle de l'estomac: l'une et l'autre ont une bordure de porc-épi, teinte en couleur de feu.

" Un des anciens, âgé de plus de cent ans, disait qu'il avait vu le premier navire d'Europe qui avait abordé dans leur pays, et qu'avant son arrivée ils avaient déjà l'usage de la Croix, dont voici, ajoutait-il, l'origine :

" Il y a longtemps que nos pères, affligés d'une cruelle famine, ayant inutilement invoqué le démon par leurs jongleries, le capitaine vit en songe un jeune homme qui, l'assurant de leur délivrance prochaine par la vertu de la Croix, lui en montra trois, dont l'une servirait dans les calamités publiques, l'autre dans les délibérations et les conseils, la troisième dans les voyages et les périls.

" A son réveil, il ne trouva plus rien ; mais l'image de la Croix demeura si vivement imprimée dans son imagination, qu'il en fit sur le champ de semblables. Il inspira cette dévotion à sa famille, d'où elle passa à toute la nation ; et il planta une grande croix de bois au milieu de sa cabane, et l'autre à la porte ; chacune avait trois croisillons, comme un monument de sa vision de trois croix [1]."

Le principal obstacle que rencontraient les missionnaires pour la conversion des Abénakis et des Crucientaux, c'était, comme au Canada, l'abus des liqueurs enivrantes. Nous avons vu que Mgr de Laval et les jésuites se virent obli-

1 — Latour, p. 65.

gés d'abandonner trois missions de l'Acadie, à cause des désordres produits par la traite des boissons [1].

Mgr de Saint-Valier, dans son voyage en Acadie, demeura sept jours chez les Crucientaux. Il leur fit promettre de n'user d'eau-de-vie qu'avec une grande modération, et fit des recommandations pressantes aux Français sur ce sujet :

" J'exhortai extrêmement, dit-il, les Français qui les fréquentent, à se souvenir qu'ils étaient étroitement obligés de leur donner l'exemple de la sobriété, pour ne pas les scandaliser dans un temps où leur foi est encore faible [2]."

Mais c'étaient surtout les colons de la Nouvelle-Angleterre qui fournissaient les boissons aux sauvages. Pour se soustraire à cette pernicieuse occasion, un bon nombre d'Abénakis vinrent en 1676 se réfugier dans la mission sédentaire de Sillery, près de Québec.

Mgr de Laval, en arrivant au Canada, avait trouvé les jésuites occupés aux missions sauvages de l'Acadie. Il se reposa sur eux pour la desserte des Français qui l'habitaient.

Mais lorsqu'il fut devenu évêque de Québec, l'Acadie étant rentrée depuis quelques années dans le domaine de

1 — " Ce que j'apprends de tous côtés, est qu'il n'y a presque plus de sauvages, et qu'ils sont crevés, pour la plupart, des débauches d'eau-de-vie." (*Lettre de M. de Denonville au ministre*, 10 nov. 1686.)

2 — " Mgr notre évêque est de retour de l'Acadie, où il a fait sa visite, par toutes les habitations, avec de grandes fatigues. Il vous rendra compte de la grande quantité de désordres qui se font dans les bois par les malheureux libertins, qui sont comme des sauvages depuis longtemps...." (*Documents de la Nouvelle-France*, t. I, p. 369, Lettre de M. de Denonville au ministre, 10 nov. 1686.)

la France, le prélat y envoya un prêtre séculier pour la petite colonie française.

Ce fut M. Louis Petit qui fut chargé (1676) de cette mission lointaine et difficile. Il reçut pour cela des pouvoirs de grand vicaire, et établit sa résidence à Port-Royal.

C'était un ancien officier du régiment de Carignan, qui avait quitté le métier des armes pour entrer dans la milice de Jésus-Christ. Il porta sur de nouveaux champs de bataille l'héroïsme de son courage et l'enthousiasme de sa foi ardente. La lettre qu'il écrivait en 1686 à Mgr de Saint-Valier, peut nous donner une idée de son zèle, de ses travaux et de sa rare vertu :

" L'habitation de Port-Royal, dit-il, est composée d'environ quatre-vingts familles, qui font pour le moins six cents âmes, gens d'un naturel doux, et portés à la piété. On ne voit parmi eux ni jurements, ni débauches de femmes, ni ivrognerie. Quoiqu'ils soient dispersés jusqu'à quatre et cinq lieues sur la rivière, ils viennent en foule à l'église les dimanches et les fêtes, et ils fréquentent assez les sacrements.

" Dieu me garde d'attribuer leur piété à mes petits soins ; je les ai trouvés sur ce pied-là quand je suis venu ici, et cependant il y a quinze ou seize ans qu'ils étaient sans prêtres, sous la domination des Anglais. Je dois rendre cette gloire à Dieu, et à eux cette justice.

" J'ai auprès de moi un homme qui a de la vertu et du talent pour l'instruction de la jeunesse. Il fait avec fruit les petites écoles aux garçons dans la maison où je le tiens

avec moi ; et je fais moi-même le catéchisme aux filles dans l'église.

" Cet homme est le seul avec qui je puisse m'entretenir de Dieu à cœur ouvert, n'ayant d'ailleurs dans le voisinage aucun secours spirituel depuis neuf ans que je suis sans compagnon et sans conseil, au milieu de mille difficultés qui peuvent survenir à une personne comme moi, qui ai passé la plus grande partie de ma vie dans un état si différent de celui que je professe à présent, et qui suis averti par mes infirmités corporelles de me préparer à la mort.

" C'est là, je l'avoue, ma plus grande croix, n'ayant d'ailleurs que de la satisfaction de la part de mes chers paroissiens, qui n'ont que trop d'amitié et de considération pour moi.

" Votre prédécesseur, Monseigneur, m'avait envoyé ici, pour me consoler, M. Thury, qui est retourné sur ses pas rendre compte de ses courses apostoliques. Il vous fera mieux la peinture de notre état par un seul de ses entretiens, que je ne le pourrais faire par la plus longue de mes lettres. Donnez-lui, s'il vous plaît, une prompte audience, et renvoyez-le nous sans délai avec un autre prêtre, s'il est possible, pour aller non seulement secourir plusieurs pauvres familles qui se sont établies à quinze ou seize lieues d'ici, où elles sont comme abandonnées, le P. Claude ni moi n'y pouvant aller ; mais aussi pour pouvoir faire des courses jusqu'à trente et quarante lieues, au Cap de Sable, à la rivière Saint-Jean, et autres lieux circonvoisins le long de cette côte, où il n'y a point de missionnaires.

" M. de Saint-Castin en demande un pour Pentagouët, où il fait sa demeure ordinaire avec des sauvages, qui désirent se faire instruire. Ce gentilhomme a besoin lui-même de ce secours pour se soutenir dans le bien. Il passa en ce pays dès l'âge de quinze ans, en qualité d'enseigne de M. de Chambly ; et ayant été obligé, à la prise de Pentagouët, de se sauver dans les bois avec les sauvages, il se vit forcé de s'accommoder à leur manière de vie.

" C'est un fort beau naturel ; il mérite d'être aidé. Nous lui avons de grandes obligations, ici : comme il est généreux, et qu'il est fort à son aise, il nous fait souvent des aumônes considérables pour notre église, qui, sans son secours et sans un legs d'un autre particulier, serait beaucoup plus pauvre qu'elle n'est. Je n'y entre jamais que je ne me souvienne de lui ; et quand il vient ici me voir, ce qui lui arrive ordinairement deux fois par an, il est ravi d'assister au service que nous y faisons les dimanches avec toute la décence qui nous est possible.

" Ces jours-là, nous chantons toujours une messe haute, où je fais une instruction familière selon ma petite capacité, et à la portée de mes auditeurs. A deux heures, nous chantons vêpres, qui sont suivies d'un petit salut et du catéchisme que je fais aux filles....

" Si nous avions encore un prêtre, il me semble que tout irait bien. Je sais, Monseigneur, que ce sera un surcroît de dépense, et que le séminaire de Québec, qui jusqu'à présent en a soutenu de grandes, ne sera peut-être pas en état d'ajouter celle-ci à toutes les autres ; mais quand vous

retournerez en France, vous trouverez peut-être à la Cour ou ailleurs quelque petit fond extraordinaire pour entreprendre un si grand bien. Il me suffit de vous marquer mes faibles vues, et je dois ensuite me reposer sur votre zèle. "

Il règne dans cette lettre de M. Petit une si aimable simplicité et un tel parfum de vertu, que nous avons pris plaisir à la citer tout entière: Il était bien revêtu de la force d'en haut, ce prêtre zélé et courageux, qui avait consenti à s'exiler ainsi, loin de tout secours pour lui-même, afin de sauver les âmes.

Quel beau témoignage il rendait aux sacrifices généreux du séminaire de Québec ! C'est le séminaire, en effet, qui faisait les frais de la mission de Port Royal. C'est lui aussi qui, à la demande de Mgr de Laval, venait d'envoyer M. Thury en Acadie. L'on avait pris cette détermination par un motif de patriotisme, autant que par zèle religieux, comme le prouve la lettre suivante :

" Il me semble important, écrivait au roi Mgr de Laval, d'établir une cure au Port Royal, afin d'y maintenir les habitants dans l'obéissance due au roi, parce qu'ils sont éloignés de Québec et tout proche des Anglais.

" Il y a sept ans qu'un de mes ecclésiastiques travaille utilement à ce dessein, en même temps qu'il est chargé du soin des âmes. Mais comme l'habitation a près de vingt lieues d'étendue, et qu'elle est la plus peuplée de l'Acadie, il y faut encore un prêtre pour aider celui qui y demeure depuis si longtemps."

Puis il ajoutait: " Cet ecclésiastique m'a donné avis qu'il est passé dans ce lieu-là des hérétiques de La Rochelle qui prétendent s'y établir sous prétexte de pêche, et qui ont déjà trop de communication avec les Anglais de Boston.

" Je supplie très humblement Votre Majesté de ne pas souffrir ce désordre, dont vous voyez bien les suites[1]."

Mgr de Laval voulait, en effet, faire de l'Acadie, comme de tout le reste de la Nouvelle-France, une colonie exclusivement catholique; et en cela il était d'accord avec le roi et toutes les personnes bien pensantes de l'époque. Dès l'année 1670, il faisait un mémoire contre l'usage des marchands de France d'envoyer ici des commis protestants; et il en montrait les inconvénients pour la Religion et pour l'Etat.

" A l'égard de la Religion, l'évêque de Québec assure qu'ils tiennent plusieurs discours séduisants, qu'ils prêtent des livres, et que quelquefois même ils se sont assemblés entre eux; qu'enfin il a connaissance que plusieurs personnes en parlent honorablement, et ne se peuvent persuader qu'ils soient dans l'erreur.

" En examinant la chose du côté de l'Etat, il paraît qu'elle n'est pas moins importante. Tout le monde sait que les protestants en général ne sont pas si attachés à Sa Majesté que les catholiques.

" Québec n'est pas bien loin de Boston et autres villes

1 — *Documents de la Nouvelle-France*, t. I, p. 314, Lettre de Mgr de Laval au roi, 10 nov. 1683.

anglaises: multiplier les protestants dans le Canada, ce serait donner occasion pour la suite à des révolutions. Ceux qui y sont n'ont pas paru prendre une part particulière au succès des armes de Sa Majesté ; on les a vus répandre avec un certain empressement tous les petits contretemps arrivés.

" Une défense aux commerçants français d'envoyer des commis protestants suffirait pour remédier à l'abus [1]. "

Le roi entrait parfaitement dans ces vues. Dans une lettre qu'il adressait en 1683 à M. de la Barre: " J'ai écrit à M. l'évêque de Québec, disait-il, que je maintiendrai toujours les défenses que j'ai faites aux Huguenots de passer à l'Acadie et en Canada ; et pour ceux qui y viendront pour leur commerce, ils peuvent y être tolérés, sans permettre qu'ils y fassent aucun exercice de religion [2]. "

Cependant, cette même année, la Cour de France autorisait la formation d'une compagnie de pêche sédentaire en Acadie ; et les promoteurs de l'entreprise étaient des marchands protestants de La Rochelle. " Je ne sais point quels sont les sentiments de M. l'évêque à cet égard," écrivait M. de la Barre au roi [3].

On pouvait le conjecturer aisément d'après ce qu'il avait écrit en 1670. Mais le prélat n'était pas homme à combattre inutilement les faits accomplis. Cette compagnie

1 — *Documents de la Nouvelle-France*, t. I; p. 204, Mémoire de l'évêque de Québec sur les Protestants, 1670.
2 — Lettre du roi à M. de la Barre; 5 août 1683.
3 — Mémoire de M. de la Barre au roi, 15 nov. 1684.

de pêche était rendue à son poste ; il fallait en tirer le meilleur parti possible. Elle avait même amené un prêtre catholique en Acadie ; et le prélat était décidé à lui donner tous les pouvoirs nécessaires, lorsque sur les entrefaites il partit pour la France [1].

M. Thury, cependant, était allé, comme nous l'avons vu, rejoindre M. Petit à Port Royal. Le séminaire de Québec avait d'abord songé à établir trois missions sédentaires : une à Ristigouche, une deuxième au Cap-Breton, et une autre à la rivière Sainte-Croix ou Miramichi. Réflexion faite, on crut qu'il valait mieux se réduire à un seul établissement, et l'on s'arrêta de préférence à Miramichi. M. Denis y avait donné au séminaire trois lieues de terrain pour la mission. C'est là que se fixa M. Thury : il se trouvait avec les Crucientaux.

" Il a écrit sur ces sauvages des choses très édifiantes, dit Mgr de Saint-Valier. Il se loue surtout des bonnes dispositions de deux capitaines, avec lesquels il a traité de tous les autres, et il fait un fort grand cas de la modestie des jeunes gens, de leur penchant à exercer la charité, et de leur dévotion dans la prière, quand il les assemble....

" J'avoue, ajoute Mgr de Saint-Valier, qu'en lisant son récit, mon cœur s'enflamma ; et je conçus dès lors le des-

1 — La Compagnie promit qu'il ne s'établirait pas de Huguenots en Acadie, et tint parole. M. Berger, directeur de l'établissement, fit même abjuration entre les mains du P. La Chaise, à Paris.

C'est vers cette époque (18 oct. 1685) qu'eut lieu la révocation de l'édit de Nantes, qui avait été donné en faveur des protestants par Henri IV en avril 1598.

sein d'entreprendre le voyage d'Acadie, pour aller voir de mes yeux les agréables commencements de cette mission sédentaire.... "

C'est ainsi que la relation de ce saint prêtre du séminaire de Québec détermina Mgr de Saint-Valier à faire son voyage en Acadie.

M. Thury, qui était revenu à Québec en 1685, retourna l'année suivante à sa mission, et s'y dévoua avec un courage infatigable.

Nous verrons plus tard ses confrères du séminaire envoyer de nouveaux missionnaires en Acadie et jusque dans la vallée du Mississipi. Mgr de Laval, alors retiré des affaires, se joindra à son pieux successeur pour encourager le zèle de ses enfants.

CHAPITRE VINGTIÈME

—

L'œuvre pastorale de Mgr de Laval. — Ses derniers mandements.

L'œuvre pastorale de Mgr de Laval, dans le sens restreint qu'on est convenu de donner à cette expression, n'est pas considérable : dix ou onze mandements, quelques ordonnances générales ou particulières, un certain nombre d'avertissements, de déclarations et de règlements diocésains ; voilà, à part sa correspondance et ses rapports au saint-siège, à peu près tout ce qu'il a écrit.

Ce n'était pas le temps de faire des lettres pastorales, ni des synodes ou des conciles ; c'était le temps d'agir, d'organiser, de créer : et certes le premier évêque de Québec n'a pas failli à cette tâche.

Du reste, comme nous l'avons vu, il ne faisait rien d'important sans le concours de son clergé ; et il ne manqua jamais d'élever la voix ni d'écrire aux fidèles confiés à ses soins, chaque fois qu'il le jugea à propos pour le bien des âmes.

Il le fit surtout, sur la fin de son administration, en deux circonstances solennelles, que nous ne pouvons passer sous silence : la première fois, ce fut pour rappeler aux

personnes du sexe la grande vertu de la modestie chrétienne; la seconde fois, pour enseigner à tout le monde le devoir essentiel de la charité.

Les mœurs de la société canadienne, à cette époque. paraissent avoir été beaucoup plus libres qu'on ne serait porté à le croire [1]. Les personnes du sexe venaient souvent à l'église avec des habits indécents, "faisant voir des nudités scandaleuses de bras, d'épaules et de gorge, se contentant de les couvrir de toile transparente, qui ne sert bien souvent, disait le pieux prélat, qu'à donner plus de lustre à ces nudités honteuses, la tête découverte, les cheveux frisés d'une manière indigne d'une personne chrétienne [2]."

Non seulement on se présentait ainsi à l'église avec un costume qu'on tolèrerait à peine, aujourd'hui, dans nos salons respectables, mais on s'approchait ainsi des sacrements, on présentait le pain bénit, on faisait la quête dans l'église en cet état.

1 — Il y aurait bien des choses à écrire sur les mœurs du Canada à cette époque. Le premier duel mentionné dans les annales de ce pays, eut lieu à Montréal, vers la fin de juin 1684, entre le gouverneur Perrot et Jacques Le Moine de Sainte-Hélène. (*Lettre de M. de Meulles au ministre*, 8 juillet 1684.)

L'habitude de vivre en contact avec les sauvages avait nui aux Canadiens français, sous le rapport de la morale: "Les jeunes gens du Canada sont si mal élevés, écrivait M. de Denonville, que, dès le moment qu'ils peuvent porter un fusil, leurs pères n'osent plus rien leur dire.... Je tâcherai, ajoute-t-il, de supprimer un abus qui se pratique dans les débauches, qui est de se mettre tout nu, à la manière des sauvages." (*Lettres au ministre*, 1685.)

2 — *Mandement contre le luxe et la vanité des femmes et des filles dans l'église*, 26 février 1682.

Mgr de Laval crut devoir élever la voix contre un pareil désordre, et, dans son mandement du 26 février 1682, condamner solennellement le luxe et la vanité des femmes et des filles dans l'église. Ce mandement est remarquable par le ton énergique, et mesuré à la fois, qui y règne.

Le prélat appuie sa doctrine sur celle des saints Pères, des Docteurs de l'Eglise et des apôtres. Le zèle qu'il doit avoir, dit-il, pour l'honneur de la maison de Dieu et pour le salut du troupeau qui lui a été confié, l'oblige à faire disparaître l'abus pernicieux qui s'y est introduit. Il veut faire observer les ordonnances qui ont été portées à ce sujet par les papes, les conciles et les évêques, et nommément par le grand saint Charles Borromée, qu'il appelle "la lumière des prélats de nos derniers temps et le restaurateur de la discipline chrétienne et ecclésiastique."

Il défend ensuite très expressément "à toutes filles et femmes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de s'approcher des sacrements, présenter le pain bénit, venir à l'offrande, et faire la quête des églises dans les manières indécentes" qu'il a expliquées dans son mandement; et à tous les curés, de les recevoir en cet état. Puis il défend aussi à tous les prêtres séculiers et réguliers d'admettre aux sacrements des personnes qui seraient habillées d'une manière indécente.

On le voit, ce mandement ne dépassait pas la mesure; il ne défendait que ce qu'il fallait défendre, mais il le faisait avec énergie et autorité. Aussi produisit-il les meilleurs résultats, et la modestie reprit-elle son empire le plus absolu sur les femmes de notre pays.

" L'effet de cette ordonnance subsiste encore, écrivait M. de Latour plus de cinquante ans après ; aucune femme n'ose paraître qu'avec décence dans ces occasions. En général même, elles ne viennent à l'église que décemment et couvertes, et bien plus qu'on ne l'est assez communément en France [1]. "

Le 3 juillet de l'année suivante (1683), l'évêque de Québec fut obligé d'élever la voix contre un autre désordre assez étrange. Ici, ce n'étaient plus la pureté ni les bonnes mœurs qui étaient en jeu, c'était la charité pour le prochain, c'était aussi le respect dû aux choses saintes.

Un mariage avait eu lieu dans la ville de Québec, et depuis trois jours certaines personnes, hostiles sans doute aux nouveaux mariés, allaient leur faire ce que l'on appelait déjà à cette époque un *charivari*. On s'assemblait la nuit en grand nombre à la porte de leur demeure, on s'y livrait à toutes sortes de désordres et de libertés scandaleuses, on s'y permettait même des actions très impies et de nature à ridiculiser les mystères de la religion chrétienne et les cérémonies les plus saintes de l'Eglise.

Mgr de Laval avait été obligé de recourir au bras séculier pour réprimer ces désordres ; mais le mal continuait toujours, au grand détriment de la morale et de la charité chrétiennes.

Le pieux évêque se décida alors à joindre l'autorité de l'Eglise à celle du bras séculier, et à défendre par un mandement, sous les peines les plus graves, ce qu'il regardait

1 — Latour, p. 176.

avec raison comme si préjudiciable à la Religion, aux bonnes mœurs, au bien public et au repos de toutes les familles.

" Pour apporter, dit-il, un remède convenable à un si grand mal, qui ne pourrait avoir que des suites et des conséquences très funestes, nous faisons très expresses inhibitions et défenses à tous fidèles de l'un et de l'autre sexe de notre diocèse, de se trouver à l'avenir à aucunes des dites assemblées qualifiées du nom de charivari; aux pères et aux mères d'y envoyer ou permettre que leurs enfants y aillent; aux maîtres et maîtresses d'y envoyer leurs domestiques, ou permettre volontairement qu'ils y aillent; le tout sous peine d'excommunication."

Ce mandement eut un bon effet. Les coupables reconnurent leurs fautes et cessèrent leurs désordres. Tout rentra dans le calme; et la charité chrétienne ne fut plus outragée par ces scènes scandaleuses.

Pour réprimer les désordres dans son diocèse et y faire régner la piété, le saint évêque comptait surtout sur la prière et le secours d'en haut. La dévotion à la sainte Famille et aux saints Anges protecteurs de son Eglise avait toujours été l'arme favorite qu'il n'avait cessé d'employer et de recommander à ses ouailles.

Dès les premières années de son épiscopat, il avait établi la confrérie de la Sainte-Famille, destinée à régénérer les familles de son diocèse, et à y faire régner l'esprit de Jésus, Marie et Joseph. Cette confrérie avait déjà produit d'admirables résultats : Dieu s'était plu à verser sur elle

d'abondantes bénédictions. Le souverain pontife l'avait enrichie d'une indulgence plénière que l'on pouvait gagner le deuxième dimanche après l'Epiphanie, jour où se célébrait alors la fête de la Sainte-Famille [1].

Mgr de Laval résolut d'établir canoniquement cette fête; et afin de permettre aux associés de la Sainte-Famille de la célébrer dans une saison plus commode, il la transféra du deuxième dimanche après l'Epiphanie au troisième dimanche après Pâques, ordonnant qu'elle serait de première classe et avec octave. Le souverain pontife voulut bien transférer également à ce dimanche l'indulgence plénière qui avait été déjà accordée [2].

Nous avons vu qu'on avait composé une messe et un office pour la Sainte-Famille. Mgr de Laval les rendit obligatoires dans son diocèse :

" Voulons, disait-il, que, jusqu'à ce qu'il ait été par nous autrement ordonné, l'office et la messe de cette fête se diront en la manière qu'ils ont été approuvés de nous [3] :

1 — Bulle d'Alexandre VII, 28 janvier 1665.

2 — Bulle d'Innocent XI, 7 mai 1685.

3 — On avait récité jusque-là l'office de l'Annonciation, comme étant le mystère qui avait donné le commencement à la sainte Famille. On n'eut d'abord que des copies manuscrites du nouvel office, dont les hymnes avaient été composées par Santeuil. Il fut imprimé en 1702 aux frais du séminaire. *(Histoire manuscrite du séminaire de Québec.)*

Les hymnes furent plus tard réformées par M. Gourdan, comme nous l'apprend M. Tremblay, dans une de ses lettres à M. Glandelet : " Cet été (1696), dit-il, nous pensâmes fort à vous pour l'office de la Sainte-Famille, et nous allâmes, M. de Brisacier et moi, voir un très saint religieux de Saint-Victor, nommé M. Gourdan, qui est un poète aussi recueilli que feu Santeuil était religieux.

" C'est lui que Santeuil avait fait représenter à côté du crucifix, à

enjoignant à tous les ecclésiastiques de notre diocèse qui disent la messe, ou qui sont obligés au bréviaire, de le réciter, et d'inspirer à toutes les personnes qui leur sont commises le respect, l'amour et la vénération qu'ils doivent avoir pour la plus aimable de toutes les familles, et de la protection de laquelle ils doivent attendre toutes sortes de secours et de bénédictions; Dieu, ajoutait-il, ayant même pris plaisir à rendre cette dévotion recommandable tant dans l'ancienne que dans la nouvelle France, par un grand nombre d'effets miraculeux qui ont été opérés par son moyen [1]."

Quel parfum de piété et de suavité l'on respire en lisant ces lignes! L'âme du saint évêque était pénétrée d'une foi ardente et d'une inaltérable confiance en Dieu et en la sainte Famille.

C'est la même foi, et la même piété qui respirent dans son beau mandement du 29 janvier 1683 pour publier le jubilé du souverain pontife Innocent XI [2]; c'est aussi l'amour de la pénitence, cette vertu qu'il pratiquait lui-

droite, et lui à gauche, pour faire quatre vers sur le bon et le mauvais larron.

" M. Gourdan eut la bonté de nous faire de fort belles hymnes et une prose pour la Sainte-Famille.... Il y en a une pour Laudes dans le temps pascal, appliquée à Jésus-Christ glorieux, agissant par les ouvriers apostoliques, pour procurer la gloire de son Père dans la conversion des âmes, qui est tout à fait belle...." (*Abeille*, vol. I, No. 31.)

1 — *Mandement pour l'établissement de la fête et de l'office de la sainte-Famille*, 4 nov. 1684.

2 — D'après le P. Le Tac, le premier jubilé en Canada eut lieu en 1618 : " Le P. Dolbeau, dit-il, fit part aux Français catholiques, du jubilé qu'il avait obtenu de Sa Sainteté pour la Nouvelle-France. Il le publia le 29 juillet 1618 dans la chapelle de Québec. " (*Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, p. 107.)

même à un degré héroïque, et qu'il aurait voulu inculquer dans l'âme de tous ses diocésains :

"Ce n'est pas sans raison, dit-il, que Dieu, par sa miséricorde, nous a voulu rendre les jubilés universels plus fréquents qu'ils n'étaient dans les premiers siècles de l'Eglise ; et nous les devons recevoir avec plus de respect et de ferveur que dans les siècles passés, si nous considérons que ce sont des occasions et de puissants secours pour nous tirer du péché, dans un temps où il règne avec tant d'empire, et dans lequel par conséquent nous avons plus besoin de ses grâces extraordinaires.

" Mais ce serait en faire un très mauvais usage de croire que quand Notre-Seigneur nous ouvre si libéralement les trésors de son Eglise, il voulût favoriser notre lâcheté et notre impénitence, et que ces occasions salutaires qui ne nous sont données que pour nous obliger à détruire en nous le péché, comme la cause et la source de tous les maux, puissent être utiles à ceux qui ne quittent le péché qu'en apparence et pour un temps, et à ceux qui, après quelques satisfactions légères, prétendent par une présomption téméraire obtenir le pardon des péchés dont ils n'auraient pas fait une pénitence sincère et véritable.

" C'est pourquoi nous exhortons avant tout les fidèles de notre diocèse d'entrer dans les dispositions d'une sainte horreur et d'une détestation sincère de leurs péchés, de leurs inclinations déréglées et de leurs mauvaises habitudes, et de prendre une bonne et constante résolution de faire les œuvres dignes d'une pénitence vraiment chrétienne. "

Il fixe ensuite le temps pour gagner l'indulgence du jubilé:

" Afin que tous les fidèles de notre diocèse, dit-il, puissent recevoir plus abondamment le fruit de la grâce que Notre Saint Père le Pape a accordée à tous les fidèles, nous avons cru qu'il n'y avait pas de temps plus convenable pour les y faire participer, que celui dans lequel on célèbre les saints mystères de la mort et résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, où la sainte Eglise oblige particulièrement ses enfants de mourir à leurs péchés et de ressusciter à la vie de la grâce."

Quant à l'aumône du jubilé, il recommande de la faire à l'Hôtel-Dieu de Québec, " qui se trouve, dit-il, notablement incommodé, tant par les dépenses qu'il a été obligé de faire pour se mettre en état de recevoir les pauvres malades, qu'à cause du grand nombre de malades dont il est continuellement surchargé [1]...."

Le dernier mandement de Mgr de Laval est du 13 novembre 1684. Il le fit pour rendre d'obligation dans son diocèse la fête de saint Louis. Le pieux évêque devait en effet à son affection pour la France, son ancienne patrie, de faire honorer dans la Nouvelle-France celui qui en avait été l'une des gloires les plus pures.

Le souverain pontife Paul V, à la demande de Louis XIII, avait permis que la fête de saint Louis fût de pré-

1 — *Mandement pour le jubilé du 11 septembre 1681, accorde par Innocent XI*, 29 janvier 1683.

cepte dans tout le Royaume. Mgr de Laval voulut faire profiter le Canada de cette faveur.

" Après avoir mûrement considéré, dit-il, qu'entre les saints que la Nouvelle-France devait honorer d'un culte plus particulier, saint Louis, roi de France, méritait de tenir un des premiers rangs, tant à cause des obligations spéciales que les Français ont envers ce grand saint, comme leur roi, que parce qu'il est titulaire et patron, conjointement avec la sainte Vierge, de l'église cathédrale de Québec..., Nous ordonnons par ces présentes que la fête de saint Louis... sera dorénavant observée et chômée dans tout le pays de la Nouvelle-France, et censée fête de commandement, et que tous les fidèles de notre diocèse seront obligés de la garder, ainsi que toutes les autres fêtes qui leur sont commandées [1]."

C'est donc par un acte de patriotisme autant que de piété, que le saint évêque voulait clore son œuvre pastorale au Canada.

1 — *Mandement pour la fête de saint Louis*, 13 novembre 1684.

CHAPITRE VINGT ET UNIEME

—

Erection du chapitre de Québec. — Son installation. — La cure de Québec, érigée de nouveau, et unie au séminaire. — Paroles de Mgr Briand. 1684.

Lorsque l'on visite les grandes villes de l'Europe, et que l'on pénètre dans ces immenses basiliques qui font l'orgueil de l'Espagne, de l'Italie et de la France, on reste frappé d'admiration à la vue de ces monuments de la foi des âges passés, des richesses accumulées dans ces sanctuaires, du travail capitalisé, pour ainsi dire, au profit de la gloire de Dieu.

Tous les arts se sont donné la main pour enrichir ces splendides cathédrales : l'architecture, la sculpture, la peinture. Les plus grands génies ont passé par là, et leurs chefs-d'œuvre proclament bien haut la magnificence de Celui qui les a inspirés.

Mais ce qui frappe surtout le voyageur chrétien, c'est la vie qui règne dans ces impérissables monuments de la piété des peuples. Là tout parle au cœur de l'homme, non seulement ces colonnes élancées vers le ciel, ces bas-reliefs et ces tableaux si animés, ces orgues aux sons puissants et harmonieux, mais surtout la grande voix de la prière qui

s'y fait entendre à tous les instants du jour. Rien de plus suave, et qui porte plus vers le Créateur, que le chant de l'office célébré par les chanoines.

Les pieux fondateurs de ces églises n'ont pas voulu que leur œuvre restât muette. Ils ont laissé des legs considérables pour l'entretien de ces chanoines, dont la principale occupation est de remplir le grand devoir de la prière. Chaque église importante a sa collégiale; et c'est ainsi qu'au milieu des plus grandes villes, et dans les centres les plus affairés, il y a toujours quelques sanctuaires où se fait entendre constamment la voix de la prière et où Dieu est publiquement honoré.

C'est même un des usages catholiques que les protestants ont conservés. Qu'on aille, par exemple, à Londres, dans l'immense église de Saint-Paul, ou dans l'abbaye de Westminster, ce beau monument de la foi catholique d'un autre âge, on y verra deux fois par jour un nombreux clergé protestant se réunir pour y célébrer les offices religieux.

Il est conforme à l'esprit de l'Eglise que chaque cathédrale ait son chapitre. Les chanoines n'ont pas seulement pour mission de chanter l'office divin: ils forment le conseil naturel de l'évêque, et sa cour d'honneur. Ils l'entourent à l'église, et l'assistent dans ses fonctions épiscopales. Ils le remplacent, au besoin, pour une foule de détails d'administration ; et surtout, à sa mort, ils sont chargés de pourvoir au gouvernement du diocèse pendant l'interrègne. Les chapitres font partie de toute Eglise parfaitement organisée.

Les bulles d'érection de l'évêché de Québec faisaient à Mgr de Laval une obligation stricte d'ériger un chapitre le plus tôt possible : *Quamprimum auctoritate nostra erigat et instituat.* Cela supposait évidemment le nouveau diocèse dans un état plus avancé qu'il n'était pour le nombre des prêtres et pour les ressources matérielles.

Le prélat était bien disposé à exécuter promptement les volontés du saint-siège ; car, indépendamment de sa grande vertu d'obéissance, il n'avait rien de plus à cœur que la splendeur du culte et des offices religieux. C'est bien à lui qu'on pouvait appliquer la parole du psalmiste : "J'ai aimé, Seigneur, la beauté de votre maison [1]. "

" Il y a à Québec, disaient les bulles, une grande et magnifique église paroissiale, abondamment fournie de riches ornements sacrés et de tous les objets nécessaires au culte. Les offices divins s'y célèbrent régulièrement, avec toutes les cérémonies voulues, et suivant le rite de la sainte Eglise romaine. La messe et les vêpres s'y chantent solennellement, tous les dimanches, avec accompagnement de musique instrumentale, sous la direction de plusieurs prêtres, et avec le concours de douze enfants de chœur, et celui des élèves du petit séminaire, qui a été érigé canoniquement, avec tant de dévouement, par notre vénérable frère François, évêque de Pétrée.... "

Mais où trouver les moyens de fonder un chapitre ? Les bulles d'érection du diocèse n'y pourvoyaient aucunement. Elles assuraient bien un certain revenu à l'évêque, en

1 — Ps. XXV, 8.

unissant définitivement à son évêché la mense abbatiale de l'abbaye de Maubec. Mais il n'y était nullement question ni de l'abbaye d'Estrées, ni de la mense conventuelle ou monacale de l'abbaye de Maubec, ou plutôt celle-ci était spécialement réservée. Le roi les avait données à Mgr de Laval; mais tant qu'elles n'étaient pas unies canoniquement à son évêché, le prélat ne pouvait compter sur elles pour faire une fondation à son chapitre.

D'après la bulle pontificale, les dignités et autres membres du chapitre ne devaient pas avoir moins de vingt-quatre ducats d'or par année.

" J'ai beau réfléchir, écrivait l évêque au cardinal Spada en 1675, je ne vois qu'un moyen de fonder ici un chapitre: ce serait d'affecter au soutien des chanoines la mense monacale de mon abbaye de Maubec. Prenez donc cette affaire en main; et, pour la faire réussir, usez de votre influence auprès de Sa Sainteté."

En attendant, les prêtres du séminaire voulurent bien, avec un désintéressement admirable, remplir, sans traitement spécial, les fonctions de chanoines, réciter l'office à la cathédrale, et acquitter toutes les intentions des fondateurs des abbayes unies à l'évêché de Québec. Ils formaient ainsi une espèce de chapitre amovible et révocable, dont M. de Bernières était le doyen.

Mgr de Laval avait chargé M. Dudouyt et son ami, le curé de Saint-Josse, de s'occuper de l'union canonique de ses abbayes; mais l'affaire, comme nous l'avons vu, traîna en longueur.

En 1681, rien n'était encore fait à Rome ; mais le prélat pouvait écrire au cardinal Spada : " Pour me conformer aux volontés du saint-siège, j'ai établi un corps de chanoines, comme il est prescrit dans la bulle d'érection de cet évêché. J'y ai travaillé avec soin, et je l'ai formé de cinq dignités principales, de huit chanoines et de quatre vicaires. Je les ai pris dans mon séminaire : ils se sont formés là à la discipline et à l'esprit ecclésiastique. J'ai l'espoir qu'ils se montreront toujours ce qu'ils doivent être : l'exemple et l'honneur de cette Eglise naissante."

Ainsi, dès cette époque, le chapitre avait une existence officielle et reconnue.

Le prélat ajoutait : " Ce qui importe le plus, maintenant, pour le soutien et l'avenir de cette Eglise, c'est que l'on unisse canoniquement l'abbaye d'Estrées à l'évêché de Québec, comme on lui a déjà uni l'abbaye de Maubec, dont les revenus ne sont pas suffisants pour faire vivre l'évêque. Il faudrait, de plus, unir à l'évêché les menses monacales de ces deux abbayes, afin que leur revenu pût fournir à l'entretien de notre chapitre. Je supplie Votre Eminence de travailler auprès de Sa Sainteté pour m'obtenir cette grâce qui me paraît si nécessaire à mon Eglise."

Le principal obstacle à l'union demandée, c'était l'opposition des religieux intéressés dans les abbayes [1]. La Cour

1 — " J'ai reçu de M. l'internonce un bref du pape, avec une lettre du cardinal Cibo, pour vous, en réponse aux lettres que nous avions écrites à Rome de votre part, au sujet de la réunion des abbayes. Les Religieux s'opposent à cette réunion. " (*Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval*, mars 1682.)

de Rome ne voulait pas les forcer à renoncer à leurs droits.

Voyant qu'il ne pouvait compter, pour le moment, sur ces menses conventuelles pour fonder son chapitre, Mgr de Laval ne se décida à l'ériger définitivement qu'après de grandes hésitations.

" J'ai hésité longtemps, avant d'ériger mon chapitre, écrivait-il à M. Dudouyt au commencement de novembre 1683, parce que je n'avais pas d'autres bénéfices à leur attribuer que les menses monacales de Maubec et d'Estrées, qui ne sont pas encore supprimées à Rome. Je ne voulais rien faire qui pût être cassé par mon successeur. "

Il songeait, en effet, depuis longtemps à donner sa démission comme évêque de Québec. Dans l'automne de 1684, à la veille de partir pour la France, il résolut de passer par dessus tous les obstacles pour régler cette question du chapitre.

Le séminaire de Québec, voulant contribuer à la fondation des chanoines, lui avait remis, deux ans auparavant, les trois cinquièmes de la seigneurie de la Petite-Nation. Muni de cette fondation, plein de confiance, d'ailleurs, que la question des abbayes finirait par être décidée à Rome en sa faveur, le prélat fit émaner ses lettres patentes pour l'érection du chapitre de Québec, le 6 novembre 1684, huit jours avant son départ pour la France.

Ce document est fort beau, et, comme tous les écrits latins de Mgr de Laval, remarquable par une grande pureté de style.

Le prélat rappelle d'abord l'origine des chapitres dans l'Eglise : ils remplissent, sous la loi de grâce, le rôle de ces hommes d'élite dont il est parlé dans l'ancien testament, que Moyse, sous l'inspiration de Dieu, s'était associés, les uns pour se tenir toujours en présence du Seigneur, dans le temple, servir aux cérémonies du culte, et présenter l'encens, les autres pour l'aider de leurs conseils et de leurs travaux dans le gouvernement du peuple de Dieu.

Mgr de Laval fait ensuite un exposé rapide de l'état présent du diocèse, et des circonstances qui amenèrent son érection par le souverain pontife, à la demande du roi de France. Il constate que ce prince lui a donné les abbayes de Maubec et d'Estrées, la première dans le diocèse de Bourges, la seconde dans le diocèse d'Evreux, pour le soutien de son évêché et de son chapitre.

Il règle ensuite qu'il y aura, pour le présent, cinq dignités seulement, savoir, le doyen, le chantre, l'archidiacre, le théologal et le pénitencier, huit chanoines, et quatre chapelains ou vicaires pour remplir les offices de maîtres de cérémonies, de secrétaires, de chantres, et les autres fonctions inférieures, puis six enfants de chœur pour servir à l'église.

Quant au revenu du chapitre, il se composera, d'abord, des menses monacales des abbayes de Maubec et d'Estrées, après que l'union en aura été faite en Cour de Rome, les menses abbatiales devant rester à l'évêque ; puis, de la partie de la seigneurie de la Petite-Nation que le séminaire lui a généreusement abandonnée.

Ce sera à l'évêque à donner au chapitre les statuts et règlements qu'il devra observer.

Mgr de Laval nomme les titulaires des canonicats, suivant le pouvoir que lui en donne la bulle. M. Henri de Bernières est nommé doyen du chapitre, M. Jean Dudouyt, chantre, M. Louis Ango de Maizerets, archidiacre, M. Charles Glandelet, théologal, et M. Jean Gauthier de Brûlon, pénitencier.

Les huit autres chanoines étaient MM. Thomas Morel, Pierre de Caumont, Benoît Duplein, Charles-Amador Martin, Louis Soumande, Jean Pinguet, Jean Guyon, et Jean-François Buisson. MM. Paul Vachon, Nicolas Du Bos, François Grouart et Philippe Boucher étaient nommés chapelains ou vicaires.

Advenant une vacance par la mort, ou autrement, ce sera à l'évêque à nommer le successeur.

" Nous n'avons nullement intention, ajoute Mgr de Laval, de limiter le nombre des chanoines, ni le revenu du chapitre. Ce revenu pourra augmenter, soit par la munificence du roi Très Chrétien, soit par les largesses et les fondations des fidèles.

" Pour nous, dont les ressources personnelles sont si limitées, et qui avons d'ailleurs tant de frais à supporter pour le bien commun de nos ouailles, c'est tout ce que nous avons pu faire en faveur de notre chapitre, auquel nous portons une affection si grande, et à qui nous aurions désiré faire bien davantage."

L'installation du chapitre eut lieu le dimanche 12 novem-

bre, immédiatement avant les vêpres, et fut présidée par l'évêque.

Tous les chanoines prirent possession de leurs stalles. Ceux qui étaient absents — plusieurs étaient employés dans le ministère paroissial, et M. Dudouyt était à Paris — furent représentés en cette circonstance par M. Francheville, promoteur de l'officialité [1]. Tous cependant devaient se présenter personnellement dans le cours de l'année, à l'exception de M. Dudouyt, que les affaires du diocèse retenaient à Paris.

" Cette pompeuse et nouvelle cérémonie de l'installation des chanoines, dit un mémoire du temps, se fit en présence du général, du corps des officiers de la garnison, de l'intendant, des conseillers et autres magistrats. Elle dura une demi-journée, et fut terminée par un *Te Deum* solennellement chanté au son des cloches et des instruments de musique, au bruit de l'artillerie de la ville, les troupes et les milices étant sous les armes. Le plus grand nombre des citoyens y étaient accourus, y ayant été invités, et n'y ayant fait aucune opposition ; mais au contraire ils s'en retournèrent, témoignant leur joie et leur contentement [2]."

La première assemblée générale du chapitre eut lieu le même jour, à la suite des vêpres, sous la présidence de l'évêque. Celui-ci voulut bien soumettre à l'approbation des chanoines les statuts qu'il avait préparés. On avait

1 — M. Francheville avait été nommé promoteur de l'officialité le 21 nov. 1676, au départ de M. Dudouyt pour la France.
2 — Archives de l'archevêché de Québec.

consulté pour la rédaction de ces règlements un des plus habiles jurisconsultes de Paris, M. Chéron.

Ils furent signés, séance tenante, par Mgr de Laval et tous les chanoines présents : MM. de Bernières, de Maizerets, Morel, Glandelet, Martin, Buisson et Du Bos.

Le lendemain, Mgr de Laval, sur le point de partir pour la France, donna aux chanoines la permission de faire, dans leurs assemblées capitulaires, pendant son absence, toutes les additions à leurs statuts, qu'ils croiraient nécessaires pour le bon règlement de la cathédrale et du chapitre.

La bulle d'érection de l'évêché de Québec avait supprimé la paroisse. L'église paroissiale était devenue la cathédrale de l'évêque, et celui-ci devait pourvoir au soin des âmes, soit en continuant dans ses fonctions le curé d'alors, soit par le chapitre qu'il devait ériger, soit de toute autre manière qu'il jugerait le plus convenable : *Sive prout illi meliùs videbitur*.

Or, dans le plan de Mgr de Laval, toutes les cures se rattachaient à son séminaire : à plus forte raison la paroisse de Québec devait-elle lui être unie. Cette union, il l'avait faite à plusieurs reprises, et il n'avait cessé d'en demander au saint-siège la confirmation : il pouvait espérer qu'elle lui serait accordée un jour. Il ne croyait pas, d'ailleurs, devoir faire moins pour son séminaire de Québec, qu'il n'avait fait pour Saint-Sulpice, auquel il avait uni les paroisses de l'île de Montréal.

Mais, de leur côté, les chanoines, d'après l'interprétation

qu'ils donnaient probablement à la bulle, pouvaient prétendre au droit d'être chargés de desservir la paroisse de Québec, et même se regarder comme obligés de le faire. Pour ôter tout obstacle possible au plan de Mgr de Laval, ils résolurent de se démettre entièrement de cette charge, ce qu'ils firent le lendemain même de leur installation.

"Les chanoines, dit le procès-verbal de l'assemblée, ayant fait réflexion sur la charge qu'ils ont d'administrer la cure de Québec, conformément à ce qui a été porté dans les bulles de Clément X, et après avoir mûrement considéré l'incompatibilité du soin de la cure avec les assistances qu'ils sont obligés d'avoir aux offices et autres fonctions de la cathédrale, n'étant comme ils sont qu'un très petit nombre, ils ont très humblement supplié Monseigneur de faire en sorte auprès de Sa Sainteté, que cette charge et obligation d'administrer la cure de Québec leur fût entièrement ôtée, étant tout à fait déterminés et résolus, autant qu'il était en eux, de se démettre de la dite cure, ainsi qu'ils s'en sont démis aujourd'hui entre les mains de Monseigneur."

Après cet acte du chapitre, Mgr de Laval se trouvait encore plus libre, d'après les termes mêmes de la bulle, de pourvoir à la desserte de la paroisse de Québec comme bon lui semblerait — *sive prout illi meliùs videbitur* — et par conséquent de la confier à son séminaire, suivant le plan général de son administration.

Mais cette paroisse avait été, par la bulle, supprimée comme paroisse. Comme il était sur le point de passer en

Europe, pour aller offrir sa démission au roi, et qu'il ignorait combien de temps durerait ou son absence ou l'interrègne, il crut devoir ne pas laisser cette paroisse dans un état aussi insolite, et l'ériger de nouveau, quitte à faire ratifier ensuite cette érection par le saint-siège ; puis il lui assigna, comme il avait fait en 1670, la chapelle et l'autel de la sainte Famille, dans sa cathédrale. Il l'unit ensuite définitivement au séminaire de Québec.

Par cet acte d'union, le séminaire avait droit de présentation, et le sujet qu'il désignait recevait l'institution canonique de l'évêque. M. de Bernières, doyen du chapitre, continua ainsi de desservir la paroisse de Québec, comme il faisait depuis vingt-quatre ans.

" Il y avait, dit Mgr Taschereau, quelque chose d'irrégulier dans l'acte d'union de la paroisse de Québec au séminaire. Le droit exige que les unions de bénéfices ne soient faites qu'après une enquête *de commodo et incommodo*, regardée comme une partie essentielle de ces actes d'union. Or, dans le cas actuel, pareille enquête n'avait pas eu lieu. Il est vrai que l'on essaiera de réparer ce défaut en 1697 ; mais l'on en ressentit les inconvénients pendant près de cent ans [1]. "

Peut-être le prélat pensa-t-il que les intéressés, à savoir, les paroissiens de Québec, n'ayant pas été consultés pour la suppression de leur paroisse, il n'était pas nécessaire qu'ils le fussent pour les remettre dans l'état où ils étaient auparavant.

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*

D'ailleurs, il les avait réunis en assemblée, dans les premières années de son administration [1], pour les prier d'abandonner au séminaire les sommes qu'ils avaient souscrites pour la construction d'un presbytère, le séminaire s'engageant à les desservir et à loger le curé. Ils y avaient consenti. Depuis ce temps, ils avaient toujours été desservis par le séminaire, à la satisfaction générale.

Le prélat crut devoir continuer cet état de choses, quitte à faire confirmer ensuite l'union par qui de droit.

" Mgr de Saint-Valier, dit Latour, confirma par une ordonnance l'union faite par son prédécesseur. Le roi la confirma encore par lettres patentes du mois de décembre 1697. Le séminaire a toujours exercé son droit de nomination depuis la mort de M. de Bernières, premier curé. Les curés ont toujours été regardés comme le second directeur ou premier assistant de la maison : ils en ont été plusieurs fois supérieurs, et le séminaire a continué de donner du secours à la paroisse. Elle est fort bien servie [2].

Cet état de choses dura jusqu'en 1768. Le séminaire abandonna alors définitivement la cure de Québec.

Mgr Briand, écrivant à cette époque à M. de Villars, exprimait ses regrets au sujet de cette démission de la cure de Québec par le séminaire :

" Vos messieurs, disait-il, ont voulu se décharger de la cure ; je les ai priés de n'en rien faire. Ils ont persisté, et j'ai accepté leur renonciation, mais sans vouloir m'en

1 — Voir t. I, p. 392.
2 — Latour, p. 181.

servir, espérant que les peuples reviendront peut-être de leur fausses et folles idées ; et alors j'en ferai une union plus solide que toutes les autres. Jamais la paroisse ne sera bien desservie autrement, le revenu n'étant point capable de fournir à trois prêtres séparés du séminaire [1]."

Beau témoignage, qui fait voir que, si Mgr de Laval avait cru devoir passer par dessus quelques irrégularités pour opérer l'union de la cure de Québec à son séminaire, il avait du moins procuré à cette paroisse un service admirable, le seul vraiment efficace, à cette époque, et qu'il avait par conséquent rempli parfaitement les intentions de la bulle du souverain pontife.

1 — *200e anniversaire de la fondation du seminaire de Quebec*, p. 41.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

—

Quatrième voyage de Mgr de Laval en France. — Il va porter sa démission au roi. — Sa démission est acceptée. — M. de Saint-Valier nommé par le roi pour lui succéder, vient au Canada comme grand vicaire de Mgr de Laval. 1684-1685.

Ce n'était pas sans raison que, pour établir son chapitre, Mgr de Laval avait passé par dessus de grandes difficultés, qui auraient dû en retarder encore l'érection. Le mauvais état de sa santé l'engageait à donner le plus tôt possible sa démission comme évêque de Québec. Sans être d'un âge très avancé — il ne dépassait guère la soixantaine, — il avait plusieurs infirmités qui ne lui permettaient plus de faire ses visites pastorales, comme il l'aurait désiré, ni de se livrer au travail nécessaire à la conduite d'un si vaste diocèse.

Dès l'année 1677, il écrivait en France à son ami Boudon: J'ai été incommodé et retenu à la chambre tout l'hiver, de fluxions et d'autres incommodités. L'on m'a fait un cautère, mais il ne produit pas grand effet."

Il se rétablit suffisamment pour pouvoir visiter son diocèse en 1678, puis entreprendre son troisième voyage en France. Mais il retomba gravement malade en 1681 ; et

des infirmités précoces s'appesantirent de plus en plus sur cet intrépide serviteur de Dieu.

Une affection de cœur le réduisait quelquefois à ne pouvoir se lever de son lit; et il éprouvait, à la suite d'une étude un peu prolongée, des éblouissements qui le fatiguaient longtemps.

D'ailleurs, " son humilité, nous dit la sœur Juchereau, lui persuadait qu'un autre en sa place ferait plus de bien que lui, quoiqu'il en fît véritablement beaucoup, parce qu'il ne cherchait que la gloire de Dieu et le salut de son troupeau. "

Et elle ajoute: " Sa doctrine et ses éminentes vertus le faisaient regarder comme un très digne prélat; lui seul souhaitait d'être déchargé. Il partit pour la France en 1684, dans le dessein de faire sa démission [1]. "

Fit-il part de sa résolution à ses prêtres et aux fidèles de son diocèse, avant de partir? Tout nous porte à le croire; mais on se flattait généralement qu'il reviendrait sur sa décision, et qu'il serait possible de lui faire accepter un coadjuteur ou un auxiliaire, au lieu d'un successeur.

Pour lui, sa détermination était prise d'avance, et inébranlable. Il l'avait fait connaître à M. Dudouyt, qu'il avait chargé de voir secrètement à lui trouver un successeur. Il s'était adressé aussi au P. Le Vallois, jésuite de Paris, pour le prier de lui indiquer un homme vertueux et zélé, qui continuât au Canada le bien commencé.

1 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Quebec.*

Dans une lettre du 28 mars 1684, M. Dudouyt communiquait au prélat les vues du P. Le Vallois sur M. de Saint-Valier. Il lui donnait le *pour* et le *contre* sur cet abbé.

C'était un homme riche, de grande famille, l'un des aumôniers du roi. " Pour éviter d'être évêque en France, lui disait-il, il consentirait plutôt à être évêque en Canada, et voudrait demeurer votre coadjuteur tant que vous vivrez. " C'était la preuve d'une grande vertu et de beaucoup de désintéressement.

D'un autre côté, M. de Saint-Valier était épris d'un zèle trop ardent. Il avait peu d'expérience; il était jeune, austère, attaché à Mgr de Grenoble [1], et par conséquent suspect de la *nouvelle doctrine* [2].

" J'ai parlé de cette affaire à M. Tronson, disait M. Dudouyt à Mgr de Laval ; il convient de tout cela, et pense néanmoins que M. de Saint-Valier ferait un bon évêque en France.

" Le P. Le Vallois, de son côté, admet les défauts de M. de Saint-Valier, mais espère qu'il va s'améliorer. Pesez le pour et le contre, et donnez-moi vous-même votre avis."

M. Dudouyt n'était évidemment pas favorable à M. de Saint-Valier ; et quant au P. Le Vallois, confesseur de l'abbé, on aurait dit qu'il voulait s'en débarrasser [3]. " Il dépeignit M. de Saint-Valier, dit la sœur Juchereau, comme un homme d'une grande piété, d'un rare exemple et d'un

1 — Mgr Etienne Le Camus, nommé évêque de Grenoble en 1671. Il mourut en 1707.
2 — C'est ainsi qu'on appelait alors le jansénisme.
3 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*

zèle ardent. En effet il s'était fort distingué à la Cour par sa modestie et sa régularité [1]."

Mgr de Laval crut avoir trouvé celui que la divine Providence lui destinait pour son successeur. Dans un temps où l'Eglise et l'Etat étaient si étroitement unis, en France, et dans une grande dépendance mutuelle, où, par conséquent, les évêques avaient besoin du bon vouloir et des secours du roi, on ne pouvait faire un choix plus propre à attirer sur l'Eglise du Canada les faveurs royales.

Cette raison parut, sans doute, péremptoire au pieux fondateur de cette Eglise, et il ne songea plus qu'à se démettre en sa faveur.

Peut-être aussi ne l'accepta-t-il que pour éviter un pis-aller. M. Dudouyt, en effet, lui faisait entendre que les sulpiciens cherchaient à se reprendre, et à faire mettre quelqu'un des leurs sur le siège épiscopal de Québec [2]: ce qui ne pouvait évidemment sourire à Mgr de Laval.

La Providence, qui dirige toutes choses, permit que le choix qu'il fit en cette circonstance fut pour lui l'occasion de bien des chagrins.

Avant de partir pour la France, et de quitter peut-être pour toujours son cher séminaire, le saint vieillard voulut donner à ses enfants un dernier témoignage de sa tendresse. En abandonnant tous ses biens au séminaire, en 1680, il avait fondé une messe qui devait être dite à perpétuité, après sa mort, pour le repos de son âme, dans la chapelle

1 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*
2 — Voir plus haut, p. 229.

que l'on se proposait alors de construire. Il demandait que cette chapelle fût bâtie au plus tôt.

Elle n'était pas encore construite. Le séminaire devait une somme considérable au sieur de la Chesnaie [1], ou plutôt au sieur Guenet, par transport, pour certains travaux : il n'avait pu encore s'acquitter envers son vénéré fondateur.

Le 6 octobre 1684, un mois avant son départ pour la France, le saint évêque fait don de 8,000 francs à son séminaire, dont 4,000 payés comptant, à condition que dans cinq ans le séminaire achève de payer sa dette, et qu'il s'engage aussi à bâtir au plus tôt la chapelle.

" Je déclare, dit-il, que ma dernière volonté est d'y être inhumé ; et si Notre-Seigneur dispose de ma vie dans ce voyage, je désire que mon corps y soit apporté, pour y être inhumé. Je veux aussi que cette chapelle soit ouverte au public [2]. "

Ne croirait-on pas entendre le patriarche Jacob exprimant à ses enfants ses dernières volontés, et les suppliant de transporter ses restes mortels de la terre d'Egypte, où il se trouvait exilé, dans son ancienne patrie [3] ? Pour Mgr de

1 — En parlant de l'incendie de la basse ville en 1682, M. Ferland dit : " La maison de M. Aubert de la Chesnaie, un des plus riches particuliers du pays, fut seule sauvée ; et cet homme, noble et généreux, voulut témoigner sa reconnaissance envers Dieu, en épuisant ses fonds pour faire des avances à ses voisins affligés. Ce fut une providence pour les habitants de la basse ville, dont un grand nombre furent obligés de recourir à lui pour rétablir leurs maisons. " (*Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 134.)

2 — Archives du séminaire de Québec.

3 — Genèse, XLVII, 29-31.

Laval, la France, où il allait passer pour la quatrième fois, n'était plus, pour ainsi dire, sa patrie; il était devenu " plus canadien que français [1]: " son véritable pays, sa patrie d'adoption, c'était le Canada.

Le vœu du saint évêque devait être un jour providentiellement réalisé dans toute sa plénitude. Son corps ne devait pas seulement rester au Canada, mais il devait reposer dans la chapelle même du séminaire, dans cette chapelle qu'il souhaitait devoir rester toujours ouverte au public, " afin de profiter, disait-il, des prières qu'on irait faire sur sa tombe."

Par le même écrit, Mgr de Laval donne 4,000 francs au séminaire pour bâtir une église en pierre à Saint-Joachim du cap Tourmente, et 8,000 francs pour la nourriture et l'entretien d'un prêtre, à condition que ce prêtre soit envoyé dès à présent par le séminaire pour desservir cet endroit.

"Ce prêtre, dit-il, sera obligé d'avoir soin d'instruire dans la piété et les bonnes mœurs tous les enfants qui y seront élevés au travail, et tous ceux qui seront jugés nécessaires pour faire valoir les biens et domaines du dit lieu, afin de les maintenir les uns et les autres dans la crainte de Dieu, et qu'ils puissent avoir le moyen d'assister tous les jours au saint sacrifice de la messe."

C'est à cette époque que M. Louis Soumande, qui desservait la côte depuis la baie Saint-Paul jusqu'au Château-Richer, fut chargé de diriger la ferme modèle de Saint-

1 — Mandement de Mgr Taschereau, 30 avril 1878.

Joachim. On lui donna pour assistant M. Denys, qui venait de prendre la soutane.

En même temps, on commença à bâtir une église en pierre à Saint-Joachim. Elle fut bénite le dimanché 7 juillet 1686 [1].

Après avoir nommé ses grands vicaires, MM. de Bernières et de Maizerets, pour administrer le diocèse en son absence, il partit pour l'Europe le 16 novembre 1684, emmenant avec lui un jeune prêtre canadien plein de promesses, M. Jean Guyon [2].

Il arriva à Paris juste à temps pour célébrer lui-même, au séminaire des Missions étrangères, le service funèbre de son ami de cœur Mgr François Pallu, évêque d'Héliopolis, décédé à Rome depuis quelques semaines, et celui de Mgr de Babylone, mort l'année précédente. " Ce sont de grandes pertes pour les missions, écrivait-il ; mais le bon Dieu, qui n'a pas besoin de nous, saura bien les réparer, quand il lui plaira. "

Il s'occupa aussitôt de faire agréer par le roi sa démission comme évêque de Québec. On insista pour le faire revenir sur sa décision et lui faire accepter un coadjuteur. Rien ne put l'ébranler dans la résolution qu'il avait prise de se démettre, et de laisser libre champ à son successeur. Il montra en cette circonstance, comme toujours, un désintéressement admirable.

1 — Elle était située à l'endroit appelé la *Grande Ferme*.
2 — Natif du Château-Richer. Il avait été ordonné prêtre le 21 novembre 1683.

" Monseigneur a fait paraître bien de la vertu dans sa démission, écrivait M. Dudouyt. Je ne sache pas d'occasion où il ait montré si fortement combien il aime son Eglise; car il a fait tout ce qu'on a souhaité de lui pour lui procurer une personne capable de conserver et de perfectionner le bien qu'il y a commencé."

Le roi accepta sa démission, et nomma pour le remplacer sur le siège épiscopal de Québec M. l'abbé de Saint-Valier.

Il fallait faire agréer cette démission par le souverain pontife, et ratifier la nomination du successeur. Mais on ne jugea pas opportun, pour le moment, de traiter de cette affaire, à cause des difficultés que la Déclaration du clergé de France et les prétentions à la Régale avaient soulevées entre ce pays et la Cour de Rome.

Il fut donc convenu que Mgr de Laval resterait évêque en titre jusqu'à la consécration de son successeur.

En attendant, celui-ci serait nommé grand vicaire, et irait au Canada en cette qualité, dès le printemps suivant, afin de voir le pays, et de prendre les mesures nécessaires pour y faire tout le bien possible. Mgr de Laval demeurerait en France pour obtenir des secours abondants à son grand vicaire, et profiter de la première conjoncture favorable pour faire solliciter ses bulles en Cour de Rome.

L'horizon était sans nuages; tout semblait présager aux deux prélats des jours heureux. Mgr de Laval reposait une confiance parfaite dans son successeur, et celui-ci se disposait à partir pour le Canada, le cœur débordant d'un pieux enthousiasme.

Il ne connaissait encore que bien imparfaitement le diocèse qui allait lui écheoir en partage. Cependant, dans l'ardeur de son zèle, avant même de quitter la France, il donne au séminaire de Québec la somme de 42,000 francs pour l'entretien de ses missionnaires. Bien plus, par un autre acte, il abandonne au séminaire tous les meubles, livres, chapelles, etc, qu'il pourra avoir au moment de sa mort [1].

Il regretta plus tard d'avoir fait cette donation de 42,000 francs, et en modifia quelque peu les conditions [2]. Mais la fondation était faite; et le séminaire agréa les nouvelles conditions, qui ne lui étaient pas défavorables [3].

" Heureusement, écrivait Mgr de Laval, qu'il a fait cette donation dans un temps où il était bien disposé pour le séminaire. Si elle était encore à faire, il ne la ferait pas. La volonté de Dieu s'accomplit par les hommes, très souvent, sans qu'ils pénètrent dans ses desseins [4]."

M. de Saint-Valier quitta Paris pour le Canada le 10 mai 1685. Il s'embarqua à La Rochelle, au commencement de juin, sur un vaisseau du roi, avec M. de Denonville, qui venait d'être nommé gouverneur du Canada.

Le roi lui avait accordé le passage de vingt personnes. Il en profita pour emmener avec lui neuf ecclésiastiques

1 — Actes passés à Paris le 10 mai 1685.
2 — Le 13 mai 1687.
3 — Au lieu de six missionnaires chez les sauvages, on devait entretenir six enfants au petit séminaire, et quatre ecclésiastiques au grand séminaire.
4 — Lettre de Mgr de Laval aux MM. du séminaire de Québec, Paris, 9 juin 1687.

et quelques maîtres d'écoles, ainsi que des gens de métier pour le séminaire. Les prêtres se partagèrent : quelques-uns s'embarquèrent à bord de deux autres vaisseaux qui devaient partir en même temps que M. de Saint-Valier.

La traversée fut longue et extrêmement pénible. On avait entassé plus de cinq cents soldats sur un de ces navires. La maladie se déclara parmi eux ; il en périt plus de cent cinquante, et deux prêtres succombèrent au fléau.

M. de Saint-Valier n'arriva à Québec que le 29 juillet. Il fut reçu magnifiquement par le séminaire, comme le représentant de Mgr de Laval.

" MM. les directeurs de cette maison, dit-il, vinrent au devant de moi avec tout le respect et toute la cordialité que je pouvais attendre d'eux ; et comme ce sont eux qui remplissent toutes les places de la cathédrale, ils me reçurent en chapitre dans les formes, en qualité de grand vicaire de Mgr de Québec [1]."

1 — *Etat présent de l'Eglise.*

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

—

Premières impressions de M. de Saint-Valier, à Québec. — Dispositions des esprits à son égard. — Beaux sentiments de confiance en Dieu de Mgr de Laval. — Conseils à M. de Saint-Valier. — Mémoire adressé de Paris au séminaire de Québec. 1684-1685.

M. de Saint-Valier, aussitôt après son arrivée à Québec, s'empressa de visiter tous les établissements religieux de la ville. Il déclara qu'il ne voulait faire aucun changement dans ce qu'avait si bien réglé son prédécesseur depuis près de trente ans. Ecrivant un peu plus tard à l'un de ses amis, il faisait le plus bel éloge du prélat auquel il était appelé à succéder.

" La noble maison de Laval, dont il est sorti, dit-il, le droit d'aînesse de sa famille auquel il a renoncé en entrant dans l'état ecclésiastique, la vie exemplaire qu'il a menée en France avant qu'on pensât à l'élever à l'épiscopat, l'application avec laquelle il a gouverné si longtemps l'Eglise du Canada, la constance et la fermeté qu'il a eues à surmonter tous les obstacles qui se sont opposés en diverses occasions à la droiture de ses intentions et au bien de son cher troupeau ; les soins qu'il a pris de la colonie des Français, et de la conversion des sauvages ; les navigations

qu'il a entreprises plusieurs fois pour les intérêts des uns et des autres ; le zèle qui le pressa de repasser en France pour se chercher un successeur ; son désintéressement et l'humilité qu'il a fait paraître en offrant et en donnant de si bon cœur sa démission pure et simple ; enfin, toutes les grandes vertus que je lui vois pratiquer chaque jour dans le séminaire où je demeure avec lui, mériteraient bien en cet endroit de solides louanges ; mais sa modestie m'impose silence, et la vénération qu'on a pour lui partout où il est connu, est un éloge moins suspect que celui que j'en pourrais faire.... "

Au séminaire, il fut transporté d'admiration :

" Tout le monde, dit-il, y fit la retraite spirituelle avec tant de bénédiction, que depuis les plus jeunes clercs jusqu'aux ecclésiastiques les plus avancés dans les saints Ordres, chacun apporta de son propre mouvement, tout ce qu'il avait en particulier, pour être mis en commun. Il me sembla pour lors voir revivre dans l'Eglise du Canada quelque chose de cet esprit de détachement qui faisait une des principales beautés de l'Eglise naissante de Jérusalem du temps des apôtres [1]."

Il fut vivement frappé de la paix et de l'union parfaite qui régnaient entre tous les membres du clergé, dont le séminaire était le lien commun. Il admira le bel ordre établi par Mgr de Laval, la stabilité assurée aux divers établissements du pays et surtout au séminaire. Dans le transport de son enthousiasme, il écrivit au pieux fonda-

1 — *Etat présent de l'Eglise.*

teur pour se plaindre de ce qu'*il ne restait plus de bien à faire dans cette Eglise* [1]."

Sa volonté de ne rien changer ne dura pas longtemps.

" A peine avait-il vécu quinze jours dans le séminaire, dit un mémoire du temps, que, dans les premières visites qu'il fit, il voulut opérer plusieurs changements..., mettant de nouveaux règlements, ôtant le chapelet pour augmenter, disait-il, le temps de l'oraison mentale, augmentant le nombre de 30 enfants jusqu'à 60 et 70, tant au petit séminaire qu'à la ferme de Saint-Joachim, et faisant faire sans mesure, et sans consulter personne, des aumônes excessives et des établissements prématurés, aux dépens de son clergé, se regardant comme le maître et le dispensateur absolu de tous les biens ecclésiastiques [2]."

Cette disposition de M. de Saint-Valier, quoiqu'elle prît sa source dans le zèle le plus pur pour la gloire de Dieu et de la sainte Eglise, devait amener des conflits regrettables. Ils n'éclatèrent cependant que plus tard, après son retour de France comme évêque de Québec.

Pour le moment, il se montra plein de bienveillance pour le séminaire, et même l'un des partisans les plus enthousiastes de cette désappropriation qu'il devait tant combattre plus tard. Il mit en commun, dans la caisse du séminaire, tous ses biens, y compris une bibliothèque con-

1 — Lettre de Mgr de Laval à Mgr de Saint-Valier, 1696.

2 — *Mémoire* conservé à la Société Historique de Québec, cité dans l'*Histoire manuscrite du séminaire.* Ce mémoire est corroboré, en substance, par une lettre de Mgr de Laval citée plus loin.

sidérable, beaucoup d'ornements d'église, et quelques mille livres d'argent monnayé qu'il avait apporté avec lui. Il ne voulut même pas que l'on dressât un catalogue de ses livres, mais les fit marquer au nom du séminaire et inscrire avec les autres.

Dans le cours de l'hiver 1686, il visita toute la côte Beaupré, et l'île d'Orléans, ainsi que la côte nord jusqu'à Montréal. Au printemps, il partit pour l'Acadie, " afin de voir, disait-il, de ses propres yeux les merveilles de la grâce qu'on lui avait dépeintes."

Son retour à Québec, après cette longue visite, causa d'autant plus de joie, qu'on savait les nombreux dangers auxquels il avait échappé.

En arrivant, il trouva une dépêche du marquis de Seignelay, remplie de bonnes nouvelles pour le Canada. Le roi renouvelait les gratifications qu'il avait coutume de faire pour le clergé, et les augmentait même avec largesse. Il procurait les moyens de fixer trente-six curés, au lieu vingt qu'il y avait l'année précédente.

Le marquis annonçait au prélat, à la fin de cette lettre, qu'on ne demandait pas encore de bulles pour lui cette année.

" Cette dernière nouvelle lui fit oublier ce qu'il y avait d'agréable dans les autres. Il ne cessait de répéter, en effet, qu'il espérait recevoir, avec la consécration épiscopale, toutes les grâces nécessaires pour conduire le diocèse, sans avoir besoin de conseils de la part des hom-

mes. Un saint religieux [1], qui l'avait entendu, ne put s'empêcher de prédire les maux que pouvait causer une semblable disposition [2]. "

Les esprits, accoutumés à la paternelle administration de Mgr de Laval, s'aigrirent peu à peu, à cause des observations trop minutieuses, paraît-il, de son successeur, durant cette visite générale, qu'il fit avec un zèle d'ailleurs si louable et d'immenses fatigues. Il laissa partout une impression de gêne et de chagrin, qui pouvait éclater au premier jour en funestes divisions.

Plus exposé que tout le reste du clergé, le séminaire, dans lequel il logea, crut pouvoir se plaindre de ce que, n'étant encore que grand vicaire de Mgr de Laval, il voulait tout y conduire par lui-même, et ne rien laisser à ceux qui y avaient été établis pour le gouverner. Ils en écrivirent en France au prélat et à M. Dudouyt, qui en furent profondément affligés. On espérait cependant que le retour prochain de M. de Saint-Valier en France donnerait moyen d'apporter quelque remède.

Mgr de Laval, surtout, ne cessa jamais de mettre sa confiance en la divine Providence :

" Quand notre esprit est laissé à lui-même, écrivait-il de Paris aux MM. du séminaire, il se travaille bien inutilement. Il faut mettre toute notre confiance et toute notre force en Notre-Seigneur, en sa sainte mère, et sa sainte Famille. C'est l'œuvre de Dieu. Nous avons, par sa misé-

1 — Le P. Mouchy, de l'Oratoire.
2 — *Histoire manuscrite du séminaire de Quebec.*

ricorde, cherché uniquement sa gloire en ce que nous avons fait, ou, pour mieux dire, en ce que le sentiment des serviteurs de Dieu a fait unanimement. Ainsi, j'espère qu'il tirera de cette épreuve le bien de l'Eglise, et qu'il fortifiera de son divin Esprit tous ceux qui auront eu part en ses souffrances [1]. "

Dans les lettres qu'il adresse de Paris à M. de Saint-Valier, il ne cesse de lui parler avec la plus grande bienveillance, tout en lui faisant indirectement quelques reproches. Il lui exprime le désir qu'il éprouve de le revoir prochainement en France. Il lui parle des grâces de la consécration épiscopale, " afin que la plénitude du Saint-Esprit que vous devez recevoir, dit-il, conjointement avec la puissance de l'épiscopat, puisse consommer tout ce que ce divin Esprit y trouvera d'opposition à l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est le véritable pontife et notre seul exemplaire. *Respice et fac secundùm exemplar quod tibi in monte monstratum est* [2]. "

" Ma santé, ajoute-t-il, n'est que trop bonne pour le mauvais usage que j'en fais. Il semble néanmoins que l'ouverture que j'ai eue au pied durant cinq ou six mois à Québec, se veuille rouvrir depuis trois semaines. La sainte volonté de Dieu soit faite !

" Quoiqu'il en soit, je me sens assez de force et de santé pour retourner cette année dans le lieu seul qui en ce

1 — Archives du séminaire de Québec, *Lettre du 9 juin 1687.*

2 — " Regardez, et faites selon le modèle qui vous a été montré sur la montagne." (*Exode*, XXV, 40.)

monde puisse faire ma paix et mon repos. *In pace in idipsum dormiam et requiescam* [1]. Cependant, comme nous ne devons point avoir d'autre centre que le bon plaisir de Notre-Seigneur, quelque désir qu'il m'en donne, il me fait en même temps la grâce de lui en faire un sacrifice, et de me soumettre au jugement que vous avez porté que je dois demeurer encore cette année en France pour être présent à votre retour l'automne prochain."

Il aura du plaisir à revoir le séminaire des Missions étrangères, où il y a une grande amélioration spirituelle, et où l'on ne reçoit plus que ceux qui sont déterminés à suivre en tout la volonté des supérieurs, et à aller en mission n'importe où, en Chine, en Perse, au Canada. Il aidera lui-même par son zèle et ses bons exemples. M. Dudouyt travaille beaucoup en ce sens; il est un des plus puissants appuis du séminaire.

Plusieurs bons sujets étaient décidés à partir pour les missions du Canada; ils en ont été détournés par de mauvais conseils.

"La Providence de Dieu, ajoute-t-il, dispose toutes choses suavement; et toutes ces contrariétés et avortements de nos desseins et projets nous doivent beaucoup servir pour faire mourir en nous tous les mouvements déréglés d'une nature trop impétueuse. C'est au grand maître de la moisson d'envoyer des ouvriers en sa vigne. Toute notre industrie humaine et nos soins empressés n'avancent point

1 — "Pour moi, je dormirai et je me reposerai en paix." *(Psaume IV, 9.)*

l'œuvre du bon Dieu. Il nous faut mourir au trop grand désir des bonnes choses, même de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Notre-Seigneur nous en a donné l'exemple, étant en ce monde, où il paraissait, suivant le raisonnement de l'esprit humain, comme insensible à la perte de tant d'âmes qu'il voyait périr et se damner.... "

Il lui exprime ensuite très délicatement ses craintes au sujet des grandes dépenses dans lesquelles il a entraîné le séminaire, et les engagements qu'il lui a fait prendre pour divers travaux et pour l'accroissement du nombre des écoliers.

" *Magna est fides tua* [1], lui dit-il, et plus grande de beaucoup que la mienne. Nous voyons que tous nos messieurs y ont correspondu avec la même confiance et entière soumission qu'ils ont cru et dû être obligés d'avoir à vos sentiments, en quoi je les approuve fort.

" J'ai admiré en mon particulier, de voir par toutes vos lettres, et dans tous les mouvements de votre cœur, un si grand abandon en cette aimable Providence de Dieu, qu'il ne vous a pas seulement permis d'avoir le moindre doute qu'elle ne pourvoie abondamment de quoi fournir au soutien de toutes les œuvres qu'il vous a inspirées, et que sur ce fondement, qui est la vérité bien solide, vous avez eu la résolution d'en venir à l'exécution.

" Il est vrai qu'il y a longtemps que mon cœur soupirait après ce que vous avez fait ; mais je n'ai jamais eu assez de confiance ni d'abandon pour l'entreprendre. J'attendais

1 — " Grande est votre foi. " (*Matth.*, XV, 28.)

toujours les moyens *quæ Pater posuit in suâ potestate* [1]. J'espère que, puisque la très sainte Famille de Notre-Seigneur vous a inspiré toutes ces œuvres, elle donnera des moyens et des ouvertures pour soutenir ce qui est si à la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Mais, selon toutes les apparences, il se trouvera de grandes difficultés, qui ne serviront qu'à augmenter cette confiance et cet abandon."

Et il ajoutait un peu plus loin cette remarque d'un esprit si bien équilibré :

" Quelle que confiance que Dieu veut que nous ayons en sa Providence, il est assuré qu'il demande que nous gardions des règles d'une prudence non pas humaine et politique, mais qui soit chrétienne et de justice [2]."

Dans un long mémoire adressé aux MM. du séminaire de Québec, et apporté de France par M. de Saint-Valier (1685) [3], Mgr de Laval, qui se considérait encore comme évêque de Quebec, — et il l'était en effet réellement tant que la Cour de Rome n'avait pas accepté sa démission et nommé son successeur — entrait dans une foule de détails qui montrent bien l'esprit pratique de ce grand évêque, et la sollicitude qu'il portait pour tout ce qui regardait le bien de son Eglise.

Il faut se hâter dès cette année, si possible, disait-il, de travailler au rétablissement de l'église de Sainte-Anne du Petit-Cap, " où tout le pays a une si grande dévotion." Il

1 — "Que le Père a réservés en sa puissance." (*Actes*, I, 7.)
2 — Lettre de Mgr de Laval à M. de Saint-Valier, 15 février 1686.
3 — Archives du séminaire de Québec.

faut travailler aussi à avancer le défrichement des terres de Saint-Joachim, "afin que l'on puisse y avoir trois saisons réglées à chaque ferme, et que les fermes suffisent aux besoins du séminaire."

Il parle ensuite de la question des dîmes et de la subsistance des curés, de l'établissement des récollets à la haute ville, d'un projet de mission sédentaire à la baie Saint-Paul [1], puis enfin de certains secours que le roi envoyait aux habitants du pays.

" Il faudrait distribuer ces argents, dit-il, par parcelles, cinquante francs, dix écus, aux pauvres familles, nombreuses, disséminées sur les côtes, où il y a un grand nombre d'enfants obligés de coucher ensemble avec le père et la mère sous la même couverture."

On voit que le prélat avait connu de près la misère des pauvres habitants de la campagne, qu'il était rempli de commisération pour eux, et qu'il aurait voulu les secourir dans la mesure de leurs besoins.

Les réflexions qu'il fait sur quelques-uns des prêtres qui passent de France au Canada, accusent chez Mgr de Laval un grand esprit d'observation. Citons, par exemple, ce qu'il dit de M. d'Urfé [2] :

" Ce monsieur, dit-il, s'en va au séminaire ; mais j'ai des doutes sur l'emploi qu'on pourra lui donner, et sur sa vocation pour le séminaire de Québec, au regard du déta-

1 — Voir plus haut, p. 77.
2 — Nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici de M. d'Urfé, de Saint-Sulpice, dont il a été déjà question dans cet ouvrage.

chement, qui est l'esprit du séminaire. Il m'a demandé combien on y payait de pension. Je lui dis qu'on était admis avec ce qu'on avait, avec rien si l'on n'avait rien. *Abiit tristis* [1].... Il faut prier la sainte Famille qu'elle ne permette pas que ceux qui ne seront pas animés de cet esprit, demeurent dans une maison qui lui est dévouée et consacrée si particulièrement."

Il entre dans une foule de détails sur les *Frères donnés* et sur les domestiques du séminaire. Les portraits qu'il fait de quelques-uns de ces employés sont peints au naturel. Citons, par exemple, celui du cordonnier Thomas :

" Il n'a pas grand génie, dit-il, mais c'est un bon cordonnier, qui fait ses trois souliers par jour. Seulement, il a un défaut : il peut passer jusqu'à trois heures de suite devant le saint sacrement, et négliger son ouvrage. Ayant été élevé et aidé par le frère Jean Osmond, surnommé Marie de la Croix, il peut avoir pris quelq'une de ses maximes pour l'oraison. On l'emploiera peut-être à la cuisine, et là il faudra bien qu'il se presse."

Citons encore le portrait du sieur Valet, employé à la procure, et à qui on avait donné la soutane :

" A moins qu'il ne soit bien changé dans son humeur, il est à propos de le renvoyer en France ; et je puis même juger que, quelque changement qu'il y parût, il serait peu propre à administrer une cure, ayant le fond du génie fort rustique, grossier et dégoûtant, ce qui ne s'ajuste pas aux

1 — " Il s'en alla triste." (*Matth.*, XIX, 22.)

fonctions ecclésiastiques, dans lesquelles on est obligé incessamment de converser et agir avec le prochain, enfants ou adultes. Lui ayant donné la soutane, et l'ayant admis au réfectoire, je ne vois guère d'autre moyen de s'en défaire que de le renvoyer en France. "

Une question très importante, qui occupait Mgr de Laval, et sur laquelle il attire, dans ce mémoire, l'attention de M. de Saint-Valier et du séminaire, c'est celle de la juridiction de l'évêque de Québec sur les terres de la vallée du Mississipi et de la Louisiane.

L'évêque de Québec, d'après la bulle, a juridiction sur tous les pays de l'Amérique du Nord qui dépendaient de la couronne de France lors de l'érection du diocèse. Il ne faut pas que l'on taille, sans le consentement du pape et du roi, dans ce grand domaine spirituel. Or les récollets, qui ont suivi M. de la Salle dans ses expéditions, prétendent avoir juridiction dans ces contrées, à l'exclusion de l'évêque de Québec, et y faire établir un vicariat apostolique indépendant du Canada. Ils ont même réussi à préjuger en leur faveur quelques cardinaux à Rome, et certains personnages de la Cour.

Mgr de Laval informe le séminaire qu'il s'occupe activement, à Paris, de cette affaire importante. Mgr Pallu s'en était aussi occupé à Rome. Le roi en a confié le règlement à l'archevêque de Paris et au P. La Chaise. La juridiction de l'évêque à la Louisiane et au Mississipi sera probablement maintenue ; mais on l'obligera à entretenir un grand vicaire à Paris pour les besoins de cette contrée lointaine.

" J'ai envisagé, disait-il, cette affaire de telle importance, que je l'ai jugée, lorsqu'on me proposa le voyage de France, seule capable de me le faire entreprendre ; et il semble que Notre-Seigneur me donna un pressentiment de tout ce que nous voyons qui serait arrivé et qui était déjà bien avancé. Aussitôt que je fus arrivé à Paris, je ne perdis aucun moment."

Ces paroles nous laissent clairement entendre que, lors même qu'il ne se serait pas décidé à passer en Europe pour offrir sa démission au roi, il y serait allé tout de même pour le règlement de plusieurs affaires importantes de son diocèse.

La juridiction de l'évêque de Québec fut maintenue dans son intégrité. Nous verrons plus tard le séminaire de Québec, à la demande de Mgr de Saint-Valier, envoyer plusieurs missionnaires à la Louisiane et au Mississipi.

M. de Saint-Valier, ayant achevé de remplir sa mission au Canada comme grand vicaire de Mgr de Laval, fit voile le 18 novembre 1686 pour repasser en France. Après quarante-cinq jours d'une navigation qui ne fut qu'une tempête continuelle, il aborda à La Rochelle le 1er janvier 1687 ; et, après quelques jours de repos, il prit en toute hâte le chemin de Paris.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

—

Mgr de Laval désiré au Canada. — Premières difficultés, à Paris, avec M. de Saint-Valier. — Opposition au retour de l'ancien évêque au Canada. — Son admirable résignation à la volonté de Dieu. — Sages recommandations de MM. de Brisacier et Dudouyt au séminaire de Québec. 1687.

Il n'y avait eu qu'un sentiment de regret dans tout le pays, lorsqu'on avait appris que Mgr de Laval avait donné au roi sa démission d'une manière irrévocable. Ce sentiment ne fut un peu soulagé que par l'espérance de le revoir bientôt au Canada.

En effet, le prélat avait clairement manifesté son intention de venir terminer ses jours au milieu des siens. Il voulait que sa dépouille mortelle reposât dans la chapelle de son séminaire.

On se ferait difficilement une idée de l'estime profonde, disons mieux, de la vénération que non seulement le clergé, mais tous les fidèles du Canada avaient pour lui. Son absence fut d'autant plus regrettée, que la colonie passait alors par une de ces époques critiques où elle s'était déjà vue à deux doigts de sa perte.

M. de la Barre, en acceptant des Iroquois une paix hon-

teuse, par laquelle il abandonnait à leur vengeance les Illinois, ses alliés, avait compromis la dignité du nom français [1]. Son successeur, M. de Denonville, avait ordre de soutenir les alliés de la France, et d'humilier les Iroquois. Il comprit bientôt, à la fierté et à l'arrogance de ce peuple, qu'il était impossible de l'avoir pour ami, et qu'il fallait absolument le soumettre, ou le tenir en respect par la terreur des armes.

Mais les Iroquois étaient soutenus par les Anglais, qui avaient fondé des colonies florissantes sur les côtes de l'Atlantique. Ceux-ci s'étaient déjà emparés de plusieurs postes français de la baie d'Hudson. Ils convoitaient également tous les pays situés au-dessous des grands lacs et sur les bords du fleuve Saint-Laurent, ainsi que l'Acadie.

Les Anglais soulevaient contre le Canada les bandes iroquoises, et leur fournissaient des armes. Il fallait, par quelque entreprise militaire, leur apprendre à respecter les droits de la France.

M. D'Iberville s'en chargea. On connaît sa célèbre expédition de 1686 à la baie d'Hudson. Parti de Montréal avec une poignée de Canadiens, il fit une marche de plus de deux cents lieues, enleva aux Anglais les Forts Monsipi, Rupert et Quitchitchouan, leur captura plusieurs navires

1 — " La guerre de M. de la Barre, commencée et mal soutenue, a fait tout notre malheur, et a réuni les Iroquois avec les Anglais, qui prennent le véritable moyen de détruire la colonie en peu d'années, lui ôtant et ses alliés et le commerce. " *(Lettre de M. de Denonville*, 16 nov. 1686.)

de guerre, et par des exploits immortels acquit à la France toute la partie méridionale de la baie d'Hudson.

Pendant ce temps, M. de Denonville se préparait à aller porter la guerre dans le pays des Iroquois. Mais pour en imposer à l'ennemi, il fallait lever en Canada des forces suffisantes; car on n'avait guère de secours à attendre de la mère patrie. Or la colonie était encore bien faible sous le rapport de la population: elle avait besoin de tous ses enfants pour le travail de l'agriculture.

Le gouverneur avait donc raison de redouter un appel aux armes [1]. Il se prit à regretter amèrement que Mgr de Laval ne fût pas au Canada pour lui prêter son concours.

" Il est certain, écrit-il au marquis de Seignelay, qu'il y aura de grands ménagements à avoir avec les peuples; et sur cela, monseigneur, je suis obligé de vous dire que Mgr de Laval, l'ancien évêque, serait ici d'un très grand secours. Il me paraît, par toute la colonie, qu'il a si fort le cœur de tout le peuple, que sa présence serait ici très utile pour persuader avec douceur de faire de bon gré ce que l'on serait obligé de faire faire par force [2]. "

Quelle preuve plus convaincante pourrions-nous avoir de l'ascendant que Mgr de Laval possédait au Canada, et de l'estime affectueuse qu'il avait su inspirer à toute la population par ses vertus, ses travaux et son zèle aposto-

1 — Dans une lettre au ministre, du 8 juin 1687, il parle d'un mandement du grand vicaire d'alors, qu'il l'a beaucoup aidé pour le succès de son expédition ; car les peuples paraissaient peu portés à aller en guerre, à cause de l'insuccès de M. de la Barre.

2 — Lettre de M. de Denonville au ministre, 1686.

lique ? M. de Denonville ne l'avait pas vu à l'œuvre ; il parlait d'après l'opinion générale qu'il avait entendu exprimer : " Il me paraît, disait-il, par toute la colonie, qu'il a si fort le cœur de tous les peuples.... "

Certes, M. de Saint-Valier, dans son court passage au Canada, avait, lui aussi, justement mérité l'estime des fidèles par son zèle et par sa charité ardente et inépuisable. Mais l'impression heureuse qu'il avait produite n'avait pu faire oublier Mgr de Laval, ses grandes vertus, son dévouement, la bonté de son cœur. Aussi dans les conjonctures difficiles où il se trouve, c'est vers le pieux fondateur de l'Eglise du Canada que se tourne M. de Denonville pour obtenir une assistance efficace. "Sa présence, dit-il, serait ici très utile pour persuader avec douceur de faire de bon gré ce que l'on serait obligé de faire faire par force."

De son côté, le prélat n'attendait pour revenir, que le retour en France de son successeur. Après avoir donné sa démission, il était resté à Paris, à la demande de M. de Saint-Valier lui-même, uniquement dans le but d'y être utile à l'Eglise du Canada.

" Il m'était libre et facile de passer, la première et la seconde année, écrit-il ; le roi s'était déclaré sur cela. Mais la considération du bien de l'Eglise du Canada me fit rester ; et la condescendance que j'eus, la seconde, pour ce que M. de Saint-Valier m'écrivait que les mêmes raisons subsistaient encore, m'engagea à demeurer 1."

1 — Lettre aux MM. du séminaire de Québec, 9 juin 1687.

Il profita de son séjour en France pour aller voir sa famille à Montigny. Il y passa les mois de juin et juillet 1686 [1].

M. de Saint-Valier arriva à Paris dans le mois de janvier 1687, et reçut à la Cour l'accueil le plus bienveillant.

On renouvela en sa faveur toutes les gratifications que l'on avait coutume de faire à l'Eglise du Canada, et l'on en ajouta même quelques-unes très importantes. C'est ainsi que la liste civile du Canada portait, en sus des crédits ordinaires, 2,000 francs pour les prêtres du séminaire, afin de les aider à soutenir ceux que l'âge ou les infirmités rendaient incapables de travailler; 1,200 francs pour quatre missionnaires en Acadie ; 300 francs afin de procurer des remèdes aux pauvres, et 400 francs pour un troisième régent au collège des jésuites. Enfin, le roi accordait à M. de Saint-Valier 15,000 francs, payables en trois ans, pour l'aider à se bâtir un palais épiscopal, afin qu'il ne fût plus à charge au séminaire.

Ce dernier article du budget canadien fit présager à Mgr de Laval ce qui arriva, en effet, quelques mois plus tard ; à savoir, que son successeur finirait par renoncer à l'expropriation, et peut-être même redemander au séminaire ce qu'il avait mis dans le fonds commun. Un incident fit bientôt éclater la chose.

Le séminaire de Québec se trouva, à Paris, dans quelques embarras financiers, auxquels Mgr de Laval et M. de

1 — Archives de l'archevêché de Québec.

Brisacier, supérieur des Missions étrangères, furent obligés de pourvoir.

Ces embarras furent la cause d'assez vifs démêlés entre les deux prélats. Mgr de Laval prétendait que M. de Saint-Valier avait trop accru les dépenses du séminaire. M. de Saint-Valier, au contraire, se faisait fort de prouver qu'il avait plus donné qu'il n'avait causé de dépense, soit pour lui-même, soit pour les ecclésiastiques qu'il avait amenés avec lui, soit enfin pour le surcroît de pensionnaires qu'il avait fait entrer au petit séminaire et à la ferme de Saint-Joachim. Il prit cette affaire tellement à cœur, qu'il déclara se retirer de l'expropriation, à moins qu'on ne lui donnât la direction de toutes choses [1].

"Je vous avoue, écrivait Mgr de Laval au séminaire, que vous avez très mal fait d'avoir eu tant de facilité à vous laisser aller à tous ces grands projets de dépenses. M. de Saint-Valier dit que vous avez eu autant d'ardeur pour vous y porter, qu'il en a eue de sa part.... L'on va tomber, ajoute-t-il, dans de grandes extrémités, à moins que la Providence de Dieu n'ait des voies bien extraordinaires pour nous aider, qu'il est difficile de prévoir, n'en ayant présentement aucune pour pouvoir sortir de cet abîme de dettes et d'affaires [2]."

Il avait, l'année précédente, écrit dans le même sens à M. de Saint-Valier. Maintenant il acquérait la conviction que

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*
2 — Lettre du 18 mars 1687.

non seulement l'on n'avait pas tenu compte de ses avis, mais que son successeur allait suivre une route toute différente de la sienne, renoncer à l'expropriation et à la vie du séminaire, et changer l'ordre de choses qu'il avait établi au Canada.

Il en fut profondément chagrin. Dans son désir de conserver son œuvre intacte, il crut qu'il fallait apporter un remède au mal qu'il appréhendait ; et celui qui lui parut le plus efficace, ce fut de tâcher d'obtenir que M. de Saint-Valier renonçât à l'évêché de Québec et fût transféré ailleurs. Il en était encore temps, puisque non seulement les bulles n'étaient pas encore arrivées, mais que le roi ne les avait pas même sollicitées.

Il fit donc des démarches en ce sens ; elles furent inutiles.

On essaya de faire intervenir le P. Le Vallois, le P. La Chaise, M. de Seignelay, M. Tronson, le duc de Beauvilliers. Tout ce qu'ils purent obtenir fut que M. de Saint-Valier alla trouver Mgr de Laval, M. de Brisacier et M. Dudouyt pour leur donner des explications sur la conduite qu'il avait cru devoir tenir, et promettre pour l'avenir une modération rendue nécessaire par le peu de ressources que possédait encore l'Eglise naissante du Canada.

On lui signala un mémoire de M. de Belmont, de Saint-Sulpice de Montréal, auquel il paraissait avoir donné son approbation, et qui était de nature à semer la division dans le clergé. Il le désavoua et le fit brûler ; puis il con-

jura M. Dudouyt de l'avertir, à l'avenir, des erreurs que l'on pourrait remarquer dans son administration [1].

M. Dudouyt rend hommage, dans ses lettres, aux bonnes intentions et à la bonne volonté de M. de Saint-Valier. Il ne faisait rien que ce qu'il se croyait obligé de faire.

" Il a bonne volonté et bonne intention, dit-il, et croit bien faire en tout.... Le mal n'est pas dans la volonté, mais dans l'entendement, et le désir excessif de porter toutes choses à une perfection outrée.... Il ne garde aucun ressentiment contre vous autres, ni contre nous, de tout ce que vous avez écrit, et de tout ce que nous avons dit ici, quoique cela lui ait fait beaucoup de peine ; et il nous a dit que la meilleure manière d'agir avec lui, c'est de ne lui rien cacher [2].... "

Cependant, Mgr de Laval se disposait à partir par les premiers vaisseaux du printemps pour retourner au Canada. Il alla donc se présenter au roi, qui l'accueillit avec beaucoup de bonté, et ne mit aucune opposition à son projet. Puis il écrivit aussitôt pour prévenir le séminaire de son prochain retour :

" Conformément aux sentiments que Notre-Seigneur m'a fait la miséricorde de me continuer, dit-il, je retourne au Canada comme au lieu où mon cœur est inséparablement attaché ; en sorte que, quand je serais assuré de mourir sur la mer, je m'embarquerais, pour n'être pas privé, au moins, de la consolation de mourir dans l'accomplissement

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*
2 — Lettre de M. Dudouyt aux MM. du séminaire de Québec, 1687.

du bon plaisir de Notre-Seigneur, dans lequel doit consister notre bonheur pour le temps et l'éternité [1]."

Quelques jours après, le marquis de Seignelay fit mander à Sceaux M. de Saint-Valier, et lui dit en présence de M. de Brisacier qui était là, que Mgr de Laval ne devait pas retourner au Canada, et que sa présence y serait une source de divisions et de troubles [2].

M. de Saint-Valier se hâta de communiquer cette nouvelle à l'ancien évêque, et lui dit que c'était le désir du ministre qu'il attendît le retour du roi, avant de se décider à partir pour le Canada [3].

Qu'était-il donc survenu ? Est-ce M. de Saint-Valier lui-même qui était au fond de cette affaire, et qui avait travaillé à faire retenir en France l'ancien évêque de Québec ?

Il est certain que, quand même il l'eût fait, on n'aurait pu y voir rien que de très naturel. Décidé à gouverner son diocèse par lui-même, et à réformer complètement l'œuvre de son prédécesseur, il pouvait désirer que celui-ci demeurât aussi éloigné que possible des affaires.

Il n'y a rien, cependant, qui prouve que M. de Saint-Valier ait agi de la sorte. Au contraire, le marquis de Seignelay ayant un jour répété de nouveau en sa présence que Mgr de Laval ne devait pas retourner en Canada, parce qu'il y serait une source de troubles et de divisions :

1 — Lettre à MM. de Bernières, de Maizerets et Glandelet, 18 mars 1687.
2 — Lettre de Mgr de Laval au P. La Chaise, 1687.
3 — Lettre de Mgr de Laval à M. de Seignelay, 1687.

" Il serait bien dur à un évêque qui a fondé cette Eglise, répliqua M. de Saint-Valier, et qui désire y aller mourir, de se voir arrêté en France. Si Mgr de Laval demeurait ici, on en rejetterait la faute sur son successeur, contre qui, par cette considération, bien des gens seraient très indisposés. "

Ce qui paraît le plus probable, c'est que ce furent les amis de M. de Saint-Valier qui s'interposèrent pour empêcher son prédécesseur de retourner au Canada.

Celui-ci voyant la trame ourdie contre lui, écrivit au P. La Chaise pour le supplier d'intercéder en sa faveur, afin qu'il obtînt la permission de partir. Il protestait de toutes ses forces contre la supposition qu'il pourrait être une source de troubles au Canada : " C'est tout le contraire, dit-il. Je pourrais contribuer à la paix ; et c'est l'opinion de M. de Denonville. Je renoncerais moi-même à demander de retourner au Canada, si je savais devoir y être l'occasion de quelques divisions [1]."

Il écrivit dans le même sens à M. de Seignelay, le priant de se hâter de décider l'affaire, afin qu'il pût profiter des bateaux qui allaient partir. " Si je retourne au Canada, dit-il, ce n'est que pour achever d'y finir mes jours en repos, et avoir la consolation de mourir dans le sein de mon Eglise [2]. J'espère que bien loin d'y mettre le moindre

1 — Lettre de Mgr de Laval au P. La Chaise, 1687.

2 — Marie de l'Incarnation écrivait, elle aussi, un jour : " Vous avez raison de croire que j'ai envie de mourir en cette Eglise ; car je vous assure que mon cœur y est tellement attaché, qu'à moins que Dieu ne l'en retire, il ne s'en départira ni à la vie, ni à la mort. " *(Lettre spirituelle 101e.)*

obstacle à la paix, je serai un moyen de parfaite union [1]...."

Tout fut inutile : la Cour avait décidé que l'ancien évêque resterait en France.

Le P. La Chaise, communiquant au prélat cette pénible décision, lui suggérait de faire venir la chose, dans le public, comme de son propre choix.

Mgr de Laval lui répond avec une résignation parfaite, et le remercie en même temps du conseil qu'il lui donne :

" Il y a longtemps, dit-il, que Dieu me fait la grâce de regarder tout ce qui m'arrive en cette vie comme un effet de sa Providence. J'adore donc de tout mon cœur ce qui se passe à mon égard, et je ne puis assez vous remercier de la manière charitable dont vous tâchez de m'en adoucir la nouvelle. Le conseil que vous avez la bonté de me donner, de faire qu'il paraisse que c'est de mon choix que je laisse encore cette année partir les vaisseaux pour remettre ma santé, est si sage, que je n'ai point d'autre parti à prendre...."

Mais comment préparer ses enfants du Canada au sacrifice qu'ils doivent faire de ne pas le revoir ? Il leur écrit d'abord aussitôt qu'il est question de le retenir en France :

" Me voilà, par une conduite spéciale de Dieu sur moi, disposé à demeurer, tant qu'il lui plaira, dans le lieu de mon exil, que je ne pensais pas, à mon départ du Canada, venir trouver en France. Tout ce qui vient de sa main, nous doit être aimable et adorable. "

1 — Lettre de Mgr de Laval au marquis de Seignelay, 1687.

Puis il ajoute, avec les mêmes sentiments de résignation, au sujet des réformes que l'on appréhende :

" Il faut se disposer à voir tous les changements que la divine Providence permettra qu'il arrive dans l'Eglise du Canada. J'espère que la sainte Vierge en prendra un soin tout particulier, et spécialement du séminaire, consacré à la très sainte Famille de Jésus [1]. "

Mais quand il est parfaitement décidé qu'il reste en France, le pieux évêque en informe aussitôt les prêtres de son séminaire. Il leur adresse une lettre toute remplie des sentiments les plus chrétiens, la plus belle peut-être qui soit sortie de sa plume.

" Vous connaîtrez, dit-il, par les lettres ci-jointes, ce qui m'oblige de rester en France. Je n'eus pas plus tôt reçu ma sentence, que Notre-Seigneur me fit la grâce de me donner les sentiments d'aller devant le très saint sacrement lui faire un sacrifice de tous mes désirs et de ce qui m'est le plus cher au monde.

" Je commençai en faisant amende honorable à la justice de Dieu, qui me voulait faire la miséricorde de reconnaître que c'était par un juste châtiment de mes péchés et infidélités, que sa Providence me privait de la bénédiction de retourner dans un lieu où je l'avais tant offensé ; et je lui dis, ce me semble, de bon cœur, et en esprit d'humiliation, ce que le grand-prêtre Héli dit, lorsque Samuël lui déclara,

1 — Lettre aux MM. du séminaire de Québec, 9 juin 1687.

de la part de Dieu, ce qui lui devait arriver : *Dominus est ; quod bonum est in oculis suis faciat* [1].

" Mais comme la volonté de Notre-Seigneur ne rejette point un cœur contrit et humilié, et que *humiliat et sublevat* [2], il me fit connaître que c'était la plus grande grâce qu'il me pouvait faire que de me donner part aux états qu'il a voulu porter en sa vie et en sa mort pour notre amour ; en actions de grâce de laquelle je dis un *Te Deum* avec un cœur rempli de joie et de consolation au fond de l'âme ; car, pour la partie inférieure, elle est laissée dans l'amertume qu'elle doit porter.

" C'est une blessure et une plaie qui sera difficile à guérir, et qui apparemment durera jusqu'à la mort, à moins qu'il ne plaise à la divine Providence, qui dispose des cœurs comme il lui plaît, apporter quelque changement à l'état des affaires. Ce sera quand il lui plaira, et comme il lui plaira, sans que les créatures puissent s'y opposer [3]."

Certes, ce n'était pas une vertu ordinaire qui faisait parler ainsi Mgr de Laval. Un cœur moins accoutumé de longue main à l'humilité et à la résignation n'eût pas récité un *Te Deum* avec cette joie et cette consolation pour remercier Dieu d'une des plus grandes épreuves de sa vie.

D'un autre côté, on voit bien, par les déchirements que renferme cette lettre, que sa résignation n'était pas le fruit d'une indifférence naturelle, mais d'une vertu éprouvée.

1 — " Il est le Maître ; qu'il fasse ce qui est agréable à ses yeux." (1 Rois, III, 18.)
2 — 1 Rois, II, 7.
3 — Lettre aux MM. du séminaire de Québec, 1687.

De pareils sentiments durent profondément édifier le clergé et les fidèles du Canada. On aimait déjà, on vénérait partout Mgr de Laval : cette affection et cette vénération ne firent que s'accroître, lorsqu'il apparut à ses enfants avec l'auréole de la persécution. Il n'y eut partout qu'un cri de douleur, lorsqu'on apprit qu'il était retenu en France.

Par contre, les esprits s'aigrirent contre M. de Saint-Valier, que l'on soupçonnait, bien à tort toutefois, d'avoir tramé cette affaire.

Nous avons cité les paroles qu'il adressa un jour au marquis de Seignelay, en faveur du retour de Mgr de Laval au Canada.

Peut-être tout d'abord avait-il manifesté le désir que le prélat ne revînt pas, au moins pour le moment, afin de n'être point gêné dans son administration. Mais ses dispositions changèrent entièrement, lorsqu'il apprit par M. de Denonville, " que, s'il revenait seul, il trouverait toute la colonie terriblement contre lui."

M. de Denonville avait écrit dans le même sens au marquis de Seignelay. Il ajoutait que " dans l'état présent des affaires publiques, il était nécessaire que l'ancien évêque revînt, pour ménager les esprits, sur lesquels il avait un grand ascendant par son génie et par sa réputation de sainteté."

Il n'y eut que les sages conseils de MM. de Brisacier et Dudouyt qui purent calmer, au Canada, les esprits indisposés. En écrivant aux directeurs du séminaire de Québec

que leur vénéré fondateur était retenu en France, ils leur recommandaient de ne rien dire ou faire qui pût compromettre le bien du diocèse.

" Il faut passer l'éponge, leur disaient-ils, comme M. de Saint-Valier promet de le faire lui-même, sur tout ce qui a pu vous brouiller avec lui durant son séjour au Canada. Usez toujours avec lui de patience, de discrétion et de silence. Respectez l'autorité, et interprétez favorablement la conduite des supérieurs; surtout n'en écrivez jamais en France qu'avec retenue.

" Comme le séminaire est épiscopal, le supérieur doit entretenir une parfaite correspondance avec l'évêque, et inspirer à ses membres comme aux élèves tout le respect et la soumission possibles. Il doit prendre l'avis de l'évêque dans les choses importantes.

" Les séminaires ne sont pas tous obligés de rendre compte à l'évêque de leur temporel; mais, comme M. de Saint-Valier est de votre corps, — il n'avait pas encore renoncé officiellement à l'expropriation — on doit lui communiquer les affaires temporelles toutes les fois qu'il lui plaira s'en informer [1]."

Telles sont, en substance, les admirables recommandations de MM. de Brisacier et Dudouyt au séminaire de Québec. Celui-ci les accepta avec reconnaissance, et s'efforça d'en faire la règle de sa conduite.

" M. de Saint-Valier, ajoutaient-ils, peut faire beaucoup de bien ou de mal au séminaire. Il ne faut pas paraître trop

1 — *Histoire manuscrite du seminaire de Quebec.*

intéressés à son égard, sur ses demandes ; et, au *petit* séminaire, il faut recevoir des surnuméraires pour lui faire plaisir.

" Comme il a l'esprit très vif, ne heurtez pas ses opinions ; mais faites-lui entendre raison insensiblement, en paraissant d'abord entrer dans ses vues, et vouloir suivre *ses* volontés. Il est bon ami, il l'est avec zèle, et peut compenser abondamment les petits sacrifices par lesquels on se concilie son affection."

M. de Brisacier, dans sa lettre au séminaire, ajoutait une autre considération très sérieuse :

" On a été sur le point, dit-il, d'abandonner le pays dès cette année (1687), comme M. de Callière [1] vous le dira. On l'abandonnera assurément dans la suite, s'il se joint au dégoût qu'on a déjà du mauvais état de la colonie, celui qu'on aurait de la mésintelligence des personnes qui doivent établir l'union. Quoi qu'il arrive, tenez-vous si uni avec l'évêque, avec les jésuites, avec les MM. de Saint-Sulpice, qu'on ne puisse vous entamer par nul endroit ; car si on vous divise, vous êtes perdus."

1 — Alors gouverneur de Montréal. " Il avait été nommé en 1684, sur la présentation du séminaire de Saint-Sulpice, investi de ce droit comme seigneur de l'île. " (*Histoire du Canada*, par Garneau.)

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

—

Bonnes nouvelles du Canada, à Paris. — Mgr de Saint-Valier, évêque de Québec. — Retour de Mgr de Laval au Canada. — Arrivée à Québec de son successeur. 1687-1688.

La Cour de France reçut du Canada, dans l'automne de 1687, de bonnes nouvelles, qui la consolèrent un peu des sacrifices qu'elle avait faits pour cette colonie. Le marquis de Denonville venait de remporter sur les Iroquois des Cinq Nations une victoire éclatante. Aussi, en partant de Québec, au commencement de mai, ce pieux gouverneur avait-il mis sa flottille et sa petite armée sous les auspices de la Religion.

Ce fut un beau spectacle de voir, dans la rade de Québec, ses trois cents canots chargés de soldats, et prêts à partir du moment que l'autorité religieuse en aurait donné le signal ; tout le clergé de la ville descendant en procession de la colline jusqu'au bord du fleuve, et les grands vicaires, au nom de l'évêque absent, bénissant les drapeaux, et sollicitant sur l'expédition de M. de Denonville les grâces et la protection du Ciel [1].

---

1 — Archives de l'archevêché de Québec.

La flottille se mit en marche au bruit de l'artillerie et du canon du Fort, ainsi que de toutes les cloches de la ville. Elle se rendit d'abord à Montréal, d'où elle ne partit que le 11 juin [1].

Au bout de quelques jours, l'armée canadienne, composée de 2,000 hommes, débarquait sur la rive sud du lac Ontario, dans le pays des Tsonnontouans. Huit cents Iroquois essayèrent d'arrêter sa marche ; ils furent culbutés, prirent la fuite, et ne reparurent plus.

Dès lors, les Français n'eurent qu'à ravager le pays, et à brûler les bourgades. Ils détruisirent surtout, avec un enthousiasme indescriptible, la capitale du pays, Gazéroaré, " cette fameuse Babylone, dont parle Mgr de Saint-Valier, où , dit-il, l'on a tant fait de crimes, tant versé de sang, tant brûlé d'hommes [2]."

M. de Denonville revint triomphant à Québec, et se hâta de rendre compte à la Cour du succès de son expédition.

Cette bonne nouvelle, ainsi que les exploits de M. D'Iberville à la baie d'Hudson contre les Anglais, l'année précédente, remplirent de joie le cœur de Mgr de Laval.

Cependant, M. de Saint-Valier, pour couper court aux instances qui lui avaient été faites de renoncer à l'évêché de Québec pour en accepter un autre en France, avait prié

1 — " Mme de Denonville, dit la sœur Morin, demeura dans notre monastère, pendant que son époux était à la tête d'une armée de Français et de sauvages qui allait fondre sur les Iroquois. " *(Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal.)*

2 — *Etat présent de l'Eglise.*

le roi de solliciter au plus tôt ses bulles en Cour de Rome. Sa Majesté, se rendant à son désir, chargea le cardinal d'Estrées et le marquis de Lavardin de presser l'affaire.

Le souverain pontife Innocent XI fit expédier les bulles le 27 juillet 1687 [1], et le roi voulut bien payer lui-même les frais de chancellerie.

Le nouveau prélat ne songea plus qu'à se préparer à sa consécration. Pour ne rien négliger de ce qui pouvait attirer sur son épiscopat les bénédictions célestes, il se rendit en pèlerinage, dans l'été de 1687, au tombeau du modèle des pasteurs, l'illustre évêque de Genève, saint François de Sales, " afin de lui demander, dit une chronique, l'esprit d'humilité, de douceur et de simplicité [2]."

Puis il se disposa par la retraite et les rigueurs de la pénitence à recevoir la plénitude du sacerdoce. Sa consécration fut fixée au 25 janvier [3] 1688.

En nommant M. de Saint-Valier évêque de Québec, et lui expédiant ses bulles, la Cour de Rome agréait la démission de Mgr de Laval. Mais cette démission ne devait être définitive qu'à la consécration de son successeur. En attendant, il demeurait toujours évêque de Québec. Voilà pourquoi, dans quelques-unes de ses lettres au séminaire, il parle comme ayant encore la conduite du diocèse. C'est ainsi qu'il suggère de remplacer par un autre, comme curé de Québec,

1 — " Ce furent les dernières que le pape accorda sur la demande de Louis XIV. " (*Mgr de Saint-Valier et l'Hôpital-Général*, Québec, 1882.)

2 — Chronique conservée aux archives de Thonon. (*Abeille*, XIe année, No 6.)

3 — Mgr Plessis fut aussi consacré le 25 janvier.

M. de Bernières, dont le ministère ne semble plus assez efficace, afin de faire plaisir à M. de Saint-Valier, qui se plaint que la paroisse de Québec est plongée dans l'ignorance [1].

Il s'occupe aussi des missions de l'Acadie ; et il écrit à M. Thury d'aller se fixer à Pentagouët, afin d'y prévenir les jésuites et les récollets, qui veulent y établir une mission. S'il faut donner de l'aide à MM. Petit et Thury, en Acadie, il conseille d'y envoyer les MM. Volant, plutôt que M. Gauthier. " C'est un sujet, dit-il, qu'il ne faut pas éloigner du séminaire, dont il est capable de faire un bon membre [2]. "

C'est à Mgr de Laval, en sa qualité d'évêque de Québec, que le Chapitre envoie, le 11 octobre 1687, une copie des statuts et règlements destinés à compléter ceux que le prélat a faits avant de partir, afin qu'il leur donne son approbation.

Il se rend à leur désir ; et, en leur renvoyant ces statuts et règlements approuvés, il adresse aux chanoines une de ces lettres affectueuses dont il a le secret.

" Il ne me reste plus, messieurs et très chers frères, dit-il, qu'à vous remercier de la bonne affection que vous conservez en mon endroit, et à vous assurer qu'il ne tiendra pas à moi que je n'aille au plus tôt me réunir avec vous dans une Eglise naissante, que j'ai toujours chérie comme la

1 — Lettre de Mgr de Laval aux MM. du séminaire de Québec, 9 juin 1687.
2 — Lettre aux MM. du séminaire de Québec, 18 mars 1687.

portion et l'héritage qu'il a plu à Notre-Seigneur de me conserver pendant près de trente ans.

" Je supplie son infinie Bonté, ajoute-t-il, que celui entre les mains duquel il l'a fait passer par ma démission, répare toutes mes fautes [1]. "

Le pieux évêque n'avait pas perdu l'espoir de revoir son cher Canada. Aussi, à peine fut-il déchargé complètement de la conduite du diocèse de Québec par la consécration de son successeur, qu'il s'occupa de renouveler sa demande. Elle fut appuyée, cette fois, par Mgr de Saint-Valier lui-même.

Sur la promesse de ne point causer d'embarras au nouvel évêque, Mgr de Laval obtint enfin la permission de retourner au milieu des siens. Il se hâta de quitter Paris le plus tôt possible, dans la crainte qu'on ne revînt encore sur cette décision.

On était au commencement du printemps. Obligé de se rendre à La Rochelle à cheval, à cause du mauvais état des chemins, il eut à endurer beaucoup de fatigues, et ne put s'embarquer que vers le milieu d'avril [2]. Mgr de Saint-Valier lui adressa à La Rochelle plusieurs lettres remplies de la plus douce affection.

" Je souhaite de tout mon cœur, lui disait-il, que vous trouviez un vaisseau prêt à partir, afin de porter vous-même à Québec les premières nouvelles de votre retour.

1 — Archives de l'archevêché de Québec, *Lettre de Mgr de Laval au Chapitre*, 18 janvier 1688.

2 — Mgr de Laval était, à La Rochelle, l'hôte des Pères jésuites.

Quelle joie pour tout le monde, pour toute l'Eglise du Canada ! Je voudrais pouvoir me trouver à votre arrivée : j'y assisterai en esprit.... Je suis de tout cœur, ajoutait-il en finissant, dans l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, avec tout le respect et l'amour qu'un fils peut avoir pour son père, votre très humble serviteur [1]."

M. de Brisacier écrivait en même temps à M. Glandelet :

" Vous aurez, cette année, la joie de revoir nos deux prélats. Vous trouverez l'ancien plus saint et plus mort que jamais à lui-même ; et le nouveau vous paraîtra aussi tel que vous pouvez le désirer pour la consolation particulière du séminaire et pour le bien général de la Nouvelle-France [2]."

Mgr de Laval fit voile pour le Canada sur le *Soleil d'Afrique*, et arriva à Québec le 3 juin. Inutile de chercher à décrire le bonheur du clergé et du peuple, à son arrivée. Ce n'était pas une joie ordinaire : c'étaient des transports d'enthousiasme, c'était la joie bruyante des enfants qui revoient leur père après une longue absence. On ne pouvait se rassasier de considérer les traits de ce bon vieillard que l'on n'avait pas vu depuis près de quatre ans. On se pressait autour de lui pour lui donner mille témoignages d'estime et d'affection.

" La population toute entière, dit Ferland, fut encouragée et réjouie par le retour de Mgr de Laval, qui revenait au Canada pour terminer sa vie parmi ses anciens diocé-

1 — Lettre à Mgr de Laval, 20 mars 1688.
2 — Lettre à M. Glandelet, 9 mai 1688.

sains. Ses vertus, ses longs et pénibles travaux dans la Nouvelle-France, son amour sincère pour les enfants du pays, l'avaient rendu cher aux Canadiens : ils sentaient se renouveler leur confiance en la Providence, en revoyant celui qui, avec eux et à leur tête, avait traversé bien des années d'épreuves et de misères [1]. "

Un nuage vint pourtant assombrir cette délicieuse journée.

M. Dudouyt, ce saint prêtre qui représentait l'Eglise du Canada à Paris depuis tant d'années, n'était plus. Il avait rendu sa belle âme à Dieu, le 15 janvier, dans les plus admirables sentiments de foi, de piété et de confiance [2].

En apprenant cette nouvelle au clergé et aux fidèles de l'Eglise du Canada, l'ancien évêque leur apportait aussi le cœur de ce digne prêtre : précieuse relique d'un homme qui s'était tant dévoué pour le bien de notre pays.

On lui fit les honneurs d'une magnifique sépulture. Cette cérémonie eut lieu le 26 juin à la cathédrale, au milieu d'un immense concours de citoyens.

Les dernières paroles de M. Dudouyt avaient été pour ses chers confrères du séminaire. Il leur recommandait de conserver entre eux une parfaite union, d'entretenir la paix avec leur évêque, et de se consoler dans toutes leurs disgrâces par la pensée que tout arrive pour le plus grand

1 — *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 180.

2 — A part M. Dudouyt, le séminaire de Québec venait de perdre deux autres sujets précieux : M. Jean Guyon, décédé le 10 janvier, et M. Thomas Morel, le 23 septembre 1687.

bien : sages et pieux conseils, que le séminaire devait avoir plus d'une occasion de mettre en pratique.

Mgr de Laval ne resta que quelques jours à Québec ; puis il monta de suite à Montréal [1].

A part le plaisir de revoir tous ses enfants, il est probable que le prélat avait à communiquer aux MM. de Saint-Sulpice des nouvelles de leurs confrères de Paris. Peut-être voulait-il aussi leur porter lui-même l'acte d'union spirituelle de prières, qui avait été signé à Paris dans le mois de février précédent par le séminaire des Missions étrangères et celui de Saint-Sulpice, et qui devait cimenter de plus en plus les bonnes relations entre tous les membres du clergé du Canada.

Il se hâta de revenir à Québec pour être présent à l'arrivée de son successeur.

Le vaisseau qui amenait au Canada Mgr de Saint-Valier mouilla devant Québec le 31 juillet ; mais le prélat ne descendit à terre que le lendemain.

On lui fit une réception très solennelle.

" Dès quatre heures du matin, disent les annales des ursulines, toute la population était en mouvement pour hâter les préparatifs. Les uns disposaient l'avenue par où devait passer le nouvel évêque : d'autres élevaient ça et là le pavillon des lis.

" Dans le cours de la matinée, Mgr de Laval, accompagné de plusieurs prêtres, se rendit au vaisseau pour saluer

1 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

son successeur, que les lois de l'ancienne étiquette française retenaient à bord du navire jusqu'à ce qu'il eût répondu à tous les compliments qu'on lui avait préparés. Enfin, vers deux heures de l'après-midi, tout le clergé, les autorités civiles et militaires et le peuple s'étant rendus au quai, Mgr de Saint-Valier se présenta à eux.

" Harangué d'abord par M. de Bernières, au nom du clergé, il fut ensuite complimenté par le maire, au nom de toute la ville ; puis la procession se mit en marche, musique militaire en tête, et l'on conduisit le nouvel évêque à la cathédrale, entre deux haies de mousquetaires, qui ne manquèrent pas de saluer, et de faire feu tout le long de la route [1]."

" L'hymne d'actions de grâces qui retentit sous les voûtes du saint temple, dit une autre annaliste, trouva un écho dans tous les cœurs ; et le moins heureux n'était pas celui du digne prélat qui inaugurait de cette sorte sa longue et laborieuse carrière épiscopale [2]."

1 — *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 454.
2 — *Mgr de Saint-Valier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 75.

QUATRIÈME PARTIE

Mgr de Laval, depuis sa démission jusqu'à sa mort

1688-1708

CHAPITRE PREMIER

Coup d'œil sur l'Eglise du Canada, au moment où Mgr de Laval en abandonne l'administration à son successeur. — L'ancien et le nouvel évêque demeurent ensemble au séminaire durant plusieurs mois. — Mgr de Saint-Valier, résolu de réformer le système de cures établi par son prédécesseur. — Règlements du duc de Beauvilliers. — Vertu de Mgr de Laval. 1688-1689.

Nous touchons à un point délicat de la vie de Mgr de Laval : ses rapports avec son successeur. Pour mieux les comprendre et les apprécier, jetons un coup d'œil sur l'Eglise du Canada, au moment où, se retirant définitivement des affaires, il passe la conduite du diocèse à Mgr de Saint-Valier.

On peut dire que l'Eglise du Canada, telle qu'elle sortit de ses mains, à part la colonie de Montréal, s'identifiait

avec le séminaire de Québec. Sans y être absolument obligé, comme nous l'avons vu, tout le clergé faisait partie du séminaire, et pratiquait la désappropriation, c'est-à-dire, donnait au séminaire ses revenus ecclésiastiques, et souvent même ses biens de famille [1]; on en recevait, en retour, la vie et l'entretien, en santé comme en maladie.

Le séminaire avait la charge de toutes les paroisses, choisissait parmi ses membres, de concert avec l'évêque, les prêtres pour les desservir, soit comme simples missionnaires, soit comme curés résidents, et recevait tous les revenus.

Il était *gros décimateur*. Mais, à l'opposé d'un grand nombre de corporations qui portaient ce titre plus ou moins odieux en France, il faisait partout, loyalement et généreusement, toutes les dépenses nécessaires pour le culte divin.

L'île de Montréal était en dehors de ce mouvement. Mais le séminaire de Saint-Sulpice y exerçait en petit ce que faisait le séminaire de Québec pour tout le reste du diocèse. C'était le même système de cures sous la direction des sulpiciens.

Au moment où Mgr de Saint-Valier devient évêque de Québec, il y a, dans tout le diocèse, à part Montréal, une trentaine de cures ou missions, disséminées sur les bords du fleuve Saint-Laurent ou de la rivière Richelieu. Elles sont toutes desservies par des prêtres du séminaire. Ces curés rendent compte au séminaire de leurs revenus. Ce

1 — Latour, *Memoires sur la vié de M. de Laval.*

sont les directeurs de cette maison qui reçoivent les gratifications royales, et les distribuent suivant les besoins. Presque tout le matériel des églises et des presbytères, meubles, ornements sacrés, chapelles portatives, appartient au séminaire. C'est au séminaire que se retirent les curés quand ils sont infirmes ou malades; c'est là qu'ils vont se retremper, par la retraite, dans la vie ecclésiastique. En un mot, le séminaire de Québec est vraiment l'âme du diocèse : il est le centre d'une grande et féconde unité.

Dans ce système de tout un clergé uni et agrégé à un séminaire, pratiquant l'esprit de détachement, et ne formant pour ainsi dire qu'une seule famille dont l'évêque était le père, il y avait quelque chose de merveilleux et digne des temps apostoliques.

Ce clergé du Canada, c'était bien le *presbyterium* antique, tel que l'avaient imaginé et établi saint Augustin, à Hippone, saint Martin, à Tours.

" Dans ces temps reculés, dit l'abbé Sicard, on ne concevait guère que la vie ecclésiastique fût possible en dehors du *presbyterium* ou société des prêtres réunis dans la cité épiscopale. Voilà des siècles que nos curés de campagne sont seuls au milieu de leur peuple, souvent dans l'isolement le plus complet; voilà des siècles qu'on leur demande de s'y montrer dignes de leur vocation et de l'Eglise, d'édifier leur troupeau par leurs conseils, et plus encore par leurs exemples, de vaincre le découragement, l'ennui, les dangers du désœuvrement, d'entretenir au fond de leur solitude, comme une lampe mystique, la flamme d'une vie

morale intense qui a en Dieu son foyer et les ardeurs d'un zèle que ne lassent ni l'hostilité ni l'indifférence. Voilà des siècles qu'on leur demande cela et qu'on l'obtient, à côté de quelques défaillances partielles.

" L'expérience a tourné en faveur des curés de campagne. Mais longtemps on mit à la tenter une extrême prudence ; longtemps la vie commune dans un *presbyterium*, où l'on est entraîné par une règle générale, où la ferveur de chacun s'alimente de celle de tous, parut la condition des vertus ecclésiastiques pour le clergé séculier comme pour le clergé régulier.... De là les fondations d'ordres, de couvents, de chapitres, qui pullulent au moyen âge [1]."

L'évêque, à la tête de son *presbyterium*, pourvoyait aux besoins religieux de son peuple. Il députait des membres de son clergé pour desservir, par mission temporaire, les fidèles de sa cité épiscopale et de tout le territoire de sa juridiction.

Il devint bientôt nécessaire de fixer des prêtres dans les églises rurales les plus éloignées ; mais, " autant que possible, on y envoyait un certain nombre d'ecclésiastiques qui formaient *presbyterium* et comme un centre dont la foi rayonnait dans tout le pays d'alentour [2]."

Quelques-uns de ces *presbyteria*, abbayes, couvents ou chapitres, avaient un très grand nombre de paroisses à

1 — *Les Curés avant 1789*, étude publiée dans *Le Correspondant*, 10 février 1890.
2 — *Ibid.*

desservir. Ils étaient *gros décimateurs*. Les missionnaires n'avaient qu'une pension alimentaire ou *portion congrue*.

Une organisation de ce genre était utile et presque nécessaire dans les commencements de l'Eglise du Canada, alors que le pays était si pauvre, et que les missionnaires laissés à leurs propres ressources, n'auraient pu subsister par eux-mêmes. Elle engageait les hommes de dévouement à se consacrer au service du diocèse, en les assurant qu'ils pourraient y pratiquer l'esprit sacerdodal dans toute sa perfection, tout en n'ayant rien à craindre pour leur subsistance.

Mgr de Saint-Valier, dont l'âme était ouverte à tout ce qui était noble et grand, n'avait pu s'empêcher d'admirer le bel ordre qui régnait dans l'Eglise de la Nouvelle-France, la charité qui unissait tous les membres du clergé, la vertu à laquelle le séminaire donnait partout l'élan. Tout d'abord, il avait même déclaré qu'il ne changerait rien au système de cures établi par son prédécesseur [1].

Mais on conviendra, cependant, que ce système, tout admirable qu'il était en lui-même, devait présenter plus tard bien des inconvénients [2].

1 — *Etat présent de l'Eglise.*

2 — M. de Denonville, quoique fort sympathique à Mgr de Laval et au séminaire, écrivait en 1686 :

" Il serait bien à propos que le séminaire de Villemarie, en l'île de Montréal, eût la direction de toutes les cures qui sont depuis Sorel, inclusivement, en remontant des deux côtés du fleuve, jusqu'à Montréal ; car il est très difficile que celui de Québec puisse y envoyer tous les secours nécessaires pour maintenir toutes les choses comme il faut, à cause de l'éloignement et des difficultés qui se rencontrent dans la navigation : c'est une chose à ménager entre M. notre évêque et M. l'abbé Tronson. " *(Lettre de M. de Denonville au ministre,* 11 novembre 1686.)

On conviendra, surtout, qu'il ne pouvait durer *toujours*, qu'il avait un caractère essentiellement provisoire, et n'était pas conforme à la discipline ordinaire reçue dans l'Eglise. A mesure que les paroisses augmentaient en nombre et en importance, que les revenus devenaient plus solides et plus rémunérateurs, beaucoup de curés, *tout en* n'ayant pas le courage de le dire tout haut, devaient regretter de ne pas être sur le même pied que leurs confrères de France ; et cette raison pouvait même empêcher quelques bons sujets de se fixer au Canada.

La Cour de Versailles, d'ailleurs, réclamait depuis plusieurs années l'établissement de curés inamovibles et indépendants du séminaire.

Il y avait en France un mouvement très prononcé contre les gros décimateurs. Le système des paroisses fixes et indépendantes avait prévalu depuis des siècles sur celui des églises desservies par des *presbyteria*. Mais, chose étrange, un très grand nombre de chapitres, de corporations ou d'abbayes, tout en n'ayant plus charge des paroisses, gardaient les revenus des dîmes, et souvent même nommaient aux cures, se contentant de donner aux desservants des paroisses un très minime traitement. On voyait même des seigneurs laïques constitués par l'usage gros décimateurs [1].

1 — *Les Curés avant 1789.* — " En 1789, les pouillés des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié signalent cent cinquante villages dans lesquels les seigneurs percevaient les dîmes inféodées. " *(Le Correspondant*, 10 février 1890, p. 399.)

L'abus était criant. Les évêques, les conciles, la Cour elle-même ne cessèrent de protester, et s'efforcèrent du moins d'améliorer la condition des curés, en faisant augmenter leurs portions congrues. Mais la plaie des gros décimateurs était si enracinée, qu'elle était loin d'être guérie lorsqu'arriva la révolution française.

Certes, il n'y avait rien dans l'union des cures de la Nouvelle-France au séminaire de Québec qui pût faire redouter, du moins pour le moment, l'abus dont nous parlons. La desserte des paroisses était plutôt une source de dépenses que de revenus. Mais à distance on s'exagère souvent les dangers. Il n'y a pas de doute que la Cour de Versailles, qui avait d'abord, avec la meilleure grâce du monde, attribué au séminaire de Québec toutes les dîmes de la Nouvelle-France [1], regretta ensuite l'influence qu'elle avait donnée à cette institution, et que les abus provenant des gros décimateurs, en France, ne furent pour beaucoup dans la résolution qu'elle prit de rendre les cures indépendantes du séminaire, au Canada.

Mgr de Saint-Valier connaissait mieux que personne les désirs et la volonté de la Cour.

Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit décidé à réformer le système de cures établi par son prédécesseur, et à mettre son clergé sur le même pied que dans les diocèses de France. Personne ne pouvait lui en contester le droit; et il était seul juge de l'opportunité de ses actes, ou plutôt il n'avait à en rendre compte qu'au souverain pontife.

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 35.

Du reste, il est aisé de voir qu'il n'était pas, par rapport au séminaire, dans la même position que son vénérable prédécesseur. Celui-ci avait fondé le séminaire et l'Eglise du Canada : il dominait son clergé par l'ascendant de ses vertus, par son autorité, par le souvenir impérissable de ses services.

Pour son successeur, la situation n'était pas la même. Pouvait-on supposer qu'il gouvernerait librement son diocèse, en laissant l'administration de toutes ses cures au séminaire comme par le passé? Le séminaire avait à sa tête des hommes de volonté, de caractère et d'intelligence supérieure, comme les de Bernières, les de Maizerets et les Glandelet: n'avait-il pas raison de redouter un peu leur trop grande influence?

Mais, d'un autre côté, la réforme du séminaire, immédiate et sans transition, comme voulait l'opérer Mgr de Saint-Valier, ne pouvait se faire qu'avec de grands déchirements. Elle devait nécessairement soulever bien des murmures et des récriminations dans le clergé. Comment supposer que le séminaire la laisserait faire sans protester contre le renversement de ce qu'il regardait comme des droits acquis ?

Mgr de Laval lui-même était trop sage et trop prévoyant pour croire que son système de cures, établi conformément à l'édit de 1663, pouvait avoir un caractère permanent. Il lui avait déjà donné, comme nous l'avons vu, quelques modifications. Mais il s'attendait évidemment qu'il durerait encore de nombreuses années, et il le regardait comme essentiel au bon gouvernement de son Eglise, tant qu'elle

ne serait pas assise sur des bases très solides. Il aurait probablement laissé au temps et aux circonstances à réformer avec douceur et ménagement un état de choses qui ne pouvait toujours durer.

Comment supposer qu'il aurait pu voir d'un œil insensible, et sans amertume, la réforme brusque et immédiate de son œuvre, son séminaire des Missions étrangères de Québec privé tout à coup d'une de ses principales fonctions et réduit à n'être qu'une maison de formation ecclésiastique, les curés du diocèse isolés subitement de cette maison comme des branches que l'on enlève à l'arbre qui les a vues naître?

La vertu et la grâce ne détruisent pas la nature sensible ; et les cris de douleur n'ont rien d'incompatible avec la sainteté.

Les plus grands saints ont quelquefois différé d'opinion, même publiquement, sur certains sujets. N'a-t-on pas vu, par exemple, un saint Cyprien et un pape saint Damase, un saint Jérôme et un Rufin exposer devant le public, et quelquefois non sans aigreur et vivacité, leurs divergences d'opinion sur des questions controversées dans l'Eglise ?

Mgr de Laval et Mgr de Saint-Valier étaient tous deux des prélats d'une éminente piété. Mais ils ne partageaient pas les mêmes vues au sujet du séminaire et de la conduite de l'Eglise du Canada, ou au moins sur l'opportunité des réformes à y faire pour le moment. Qui pourrait s'en trouver scandalisé ?

Disons de suite que jamais le saint fondateur de notre

Eglise ne montra plus de vertu qu'à l'occasion des changements opérés par son successeur.

Sa douleur et ses déchirements, il garda tout en lui-même; s'il fit part de sa peine à quelqu'un, ce ne fut qu'à des amis particuliers, jamais au public. Il ne cessa de recommander aux prêtres de son séminaire la charité et le plus parfait abandon à la Providence.

On le vit plusieurs fois s'éloigner du théâtre des divisions et se retirer à Saint-Joachim, afin de paraître le moins possible mêlé aux affaires et de ne créer d'embarras à personne.

Jamais il ne fit le moindre reproche à son successeur; ou plutôt, s'il lui exprima une fois son sentiment, et avec beaucoup de franchise, ce ne fut qu'après y avoir été provoqué, comme nous le verrons, par Mgr de Saint-Valier lui-même.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de raconter l'administration du deuxième évêque de Québec, mais seulement d'indiquer les faits et les circonstances où Mgr de Laval a pu être en contact avec son vénéré successeur.

En arrivant à Québec, celui-ci était descendu au séminaire, où logeait aussi son prédécesseur. Il était encore censé appartenir à cette maison, et n'avait pas renoncé officiellement à la désappropriation de ses biens. Lors de son premier voyage au Canada, il avait, de lui-même, mis tout en commun, argent, bibliothèque, meubles, afin de vivre, comme les séminaristes et Mgr de Laval, dans un esprit de pauvreté et de détachement.

L'ancien évêque de Québec occupait cette partie du séminaire que l'on appelait la *vieille maison* ou *presbytère*, où logeait aussi le curé de Québec [1]. Il est probable que c'est là que résida également Mgr de Saint-Valier. On allait d'ailleurs, au réfectoire et en récréation au séminaire; et c'est aussi au séminaire que se tenaient les exercices en commun.

Combien de temps les deux prélats demeurèrent-ils ensemble? Nous ne le savons d'une manière précise. Mgr de Saint-Valier acheta, dès le 12 novembre 1688, le terrain où il voulait bâtir son palais épiscopal; et il est probable que c'est aussi à la même époque qu'il fit l'acquisition d'une maison, où il se retira avec ses prêtres [2], en attendant que fût terminé son évêché, dont il poussa les travaux avec la plus grande activité.

Ce qui est certain, c'est que tout le temps qu'ils vécurent ensemble, l'ancien et le nouvel évêque ne cessèrent d'édifier par l'union de leurs cœurs et la pratique des plus belles vertus.

" N'était-ce pas un spectacle digne de l'admiration des anges et des hommes, a dit un des panégyristes de Mgr de Saint-Valier, de voir le premier évêque de Québec et son successeur s'efforcer l'un et l'autre, par une noble émulation et par un combat de ferveur, à qui l'emporterait dans

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.* — *Abeille*, vol. V, No 12.

2 — Entr'autres M. de Merlac, son grand vicaire, et son secrétaire M. Foucault.

les exercices de piété? Ne les a-t-on pas vus l'un et l'autre unir et concilier ensemble les fonctions de séminaristes et de chanoines: de chanoines, par leur assiduité aux heures canoniales, et de séminaristes, en s'abaissant aux plus bas emplois, comme de balayer et de servir à la cuisine [1] ? "

Oh! le bel exemple d'humilité, de détachement et de vie intérieure donné à leur clergé et aux élèves de leur séminaire! C'est-à-dire que les deux premiers évêques de Québec, habitant sous le même toit, ne craignaient pas, pour se mortifier, de descendre aux plus humbles détails, comme de faire eux-mêmes leur chambre, d'aider à la cuisine, au besoin, et de servir à table, comme le dernier des séminaristes!

C'étaient en effet des hommes d'une vertu peu commune. Issus de nobles familles, ils avaient renoncé aux plus légitimes espérances du monde pour se consacrer à Dieu. L'un venait achever au Canada les restes d'une vie toute dépensée au service de cette Eglise; l'autre, jeune encore [2], avait quitté la Cour, dont il était l'un des aumôniers, et refusé les plus brillantes promesses en France, pour se dévouer aux travaux d'un pénible épiscopat en Amérique. De part et d'autre, le spectacle était grand et sublime. Tous deux avaient des âmes vraiment sacerdotales, des âmes d'apôtres.

En sortant du séminaire, dans l'automne de 1688, pour

1 — *Mgr de Saint-Valier et l'Hôpital-Général*, Oraison funèbre prononcée à la cathédrale par l'abbé Fornel.

2 — Mgr de Saint-Valier était né à Grenoble le 14 novembre 1653.

aller demeurer chez lui, Mgr de Saint-Valier renonçait à la désappropriation, et reprenait naturellement les biens qu'il avait mis en commun.

Rien n'indique qu'il ait déclaré dès lors sa résolution toute entière; mais cette résolution était bien arrêtée : réformer l'Eglise du Canada à l'image des diocèses de France, briser le système des cures unies au séminaire, et réduire cette institution à n'être qu'une maison ordinaire de formation ecclésiastique, à savoir, un grand et un petit séminaire.

C'était une réforme radicale. On privait tout à coup le séminaire de droits acquis, et on lui enlevait une grande source de revenus. Les dépenses, il est vrai, allaient être diminuées; mais il n'y avait pas une juste compensation. La réforme, d'ailleurs, brisait d'une manière brusque et violente un système de cures profondément entré dans les habitudes du clergé et du peuple.

Le prélat se mit vigoureusement à l'œuvre. Dans l'automne de 1688, il déplaça, sans consulter le séminaire, quelques curés nommés par son prédécesseur, affirmant ainsi son droit de gouverner par lui-même. Il déclara se réserver la distribution des gratifications royales, notamment celles de 4,000 francs pour les portions congrues, et de 2,000 francs pour les prêtres malades et infirmes, et refusa le supplément à plusieurs curés ou missionnaires, membres du séminaire, sous prétexte qu'ils n'en avaient pas besoin [1].

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*

Le séminaire protesta, prétendant que l'évêque lui ôtait les revenus des cures et lui retranchait une partie des suppléments accordés par le roi pour le soutien des missionnaires, tout en lui laissant, sans compensation, le soin des prêtres infirmes et malades. Il alléguait de plus que Mgr de Saint-Valier voulait l'obliger à augmenter le nombre des élèves beaucoup au delà de ce que les revenus permettaient.

Vers la mi-novembre 1688, il se tint chez l'évêque une conférence, où se trouva le gouverneur, M. de Denonville, avec MM. de Maizerets et Glandelet. On convint de plusieurs articles, où le séminaire et l'évêque abandonnèrent chacun quelques-unes de leurs prétentions, pour le bien de la paix. Ces articles furent envoyés à la Cour, et soumis à l'examen du duc de Beauvilliers [1] et du P. Le Vallois [2].

Mais bientôt, après le départ des derniers vaisseaux, les contestations recommencèrent. Mgr de Saint-Valier accusait les MM. du séminaire de vouloir tout gouverner et de se défier de lui. Il prétendait qu'ils étaient trop riches et dépensaient trop en constructions. Le séminaire, de son côté, se plaignait de ce que l'évêque se regardait comme le maître absolu des gratifications royales, ainsi que des

1 — M. de Beauvilliers était un homme de beaucoup d'honneur et de vertu. Il fut nommé, en 1689, gouverneur du duc de Bourgogne, en même temps que Fénelon, avec qui il était très lié, en devenait le précepteur. Très opposé au jansénisme, il fut appelé comme médiateur dans plusieurs affaires ecclésiastiques, entr'autres dans la célèbre querelle du cardinal de Noailles avec les évêques de La Rochelle et de Luçon.

2 — Confesseur du duc de Bourgogne.

terres de Saint-Joachim, et des chapelles portatives. Il ne trouvait pas juste qu'on lui laissât la charge de tous les prêtres malades, sans lui assurer les gratifications affectées pour cet objet.

Que faisait, pendant ce temps, Mgr de Laval? " Témoin de discordes qui menaçaient, dit un mémoire du temps, de ruiner le séminaire, objet de ses affections et de ses sacrifices, il ne pouvait que verser des larmes amères. Il se tenait à l'écart, s'abstenant même de paraître en récréation ou au réfectoire, et de faire aucune fonction publique. "

Cependant, il n'affectait nullement d'éviter la rencontre de Mgr de Saint-Valier. Celui-ci l'ayant invité le 25 janvier 1689, jour anniversaire de sa consécration, à assister à une grande cérémonie aux ursulines, la translation solennelle d'une relique insigne de saint Paul, il s'y rendit et et s'assit à ses côtés.

On fut alors témoin d'un spectacle touchant : le nouvel évêque, après avoir donné la bénédiction à son peuple, invitant son prédécesseur à en faire autant, et celui-ci bénissant à son tour la foule agenouillée. " Mgr de Saint-Valier, dit une chronique, reçut lui-même mille bénédictions de ce peuple, qui, parlant assez haut pour être entendu, disait : " Que Dieu bénisse notre nouvel évêque " de faire ainsi honneur à notre ancien et saint prélat [1] ! "

Quelques mois plus tard, on retrouvait encore les deux évêques réunis ensemble dans la chapelle des ursulines, pour l'ordination de M. Tremblay.

1 — Archives du séminaire de Québec.

Il est possible que Mgr de Saint-Valier, dans le *juste* désir qu'il avait de gouverner son diocèse par lui-même, suivant les dictées de sa conscience, ait quelque peu dépassé les bornes d'une sage modération.

On ne peut supposer, par exemple, que Mgr de Laval l'accuse absolument à tort, dans sa correspondance, d'exercer une inquisition si rigoureuse, qu'il allait jusqu'à ouvrir les lettres de son clergé. Il n'était pas lui-même à l'abri de cette inquisition, puisque Mgr de Saint-Valier lui avait envoyé quelque temps auparavant un paquet tout ouvert [1]. On se mit ensuite à employer des caractères de convention, quand on écrivait au séminaire de Paris pour des affaires dont on voulait absolument dérober la connaissance au prélat [2].

Dans l'hiver de 1689, Mgr de Saint-Valier alla jusqu'à prier son prédécesseur de vouloir bien se retirer à Saint-Joachim. Puis il ôta à MM. de Bernières et de Maizerets leur titre de grands vicaires, et nomma à leur place MM. de Merlac et Glandelet. Des procédés aussi rigoureux, même lorsqu'ils s'appuient sur les meilleures intentions, ne sont guère propres à calmer les esprits.

Quoi qu'il en soit, le séminaire attendit patiemment la réponse de la Cour aux articles qu'on lui avait envoyés. Cette réponse arriva au printemps de 1689 : elle n'était pas de nature à plaire à Mgr de Saint-Valier, car elle donnait raison au séminaire sur plusieurs points.

1 — Lettre de Mgr de Laval, 17 avril 1691.
2 — *Histoire manuscrite du séminaire de Quebec.*

M. de Brisacier, en communiquant cette décision à ses confrères de Québec, leur recommandait de s'en tenir strictement à ce qui avait été réglé, puis de témoigner toujours à l'évêque toute la confiance possible, de ne jamais lui résister en face et de ne rien lui refuser qu'après lui avoir demandé pardon trois ou quatre fois.

Il écrivait en même temps à Mgr de Laval : " Il a plu à Dieu, sans que je m'en sois presque mêlé, d'inspirer nos juges, et ils ont prévenu par leur équité tout ce que j'aurais pu souhaiter. Je vous envoie une copie de ce qui a été arrêté par eux, et je leur ai promis que nos messieurs s'y soumettraient en tout."

Mgr de Laval écrivit, de son côté, à M. de Beauvilliers : " Si les articles étaient bien observés de part et d'autre, ce serait le véritable moyen de conserver la paix dans cette Eglise."

Mais on s'était grandement trompé, si l'on s'était flatté que ces articles empêcheraient Mgr de Saint-Valier de poursuivre le but qu'il avait résolu d'atteindre, la suppression de l'union du clergé et des cures au séminaire. Il n'était pas homme à s'arrêter ainsi dans ce qu'il croyait être le chemin du devoir. Ces articles, il n'avait consenti à les envoyer à la Cour que dans l'espérance d'une décision favorable. Comme elle lui était contraire, il ne voulut pas s'y soumettre, disant qu'elle ne l'obligeait pas.

Tout fut donc à recommencer. Dans sa douleur, Mgr de Laval écrivait à M. Milon :

" Vous apprendrez que les règlements qui sont venus de France pour apaiser les différends et conserver la paix

dans cette pauvre Eglise, qui en avait fait pendant trente ans toute la bénédiction, n'ont pas eu sur l'esprit de Mgr de Québec l'effet qu'on en devait attendre, et qu'il a formé de nouveaux sujets de peines plus considérables que les premiers. C'est le calice qu'il plaît à Notre-Seigneur de nous donner à boire.

" Vous jugez bien que, s'il y a jamais eu une croix amère pour moi, c'est celle-ci, puisque c'est l'endroit où j'ai toujours dû être plus sensible, je veux dire, le renversement du séminaire, que j'ai toujours considéré, comme en effet il l'est, comme l'unique soutien de cette Eglise, et de tout le bien qui s'y est fait, et qui s'y peut faire à l'avenir, et par conséquent la rupture et ruine totale de l'union que nous avons pris tous les soins imaginables de conserver pendant trente ans.

" Mais, au milieu de toutes ces agitations, nous ne devons pas nous abattre. Si les hommes ont du pouvoir pour détruire, la main de Notre-Seigneur est infiniment plus puissante pour édifier. Nous n'avons qu'à lui être fidèles, et le laisser faire. Continuez, mon cher monsieur, votre affection pour cette œuvre qui la mérite, et qui est digne de compassion. Priez Notre-Seigneur et sa sainte mère pour lui et pour moi [1]."

On voit par cette lettre combien Mgr de Laval était convaincu de la nécessité du séminaire, tel qu'il l'avait fondé, pour le soutien de l'Eglise du Canada, et combien par

1 — Lettre de Mgr de Laval à M. Milon, 1689.

conséquent il dut souffrir de voir son successeur suivre une route toute différente de la sienne, et s'employer à renverser son œuvre.

D'un autre côté, on ne peut qu'admirer son abandon à la divine Providence, et son aimable confiance en Notre-Seigneur : " Nous n'avons, dit-il, qu'à lui être fidèles, et le laisser faire. "

Cette Providence, à laquelle il s'abandonnait d'une manière si parfaite, cette Providence, dont l'action embrasse le présent, sans doute, mais aussi l'avenir impénétrable aux faibles regards des hommes, se servait précisément de Mgr de Saint-Valier pour donner au séminaire la véritable forme qu'il devait avoir. Elle voulait dès lors, quelque prématuré que cela pût paraître aux meilleurs esprits, élaguer de cette institution tout ce qui pouvait la détourner de sa mission principale, celle de former des citoyens vertueux et des prêtres dévoués pour le bien du pays.

CHAPITRE DEUXIÈME

—

Une diversion : le siège de Québec par les Anglais. — La ville délivrée d'une manière providentielle : lettres de Mgr de Laval à ce sujet. — Les difficultés entre Mgr de Saint-Valier et le séminaire continuent. — L'évêque passe en France. 1690-1691.

Mgr de Saint-Valier se proposait de passer en France dans l'été de 1690, pour faire annuler le règlement du duc de Beauvilliers et du P. Le Vallois, lorsque le siège de Québec par les Anglais vint apporter une diversion dans le cours des événements, et rapprocher tous les esprits par la nécessité d'une commune défense.

" Jamais on n'a eu plus grand besoin de confiance en Dieu, de courage, de patience et de prières, dans votre chère Eglise, qu'à présent, écrivait M. de Brisacier à Mgr de Laval. C'est la cause du Seigneur, il saura bien la défendre....

" Vous aurez de quoi exercer votre zèle, et de quoi occuper toutes les forces de la colonie, en résistant aux ennemis de Jésus-Christ, dont il ne faut pas craindre les entreprises, si vous engagez Dieu dans vos intérêts par l'union parfaite de tous les cœurs, qui, en cette occasion, doivent se réunir

ensemble par le lien de la plus étroite charité, pour faire tête en même temps aux barbares et aux hérétiques.... "

L'espoir de M. de Brisacier ne fut pas déçu. Du moment que l'on apprit que l'on était menacé d'être attaqué par les Anglais, on se prépara, à Québec, sous la direction de M. de Frontenac — il venait d'être nommé gouverneur pour la deuxième fois, — à se défendre vaillamment.

Le clergé, de son côté, ordonna des prières publiques. Mgr de Saint-Valier se trouvait à Montréal ; il descendit à Québec aussitôt qu'il apprit que la ville était menacée, et fit sortir une lettre pastorale dans laquelle les plus généreux élans de patriotisme s'alliaient à un grand dévouement pour la Religion.

" Vous êtes suffisamment informés, disait-il, de l'étrange calamité dont nous sommes tous menacés par l'approche des Anglais, ennemis non seulement du nom français, mais de notre foi et de notre sainte religion. Est-il possible que, vous aimant tendrement comme je fais, et vous portant tous dans mon sein, je ne tremble pas dans la seule pensée du ravage que pourrait faire parmi vous l'hérésie, si la justice divine permettait une fois que ce feu s'allumât dans le cœur de vos enfants."

Puis il conjurait ses diocésains de se bien préparer à la guerre, non seulement en s'armant de courage, mais en prenant le glaive de la prière, du jeûne et de la pénitence.

" Je vous invite, disait-il, à bien garder nos côtes, puis à être exacts à bien défendre l'entrée de notre ville. Mais comme vous la garderez en vain si le Seigneur ne la garde,

prenez pour la meilleure et la plus sûre sauvegarde la pénitence et l'amendement de la vie. "

Les paroles du premier pasteur trouvèrent de l'écho dans le cœur de tous les Canadiens.

On venait de passer par une terrible année de famine [1], qui avait abattu les courages : ils furent rèlevés.

On était encore sous le coup de l'effroyable massacre de Lachine. Quatorze cents Iroquois étaient descendus, le 4 août 1689, dans l'île de Montréal. A la faveur de la nuit, ils avaient cerné le village de Lachine. Tout fut mis à feu et à sang : en moins d'une heure, plus de deux cents personnes périrent au milieu des tourments les plus affreux. Les barbares se répandirent ensuite dans l'île et ses environs, semant partout le meurtre et le pillage.

Une bonne occasion se présentait de faire tête en même temps "aux barbares et aux hérétiques, " suivant l'expression de M. de Brisacier ; car, en repoussant les Anglais, on imprimait une salutaire terreur à leurs alliés, les Iroquois.

Partout on se prépara à la plus vigoureuse défense. Partout aussi, et en particulier au séminaire, sous la direction de Mgr de Laval, on se mit en prière pour implorer le secours du Ciel.

Les Anglais, qui venaient de s'emparer de l'Acadie, voulaient chasser les Français du Canada. Ils avaient levé pour cela deux armées : l'une de 3000 hommes, commandée

1 — " Nous avons eu depuis votre départ une famine presque universelle ; et par la miséricorde de Dieu il n'est mort personne de faim." (*Lettre de Mgr de Laval à M. de Denonville*, 20 novembre 1690.)

par le général Winthrop, devait marcher contre Montréal par le lac Champlain ; l'autre embarquée sur des vaisseaux, fut envoyée contre Québec, sous le commandement de Phipps.

L'armée de Winthrop n'alla pas plus loin que le lac George : la division des chefs et le fléau de la petite vérole suffirent pour la débander.

Phipps put remonter le fleuve ; et le 16 octobre, il parut devant Québec avec 35 vaisseaux et 2000 hommes de débarquement. Une chaloupe, sous pavillon blanc, se détacha de la flotte ; elle portait un officier, qui vint sommer la ville de se rendre dans le délai d'une heure.

M. de Frontenac renvoya l'officier anglais, avec cette parole devenue célèbre : " Allez dire à votre maître que je vais lui répondre par la bouche de mes canons. " Et presque aussitôt les batteries de la basse ville ouvrirent leur feu.

Le premier coup de canon abattit le pavillon de l'amiral, que les Canadiens allèrent chercher à la nage, sous une pluie de balles, et apportèrent en triomphe à la cathédrale, où il resta suspendu, comme témoignage de reconnaissance envers Dieu, jusqu'à la prise du Canada par les Anglais en 1759.

La flotte anglaise commença le bombardement. Malgré une canonnade très vive, elle ne produisit aucun effet, et dut se replier vers l'île d'Orléans, après avoir beaucoup souffert.

Pendant que l'artillerie ennemie couvrait la ville de ses feux, 1,500 hommes, débarqués sur le rivage de la Canar-

dière, devaient faire les approches de Québec, du côté de la rivière Saint-Charles. A deux reprises différentes, ces troupes s'ébranlèrent en ordre de bataille : chaque fois, elles furent arrêtées par une poignée de Canadiens, combattant sans ordre, à la manière des sauvages, voltigeant de rochers en rochers, à travers les marais et les broussailles, et faisant un feu continuel sur les rangs serrés des Anglais, qui tiraient au hasard contre des ennemis invisibles ou insaisissables.

Dans la nuit du 21 au 22 octobre, l'ennemi se rembarqua, abandonnant sur le rivage ses munitions et son canon. Le 23, Phipps leva l'ancre, et fit voile vers Boston.

Québec était sauvé ; et le Canada, avec ses douze mille habitants, avait repoussé l'invasion de provinces vingt fois plus populeuses que lui [1].

Tout le monde avait fait son devoir. Les Canadiens avaient noblement répondu à l'appel de M. de Frontenac, et s'étaient improvisés soldats pour la circonstance [2]. Nous voyons même, par une lettre du P. Germain de Convert, que les Pères et les Frères jésuites, pendant le siège, s'étaient partagés dans les corps de gardes de la haute et de la basse ville, pour encourager les soldats et les miliciens, et les assister [3].

1 — Gauthier, *Histoire du Canada.*

2 — " Les Anglais avaient voulu faire descente à la Rivière-Ouelle, à 15 lieues de Québec, avec six chaloupes et 150 hommes. Les habitants leur en avaient tué la moitié en trois décharges qu'ils avaient faites sur eux. C'est ce que le sieur Francheville, canadien, curé du lieu, a certifié. " (*Etablissement de la Foi*, par le P. Chrétien Leclerc.)

3 — M. l'abbé Verreau, *Rapport sur les archives du Canada*, 1874.

Ce qui avait frappé les Anglais, pendant les sept jours que dura le siège, c'était le spectacle mystérieux d'un grand tableau suspendu au haut du clocher de la cathédrale. Ce tableau servit plusieurs fois de cible à leurs boulets; mais, malgré leur acharnement, ils ne purent réussir à l'entamer [1].

C'était un tableau de la sainte Famille, que Mgr de Laval, dans sa foi ardente, avait ainsi arboré comme un drapeau, et qui fut une protection visible pour la ville.

Ce qui n'avait pas moins surpris l'ennemi, c'est que, pendant tout le siège, les offices publics avaient continué comme de coutume. On avait vu les processions des fidèles défiler dans les rues ; et les cloches des églises s'étaient fait entendre comme à l'ordinaire :

" Nous avons eu recours à Dieu, à sa sainte mère, à tous les bons anges, et à tous les saints patrons de cette pauvre Eglise affligée en toutes façons, écrivait Mgr de Laval à M. de Denonville; et le plus grand déplaisir qu'eurent les ennemis, ce fut d'entendre, pendant le siège, le service divin sonner comme à l'ordinaire: d'où ils inféraient que nous n'avions pas grand'peur d'eux, quoique la plupart fussent fort consternés. "

Le séminaire avait largement fait sa part de charité et de sacrifices pendant le siège :

" Toutes les pelleteries et les meubles de la basse ville étaient dans le séminaire, ajoute Mgr de Laval; et bon nombre de familles s'y étaient réfugiées, jusqu'à celle de

1 — Sœur Juchereau, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

l'intendant. Cette maison n'a pu refuser, dans une nécessité semblable, tous les offices de la charité qui étaient possibles, aux dépens d'une grande partie des provisions que l'on y avait. Les soldats et autres ont pris et consumé bien cent cordes de bois, plus de 15 ou 1,600 planches ; bref, en bestiaux et autres dommages, la perte du séminaire ira bien à mille écus. Mais il faut, dans des occasions de cette nature, prendre patience, et faire tout le bien que l'on peut, sans avoir égard aux besoins où l'on est."

Le pieux prélat racontait ensuite la levée du siège de Québec, l'insuccès de l'expédition des Anglais du côté du lac Champlain, et la protection visible de Dieu sur les vaisseaux français, qui, remontant le fleuve, chargés de provisions pour le Canada, firent la rencontre de la flotte anglaise sans être vus, grâce à une brume épaisse qui vint subitement les couvrir. Puis il ajoutait :

" Vous avez bien raison de qualifier ce pays du nom d'un pays de miracles : jamais Dieu n'a fait plus paraître sa puissance que cette année sur lui.... L'on a fait de continuelles prières ici durant l'espace de trois mois ; elles auront sans doute attiré toutes ces bénédictions [1]."

Dans une lettre qu'il écrivait vers le même temps à son ami Boudon, Mgr de Laval parlait encore de cette protection visible de la Providence :

" J'ai reçu, disait-il, votre lettre du 3 mai, jour de la fête de l'Exaltation de la sainte Croix de Notre-Seigneur, sauveur de tous les hommes. Vous avez raison de nous

1 — Lettre de Mgr de Laval à M. de Denonville, 20 novembre 1690.

marquer dans votre lettre, que la véritable marque de l'amour qu'il nous porte, est de nous faire part de ses croix, et, qu'en en faisant bonne part au Canada, il doit y répandre ses grâces et ses bénédictions.

" Sa protection a paru, cette année, toute miraculeuse sur le Canada, que les Anglais comptaient déjà se mettre en leur possession, étant venus assiéger Québec avec une armée navale de plus de trente vaisseaux, avec au moins 3000 hommes, partis de Boston, où ils avaient donné rendez-vous à une autre armée de 4000 hommes, composée d'Iroquois et d'Anglais de la Nouvelle-York.

" Notre plus grand recours a été à la prière, et de faire diverses neuvaines à la sainte Vierge, à saint Joseph, aux saints anges, aux âmes du purgatoire, à sainte Anne et à saint François-Xavier, tous patrons particuliers de ce pays. Ce moyen a été plus efficace que la force des armes, Dieu ayant mis la consternation dans leurs esprits, et encouragé un petit nombre de nos habitants, qui n'étaient pas plus de trois cent, et qui, cependant, ont obligé les ennemis à se rembarquer, la nuit, laissant cinq pièces de canon qu'ils avaient descendues à terre, avec deux étendards.

" Cette protection miraculeuse obligerait bien ce pauvre pays de reconnaître qu'il n'y a que Dieu seul, qui a manifesté en cette occasion sensiblement sa toute-puissance et sa miséricorde.

" Je prie Notre-Seigneur et sa sainte mère que tout le pays reconnaisse cette grâce, et que les intérêts de Dieu soient à l'avenir leur seul intérêt, et de procurer la gloire

de son saint nom, détruisant les péchés qui ont attiré ces fléaux de sa colère sur nous. "

Un *Te Deum* solennel d'actions de grâces fut chanté à la cathédrale, et l'on fit des processions aux églises des ursulines, des jésuites et de l'Hôtel-Dieu, pour remercier le Seigneur de ses bienfaits.

" On porta en triomphe, dit la sœur Juchereau, l'image de la très sainte Vierge. Tout retentissait des louanges de la Reine des anges et des hommes, qui venait de nous donner des témoignages si singuliers de sa maternelle protection. "

Mgr de Saint-Valier, en souvenir de cette protection de Marie sur l'Eglise du Canada, donna à l'église de la basse ville, qu'il avait commencé à bâtir, le titre de Notre-Dame-de-la-Victoire. Il en fixa la fête au dimanche le plus proche du 22 octobre, " en action de grâces, dit-il, de la délivrance de Québec, assiégé en 1690 par les Anglais hérétiques ; " et il voulut que, ce jour-là, il y eût tous les ans à perpétuité, procession, grand'messe et sermon.

On avait la paix du côté des ennemis extérieurs : les dissensions intestines allaient recommencer et s'envenimer de plus en plus. Mgr de Saint-Valier, qui n'avait pu partir en 1690, annonça sa détermination de passer en France au printemps suivant, afin de faire annuler les articles de M. le duc de Beauvilliers.

En attendant, il privait le séminaire de toute part aux gratifications royales. On avait sur les bras tous les prêtres infirmes ou malades du diocèse, mais sans aucun secours spécial pour cette œuvre d'assistance fraternelle.

Comme le séminaire craignait d'être inquiété au sujet de la somme de 4000 francs qu'il avait toujours reçue chaque année, Mgr de Laval crut devoir lui donner une déclaration, dans laquelle il exprimait les raisons qui l'avaient engagé à attribuer cette somme au séminaire de Québec.

C'est une pièce magistrale, absolument exempte de passion, et écrite avec le plus grand calme. Elle fait voir que, le séminaire ayant la charge des cures, dont la plupart n'avaient qu'un revenu insuffisant, il était naturel qu'on lui donnât cette somme. Du reste, il faut qu'un séminaire épiscopal ait un revenu. Or, cette somme de 4000 francs ne constitue pas même un revenu suffisant. Tous les autres revenus du séminaire sont plutôt des charges que des revenus [1].

Il donna cette déclaration à son séminaire, puis se renferma dans sa réserve habituelle [2], se contentant de prier pour le soutien de son œuvre, s'abandonnant à la divine Providence, et versant quelquefois son chagrin dans le cœur de quelques amis qu'il avait en France, et qui partageaient ses vues.

Le clergé, en général, était attaché au séminaire, et les projets de Mgr de Saint-Valier avaient causé de la peine à plusieurs.

Le mécontentement avait même gagné Montréal, où,

1 — Déclaration au sujet de l'attribution d'une somme de 4000 francs pour le curé et les prêtres du séminaire de Québec, 11 novembre 1689. *(Archives du séminaire de Quebec.)*

2 — M. de la Colombière, *Eloge funèbre.*

depuis deux ans, paraît-il, l'évêque refusait aussi le supplément aux curés unis à Saint-Sulpice [1].

" Plus il semble que l'on apporte d'opposition à l'union que vous connaissez être si utile, et si absolument nécessaire pour le bien de cette Eglise, et du salut des âmes, écrivait encore Mgr de Laval à M. de Denonville, plus il paraît que la grâce de cette union prend un nouvel accroissement, et se fortifie de plus en plus dans le cœur de tous les ecclésiastiques qui en connaissent les avantages et la nécessité. "

Puis il fait part de sa douleur à son ami :

" Mgr de Québec, dit-il, n'entreprend ce voyage que dans l'unique but de détruire entièrement cette union ; se persuadant qu'il ne peut pas rendre un plus grand service à Dieu et à cette Eglise, il croit qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour en venir à bout, que de réduire cette maison à la dernière extrémité....

" Les voies qu'il a tenues cette année y conduisent tout droit, et plus on tâche de déférer, et d'adoucir son esprit, plus il s'aigrit et se porte à des extrémités plus grandes, sans qu'on puisse s'apercevoir quel fondement il en peut avoir, sinon que son principe est, que tant qu'il y aura la moindre union et rapport à cette maison, il ne peut avoir l'empire et la domination qu'il exige des ecclésiastiques, et qu'il se persuade être d'une nécessité absolue à son égard.

" Si Dieu permet que les vues de ses amis ne réussissent pas, et qu'il revienne en ce pays, il est comme impossible que cette Eglise ne tombe pas dans un renversement total."

1— *Histoire manuscrite du séminaire de Quebec.*

Il ajoutait avec son abandon ordinaire à la Providence :

"Notre-Seigneur et sa sainte mère en disposeront comme il leur plaira. J'ai une grande confiance qu'ils continueront à protéger cette pauvre Eglise, que vous connaissez bien remplie de l'esprit de Notre-Seigneur. Je ne doute point que vous n'ayez la charité et la bonté de lui rendre tous les bons offices que vous pourrez, selon les ouvertures que la Providence de Dieu vous en fournira, et les besoins pressants qu'elle en a [1]."

L'ancien gouverneur du Canada, M. de Denonville, était bien digne de l'amitié et de la confiance que lui témoignait le prélat [2] :

" Le Seigneur vous visite, lui répond-t-il, par les endroits les plus sensibles de votre cœur. Vous avez donné votre bien, votre vie et tout votre travail pour une Eglise que vous aimez : vous y recevez des croix ; mais en vous sanctifiant, elles seront les fondements et l'appui de cette même Eglise. Je ne vois à faire, de votre côté, que de prendre patience, avec confiance que Dieu ne détruira pas ce que vous avez commencé pour contribuer à le faire honorer...."

Il y avait beaucoup de malentendu entre le séminaire et Mgr de Saint-Valier, comme il arrive si souvent dans les contestations de ce genre, même entre les personnes les plus saintes et les mieux disposées. Ce n'était pas la destruction du séminaire que voulait l'évêque ; son but était

1 — Lettre de Mgr de Laval à M. de Denonville, 20 novembre 1690.
2 — M. de Denonville, de retour en France, fut nommé précepteur des enfants du roi. Son père et sa mère s'étaient convertis de l'hérésie. Il avait une fille aux carmélites.

plutôt de le réduire à n'être qu'un séminaire ordinaire, une maison de formation ecclésiastique.

Le prélat voulait gouverner son Eglise par lui-même, être maître de ses cures, y nommer les curés qu'il jugerait convenables, sans avoir besoin du consentement du séminaire. Il voulait avoir la haute direction de son séminaire épiscopal. En un mot, il voulait être évêque du Canada, comme on l'est généralement ailleurs.

A l'époque où nous écrivons, tout cela semble si naturel, qu'on a peine à croire qu'on y ait fait objection.

Mais il ne faut pas oublier que la chose pouvait alors offrir plus d'une difficulté. Le séminaire de Québec avait été établi, tel qu'il était, par les autorités religieuses et civiles [1]. Il avait des droits acquis, et de nobles états de service. Il avait fait l'Eglise du Canada ce qu'elle était, et le clergé s'était profondément attaché à cette institution, ainsi qu'au gouvernement paternel de Mgr de Laval. On ne pouvait briser tout cela sans froisser bien des intérêts et bien des préjugés.

Peut-être aussi Mgr de Saint-Valier, en voulant rompre avec le système de cures établi par son prédécesseur, comme c'était son droit incontestable, n'apporta-t-il pas assez de ménagements, surtout vis-à-vis de certaines personnes que tout le monde avait appris à vénérer, comme dans le cas de MM. de Bernières et de Maizerets.

1 — Mandement de Mgr de Laval, établissant le séminaire et le clergé, 26 mars 1663. — Edit du roi, approuvant cet établissement, avril 1663. (*Edits et Ordonnances*, t. I, p. 33. — *Jugements du Conseil Souverain*, t. I, p. 18.)

Nous avons vu qu'en 1689 il leur enleva leur titre de grands vicaires.

En 1691, il destitue M. de Maizerets comme supérieur de l'Hôtel-Dieu, sous prétexte " qu'il est incapable de garder un secret, et qu'il inspire aux religieuses de la défiance contre leur évêque ; " et il le remplace par son grand vicaire, M. de Merlac, que certains mémoires du temps accusent ouvertement de jansénisme, et sur lequel pèsent plusieurs autres reproches très graves [1].

Le mécontentement des religieuses fut extrême: " Le prélat, dit la sœur Juchereau, avait des démêlés assez vifs avec le séminaire; le contre-coup en retomba sur nous. Pour leur faire sentir son mécontentement, il leur ôta la supériorité de notre maison, et nous donna un prêtre qui n'était pas de leur corps. La supérieure s'y opposa : elle ne croyait pas ce prêtre propre à conduire une communauté.... Mais, malgré nos remontrances, il lui donna, par un simple billet, tous ses pouvoirs, dont celui-ci se servit, comme il lui plut, pendant l'absence de l'évêque [2].... "

Cet homme resta supérieur de l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1694. Il repassa alors en France, et fut remplacé par M. de la Colombière, qui avait dirigé quelque temps les hospitalières de Montréal, et " était, dit la sœur Morin, un prêtre d'une vertu et d'un mérite tout distingué. "

En partant pour la France, au printemps de 1691, Mgr de Saint-Valier ne songea pas même à nommer un admi-

1 — Lettre de Mgr de Laval à Mgr de Saint-Valier, 1696.
2 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

nistrateur du diocèse. Il se contenta de donner une simple commission aux supérieurs des jésuites et des récollets [1], ainsi que des séminaires de Québec et de Montréal [2], de conférer la juridiction nécessaire à leurs sujets respectifs seulement.

Personne n'était chargé de la conduite générale du diocèse, ni même autorisé à réprimer les désordres des laïques : tout se trouva bientôt dans la plus triste confusion.

Si grand était son éloignement du séminaire, qu'il ne jugea pas même à propos d'y aller faire une visite d'adieu, avant de partir. Il fit signifier à M. de Maizerets, par un notaire, son prochain départ. Le séminaire, de son côté, lui fit réponse que tous ses intérêts étaient confiés à Paris à M. de Brisacier [3].

Mgr de Laval était alors retiré à Saint-Joachim, où il vivait dans la plus grande solitude, gémissant sur les maux qui affligeaient l'Eglise du Canada. Il s'y était déjà rendu l'automne précédent, peu de temps après la levée du siège de Québec ; et c'est de là qu'il avait écrit à MM. de Denonville et Boudon les lettres que nous avons citées. Il revint passer l'hiver à Québec, mais retourna de bonne heure le printemps suivant à sa ferme modèle du cap Tourmente.

Il écrivit de nouveau le 16 avril 1691 à M. de Denonville, pour lui confier ses peines. Après lui avoir annoncé le

1 — Le P. Dablon et le P. Exupère Dethune.
2 — M. de Maizerets et M. Dollier de Casson.
3 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*

départ de Mgr de Saint-Valier pour la France par les vaisseaux qui ont hiverné à Québec, afin de faire terminer le différend qu'il a avec le séminaire :

" Il y a plus de deux mois, lui dit-il, que je me suis retiré ici, pour n'être pas présent à ce qui se passe de la part de ceux qui font beaucoup souffrir cette pauvre Eglise.... Notre-Seigneur, par sa miséricorde, me fait la grâce de jouir d'une grande paix intérieure de cœur et d'esprit, ayant une entière confiance, avec le secours de sa très sainte mère et des saints anges et saints protecteurs de cette Eglise, qu'il fera tout réussir pour sa gloire."

Il n'y a que les saints qui puissent tenir un pareil langage. Frappés dans ce qu'ils ont de plus cher, ils se tiennent toujours dans le calme et la paix ; ils sont préparés à tous les événements, parce qu'ils regardent tout comme venant de la main de Dieu. *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum* [1].

1 — " Pour ceux qui aiment Dieu, tout coopère au bien. " *(Rom., VIII, 28.)*

CHAPITRE TROISIÈME

—

Mgr de Laval, à Saint-Joachim. — Le Règlement de 1692. — Douce influence de l'ancien évêque pour le faire accepter par le séminaire avec résignation. 1691-1692.

La côte Beaupré, avec son admirable exposition au soleil, ses forêts verdoyantes, ses cours d'eau et ses chutes nombreuses, mais surtout son sol fertile et ses gras pâturages, avait attiré l'attention des premiers colons du pays. Elle fut le centre des premières habitations canadiennes, et l'on peut dire le berceau de notre nationalité.

En remontant le fleuve jusqu'à Québec, on suivait généralement le chenal du nord [1]. Après avoir cotoyé les falaises gigantesques qui s'élèvent perpendiculairement le long du rivage entre la baie Saint-Paul et Saint-Joachim, et quelquefois même semblent surplomber au-dessus des vagues mugissantes qui viennent se briser à leur pied, on voyait tout à coup se dessiner, au pied du cap Tourmente, cet îlot, aux formes gracieuses, émergeant des fonds argileux qui l'entourent, que l'on a appelé le Petit-Cap : véritable corbeille de verdure, ménagée à cet endroit par la

---

1 — Voir t. I, p. 319.

Providence, comme pour reposer la vue des paysages austères que l'on vient de rencontrer.

Au delà, à partir du cap Tourmente, les montagnes s'abaissent, et font place à une chaîne de coteaux verdoyants, qui se continue jusqu'à Québec : au pied de ces collines ensoleillées et riantes, des prés d'une richesse incomparable, des villas d'un aspect charmant, des fermes où règnent l'aisance et le bien-être, animées aujourd'hui par le passage rapide des locomotives qui transportent chaque jour sur la voie ferrée des milliers de pèlerins à la Bonne-Sainte-Anne ; et de l'autre côté du fleuve, comme pour faire contraste, les campagnes un peu ternes et monotones de l'île d'Orléans.

De tous les paysages si beaux de la côte Beaupré, nul n'est plus enchanteur que celui de Saint-Joachim. Quel endroit délicieux, baigné d'un côté par les eaux du fleuve, entouré de l'autre par le cadre si riche et si varié des coteaux voisins ! L'été, ces fonds merveilleusement fertiles se couvrent d'épaisses moissons, que la brise fait onduler comme les vagues de la mer : on dirait que la houle se continue dans les champs.

Les coteaux eux-mêmes, contreforts des hautes montagnes qui sont en arrière, sont plantés de vergers et présentent l'aspect le plus gracieux. Les maisons, les fermes, les jardins, tout est revêtu d'un air d'aisance plus qu'ordinaire.

En regardant du fleuve ce petit village de Saint-Joachim, solitaire et tranquille, d'une apparence si prospère, qui

semble se reposer à l'abri du cap Tourmente, on se croirait sur quelque plage perdue du golfe de Gênes, ou, mieux encore, au fond de quelques-unes de ces baies délicieuses qui bordent les lacs de Zurich ou des Quatre-Cantons.

Montez sur les coteaux, gravissez les hauteurs ; et par delà ces sommets élevés, vous trouvez de magnifiques plateaux, des terres admirablement propres à la culture, des forêts inépuisables. C'est la Suisse canadienne, c'est Saint-Féréol, avec ses montagnes élevées, ses ravins, ses rivières profondément encaissées, ses chutes pittoresques : nature incomparable, qui avait excité l'admiration de M. Soumande, lorsqu'il en fit la découverte :

" Vous ne serez pas fâché, écrivait-il à Mgr de Laval, de la découverte que j'ai faite. J'ai pris avec moi trois habitants, les plus expérimentés dans le pays. Nous avons trouvé deux côtes, chacune le long d'une rivière [1]. Dans la première, il y a bien de quoi placer cinquante habitants, à trois arpents chacun [2] ; et, dans la seconde, il y a du terrain pour en mettre au moins quarante : c'est le plus beau pays du monde [3]...."

Mgr de Laval, seigneur de toute la côte Beaupré, avait choisi Saint-Joachim comme son lieu de prédilection. Il y avait établi une ferme modèle, où les jeunes gens pou-

1 — La rivière Sainte-Anne, appelée aussi la Grand'Rivière.
2 — Cette façon de concéder les terres est, croyons-nous, particulière au Canada : donner à chaque habitant trois ou quatre arpents de largeur sur une profondeur de trente à quarante arpents.
3 — Lettre de M. Soumande à Mgr de Laval, 9 novembre 1693.

vaient apprendre à lire, à écrire, à compter, et se former aux divers métiers, mais surtout à l'agriculture [1].

Elle était sous la direction de M. Soumande, qui dressait ses élèves non seulement à la vertu, mais au plus pur patriotisme. Quand les Anglais, en 1690, tentèrent de s'emparer du pays, ces jeunes gens montrèrent une ardeur et une intrépidité dignes des plus grands éloges [2].

On les vit alors solliciter avec instance et obtenir la permission de monter à Québec pour s'opposer aux ennemis de la patrie. Endurcis par les travaux, habitués à la chasse, ils aidèrent le brave Saint-Denis à empêcher les envahisseurs de débarquer sur les battures de Beauport, et, dans un engagement décisif, s'emparèrent de six canons.

Les élèves du petit séminaire ne voulurent pas rester en arrière de ceux de Saint-Joachim, et se tinrent, eux aussi, au poste où les appelaient l'honneur et le devoir. Moins heureux que leurs frères du cap Tourmente, qui n'eurent pas de blessés, ils perdirent un de leurs compagnons, qui mourut le 16 novembre des suites d'une blessure reçue au bras en harcelant les Anglais la veille de leur départ [3].

C'est à sa ferme modèle de Saint-Joachim, près de l'église qu'il venait de faire construire pour ses élèves et pour la paroisse, que Mgr de Laval se retira en 1691. Eloigné du théâtre des discussions, inaccessible à tout le monde,

1 — Voir t. I, p. 567.
2 — Ferland, *Cours d'histoire du Canada*.
3 — Son nom était Pierre Maufils, étudiant en philosophie, âgé de 23 ans.

même à ses amis, il se livra à la prière, à l'étude, et à l'exploitation de ses terres, l'espoir de son séminaire. C'est probablement alors qu'il fit construire ces grands bâtiments en pierre, dont tout le monde admirait l'étonnante solidité. Il fit aussi commencer une muraille pour entourer la ferme et l'église, comme dans les grandes métairies de France ; malheureusement, elle resta inachevée, faute de moyens.

Voici la description que M. de la Potherie donnait, en 1700, de la grande Ferme de Saint-Joachim :

" Le domaine, dit-il, est de deux lieues. Il consiste en prairies et bois, et a une lieue de terre labourable. J'y ai vu un très beau château de pierre de taille de 150 pieds de long, qui a coûté 60,000 francs à bâtir. La grange et les étables sont de la même grandeur. Il paraît une muraille de 600 pieds de face sur deux d'épaisseur, qui n'est pas encore finie. Tous ces bâtiments sont estimés à 50,000 écus. Les pâturages sont admirables. On y compte 250 bêtes à cornes."

Dans sa chère solitude de Saint-Joachim, au milieu de cette nature grandiose, qui allait si bien à son âme, le pieux prélat attendit, avec un admirable abandon à la Providence, le résultat du procès que Mgr de Saint-Valier était allé plaider lui-même contre le séminaire de Québec.

Celui-ci avait confié ses intérêts à M. de Brisacier, et, dans ses mémoires, ne demandait pas autre chose que le maintien de ce qui avait été décidé par M. de Beauvilliers et le P. Le Vallois.

La Cour avait nommé cette fois pour arbitres, l'archevêque de Paris [1] et le P. La Chaise. Ils firent leur rapport au roi le 11 janvier 1692.

Mgr de Saint-Valier n'avait pas encore perdu son crédit à la Cour. Ce qu'il demandait, d'ailleurs, était tout à fait conforme à la discipline ordinaire des diocèses de France. On pouvait s'attendre que la décision lui serait favorable : elle dépassa ses espérances.

Il avait formulé ses demandes sous forme d'articles concernant le séminaire et le chapitre : à part quelques modifications de peu de conséquence, ces articles furent adoptés.

La décision des arbitres, acceptée par Mgr de Saint-Valier et par M. de Brisacier, servit de base au Règlement de 1692, qui modifia radicalement le séminaire tel que l'avait établi Mgr de Laval.

Voici la substance de ce Règlement :

1° Les directeurs du séminaire de Québec feront leur première et principale occupation de former dans le séminaire les jeunes gens et les ecclésiastiques qui se disposent à prendre les Ordres ; ils pourront néanmoins aller aux missions, du consentement de l'évêque.

2° Les supérieur et directeurs du séminaire seront réduits au nombre de cinq, nommés par les supérieurs des Missions étrangères de Paris, et approuvés par l'évêque.

3° Les supérieurs de Québec ne pourront agréger aucun ecclésiastique sans le consentement de l'évêque. Quant à

1 — François de Harlay, archevêque de Rouen, l'ancien adversaire de Mgr de Laval. Il avait été transféré à Paris en 1671, et mourut le 5 août 1695.

ceux qui sont agrégés maintenant, l'évêque pourra s'en servir, mais avec le consentement du supérieur.

4° L'expropriation ne se fera à l'avenir que pour des sujets fort distingués, et du consentement de l'évêque. (C'était un adoucissement à l'article proposé par Mgr de Saint-Valier : qu'on ne puisse proposer aucune expropriation de biens aux ecclésiastiques de Québec.)

5° On ne pourra unir aucune paroisse de la campagne au séminaire, que de l'autorité de l'évêque et du roi. Quant à l'amovibilité des curés, on devra se conformer aux déclarations du roi.

6° Quant à l'union de la cure de Québec au séminaire, le roi décidera sur la légalité des titres et des procédures déjà faites.

7° Les curés ne pourront plus, sous prétexte de se retirer au séminaire, quitter leurs cures sans la permission de l'évêque. Quand ils auront obtenu un congé de l'Ordinaire, ils pourront s'y retirer, mais quinze jours seulement, à moins que la nécessité d'y rester davantage ne soit reconnue et approuvée de l'évêque [1].

Par ce règlement, le diocèse et le séminaire de Québec rentraient tout simplement dans le droit commun.

A peine eut-il été approuvé par le roi, que Mgr de Saint-Valier proposa immédiatement six autres articles, qui reçurent également la sanction royale.

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 265. — Le Règlement de 1692 fut enregistré au Conseil souverain le 1er décembre de la même année. (*Jugements du Conseil Souverain*, t. III, p. 768.)

D'après ce règlement additionnel, le séminaire devait rendre la bibliothèque que lui avait donnée Mgr de Saint-Valier. Il devait renoncer aussi aux chapelles portatives qu'il avait distribuées dans toutes les missions ; et il en était de même des meubles qu'on avait mis dans les différents presbytères. On supposait sans doute que ces objets avaient été achetés au moyen des gratifications royales accordées pour l'Eglise du Canada, et non pas pour le séminaire lui-même proprement dit.

Mgr de Saint-Valier avait obtenu tout ce qu'il avait demandé. Cependant, comme s'il n'eût pas encore été complètement satisfait, il fit promettre à M. de Brisacier, supérieur des Missions étrangères, de rappeler en France MM. de Maizerets et Glandelet, si dans un an il n'était pas content de leur conduite. C'était une menace un peu dure pour ces vétérans du sanctuaire : elle fut plus sensible au séminaire que toutes les décisions de la Cour, et eut de fâcheux effets. Il ne faut jamais pousser les choses à outrance.

Il est possible que la nouvelle du Règlement de 1692, avec tous ses détails, arriva au séminaire avant le retour de Mgr de Saint-Valier, bien que celui-ci se hâta de revenir au Canada. Il était à Québec le 15 août, amenant avec lui quatorze récollets et plusieurs ecclésiastiques.

M. de Brisacier écrivait, la douleur dans l'âme, qu'il avait fait tout ce qu'il avait pu, mais qu'il fallait bien se conformer aux volontés de la divine Providence.

" J'ai cru, disait-il, qu'il valait mieux tout souffrir, que

de donner le moindre scandale en soutenant avec trop d'éclat et de résistance les intérêts d'une Eglise qui, étant aussi sainte qu'elle l'est, mérite que l'on conserve sa réputation aux dépens de tout le reste."

Puis il recommandait aux MM. du séminaire d'oublier le passé, de bien recevoir Mgr de Saint-Valier, qui se proposait d'aller demeurer dans leur maison avec tous ses prêtres, et de s'attirer par là les bonnes grâces du roi.

" Vous seriez charmés, leur disait-il, si vous aviez entendu, comme moi, parler ce grand roi en père, lorsqu'il expliqua ses intentions à Monseigneur et à moi."

Chose remarquable, et qui prouve à quel degré de vertu étaient arrivés les MM. du séminaire, on accepta avec une résignation parfaite le nouvel état de choses créé par le Règlement de 1692. Il n'y eut pas une plainte, pas un murmure. M. de Brisacier avait bien raison de l'appeler sainte cette Eglise du Canada, qui avait un pareil clergé. Mgr de Laval en était l'âme ; et il exhortait tout le monde à la patience et à la résignation chrétienne.

Il faut lire les lettres que M. Tremblay écrivait de Paris, vers cette époque, à Mgr de Laval, pour se faire une idée de l'influence salutaire que le pieux prélat exerçait autour de lui, par ses sages recommandations. On peut dire que dans cette époque troublée de l'histoire de notre Eglise, il fut vraiment l'ange de la paix, de l'union et de la concorde. Sa piété, sa résignation et sa confiance en Dieu étaient tout à fait communicatives. Qu'on en juge par quelques extraits des lettres de M. Tremblay.

" Notre force, dit-il, sera en une grande confiance en Dieu seul; nous ne devons désirer que l'accomplissement de sa volonté. Il saura bien soutenir son œuvre, s'il juge qu'elle soit pour lui procurer de la gloire : s'il la veut détruire, nous nous devons joindre à lui.

" Ce sont les sentiments que j'ai la consolation de puiser dans la lecture de vos lettres, que je reprends, quand il m'arrive quelque chose de fâcheux, pour m'y soutenir dans l'assujétissement au bon plaisir de Dieu. Il veut que nous nous attachions à lui seul, et que nous lui sacrifiions même les moyens que nous avons pris pour nous tenir à lui. Voilà ce qui est capable de me consoler, lorsque je ne vois pas tout le succès que je pourrais désirer dans les affaires de notre séminaire."

" Je prie Dieu, écrit-il encore à Mgr de Laval, qu'il ait la bonté de vous conserver, et vous, et nos messieurs de Québec, dans ces orages où nous avons un si grand besoin. Ce n'est, à la vérité, que désirer la continuation de vos souffrances, par lesquelles Notre-Seigneur veut entièrement vous purifier; mais je suis persuadé que, quelle que chose qu'il vous en coûte, vous êtes disposé à tout endurer et à vous sacrifier pour le bien de cette pauvre Eglise, qui a besoin d'être dans le calme, avant que vous la quittiez."

Enfin, dans une autre lettre à Mgr de Laval : " Je prie Votre Grandeur, dit-il, de ne pas m'oublier devant Notre-Seigneur. Je sais que c'est une prière inutile, et que votre charité est trop grande pour y manquer. J'en ressens les bons effets ; et, tout éloigné que je suis du Canada, je me

ressens de la ferveur qui est dans toutes les personnes qui composent le séminaire, et j'y attribue les effets de ce que Dieu me fait sentir, et toutes les bonnes dispositions où il me met.

" Nos messieurs me prêchent toujours d'attendre en patience et en silence le moment heureux qui renouvellerait la face de l'Eglise de Québec, que nos empressements pour avancer ce moment ne serviraient qu'à le reculer, et même à l'empêcher de venir [1].

En lisant ces pages de M. Tremblay, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou de la grande vertu de ce prêtre, encore si jeune, ou de la ferveur de ses confrères du séminaire de Québec, qui excitait son émulation, ou encore de l'ascendant et de l'influence du vénéré prélat qui avait fondé ce séminaire, et qui en était l'âme dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

1 – Archives du séminaire de Québec.

CHAPITRE QUATRIÈME

—

Nouvelles difficultés entre le séminaire et l'évêque. — Mgr de Saint-Valier reçoit l'ordre de passer en France. — On cherche inutilement à lui faire résigner son siège : opinion de Mgr de Laval. — Il est retenu en France. 1692-1696.

Il y a un danger que les hommes les plus vertueux et les plus saints ne savent pas toujours éviter, après une victoire : c'est de ne pas apporter assez de modération à l'égard des vaincus.

Mgr de Saint-Valier avait obtenu de la Cour tout ce qu'il voulait par rapport au séminaire de Québec ; et le séminaire, grâce aux conseils de M. de Brisacier et à la douce influence de Mgr de Laval, avait accepté, sinon avec joie, du moins avec résignation et sans murmure, le règlement de 1692. Dès le 28 septembre, un mois après l'arrivée de l'évêque, il reconnaissait même positivement le nouvel état de choses, en lui abandonnant toutes les chapelles portatives disséminées dans le pays [1].

Il semble que l'évêque aurait dû tenir compte de cette

---

1 — Archives de l'archevêché de Québec.

bonne volonté, et verser un peu de baume sur des plaies encore saignantes.

Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. Le prélat crut qu'il était de son devoir de faire sentir au séminaire sa nouvelle position.

Les livres de sa bibliothèque, qu'il avait donnés en 1686, et marqués lui-même de l'inscription du séminaire, il les réclama sans délai. Au lieu d'aller loger au séminaire, comme M. de Brisacier en avait donné l'espérance, il retira chez lui tous les jeunes ecclésiastiques dont il payait la pension, ne laissant au séminaire que ceux qui était à charge. M. Soumande dirigeait depuis plusieurs années, avec zèle et succès, l'école de Saint-Joachim, et y soutenait l'œuvre de Mgr de Laval : il voulut le remplacer et lui donner une autre position. Il voulut aussi ôter au séminaire l'emplacement du vieux presbytère, où logeaient le curé de Québec et l'ancien évêque : il fallut que Mgr de Laval, par un écrit d'une clarté et d'une solidité admirables, établît les titres incontestables du séminaire à la possession de cet emplacement [1].

Mais il y avait surtout cette menace qu'il tenait suspendue au-dessus de la tête de MM. Glandelet et de Maizerets, de les faire repasser en France, s'il n'était pas content de

1 — Eclaircissement sur les terres que possède le séminaire de Québec, tant à raison du presbytère, que de ce qu'il tient de la censive du dit lieu, 3 mai 1693 : " Produit en l'assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, chez Mgr de Québec, où étaient Monseigneur, M. de Frontenac, l'intendant, le procureur général, MM. Pachot, Hazeur, Gobain, Cybille, Landron et Roberge ; et MM. de Bernières, de Maizerets, Dupré et Glandelet. " *(Archives du séminaire de Québec.)*

leur conduite. Au lieu de l'adoucir par la réserve et le silence, il fit au contraire des démarches pour faire enregistrer au Conseil souverain l'écrit par lequel il lui était permis de la mettre à exécution [1].

Tout le monde, paraît-il, craignait qu'il n'en vînt à cette extrémité. Le procureur général D'Auteuil, qui n'était pourtant pas généralement sympathique au séminaire, dit un jour au curé de Québec, M. Dupré, que les peuples regardaient MM. de Maizerets et Glandelet comme leurs pères. " Quel scandale, ajoutait-il, si ces messieurs allaient être renvoyés ! "

Il ne fallut pas moins qu'une défense du roi pour empêcher l'évêque d'exécuter sa menace [2].

La situation s'aggrava de plus en plus. Le séminaire crut devoir formuler ses plaintes et les adresser à la Cour. L'évêque, de son côté, envoya deux mémoires à l'archevêque de Paris et au P. La Chaise, et obtint de nouveaux règlements en sa faveur [3].

Bientôt un incident vint mettre le comble à toutes les difficultés. M. de la Colombière avait quitté Saint-Sulpice, dont il avait fait partie pendant quelque temps, pour s'agréger au séminaire de Québec. " C'est un sujet très précieux, écrivait Mgr de Laval à M. de Brisacier ; il faut espérer qu'il s'attachera de plus en plus aux Missions étrangères [4]."

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Quebec.*
2 — Lettre de Mgr de Laval à Mgr de Saint-Valier, 1696.
3 — Ils sont datés du 25 février 1693. *(Archives de l'archevêché de Québec.)*
4 — Lettre de Mgr de Laval, 1692.

Il devint membre du chapitre, et fut installé comme chanoine par le doyen, M. de Bernières. M. de Merlac prétendit que cette prérogative d'installer les chanoines lui appartenait en sa qualité de grand chantre ; et l'évêque, qui lui était tout dévoué, vint à l'appui de ses prétentions par une ordonnance en date du 24 avril 1693.

Le chapitre en appela immédiatement de la décision de l'évêque au Conseil souverain ; et ce tribunal, qui ne demandait pas mieux que de s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques, donna, en conséquence, des " Lettres de relief d'appel comme d'abus [1]."

MM. de Bernières, de Maizerets et Glandelet avaient commis une grande faute en portant leur cause devant ce tribunal laïque : faute, cependant, que le droit canon tel que reçu en France devait excuser à leurs yeux et aux yeux de leurs contemporains.

Mgr de Saint-Valier sut en profiter habilement. S'appuyant précisément sur le scandale qu'ils avaient donné par leur appel comme d'abus, il leur fit défense de prêcher et de confesser dans son diocèse ; et ces prêtres demeurèrent sous le coup de l'interdiction pendant plusieurs mois.

Mgr de Laval et le P. Dablon s'employèrent pour amener un accommodement entre le chapitre et l'évêque ; mais celui-ci demeura inflexible.

" Des lettres de la Cour, qui arrivèrent sur ces entrefaites, et qui renvoyaient par devant les commissaires à Paris les

1 — *Jugements du Conseil Souverain*, t. III, p. 747 et 748.

difficultés qui pourraient survenir entre l'évêque, le chapitre et le séminaire, purent seules calmer les esprits, et décidèrent le chapitre à se désister de son appel [1]."

Pendant ce temps, Mgr de Laval vivait dans le calme et la plus parfaite résignation, attendant toujours de la divine Providence le remède aux maux qui affligeaient l'Eglise du Canada. Le séminaire suivit son exemple.

Seul, et en son propre nom, M. de la Colombière osa lever la voix, et envoya en France un mémoire très grave contre l'évêque.

" Il faudrait, disait-il, que le roi lui proposât d'abandonner son évêché, pour le garder près de lui, mais pas pour lui en offrir un autre. Si on lui donne un autre évêché, on lui fera tort. J'ose assurer qu'il n'y a personne qui aime plus que moi Mgr de Québec, ni qui ait plus prié pour son salut. Le roi ne saurait lui faire un bien comparable à celui de le laisser sans évêché, parce que la conduite des âmes lui est une occasion infaillible de se perdre."

Il fallait que M. de la Colombière fût bien convaincu de la vérité de ce qu'il disait, pour qu'un homme de son caractère et de sa sagesse écrivît de la sorte à la Cour. Son mémoire fut présenté au roi par le P. La Chaise lui-même.

Au printemps de 1694, l'archevêque de Paris écrivit à Mgr de Saint-Valier " que le roi approuvait qu'il fît un voyage en France cette année, et que son intention était qu'il ne différât pas son départ. " C'était un ordre peu

1 — Langevin, *Notice biographique sur François de Laval*, p. 199.

déguisé. Le prélat résolut de partir dans le cours de l'automne.

Mais il allait entreprendre ce voyage dans des circonstances peu favorables. Il partait, un peu brouillé avec tout le monde.

Pour établir l'Hôpital-Général, comme il en avait obtenu la permission du roi, il avait détruit le Bureau des pauvres, établi à Québec depuis plusieurs années, et mécontenté par là-même bon nombre de citoyens.

Il avait contristé les jésuites, d'abord au sujet de leur mission de Lorette, puis en leur retranchant le catéchisme qu'ils faisaient à la cathédrale, et enfin en leur défendant de tenir leur congrégation les jours de dimanche [1].

Il venait de se brouiller avec les récollets, à qui il avait montré jusque-là beaucoup de complaisance : par un mandement (13 mai 1694), il avait même interdit leur église à Montréal [2].

Déplaire aux récollets, c'était encourir la défaveur de M. de Frontenac. Aussi le gouverneur ne cherchait-il, depuis quelque temps, qu'à contrarier l'évêque au Conseil.

Dans son zèle pour le salut des âmes, le prélat avait lancé un mandement contre le théâtre et la comédie [3]. Il avait aussi dénoncé la conduite scandaleuse de plusieurs personnes, entr'autres celle du nommé de Mareuil, pour

1 — Mémoire sur le Canada, 1695. *(Archives du séminaire de Québec.)*
2 — Latour, p. 210.
3 — Mandement au sujet des comédies, 16 janvier 1694.

leurs discours impies [1]. Les personnes incriminées portèrent leur cause devant le Conseil, où M. de Frontenac fut bien aise d'avoir cette nouvelle occasion de taquiner l'évêque [2].

Mgr de Saint-Valier avait aussi lancé contre les officiers de l'armée, un mandement très sévère, au sujet de la solde de leurs miliciens, qu'ils se permettaient de retenir en certaines circonstances [3]. Ces officiers, irrités contre lui, ne craignirent pas de répandre sur son compte, en France, mille bruits mensongers et injustes, qui arrivèrent aux oreilles de la Cour.

Le prélat partit de Québec le 29 octobre, sur les sept heures du matin. Le vaisseau qui devait le conduire en France, l'attendait à la Malbaie. Il n'arriva à Paris que vers la mi-janvier [4].

Pas plus qu'en 1691, il n'avait été faire de visite au séminaire avant de partir. Il s'était contenté de laisser au supérieur un écrit, dans lequel il le priait d'autoriser M. de Brisacier à régler définitivement toutes les difficultés qu'ils avaient ensemble.

" Je prie M. le supérieur, ajoutait-il, de faire connaître à Mgr l'ancien évêque [5] le plaisir qu'il me ferait de vouloir officier quelques-unes des grandes fêtes de l'année à la

1 — Mandement sur les discours impies, 16 janvier 1694.
2 — *Jugements du Conseil Souverain*, t, III, année 1694, passim.
3 — Ordonnance sur le prêt que les officiers retiennent aux soldats. — Décision sur le cas du prêt, 11 mars 1694.
4 — Annales des ursulines de Québec.
5 — Il est probable que Mgr de Laval était à Saint-Joachim.

cathédrale, et de vouloir bien se donner la peine *de faire* les saintes Huiles le jeudi saint [1]."

On venait de terminer la chapelle du séminaire: il ne crut pas devoir inviter, pour la bénir, Mgr de Laval; mais il chargea de ce soin M. Dollier de Casson.

Il ne jugea pas non plus à propos de requérir les services de l'ancien évêque pour l'administration du diocèse; mais il laissa à Québec, comme son grand vicaire [2], un jeune homme de 25 ans, et qui n'avait qu'un an de prêtrise, M. de Montigny: ce qui lui fit un tort énorme aux yeux de la Cour. M. de Montigny avait ordre de s'entendre avec M. Dollier, supérieur du séminaire de Montréal, nommé lui-même grand vicaire le 25 août 1694.

Nous n'avons pas à raconter le voyage de Mgr de Saint-Valier. Qu'il nous suffise de constater qu'il ne rencontra partout à la Cour qu'une opinion à son sujet: c'est qu'il devait résigner son siège, et ne plus retourner au Canada. On était convaincu qu'il ne pouvait plus y faire le bien, puisque tout le monde y était tourné contre lui: séminaire et chapitre de Québec, gouverneur, jésuites et récollets. Les sulpiciens eux-mêmes n'avaient pas voulu le recevoir dans leur maison principale, à Paris; ils s'étaient contentés de le loger dans leur petit séminaire de la rue Féron [3].

"Il ne faut pas qu'il retourne au Canada, disait le

1 — Mgr de Laval donna la confirmation à Québec, le 12 juin 1696, à 159 personnes.

2 — M. de Merlac était retourné en France un mois avant le départ de Mgr de Saint-Valier.

3 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*

ministre, M. de Pontchartrain, de peur qu'il n'achève de bouleverser l'Eglise et l'Etat politique d'un pays où l'on a besoin d'un grand flegme pour gouverner, et où il ne peut recevoir de conseils que de ceux dont il ne veut point en prendre [1]."

Ses amis l'engagaient à se démettre de lui-même ; mais il ne voulut jamais y consentir. La crainte de paraître céder à M. de Frontenac fortifiait sa détermination de retourner dans le diocèse que la Providence avait confiée à sa sollicitude. " Après tout, disait-il, je n'ai rien fait pour qu'on puisse me condamner; j'ai eu, au contraire, les meilleures intentions du monde."

Voyant sa cause gravement compromise, il comprit que c'était bonne politique de tenter un rapprochement avec le séminaire de Québec et son représentant à Paris, M. Tremblay, espérant que, par leur influence, il obtiendrait plus facilement son retour au Canada. M. Tremblay en profita pour régler avec lui plusieurs questions, mais ne fit rien davantage.

Le prélat écrivit au Canada pour engager les différentes communautés religieuses à solliciter son retour : aucune ne crut devoir le faire. La situation leur paraissait si grave, que les menaces mêmes [2] n'obtinrent aucun résultat.

A Montréal, cependant, les supérieures de l'Hôtel-Dieu et de la Congrégation écrivirent, mais à l'insu de leur com-

1 — Mémoire sur le Canada, 1695. *(Archives du séminaire de Québec.)*
2 — Lettre de Mgr de Laval à Mgr de Saint-Valier, 1696.

munauté. M. Dollier écrivit également au ministre en faveur de Mgr de Saint-Valier ; mais il le fit contre le sentiment de ses confrères. Evidemment, on était sous l'impression, au Canada, que le prélat ne reviendrait pas, et que du reste son retour dans le pays ne pourrait produire que de nouvelles complications.

Il écrivit au séminaire des lettres affectueuses, dans lesquelles il faisait des compliments à MM. de Maizerets et Glandelet, qu'il avait interdits quelque temps auparavant à cause de leur malheureuse tentative de soumettre à un tribunal civil une cause ecclésiastique.

Mgr de Laval se contenta d'avertir privément M. Tremblay de ne pas trop se fier aux dispositions du prélat. Les paroles dont il se servait paraissent un peu dures ; mais il ne faut pas oublier qu'au point de vue de l'ancien évêque, les changements opérés au séminaire par Mgr de Saint-Valier étaient préjudiciables à l'Eglise du Canada, et que, dès 1687, avant qu'il eût encore reçu ses bulles, voyant qu'il ne suivrait pas la même route que lui, il avait travaillé à le faire résigner.

" Il ne peut, disait-il, changer, sans un miracle de grâce et de conversion ; et l'on a des marques du contraire si assurées, qu'il est impossible d'en pouvoir douter ; et son retour est le plus grand mal qui puisse arriver à cette Eglise [1]. "

1 — Lettre de Mgr de Laval, 14 juin 1696.

Ecrivant également, au sujet de Mgr de Saint-Valier, au nouvel archevêque de Paris [1], Mgr de Laval lui disait :

" Vous n'aurez pas de peine à juger du caractère de son esprit, et de l'impossibilité qu'il change.... Il est incapable de prendre aucun conseil que de lui-même, ayant des maximes et des principes qu'il a assez manifestés en plusieurs fois, de croire que le caractère épiscopal donne des lumières à un évêque, pour sa conduite, sans avoir besoin d'aucun conseil en ce qui concerne le gouvernement de son Eglise.

" Ce sont des sentiments qui ont du rapport à ce qu'il m'a dit à moi-même, dont je n'ai pu convenir, que, lorsque la même pensée revient en oraison deux ou trois fois à un évêque, pour ce qui regarde la conduite de son Eglise, il est indubitable que c'est la volonté de Dieu. Sur quoi je fus obligé de lui dire que ces sentiments étaient très dangereux, et sujets à de grandes erreurs ; mais c'est un caractère d'esprit irréversible [2]."

Mgr de Saint-Valier ne voulant pas résigner son évêché, le roi paraissait résolu de le retenir en France ; et c'était l'avis de plusieurs bons esprits. Le prélat étant un jour allé trouver le P. La Chaise pour le supplier d'obtenir son retour au Canada : " Vous retournerez, lui dit sévèrement le célèbre jésuite, et vous serez le même à l'égard de ces messieurs que vous avez toujours été. Vous vous sancti-

1 — Le cardinal de Noailles, qui avait remplacé François de Harlay.
2 — Lettre de Mgr de Laval à l'archevêque de Paris, 1696. *(Archives du séminaire de Québec.)*

fierez, et vous sanctifierez les autres, en en faisant des martyrs. Vos impétuosités, que vous divinisez par vos bonnes intentions, feront souffrir tout le monde [1]."

Le ministre Pontchartrain lui ayant enfin intimé l'ordre du roi de rester en France, il se résigna humblement au triste sort qui lui était fait, et profita de son long séjour à Paris pour y composer son Rituel, son Catéchisme et son recueil d'Ordonnances : œuvre pastorale d'un mérite achevé, monument impérissable de son zèle pour le bien de son Eglise.

Puis il alla prêcher des missions dans son abbaye de Bénévent, dans le cours de l'été 1696, et se rendit jusqu'à Grenoble, son pays natal [2].

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*
2 — M. l'abbé Verreau, *Rapport sur les archives du Canada*, 1874.

CHAPITRE CINQUIÈME

—

Mgr de Saint-Valier implore l'intervention de Mgr de Laval pour obtenir de retourner au Canada. — Lettre de l'ancien évêque à son successeur. — Retour de Mgr de Saint-Valier dans son Eglise. 1696-1697.

Cependant les mois s'écoulaient, et l'évêque de Québec se voyait toujours indéfiniment éloigné de sa chère Eglise du Canada. Il résolut alors de tenter un dernier effort pour y retourner, et ne crut pouvoir mieux faire que de mettre pour cela dans ses intérêts son vénéré prédécesseur lui-même.

Il écrivit donc à Québec à Mgr de Laval pour le solliciter de demander au roi son retour au Canada : "Je vous crois, lui disait-il, plus capable que personne de demander et d'obtenir mon retour dans mon diocèse."

Mgr de Laval avait un cœur si large et une âme si élevée, qu'en toute autre circonstance, il eût accédé à une pareille demande. Mais comme il était profondément convaincu que Mgr de Saint-Valier était devenu impossible comme évêque de Québec, il se serait cru en conscience d'inter-

venir en sa faveur. Il lui écrivit donc avec la plus grande liberté d'esprit et de langage :

" Puisque vous voulez, monseigneur, que je vous dise mes sentiments sur le sujet de votre retour, il me paraît que la divine Providence est l'unique cause de votre retardement ; et je crois que vous ne devez pas être surpris que le roi, étant pleinement informé de toutes les brouilleries et divisions qui ont continué jusqu'à présent entre vous et votre clergé, vous ait fait l'ordre dont vous avez pris la peine de m'écrire.

" Vous me priez de vous dire en quoi vous pouvez avoir contristé votre clergé, et vous croyez qu'il n'y a personne plus capable que moi de vous faire connaître les moyens que vous auriez à prendre pour consoler ceux que vous auriez affligés contre vos intentions. Vous savez que je suis très peu éclairé, et que j'ai un juste sujet de me persuader que ce que je pourrai avoir à vous dire sur une affaire de cette nature, aura très peu d'effet ; et je me crois d'autant plus incapable de vous donner aucune lumière, que j'ai reconnu, par une longue expérience, le grand éloignement que vous avez toujours eu d'en recevoir aucune de ma part, jusqu'à m'avoir témoigné plusieurs fois, comme vous le savez, que j'aurais dû me conformer au désir que vous aviez, que je me retirasse dans un lieu éloigné d'ici, sans néanmoins vous en avoir donné aucun sujet, sinon que je ne pouvais souvent convenir des principes qui font toute la règle de votre conduite.

" Cette considération, outre plusieurs autres, aurait dû m'obliger à garder le silence. Cependant, monseigneur,

comme vous me priez d'écrire pour demander et obtenir votre retour, je crois être obligé, devant Dieu, de vous parler avec toute la liberté et la confiance que doit une personne qui a des obligations particulières de vous honorer, qui est près, étant à l'âge de 75 ans [1], de paraître au jugement de Dieu, et qui n'a uniquement en vue que les intérêts d'une Eglise qui vous doit être et à moi également chère.

" Agréez donc, monseigneur, que je vous ouvre mon cœur. Je le fais avec la sincérité que je suis obligé, sans vous rien dissimuler de la vérité.

" Faites, je vous conjure, avec moi une sérieuse réflexion sur tout ce qui s'est passé, depuis que je me suis démis de la conduite de cette Eglise en votre faveur, sur l'état dans lequel vous l'avez trouvée, la paix et l'union dont elle jouissait, sur tous les biens que le séminaire des Missions étrangères y faisait, lesquels vous ne saviez assez admirer, ce qui vous obligeait de dire en toutes sortes d'occasions, que votre plus grande peine était de trouver une Eglise où il ne vous paraissait plus rien à faire pour exercer votre zèle. Vous avez reconnu et publié si fréquemment que le dit séminaire était le lien de cette grande union qui avait subsisté dans cette Eglise !

" Faites, monseigneur, d'autre part, une semblable réflexion sur le grand changement que l'on y peut présentement remarquer, et d'où il est provenu. N'a-t-il pas paru,

1 — Cette lettre, étant écrite en 1696, confirme l'opinion que Mgr de Laval est né en 1622, et non pas en 1623. Elle dut être envoyée dans l'automne de 1696 : le prélat était alors dans sa 75e année.

au grand scandale de tout le peuple et au préjudice du salut des âmes, que votre principal dessein a été de détruire tout ce que vous avez trouvé de si bien établi, et toute votre application, à chercher tous les moyens possibles pour ruiner entièrement le séminaire, que vous avez reconnu pour l'âme de cette Eglise naissante, n'ayant rien épargné pour le réduire à une extrême pauvreté, lui ôtant tout ce qui dépendait de vous, et l'empêchant de recevoir ce qui lui appartenait... ?

" Que n'avez-vous pas fait pour éloigner les supérieur et directeurs qui en ont la conduite, et tous ceux que vous avez crus capables de le soutenir ? Vous leur avez ôté, autant que vous avez pu, toutes leurs fonctions spirituelles ; et, non content de les exclure entièrement de la conduite des maisons religieuses dont ils avaient eu le soin depuis vingt ans [1], et dont ils s'étaient acquittés avec beaucoup de grâces et de bénédictions, pour donner cet emploi à des ecclésiastiques que vous ne pouviez pas ignorer être de très mauvaise vie, vous les avez encore privés de la part qu'ils avaient au gouvernement de l'Eglise, pour la confier à des personnes éloignées de la cathédrale [2], et à des jeunes gens à qui leur âge ne pouvait encore donner aucune expérience nécessaire pour s'acquitter de leur emploi [3].

1 — Il fait évidemment allusion à M. de Maizerets, qui avait été démis comme supérieur de l'Hôtel-Dieu, et remplacé par M. de Merlac.
2 — M. Dollier de Casson.
3 — M. François-Jolliet de Montigny.

" Les mêmes supérieur et directeurs possédant les premières dignités du chapitre, vous avez pris occasion d'y former les plus grandes brouilleries qui soient arrivées en cette Eglise, et vous les avez interdits sans aucun fondement, au grand scandale de tout le peuple, pendant un an entier, avec des marques d'une ignominie toute particulière, jusqu'à les déclarer être la cause de faire blasphémer, et être incapables de faire aucun bien en cette Eglise.

" Quels efforts n'avez-vous pas faits ensuite pour les faire chasser du pays, et repasser en France, ne trouvant pas de moyen plus souverain pour détruire en même temps le séminaire et le chapitre ? Ce que vous avez poursuivi avec tant de force, que l'on a été obligé d'en empêcher l'exécution par un ordre du roi.

" Je ne doute point, monseigneur, que vous n'ayez de très bonnes intentions, et je sais que vous avez fait paraître à l'extérieur avoir pris de fortes résolutions de rétablir toutes choses dans leur premier état. Mais en vérité il ne se trouve aucun rapport de la conduite que vous tenez à ces résolutions ; et elle fait assez connaître que vous ne changez absolument de maximes ni de principes.

" Peut-il même y avoir la moindre apparence de se persuader que vous avez ces sentiments dans le cœur? Quelle conformité pourrait avoir cette disposition avec les menaces que vous avez donné ordre à MM. Dollier et de Montigny de faire de votre part à tous ceux qui sont la cause de votre retention en France, de leur faire ressentir toute la force et le poids de l'autorité épiscopale, s'ils ne procurent efficacement votre retour ?

" Je vous conjure, monseigneur, de me permettre de vous dire, ce que vous savez beaucoup mieux que moi, qu'il semble que l'on doit attendre du cœur et de la bouche d'un évêque, qui est père, des sentiments bien différents de ces menaces, et qu'il serait bien plus efficace, par imitation de l'esprit de Notre-Seigneur, de leur faire ressentir la force de sa douceur et de son humilité, plus capable incomparablement de gagner à soi tous les cœurs, que les menaces, qui sont la voie ordinaire dont se servent les puissances séculières dans leur gouvernement temporel.

Il est bien facile de juger, de cette conduite, l'éloignement que vous avez de rétablir l'union et la paix dans cette Eglise, sans laquelle néanmoins il est impossible qu'elle puisse subsister. L'on y voit, au contraire, présentement, deux partis qui s'y sont élevés par toutes les divisions, et se fortifient avec aliénation des esprits: ceux qui font profession d'être attachés à vos intérêts se trouvant dans la nécessité, pour obtenir quelque grâce de votre part, de s'éloigner du séminaire; et quelques-uns, même se déclarer contre vous....

" Mais ce qui me touche le plus sensiblement, c'est de ne voir aucun remède à tant de maux si pressants, n'étant pas possible d'espérer de changement, ce dont l'expérience du passé nous est une preuve très convaincante.

" Tout ce que je puis et que je dois, dans cette extrémité, c'est d'avoir recours à la bonté et miséricorde de Notre-Seigneur, et à la protection de sa très sainte mère; mais je vous avoue ingénuement que je ne dois ni ne puis

en conscience correspondre à la prière que vous me faites, dans votre lettre, de demander et procurer votre retour.

" Et je suis bien persuadé, au contraire, qu'il n'y a point de serviteur de Dieu, en France, qui, si on lui expose dans la pure vérité l'état de cette Eglise, ne soit du sentiment qu'il vous serait bien plus glorieux devant Dieu et devant les hommes, d'imiter le grand saint Grégoire de Nazianze et plusieurs autres grands prélats, qui se sont démis du gouvernement de leurs Eglises, pour y rétablir la paix et l'union.

" Que si vous trouvez des personnes qui soient de sentiment contraire, elles vous flattent assurément, ou elles ne vous connaissent pas.

Il est vrai, monseigneur, que je vous ouvre mon cœur trop librement; mais l'amour et la fidélité que je dois avoir pour une Eglise qui a été ci-devant confiée à mes soins, m'y obligent, nonobstant toutes les considérations humaines qui pourraient m'engager à garder le silence [1].... "

Il était difficile de parler avec plus de dignité et de véritable charité.

Et qu'on ne croie pas qu'il y eût chez Mgr de Laval aucun sentiment intéressé. Il avait donné sa démission comme évêque de Québec; il ne songeait nullement à la reprendre.

M. Tremblay lui ayant écrit que si Mgr de Saint-Valier lui offrait de conduire le diocèse, il faudrait accepter, le

1 — Lettre de Mgr de Laval à Mgr de Saint-Valier, 1696.

pieux prélat lui répondit : " Il serait bien plus expédient pour la gloire de Dieu et le bien de cette pauvre Eglise, que l'on choisît un autre que moi pour la conduire. Tout ce que je pourrais faire au regard du séminaire serait bien suspect, y étant ce que je suis. Il nous faut laisser conduire à la Providence de Dieu. Il n'y a que l'extrême besoin et nécessité dont l'on se trouverait pressé, qui pût obliger d'avoir cette vue."

Ce qu'il souhaitait, ce que désiraient tous les amis de la paix au Canada et en France, c'était que l'on mît sur le siège de Québec un homme qui joindrait le calme et l'esprit de modération à l'amour du bien et au zèle ardent dont était animé Mgr de Saint-Valier. Un homme de cette trempe ne tarderait pas à réparer les fautes d'administration mises à la charge de l'évêque, et rétablirait bientôt l'ordre au Canada. Le nom de M. de la Colombière fut suggéré ; mais la résolution bien arrêtée de Mgr de Saint-Valier de ne pas résigner son siège, fit renoncer à l'idée de lui chercher un successeur.

La lettre de Mgr de Laval avait été envoyée aux MM. du séminaire de Paris, avec prière de la transmettre eux-mêmes à Mgr de Saint-Valier, ou de la supprimer, s'ils le jugeaient à propos. C'était en effet la coutume du saint évêque de soumettre ainsi humblement toutes ses lettres tant soit peu importantes, et de recevoir avec une simplicité d'enfant toutes les remarques qu'on lui faisait.

Le P. Lamberville, le P. La Chaise, M. de Denonville, Mme de Maintenon, l'évêque de Chartres, l'archevêque de Paris prirent connaissance de cette lettre.

Lorsque Mgr de Saint-Valier en eut fait la lecture, il en parut " tout consterné, " assure M. Tremblay ; mais elle produisit sur son esprit un effet salutaire. Convaincu désormais que personne au Canada ni en France ne voulait qu'il retournât dans son Eglise, et cependant bien décidé à garder son siège, il résolut de se rapprocher du séminaire de Québec par de bons procédés.

— " Que pensez-vous, dit-il un jour à M. Tremblay, à Paris, dans un moment de confidence, que je pourrais faire en faveur du séminaire, si je retourne au Canada ? J'ai intention de vous donner toutes les places du chapitre, et de rétablir l'union du clergé au séminaire. Bien plus, aussitôt que j'aurai fini de payer mes dettes, je me propose de vous faire plusieurs faveurs."

— " Vous connaissez bien mal votre séminaire, lui répondit M. Tremblay, si vous croyez qu'on s'y laisse conduire par des considérations d'intérêt, et non pas par la règle du bien. Tout ce que nous voulons, c'est de vivre en paix, et de bien observer nos règlements, ce que nous ne pouvons espérer tant que nous serons sous votre gouvernement."

— " En quoi donc, dit l'évêque, ai-je entravé l'exécution de votre règlement ? "

— " Vous vous êtes opposé à toutes nos règles, répondit M. Tremblay, et vous avez empêché le séminaire d'agréger ceux qui voulaient lui être unis."

— " Je n'ai refusé cette permission à personne," dit Mgr de Saint-Valier.

M. Tremblay lui en cita plusieurs exemples avant et après 1691 ; puis il ajouta :

— " Je vous assure, monseigneur, qu'après toutes les préventions que vous avez prises contre votre séminaire et ceux qui le composent, préventions dont vous vous êtes vous-même ouvert à moi, ceux qui vous connaissent ne croient pas que vous puissiez jamais y faire du bien. On croit, au contraire, qu'on n'y verra que ce que l'on a vu jusqu'à présent. "

— " Eh bien, l'on se trompe du tout au tout, dit Mgr de Saint-Valier ; les humeurs promptes comme la mienne reviennent aisément. D'ailleurs, je suis bien décidé à ne pas me démettre. Si l'on me retient en France, je continuerai à gouverner d'ici mon diocèse. "

Cette résolution de l'évêque fut inébranlable. Rien ne put le faire consentir à résigner son siège. Au contraire, il redoubla d'activité pour retourner dans son diocèse.

Cependant, on était déjà arrivé au commencement de 1697. Le roi consulta Fénelon au sujet du retour de Mgr de Québec ; mais l'archevêque de Cambrai ne voulut pas se prononcer.

Il consulta ensuite Bossuet, qui s'entendit à ce sujet avec l'archevêque de Paris. Tous deux furent d'avis qu'il serait à désirer que le roi obtînt par amitié la démission de l'évêque de Québec, mais que, s'il ne réussissait pas, on ne devait pas empêcher un évêque de retourner dans son diocèse, où il est obligé de résider selon les canons. Ils ajoutèrent qu'il n'était pas conforme aux règles de l'Eglise, que le roi usât pour cela d'autorité.

Sur ces entrefaites, Mgr de Saint-Valier présenta à Sa Majesté un mémoire rempli de promesses de paix et de conciliation. Pénétré de l'idée, absolument fausse, que son prédécesseur regrettait de s'être démis et voulait l'éloigner du Canada pour reprendre l'autorité, il allait jusqu'à offrir au roi d'aller rester à Montréal, et de laisser le gouvernement de Québec à Mgr de Laval. Celui-ci n'aurait eu garde d'accepter pareil arrangement, lequel, du reste, n'aurait pu durer longtemps, vu l'âge avancé de l'illustre prélat.

Le roi fit donc mander Mgr de Saint-Valier, vers le milieu du carême, lui parla avec son affabilité ordinaire, et lui demanda, comme une faveur, sa démission, pour le bien de l'Eglise du Canada. Pour toute réponse, le prélat se contenta de faire mille protestations de respect, de reconnaissance et d'attachement à la personne de Sa Majesté.

— " Mais, dit le roi, vous ne répondez pas à ce que je vous demande. "

— " Sire, répliqua l'évêque, il y a des choses sur lesquelles il est plus respectueux de ne pas répondre à Votre Majesté. "

— " Alors, lui dit le roi, prenant un ton de maître, puisqu'il en est ainsi, vous retournerez dans votre diocèse. Mais voyez à y rétablir entièrement la paix ; parce que si j'entends encore parler de vous, je saurai bien vous rappeler, pour ne plus, cette fois, vous y laisser retourner [1]."

Il y avait encore bien des choses à régler entre le séminaire et l'évêque. On se hâta, de part et d'autre, de con-

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*

clure les plus importantes, et l'on y mit beaucoup de bonne volonté. Mgr de Saint-Valier promit de faire tout ce qui était nécessaire pour le bien de la paix. Il devait surtout travailler à réparer les défauts de formalités dans l'union qui avait été faite de la cure de Québec au séminaire.

Il fut convenu que M. Glandelet serait grand vicaire, et M. de Maizerets supérieur du séminaire pour trois ans; puis, que M. Dupré resterait curé de Québec, jusqu'à ce que M. Pocquet fût en état d'y être nommé.

Mgr de Saint-Valier s'embarqua vers le mois de juillet sur un vaisseau chargé d'émigrés, et arriva à Québec dans le mois de septembre, après avoir perdu plusieurs ecclésiastiques à Terreneuve, et avoir été lui-même à l'extrémité, par suite de la maladie du pourpre qui se déclara à bord pendant la traversée.

Comme on avait été prévenu à Québec qu'il arriverait cette année avec les dispositions les plus favorables, on s'était préparé à lui faire le meilleur accueil.

Tous les articles convenus en France furent observés. La plus parfaite intelligence parut enfin régner entre Mgr de Saint-Valier et le séminaire. Le prélat venait de passer par une rude épreuve, dans ce séjour prolongé qu'on l'avait obligé de faire en France : cette épreuve avait adouci les côtés un peu âpres et difficiles de son caractère. On allait entrer dans une ère de paix, que n'avait pas connue depuis longtemps l'Eglise du Canada ; et Mgr de Laval, qui y avait tant contribué par sa patience, sa douce résignation et sa prière fervente, aurait eu bien raison de s'écrier alors : *Quorum pars magna fui.*

CHAPITRE SIXIÈME

—

Mgr de Laval donne son concours à Mgr de Saint-Valier pour l'établissement de la mission du Mississipi. — Il s'entremet pour préparer les jésuites à cet événement. — Approbation du livre du P. Le Tellier. — Saint François de Sales, second patron du séminaire. 1698.

Du fond de sa solitude, où il se faisait un devoir de rester, afin de pas créer d'embarras à son successeur, Mgr de Laval suivait avec intérêt les pieux développements de l'Eglise du Canada. Il joignait sa prière ardente à celle de son successeur. Plusieurs fois aussi il lui apporta son précieux concours pour les œuvres de zèle qu'il avait entreprises.

M. de la Colombière se plaît à nous représenter l'ancien et le nouvel évêque travaillant de concert pour le bien de la Religion.

" Ne vous souvient-il pas, s'écrit-il, d'avoir vu ces deux prélats, l'un arrivant de France où il était allé pour le bien de son diocèse, l'autre sortant de son désert où il priait sans cesse pour le bien du même diocèse, entrer en communauté de zèle et de travaux, tantôt pour l'établissement de l'Hôpital-Général de Québec, tantôt pour celui des Trois-

Rivières, une fois pour les petites écoles, une autre fois pour les missions du Mississipi ?

" Il me semble que j'entends ces deux prélats s'entredire l'un à l'autre ce que l'épouse dit à l'époux, dans les Cantiques : *Veni, dilecte mi, ingrediamur in agrum ;* venez, mon bien-aimé, entrons dans le champ de ce vaste diocèse, au service duquel nous nous sommes tous les deux dévoués. Ne pourrions-nous pas trouver quelque ouverture pour percer les ténèbres dans lesquelles vivent tant de nations nouvellement découvertes ? N'y aurait-il pas ici de sujet propre pour aller porter le flambeau de la Foi dans ces régions si reculées, et pour accomplir les desseins de bénédiction que le Ciel nous inspire pour le salut de ces pauvres gens [1] ? "

Les nations nouvellement découvertes dont parle ici M. de la Colombière, c'étaient les sauvages qui habitaient la vallée du Mississipi, depuis le pays des Illinois jusqu'au golfe du Mexique. Les expéditions de M. de la Salle dans ces régions reculées, que Jolliet et Marquette n'avaient fait pour ainsi dire qu'entrevoir, avaient ouvert un vaste champ au zèle des ouvriers apostoliques. Mais l'on manquait de missionnaires.

Le P. Lamberville écrivait en 1696 :

" Le P. Gravier, qui a passé six ans chez les Illinois, est venu à Québec pour les affaires de sa mission. Il dit qu'il est ravi de la ferveur de cette Eglise naissante, où il compte plus de 2000 personnes, qu'il y a baptisées, et qui vivent

1 — *Eloge funèbre.*

dans la simplicité et la piété des premiers chrétiens. Il m'en entretenait, tout pénétré de Dieu, et ravi des succès que Dieu avait donnés à ses travaux; et son regret est de n'avoir point de missionnaires qui le secourent pour étendre le royaume de Jésus-Christ dans les nations circonvoisines, et qui parlent la même langue, et qui prient qu'on les vienne instruire."

Ce zélé missionnaire des Illinois, le P. Gravier, avait obtenu ses pouvoirs de Mgr de Saint-Valier; mais il n'était que le continuateur des PP. Marquette et Allouez, qui avaient été envoyés dans ce pays par Mgr de Laval. Il vint à Québec en 1696; et, en s'en retournant l'année suivante, il écrivit de Montréal à l'ancien évêque:

" Je supplie Votre Grandeur de me pardonner la liberté que je prends de lui demander encore sa bénédiction, qui m'attirera celle de Dieu, pour arriver heureusement à ma chère mission, après un si long exil.

" Rien ne me l'a plus adouci, monseigneur, que la bonté que Votre Grandeur a eue de vouloir bien me témoigner, dans les visites que j'ai pris la liberté de lui rendre, qu'Elle y prenait part.

" Si Mgr de Québec a pour nous les mêmes sentiments, comme nous l'espérons tous, nous ferons nos fonctions dans nos missions outaouaises plus paisiblement que nous n'avons fait depuis quelques années, et nous serons à couvert des menaces que nous fait M. le comte de Frontenac, de nous chasser de nos missions, comme il a déjà fait de celle de l'Ange-Gardien des Miamis, à Chicago,

dont Mgr de Québec m'a confié le soin, en me confiant le soin des missions des Illinois, des Miamis et des Sioux, et confirmant le pouvoir que Votre Grandeur avait donné au P. Marquette et au P. Allouez, qui sont les premiers missionnaires de ces nations du Sud [1]."

On ne peut expliquer la conduite de Frontenac à l'égard des jésuites, dans la mission illinoise, que par le désir qu'il avait de les remplacer par les récollets, et de favoriser ainsi ces religieux dont il était le protecteur. Les récollets avaient suivi M. de la Salle dans ses expéditions, et voulaient faire établir dans la Louisiane et toute la vallée du Mississipi un ou plusieurs vicariats apostoliques indépendants du diocèse de Québec.

Mgr de Laval traitait cette question dans son mémoire de 1685, envoyé de Paris au séminaire de Québec. Il démontrait que ces pays, quelque éloignés qu'ils fussent, dépendaient de la juridiction de l'évêque de Québec, et qu'il fallait les y maintenir. Il allait jusqu'à dire que cette affaire lui paraissait si importante, qu'elle lui aurait fait entreprendre le voyage de France, quand même il n'aurait pas eu en vue de donner sa démission [2].

On ne peut douter que la même considération n'ait été pour beaucoup dans la détermination que prirent, en 1697, les messieurs du séminaire, d'envoyer, avec la permission de Mgr de Saint-Valier, des missionnaires au

1 — *Relation des affaires du Canada*, New-York, 1865, *De la mission Illinoise en 1696*, par le P. Gravier.
2 — Voir plus haut, p. 362.

Mississipi. Il fallait y soutenir la juridiction de l'évêque de Québec; il fallait y faire acte de présence et de zèle.

Ajoutons que cela était tout à fait conforme à l'esprit du séminaire des Missions étrangères. Mgr de Saint-Valier venait de réduire le séminaire de Québec aux proportions ordinaires d'un séminaire épiscopal pour la formation des jeunes gens destinés au sacerdoce. La Providence semblait indiquer aux directeurs de cette institution un nouveau champ pour exercer leur zèle apostolique, ajouté à celui qu'ils cultivaient déjà, l'Acadie.

Ils proposèrent donc à Mgr de Saint-Valier, aussitôt après son retour d'Europe (1697), le projet qu'ils avaient formé de faire les frais d'une mission au Mississipi; et le vénérable prélat, heureux de leur témoigner une grande bienveillance, après les difficultés qui les avaient si longtemps séparés, leur accorda volontiers la permission que réclamait leur zèle.

" Sur ce qui nous a été représenté, dit-il, par les supérieur et directeurs des Missions étrangères de Québec, qu'il y a beaucoup de nations au delà et en deça du fleuve Mississipi, et tout le long de ce fleuve et des rivières qui se déchargent dedans, et ont communication avec les dits lieux ; et que leur institut étant de s'employer au salut des âmes des infidèles, ils auraient un grand désir de pouvoir travailler à la conversion d'un si grand nombre de nations, qui périssent malheureusement dans l'infidélité dans tous ces pays si étendus et si peuplés, manque d'être secourues; qu'étant, pour ce sujet, dans le dessein d'aller faire dans

les dits lieux les établissements et missions qu'ils jugeront être nécessaires et avantageux au bien de cette œuvre, ils nous prient de leur accorder les pouvoirs nécessaires pour y aller dès à présent commencer les dits établissements et missions ;

" Nous, poussé du désir d'étendre la Foi dans tous les lieux que la divine Providence a confiés à nos soins, et voulant donner des marques de l'affection sincère que nous avons pour le séminaire des Missions étrangères, dont nous désirons étendre les fonctions autant qu'il est en nous, particulièrement en ce qui regarde leur institut, nous avons permis aux supérieur et directeurs du dit séminaire d'envoyer des missionnaires dans tous les pays ci-dessus mentionnés, pour s'établir dans les lieux qu'ils jugeront le plus à propos, les exhortant de tout notre pouvoir d'y faire des établissements et missions où ils puissent dans la suite envoyer des missionnaires de leur corps, sans qu'il soit permis à d'autres de différents corps d'y faire des établissements que de leur consentement [1]...."

Le 16 juillet 1698, trois missionnaires partirent, sous les auspices du séminaire, pour les missions du Mississipi : MM. de Montigny, Buisson de Saint-Côme, et Davion. Le supérieur de la mission était M. de Montigny, celui-là même qui résidait depuis quelques années avec l'évêque, et qu'il venait de nommer de nouveau son grand vicaire,

1 — Permission donnée au séminaire de Québec d'envoyer des missionnaires chez les sauvages du Mississipi, 1er mai, 1693.

en même temps que M. Glandelet [1]. MM. de Montigny et Davion, non contents de se dévouer à cette mission, voulurent encore lui sacrifier une partie de leurs biens : ils donnèrent 4030 livres [2].

Ils passèrent par Détroit et Chicago, et mirent six mois à se rendre à leur destination.

" Nous sommes heureusement arrivés chez les nations que nous cherchions, écrivait, des Akansas, M. de Montigny, après une navigation de six mois, qui n'a pas été interrompue par l'hiver. Ces peuples nous ont reçus avec une joie et un accueil que je ne puis vous exprimer. Les premiers chez qui nous avons cru nous établir, sont les Tonicas, qui sont plus loin de soixante lieues que les Akansas. M. Davion s'y est mis. L'endroit où il est, est assez beau ; et, avec quelques petits villages de quelque autre nation qui sont avec eux, ils sont environ 2000 âmes.

" Une journée environ de chemin plus bas, c'est-à-dire vingt lieues, sont les Taensas, qui parlent une autre langue. Ils ne sont éloignés que d'une petite journée des Natchez, qui sont de la même nation, et qui parlent la même langue.

" Pour le présent, je demeure chez les Taensas ; mais dans peu je dois aller aux Natchez. Cette nation est fort grande, et plus nombreuse que les Tonicas. Quant aux Taensas, ils ne sont environ que 700 âmes. M. de Saint-Côme reste aux Tamarois.

1 — Archives de l'archevêché de Québec.
2 — *200e anniversaire de la fondation du séminaire de Québec.*

" Les Akansas auraient bien désiré que nous eussions resté chez eux ; mais comme ils n'étaient pas réunis dans un seul village, ce qui aurait été trop difficile à desservir, nous les avons engagés à se rassembler, pour avoir un missionnaire : ce qu'ils doivent faire le printemps prochain. Ils veulent aussi nous faire une maison, pour nous engager à les aller voir, et à demeurer chez eux. Ces peuples sont fort doux ; ils ont grande estime des Français, sont sédentaires, et travaillent à la terre [1]...."

Il y avait un danger dans l'établissement de la mission du Mississipi : c'était de froisser les jésuites, avec lesquels on avait toujours été en excellents rapports, et qui évangélisaient depuis plusieurs années les sauvages Illinois. Ces sauvages confinaient aux peuplades que le séminaire se proposait d'évangéliser lui-même ; et les jésuites ne pouvaient-ils pas avoir, eux aussi, la noble ambition de pousser leurs courses jusqu'au golfe du Mexique ? N'était-ce pas à eux que, dès les premiers temps de son épiscopat, Mgr de Laval s'en était rapporté pour l'instruction et la conversion des sauvages ? N'est-ce pas d'eux qu'il avait écrit un jour, qu'ils étaient " la bonne odeur de Jésus-Christ, partout où ils travaillaient ? "

Pour se rendre aux missions du Mississipi, il fallait passer par celles des jésuites. Il y avait surtout la mission des Tamarois, qui touchait à celle des Illinois, et qui pouvait être regardée comme le trait d'union entre Québec et

1 — *Relation de la mission du Mississipi*, New York, 1861.

les missions des Akansas et des Natchez, réservées au séminaire.

Afin de couper court à toute difficulté, et de témoigner de plus en plus de sa bonne volonté envers les messieurs du séminaire, Mgr de Saint-Valier leur donna une autorisation spéciale pour s'y établir [1]; et M. de Montigny, le chef de la mission, fixa sa résidence aux Tamarois.

Mgr de Laval donna tout son appui à l'évêque de Québec pour l'établissement de cette mission. Le séminaire avait besoin d'un secours spécial. Les deux prélats s'unirent pour adresser à Mme de Maintenon, à l'archevêque de Paris, et à MM. de Maurepas et de Pontchartrain, ministres de Louis XIV, des lettres très pressantes, afin d'intéresser la Cour à cette œuvre de zèle.

Ils représentaient le grand bien qu'il y avait à faire, les milliers d'âmes qu'il fallait sauver, la difficulté et l'éloignement de cette mission. Les jésuites avaient un crédit de 6000 francs sur les charges du pays, et les sulpiciens une somme égale pour leurs missions de l'île de Montréal : n'était-il pas juste que le séminaire de Québec en reçût autant pour une mission établie à sept ou huit cents lieues de la colonie ?

A toutes ces raisons, l'ancien et le nouvel évêque en ajoutaient une autre qu'ils jugeaient bien propre à produire une heureuse impression sur le roi et à lui faire

1 — Permission concernant les missions du Mississipi confirmée et restreinte aux seuls missionnaires envoyés par le séminaire, 14 juillet 1698.

agréer leur demande : c'était la bonne entente qui existait entre eux.

" Veuillez, disaient-ils au cardinal de Noailles, représenter à Sa Majesté l'importance des nouvelles missions que le séminaire vient d'entreprendre, et l'union parfaite dans laquelle nous vivons, et à laquelle vous avez si fort contribué.... " — " Nous ne pouvons douter, ajoutaient-ils aux ministres, que vous n'ayez trouvé agréable la très humble prière que vous en font d'un même cœur et d'un même zèle, deux évêques unis ensemble, qui vous regardent tous deux avec respect et reconnaissance, et qui espèrent de continuer de vivre dans ce même esprit d'union [1].... "

Mgr de Laval voulut bien, de plus, se charger lui-même de préparer les jésuites à la nouvelle de l'établissement des missions du Mississipi par le séminaire. Il écrivit au P. Gravier, supérieur de la mission illinoise, pour lui recommander de recevoir comme des frères les messieurs du séminaire, et de leur faire le meilleur accueil possible. Nous voyons par la réponse du P. Gravier et par le récit de M. de Montigny lui-même, que l'intervention du pieux prélat ne fut pas sans fruit.

" La recommandation de Votre Grandeur, écrit le P. Gravier, nous est un commandement que j'ai reçu avec un profond respect, et que nous avons tâché d'exécuter le mieux qu'il nous a été possible. Nous avons reçu avec une joie sincère et cordiale ces fervents missionnaires de votre séminaire des Missions étrangères de Québec, avec qui nous

1 — Archives du séminaire de Québec.

avons le bonheur d'avoir une si étroite union ; et si nous étions capables d'avoir la moindre peine de voir des étrangers dans la mission des Akansas, où le P. Marquette semble n'avoir paru le premier que pour en ouvrir l'entrée à ses frères, nous ne pouvons avoir que de la joie que ceux de votre séminaire, monseigneur, que nous regardons comme nos véritables frères, et qui nous font part du mérite de toutes leurs bonnes œuvres, veuillent s'employer à la conversion des pauvres Akansas et des autres nations qui n'ont pas encore la connaissance du vrai Dieu.

" Je vous avoue que nous sommes charmés, le P. Carheil et moi, de la sagesse, du zèle et de la modestie que MM. de Montigny, de Saint-Côme et Davion nous ont fait paraître dans les conférences que nous avons eues ensemble durant sept jours qu'ils ont été ici. Nous avons agi et nous nous sommes toujours parlé avec la même ouverture et la même franchise que si nous avions toujours vécu ensemble ; et nous supplions Votre Grandeur de croire que nous n'oublierons rien pour la confirmer...."

De son côté, M. de Saint-Côme écrivait à Mgr de Saint-Valier : " Je ne saurais vous exprimer, monseigneur, avec combien de cordialité et marques d'amitié les Pères jésuites nous reçurent et embrassèrent pendant le temps que nous eûmes la consolation de demeurer avec eux [1]. "

Ces heureuses nouvelles réjouirent beaucoup Mgr de Laval. Il avait compté sur les bonnes dispositions des jésuites à son égard ; et son espérance n'était pas déçue.

1 — *Relation de la mission du Mississipi.*

Que n'avait-il pas fait, de son côté, pour protéger les jésuites et favoriser leurs missions ? Ne s'était-il pas montré en toutes circonstances leur ami sincère, quelquefois même aux dépens de sa propre tranquillité ?

C'est ainsi qu'étant à Paris, en 1687, il avait donné son approbation au livre du P. Le Tellier [1], " Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes, contre deux livres intitulés : *La morale pratique des jésuites* et l'*Esprit de M. Arnauld* [2]." Le prélat apportait en faveur des missionnaires jésuites le témoignage d'une expérience de vingt-huit ans, et louait " leur sagesse, leur droiture, leur désintéressement et la sainteté de leur conduite."

Voici cette approbation :

" Il est du devoir et du zèle de ceux que Dieu a établis pour pasteurs dans son Eglise, d'arrêter autant qu'il est en eux les scandales qui s'y élèvent. J'estime que c'en était un très grand, que l'on voulût rendre suspecte la foi et la piété des chrétiens nouvellement convertis dans les pays étrangers, que l'on décriât la conduite des hommes apostoliques qui leur vont annoncer l'Evangile, et que l'on fournît en même temps par là aux ennemis de la religion

1 — Le P. Le Tellier succéda, en 1709, au P. La Chaise, comme confesseur du roi. " Tous les mémoires du temps, dit le cardinal de Bausset, se sont exprimés sur le P. Le Tellier avec une telle sévérité, qu'il est bien difficile de ne pas croire qu'il a mérité, au moins en partie, les reproches qu'on a faits à son caractère. Le P. La Chaise, ajoute-t-il, était un homme doux et modéré ; le P. Le Tellier était d'un caractère bien différent. " *(Histoire de Fénelon.)*

2 — Paris, 1687, in-12, 568 pages. Il parut en 1688 une 2e édition, avec une réponse à quelques plaintes contre cette *Défense*.

catholique de quoi contester à l'Eglise la possession où elle a toujours été du vrai zèle et du soin de convertir les peuples, et de les faire passer de l'idolâtrie à la connaissance et au culte du vrai Dieu.

" Les deux livres dont le titre est marqué à la tête de celui-ci produisaient ces méchants effets. C'est ce qui m'a fait prendre avec joie l'occasion que la divine Providence m'a offerte d'ajouter ici à toutes les preuves que l'auteur de cette défense apporte pour mettre la vérité en évidence, le témoignage particulier que je puis rendre de la pureté de la Foi qu'ont embrassée et que conservent par la miséricorde de Dieu les nouveaux chrétiens du Canada, et de la vie vraiment apostolique qu'ont menée les missionnaires qui travaillent parmi eux ; ainsi que je l'ai reconnu certainement par une expérience de vingt-huit années, durant lesquelles il a plu à Dieu de me charger, nonobstant mon indignité, du soin de cette Eglise naissante, où je me suis appliqué à connaître assez à fond toutes les choses qui se sont passées tant de la part des peuples sauvages qui ont reçu l'Evangile, que de la part de ceux qui le leur ont porté.

" Je puis assurer en particulier, à l'égard des jésuites, qui y travaillent avec zèle et bénédiction depuis longtemps, que j'ai été témoin de la sagesse, de la droiture, du désintéressement et de la sainteté de leur conduite dans les missions.

" Il y a lieu de croire qu'ils agissent partout ailleurs par le même esprit ; car c'est ce que prétendent, quoique avec

malignité, leurs adversaires, quand ils répètent si souvent que, par la conduite des particuliers, il faut juger de l'esprit qui anime tout le corps.

" J'ajoute enfin qu'un des souhaits les plus utiles que je croie pouvoir former pour l'Eglise du Canada, c'est que Dieu lui choisisse par sa bonté, dans la Compagnie de Jésus, un très grand nombre d'ouvriers semblables à ceux que cette Compagnie lui a déjà fournis, et qui y ont travaillé avec tant de grâce et tant de fruit.

" J'ai lu attentivement cet ouvrage, qui porte pour titre " Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires," et je n'y ai rien trouvé qui ne mérite d'être mis au jour, et ne soit très propre à réparer le mal que les mauvais livres qu'il combat ont causé dans l'Eglise [1]. "

Malheureusement, le livre du P. Le Tellier allait trop loin, puisqu'il tendait à justifier complètement la conduite des jésuites, en Chine et au Tonkin, par rapport à certaines pratiques idolâtriques que ces religieux n'avaient pas crues incompatibles avec la Foi chrétienne, et qu'ils avaient tolérées dans le but de faciliter aux infidèles leur conversion [2].

Il n'entre pas dans notre sujet de traiter la question des

1 — Approbation donnée par Mgr de Laval, premier évêque de Québec, 25 octobre 1687. *(Archives du séminaire de Québec.)*

2 — Le pape Alexandre VII avait réglé la question, au moins d'une manière provisoire, en 1656, et donné raison aux jésuites contre les dominicains, en permettant de tolérer certaines cérémonies chinoises, que ceux-ci regardaient comme idolâtriques. Les prêtres des Missions étrangères avaient repris cette question, et venaient de la soumettre de nouveau au jugement du saint-siège.

Affaires de la Chine. Qu'il nous suffise de dire que, dans les difficultés survenues à ce propos entre les jésuites et les prêtres des Missions étrangères, le saint-siège donna raison à ceux-ci contre les Pères de la Compagnie de Jésus [1].

Le but principal et évident de Mgr de Laval, en donnant son approbation à l'ouvrage du P. Le Tellier avait été de dénoncer lui-même deux livres jansénistes, qu'il regardait avec raison comme " un très grand scandale " dans l'Eglise. Jamais il n'aurait voulu approuver, ni même paraître tolérer ce que l'Eglise condamne.

Aussi, du moment qu'il eut connaissance que le saint-siège n'appuyait pas les jésuites dans la question des Rites chinois, et que par conséquent le livre du P. Le Tellier se trouvait condamné, s'empressa-t-il de dégager sa responsabilité. A la suggestion de M. Glandelet, il n'eut pas de peine à expliquer que dans l'approbation qu'il avait donnée à cet ouvrage, il n'avait voulu parler que de ce qu'il avait connu des jésuites au Canada, mais nullement de ce qui avait pu se passer ailleurs [2].

C'est l'année même de l'établissement des missions du Mississipi, le 24 février 1698, que Mgr de Saint-Valier permit au séminaire de Québec de prendre saint François de Sales comme second patron [3]; comme si le pieux évêque avait

1 — Décrets de Clément XI sur les Affaires de Chine, 25 janvier 1704 et 25 septembre 1710.
2 — Lettre de M. Glandelet à Mgr de Laval, 11 octobre 1701.
3 — Le premier titulaire du séminaire de Québec est la sainte Famille.

voulu mettre ces missions sous la protection spéciale du grand apôtre du Chablais.

On sait quelle tendre dévotion il avait pour le saint évêque de Genève. Il avait été s'agenouiller sur son tombeau, peu de temps avant sa consécration épiscopale; et l'on conserve encore à Thonon une vieille chronique de la Visitation d'Annecy, où se trouve relaté le pèlerinage de l'évêque de Québec.

" Après sa messe, écrit l'annaliste du monastère, il vit notre communauté, et nous entretint un assez long temps des merveilles que Dieu opère pour la conversion de ses pauvres sauvages. Entre tout ce qu'il nous en dit de plus consolant, c'est leur dévotion à saint François de Sales. Ils veulent tous avoir de ses images dans leurs cabanes; et la première chose qu'ils font quand leur évêque ou quelques autres les vont visiter, c'est de leur dire en leur montrant cette image: Tiens, voilà ce que j'aime [1]..., "

Nous ne savons à quelle date précise avait commencé cette dévotion particulière des sauvages du Canada pour l'évêque de Genève. Mais il faut avoir une reconnaissance spéciale à Mgr de Saint-Valier pour avoir mis sous la protection de ce grand saint, le modèle des pasteurs, son séminaire de Québec, qui devait être la pépinière de tant d'apôtres.

La fête de saint François de Sales s'y célèbre tous les ans avec une grande joie. On y voit accourir bon nombre d'ecclésiastiques du diocèse, qui viennent prier ce saint

1 — *Abeille*, vol. XI, p. 24.

patron de leur accorder l'esprit de douceur, de charité et de zèle apostolique dont son âme était remplie, et solliciter, en présence de ses reliques, sa bénédiction sur leur ministère sacré.

L'existence de ces reliques au séminaire de Québec remonte à l'année 1696. Elles furent envoyées à M. Glandelet, pour la chapelle, par M. Tremblay.

" Je vous envoie, lui écrivait-il, des reliques de saint François de Sales, dont un de nos messieurs, qui est près d'Annecy, m'a fait présent. Il les a obtenues des religieuses de la Visitation d'Annecy, et les a demandées pour le séminaire de Québec.

" Elles sont authentiques ; et ce qui doit les rendre encore plus estimables, c'est que l'évêque de Genève qui a signé cet authentique (Mgr d'Aranthon) est regardé comme un saint ; et l'on a pour lui, depuis sa mort, arrivée l'automne dernier, une estime bien extraordinaire [1]...."

1 —*Abeille*, vol. I, No 18.

CHAPITRE SEPTIÈME

—

Mgr de Laval, ange de la paix dans l'Eglise de la Nouvelle-France. — Sa bonté pour les jésuites. — Heureux résultats de la mission du Mississipi. — Mort de Frontenac.

Les difficultés entre les jésuites et le séminaire des Missions étrangères de Paris durent avoir de l'écho au Canada, malgré le soin avec lequel on se garda bien d'intervenir dans ces querelles regrettables. Il y eut un peu de refroidissement entre les jésuites et le séminaire de Québec ; et ce refroidissement se fit sentir surtout par rapport aux missions du Mississipi : elles donnèrent de l'ombrage aux jésuites [1].

Mais dans cette circonstance, comme toujours, Mgr de Laval fut l'ange de la paix et de l'union pour le clergé du Canada.

Dans une lettre qu'il écrit de Paris au pieux prélat, en 1702, le P. Lamberville se réjouit de voir que Dieu lui a rendu la santé ; et il espère qu'il le conservera encore longtemps

---

1 — Lettre du P. Gabriel Marest au P. Lamberville, 1700. (*Relation des Affaires du Canada*, New-York, 1865.) — Lettre de M. Tremblay à un jésuite sur les Affaires de Chine, 1705. (*Archives du séminaire de Quebec.*)

pour le bonheur de la Nouvelle-France. Le P. La Chaise lui écrit en même temps pour le conjurer d'intervenir afin de conserver ou de rétablir la bonne entente entre le séminaire des Missions étrangères et la Compagnie de Jésus. Cette lettre venant d'un personnage si considérable, nous croyons devoir la reproduire toute entière, parce qu'elle établit d'une manière irréfragable l'estime et la haute confiance dont jouissait Mgr de Laval à Paris.

" J'ai reçu, dit-il, avec bien du respect et de la reconnaissance les deux lettres dont vous m'avez honoré, du 8 et 24 novembre dernier. J'ai bien béni Dieu de ce qu'il vous a conservé pour sa gloire et pour le bien de l'Eglise du Canada, dans le temps de la mortalité ; et je le prie bien tous les jours de vous conserver encore plusieurs années pour son service, et pour la consolation de vos anciens amis et serviteurs.

" J'espère que vous leur conserverez jusqu'à la fin vos bonnes grâces et votre protection, sans que ceux qui voudraient les leur faire perdre puissent y causer aucun changement.

" Vous jugerez aisément du désir que j'ai que nos Pères puissent mériter la continuation de vos bontés, et conserver une parfaite union avec messieurs de votre séminaire, par le sacrifice que j'ai voulu qu'ils leur fissent, à votre considération, et d'une partie de leur petite école, qu'ils avaient entière depuis quarante ans, et du poste de Tamarois, malgré toutes les raisons et la facilité même qu'il y avait de les leur conserver.

" Mais j'ose vous dire qu'il est d'autant plus nécessaire que vous obligiez ces messieurs à conserver la paix et l'union, et à ne plus inquiéter ces Pères, qu'il ne faut pas attendre qu'on leur inspire ces sentiments du côté de MM. les directeurs du séminaire de Paris, dont les emportements contre notre Compagnie, et la conjonction et liaison étroite avec tous ses ennemis et ses persécuteurs, donnent tous les jours des scènes scandaleuses dans toute l'Eglise, par lesquelles ils se font assurément plus de tort qu'à nous, et causent un préjudice extrême au bien de la Religion, au salut des âmes et à l'édification publique [1].

" Tout l'objet de leur zèle, aujourd'hui, est de détruire notre Compagnie, en se détruisant eux-mêmes, par un aveuglement que tout ce qu'il y a de gens de bien et d'honnêtes gens ne peuvent comprendre et encore moins approuver.

" Vous voulez bien que je m'épargne la peine de vous en faire le détail, que vous n'apprendrez que trop d'ailleurs. Ils ont bien voulu, de leur grâce, nous faire savoir qu'ils savaient gré à nos Pères de Québec du secours et de la consolation qu'ils avaient tâché de donner à votre séminaire dans la désolation de l'incendie, dont vous m'avez fait l'hon-

1 — Au sujet de la querelle des jésuites avec les prêtres des Missions étrangères sur les *cérémonies chinoises*, Fénelon écrivait, en 1702, au P. La Chaise : " Plût à Dieu que les jésuites et leurs adversaires n'eussent jamais publié leurs écrits, et qu'on eût épargné à la Religion une scène si affreuse ! Plût à Dieu qu'ils eussent donné de concert et en secret leurs raisons au pape, et qu'ensuite ils eussent attendu en paix et en silence sa décision ! " (*Histoire de Fénelon*, par le card. de Bausset, t. III, p. 155.)

neur de m'écrire. Mais pour nous mieux marquer par des effets leurs véritables sentiments à notre égard, ils ont publié en même temps et distribué partout avec fureur deux éditions d'un imprimé le plus injurieux, le plus artificieux et le plus rempli de calomnies atroces, que les hérétiques des derniers temps eussent pu inventer contre notre Compagnie.

" Je prie Dieu qu'il leur pardonne ces excès, et ne laisserai pas de rendre à MM. de votre séminaire et à ceux mêmes de Paris tout le service qu'il me sera possible, dans toutes les occasions où je le pourrai faire sans préjudicier au bien de la Religion.

" Il faut espérer que Dieu tirera la gloire de tout, et que ces messieurs, revenus des préventions que les ennemis de notre Compagnie, auxquels ils se sont entièrement livrés, leur ont données contre nous, tourneront leur zèle à de meilleures œuvres, et plus dignes d'eux que celles qui les occupent aujourd'hui.

" Je compte du moins, monseigneur, sur votre zèle apostolique, pour empêcher qu'on ne ressente, dans votre Eglise, des effets de leur mauvaise volonté, et qu'ils n'y détruisent pas, comme ils font ailleurs, tout ce qu'on peut entreprendre de bien pour le service de Dieu.

" J'espère que Dieu vous fera cette grâce, et que vous serez toujours l'ange de paix de l'Eglise de la Nouvelle-France, à quoi je contribuerai, de mon côté, de tout mon possible [1].... "

1 — Lettre du P. La Chaise à Mgr l'ancien évêque de Québec, 22 mai 1702. *(Archives du séminaire de Québec.)*

N'oublions pas que le P. La Chaise qui écrivait cette lettre, dont le ton peu mesuré trahit assez l'inquiétude qui torturait son âme, est celui-là même qui, quelques années auparavant, avait été l'un des juges de Mgr de Laval. Il avait concouru, avec François de Harlay, aux célèbres ordonnances de 1679 sur l'eau-de-vie et sur la dîme, que le pieux prélat avait été obligé d'accepter pour éviter un pis-aller, mais dont le caractère rétrograde et sans nerf avait dû blesser son âme d'apôtre. De concert avec le même François de Harlay, il avait été aussi le juge du séminaire de Québec, et, par le règlement de 1692, avait fait modifier complètement l'œuvre de Mgr de Laval.

Harlay, riche de famille, gorgé de bénéfices, arrivé aux plus hauts honneurs ecclésiastiques, était mort subitement [1], frappé d'une attaque d'apoplexie. Le P. La Chaise, encore en faveur auprès de la Cour, et doué de vertus réelles, mais à la veille de recevoir une profonde blessure par les décrets de Rome qui allaient condamner les jésuites dans la question des rites chinois, se tourne vers l'ancien évêque de Québec, cet humble et pauvre missionnaire qui s'est dépouillé de tout, même du gouvernement de son Eglise, et qui vit maintenant, dans cette contrée lointaine, entouré de l'auréole du désintéressement, de la vertu et de la sainteté.

Singulier retour des choses d'ici-bas ! L'ancien juge de Mgr de Laval se fait son humble solliciteur. Il l'appelle

1 — Le 5 août 1695.

l'ange de paix de la Nouvelle-France ; il le conjure de ménager et de maintenir toujours une bonne intelligence entre les Pères de la Compagnie de Jésus et le séminaire de Québec, persuadé que lui seul en est capable.

Et comme pour faciliter cette œuvre de conciliation, la Providence a voulu que les nouvelles conditions faites au séminaire de Québec par Mgr de Saint-Valier l'ont rendu un peu moins solidaire des sentiments et des actes du séminaire de Paris. Tandis qu'en France les jésuites et les prêtres des Missions étrangères sont divisés sur des questions très graves, au grand détriment de la charité sacerdotale ; au Canada, grâce surtout à la douce influence de Mgr de Laval, la paix et la bonne entente, malgré quelque refroidissement temporaire, continuent à régner entre le séminaire de Québec et les jésuites.

Le prélat ne cessa de témoigner à ceux-ci la plus grande bienveillance.

Le P. Gravier, missionnaire des Illinois, étant allé lui faire visite au séminaire à plusieurs reprises, il se dépouilla du peu de vaisselle d'argent qu'il avait encore en sa possession, pour lui procurer le moyen de faire fondre un ciboire pour sa mission. Il lui promit aussi un ostensoir.

Touché jusqu'aux larmes, à la vue d'une si grande charité, le P. Gravier lui écrivit, de Montréal, pour lui exprimer sa reconnaissance. Rien ne prouve mieux que cette lettre le grand intérêt que portait Mgr de Laval aux missions sauvages, et l'attachement que les jésuites avaient pour sa personne.

" Je ne dois pas attendre, dit-il, que le beau ciboire dont Votre Grandeur fait présent à la mission des Illinois, soit fait, pour l'en remercier au nom de ces pauvres sauvages. C'est votre mission, monseigneur, puisqu'elle est sous la protection de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame, que Votre Grandeur a choisie pour le jour de son sacre, et qu'Elle a prise pour patronne de son diocèse. Le P. Marquette ne pouvait rien faire de plus conforme à l'intention de Votre Grandeur que de mettre la mission des Illinois sous la protection de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame ; et quoique vous ayez toujours été le père de toutes nos missions, celle-ci, monseigneur, vous doit être attachée particulièrement, et parce que c'est l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, et par le beau présent que vous lui faites.

" Ne doit-on pas croire que le ciboire que Votre Grandeur lui donne est d'un grand prix, puisqu'il faut fondre toute sa vaisselle d'argent pour le faire ? Aussi nous sera-t-il infiniment précieux, et nous ne pourrons rien avoir dans nos missions, que nous estimions davantage.

" Une écuelle qui vous avait servi si longtemps, monseigneur, car c'est là toute votre vaisselle d'argent, avec une petite tasse, ne devait être appliquée qu'aux saints autels. L'on ne devait pas la destiner à d'autres usages ; et, à proportion que le nombre des communions augmentera dans cette mission, le nombre de ceux qui prieront Dieu pour Votre Grandeur, d'avoir logé le Sauveur du monde dans un si beau ciboire, augmentera aussi. Et, puisqu'Elle a bien voulu me promettre un soleil pour

exposer le saint sacrement à la vénération de ces pauvres sauvages, nous vous serons redevables, monseigneur, de tous les actes d'adoration que Jésus-Christ recevra au bout du monde parmi les Illinois. "

Puis il ajoutait ces paroles significatives de tendresse et d'affection :

" Quelque attache que j'aie pour ma mission, j'avoue que je ferais volontiers le voyage des Outaouais à Québec pour assister à la messe de la 50e année de votre sacre[1], monseigneur, comme j'ai eu le bonheur d'assister à celle de votre prêtrise[2] ; et je ne puis rien dire à nos Pères des Outaouais de plus consolant, dans les persécutions que nous souffrons, que de les assurer que Votre Grandeur se porte bien, qu'Elle nous continue toujours ses bontés, que nous vivons avec tous les messieurs de votre séminaire dans une parfaite union, et que vous nous regardez toujours, monseigneur, comme vos enfants[3]. "

Voilà dans quelle estime Mgr de Laval était tenu par les révérends pères jésuites ; voilà les sentiments d'affection et de douce fraternité qu'il avait su inspirer à tout le clergé et à tous les membres de cette grande famille de l'Eglise du Canada.

Nous n'avons malheureusement aucun détail sur le 50e anniversaire de sa prêtrise, auquel le P. Gravier fait allu-

1 — Mgr de Laval ne put célébrer les noces d'or de son sacre, qui devaient avoir lieu le 8 décembre 1708 : il mourut quelques mois auparavant.

2 — Il avait été ordonné prêtre en 1647.

3 — Lettre du P. Gravier à Mgr de Laval, 17 septembre 1697. (*Relation des Affaires du Canada.*)

sion dans sa lettre, et ne savons pas même si Mgr de Saint-Valier arriva d'Europe assez tôt pour prendre part à cette fête. Ces noces d'or eurent lieu en 1697: c'étaient les secondes que l'on célébrait au Canada [1].

Nous avons dit que les missions du Mississipi portèrent quelque ombrage aux Pères jésuites. C'était surtout la mission des Tamarois, où M. de Montigny s'était fixé, qu'ils auraient voulu rattacher à leurs missions illinoises. Mgr de Saint-Valier fut obligé, en 1701, d'intervenir pour le bien de la paix. Ecrivant de Paris à ses curés, pour leur donner des conseils, il avait un mot pour les Pères de la Compagnie de Jésus :

" Nous espérons d'apprendre, disait-il, la soumission volontaire et édifiante des Pères de la Compagnie de Jésus, qui se sont offerts jusqu'ici pour la mission des Tamarois. N'ayant pas été reçus par celui qui représente, quoique indigne, le Maître de la vigne, qui doit donner entrée à ceux qui y peuvent travailler, ils seront employés à d'autres missions aussi grandes et aussi nombreuses que celle des Tamarois [2], que nous n'avons pu leur confier, parce que nous en avions donné le soin aux missionnaires du séminaire des Missions étrangères de Québec, auxquels nous l'avons accordée expressément par nos patentes, et de

1 — Le P. Chaumonot célébra ses noces d'or à la cathédrale en 1688, " le samedi 20 mars, fête de Saint-Joachim. " *(Archives de l'archevêché de Québec.)* — M. de Maizerets célébra les siennes en 1712. *(Abeille*, vol. II, No. 16.)

2 — " Il y a autant de monde aux Tamarois qu'à Québec. " *(Relation de la mission du Mississipi*, Lettre de M. Thaumur de la Source.)

nouveau confirmée par nos règlements et ordonnances, portant défenses aux uns et aux autres de faire les fonctions réciproquement dans les missions qui leur ont été confiées, que de l'agrément et consentement des uns et des autres, afin par cette conduite d'entretenir entre eux une plus grande union [1]. "

Les messieurs du séminaire firent un grand bien chez les sauvages du Mississipi ; et les heureux résultats de leurs missions consolèrent beaucoup Mgr de Laval dans sa vieillesse. Il en ouvrait un jour son cœur à M. Tremblay, et lui racontait la conversion et la mort édifiante d'un chef de ces sauvages.

" La seule peine que je ressens, ajoutait-il, c'est que nos missions ont paru porter ombrage aux Pères jésuites et leur causer du chagrin. Mais le séminaire ne veut pas établir de mission là où ils sont. Ils sont aux Illinois ; notre première mission est au pays des Tamarois, qui se trouve comme le trait d'union entre Québec et les Akansas [2]."

La plupart des sauvages de la vallée du Mississipi étaient de mœurs fort douces, mais très corrompues. Les vices contre nature, surtout, y étaient communs.

Il y avait chez ces peuples un certain degré de civilisation qui indiquerait une origine différente de celle des sauvages situés plus au nord de l'Amérique. Ils avaient même des temples où l'on honorait certaines divinités. La description que le P. Gravier nous donne d'un de ces

1 — Lettre pastorale de Mgr de Saint-Valier, 7 mars 1701.
2 — Lettre de Mgr de Laval à M. Tremblay, 1699.

temples nous porte à croire que ces sauvages avaient une origine orientale.

" Au haut du coteau, dit-il, on découvre une belle prairie ; le chemin le plus battu conduit au village où est le temple ; les autres, qui coupent à droite et à gauche, vont à différents hameaux. Il n'y a que quatre cabanes dans celui où est le temple. Il est fort spacieux et couvert de cannes nattées, qu'ils renouvellent tous les ans avec de grandes cérémonies, qu'il serait trop long de marquer ici. Elles commencent par un jeûne de quatre jours, avec des vomitoires jusqu'au sang.

" Il n'y a ni fenêtres, ni cheminée dans ce temple, et ce n'est qu'à la lueur du feu qu'on y voit un peu ; encore faut-il que la porte, qui est fort basse et fort étroite, soit ouverte. Je m'imagine que l'obscurité du lieu leur inspire du respect.

" Le vieillard qui en est le gardien y entretient toujours le feu, et se donne bien de garde de le laisser éteindre. Il est au milieu du temple, devant une espèce de mausolée à la manière des sauvages.

" Il y en a trois, de huit ou neuf pieds de long, d'environ six pieds de large, et de neuf ou dix pieds de haut. Ils sont soutenus sur quatre gros poteaux revêtus de nattes de cannes en colonnes assez propres, et surmontés d'un plafond de cannes nattées. Cela aurait assez bonne grâce, si tout n'était pas noirci de fumée et couvert de suie.

" Il y a une grande natte qui sert de rideau pour couvrir une grande table couverte de cinq ou six nattes de cannes, sur laquelle il y a une grande corbeille qu'il n'est pas

permis d'ouvrir, parce que l'esprit de chaque nation de ces quartiers y repose, dit-on, avec celui des Natchez. Je me sais mauvais gré de n'avoir pas ouvert la corbeille, quoique j'eusse fait de la peine au vieillard d'ouvrir le rideau et de vouloir toucher à cette corbeille.

" Il y en a d'autres dans les deux autres mausolées, où ils disent que sont les ossements de leurs chefs qu'ils révèrent comme des divinités [1]. "

Cette description d'un temple des Natchez ne nous donne-t-elle pas l'idée de quelque mosquée orientale ? et ce vieillard, gardien du sanctuaire, n'est-ce pas quelque santon musulman transporté en Amérique ?

Le séminaire fut chargé des missions du Mississipi pendant plus de trois quarts de siècle, et fit pour cette œuvre de zèle de très grands sacrifices.

Plusieurs de ses prêtres furent massacrés par les infidèles qu'ils allaient évangéliser, entr'autres, MM. Nicolas Foucault et Jean-Baptiste de Saint-Côme. La plupart étaient des hommes d'un zèle tout apostolique et d'une vertu éprouvée ; quelques-uns, d'une éminente sainteté.

M. Marc Bergier mourut aux Tamarois en 1707. Il avait été nommé grand vicaire en 1699. " C'était, dit le P. Marest, de la Société de Jésus, un missionnaire d'un vrai mérite et d'une vie très austère. "

Lorsque le P. Charlevoix visita la Nouvelle-France, en 1721, la mission des Tamarois était desservie par MM. Thaumur de la Source et Jean Le Mercier. Il parle avec

1 — *Voyage du P. Gravier en 1700*, New-York, 1859.

éloge de ces deux ecclésiastiques du séminaire de Québec, " autrefois mes disciples, dit-il, et qui seraient aujourd'hui mes maîtres."

" J'ai vu partir de mon temps, dit Latour, les sieurs Gaston et Courrier, deux jeunes hommes pleins de ferveur et d'une très grande espérance, dont l'un fut massacré par les sauvages, l'autre y vit comme un saint, jusqu'à y faire des choses qu'on a regardées dans le pays comme des miracles.

" J'ai vu à Québec le sieur Le Riche, qui, après avoir été longtemps chez les Abénakis, et ensuite curé à la campagne, est mort chanoine de la cathédrale, plein de mérite, et le sieur Thaumur de la Source, qui, après plusieurs années de séjour chez les Tamarois, est mort à Québec dans une si grande réputation de sainteté, que tout le peuple, à ses obsèques, allait faire toucher des chapelets à son corps, et déchirait ses habits pour avoir des reliques [1]...."

Les Etats-Unis s'étant déclarés indépendants en 1776, le saint-siège nomma un préfet apostolique. Les missions de la Louisiane furent soustraites à la juridiction de l'évêque de Québec, et le séminaire cessa de s'en occuper [2].

L'année 1698, qui avait vu s'ouvrir ces missions, vit disparaître de la scène politique du Canada un personnage qui y avait joué un grand rôle, M. de Frontenac. Mgr de Laval avait souvent eu à se plaindre de ce gouverneur, par rapport à la question des dîmes et à la traite de l'eau-de-vie.

1 — *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 101.
2 — *200e anniversaire de la fondation du séminaire de Québec*, p. 43.

Dans sa seconde administration comme gouverneur du Canada, Frontenac paraît avoir montré beaucoup de bienveillance envers le séminaire et l'ancien évêque de Québec [1].

Il rendit d'ailleurs de grands services à la colonie, en achevant de dompter les Iroquois, et en préparant le traité de 1701, conclu par M. de Callière, qui mit fin pour toujours à la guerre que les Français faisaient à ces barbares depuis le temps de Champlain.

Il encouragea les glorieuses expéditions de D'Iberville en Acadie, à Terreneuve et à la baie d'Hudson. Les Anglais furent obligés de conclure la paix de Ryswick, qui laissait à la France toutes ses possessions en Amérique, y compris la baie d'Hudson.

" Le comte de Frontenac, dit l'abbé Gauthier, avait cet assemblage de qualités et de défauts qui le firent grand ou petit, selon les circonstances. Mais les défauts de son caractère tranchant, absolu, dominateur, se montrèrent peu dans sa seconde administration ; ses qualités prédominèrent, et ses talents rendirent au Canada les plus grands services. Il avait trouvé la colonie affaiblie, attaquée de toutes parts, méprisée de ses ennemis ; il la laissa en paix, agrandie, respectée. Aussi c'est à juste titre qu'il a été regardé comme le sauveur de la Nouvelle-France [2]."

" La Nouvelle-France, dit Charlevoix, lui devait tout ce qu'elle était, à sa mort ; et l'on s'aperçut bientôt du grand vide qu'il y laissait."

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*
2 — *Histoire du Canada.*

CHAPITRE HUITIÈME

—

Mgr de Laval et les diverses fondations de Mgr de Saint-Valier : l'hôpital des frères Charron, à Montréal ; le monastère des ursulines, aux Trois-Rivières ; l'Hôpital-Général de Québec. 1698-1700.

M. de la Colombière, faisant l'éloge de Mgr de Laval en présence de la génération qui avait vu à l'œuvre le digne prélat, ne craignait pas de dire qu'il n'avait été étranger à aucune des principales fondations de son successeur, mais qu'au contraire il leur avait donné son précieux concours [1].

C'est ainsi qu'il favorisa de tous ses vœux et de son influence la diffusion des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame dans nos campagnes, et surtout leur établissement à Québec en 1689.

" Tout enseveli qu'il était dans la solitude, dit M. de la Colombière, il en est sorti pour se joindre à Mgr de Saint-Valier, son digne successeur, lorsqu'il voulut établir les sœurs dans l'église de la basse ville de Québec. "

A Montréal, les frères Charron avaient entrepris l'établissement d'un hôpital, pour y loger les orphelins, les vieillards, les infirmes, tous les nécessiteux de leux sexe ; et

---

1 — *Eloge funèbre.*

ils employaient leur fortune à cette pieuse fondation. Ils faisaient apprendre des métiers aux jeunes gens, et leur donnaient la meilleure éducation possible [1].

Mgr de Laval portait le plus vif intérêt à cette institution toute de charité et de dévouement, qui lui rappelait, par quelques-unes de ses fonctions, son école des arts et métiers de Saint-Joachim. Il l'affectionnait de tout cœur; et son séminaire était avec elle en relation de services et de prières.

" Qu'on me laisse aller mourir dans la maison de ces Frères, disait-il un jour ; c'est un ouvrage qui a été tout visiblement inspiré de Dieu. Je mourrai content, pourvu qu'en mourant je puisse contribuer quelque chose à former ou soutenir cette maison [2]. "

Ecrivant un jour à M. Tremblay, il lui disait :

" Le bon M. Charron nous donna, l'an passé, un de leurs frères, qui a rendu de grands services à la mission (du Mississipi), et il nous en a fourni encore un cette année. Ces *donnés* épargneront beaucoup aux missionnaires....

" Je vous prie de témoigner bien de la reconnaissance à ce bon serviteur de Dieu, qui est aussi porté d'affection pour les missions et les missionnaires que s'il était de

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 277, Etablissement d'un hôpital à Montréal, 15 avril 1694. — Cet établissement n'ayant pu se soutenir, fut remplacé par l'Institut des *Sœurs Grises*, fondé par Mme d'Youville. Celle-ci prit l'administration de l'Hôpital-Général de Montréal vers 1748. Marie-Marguerite Dufrost de la Jemmerais (Mme d'Youville) était née à Varennes le 15 octobre 1701. Elle a été nommée la Françoise de Chantal du Canada. (*Abeille*, vol. I, No 34.)

2 — *Eloge funèbre*.

notre corps. Nous avons même le dessein, aussi bien que lui, de former, dans la suite, une communauté de leurs frères, pour aider les missions et accompagner les missionnaires dans leurs voyages.

" Il va en France, et jusqu'à Paris, pour trouver et emmener avec lui quelques bons sujets pour l'aider à former sa communauté.... Rendez-lui tous les services qu'il vous sera possible, comme aux missionnaires mêmes. C'est un véritable serviteur de Dieu.

" M. de la Colombière demeure dans sa communauté une grande partie de l'année, et y fait beaucoup de bien [1]."

Le pieux prélat applaudit aussi de tout cœur à la fondation du monastère des ursulines aux Trois-Rivières, en 1697. Le lecteur se rappelle que pendant longtemps il avait espéré que ces religieuses s'établiraient un jour à Montréal. La Providence en ayant décidé autrement, il fut heureux de les voir se fixer aux Trois-Rivières.

Comme la ville n'avait pas encore beaucoup de ressources, on confia aux mêmes religieuses l'enseignement de la jeunesse et le soin de l'hôpital. Mgr de Saint-Valier dota la nouvelle institution avec une charité et une libéralité admirables.

Les fondatrices du nouveau monastère quittèrent Québec le 23 octobre. Mais, sur la recommandation de l'évêque, elles allèrent, la veille de leur départ, faire leurs adieux

1 — Lettre de Mgr de Laval à M. Tremblay, 1699.

aux autorités civiles et militaires, ainsi qu'à toutes les communautés de la ville.

" Mgr de Saint-Valier, dit une annaliste, les conduisit lui-même au séminaire, pour rendre leurs hommages à Mgr de Laval. Notre vénérable évêque et toute sa maison furent ravis de les voir ; et elles reçurent en cette occasion, de la part des MM. du séminaire, tous les témoignages de la charité la plus cordiale [1]...."

Mais c'est surtout à la fondation de l'Hôpital-Général de Québec par Mgr de Saint-Valier, et au développement de cette pieuse institution, que s'intéressa vivement Mgr de Laval. Il avait lui-même, un jour, conçu le dessein d'établir cet hôpital. De nombreux obstacles étant survenus, il y avait renoncé pour le moment [2].

On se contenta d'établir à Québec un Bureau des pauvres [3]. Les citoyens et les différentes communautés de la ville donnaient, chaque année, leurs contributions. On formait ainsi un fonds de secours, que de sages administrateurs, sous la direction du curé de Québec, dispensaient si bien à tous les indigents, qu'on ne voyait point de pauvres mendier: cela était même défendu [4].

Mgr de Saint-Valier, cependant, comprit de suite que cette œuvre de charité serait plus efficace, si elle était

1 — *Les Ursulines de Québec.*
2 — *Mgr de Saint-Valier et l'Hôpital-Général de Québec.*
3 — Un autre Bureau des pauvres fut établi à Saint-Laurent, île d'Orléans, par le P. Leblanc, de la Compagnie de Jésus, au nom de Mgr de Saint-Valier. (*Rapport sur les archives du Canada*, 1874.)
4 — *Edits et Ordonnances*, t. II, p. 119. — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

dirigée par des religieuses ; et il la confia tout d'abord à la sœur Bourgeois, qui, sur sa demande, vint s'établir pour cela à Québec.

Mais comme ces fonctions de la charité avaient plus de rapport à l'œuvre des hospitalières de Québec qu'à celle de l'institut de la sœur Bourgeois, il proposa ensuite aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de se charger de la direction de l'Hôpital-Général qu'il voulait fonder.

Les administrateurs laïques du Bureau des pauvres formèrent une opposition considérable au projet de l'évêque ; et l'on peut dire que ce fut Mgr de Laval qui, en cette circonstance, réussit par ses sages conseils à calmer les esprits. Nul plus que lui n'avait d'ascendant sur la société laïque de Québec et sur les différentes communautés ; nul ne comprenait mieux l'importance de confier l'administration des biens des pauvres aux religieuses hospitalières.

Celles-ci acceptèrent la direction de l'Hôpital-Général. Mgr de Saint-Valier acheta le monastère des récollets de Notre-Dame-des-Anges ; et le roi donna des lettres patentes pour la fondation de l'Hôpital-Général de Québec. L'œuvre était fondée [1].

Dans l'esprit des religieuses de l'Hôtel-Dieu, cependant, l'Hôpital-Général ne devait être qu'une dépendance de leur maison. Quelle ne fut pas leur surprise, lorsque, le 7 avril 1699, elles reçurent une ordonnance de Mgr de

1 — *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 271. Permission du roi d'établir un Hôpital-Général à Québec, mars 1692.

Saint-Valier, séparant complètement les deux maisons, donnant à l'Hôpital-Général une existence distincte et indépendante, et y établissant par conséquent un noviciat pour le recrutement de la communauté [1] ?

Elles s'y soumirent, cependant, du moins en apparence. Mais, se croyant lésées dans leurs droits, et craignant que la fondation d'une nouvelle communauté d'hospitalières à Québec ne nuisît à leur propre maison, elles écrivirent à la Cour pour l'informer de ce qui s'était passé au sujet de l'Hôpital-Général.

La sœur Juchereau prétend que les religieuses de l'Hôtel-Dieu soumirent leurs mémoires à Mgr de Laval, " qui, dit-elle, n'y trouva rien que de vrai et juste [2]. "

C'était, de leur part, faire acte de sagesse. Le vénérable prélat avait toujours été leur ami et leur protecteur dévoué. Comme elles étaient décidées à faire valoir les raisons qu'elles croyaient avoir de s'opposer à l'établissement d'une nouvelle communauté d'hospitalières à Québec, n'était-il pas naturel qu'il les guidât en cette circonstance, et leur indiquât la manière la plus convenable d'exposer leurs prétentions devant leur juge, suivant la coutume de l'époque ?

Ce qui est certain, c'est qu'il appuya toujours l'Hôpital-Général lui-même. Nous avons sur ce point le témoignage non suspect des Annales de cette maison.

1 — La première religieuse qui prononça ses vœux à l'Hôpital-Général de Québec, fut Angélique Huot, de la Pointe-aux-Trembles de Neuville.

2 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

" Le 22 juillet 1699, jour de la Sainte-Marie-Madeleine, y est-il dit, Mgr de Laval officia solennellement, assisté de Mgr de Saint-Valier et des principaux membres du clergé. A l'issue de la messe, les deux prélats et leur suite entrèrent à la salle de communauté.

" L'ancien évêque donna aux religieuses de grandes marques d'estime et de bienveillance. Il les exhorta fortement à entretenir entre elles cette union qu'il savait exister déjà, et cet éloignement de l'esprit du monde, qui était une marque certaine que l'esprit de Dieu était avec elles. Il leur promit sa protection, dont il leur donna, dans la suite, de fortes preuves. "

Or, Mgr de Laval n'était pas homme à jouer double jeu : ce qu'il promettait, il le tenait dans la mesure de ses forces.

Aussi l'historien de l'Hôpital-Général ajoute :

" Ce ne fut pas une petite consolation pour les fondatrices, de voir que, dans un temps où cette nouvelle communauté était en butte à la contradiction de la part d'un grand nombre de citoyens, tout ce qu'il y avait de personnes de Dieu et de gens de bien se déclarassent pour elles.

" La haute approbation de Mgr de Laval fut surtout un motif de grand encouragement. L'opinion de ce vénérable prélat, encore plus illustre par son mérite et sa haute vertu que par sa noble naissance, était d'un grand poids dans la conjoncture où nos Mères se trouvaient à l'égard du public. "

Mgr de Laval ne tarda pas de leur prouver la sincérité de ses promesses.

La nouvelle arrive à Québec que la Cour a retiré ses lettres patentes du mois de mars 1692. L'ordre est formel: la nouvelle communauté est dissoute; l'Hôpital-Général n'existe plus, pas même comme dépendance de l'Hôtel-Dieu.

Alors les citoyens se réunissent à plusieurs reprises au château Saint-Louis. La première assemblée a lieu le 30 septembre 1700. Les deux prélats y assistent, ainsi que le gouverneur, l'intendant, et les administrateurs laïques du Bureau des pauvres; mais on ne décide rien.

Dans la seconde assemblée, qui a lieu le 5 octobre, Mgr de Saint-Valier ne paraît point.

" Il avait, dit l'annaliste de l'Hôpital-Général, abandonné toute l'affaire à la conduite de Dieu, et se contentait de le prier de faire connaître sa sainte volonté. Il se reposait d'ailleurs sur la sollicitude de Mgr de Laval.

" Ce prélat qui gémissait de voir une si bonne œuvre à deux doigts de sa perte, avait lui-même demandé une seconde assemblée. Il s'y trouva pour plaider la cause de la Religion et des pauvres [1]."

Les paroles de celui qui avait autrefois sauvé de la ruine un hôpital de la ville de Caen, ne furent pas perdues en cette circonstance.

Quelques jours plus tard, la Providence inspirait au gouverneur et à l'intendant [2] une voie d'accommodement, qui leur permettait de laisser subsister l'Hôpital-Général, en

1 — *Mgr de Saint-Valier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 137-145.
2 — MM. de Callière et de Champigny.

attendant de nouveaux ordres de la Cour; et le lendemain même, 10 octobre, Mgr de Saint-Valier quittait Québec pour la France, afin de surveiller lui-même cette affaire, et de voir à ce que les ordres de la Cour lui fussent favorables.

Il plaida si bien, à son tour, la cause des pauvres, que Sa Majesté, par son édit du 31 mai 1701, confirma, et cette fois d'une manière définitive, l'existence de l'Hôpital-Général de Québec.

CHAPITRE NEUVIÈME

—

Longue absence de Mgr de Saint-Valier. — L'ancien évêque conservé par la divine Providence pour être le soutien de l'Eglise du Canada. — Mgr de Saint-Valier et le séminaire de Québec. 1700.

L'absence de Mgr de Saint-Valier devait être très longue. Parti de Québec le 10 octobre 1700, il n'y revint que treize ans plus tard.

Après avoir réglé à Paris beaucoup d'affaires concernant l'Eglise du Canada, il se rendit à Rome pour l'union canonique de ses abbayes. Il voulait aussi faire ratifier par le saint-siège l'union de la cure de Québec au séminaire.

Son voyage à Rome fut étonnamment prompt et de courte durée. De retour à Paris, il écrivit à l'intendant qu'il avait été très bien reçu par le souverain pontife [1].

Au printemps de 1705, il s'en revenait au Canada, lorsque le vaisseau sur lequel il était monté fut pris par les Anglais. Il resta prisonnier en Angleterre, à Rochester, d'abord, puis à Farnham, jusqu'en 1713.

Avant de quitter le Canada, il avait confié l'administration de son diocèse à MM. de Maizerets et Glandelet.

---

1 — Lettre de Mgr de Saint-Valier à l'intendant, 15 juin 1703.

L'ancien évêque fut leur conseiller naturel ; et c'est alors surtout que l'on comprit la grande faveur que la divine Providence avait ménagée à l'Eglise du Canada, en lui conservant ce prélat si digne, si saint et si dévoué, pour la consoler de l'absence de son premier pasteur, et lui rendre son veuvage moins cruel.

Mgr de Saint-Valier, se voyant retenu en Angleterre, avait demandé un coadjuteur: la Cour de France refusa. Elle savait que Mgr de Laval était là pour faire les ordinations, consacrer les Huiles saintes, et administrer le sacrement de confirmation.

Le pieux prélat s'acquitta de ces fonctions avec bonheur et avec zèle. On le vit, malgré son grand âge et la difficulté du voyage, se transporter plusieurs fois à Montréal, durant cette époque, afin de ne pas priver les fidèles de cette partie éloignée du diocèse, du grand bienfait de la présence d'un évêque.

" J'ai reçu de vous une petite lettre de Montréal, lui écrivait M. Tremblay le 15 juin 1703. J'ai été surpris de vous voir entreprendre ce voyage dans un âge si avancé. Mgr de Québec m'a dit qu'il vous était très obligé d'avoir été confirmer, dans ce voyage [1], et que cela le met en repos sur le séjour qu'il est obligé de faire en France pour les unions [2]. "

1 — Il est probable que Mgr de Laval ne se contenta pas de confirmer à Montréal, mais qu'il s'arrêta aussi aux principaux endroits le long de la route.

2 — L'union canonique de l'abbaye d'Estrées et celle de l'abbaye de Bénévent.

Puis il ajoutait : " Je vous conjure de me donner votre bénédiction, comme les patriarches la donnaient à leurs enfants, et de m'obtenir par vos prières cette force intérieure dont j'ai besoin pour vivre comme un bon prêtre au milieu de tous mes embarras. "

Rapprochons ces paroles de celles du P. Gravier, que nous avons citées [1]. Il fallait que Mgr de Laval fût hautement estimé de tout son clergé, pour lui inspirer des sentiments si touchants. Il était la force et la consolation de ses prêtres. Tous le regardaient comme un père ; et son seul souvenir les ranimait au milieu de leurs peines et de leurs ennuis.

Le prélat, d'ailleurs, se faisait tout à tous, à l'exemple de saint François de Sales, et n'épargnait rien pour consoler les affligés.

La petite vérole éclate dans tout le Canada, durant l'année de 1702, et se répand avec une fureur incroyable [2]. Elle succède, presque sans transition, à une épidémie de rhume, qui a fait beaucoup de ravages, et décimé surtout les vieillards [3]. Le prélat, déjà épuisé de fatigues par suite de l'incendie de son séminaire (1701), a été lui-même à l'extrémité [4].

Qu'importe, le zèle et le dévouement décuplent ses forces.

1 — Voir plus haut, p. 488.
2 — Elle avait été apportée d'Albany par un chef sauvage, qui en mourut dans l'automne. *(Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.)*
3 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*
4 — Lettres des PP. Lamberville et La Chaise à Mgr de Laval, 22 mai 1702.

On le voit partout au chevet des malades, dans la ville de Québec, prodiguant les trésors de sa charité, et s'efforçant de rassurer les peuples dans l'effroi général.

Bien plus, c'est précisément dans cette année de maladie qu'il monte à Montréal pour y porter les secours de son ministère.

Le gouverneur, M. de Callière, tombe bien malade d'un vomissement de sang, dans la cathédrale même, pendant la grand'messe, le jour de l'Ascension 1703. On le transporte immédiatement au château Saint-Louis, et Mgr de Laval s'empresse d'aller le visiter, afin de rendre agréable à Dieu la mort de ce bon gouverneur.

" Il mourut le 26 mai, dit Ferland [1], laissant la réputation d'un excelent général, d'un homme intègre et d'un véritable ami du pays, où il avait passé une partie de sa vie [2]."

---

1 — *Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 347.

2 — Le marquis de Vaudreuil, qui lui succéda, était le 9e gouverneur que voyait Mgr de Laval. M. de Beauharnois avait été envoyé au Canada l'année précédente (1702), pour remplacer M. de Champigny comme intendant. C'était le 7e intendant, du temps de Mgr de Laval. Voici le portrait qu'en faisait M. Tremblay :

" Il est d'une famille fort amie de M. de Brisacier. Il nous a paru avoir envie de bien faire.... Il est jeune, bien fait, et est séparé de sa femme ; mais il paraît sage, a envie de s'avancer, et ce n'est pas sa faute s'il n'est pas avec Mme son épouse.

" Nous lui avons donné à dîner, conjointement avec Mgr l'évêque de Québec. Les jésuites lui en donnent aussi à leur tour. MM. de Saint-Sulpice l'ont aussi fait.

" Il a l'oreille du ministre ; il a de l'esprit ; il paraît bien intentionné.

" Il est d'une famille qui n'est pas jésuite ; car Mme sa sœur est la grande dévote de l'Oratoire à Orléans. Il saura cependant ménager les jésuites, d'autant plus qu'il sait que le Ministre les aime. Mgr l'évêque

S'agit-il de faire plaisir aux communautés religieuses, en assistant à leurs fêtes, le saint vieillard est toujours prêt. Quelquefois même, il veut y officier, malgré son grand âge, afin de rehausser l'éclat de leurs solennités.

" A la fête de sainte Madeleine (1704), disent les annales de l'Hôpital-Général, nous avons eu la consolation de voir Mgr de Laval officier pontificalement le matin et le soir.... Il était accompagné d'un clergé nombreux tant du séminaire que des missions circonvoisines....

" On regarda cette faveur comme une marque de l'affection qu'avait ce saint prélat pour notre établissement, car il n'officiait jamais hors de la cathédrale ; encore ne l'y faisait-il que très rarement, à cause de sa grande vieillesse. Il avait alors plus de quatre-vingts ans.

" La présence d'une personne aussi vénérable par son caractère, ses vertus et son grand âge, releva beaucoup cette fête.

" Il donna aux religieuses de grandes marques de sa bienveillance, dans la visite qu'il voulut bien leur rendre à la salle de communauté [1]. "

Qui n'admirerait en cette circonstance la bonté de Mgr de Laval et son attention à faire plaisir à son successeur,

---

de Québec l'a prié *de ne pas se livrer à la Congrégation, et de se réserver pour la messe de paroisse.*

" Il a promis de vous aider en tout ce qui dépendrait de lui. Nous lui avons fait remarquer qu'il peut vous gratifier en bien des manières. "

M. de Beauharnois, aussi bien que M. de Callière, montra beaucoup d'amitié aux MM. du séminaire de Québec ; et M. de Champigny continua de leur être très utile à Paris.

1 — *Mgr de Saint-Valier et l'Hôpital-Géneral de Québec*, p. 187.

Mgr de Saint-Valier ? Il sait que l'Hôpital-Général est son œuvre favorite, qu'il lui a voué sa fortune, son cœur et sa vie. Eloigné de ses enfants, et retenu en Europe, il n'a pas le bonheur de célébrer avec elles cette fête si touchante de la Sainte-Madeleine. Mgr de Laval veut bien le remplacer, dans le double but, sans doute, et de consoler les religieuses, et de faire plaisir à leur pieux fondateur.

Du reste, Mgr de Saint-Valier continuait à être dans les meilleurs termes avec les messieurs du séminaire de Québec, et avec leur représentant à Paris, M. Tremblay. Le temps et l'expérience lui avaient clairement démontré qu'il ne pouvait avoir de meilleurs soutiens de son autorité que ces prêtres si désintéressés et si vertueux. Dans l'affaire de l'Hôpital-Général, MM. de Maizerets et Glandelet ne l'avaient pas moins appuyé que Mgr de Laval.

Au printemps de 1703, après son retour de Rome, il dit à M. Tremblay qu'il en était bien revenu de ses anciennes préventions contre l'union des cures au séminaire de Québec, et qu'il avait même formé le dessein de donner à cette maison le soin de toutes les paroisses depuis le lac Saint-Pierre jusqu'à la baie Saint-Paul et à la Rivière-Ouelle, et qu'il s'efforçait de faire consentir M. L'Echassier, supérieur de Saint-Sulpice, à ce que le séminaire de Montréal se chargeât de toute la partie supérieure du diocèse.

C'était le seul moyen, disait-il, d'avoir de bons sujets, et de se débarrasser des récollets, qui ne cherchaient que les dîmes, et qui abandonnaient un endroit dès qu'ils n'y recevaient plus rien.

Il offrait, du moins, au séminaire de Québec les paroisses de Charlesbourg et de la Pointe-Lévi [1], avec celles qui sont situées en descendant le fleuve et dans l'île d'Orléans, ainsi que les cures de l'île Jésus.

Il ne demandait que des sujets, et promettait de pourvoir à leur subsistance, en y affectant une large part des 8000 francs de supplément accordés par le roi.

M. Tremblay, qui connaissait par expérience le caractère variable du saint évêque, se contenta de répondre qu'il en écrirait aux MM. du Canada pour savoir leur opinion.

Peu de temps après, le jour de la Pentecôte, Mgr de Saint-Valier lui fit de nouvelles confidences. Il lui dit combien il était content des MM. du séminaire de Québec, qui l'avaient appuyé d'une manière si généreuse dans ses difficultés au sujet de l'Hôpital-Général. Sa reconnaissance pour le séminaire était sans bornes. Il désirait leur être uni pour toujours, et remplacer à leur égard Mgr de Laval, quand Dieu le retirerait du monde.

Puis il faisait de nouvelles instances pour que le séminaire de Québec se chargeât d'une vingtaine de cures, espérant, disait-il, que les MM. de Saint-Sulpice en feraient autant. Et alors il serait content de voir tous les ecclésiastiques s'agréger au séminaire [2].

Que de chemin les idées de Mgr de Saint-Valier avaient fait depuis quelques années ! Après tout, le plan de Mgr

1 — La Pointe-Lévi doit son nom à Henri de Lévi, duc de Ventadour, qui succéda en 1625 au duc de Montmorency, comme vice-roi de la Nouvelle-France. Ce dernier donna son nom à la rivière et aux chutes Montmorency.

2 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*

de Laval devait être bien sage et bien adapté aux besoins particuliers d'une Eglise naissante, puisque son successeur y revenait de lui-même, après l'avoir brisé de fond en comble, et qu'il souhaitait de rétablir l'union du clergé au séminaire.

D'un autre côté, c'était sans doute la divine Providence qui avait dirigé l'action de Mgr de Saint-Valier, et lui avait fait remettre le diocèse sur le pied de toutes les Eglises ordinaires.

Le séminaire de Québec avait pris son parti du nouvel état de choses, et ne se soucia guère de voir revivre l'ancienne union des cures. Il se trouvait alors dans des embarras financiers assez sérieux [1]; et, pour compliquer ces embarras, deux grands malheurs vinrent fondre presque coup sur coup sur cette vénérable institution : nous voulons parler des deux incendies qui détruisirent complètement le séminaire, à cette époque, et répandirent une si grande tristesse sur les dernières années de Mgr de Laval. Ces deux incendies feront le sujet du chapitre suivant.

1 — *200e anniversaire de la fondation du séminaire de Québec*, p. 42 et 44.

CHAPITRE DIXIEME

—

Grandes épreuves de Mgr de Laval, sur la fin de sa carrière : le séminaire de Québec incendié deux fois. 1701. — 1705.

Avant de raconter les deux incendies du séminaire, qui vinrent presque coup sur coup éprouver si cruellement Mgr de Laval, jetons les yeux sur la ville de Québec, telle qu'elle était en 1701. Nous avons les impressions mêmes d'un voyageur qui la visita à cette époque.

" Cette ville, nous dit-il, est partagée en haute et basse ville. Dans cette dernière, demeurent les marchands et les gens qui trafiquent à la mer. Toutes les maisons y sont construites fort commodément, et bâties d'une pierre noire aussi belle et aussi dure que le marbre [1].

" Sa rade est défendue par une grande plate-forme, qui est placée au milieu, et qui bat à fleur d'eau, de façon que les vaisseaux ennemis ne pourraient pas y rester mouillés sans être fort maltraités, tant par le canon de cette plate-forme, que par celui d'un Fort qui commande la ville et la rade, sur un endroit des plus escarpés.

---

1 — La basse ville s'était relevée de l'incendie do 1682, bien mieux bâtie qu'elle n'était auparavant.

" De la basse ville à la haute, il y a un chemin qui tourne imperceptiblement, pour les carosses et les charrettes, qui ont assez de peine à y monter. La haute ville est ainsi placée sur une hauteur extraordinaire.

" La maison du vice-roi ou gouverneur général est à la haute ville, au lieu le plus éminent. Elle a cent vingt pieds de long, bâtie à deux étages, avec plusieurs pavillons qui forment des avant et arrière-corps de logis, avec une terrasse de quatre-vingts pieds qui regarde sur la basse ville, et sur le fleuve qui est au pied, d'où l'on découvre autant qu'on peut le souhaiter.

" Le gouverneur général qui demeure aujourd'hui dans ce château s'appelle M. le chevalier de Callière, ci-devant gouverneur de la ville de Montréal à soixante lieues au-dessus de Québec. Ce seigneur est respecté, aimé et chéri autant des Français que des sauvages, qui le regardent, les uns et les autres, comme le père commun de tous ceux qui habitent le Canada. C'est à lui que nous avons l'obligation de toutes les fortifications du pays, qui ont été conduites par ses soins.

Toutes les personnes de distinction demeurent aussi à la haute ville. Il y a un évêque, et des chanoines, dont le chapitre est quelque chose de fini. Il y a aussi un beau séminaire et plusieurs églises ; entre autres, celles des jésuites et des récollets sont les plus belles. Cette dernière est en face du château, et passe pour la plus moderne du pays. Le cloître de ces bons Pères est vitré partout de vitres peintes des armes de plusieurs bienfaiteurs de cette maison.

" Il n'y a que l'Intendance qui soit mal placée, dans un fond, près de la petite rivière.

" La ville haute et basse est située entre deux grosses montagnes, l'une plus haute que l'autre: l'une appelée le cap-aux-diamants, parce qu'il s'y en trouve une quantité extraordinaire dans les rochers, dont la beauté ne le cède en rien aux vrais diamants; il n'y a que la dureté qui lui manque: l'autre montagne, appelée le saut-au-matelot, ainsi nommée, parce que, pendant les premiers jours de l'établissement des Français en cette colonie, il y eut un matelot qui, s'étant trop approché du bord, se précipita en bas malgré lui.

" Autour de cette dernière montagne, il y a une petite rivière qui tourne à l'Intendance [1]."

Cette description du vieux Québec ne fait aucune mention du palais épiscopal, que Mgr de Saint-Valier avait commencé à habiter dès l'automne de 1697, au retour de son voyage d'Europe, et qui couronnait cette colline qu'on appelait alors saut-au-matelot. Il devait pourtant ajouter beaucoup à la physionomie de cette ville naissante.

" Le palais épiscopal, dit M. de la Potherie, est sur la côte. C'est un grand bâtiment en pierre de taille, dont le principal corps de logis, avec la chapelle qui doit faire le milieu, regarde le canal [2]; il est accompagné d'une aile de soixante-douze pieds de longueur, avec un pavillon au bout, formant un avant-corps du côté de l'Est. Et dans

1 — Vieux manuscrit publié dans l'*Abeille*, vol. VI, No. 13.
2 — Le fleuve.

l'angle que fait le corps de logis avec cette aile, est un pavillon de la même hauteur, couvert en forme d'impériale. dans lequel est le grand escalier.

" Le rez-de-chaussée de la principale cour, étant plus élevé que les autres cours et le jardin, fait que, dans cette aile, le réfectoire, les offices et la cuisine sont en partie sous terre, tous voûtés en brique, et ne prennent jour que du côté de l'Est.

" La chapelle est de soixante pieds de long. Son portail est de l'ordre composite, bâti en belle pierre de taille, qui est une espèce de marbre brut. Le dedans est magnifique par son retable d'autel, dont les ornements sont un raccourci de celui du Val-de-Grâce.

" Il y aurait, ajoute M. de la Potherie, peu de palais épiscopaux en France, qui pussent l'égaler en beauté, s'il était fini...."

Voici maintenant ce qu'il dit du séminaire, dont les vastes constructions attiraient déjà, à cette époque, l'attention du voyageur qui arrivait à Québec.

" Le séminaire de Québec est tout proche de la cathédrale ; Mgr de Laval en est le fondateur. Il est sur la plate-forme de la pointe qui donna le nom de Québec.

" La face, qui regarde le canal, accompagnée de deux pavillons, forme la plus belle vue de la ville. L'aile gauche, où est renfermée la chapelle, a deux cent vingt pieds de long, et la largeur du bâtiment est de trente pieds en dehors.

" La chapelle, avec la sacristie, a quarante pieds de long. La sculpture, que l'on estime 10,000 écus, en est très

belle : elle a été faite par les séminaristes, qui n'ont rien épargné pour mettre l'ouvrage dans sa perfection.

" Le maître-autel est un ouvrage d'architecture à la corinthienne. Les murailles sont revêtues de lambris et de sculptures, dans lesquels sont plusieurs grands tableaux. Les ornements qui les accompagnent se vont terminer sous la corniche de la voûte qui est à pans, sur lesquels sont des compartiments en losange, accompagnés d'ornements de sculpture peints et dorés.

" Cette maison a coûté environ 50,000 écus.... Il y a trente-deux ecclésiastiques attachés à cette maison, sept missionnaires dans le Mississipi, quatre dans l'Acadie, huit frères, qui sont des personnes attachées pour toute leur vie à une communauté où ils font les fonctions de domestiques.... Il y a quatre-vingts pensionnaires, qui vont au collège des jésuites.

" Les caves sont d'une grande beauté. On dirait, en hiver, que ce serait un jardin, où tous les légumes sont par ordre, comme dans un potager [1]."

Où prenaient-ils les ressources pour bâtir si grand et si beau, les hardis fondateurs du séminaire de Québec ? Ils avaient beaucoup de confiance dans la Providence et dans l'avenir de leur œuvre, les de Laval, les de Bernières, les de Maizerets, qui jetaient ainsi sur la colline de Québec des constructions si vastes, si coûteuses et si solides.

Remarquons en effet qu'on ne bâtissait pas alors pour

1 — *Abeille*, vol. I, No. 37.

quelques années seulement ; les murs de cette époque sont d'une épaisseur incroyable, et semblent défier le travail destructeur des siècles.

Pour la beauté de la maison de Dieu, surtout, les directeurs du séminaire n'épargnaient rien : ces sculptures, cette architecture corinthienne, ces corniches élégantes, cette voûte à caissons, que l'on admirait dans leur chapelle, à cette époque, tous ces travaux accusaient beaucoup de goût et un art très avancé chez ceux qui avaient pris part à leur exécution.

Pourquoi faut-il que, par une loi mystérieuse de la Providence, ces monuments de la charité et de la piété des hommes soient voués d'avance, pour ainsi dire, à la destruction, et deviennent la proie des flammes à des époques plus ou moins rapprochées ? Il semble que toute institution destinée à durer, a besoin de passer par cette phase de la destruction, avant d'acquérir sa forme définitive, comme la terre et les cieux eux-mêmes qui ne seront renouvelés que par le travail du feu : *novos cœlos et novam terram* [1].

L'œuvre de Mgr de Laval a passé par de rudes épreuves, dans le cours de son existence ; elle n'en a guère subi de plus terribles que les deux incendies de 1701 et de 1705, qui la mirent à deux doigts de sa perte.

Un jour — c'était le lundi 15 novembre 1701 — les séminaristes et la plupart de leurs directeurs étaient allés en congé à la maison de campagne que le séminaire possédait,

1 — 2 Pierre, III, 10-13.

à cette époque, à l'anse Saint-Michel, près de Sillery. Il n'était resté en ville qu'un petit nombre de frères, et quelques prêtres, obligés, en leur qualité de chanoines, de réciter l'office à la cathédrale.

Le temps était froid et humide, comme il arrive ordinairement dans le mois de novembre, où l'été de la Saint-Martin est de si courte durée. On avait été obligé de chauffer les poèles au séminaire.

Tout à coup, vers deux heures de l'après-midi, le feu éclate, et se répand avec une vitesse prodigieuse. Les frères sonnent le tocsin ; on accourt de tous côtés, mais, comme il arrive souvent en pareille occasion, plutôt pour briser et piller, que pour arrêter l'incendie [1].

Il n'y avait à cette époque aucune organisation pour maîtriser le feu, et surtout pour protéger les maisons incendiées contre un ennemi plus dangereux encore que le feu, la foule des curieux et des voleurs. L'ingénieur de l'Etat, M. Levasseur de Néré, ne put réussir, malgré tous ses efforts, qu'à sauver la cathédrale, en l'isolant du séminaire [2].

En moins de cinq heures, le feu détruisit entièrement ces vastes constructions que Mgr de Laval avait élevées au prix de tant de sacrifices. Les séminaristes, rappelés de

1 — " Quelques curés qui étaient à la ville, aidés de quelques frères jésuites, firent tous les efforts possibles pour sauver les meubles, vaisselle, étoffes, toile, etc. ; mais une bonne partie fut dérobée." (*Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 18.)

2 — Lettre de M. Levasseur de Néré, sur l'incendie du séminaire, 24 nov. 1701. (*Abeille*, vol. V, No. 12.)

leur maison de campagne par la lueur de l'incendie, n'arrivèrent que pour être témoins du plus désolant spectacle : des murs encore debout, mais lézardés et noircis, des monceaux de décombres, et le feu régnant encore en maître au milieu de toutes ces ruines.

La chapelle, le grand et le petit séminaire, le presbytère, tout était devenu la proie des flammes.

Mgr de Laval lui-même, que la maladie retenait à sa chambre depuis plusieurs jours, sortit de chez lui à demi vêtu, pour se sauver. On le porta chez les pères jésuites, où il demeura jusqu'au quatre décembre. Puis il alla résider au palais épiscopal, qu'il fit achever et accommoder autant que possible [1].

Pour comble de malheur, les derniers vaisseaux pour l'Europe étaient partis. Il fallait cependant envoyer au plus tôt la triste nouvelle en France, afin d'avoir des secours efficaces : l'efficacité d'un secours vient surtout de ce qu'il est donné à temps.

On confia le douloureux message à M. Joncaire, qui se rendit à grands frais à la Nouvelle-Angleterre et fit voile de là pour l'Europe. Il ne put arriver à Paris que le 26 avril 1702.

Nous n'avons malheureusement pas la lettre par laquelle Mgr de Laval annonça à M. de Brisacier l'incendie du séminaire. Le lecteur connaît assez la grande âme du pieux prélat pour supposer avec raison que son message devait être imprégné de larmes, sans doute, mais aussi

1 — *Abeille*, vol. I, No. 7. — *Les Ursulines de Québec*, t. II.

d'un doux parfum de résignation, de patience et d'abandon à la divine Providence. Il suffit, pour s'en faire une idée, de se rappeler les lettres si touchantes qu'il écrivit de Paris, lorsqu'on avait voulu le retenir en France et l'empêcher de revenir au Canada.

" Il supporta cette affliction, dit la sœur Juchereau, avec une soumission parfaite aux volontés de Dieu, sans former aucune plainte. Cela devait pourtant lui être d'autant plus sensible que c'était lui qui avait érigé et fait bâtir le séminaire, qu'il en était le père et le fondateur, et qu'il voyait ruiner en un jour le fruit de ses travaux de plusieurs années [1]."

Nous avons, du reste, les réponses de MM. de Brisacier et Tremblay à Mgr de Laval. Elles ne mettent pas moins en relief la vertu de l'évêque, que celle de ces vénérables prêtres.

" Quand on me dit qu'un courrier venait d'arriver du Canada, et qu'il apportait de fâcheuses nouvelles du séminaire, écrit M. Tremblay, j'appréhendai que nous ne vous eussions perdu ; et je fus plus disposé à soutenir la triste nouvelle de l'incendie de notre séminaire, quand je sus que Votre Grandeur se portait bien, et avait vu en saint la destruction d'un ouvrage de quarante ans, qui avait rendu tant de gloire à Dieu et était capable de lui en rendre.

" J'ai été convaincu, dans les diverses réflexions que j'ai

1 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Quebec.*

faites sur un si grand accident, que Dieu voulait de vous, avant votre mort, un si grand sacrifice. Vous ne lui en pouviez faire un plus grand.

" Le feu consumait votre cœur, en consumant ce bâtiment; mais c'était un feu bien différent. Vous sacrifiiez une œuvre de Dieu aux ordres de Dieu ; et votre sacrifice, en cela, alla plus loin que celui du père des Croyants, en ce que Dieu ne lui demanda que la préparation du cœur [1]. Vous l'aviez depuis longtemps. Il a demandé de vous la réalité du sacrifice.

" Ce que vous m'avez mandé m'a fait beaucoup d'impression : que l'œuvre que Dieu vous a fait la grâce d'édifier n'est pas une œuvre de pierre et de bois, mais d'esprit et de grâce, qui se conserve encore tout entier, et même plus parfait, depuis que notre séminaire est brûlé. Votre courage pendant le sacrifice, et votre force après, m'ont fortifié moi-même, tout faible que je suis, et j'ai admiré votre ardeur à vouloir dès cet hiver travailler au rétablissement de cette œuvre. "

M. Tremblay se réjouit ensuite de ce que le pieux prélat a survécu à cette affliction :

" Si Dieu vous conserve pour nous, dit-il, j'espère que nous nous relèverons ; et malgré la misère des temps, qui est très grande, et le peu de secours qu'il y a à espérer, nous tâcherons peu à peu de nous remettre.... M. le chancelier et M. de Pontchartrain nous ont dit que c'était la

1 — Genèse, ch. XII.

perte du public, et non pas la nôtre, que ce serait la ruine de la colonie si cette œuvre ne se rétablissait, et que tout le monde y devait contribuer.... "

Quelques jours plus tard, M. de Brisacier écrivait lui-même à Mgr de Laval :

" Le ton sur lequel vous m'avez fait l'honneur de m'écrire... m'a beaucoup moins donné de tristesse que de consolation. La grâce que Dieu vous a faite en cette occasion de lui sacrifier de bon cœur en un moment tout ce qu'il vous avait donné durant tant d'années ; la part sincère que tout le pays a prise à cette disgrâce, qu'il a regardée beaucoup plus comme un mal public, que comme une perte particulière pour nos messieurs ; la soumission parfaite qu'ils ont témoigné aux ordres de la divine Providence, et l'émulation qui a paru entre les puissances, les communautés et les peuples pour vous secourir dans le temps du feu, et pour vous recueillir charitablement après avoir tout perdu, tout cela est un enchaînement de tant de faveurs, que, bien loin de nous affliger, nous ne pensons comme vous, monseigneur, qu'à bénir Dieu, tant de ce qui s'est passé en Canada, que de ce qui s'est fait en France. "

Puis il ajoutait : " Prenons courage, malgré le mauvais temps où nous sommes. Monseigneur, tout âgé que vous êtes, je ne désespère pas que vous viviez encore assez longtemps pour voir votre ouvrage réparé, ou en tout, ou en plus grande partie. Dieu récompensera par là cet abandon héroïque à sa divine Providence, que nos mes-

sieurs pratiquent avec vous, en continuant votre charité ordinaire envers ces enfants du pays que vous élevez en un si grand nombre dans vos maisons, et la plupart gratuitement. "

Rien de plus touchant que la conduite du séminaire en cette occasion. Non seulement M. de Maizerets et ses confrères acceptèrent avec tranquillité et résignation l'épreuve que Dieu leur envoyait, mais ils résolurent de continuer leur œuvre comme auparavant. On logea, comme on put, les élèves, soit au palais épiscopal, soit chez les jésuites; et les classes ne furent interrompues que quelques jours.

M. Tremblay écrivait à M. de Maizerets : " Nous avons été tout à fait édifiés de votre confiance en la Providence, qui vous a fait reprendre tous vos enfants avec vous, malgré le mauvais état de vos affaires après l'incendie."

Puis il ajoutait, en voyant tant de vertus pratiquées par ses confrères : " Dieu veuille que le feu me fasse souvenir de celui que j'ai mérité, et que j'apprenne le cas que l'on doit faire de tous les établissements de la terre, pour bons qu'ils soient, puisque Dieu tire sa gloire de leur destruction, pour nous apprendre que tout ce qui est ici-bas n'est que fumée."

Grâce au zèle du séminaire et à l'encouragement qu'il reçut dans le pays, les travaux de construction furent poussés avec tant d'activité, que, lorsque M. Joncaire revint au Canada, dans l'été de 1702, la maison était déjà très avancée. Dès l'automne, on écrivit en France que l'on pouvait y loger cent enfants : on eût dit que les MM. du

séminaire s'occupaient moins d'eux-mêmes que de ceux qui faisaient l'espérance du clergé [1].

Mgr de Laval semblait avoir trouvé, dans l'épreuve, un redoublement de force et d'ardeur. A peine les bâtiments du séminaire furent-ils réparés, qu'il entreprit de faire construire au Château-Richer deux nouvelles maisons. L'une était destinée aux sœurs de la Congrégation, et pouvait loger quarante pensionnaires : cette maison fut terminée. L'autre édifice, qui devait avoir cent cinquante pieds de long, serait devenu le séjour des élèves de la grande ferme. Mgr de Laval pensait qu'ils y seraient dans un endroit plus sain, à cause de son élévation. L'ouvrage fut interrompu par le second incendie du séminaire ; et la mort de Mgr de Laval le fit abandonner pour toujours [2].

Les secours apportés de France par M. Joncaire ne correspondirent ni à la grandeur du désastre et des besoins, ni à la générosité des habitants du Canada.

Mgr de Saint-Valier, aussitôt qu'il eût appris en France la triste nouvelle de l'incendie du séminaire, tomba dans un abattement profond. Plus que tout autre, en effet, il devait sentir combien cette maison lui était nécessaire pour le recrutement de son clergé.

---

1 — " On voit par la correspondance des gouverneurs avec les ministres de France, qu'à plusieurs époques de famine et de détresse pour la colonie, les directeurs du séminaire de Québec se sont, pendant de longues périodes, privés des mets les plus nécessaires, pour que leurs élèves n'en manquassent point." (*Paroles de l'hon. L. J. Papineau*, citées par M. l'abbé Cyrille Legaré, dans son discours prononcé lors du 2e centenaire de la fondation du séminaire de Québec.)

2 — *Abeille*, vol. I, No. 42.

Il voulut tout d'abord aller se jeter aux pieds du souverain pour implorer son secours; mais, réflexion faite, il conseilla d'envoyer M. Joncaire lui-même à Marli, où se trouvaient alors le roi et Pontchartrain.

M. Joncaire s'y rendit en effet le même soir, vit de suite Pontchartrain, et le pria d'aller communiquer à Sa Majesté la nouvelle du triste accident.

Le roi, le ministre, les employés, tout le monde parut sincèrement affligé. Mais, pour réparer un désastre, les paroles de sympathie ne suffisent pas ; il faut les œuvres.

Or, les circonstances étaient défavorables. Le roi commençait alors une guerre ruineuse [1] qui épuisait déjà le royaume. Le peuple, en France, était dans une affreuse misère : il y avait plus de cent communautés réduites à se disperser pour chercher du pain ; les ressources du clergé étaient épuisées par les impôts et les dons gratuits; les riches d'alors étaient peut-être les plus pauvres, parce qu'ils ne pouvaient retirer leur revenu, et se voyaient obligés de payer d'énormes contributions. Dans un pareil état de choses, on devait être peu touché des malheurs d'une institution située au delà des mers.

Tout ce qu'on put obtenir du roi, ce fut une somme de 4,000 francs par année, jusqu'au parfait rétablissement du séminaire.

On le pria d'appliquer au séminaire les 7,000 francs qu'il avait promis à Mgr de Saint-Valier pour un orne-

1 — La guerre de succession d'Espagne.

ment pour sa cathédrale : il refusa. Il refusa également de donner un bénéfice de 4 ou 5,000 livres.

Il permit de prendre 2,000 francs sur la gratification accordée chaque année pour le soutien du clergé. " Mais le séminaire ne voulut pas accepter cette somme, parce qu'elle était prise sur le supplément des curés, qui n'en avaient pas déjà assez pour vivre. C'eût été se rendre odieux, et priver de pain de pauvres ecclésiastiques, qui se consumaient en travaux apostoliques. La Cour ne voulut rien donner à la place [1]."

On fit faire des instances auprès de Sa Majesté par le cardinal de Noailles. Mais les exigences de la guerre rendent dur et inexorable : " Eh bien, dit le roi, est-ce qu'ils ne sont pas encore contents ? " Et il ne voulut plus entendre parler de cette affaire.

La générosité des Canadiens et le courage des MM. du séminaire suppléèrent à l'insuffisance des secours de la mère patrie. A part la chapelle, qui ne fut reconstruite que plus tard, le séminaire se releva presque complètement de ses ruines en 1702.

C'est le 31 août de cette année 1702 que mourut M. Boudon, le grand ami de Mgr de Laval. M. Germain Morin, le premier prêtre canadien, était mort à l'Hôtel-Dieu de Québec quelques jours auparavant.

C'est aussi au commencement de 1702 que mourut le fameux chef Iroquois Garakontié [2]. Le grand capitaine

1 — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec.*
2 — Voir t. I, p. 538.

Huron, Kondiaronk, était décédé l'année précédente. M. de la Potherie dit, en parlant de ce chef, " qu'il avait des sentiments d'une belle âme, et n'était sauvage que de nom [1]. "

Enfin, ce fut aussi en 1702 que le fléau de la petite vérole fit de si terribles ravages au Canada : il mourut près de douze cents personnes. Malgré l'épidémie, Mgr de Laval monta à Montréal, comme nous l'avons vu, pour y administrer le sacrement de confirmation. Il fut accueilli dans tous les lieux qu'il visita avec de grandes démonstrations de joie et de sympathie.

A son retour, il essuya une dangereuse maladie, qui menaça de l'enlever. Mais la Providence le réservait encore pour de plus cruelles épreuves, afin de purifier davantage un cœur déjà si brûlant de charité.

Nous ne savons au juste combien de temps il demeura dans le palais de Mgr de Saint-Valier, après le premier incendie du séminaire. Mais il n'y était certainement plus lors du second incendie, qui arriva dans l'automne de 1705 ; il était retourné au séminaire, et logeait dans une salle appelée *l'infirmerie*. C'est l'intendant, dont la maison avait elle-même été détruite par les flammes, qui occupait alors le palais épiscopal [2].

Depuis quatre ans, on travaillait sans relâche à réparer le désastre du séminaire. On était occupé à terminer à grands frais l'intérieur, lorsque, le premier octobre 1705,

1 — Ferland, t. II, p. 334.
2 — Quand Mgr de Saint-Valier, délivré de sa captivité en Angleterre, revint au Canada, il alla loger à l'Hôpital-Général.

le feu prit dans une chambre, par la négligence d'un ouvrier, et réduisit de nouveau en cendres l'édifice que l'on achevait de reconstruire.

L'incendie se propagea avec d'autant plus de rage, que, par une inconcevable imprudence, on avait mis dans le grenier une certaine quantité de poudre [1], que l'on avait fait venir de France pour les fermiers, et pour les missionnaires, qui en faisaient présent aux sauvages.

Tout dans le séminaire fut consumé, les meubles, la bibliothèque, le magasin, qui était encore rempli des effets et provisions que l'on venait de recevoir de France. Ce second incendie du séminaire fut beaucoup plus désastreux que le premier [2].

Les élèves étaient alors en vacance à Saint-Joachim, suivant la coutume. Ils apprirent le lendemain matin cette funeste nouvelle, qui les plongea dans une étrange consternation. Le lundi suivant, ils s'embarquèrent pour Québec, où ils arrivèrent le mercredi soir. Ils ne trouvèrent plus que les masures fumantes de l'asile de leur jeunesse.

Mgr de Laval, qui voyait pour la seconde fois détruire son ouvrage, prit cette affliction en vrai saint. On le porta, cette fois encore, chez les jésuites, où il demeura deux mois avec M. Petit, l'ancien missionnaire de l'Acadie.

1 — Cette imprudence s'était déjà vue au Canada. Quand M. de Denonville monta à Montréal, en 1685, il trouva les poudres du roi dans les combles de l'église de Bonsecours. (*Vie de la sœur Bourgeois*, par M. Faillon, t. I, p. 244.)

2 — " Le feu consuma en moins d'une heure tous les étages d'en haut ; il n'y a que ceux qui sont voûtés qui aient été conservés. " (*Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 18.)

Agé de plus de quatre-vingt-deux ans, il était tellement malade, disent les annales des ursulines, qu'on craignait qu'il ne mourût avant le départ des vaisseaux. Il eut cependant le courage de faire une ordination, le 4 octobre, trois jours après l'incendie, dans la chapelle du palais épiscopal [1].

Son séjour chez les pères jésuites lui rendit la santé. "*Ce* repos a été fort utile à monseigneur, disent les annales des ursulines ; car il en est sorti tout rajeuni. Veuille le Seigneur le conserver encore longtemps pour sa gloire et le bien du Canada ! "

On se hâta de lui préparer un petit appartement dans l'endroit du séminaire que les flammes avaient épargné, et que l'on appelait alors *la porterie*, située à la place de la chapelle actuelle.

Incapable de dire habituellement la sainte messe, à cause de ses infirmités, il se fit faire, à côté de *sa petite* chambre, un oratoire, où Mgr de Saint-Valier lui permit de garder le saint sacrement, et de célébrer ou de se faire célébrer le saint sacrifice. C'est dans cet oratoire qu'il fit une autre ordination, le 19 décembre [2].

Bientôt, supérieur à toutes les infortunes, il parut reprendre toute la vigueur de sa jeunesse, jusqu'au point de pouvoir officier pontificalement à Pâques (1706), ce qu'il n'avait pu faire depuis quelques années. Si grand était

1 — Dans l'acte de cette ordination, il est fait mention de la captivité de Mgr de Saint-Valier en Angleterre : *Episcopo in Angliâ captivo detento.*

2 — Archives de l'archevêché de Québec.

son désir de faire plaisir aux fidèles de Québec, et de les consoler un peu de l'absence de leur premier pasteur !

Quelques-uns des directeurs du séminaire auraient été d'avis de fermer le pensionnat durant plusieurs années, de suspendre les fondations, et de s'occuper exclusivement à payer les dettes.

Mgr de Laval et M. de Maizerets furent d'un autre sentiment. La confiance en Dieu et la charité l'emportèrent sur les conseils d'une sagesse toute humaine, et moins conformes aux lumières de la piété.

On fut obligé, sans doute, de renvoyer un bon nombre d'élèves; mais on garda tous ceux que l'on put loger dans la partie si restreinte que le feu avait épargnée, près de la cathédrale.

En France, on se montra encore moins empressé qu'au premier incendie, de secourir le séminaire. M. de la Colombière, qui était passé en Europe pour recueillir des aumônes, fut fort mal reçu du ministre, M. de Pontchartrain. On osait à peine parler du Canada. La guerre avait mis la France dans une extrême détresse ; par suite, la colonie se trouvait elle-même réduite à de fâcheuses extrémités, et menacée, ou d'un abandon total, ou d'une imposition qui la ruinerait. Les secours recueillis ne se montèrent pas à mille francs.

Dieu bénit cependant le courage de ceux qui ne voulurent pas que l'œuvre du séminaire fût un seul instant interrompue. Ils eurent la joie de voir s'élever bientôt un nouvel édifice, plus haut d'un étage que l'ancien, et distribué plus commodément.

" Je souhaite, écrivait M. Tremblay à Mgr de Laval en 1706, que le bon Dieu vous veuille conserver encore plusieurs années pour que vous ayez la consolation de voir rétablir notre séminaire. "

Dieu exauça des vœux si ardents et si sincères. Le pieux évêque vécut encore assez de temps pour voir le séminaire se relever des ruines de ce second incendie. Sa résignation au milieu des épreuves et sa grande foi dans la Providence furent ainsi admirablement récompensées.

" C'est dans ces épreuves, a dit M. de la Colombière, que son grand cœur a paru ce qu'il était, et que sa constance a surpassé toutes les idées qu'on en avait conçues.... Non seulement il parut avec cet air serein et tranquille, et avec ce visage ouvert et riant que Tertullien donne à la patience ; mais il a consenti à l'entière destruction de cette maison qui lui a coûté des sommes et des peines immenses ; il a étendu la main sur la victime qui lui était la plus chère, en agréant qu'elle fût immolée au Seigneur, espérant contre toute espérance, comme le premier et le plus grand de tous les patriarches, dont il a été une si belle copie. Il n'a pas douté qu'un ouvrage qui avait été fait par une espèce de miracle de la Providence, venant à périr, ne pût être facilement refait par un autre miracle [1]. "

1 — *Eloge funèbre.*

CHAPITRE ONZIÈME

—

Dernières années de Mgr de Laval. — Sa maladie. — Sa sainte mort. 1706-1708.

Depuis le second incendie du séminaire, Mgr de Laval vivait, pour ainsi dire, plus en contact encore qu'auparavant avec les élèves de cette maison. Le presbytère où il logeait ayant été détruit, on lui avait préparé, comme nous l'avons vu, un modeste appartement et un petit oratoire dans la partie du séminaire que les flammes avaient épargnée.

Dans cette humble retraite, il menait la vie la plus édifiante et la plus mortifiée, se conformant autant que possible au règlement de la maison, obéissant au supérieur comme le plus humble des séminaristes, et ne sortant guère que pour aller à la cathédrale, ou se promener dans le jardin, quand ses forces pouvaient le lui permettre.

On lui avait donné, pour le servir, un de ces frères agrégés, qui, à cette époque, consacraient au séminaire leur vie et leur travail, recevant en retour ce dont ils avaient besoin en santé comme en maladie. Il s'appelait le frère Houssart, et demeura au service du prélat depuis

sa démission comme évêque de Québec jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, pendant plus de vingt ans.

Le nom de cet humble frère est inséparablement uni à celui de Mgr de Laval, non seulement parce qu'il fut son serviteur dévoué, mais surtout parce qu'il a laissé sur la vie du saint évêque une relation très édifiante, sous forme de lettre, adressée à M. Tremblay quelques mois après la mort de Mgr de Laval [1]. Il nous assure que rien ne lui fut plus sensible que la "séparation d'un si bon, si saint et si charitable maître."

"Ayant eu l'honneur, ajoute-t-il, d'avoir été continuellement attaché au service de Sa Grandeur pendant les vingt dernières années de sa sainte vie, et Sa Grandeur ayant eu, pendant tout ce temps-là, une grande charité pour moi, et une très grande confiance en mes soins, vous ne pouvez douter que je n'aie contractée une grande union, un grand appui, et une attache toute particulière à Sa Grandeur."

Le prélat s'attendait et se préparait depuis longtemps à la mort. En 1695, alors qu'il était question de lui confier l'administration du diocèse, advenant la résignation de Mgr de Saint-Valier, il écrivait: "L'on compterait donc que je vivrais encore cinq ou six ans! A cela il y a bien peu d'apparence. Dieu en fera selon sa sainte volonté [2]."

Quelques années plus tard, M. de Brisacier lui écrivait:

1 — Lettre inédite du frère H. Houssart, ancien domestique de Mgr de Laval, à M. Tremblay, 1er septembre 1708. (*Abeille*, vol. I, No. 9 et suivants.)

2 — Annotation marginale sur une lettre que lui avait adressée M. Tremblay, 12 mai 1695.

" Il est juste de demander à Dieu tous les jours pour nous tous la grâce de bien mourir; mais nous espérons qu'à votre égard ce dernier moment ne viendra pas sitôt. A la vérité, soixante-dix-huit ans complets sont un âge bien avancé, et la faiblesse de vos jambes peut vous ôter quelque agrément dans la vie; mais la tête et l'estomac étant bien, et la santé paraissant d'ailleurs très forte, il nous semble que nous n'avons rien à craindre de longtemps, si vous voulez bien un peu vous ménager [1]."

Durant les deux dernières années de sa vie, la santé du pieux prélat éprouva des oscillations continuelles. Malade lors du second incendie du séminaire, il sembla, quelque temps après, avoir repris une nouvelle vigueur, et put faire le jour de la Quasimodo 1706 une ordination de cinq prêtres.

On le vit alors profiter du regain de santé dont il jouissait, pour s'occuper activement de son séminaire, et rendre tous les services devenus nécessaires par l'absence prolongée de son successeur.

Il était l'oracle du clergé et de tout le peuple du Canada. Sa parole consolait les malheureux, fortifiait les courages et conjurait souvent les désordres. L'Eglise du Canada, privée de son premier pasteur, devait nécessairement être en butte à bien des attaques de l'ennemi du salut. Aussi voyons-nous que M. Glandelet se vit obligé d'écrire à Mgr de Saint-Valier au sujet de certains désordres qui régnaient à cette époque [2].

1 — Lettre de M. de Brisacier à Mgr de Laval, 1700.
2 — Archives du séminaire de Québec.

La présence de Mgr de Laval fut une grande ressource ménagée par la divine Providence à cette Eglise, pour qu'elle eût moins à souffrir. Elle fut surtout un puissant secours pour les trois administrateurs du diocèse, MM. Glandelet, de Maizerets et de la Colombière. Ils ne manquaient jamais de le consulter dans toutes les affaires importantes.

Au séminaire, il était l'âme de toutes les bonnes résolutions, et un encouragement continuel à la piété, au dévouement, à tous les sacrifices. Aucun malheur, aucune épreuve ne pouvait déconcerter les directeurs de cette sainte maison, parce qu'ils savaient que leur père était avec eux.

Dans l'été de 1707, il éprouva une longue et douloureuse maladie, qui faillit le ravir à l'affection de ses enfants. Mais les instantes prières que l'on fit de toutes parts pour sa conservation, obtinrent que sa mort fut encore retardée.

" Nous prions de tout notre cœur le Seigneur, écrivait à cette époque l'annaliste des ursulines, de le conserver pour sa gloire et pour le bien du Canada. "

Il reprit assez de vigueur pour continuer son ancien régime, c'est-à-dire, se lever à trois heures du matin, faire une longue oraison, dire la sainte messe à quatre heures et demie pour les ouvriers, rester ensuite en prières jusqu'à sept heures, se mortifier continuellement en toutes choses, et faire tous les soirs un exercice de préparation à la mort.

Apprendre à bien mourir, telle fut, en effet, la science que s'efforça d'acquérir avant tout ce grand serviteur de Dieu.

Il écrivait un jour à son ami, M. Boudon : " Notre fin n'est pas éloignée.... Souvenez-vous toujours de nous en la présence du Seigneur, et lui demandez, et à sa sainte mère, les grâces qui nous sont nécessaires pour nous disposer à bien mourir. "

A l'époque où nous sommes, ce saint ami n'était plus ici-bas ; il avait rendu sa belle âme à Dieu. Mgr de Laval ne souhaitait rien tant que d'aller le rejoindre par une sainte mort.

" Il était soumis, dit le frère Houssart, et disposé à toute heure et à tout moment à subir ce passage si redoutable : ce qu'il témoignait avec joie, toutes les fois qu'on lui parlait de la mort, et du temps qu'il pouvait encore vivre. "

Malgré ses infirmités et des plaies considérables aux jambes, le pieux prélat n'aurait jamais voulu manquer, le dimanche, aux offices de la cathédrale. Quand il n'était pas capable de s'y rendre de lui-même, il s'y faisait porter.

Bien plus, " c'était chose admirable, dit le frère Houssart, de voir son assiduité à assister aux enterrements de toutes les personnes qui mouraient dans Québec [1]."

Quelle consolation ce devait être pour les citoyens, de voir cette grande bonté de Mgr de Laval à leur égard, et cette tendre charité qui le portait à prier pour le soulage-

1 — C'est une pieuse pratique qu'affectionnait aussi le bon et vénérable M. Bayle, que la mort enlevait naguère au séminaire de Montréal. Déchargé depuis quelques années des fonctions de supérieur, à cause de son grand âge et de ses infirmités, il consacrait ses journées entières aux œuvres de piété et de charité. Il aimait surtout à assister, autant que possible, aux services funèbres qui se chantaient à l'église paroissiale de Notre-Dame.

ment de l'âme des défunts ! Quel puissant exemple, aussi, que celui de ce saint évêque assistant assidûment, malgré ses maladies et ses souffrances, aux offices de la cathédrale !

Le dimanche des Rameaux 1708, le frère Houssart voyant ses pieds plus enflés qu'à l'ordinaire, le pria de ne point assister à la grand'messe, à cause du froid. Il y alla cependant, et voulut y rester tout le temps, malgré la longueur de l'office.

Le mercredi saint, après ténèbres, il se plaignit de violentes douleurs ; sur quoi le frère lui ayant dit qu'il prierait M. le supérieur du séminaire de lui demander de ne point assister aux offices, le prélat évita ensuite de se plaindre, de peur de recevoir du supérieur un avis qu'il aurait regardé comme un ordre.

Le vendredi saint, par un des plus grands froids de l'hiver, — on sait qu'il n'était pas question, à cette époque, de chauffer les églises — il contracta au talon un engelure, qui dégénéra en plaie mortelle.

Dès le lendemain, se sentant frappé à mort, et voyant approcher le moment où il allait quitter pour toujours son cher séminaire, il réduisit définitivement à huit le nombre des pensions qu'il avait fondées en 1680, et renonça au droit de porter ce nombre à douze, comme il se l'était réservé.

La plaie augmenta de jour en jour, et devint si douloureuse, qu'on ne pouvait la panser, sans lui causer un frémissement universel. " Il se plaignait, dit le frère

Houssart, d'une manière à tirer les larmes des yeux de ceux qui étaient présents."

Mais ses plaintes, tout en manifestant sa sensibilité et l'excès de ses souffrances, n'étaient que l'expression de la plus parfaite résignation. Les mains jointes, les yeux élevés vers le ciel, il s'écriait: " O mon Dieu, que je souffre! Ayez pitié de moi, ô mon Dieu, ô Dieu de bonté, ô Dieu de miséricorde. Faites-moi miséricorde, ô mon Dieu. Votre sainte volonté soit faite [1] ! "

" C'était là, dit le frère Houssart, les plaintes ordinaires que Sa Grandeur réitérait, avec une dévotion merveilleuse.... C'était plutôt des élans d'amour de Dieu et de conformité à sa sainte volonté, que de véritables plaintes."

Six jours avant sa mort, il s'offrit comme victime d'expiation pour tous les péchés du séminaire, et pria Dieu de l'exterminer lui seul, mais d'épargner tous les autres membres de cette maison, et d'y conserver jusqu'à la fin des siècles l'amour de Dieu et de la très sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, et le culte des saints anges. Depuis ce moment, dit le frère Houssart, ses douleurs redoublèrent et devinrent excessives.

Un prêtre du séminaire, qui avait toujours eu pour lui

1 — On lit dans la vie de saint Vincent de Paul : " Au milieu de douleurs intolérables, on ne lui entendait proférer que ce seul cri : " Ah ! mon Sauveur, mon bon Sauveur ! " En même temps il jetait les yeux sur une petite croix de bois, conservée encore parmi ses reliques, qu'il avait fait placer devant lui pour puiser dans cette vue force et consolation."

une parfaite vénération, le voyant près de sa fin, lui dit : " Nous quittez-vous sans nous rien dire ? " Et, lui nommant plusieurs prélats qui avaient fait de touchantes exhortations à leurs enfants spirituels avant de mourir, et leur avaient donné des avis salutaires, il ajouta : " Pourquoi ne feriez-vous pas comme eux ? " Le prélat répondit[1] : " Ils étaient des saints ; et je suis un pécheur [2]."

Si grande était son humilité, si intense le sentiment qu'il avait de sa misère, qu'il ne se jugeait pas digne de faire des recommandations, avant de mourir, au séminaire qu'il avait fondé ! Ce bon serviteur de Dieu, qui avait toujours eu en horreur, pendant la vie, la vanité et la mise en scène, voulait en éviter jusqu'à l'apparence, à l'heure de la mort.

Il demanda et reçut les derniers sacrements avec pleine connaissance, et avec une piété digne de toute sa vie. Après les prières des agonisants, il se fit réciter le chapelet de la sainte Famille. Il était juste que ce grand dévot de la sainte Famille, qui en avait éloquemment prêché le culte par ses exemples et par ses paroles, en recueillît les fruits à l'heure de la mort.

Comme on était rendu, dans l'oraison, à ses paroles : *Ut à te secundùm cor tuum inveniri mereamur*, il rendit douce-

1 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

2 — On attribue une parole semblable à saint Vincent de Paul. Ceux qui étaient près de son lit de mort lui ayant demandé sa bénédiction : " Ce n'est point à moi, indigne, misérable, de vous bénir, " répondit-il. (*Le Correspondant*, 10 juillet 1889.)

ment son âme à Dieu [1]. C'était le 6 mai, à sept heures et demie du matin. Il était dans la quatre-vingt-sixième année de son âge.

La nouvelle de sa mort se répandit bientôt dans toute la ville ; et l'on vit accourir une foule innombrable auprès de sa dépouille mortelle. Tout le monde voulait contempler une dernière fois les traits de ce père bien-aimé. On l'entourait, en pleurant ; on s'empressait avec une sainte avidité de faire toucher à ses restes mortels des chapelets, des médailles ou autres objets de dévotion.

Le corps demeura exposé trois jours dans la cathédrale ; et la foule qui se pressait dans l'église était si considérable, qu'on entendait les enfants s'écrier : " Laissez-nous donc approcher ; laissez-nous voir le saint [2]. "

Toute la colonie pleura celui qui avait été si longtemps son premier pasteur. Chacun voulut se procurer de ses cheveux, quelques parcelles de ses habits, ou des linges trempés dans son sang, après qu'on eut fait l'ouverture du corps. Plus de trois mille personnes, dit le frère Houssart, demandèrent de ces pieuses reliques.

---

1 — *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 30. -- *Eloge funèbre*, par M. de la Colombière.
2 — *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 30.

CHAPITRE DOUZIÈME

—

Funérailles de Mgr de Laval. — Oraisons funèbres. — Opinion de la presse, en France. — Différents portraits de Mgr de Laval.

L'Eglise de Québec se disposa à faire de magnifiques funérailles à celui qui avait été son fondateur et son premier évêque.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu sollicitèrent instamment, du fond de leur cloître, la faveur de contempler une dernière fois les traits de leur père bien-aimé. A leur exemple, les autres communautés de Québec réclamèrent le même privilège.

Trois jours après le décès, le 9 mai, le corps de Mgr de Laval, revêtu de ses habits pontificaux, fut porté solennellement en procession dans toutes les églises de la haute ville, que l'on avait tendues de noir et ornées de mausolées, sur lesquels on déposait le cercueil, en chantant des psaumes.

Les récollets, les ursulines, les jésuites et les hospitalières de l'Hôtel-Dieu reçurent ainsi successivement cette visite funèbre et consolante tout à la fois. Le concours du peuple fut considérable; et tout le clergé des environs voulut assister aux obsèques de son plus grand bienfaiteur.

" Le clergé, y compris les enfants de chœur, était bien de cent cinquante personnes, dit l'annaliste des ursulines; tous les curés de trente lieues à la ronde s'étaient rendus à Québec, et les religieux s'étaiénts joints au cortège. Jamais on n'avait vu en ce pays de convoi de pompe funèbre semblable. Aussi était-ce la pompe funèbre du saint premier évêque de la Nouvelle-France."

Puis elle ajoute: "On ne doute pas que, dans la suite, Notre-Seigneur ne manifeste les trésors de grâces qu'il a répandus dans l'âme de ce saint évêque, d'autant plus qu'il a caché ses plus belles actions, par amour pour la solitude et la vie cachée et abjecte [1]."

Le corps fut inhumé dans la cathédrale, au défaut de la chapelle du séminaire, qui n'était pas encore reconstruite.

La première oraison funèbre fut prononcée, le jour même de la sépulture, par M. Glandelet, vicaire général, et doyen du chapitre. Ce fut lui aussi qui chanta le service et donna l'absoute.

Le quatre juin suivant, trentième jour du décès, M. de la Colombière prononça, dans la cathédrale, une autre oraison funèbre [2], dans laquelle il faisait ressortir les vertus éminentes dont la vie du prélat n'avait été qu'un tissu admirable et achevé.

" Il aurait été à souhaiter, dit-il, qu'un évêque de ce caractère eût été immortel. Il est mort âgé de quatre-

1 — *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 31.
2 — C'est cet *Eloge funèbre* qui est souvent cité dans le cours de cet ouvrage.

vingt-cinq ans ; il y en a près de cinquante qu'il est venu dans ce pays. Il y est regretté comme si la mort l'avait enlevé à la fleur de l'âge. C'est que la vertu ne vieillit point : elle a toujours de nouveaux agréments. D'un autre côté, le ciel avait trop de droit de le posséder, pour nous le laisser plus longtemps.

" Et, de peur que la sainteté de Dieu, qui trouve des taches dans les anges mêmes, n'en trouvât dans cette grande âme, il a pris soin de la purifier par des coups d'autant plus sensibles, qu'ils sont tombés sur une maison dont la ruine pouvait être funeste au clergé du diocèse.

" Le clergé est le fils bien-aimé de cet Abraham, dans lequel on lui a promis que toutes les nations seraient bénies. Il a été deux fois sur le point de le voir perdre par les deux incendies du séminaire, qui en a été le soutien....

" Mais, ô grand prélat, Dieu ne voulait pas détruire l'ouvrage de votre séminaire ; il voulait mettre la dernière main à l'œuvre de votre sanctification, et qu'au dernier moment de votre vie, vous fussiez trouvé selon son cœur : *Ut à te secundùm cor tuum inveniri merear.* Ce sont les termes de l'oraison de la sainte Famille, qu'on prononçait auprès de ce grand serviteur de Dieu, lorsqu'il a rendu sa grande âme à Celui qu'il a si fidèlement servi.

" Est-il possible qu'il soit mort, cet homme qu'on avait tant de plaisir de voir vivre, et dont la mémoire ne mourra jamais ?

" Non, il est encore vivant dans la maison à la destruction de laquelle il s'est si humblement et si généreusement

soumis. Cette maison où Dieu est servi avec tant de ferveur et d'exactitude, où les sacrés mystères se célèbrent avec tant d'ordre et de magnificence, cette maison, riche héritière des vertus de son illustre fondateur, qui en était tout plein, et qui possède son esprit encore plus réellement que son cœur [1], sera une source éternelle de bénédictions pour ce continent: *In semine tuo benedicentur omnes fines terræ* [2]. C'est assez, pour la soutenir, qu'il y ait laissé des sujets formés de sa main, qui ont été témoins de ses actions...."

Voilà les paroles que M. de la Colombière ne craignait pas de prononcer en présence de la génération qui avait connu Mgr de Laval, qui l'avait vu à l'œuvre, et qui avait été témoin de ses vertus.

Il y a des éloges que l'on ne peut se permettre, même dans un panégyrique, lorsqu'ils n'ont aucune base solide. Comment parler de grand cœur, de grande âme, de caractère, lorsque la personne à qui l'on adresse ces éloges ne les mérite aucunement [3]?

M. de la Colombière allait plus loin. Il n'hésitait pas à proposer Mgr de Laval comme un parfait modèle à imiter.

" Pour nous, dit-il, qui savons ce que ce grand homme a fait pour gagner le ciel, songeons à ce que nous ferons nous-

1 — Voir plus loin, p. 553.
2 — Genèse, XXII, 18.
3 — Ce qui ajoute à l'autorité du témoignage de M. de la Colombière, c'est que tout le monde le désignait comme le futur évêque de Québec, dans le cas où Mgr de Saint-Valier ne pourrait revenir au Canada. *(Histoire manuscrite du séminaire de Québec.)*

mêmes pour honorer sa mémoire. L'éloge des serviteurs de Dieu est un engagement à les imiter. Que servira d'avoir eu un père si fidèle, si nous ne marchons sur ses pas, et si, au lieu de nous prévaloir de cet avantage, nous augmentons notre condamnation, en nous éloignant de ses exemples... ?

" Il y a tout sujet d'espérer que, tandis qu'il sera couronné dans le ciel par le Père des miséricordes, ses enfants le couronneront sur la terre, en se corrigeant des défauts dont il les a repris, et en pratiquant les vertus dont il leur a laissé un si beau modèle. "

La nouvelle de la mort de Mgr de Laval eut du retentissement non seulement dans tout le Canada, mais aussi en France, où le nom des Montmorency-Laval était l'objet d'une grande vénération.

On lit dans la *Gazette de France* du 15 décembre 1708 :

" On a eu avis de la Nouvelle-France, que Messire François de Laval, premier évêque de Québec, y était mort le 6 mai dernier, en sa quatre-vingt-sixième année. Il y était allé en 1659 pour y exercer les fonctions épiscopales en qualité d'évêque de Pétrée. En 1672, ayant été nommé évêque de Québec, il y retourna en 1675, et il se démit de cet évêché plusieurs années après, pour employer le reste de sa vie en œuvres de piété et de charité, qu'il a continuellement exercées au grand avantage de ce pays-là, où il est extrêmement regretté [1] . "

1 — *Gazette de France*, 1703, p. 600.

Un autre journal de Paris annonçait également la mort du saint évêque ; puis il ajoutait :

" Ce prélat, dont la vie était exemplaire et sainte, était grand aumônier, vivait simplement et frugalement ; et il peut être nommé le *père de la Nouvelle-France* [1]. Il y a érigé le chapitre de Québec, et fondé le séminaire du Canada, dans lequel on élève la jeunesse du pays, et établi des habitations considérables [2]...."

Le même journal citait ensuite des extraits de deux lettres qu'il avait reçues de Québec. La première était datée du 25 juin 1708 :

" Le Seigneur retira à lui, le 6 mai de cette année, Mgr de Laval, premier évêque du Canada ; il est mort en saint, comme il avait vécu.

" Je ne puis vous exprimer l'estime et la vénération que tout le Canada a pour la mémoire de cet illustre défunt. On l'invoque comme un saint ; et Dieu a opéré déjà, pour faire éclater son mérite, plusieurs guérisons et autres choses que l'on tient pour miraculeuses, que je supprime ici, étant très assuré que vous en serez informé dans le temps.

" MM. du séminaire n'ont rien épargné pour rendre ses obsèques magnifiques. Elles l'ont été de telle sorte, qu'en plusieurs endroits de la France il aurait été difficile de les

1 — Il est remarquable que ce journal donne à Mgr de Laval un titre analogue à celui qui fut donné à Frontenac. Le prélat pouvait être appelé le *père de la Nouvelle-France*, au point de vue spirituel, aussi justement que le gouverneur en était regardé comme le sauveur, au point de vue temporel. Voir plus haut, p. 494.

2 — *Le Mercure galant*, décembre 1708, cité dans l'*Abeille*, vol. VIII, No. 31.

surpasser. M. de la Colombière fit son oraison funèbre le trentième jour après son décès. "

La seconde lettre avait été écrite le 6 juillet :

" Vous apprendrez, disait-elle, la perte que le séminaire a faite par la mort de Mgr l'ancien, arrivée le 6 mai. Nous espérons qu'après une si sainte vie, il servira d'un puissant protecteur auprès de Dieu pour cette Eglise, pour l'établissement de laquelle il a tant travaillé, aussi bien que pour la colonie.

" M. de la Colombière a fait l'oraison funèbre de ce *grand* et *saint* prélat ; c'est ainsi que les grands et les petits le nomment.

" Vous auriez eu peine à ne pas mêler vos larmes avec celles de tout le monde, pendant son convoi, où tous, tant les curés que les peuples les plus éloignés, ont assisté. Le lieu où son corps reposait était toujours rempli de monde ; et les prêtres ne pouvaient fournir à faire toucher des chapelets et autres choses de dévotion. Il a fallu nous rendre aux instantes prières qu'on nous a faites de porter et faire reposer son corps dans les quatre églises de la haute ville. "

Dans une longue lettre envoyée du Canada en France vers la fin de 1708, et publiée dans le *Mercure Galant*, on rendait compte des principaux événements qui s'y étaient passés durant l'année. Voici ce que l'on disait de Mgr de Laval :

" Le plus illustre d'entre les morts de cette année, dans la colonie, est Mgr de Laval-Montmorency, ancien et premier évêque du Canada ; il est extrêmement regretté.

" Ce saint prélat ayant voulu, jusqu'à la fin de ses jours, édifié son peuple et le troupeau qui lui avait été confié, assista, le vendredi saint dernier, à tout l'office dans sa cathédrale ; et, comme le froid était extraordinairement piquant ce jour-là, et le plus sensible qu'on ait jamais senti dans la Nouvelle-France [1], à ce que disent les anciens du pays, il en fut saisi de telle manière, qu'un de ses pieds s'étant trouvé gelé, on voulut lui faire quelques incisions, ce qui lui causa une fièvre, qui, au bout de quinze jours ou environ, nous l'enleva. Ce fut le 6 mai ; il était âgé de quatre-vingt-six ans.

" Il avait été sacré évêque de Pétrée, en 1658, à Paris, à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, par le nonce du pape, et fait évêque titulaire de Québec (où il était dès lors) en 1673.

" On peut dire que son convoi a été une espèce de triomphe, et que ses obsèques ont été célébrées avec toute la solennité que l'on peut désirer. Il a été porté sur les épaules des prêtres et des diacres par toutes les églises de Québec, avant d'être déposé dans la cathédrale. Chacun s'empressait d'assister à un spectacle aussi lugubre et en même temps aussi respectable.

" Tout le monde le regrette comme si la mort l'avait enlevé dans la fleur de son âge : c'est que la vertu ne vieillit point.

" Pour moi, qui ai goûté plus d'une fois les charmes et

1 — Le vendredi saint, en 1708, tombait le 29 mars.

la douceur de sa conversation, j'ai été touché autant que qui ce soit, de la perte d'un si grand prélat.

" On remarque qu'il y avait près de cinquante ans qu'il était au Canada. Avant d'être promu à l'épiscopat, il avait été grand archidiacre d'Evreux, et on le connaissait alors en France sous le nom d'abbé de Montigny.

" Lorsqu'enfin, même après sa mort, M. l'ancien — car c'est ainsi qu'on l'appelait ordinairement — eut visité les églises de son siège épiscopal, il fut porté dans sa cathédrale, où l'un des grands vicaires fit son éloge funèbre. Il s'y trouva un grand nombre — au moins pour le pays — d'ecclésiastiques séculiers et réguliers. Toute l'église était tendue de noir; le lit de parade était magnifique, fort élevé, et entouré d'un grand nombre de chandeliers; les armes de l'évêque se voyaient partout.

" Les églises de la Nouvelle-France ont fait des services solennels pour le repos de l'âme de ce vertueux prélat. Le trentième jour après son décès, M. de la Colombière, archidiacre et grand vicaire de ce diocèse, prononça dans la cathédrale de cette ville une oraison funèbre, dans laquelle on remarqua un goût du vrai et une idée du solide, dans le choix des choses qu'il dit à la louange de l'illustre défunt: ce qui est le caractère de la véritable éloquence.

" M. de Belmont, aussi grand vicaire, et supérieur des missions de Saint-Sulpice dans l'île de Montréal [1], en fit

1 — M. de Belmont était natif de Grenoble. Il succéda, comme supérieur de Saint-Sulpice de Montréal, à M. Dollier de Casson, mort en 1701.

une dans l'église de Notre-Dame de Ville-Marie, qui attira l'applaudissement de toutes les personnes de bon goût.

" Le corps du vertueux et saint évêque a été mis dans un cercueil de plomb, et enterré au milieu du sanctuaire de la cathédrale. Voici ce que l'on a gravé sur son tombeau, au-dessus de ses armes qui sont de *Montmorency*, l'écu de *Laval* en *abysme* :

Cy gît Mre François de Laval-
Montmorency
Premier Evêque et Fondateur
Du Séminaire de Québec
Il est mort le sixième mai
De l'année mil sept cent huit
La quatre-vingt-sixième année de
Son âge
La cinquantième année de
Son sacre
La mémoire de ses vertus
Et de ce qu'il a fait
Pour augmenter la Foi
Dans la Nouvelle-France
N'y mourra point
Tant que la Religion Catholique
y subsistera.
Requiescat in pace.

" Il s'est opéré des merveilles, ajoutait la même lettre, après la mort de M. l'ancien évêque du Canada, selon le témoignage qu'en rendent les personnes de vertu, et celles qui ont ressenti des effets de sa sainteté. Souffrez que je vous renvoie à la lettre que je pris la liberté de vous écrire d'ici, en 1706, pour y revoir le portrait de feu M. le premier évêque de Québec. Vous aurez la satisfaction d'y

voir en même temps celui de M. de Saint-Valier, prisonnier en Angleterre depuis 1704 [1]. "

L'oraison funèbre de M. de la Colombière, dans le passage que nous avons cité plus haut [2], donne à entendre que le séminaire de Québec, qui s'était vu obligé de laisser inhumer les restes de son vénéré fondateur dans les caveaux de la cathédrale, avait gardé du moins comme une précieuse relique le cœur de ce père bien-aimé.

Est-ce le séminaire lui-même qui avait réclamé cette faveur? ou bien est-ce Mgr de Laval, qui, voyant déçue l'espérance qu'il avait toujours entretenue d'être inhumé dans la chapelle de son séminaire, avait du moins légué son cœur à cette maison?

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que le cœur du pieux prélat fut inhumé au séminaire, probablement à l'endroit de l'ancienne chapelle [3], et transporté de là dans la nouvelle chapelle, lorsqu'elle fut bénite et ouverte au culte en 1752 [4].

Aussitôt qu'il eut connu à Paris la mort de Mgr de Laval, M. Tremblay, procureur du séminaire de Québec en France, s'occupa de faire graver son portrait. Cette gravure, faite en 1708, et signée " Ch. Duclos, " est dans un cadre elliptique, autour duquel on lit: *Franciscus de Laval, primus Episcopus Quebecensis, obiit* 1708, *ætatis* 86.

Au bas du médaillon, sont les armes de la famille de

1 — *Le Mercure Galant*, Paris, 1708, cité dans le *Journal de l'Instruction publique*, Montréal, vol. II, pp. 181 et 215.
2 — Voir plus haut, p. 546.
3 — Décrite par M. de la Potherie. Voir plus haut, p. 516.
4 — *Abeille*, vol. VIII, No. 33.

Laval ; et au-dessous, sur le devant du piédestal, on *lit les* vers suivants :

Les maisons de Laval et de Montmorenci
Formèrent la haute naissance
De ce premier prélat de la Nouvelle-France,
Dont l'image paraît ici.
Il effaça tous ses ayeux.
Dieu, par la sainteté, le mit au-dessus d'eux.
Il lui donna pour héritage
Le Canada Français, le Canada sauvage,
Et, sous un tel pasteur, le troupeau fut heureux.

La gravure de Duclos fut faite d'après un portrait à l'huile représentant Mgr de Laval tel qu'il pouvait être à l'âge de soixante ans, c'est-à-dire, vers 1682 [1].

M. Tremblay, qui n'avait connu Mgr de Laval que de 1687 à 1692, écrit quelque part que ce portrait, ainsi que la gravure qui l'avait reproduit, représente bien le prélat tel qu'il était en 1688. Ce portrait est conservé au *séminaire* de Québec.

Il y en a un autre qui se trouve au palais épiscopal de Québec. Mgr de Laval y est représenté beaucoup plus vieux : sa tête semble fléchir sous le poids des ans, sa bouche est dégarnie de dents, la figure est ridée. Ce portrait est probablement celui qui fut peint par les ordres de Mme de Champigny, sur les dernières années de Mgr de Laval.

Cette pieuse dame avait, nous dit le frère Houssart, le privilège, à cause de sa vertu et de son mérite, d'entrer

1 — On fit des copies plus ou moins ressemblantes de cette gravure en 1844 et 1845.

quelquefois dans sa chambre [1], afin de procurer sans doute au saint évêque ces mille soins attentifs qu'une femme seule peut donner. Elle avait obtenu, comme faveur, la permission de faire peindre Mgr de Laval.

C'est ce portrait qui plaisait le plus au frère Houssart, parce qu'il lui rappelait mieux, sans doute, les traits de celui qu'il avait connu et servi dans ses dernières années. Il reprocha un jour à M. Tremblay d'avoir fait faire sa gravure d'après l'autre portrait.

" Le frère Hubert, écrit M. Tremblay en 1711, prétend que nous avons mal fait de ne nous pas servir du tableau de Mme de Champigny, qu'on a fait très grossièrement, et que ces images ne lui ressemblent point. Le tableau sur lequel on les a gravées, ajoute M. Tremblay, lui ressemblait bien en 1688."

Le frère Hubert Houssart et M. Tremblay avaient sans doute raison, chacun de son côté ; et les deux portraits pouvaient être parfaitement ressemblants à Mgr de Laval. Seulement, il y avait entre les deux une différence de vingt ans.

1 — *Abeille*, vol. I, No. 9.

CHAPITRE TREIZIÈME

—

Portrait de Mgr de Laval : l'homme. — Les qualités naturelles de son esprit et de son cœur.

Nous avons suivi avec intérêt Mgr de Laval jusqu'au terme de sa carrière. Avant de nous séparer définitivement de ce saint évêque, arrêtons encore un instant sur lui nos regards, et tâchons de grouper comme dans un tableau raccourci les principaux traits de cette figure sympathique, les grandes lignes de son caractère, ses principales vertus.

Pour procéder avec plus d'ordre, examinons en lui l'homme, le chrétien, l'évêque.

Au physique, Mgr de Laval était d'une taille au-dessus de la moyenne [1], bien fait, sans aucun défaut de conformation. Sur la fin de sa vie, l'âge et les infirmités avaient voûté ses épaules, et la stature paraissait un peu abaissée.

D'une complexion délicate et d'une vie très austère, il n'eut jamais d'embonpoint. Mais l'organisation était excellente. Il eût vécu cent ans, si les fatigues, les mortifi-

---

1 — " Environ cinq pieds dix pouces. ' (*Translation des restes de Mgr de Laval*, Québec, 1878, p. 36.)

cations et le rude combat qu'il livrait sans cesse à son corps n'eussent amené chez lui des infirmités précoces.

Ces infirmités se portèrent surtout aux jambes. Il éprouva, cependant, vers l'époque de sa démission comme évêque de Québec, des maux de tête et de cœur très inquiétants. " Je suis attaqué depuis deux ans, écrivait-il à M. de Denonville, d'éblouissements accompagnés de maux de cœur, qui sont très fréquents, et augmentent notablement. J'en ai eu un tout récemment, le lundi de la passion, qui me prit à trois heures du matin, sans pouvoir me lever la tête du chevet de mon lit [1]."

Mais tout cela avait disparu. Le mal était dans les jambes, qu'il était obligé de se bander chaque jour, et sur lesquelles il ne pouvait se porter qu'avec peine. On lui avait pratiqué au bras un cautère, comme dérivatif des humeurs malsaines du corps. C'était une douleur continuelle ajoutée aux souffrances que lui faisait habituellement endurer le cilice cruel qu'il portait.

Les traits de son visage, sans être beaux, étaient nobles et réguliers. Il avait le front élevé et bien dégagé, l'œil vif, le nez très prononcé, la bouche et les lèvres pleines de distinction. La vieillesse avait répandu sur ce visage un peu austère je ne sais quel air de bonhomie, qui rassurait d'avance ceux qui avaient à lui parler.

Tout dans sa personne et dans son extérieur était noble et reflétait la haute éducation qu'il avait reçue. On sentait, en l'approchant, qu'on avait affaire à quelque descendant

1 — Lettre à M. de Denonville, 1691.

de ces illustres familles de la France, dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

"Il n'y avait pas de prélat, dans l'Eglise, dit M. de la Colombière [1], qui sortît d'une maison plus titrée, plus élevée, plus glorieuse.... Il était Montmorency.... Le sang qui coulait dans ses veines venait de sources de noblesse si pures et si anciennes, que, excepté les maisons des princes et des souverains..., il n'y a point de maison au monde qui soit au-dessus de la sienne."

Chez ce noble rejeton du premier baron chrétien, rien de petit ni de mesquin, rien surtout d'affecté : l'affectation est le partage et la marque des parvenus. Mgr de Laval avait les belles et grandes manières, la politesse exquise et la noble simplicité du grand siècle de Louis XIV.

Il fallait le voir, surtout, les jours de grandes fêtes, quand il officiait dans sa cathédrale, quand il donnait solennellement la bénédiction aux fidèles, ou encore quand il assistait aux séances du Conseil souverain. Quel noble maintien, quelle dignité, quelle autorité ! "Il veut, écrivait Marie de l'Incarnation, que tout se fasse avec la majesté convenable à l'Eglise, autant que le pays le peut permettre [2]."

Dans la vie privée, il ne perdait jamais cette distinction native ; et l'on ne pouvait taire son admiration, quand on mettait sa modestie, ses austérités effrayantes, son profond détachement, en présence des honneurs et des dignités

1 — *Eloge funèbre de Mgr de Laval.*
2 — *Lettre historique*, 17 septembre 1660.

qu'il aurait pu avoir en France. " Quand on songe, disait M. de Champigny, qui avait coutume de le voir souvent, que cet homme, s'il fût resté dans le monde et à la Cour, aurait possédé par ses mérites et ses rares qualités les premières charges de l'Etat [1] ! "

Les facultés de son esprit étaient à la hauteur de sa naissance. Son intelligence était plus qu'ordinaire. Il l'a bien prouvé par les œuvres qu'il a accomplies : l'organisation d'un vaste diocèse dans des contrées encore sauvages, la création d'un séminaire, la participation qu'il a prise à l'établissement du Conseil souverain et à tout ce qui pouvait intéresser le bien de la colonie.

Son âme était ouverte à tout ce qui est beau et digne de l'admiration des hommes. Nos grands fleuves, nos lacs et nos montagnes, nos forêts immenses excitaient, on le sait, son enthousiasme [2] ; et quand ses occupations pouvaient le lui permettre, il n'avait pas de plus grandes jouissances que d'aller se reposer au pied du cap Tourmente, au milieu de cette nature si riche et si attrayante de Saint-Joachim.

Il n'avait aucune prétention littéraire. Sa manière d'écrire appartient à la première moitié du dix-septième siècle, durant laquelle il avait reçu son éducation. Sa phrase est longue, pesante, souvent incorrecte, enchevêtrée de phrases incidentes : l'orthographe n'y est pas toujours rigoureusement observée. Mgr de Laval était trop loin de la France pour pouvoir se tenir au courant du mouvement

1 — *Lettre du frère Houssart.*
2 — *Relatio Missionis Canadensis*, 1660.

et des progrès qui devaient faire de la langue française la plus belle langue du monde, la langue des Bossuet et des Fénelon.

Qu'on lise, cependant, les quelques mandements qu'il a laissés, par exemple celui de l'établissement du séminaire de Québec, le mandement contre le luxe, ou celui de la Sainte-Famille ; on y trouvera plusieurs des qualités d'un bon style, la sobriété, la simplicité, la clarté. Ces écrits révèlent l'homme qui sait ce qu'il veut dire, et arrive à son but sans détours inutiles, l'homme de jugement, l'homme pratique, qui ne dépasse jamais la mesure en quoi que ce soit. Les facultés intellectuelles de Mgr de Laval étaient parfaitement équilibrées.

Les défauts de son style apparaissent moins dans ses lettres, où il règne plus d'abandon, de mouvement et de vie.

Il y en a plusieurs qui sont vraiment remarquables : celles, par exemple, qu'il écrit au général de la Compagnie de Jésus, ou à son ami Boudon. Le cœur a-t-il jamais mieux parlé ? Quels élans de reconnaissance n'éprouve-t-il pas pour les pères jésuites, ces maîtres vénérés de sa jeunesse, et quelle ambition d'imiter ces hommes apostoliques ! Dans ses lettres à Boudon, quels accents de ferveur et de tendre piété ! Comme il sait compatir aux peines de son ami, et lui tendre une main secourable dans son infortune !

Ces lettres sont nourries de textes de la sainte Ecriture ; et Mgr de Laval savait aussi, au besoin, faire une citation de

quelque auteur classique : ce qui prouve que la connaissance des auteurs sacrés et profanes lui était parfaitement familière, comme nous l'assurent, d'ailleurs, les Informations canoniques [1].

Du reste, il possédait admirablement la langue latine. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire ses décrets d'érection de paroisses, l'acte de l'établissement de son chapitre, ses rapports au souverain pontife, ses lettres au cardinal Spada. Dans toute sa correspondance avec le saint-siège, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou de ses sentiments de respect et de dévouement, ou de la manière dont ils sont exprimés. Sa phrase latine est d'une pureté et d'une élégance vraiment remarquables.

Nous avons déjà dit combien il excellait à faire un portrait et à peindre le caractère d'un homme. Il ne le *faisait* pas pour le plaisir de le faire, mais uniquement dans un but utile. Il y a, par exemple, dans le long mémoire qu'il adressa de Paris au séminaire, en 1685, plusieurs de ces petits tableaux vraiment achevés. Voici, entre autres, le portrait du sieur Lemaire, un domestique de Mgr de Laval.

" Il faut économiser, disait tout d'abord le prélat aux MM. du séminaire, n'avoir que des domestiques vigilants et laborieux. Il faut veiller sur eux ; ils se perdent au séminaire.

" Vous avez, ajoutait-il, l'exemple du boulanger Louis Lemaire, un fainéant, un causeur, un rapporteur, un homme qui, au lieu de marcher derrière le carrosse, ne

1 — Voir t. I, p. 48.

voulait pas avancer, à moins que Monseigneur ne lui payât une voiture pour le suivre jusqu'à La Rochelle, et ne lui prêtât sa robe de chambre pour l'abriter. Autrefois, il travaillait bien aux gros travaux, au cap Tourmente: la fainéantise l'a perdu au séminaire.

" Aussitôt qu'il était arrivé à ma chambre, il se comportait comme un homme qui aurait été bien fatigué, toujours se plaignant, ne venant pour m'aider à me coucher que quand il lui en prenait fantaisie; toujours extrêmement vain, ne croyant pas être vêtu selon sa condition, quoiqu'il le fût, comme vous savez, plutôt en gentilhomme qu'en paysan qu'il était, et gueux et tout nu comme je l'avais pris à La Rochelle.... Aussitôt qu'il était entré dans ma chambre, il s'asseyait; et plutôt que d'être obligé de faire semblant de le voir, je tournais mon siège pour ne le pas voir....

" Il fallait laisser cet homme-là dans le gros travail, qui avait en quelque manière dompté sa sottise et son orgueil; et possible se fût-il conservé. Mais il s'est entièrement perdu au séminaire...."

Ce portrait, qui ne manque ni de vie ni de lumière, accuse chez son auteur un esprit observateur et alerte.

Comme prédicateur, Mgr de Laval devait avoir, sans doute, le genre grave et solennel, mais à la fois trop diffus et méthodique, de son époque. Malheureusement, nous n'avons aucun de ses sermons.

Le *Journal des jésuites* mentionne seulement le prône qu'il fit à la cathédrale, le premier jour de l'an 1660, en

établissant ces processions solennelles que les paroissiens de Québec étaient invités à faire trois fois par année à l'église des jésuites, pour perpétuer la mémoire des services rendus par ces bons religieux. M. de Latour fait aussi mention du discours qu'il prononça, le six mai de la même année, "au milieu du chœur, la mitre en tête et la crosse à la main," avant de fulminer sa sentence d'excommunication contre les vendeurs d'eau-de-vie aux sauvages.

Le pieux évêque déploya, dans ces deux occasions, beaucoup de vigueur, de zèle et d'esprit apostolique. Il prononça des discours pathétiques, qui produisirent de merveilleux résultats pour le bien des âmes. Sa parole avait une grande puissance et beaucoup d'autorité.

Nous avons dit ailleurs que la qualité maîtresse de son âme, c'était la force; non pas cette force aveugle, voisine de l'opiniâtreté, qui ne procède que par entêtement et par caprice, mais cette force éclairée, sage et réfléchie, qui suppose un esprit parfaitement sûr de ce qu'il faut faire, et ne recule devant aucun obstacle pour arriver à son but.

Ni le respect humain, ni la crainte des dangers, ni les menaces des puissants de la terre ne pouvaient l'empêcher de faire son devoir, quand il s'agissait de s'opposer à une injustice ou à quelque abus préjudiciable au salut des âmes. On le vit bien dans ses rapports avec quelques-uns des gouverneurs de ce pays.

C'était un homme de caractère; et comme sa ligne de conduite ne lui était pas tracée par le caprice ou par les impressions du moment, mais par la réflexion, et surtout

par le conseil des hommes sages et éminents dont il avait su s'entourer, il resta toujours fidèle à lui-même, et l'on put dire de lui en toute vérité : *Qualis ab incœpto.*

" Quoique par ses lumières supérieures, dit Latour, par son expérience, ses travaux, ses vertus, sa naissance, sa dignité, il fût un oracle dont tout le clergé respectait les vues, jamais personne ne s'est plus défié de lui-même, ni n'a demandé avec plus d'humilité, ni suivi avec plus de docilité les avis de ses inférieurs et de ses disciples.... C'était moins un supérieur qu'un confrère, qui cherchait le bien avec eux, et ne le cherchait que dans la vue du bien même.

"Aussi, jamais prélat ne fut ni mieux obéi, ni mieux secondé que M. de Laval, parce que, bien loin d'avoir cette jalousie de métier qui veut tout faire, qui craint le mérite, qui ne goûte que le despotisme, jamais prélat ne témoigna à ses inférieurs plus d'estime et plus de confiance, ne chercha plus à faire valoir leur zèle et leurs talents, n'eut moins d'envie de commander, et ne commanda moins en effet [1]."

Sa force s'alliait donc parfaitement avec la douceur et la bonté, qui, d'après Marie de l'Incarnation [2], était le fond de son caractère. Autant, en effet, il était impitoyable pour les puissants qui abusaient de leur autorité, ou affichaient des prétentions auxquelles ils n'avaient pas droit, autant il était bon et plein de commisération pour les

1 — Latour, p. 38.
2 — *Lettre historique 63e.*

humbles, pour les pauvres, pour les petits. Les méchants seuls, les gouvernants, surtout, le craignaient, parce qu'il ne leur en passait pas.

Nous considérons ici Mgr de Laval du côté purement humain, et ne parlons que de la bonté naturelle de son cœur. Est-ce que cette bonté n'éclate pas d'une manière étonnante dans l'affection qu'il témoigne aux pauvres sauvages, dans l'intérêt qu'il porte à la jeunesse canadienne, dans l'amitié fidèle qu'il garde toute sa vie pour les compagnons de son enfance et de sa jeunesse ?

Cette bonté, cette affection, cette amitié, tout cela, dans notre prélat, était perfectionné et comme divinisé par la vertu. Mais la grâce ne faisait que donner plus d'éclat aux dons naturels dont Dieu l'avait enrichi.

Pour ses prêtres, pour ses diocésains, en général, il était un père, un frère, un ami. Aussi était-il chéri de tout le monde. " Jamais évêque, dit Latour, n'a plus aimé son clergé, ni n'en a été plus tendrement aimé. C'était un véritable père [1]."

Voyez avec quelle tendresse il rapporte de France au Canada le cœur de M. Dudouyt, afin de l'inhumer dans sa cathédrale, et de n'être pas tout à fait séparé de celui qui avait été son collaborateur assidu dans la fondation de l'Eglise de Québec.

Voyez encore avec quel soin il assiste, à ses derniers moments, la fille du procureur général Bourdon, que M. de Mésy vient de faire passer injustement en France.

1— Latour, p. 38.

Et le jeune M. Guyon, ce prêtre canadien [1], qui avait accompagné Mgr de Laval dans son dernier voyage à Paris, avec quelle affection paternelle le pieux prélat ne le prépara-t-il pas à la mort ! Dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet aux MM. du séminaire de Québec, il faut admirer la bonté du saint vieillard pour ses prêtres, non moins que sa résignation à la volonté de Dieu qui les lui enlève.

" Comme je reconnais bien, dit-il, que l'attache que j'avais à M. Guyon était beaucoup appuyée sur l'humain, j'ai adoré en cela la bonté et la miséricorde de Notre-Seigneur, qui a voulu nous l'ôter. Priez et faites bien prier pour lui, et bénissons le Seigneur de nous avoir privés des grands secours que ce jeune prêtre s'était rendu capable de donner à l'Eglise du Canada, en toutes manières. *Dominus dedit, Dominus abstulit... ; sit nomen Domini benedictum* [2]. "

Il racontait ensuite dans quels sentiments de pénitence et de confiance en la sainte Vierge était mort ce jeune prêtre. Puis il ajoutait avec cet abandon qui lui était si naturel :

" Nonobstant ce que je viens de vous dire, qui est d'édification et de consolation, il faut cependant que je vous avoue que j'avais été un peu mortifié de voir que ce bon jeune homme, par la facilité de son naturel affectueux, s'était laissé gagner à de certaines créatures, au commen-

1 — Du Château-Richer.
2 — " Le Seigneur nous l'avait donné ; il nous l'a ôté... ; que son nom soit béni ! " (*Job*, I, 21.)

cement par motif de charité, et puis après par des attaches de nature, qui lui faisaient garder je ne sais combien de petites confidences, et l'engageaient à disposer à notre insu de beaucoup de choses [1] : ce qui me faisait peine ; et quoique j'eusse tâché de le déprendre de toutes ces attaches, je ne jugeais pas néanmoins devoir le pousser trop avant, de crainte de prendre des extrémités au lieu de remèdes.... J'en ai agi de cette manière à son égard, ayant assez de marques qu'il n'y avait point de mal, quoique j'eusse tout à craindre.

" Le pauvre enfant ne fut pas plus tôt attaqué par la maladie, qu'il reconnut bien ses fautes, déplorant son amusement, inutilité et consommation de temps à tant de bagatelles, et me demanda bien pardon de n'avoir pas profité des bons avis que je lui avais donnés tant de fois sur cela, me priant de ne le point abandonner.

" Vous voyez bien par tout ceci qu'il a besoin de prières, et d'être secouru ; car j'ai sujet d'appréhender qu'il n'ait eu du purgatoire à souffrir. C'est pourquoi il faut avoir grand soin de le soulager [2]. "

Nous n'avons pu résister au plaisir de reproduire cette citation un peu longue, parce qu'elle nous montre, pour ainsi dire, au grand jour la bonté de cœur, la douceur et la longanimité de Mgr de Laval. Cette délicatesse de

1 — Ces paroles nous font comprendre ce qu'était la désappropriation, et la vertu qu'elle supposait chez les prêtres du séminaire.

2 — Lettre de Mgr de Laval au séminaire de Québec, Paris, 9 juin 1687.

conduite et ces procédés tout de mansuétude à l'égard de ce jeune prêtre qui avait cédé un peu trop à la légèreté de son esprit, n'est-ce pas là cette charité douce et patiente — *charitas patiens est, benigna est* — dont parle l'Apôtre [1] ? Le prélat n'ose pas éteindre la mèche qui fume encore ; il use de patience et de douceur ; il met tout entre les mains de Dieu, et Dieu lui accorde pour son jeune ami la grâce d'une mort édifiante.

1 — 1 Cor., XIII, 4.

CHAPITRE QUATORZIÈME

—

Portrait de Mgr de Laval : le chrétien. — Vertus théologales du premier évêque de Québec ; sa foi, son espérance, sa charité pour Dieu et le prochain.

C'est sur ce fonds de bonté, de bienveillance, de force et de dignité, dont nous avons parlé au chapitre précédent, c'est sur cette nature si riche en dons de toutes sortes, si ennoblie par les traditions de la famille et par l'éducation la plus soignée, que la grâce opéra son travail, faisant de Mgr de Laval le chrétien merveilleux que nous allons maintenant admirer.

" Il y a, dit M. de la Colombière, certains prédestinés, dont Dieu veut se servir pour l'exécution de si grandes choses, et dont la vocation est accompagnée de grâces si spéciales et de dons si excellents, qu'il semble que le Ciel soit uniquement appliqué à les sanctifier, et qu'il prenne plaisir à s'épuiser en leur faveur.... Tel a été Mgr de Montmorency-Laval, dont la vie a été un tissu d'actions si saintes et si héroïques, qu'en nous laissant embaumés de l'odeur de ses vertus, il nous a mis dans l'impuissance de faire connaître l'étendue de son mérite [1]. "

---

1 — *Eloge funèbre.*

Essayons d'entrer, cependant, dans le détail des vertus chrétiennes que pratiqua ce grand serviteur de Dieu. On peut dire qu'il les possédait toutes à un degré peu ordinaire, à un degré héroïque. Voyons d'abord sa foi.

I

Comme le juste, Mgr de Laval vivait de la Foi. C'était l'air qu'il respirait, et il ne sortait pas de cet élément. Fils dévoué de l'Eglise, il s'était nourri de son enseignement dès sa plus tendre enfance, sur les genoux de parents chrétiens, et auprès des directeurs du collège de La Flèche. Il l'aimait comme une mère ; il lui avait consacré sa vie ; et il était si bien disposé à mourir pour elle, qu'il accepta de grand cœur d'aller prêcher la foi catholique dans le Tonkin et la Cochinchine, lorsque la chose lui fut proposée ; puis, quand son zèle se trouva frustré de cette mission, d'aller établir le règne de Dieu au vicariat apostolique de la Nouvelle-France.

Dans un siècle où les erreurs gallicanes et jansénistes firent tant de ravages, où l'on vit pâlir les plus grandes lumières de l'Eglise de France, il sut garder sa foi pure et intacte. Il se montra toujours " un dévoué partisan des doctrines et des prérogatives du siège apostolique [1]."

Nul ne fut jamais moins janséniste que ce pieux évêque, qui, accoutumé lui-même dès le bas âge à la communion

1 — Lettre de Mgr Bourget à M. l'abbé Edmond Langevin, 11 septembre 1874.

fréquente [1], savait mieux que personne et enseignait aux autres que c'est là le plus sûr moyen de se sanctifier.

Les jansénistes avaient cherché à attirer cet homme pieux à leur parti. N'ayant pu réussir, ils le persécutèrent [2]; et il serait facile de découvrir la main de ces hérétiques au fond de la plupart des épreuves qu'eut à souffrir le saint prélat dans sa laborieuse carrière.

Nul ne fut plus romain que lui. Dès le commencement de son épiscopat, il établit ici la liturgie romaine pure de tout alliage. Le bréviaire, le missel, le cérémonial, le rituel, tout était romain dans l'Eglise du Canada. La splendeur des offices de la cathédrale de Québec frappa d'étonnement Mgr de Saint-Valier, la première fois qu'il en fut témoin. [3]

Croit-on que si le premier évêque de Québec eût voulu montrer un attachement moins résolu au siège apostolique, et plus de penchant pour les prétentions de l'Eglise gallicane, faire des concessions à l'archevêque de Rouen, et laisser le Canada subir peu à peu la tutelle de quelque Eglise de France, plutôt que de travailler à le maintenir sous la dépendance immédiate du saint-siège, il n'aurait pas pu facilement éviter les luttes glorieuses, mais pénibles, qui honorèrent les débuts de son épiscopat ?

Il avait une grande aversion pour l'hérésie et tous ses adeptes : " Nous ne souffrons ici aucune secte hérétique,

1 — Voir t. I, p. 26.
2 — *Vie du P. Eudes*, par le P. de Montigny, S. J. — Lettre du P. Provost, de la congrégation des Eudistes, à l'auteur.
3 — *Etat présent de l'Eglise.*

écrit-il au souverain pontife. C'est ce que le roi m'a accordé pieusement, sur la demande que je lui en ai faite, avant de quitter la France [1]. "

Quel n'était pas le respect de Mgr de Laval pour les saints canons de l'Eglise, pour ceux du concile de Trente, en particulier? C'est sur ces décrets qu'il s'appuie pour l'établissement de son séminaire, pour toutes ses ordonnances et pour la conduite de son Eglise, en général: il en fait la règle invariable de sa vie et de tous ses actes épiscopaux.

Mais il témoigne surtout de son respect et de sa soumission à l'Eglise, par l'observation la plus scrupuleuse de ses commandements.

" Il faisait tout son possible, dit le F. Houssart, nonobstant son grand âge et ses infirmités continuelles, pour observer tous les jours d'abstinence et de jeûne, tant ceux qui sont commandés par la sainte Eglise, que ceux qui s'observent par dévotion dans le séminaire. Et si Sa Grandeur a quelquefois cédé en cela à l'ordre des médecins et aux prières de MM. les supérieurs du séminaire, qui jugeaient qu'Elle devait faire gras, c'était pour Elle une grande mortification, et ce n'était que par une extraordinaire charité pour son cher séminaire et pour tout le Canada, qu'Elle donnait quelque chose à la nature pour l'empêcher de mourir si tôt.... "

Il avait pour le souverain pontife le respect le plus profond. Incapable de se rendre lui-même à Rome, il veut

1 — *Relatio Missionis Canadensis*, 1660.

être toujours représenté auprès du chef de l'Eglise, soit par quelque ami, comme Mgr Pallu, soit par quelque autre personnage distingué, comme le cardinal Spada. Il correspond avec le saint-siège avec une fidélité et une régularité qui nous étonnent, eu égard à la difficulté des communications, surtout à cette époque ; et il se tient ainsi toujours en rapport avec la source du pouvoir ecclésiastique.

La moindre faveur spirituelle que lui fait le saint-père, l'envoi de quelques reliques, par exemple, remplit son cœur de joie, et il ne tarit pas dans l'effusion de sa reconnaissance. Mais surtout, il se déclare prêt à obéir toujours et en toutes choses aux volontés du souverain pontife : " Quelque chose que m'ordonne de faire Votre Sainteté, écrit-il un jour, je suis prêt à écouter."

Toutes les vérités révélées de Dieu, tous les dogmes proposés à notre foi par la sainte Eglise, il les croyait du fond du cœur, à cause de l'autorité infinie de Dieu qui a parlé aux hommes.

Il était venu au Canada pour en instruire les infidèles et répandre partout le flambeau de la Foi. Il exerça cet apostolat avec un zèle admirable.

Non seulement il fonda le séminaire et entretint pendant longtemps à ses propres frais la plupart des curés de la colonie française, non seulement il envoya partout des missionnaires depuis l'Acadie et le Labrador jusqu'au delà des grands lacs, et depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique; mais il se fit lui-même apôtre, visitant en personne toutes les missions de son diocèse depuis le

Saguenay jusqu'au lac des Deux-Montagnes, afin d'annoncer partout les vérités de l'Evangile, et d'administrer les sacrements aux fidèles ; et cela, en n'importe quelle saison, même au milieu des hivers les plus rigoureux, par les chemins les plus dangereux et les plus pénibles, sans autre compensation pour tant de fatigues que la joie de sauver des âmes et de procurer la gloire de Dieu. Ne fallait-il pas une foi héroïque pour produire un pareil dévouement?

Mais ce qu'il croyait et ce qu'il prêchait, il le pratiquait lui-même. Les vérités de la Religion avaient tellement pénétré son esprit et toute sa conduite, qu'il ne vivait et n'agissait que par elles.

On sait quelle était sa dévotion pour la sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, et spécialement pour la sainte Vierge. " En fait de dévotion à Marie, dit M. de la Colombière, c'était un Anselme, un Ildefonse. Jamais prélat n'eut plus de soin de faire honorer cette reine des anges dans son diocèse, et d'inspirer son amour à ses diocésains [1]."

Il avait choisi le jour de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge pour être consacré évêque ; et c'est aussi l'Immaculée Conception qu'il adopta comme titulaire de sa cathédrale. Dans son séminaire, la veille de cette fête a toujours été un jour de jeûne d'obligation.

Voulons-nous avoir une idée de sa tendre piété envers Marie, citons ce qu'il dit d'un ouvrage du Vén. Jean

1 — *Eloge funèbre.*

Eudes, publié à Caen, et approuvé par le cardinal Louis de Vendôme, légat apostolique.

" Le Saint-Esprit ayant publié par les divines Ecritures et par la bouche des saints Pères les excellences du sacré cœur de sa très digne épouse, la bienheureuse Vierge, et ayant par ce moyen exhorté puissamment tous les fidèles à une dévotion et à une vénération singulière vers ce même cœur, ce livre, qui est fait pour allumer et enflammer de plus en plus cette dévotion avec celle du saint nom de Marie dans le cœur de ceux qui le liront, n'a pas besoin d'approbation, puisqu'il est conforme aux desseins de l'Esprit de Dieu.

" Aussi, notre prétention n'est pas tant de l'approuver, que de donner un témoignage public de l'estime très particulière que nous en avons conçue, après l'avoir lu soigneusement, et du désir que nous avons que la dévotion qu'il enseigne soit profondément gravée dans le cœur des chrétiens.

" Que le très aimable cœur de la mère de Dieu, qui est tout embrasé d'amour vers la divine Majesté et de charité pour tous les hommes, et son très auguste nom soient loués et honorés par tout le monde [1] ! "

On sait quelle était aussi sa dévotion pour les saints anges, pour l'eau bénite, pour les âmes du purgatoire. Le F. Houssart, qui fut son domestique durant plus de vingt ans, nous a fait entrer dans le secret de sa vie intime, et

1 — Approbation donnée le 23 décembre 1662.

révélé la foi vive, ardente et pratique dont l'âme du saint prélat était remplie.

" C'était chose admirable, dit-il, de voir 1° son assiduité à assister aux enterrements de toutes les personnes qui mouraient dans Québec, et son exactitude à offrir le saint sacrifice de la messe pour le repos de leur âme, aussitôt qu'il avait appris leur trépas ; 2° sa dévotion à recevoir et à conserver les rameaux bénits, à baiser son crucifix, l'image de la sainte Vierge, qu'il portait toujours sur lui et mettait la nuit sous son chevet, sa chaînette de l'esclavage, et son scapulaire qu'il portait aussi sur lui; 3° son respect et sa vénération pour les reliques des saints, le plaisir qu'il prenait à lire tous les jours dans la vie des saints, et à s'entretenir de leurs actions héroïques; 4° le saint et continuel usage qu'il faisait de l'eau bénite, en prenant à tout bout de champ, dans le cours de la journée, et à toutes les fois qu'il se réveillait la nuit, venant très souvent de son jardin à sa chambre exprès pour en prendre, en portant sur lui dans un petit bénitier d'argent qu'il avait fait faire exprès, lorsqu'il allait à la campagne.

" Sa Grandeur avait un si grand désir que tout le monde en prît, qu'Elle avait un soin tout particulier de voir Elle-même tous les jours s'il y en avait dans les bénitiers de l'église, d'y en mettre quand il y en manquait, et, pendant l'hiver, de peur que les bénitiers ne gelassent trop fort, et qu'on n'en pût prendre en entrant et en sortant de l'église, Elle les apportait Elle-même auprès de notre poêle tous les soirs, et les reportait le matin à quatre heures, quand Elle allait ouvrir les portes."

Admirable spectacle de foi, que celui de cet illustre descendant du premier baron chrétien, exerçant au Canada l'humble office de portier [1], allant tous les matins, lui évêque, ouvrir les portes de l'église, prenant soin des bénitiers, les apportant la nuit dans sa maison pour que l'eau ne se congelât pas, pendant l'hiver, et les reportant pieusement à l'église le matin ! L'importance qu'il attachait aux moindres fonctions ecclésiastiques, aux ordres sacrés les plus inférieurs, à l'efficacité de l'eau bénite et des sacramentaux en général, fait voir l'esprit de foi dont Mgr de Laval était pénétré.

Dieu a récompensé la piété de son serviteur. Si aujourd'hui le peuple canadien a une si grande dévotion pour les objets bénits par l'Eglise, si l'on ne croit pas entrer convenablement dans la maison de Dieu sans prendre de l'eau bénite, s'il n'y a pas une maison où l'on ne trouve suspendu quelque rameau bénit, si l'on rencontre partout une si grande dévotion à la croix, aux images, au chapelet de la sainte Vierge, si le peuple canadien, en général, fait célébrer tant de messes pour les âmes du purgatoire, n'est-il pas facile de rattacher toutes ces saintes pratiques aux premiers enseignements chrétiens qui retentirent autrefois sur les bords de notre grand fleuve, mais surtout aux enseignements et aux exemples du pieux fondateur de l'Eglise du Canada ?

L'humilité chrétienne et l'esprit de pauvreté découlent naturellement de la foi. Quand on est bien pénétré de la

1 — Pontificale romanum, *De ordinatione ostiarii.*

grandeur des perfections de Dieu, on ne cherche pas à s'élever en soi-même ; on s'anéantit, au contraire, sous le poids de ses propres misères ; on ne se compare aux autres que pour voir dans le prochain les dons que Dieu y a déposés, et en soi-même un abîme d'imperfections. Pour se rendre moins indigne de s'approcher de Dieu, on cherche à se détacher des choses de la terre et à pratiquer l'esprit de pauvreté.

Or, qui fut plus humble que Mgr de Laval, plus détaché de toutes choses ? Tout le bien qu'il pouvait faire, il le rapportait à Dieu, se considérant comme un vil instrument de sa divine majesté. Ce sentiment profond de sa propre indignité respire dans toutes ses lettres.

C'est le même sentiment qui le portait à se défier de lui-même, à recourir aux lumières des autres, à leur soumettre ses écrits et tout ce qu'il faisait, avec la simplicité d'un enfant. " Réformez ce mémoire, écrivait-il un jour aux MM. du séminaire, pour en faire quelque chose de bon ; ou bien, jetez-le au feu, si vous ne le trouvez bon à rien [1]."

" Jamais prélat, dit M. de la Colombière, ne fut plus ennemi de la grandeur et de l'élévation.... En méprisant la grandeur, il a triomphé de lui-même par une pauvreté digne des anachorètes des premiers siècles, dont il a fidèlement observé les lois jusqu'à la fin de ses jours.

" La grâce, ajoute-t-il, avait tellement pris dans le cœur du prélat la place des inclinations de la nature corrompue, qu'il semblait qu'il fût né avec une telle aversion pour les

1 — Lettre écrite de Paris le 9 juin 1687.

richesses, pour les plaisirs et pour les honneurs.... Si vous avez remarqué quels étaient ses habits, ses meubles, quelle était sa table, vous n'ignorez pas qu'il fut ennemi du faste et de l'éclat. Pas un pauvre curé de France qui ne soit mieux nourri, mieux vêtu, mieux meublé que n'était l'évêque de Québec.

" Bien loin d'avoir un équipage convenable à sa qualité et à sa dignité, il n'avait pas seulement un cheval à lui. Et lorsque, sur la fin de ses jours, son grand âge et ses infirmités ne lui permettaient pas de marcher, s'il voulait sortir, il lui fallait emprunter une voiture. Pourquoi cette épargne? Pour avoir un magasin garni de hardes, de souliers, de couvertures, qu'il distribuait gratuitement avec une bonté et une prudence vraiment paternelles. C'est un commerce qu'il n'a jamais interrompu, pour lequel il ne s'est jamais fié qu'à lui-même, et dont il s'est mêlé jusqu'à la mort [1]. "

" C'est bien l'homme du monde le plus austère et le plus détaché des biens de la terre, écrit Marie de l'Incarnation. Il donne tout, et vit en pauvre; et l'on peut dire avec vérité qu'il a l'esprit de pauvreté. Ce ne sera pas lui qui se fera des amis pour s'avancer et pour accroître son revenu; il est mort à tout cela.... Il pratique cette pauvreté en sa maison, en son vivre, en ses meubles, en ses domestiques; car il n'a qu'un jardinier, qu'il prête aux pauvres gens, quand ils en ont besoin, et un homme de chambre [2]...."

1 — *Eloge funèbre.*
2 — *Lettre historique*, 17 septembre 1660.

II

L'espérance de Mgr de Laval n'était pas moins vive ni moins héroïque que sa foi. Bien qu'il s'estimât indigne des biens futurs, il avait pourtant une vive confiance de les obtenir par la miséricorde de Dieu et par les mérites de Jésus-Christ.

C'est la ferme espérance de ces biens éternels qui, dès les premières années de son enfance, le portait à mépriser les biens de la terre, puis à renoncer au brillant avenir qu'ouvrait devant lui la mort de ses deux frères aînés, et à céder à son frère cadet tous ses titres avec le patrimoine de sa famille.

Ce détachement, au lieu de diminuer avec le temps, alla toujours croissant en lui avec les années. Il se développa d'une manière merveilleuse à l'ermitage de Caen, où M. de Bernières lui apprit si bien à mépriser la terre pour le ciel. Devenu évêque, Mgr de Laval parvint à se dégoûter de toutes les choses terrestres, et à placer au ciel tous ses désirs et toutes les aspirations de son cœur.

C'est l'espérance du ciel qui le soutenait au milieu de ses immenses travaux. Il se réjouissait même au sein des épreuves et des souffrances, en pensant à la récompense promise par Notre-Seigneur dans le saint évangile.

Sur la fin de sa vie, lorsque sa santé se fut gravement altérée, lorsque des douleurs aiguës lui arrachaient des soupirs et des gémissements, et que son corps, couvert d'infirmités, inclinait vers sa ruine, il n'oubliait pas que,

si sa maison terrestre tombait en dissolution, il avait à espérer après sa mort une habitation magnifique et une demeure éternelle dans le ciel. Il faisait tous les jours sa préparation à la mort, humblement soumis à la volonté de Dieu, et ne perdant pas de vue ce redoutable passage que sa confiance en Dieu lui faisait envisager avec joie.

" Je ne fais que relever d'une maladie que l'on croyait mortelle, écrivait-il un jour à M. Boudon, et elle a été précédée trois mois auparavant d'une autre qu'on ne croyait pas moins dangereuse : ce qui nous fait connaître que notre fin n'est pas éloignée. C'est en cet état qu'on reconnaît la vérité qu'il n'y a que Dieu seul, et que tout le reste n'est rien que pur néant. Souvenez-vous toujours de moi en sa sainte présence, et lui demandez, et à sa sainte Mère, les grâces qui nous sont nécessaires pour nous disposer à bien mourir. "

Son espérance lui inspirait le plus parfait abandon à la sainte volonté de Dieu, au milieu de tous les événements de la vie, se reposant en la divine Providence comme un enfant dans les bras de sa mère. " Il nous faut laisser conduire à la providence de Dieu, " écrivait-il à M. Tremblay. " Dieu soit béni de tout ! " disait-il à M. Boudon.

Et cet abandon, qu'il exprimait ainsi de bouche, il l'avait bien dans le cœur, celui qui, après s'être démis de l'administration de son diocèse, ayant demandé, comme une faveur, d'aller mourir dans sa chère Eglise de la Nouvelle-France, et éprouvé un refus, allait se prosterner devant le saint sacrement, et récitait un *Te Deum* pour remercier Dieu du grand sacrifice qu'il venait d'exiger de lui.

C'est dans ces sentiments de résignation à la volonté de Dieu qu'il traversa toutes les épreuves de sa carrière épiscopale. Elles furent souvent bien pénibles, ces épreuves, et lui vinrent quelquefois de ceux qui avaient été ses meilleurs amis, comme dans le cas de M. de Mésy, ou de personnages pour lesquels il professait la plus grande vénération, comme dans le cas de Mgr de Saint-Valier. Le bon Dieu agit de la sorte avec ses âmes d'élite, et Mgr de Laval avait été jugé digne de cette faveur de la divine Providence.

Il écrivait un jour à M. Boudon : " Priez Notre-Seigneur et sa sainte Mère, tous les saints anges et saints patrons de cette Eglise, que nous puissions faire un bon usage des croix dont il plait à Notre-Seigneur de faire une large part à notre pays et spécialement à toute l'Eglise.... Notre-Seigneur est aimable en tout ; et en prenant tout de sa divine main, nous jouirons toujours d'une paix que les hommes ne nous peuvent ôter.

L'espérance de Mgr de Laval et son grand abandon à la divine Providence ne venaient pas de l'inertie ou de l'insensibilité. C'était une espérance active, toujours appuyée sur les promesses de Dieu et sur les grâces accordées à la prière. " Ce pays, disait-il un jour, en parlant du Canada, ne peut pas subsister sans un effet extraordinaire de la puissance divine, que l'on ne doit pas se promettre, bien que nous devions l'espérer de sa bonté.."

Nul ne fut plus homme de prière que Mgr de Laval : nous le verrons tout à l'heure, à propos de sa piété et de

son tendre amour pour Dieu. Nul ne comprit mieux que lui cette parole consolante des saintes Ecritures : *Gratiam et gloriam dabit Dominus* [1]. La gloire, comme fin de l'homme ; la grâce, comme moyen d'y arriver : Dieu accorde tout cela à la prière fervente.

III

L'amour de Dieu, ainsi que la piété, qui, d'après saint François de Sales, n'en est que la perfection et la flamme, étaient à un degré vraiment héroïque dans l'âme de Mgr de Laval. Ah ! comme il aimait Dieu tendrement, comme il le mettait dans son estime et dans son affection au-dessus de toutes les créatures, celui qui avait tout quitté pour le suivre, pour venir prêcher en Amérique la gloire de son nom, et faire connaître sa bonté à des peuples infidèles encore assis à l'ombre de la mort !

" Pour obéir à la voix de Dieu, dit M. de la Colombière, il quitte un des climats les plus doux et les plus tempérés, le royaume du monde le plus florissant et le plus poli, où sa vertu est connue, et où l'on est disposé à la couronner, pour venir dans un pays des plus rudes et des plus incommodes, dans un pays dont les habitants ne sont connus que par leur barbarie, où il y a des travaux immenses à essuyer et des occasions sans nombre de souffrir.... Il y vit dans une entière séparation de son illustre parenté, dans un parfait oubli de sa maison, qui est une des plus

1 — Ps. LXXXIII, 12.

grandes du royaume, et dans l'exercice du zèle et de la pauvreté apostolique [1]."

" Celui qui m'aime, dit Notre-Seigneur, observe mes commandements [2]." Le pieux prélat ne se contentait pas d'observer scrupuleusement la loi de Dieu, dans toutes ses parties, il pratiquait aussi, autant que la faiblesse humaine peut le permettre, les conseils évangéliques. Il s'était consacré à Dieu corps et âme, et lui avait donné toutes ses pensées, ses actions, ses travaux, toutes les affections de son cœur.

Il avait en horreur le péché, qu'il détestait comme l'ennemi de Dieu et le meurtrier de Jésus-Christ. Il s'efforçait d'éviter les plus petites fautes ; et, afin de se purifier de plus en plus de celles qu'il avait pu commettre, il se confessait tous les jours, avant la messe [3], de peur d'apporter quelque souillure au saint autel.

Sa piété était comme une flamme qui ne cherchait qu'à se répandre au dehors. Elle se manifestait surtout par la ferveur de ses prières et son assiduité à l'oraison.

Ceux qui vivaient avec lui ont témoigné avec quelle ardeur il priait et faisait ses oraisons jaculatoires, les yeux et les mains levés vers le ciel. Ils ont pu le voir, comme un ange, devant le saint sacrement, et surtout à l'autel, pendant qu'il célébrait le saint sacrifice. Ils ont attesté qu'en le voyant ils ne pouvaient retenir leurs larmes, et

1 — *Eloge funèbre.*
2 — Jean, XIV, 21.
3 — Lettre du F. Houssart.

qu'en l'entendant réciter ses prières, ils se sentaient eux-mêmes élevés vers Dieu et pénétrés de son amour [1].

" Je n'ai garde d'entreprendre, dit le F. Houssart, de parler de la haute contemplation et de l'union continuelle que Monseigneur avait avec Dieu. Ce sont pour moi lettre close, et je dois me contenter d'admirer ces voies sublimes et élevées dans lesquelles Dieu l'a conduit."

Voulons-nous avoir un exemple de la grande piété dont le cœur du prélat était embrasé, de son horreur du péché pour lui-même et pour les autres, du désir ardent qu'il avait de faire tout ce qui dépendait de lui pour le faire disparaître de la face de la terre, rappelons un fait déjà mentionné.

Un jour, — c'était peu de temps avant de mourir — étendu sur son lit de souffrances, il songe à ses enfants du séminaire. Comme autrefois la mère de saint Louis, qui ne redoutait rien tant pour son fils que de lui voir commettre un péché mortel, il ne craint qu'une chose pour cette institution, c'est de la voir dévier du sentier de la vertu.

Dieu lui inspire alors la généreuse résolution de s'offrir lui-même en sacrifice, pour porter la peine de tous les péchés du séminaire. Il conjure le Seigneur de l'exterminer, lui tout seul, et d'épargner toutes les autres personnes de cette sainte maison. Il le prie d'extirper entièrement le péché de cette institution, qu'il a fondée au prix de tant de

1 — Lettre du F. Houssart.

sacrifices, et d'y maintenir jusqu'à la fin des siècles le très saint amour et le véritable culte de Dieu, de la sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, et des saints anges.

Sa prière fut exaucée, au moins par le redoublement de ses souffrances, qui devinrent excessives à partir de ce jour jusqu'à sa mort.

"Nous avons tout lieu de croire, dit le F. Houssart, témoin du sacrifice, qu'il nous a acquis par ses souffrances des grâces particulières pour éviter le péché et pour pratiquer la vertu."

Puis il ajoute: "Quand il me revient en la mémoire l'accent et la ferveur avec lesquels Sa Grandeur prononçait ces paroles et beaucoup d'autres pleines de feu et d'amour, les yeux et les mains élevés vers le ciel, avec des sentiments extraordinaires d'humilité et de mépris de soi-même, et des retours d'une véritable confiance en Dieu, nonobstant, disait-Elle, sa très grande indignité, j'en ai le cœur si pénétré, que je ne puis retenir mes larmes. Je souhaitais pour lors que toutes les personnes du Canada eussent pu entendre, chacune, une seule de ses paroles, pour en être tout embrasées; car ces paroles étaient capables de pénétrer, d'attendrir et d'enlever les cœurs même les plus endurcis."

Nous avons un autre exemple de la charité dont le cœur du prélat était rempli, dans la patience héroïque avec laquelle il endura pendant plus de vingt ans les plus grandes souffrances, et dans sa parfaite résignation à la volonté de Dieu.

Un jour, pendant qu'on pansait une plaie de sa jambe, il souffrait des douleurs telles que tout son corps en frémissait. Le frère infirmier, touché de compassion, lui dit : " Eh bien, monseigneur, que voulez-vous que nous fassions ? Que mettrons-nous sur votre plaie ? " — Le serviteur de Dieu, avec un accent tout empreint de l'amour divin, et les mains jointes, lui répondit : " Mon frère, je ne veux que Dieu ; faites tout ce qu'il vous plaira, et ce que vous jugerez bon [1]. " — Paroles vraiment dignes de celui qui, durant toute sa vie, n'avait professé d'autre maxime que celle de son pieux ami Boudon : *Dieu seul !*

C'est par la prière, surtout, que Mgr de Laval exprimait le grand amour de Dieu dont son cœur était rempli. Elle était vraiment son pain quotidien.

A deux heures du matin, en hiver comme en été, il était debout. Il se hâtait de s'habiller, puis restait en prière jusqu'à quatre heures, profitant de ce temps où tous les fidèles de sa ville étaient en repos, pour s'offrir, et les offrir avec lui, en holocauste au Seigneur. Il fit cela durant plus de quarante ans ; et ce n'est que dans les dernières années de sa vie qu'il consentit à se lever à trois heures.

A quatre heures, il se rendait à l'église, sa lanterne à la main, ouvrait les portes, et sonnait lui-même sa messe, qu'il disait à quatre heures et demie pour les pauvres journaliers.

Il ne manquait jamais de monter au saint autel, malgré

1 — Lettre du F. Houssart.

les grandes souffrances que lui faisaient endurer les plaies et les ouvertures qu'il avait aux pieds et aux jambes.

Après sa messe, Mgr de Laval restait encore en prière, à la sacristie, jusqu'à sept heures, n'ayant, dit le F. Houssart, d'autre feu pour se chauffer, durant les plus grands froids, que celui du réchaud dont il s'était servi pour dire la sainte messe.

Il donnait encore une grande partie de la journée à la prière; mais, comme il dormait peu la nuit, il était obligé de réciter son bréviaire et son chapelet, et de faire ses lectures spirituelles, en marchant, afin de ne point s'assoupir. Il se promenait ainsi, en hiver, dans sa chambre, en été, dans les allées de son petit jardin, édifiant ceux qui avaient le bonheur de le voir, par la grande piété avec laquelle il remplissait ses devoirs envers Dieu.

Le soir, il était toujours le dernier à se coucher, au séminaire, comme il était le premier à se lever le matin. " Il ne se mettait jamais au lit, dit le F. Houssart, qu'il n'eût dit et ne se fût acquitté de tous ses offices, prières, lectures, chapelets, quelque tard qu'il fût, et quelque affaire qu'il eût eu à régler. "

Voilà la part de sa journée que le premier évêque de Québec donnait exclusivement à Dieu ; voilà de quel amour divin son cœur était embrasé.

Sa charité pour le prochain n'était pas moins admirable ; ou plutôt, elle n'était que la conséquence toute naturelle de l'autre.

IV

" On ne peut aimer Dieu sans aimer le prochain, " dit l'apôtre saint Jean [1]."

Mgr de Laval avait une charité sans bornes pour les malades et pour les infirmes. A Québec, comme il avait fait à Caen, il les visitait, les consolait, leur rendait les services les plus répugnants à la nature.

" A peine est-il arrivé de France pour la première fois, dit M. de la Colombière, qu'il vole au secours des pauvres de l'hôpital. Leur ressemblance avec le Fils de Dieu, dont ils sont les plus vives images, est pour lui un aimant auquel il ne peut résister. Nulle prière, nulle considération ne peut l'empêcher de se loger au bout de leur salle, d'aider tous les jours à faire leurs lits, et à leur rendre tous les services les plus abjects [2]. "

Son dévouement héroïque était une prédication à laquelle il était difficile de résister. Un jour, à l'Hôtel-Dieu de Québec, trente malades hérétiques qui y avaient été reçus furent tellement touchés de la charité du serviteur de Dieu, qu'ils abjurèrent leurs erreurs, et entrèrent dans le sein de l'Eglise [3].

" On l'a vu, dit encore M. de la Colombière, dans un vaisseau, où il se comportait en François-Xavier, où, en traitant les matelots et les passagers, il les nettoyait de

1 — 1 Jean, IV, 20.
2 — *Eloge funèbre.*
3 — Lettre de Mgr de Laval à la Propagande, 25 octobre 1665.

leurs vermines et respirait le mauvais air et l'infection qu'ils exhalaient; on l'a vu se défaire en leur faveur de tous ses rafraîchissements, et leur donner jusqu'à son lit, ses draps, ses couvertures. Pour leur administrer les sacrements, il ne craignait pas d'exposer sa vie et celle des personnes qui lui étaient les plus chères."

Et cependant, en reconnaissance de tant de dévouement, il n'éprouva souvent que des duretés. "On l'a vu, dans ce même vaisseau, ajoute M. de la Colombière, traité avec autant d'indignité et de mépris que le dernier des matelots [1]."

Sa tendresse pour les pauvres était toute paternelle. "C'est un homme saint, écrivait Marie de l'Incarnation, le père des pauvres et du public. C'est un autre Thomas de Villeneuve pour la charité et pour l'humilité, car il se donnerait lui-même pour cela. Il ne réserve pour sa nécessité que le pire.... Il donne tout, et vit en pauvre; et l'on peut dire avec vérité qu'il a l'esprit de pauvreté [2].

Il voyait dans les pauvres les membres souffrants de Jésus-Christ, et leur consacrait toutes les ressources de sa mense épiscopale, dont il ne gardait rien pour lui.

"Nonobstant les dettes, les pertes, les incendies, et toutes les grandes disettes du séminaire, où il avait la meilleure part, dit le F. Houssart, il ne manquait pas de donner aux pauvres, tous les ans, la valeur de quinze cents et deux mille livres."

1 — *Eloge funèbre.*
2 — *Lettre historique*, 20 octobre 1663.

" Pendant les trois premières années de son épiscopat, dit M. de la Colombière, il distribua par ses mains ou par les mains d'autrui, secrètement, dix mille écus à ses ouailles. "

Il menait la vie la plus frugale, afin d'économiser pour les pauvres, et surtout de leur procurer des vêtements.

" Un jour, au plus fort de l'hiver, il trouve dans les rues de Québec, dit M. de la Colombière, un petit garçon ayant les pieds nus et le reste du corps fort mal habillé. Touché de cet objet, que sa foi lui représente comme le très saint enfant Jésus, il amène cet enfant dans sa chambre, il lui lave les pieds et les baise avec tendresse. Puis il les chausse de son mieux, l'habille des pieds jusqu'à la tête, fait un paquet de ses haillons, et le congédie après l'avoir comblé de mille caresses [1]. "

Dans une autre occasion, le séminaire, qui venait de passer au feu pour la seconde fois, avait besoin de cent écus pour achever quelques travaux indispensables. Le saint évêque, qui lui avait déjà donné tous ses biens, ne voulut pas frustrer les pauvres des aumônes qu'il avait coutume de leur distribuer. Dans la crainte que le séminaire ne lui demandât ces cent écus, il envoya secrètement le F. Houssart acheter cent peaux de chevreuil, et il en fit la distribution à ses pauvres avec une joie indescriptible, profitant de l'occasion pour faire pénétrer dans leurs cœurs des semences fécondes de vertus.

1 — *Eloge funèbre.*

" Il ne se contentait pas, en effet, dit le F. Houssart, de soulager les pauvres dans leurs besoins corporels, il voulait que ses aumônes remédiassent aux besoins de leurs âmes, et leur fussent une aide pour servir Dieu et éviter le péché."

Vers la fin de sa vie, il se plaignait amèrement de n'avoir plus rien pour assister les malheureux. " Il m'est impossible, disait-il, de vivre plus longtemps, si je ne puis soulager les membres de Jésus-Christ."

Et de fait, il mourut six mois après, la vie lui étant devenue intolérable, parce qu'il voyait la misère d'autrui, sans pouvoir y remédier. Il avait tout donné ; et l'on ne trouva chez lui, après sa mort, absolument rien dont on pût disposer en faveur des pauvres.

" O âme généreuse et compatissante, a dit un orateur distingué, on a bien pu écrire de vous avec vérité que vous donniez aux pauvres avec plus de joie que les pauvres n'en avaient à recevoir [1]."

Dans ses visites épiscopales, chaque village était témoin de sa charité. Il entrait dans les huttes sales et infectes des sauvages, les visitait l'une après l'autre, consolant les malades, distribuant des aumônes, et parlant à tous avec la tendresse d'un père. Sa bonté touchait même les Iroquois infidèles, dont plusieurs devenaient doux comme des agneaux.

Il poussa un jour la charité jusqu'à prendre chez lui et garder dans sa maison un pauvre petit sauvage qui fré-

1 — Discours de M. l'abbé Taschereau, *200e anniversaire de l'arrivé de Mgr de Laval au Canada.*

quentait la classe de sixième chez les RR. PP. jésuites. Il le combla de marques de tendresse ; et, laissant de côté tout ce que pouvaient avoir de répugnant les mœurs de ce sauvage, pour ne voir en lui que l'image de Jésus-Christ, il lui donna tous les soins de la plus douce hospitalité [1].

Il aimait ses prêtres avec tendresse, les regardant comme les coopérateurs de son zèle ; et il n'avait pas de plus grande jouissance, dit Latour, que lorsqu'il les voyait arriver chez lui avec les insignes de leur apostolat : une vieille soutane déchirée, un chapeau tout usé, de gros souliers chargés de boue. Il reconnaissait alors en eux ses enfants de prédilection, et de véritables apôtres.

" La joie éclatait sur son visage, lorsque ses curés venaient loger chez lui, avec la confiance d'un enfant qui entre dans la maison paternelle. Il voyait ces hommes que le climat et le travail avaient exténués, et qui portaient sur leur visage le témoignage écrit de leur zèle. Il courait à eux, il les embrassait et les comblait de caresses, entrait dans le plus menu détail de leurs peines, et s'épuisait pour les soulager dans leurs besoins [2]."

1 — *Relation du P. Dablon*, 1672.
2 — Latour, p. 38.

CHAPITRE QUINZIÈME

—

Portrait de Mgr de Laval : le chrétien. — Vertus cardinales du premier évêque de Québec ; sa prudence, sa justice, sa force et son esprit de mortification.

Les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité, brillaient au front de Mgr de Laval d'un radieux éclat. Elles projetaient une vive lumière sur les vertus cardinales qu'il pratiquait, ces vertus qui règlent et ordonnent la conduite de l'homme, et gouvernent tous les actes de sa vie.

" *Dicite justo quoniam benè.* Dites au juste : BIEN [1]." Ce message que Dieu envoya autrefois au juste par le prophète Isaïe, s'appliquait naturellement à Mgr de Laval. Tout en lui était si bien ordonné, chaque faculté était si bien à sa place et maîtresse d'elle-même, la prudence, la justice, la force et la mortification réglaient si parfaitement toute sa conduite, qu'en le voyant on ne pouvait s'empêcher de dire : Quel homme juste, quel homme de bien !

---

1 — Texte d'Isaïe, III, 10, tel que traduit par le P. de Grenade, *Guide des pécheurs*, préface.

I

La prudence chrétienne lui fit toujours choisir les moyens les plus surs de servir Dieu, de sauver son âme et de procurer le salut du prochain. Dès sa jeunesse, on le vit, sous l'inspiration de l'Esprit saint, renoncer généreusement à tous les avantages humains que lui offraient sa haute naissance et son patrimoine, pour entrer dans l'état ecclésiastique, afin de s'y livrer exclusivement à la seule affaire vraiment importante.

Plus tard, il embrasse le sacerdoce, non pas pour y vivre à son aise, mais pour s'y dévouer à tous les sacrifices.

Devenu prêtre, il donne des preuves de sa grande prudence, en rétablissant l'ordre et la régularité dans un hôpital, ainsi que dans une maison religieuse de la ville de Caen. On conçoit dès lors une si haute idée de sa sagesse, qu'il est jugé digne, malgré son jeune âge, d'être nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France.

C'est surtout dans cette mission difficile qu'il donne la mesure de sa rare prudence, en marchant avec calme et sang-froid au milieu de toutes les difficultés, ne reculant devant aucun obtacle, et sachant toujours proportionner les moyens au but qu'il veut atteindre.

Tous recourent à lui pour recevoir ses conseils. Mais lui, de son côté, se défiant de ses propres lumières, ne manque jamais de recourir aux conseils des autres, de consulter ses grands vicaires, son chapitre, et même ses curés, qu'il traite avec une bonté toute paternelle, afin de procurer

ainsi, avec douceur et avec force, le bon gouvernement de son diocèse. " Le prélat, écrivait un jour M. de Maizerets, ne faisait rien de considérable que de concert avec nous tous [1]. "

Bien plus, dans les affaires ordinaires de la vie, il ne dédaigne pas de prendre l'avis même de ses serviteurs.

" Nonobstant ma grossièreté, mon ignorance et toutes mes mauvaises qualités, écrit le F. Houssart, il me consultait, demandait mes avis, me priait, quoique je ne fusse que son valet, me déférait et familiarisait avec moi. C'est ce qui faisait l'étonnement des personnes qui ont connu le grand mérite, les grandes lumières et la profondeur des connaissances qu'avait Sa Grandeur. C'est aussi ce que je ne puis expliquer. Et quand même je le pourrais, j'y aurais bien de la peine ; car, quand je pense seulement à ces manières si tendres, si charitables, si humbles et si déférentes de Sa Grandeur à mon égard, j'en ai le cœur si attendri, que je m'en expliquerais mieux par mes larmes que par mes paroles. "

Après cela, on comprend facilement l'estime et la vénération dont il était entouré. Personne ne fut jamais mieux obéi que lui. Tous les membres de son clergé, fortifiés par la sagesse de sa direction, étaient, pour ainsi dire, sous sa main, formant à Québec une communauté dont il était l'âme, et au sein de laquelle il résidait lui-même en personne, pour observer le premier les règlements qu'il avait faits.

1 — Latour, p. 34.

Il y était un véritable oracle par sa prudence, jointe à la plus aimable simplicité. " Nous l'avons vu, dit Charlevoix, dans ses dernières années, conservant encore cette simplicité évangélique, qui rendait si respectables les premiers successeurs des apôtres [1]. "

II

La justice chrétienne, il la pratiqua parfaitement, en remplissant à un degré héroïque ses devoirs envers Dieu, envers lui-même et envers le prochain.

Il rapportait toujours fidèlement à Dieu l'exercice de toutes les facultés de son âme et de son corps; se tenant toujours en sa présence, malgré les grandes occupations de son ministère, faisant de longues prières, rendant à Dieu ce qui lui appartient, ne vivant que pour lui et pour sa gloire, et lui offrant habituellement sa propre vie en sacrifice.

Lui-même, personnellement, il se regarda toujours comme un misérable pécheur, et se traita comme tel par les plus rudes austérités de la pénitence.

Jamais homme ne fut plus juste que lui envers le prochain. Nous voyons, dans quelques-unes de ses lettres, qu'il recommande avec soin au séminaire de ne pas trop s'engager dans les dettes, et d'acquitter celles que l'on a déjà contractées. Il recommande aussi de payer les siennes. Il veut que les messes de fondation sur les seigneuries de sa famille ou sur ses abbayes soient fidèlement acquittées.

1 — *Vie de la Mère de l'Incarnation.*

Il a soin de ses prêtres, comme un père a soin de ses enfants, prenant garde qu'ils ne compromettent inutilement leur santé, s'efforçant, soit au moyen de la dîme, soit par les gratifications royales, soit même par ses propres ressources personnelles, de leur procurer une honnête subsistance, établissant aussi dans ce but son séminaire, afin qu'ils y trouvent toujours un refuge assuré en maladie et sur leurs vieux jours.

Puis, quand son successeur, pour répondre aux nouvelles exigences des temps, croit devoir entreprendre de réformer le système de cures unies au séminaire, ce n'est pas tant de la destruction de son œuvre qu'il s'afflige, que de voir les prêtres privés désormais de leur refuge naturel, sans ressources certaines, ruinant et perdant leur santé, sans avoir rien d'assuré pour leur vieillesse.

Son esprit de justice répugnait à tout ce qui sentait l'arbitraire et l'oppression. Nous l'avons vu, au Conseil souverain, soutenir noblement la cause du procureur général Bourdon et des conseillers injustement destitués par Mr de Mésy. Ce fut toujours sa disposition de prendre la part du faible contre l'oppression des puissants.

Jamais pasteur ne fut plus fidèle que lui à remplir les devoirs de sa charge, entreprenant les voyages les plus difficiles pour prêcher l'évangile aux sauvages, leur administrer les sacrements, et leur prodiguer tous les soins d'un véritable père. A l'exemple de l'apôtre saint Paul, il se regardait comme " le débiteur de tous [1]."

1 — Rom., I, 14.

III

Quant à la vertu de force, il la posséda, certes, à un degré héroïque, celui qui, dès le bas âge, réussit à se vaincre soi-même, et fit à Dieu le sacrifice de son *corps* et de son âme par le renoncement chrétien.

Au Canada, il exerça les fonctions de sa charge épiscopale avec un courage indomptable, soutenant vigoureusement l'autorité du saint-siège contre les prétentions de l'archevêque de Rouen, travaillant avec un dévouement infatigable à la conversion des sauvages, s'exposant aux fatigues de voyages incessants à travers les neiges et par des chemins presque impraticables, luttant avec une énergie invincible contre la traite de l'eau-de-vie, s'opposant comme un mur d'airain au mauvais vouloir des autorités civiles, et, quand les moyens de douceur et de tolérance étaient épuisés, recourant aux foudres de l'Eglise pour faire respecter les droits de la conscience.

S'agissait-il d'une entreprise utile à la gloire de Dieu, il la poursuivait avec une fermeté indomptable, et rien ne l'arrêtait, ni les considérations de l'amitié, ni les menaces de ses ennemis, ni même aucun péril de mort.

Le caractère de Mgr de Laval, c'était l'énergie de la volonté ; et son esprit, celui d'Elie et de Jean-Baptiste. " Il fallait ici, dit Marie de l'Incarnation, un homme de cette force."

" Notre prélat, ajoute-t-elle, est très zélé et inflexible : zélé pour faire observer tout ce qu'il croit devoir augmen-

ter la gloire de Dieu ; et inflexible pour ne point céder en ce qui y est contraire. Je n'ai point encore vu de personnes tenir si ferme que lui en ces deux points [1]. "

Il ne reculait, en effet, devant aucune considération, quand il croyait voir la volonté de Dieu dans l'exercice de son ministère. D'un esprit hardi et décidé, quand, après avoir pris les moyens de prudence chrétienne, il était persuadé que Dieu lui demandait telle ou telle mesure, il portait à l'accomplissement de son devoir la vaillance et l'intrépidité que ceux de sa race avaient si souvent portées sur les champs de batailles pour la défense de la Religion et de la pâtrie.

Il semble qu'il avait toujours présentes à l'esprit ces paroles de son ancien maître, M. de Bernières : " Il vaut mieux n'être pas évêque, que d'être un évêque humain [2]; " c'est-à-dire, que de forfaire à son devoir par respect humain, ou par complaisance humaine.

IV

Il nous reste à considérer en Mgr de Laval l'homme de pénitence et de mortification. C'est par la pénitence la plus austère qu'il travailla toute sa vie à dominer les mauvais penchants de la nature, et parvint à acquérir cette parfaite possession de lui-même qu'on admirait dans toute sa conduite.

1 — *Lettre spirituelle 90e.*
2 — Latour, p. 29.

Il pouvait bien dire avec l'apôtre saint Paul : " Je châtie mon corps, et je le réduis en servitude [1] ; " car il portait presque habituellement le cilice, malgré sa complexion délicate et sensible, et en dépit des souffrances et des infirmités dont il était accablé.

Le F. Houssart, qui nous apprend ce fait, ne le constata lui-même, pour ainsi dire, qu'à la dérobée, car le serviteur de Dieu prenait tous les moyens possibles de cacher ses mortifications.

" Il cherchait tous les jours, dit-il, les moyens qu'il pouvait s'imaginer pour se procurer des douleurs et des souffrances ; comme, par exemple, de porter le cilice, et de le quitter tous les soirs en cachette, de peur que je ne le visse, en pansant le cautère qu'il avait au bras. Sur ses dernières années qu'il ne pouvait agir, il le portait jour et nuit, et avait grand soin que je ne le visse pas en pansant son cautère. Quand il était déchiré, il le raccommodait lui-même, et avait toujours pour cela du fil et des aiguilles ; et quand il s'y engendrait de la vermine, il le lavait lui-même dans de l'eau chaude, et tout cela en cachette. "

Malgré le soin qu'il prenait de cacher ses mortifications, il communiqua le feu sacré de la pénitence à tout son clergé. Nous voyons, par une lettre de M. Tremblay aux MM. du séminaire, que ce digne prêtre envoyait au Canada, en 1694, deux douzaines de *disciplines*. Il envoyait en même temps un ouvrage du général des jésuites sur le

1 — 1 Cor., IX, 27.

Probabilisme, et plusieurs livres contre le *Jansénisme*, qu'il appelait une *pernicieuse doctrine*.

Voilà quel était déjà, à cette époque, le clergé du Canada, un clergé instruit, éclairé, au courant des études théologiques, éloigné des doctrines jansénistes, mais surtout un clergé formé à l'image de son pieux fondateur, et aimant sincèrement la pénitence.

Mgr de Laval vivait de la manière la plus austère [1]. Il couchait habituellement sur la dure; et s'il s'apercevait que, par pitié pour ses infirmités, on avait mis une paillasse sous son matelas, il attendait que son domestique fût parti, ôtait lui-même le matelas, et couchait sur la paillasse. Le matin, il remettait son lit comme il était, sans qu'il y parût rien.

Du reste, c'est lui-même qui tous les jours faisait son lit, balayait sa chambre, desservait sa table, lavait ses petits ustensiles. Il vivait comme le plus humble des séminaristes.

Ses repas étaient tout ce qu'il peut y avoir de plus simple et de plus frugal: un potage, qu'il s'efforçait de rendre le moins bon possible, en y versant beaucoup d'eau chaude; un peu de viande, qu'il voulait aussi gâtée que possible, sous prétexte qu'elle était plus tendre pour ses dents, et une croûte de pain, au contraire, la plus dure qu'il pouvait trouver; jamais de dessert.

" Pour son boire ordinaire, dit le F. Hous sart, ce n'était

1 — Tous les détails qui suivent sont tirés de la lettre du F. Houssart.

que de l'eau chaude un peu teinte de vin ; et chacun sait que Sa Grandeur ne prenait jamais ni liqueur, ni vin exquis, ni aucune mixtion de sucrerie, de quelle que sorte qu'elle puisse être composée, soit pour boire, soit pour manger, excepté que, sur ses dernières années, je gagnai de lui faire prendre tous les soirs, après son bouillon, qui était tout son souper, gros comme le pouce de biscuit, dans un peu de vin, pour l'aider à dormir.

" Je puis dire sans exagération que toute sa vie n'était qu'un jeûne continuel, car il ne déjeûnait point, et ne prenait tous les soirs que la valeur d'une légère collation. "

Cette vie étonnante de mortification ne nous rappelle-t-elle pas les austérités des plus grands saints de l'Eglise ? Ajoutons à cela les souffrances continuelles que lui faisaient endurer les plaies de ses jambes. Il acceptait ces douleurs avec une grande résignation, comme venant de la main de Dieu, ayant soin, cependant, de dissimuler un peu sa patience elle-même. Voilà pourquoi il accordait quelques plaintes à la nature. — "O mon Dieu, disait-il, que je souffre ! ayez pitié de moi, ô mon Dieu, Dieu d'amour ; ô Dieu de bonté, ô Dieu de miséricorde, faites-moi miséricorde. Votre sainte volonté soit faite, ô mon Dieu ! "

Non seulement Mgr de Laval supportait avec patience ses souffrances, mais il les aimait pour l'amour de Notre-Seigneur ; il aimait les plaies dont il était affligé, et qui lui causaient des douleurs très aiguës. En signe de cet amour, il baisait ses bandages avec une dévotion toute particulière, à chaque fois qu'il les ôtait, ou les mettait, comme un précieux instrument qui servait à le faire souffrir.

C'est avec le même esprit de mortification qu'il supportait toutes les contrariétés de la vie, et les inconvénients de chaque jour, lesquels, souvent, font souffrir les natures vives et sensibles encore plus que les maladies elles-mêmes. Rien de plus admirable que sa patience vis-à-vis de ses serviteurs.

" Ce n'a pas été une petite peine à Sa Grandeur, dit avec beaucoup d'humilité le F. Houssart, de se servir de moi si longtemps qu'Elle l'a fait, à cause de mes indocilités, des attachements à ma propre volonté, et des raisonnements contradictoires que je lui faisais, quand Elle exigeait quelque chose de moi qui ne me plaisait pas. Toute autre patience que la sienne se serait lassée, et m'aurait chassé cent fois d'auprès de sa personne...."

Que dirons-nous de sa grande pauvreté, fruit de son esprit de mortification ? Nous en avons déjà parlé à propos de son humilité.

" Il employait tout en aumônes et en œuvres pieuses, dit le F. Houssart ; et quand il avait besoin de quelque chose, comme habits, linge, etc., il le demandait au séminaire, comme le moindre de ses ecclésiastiques.

" Il était fort pauvre dans ses habits ; et j'avais peine à l'empêcher de s'en servir, quoiqu'ils fussent fort vieux, sales et rapiécés. Pendant vingt ans, il n'a eu que deux soutanes d'hiver, qu'il a laissées en mourant, l'une encore très bonne, l'autre toute rase et rapiécée. En un mot, il n'y avait personne au séminaire plus pauvre en habits...."

Voilà l'homme de pénitence et de mortification que la

divine Providence avait placé à la tête de l'Eglise du Canada.

M. de Bernières lui avait dit un jour: " Ce serait un grand malheur qu'un évêché empêchât d'être parfait chrétien [1]." Nous venons de voir à quel degré héroïque le pieux prélat pratiqua toutes les vertus chrétiennes; et nous avons pu admirer en Mgr de Laval le *parfait chrétien*, tel que le voulait M. de Bernières.

1 — Latour, p. 29.

CHAPITRE SEIZIÈME

—

Portrait de Mgr de Laval : l'évêque. — Vertus épiscopales de Mgr de Laval ; sa vigilance et son zèle apostolique.

Si nous essayons de dire ce que fut Mgr de Laval comme évêque, il n'y a qu'un mot qui nous semble propre à exprimer son mérite et ses travaux : il fut un véritable apôtre. Et c'est aussi le nom glorieux que n'hésite pas à lui donner son panégyriste, M. de la Colombière :

" En vérité, dit-il, c'est ici un apôtre. Jamais il n'y eut de désirs plus pressants de la gloire de Dieu et du salut des âmes ; jamais on ne sentit plus vivement cette sainte envie de convertir les pécheurs, de sanctifier les justes, de faire cesser les désordres, de faire régner les vertus. "

M. de la Colombière va plus loin. Il compare les travaux si pénibles du premier évêque de Québec aux supplices des martyrs. Le missionnaire qui dépense sa vie, pour ainsi dire, goutte à goutte, au service de Dieu, aurait-il, en effet, moins de mérite que le martyr qui verse son sang tout d'un trait pour confesser la foi de Jésus-Christ ?

" Croyez-moi, s'écrie-t-il, peuple du Canada, vous pouvez

vous glorifier de ce que votre Eglise a été plantée dans le sang de votre premier pasteur. Ses travaux, par leur longueur, ont égalé, s'ils n'ont pas surpassé, les supplices de bien des martyrs [1]."

Ceux qui ont charge d'âmes, en général, ne peuvent se contenter des vertus chrétiennes ordinaires ; ou plutôt ces vertus, fidèlement pratiquées par les pasteurs des âmes, en produisent nécessairement d'autres qu'on appelle vertus apostoliques.

A plus forte raison, les évêques, que " Dieu a placés pour gouverner son Eglise [2]," doivent-ils être animés de ces vertus, que l'Apôtre recommandait tant à son disciple Timothée, ce grand évêque des premiers siècles : " Sois vigilant, lui disait-il, ne recule devant aucun travail, fais l'œuvre d'un apôtre [3]."

Les vertus proprement épiscopales peuvent se réduire à deux, principalement, la vigilance et le zèle apostolique.

I

Tout fidèle, en effet, doit voir dans l'évêque de son diocèse, celui " qui doit le conduire, de la part de Dieu, et le placer dans de bons et sains pâturages [4]." L'évêque a été chargé de ce soin. Comme le chef suprême de l'Eglise, quoique à un degré inférieur, " il a la garde des pâturages

1 — *Eloge funèbre.*
2 — Act., XX, 28.
3 — 2 Tim., IV, 5.
4 — Ps. XXII, 1.

de la vie éternelle et des fontaines sacrées ; il doit prendre soin des brebis qui lui sont confiées et les protéger contre les loups [1]. "

Il doit donc veiller sur son troupeau, lui procurer la nourriture saine et fortifiante de la parole de Dieu, l'abreuver à la source pure des sacrements, et surtout le défendre contre les loups, c'est-à-dire, contre tous les ennemis de la foi et des mœurs.

La vigilance pastorale est une des raisons que l'Apôtre nous indique pour motiver notre obéissance : " Obéissez, dit-il, à vos supérieurs, et soyez-leur soumis ; car se sont eux qui veillent comme devant rendre compte de vos âmes [2]. "

Or, quel évêque fut jamais plus vigilant que Mgr de Laval ? A peine est-il arrivé au Canada, qu'il constate que la première chose à régler, c'est de faire reconnaître par tout le monde son autorité spirituelle. Il ne peut y avoir, en effet, deux bergers pour le même troupeau ; il faut que les brebis reconnaissent la voix de leur pasteur, et n'en écoutent point d'autre [3].

L'archevêque de Rouen et ses adeptes prétendent avoir juridiction sur la Nouvelle-France. Le vicaire apostolique, envoyé ici par le saint-siège, n'épargne rien, ni fatigues, ni voyages, ni luttes sans cesse renaissantes, pour s'opposer à des prétentions qui peuvent compromettre la paix de son

1 — Bréviaire romain, *Office* de S. Pierre-aux-liens, 1er août.
2 — Hébr., XIII, 17.
3 — Jean, X, 27.

Eglise ; et il n'a de repos que lorsque son autorité a été pleinement reconnue par toutes ses ouailles.

En même temps, il s'occupe de procurer à tout son troupeau la pure et saine doctrine du salut. Il fonde son séminaire, au prix des plus grands sacrifices personnels, afin d'y former pour le Canada des missionnaires instruits et dévoués. Les Missions étrangères, Saint-Sulpice, la Compagnie de Jésus, voilà les trois sources éminemment fécondes où il va puiser pour son troupeau les eaux salutaires de la prédication évangélique ; voilà les quartiers généraux d'où il tire les ouvriers qu'il envoie travailler à sa vigne.

La foi solide et éclairée du peuple canadien, son attachement au saint-siège, son dévouement inaltérable à la Religion et à toutes les bonnes œuvres sont encore le plus éclatant témoignage de la vigilance avec laquelle on lui a enseigné, dès le commencement, les voies du salut.

Il y a deux dangers, surtout, que redoute Mgr de Laval pour l'avenir de son Eglise, dès les premiers jours qu'il se trouve en contact avec les Canadiens : la désunion ou le manque de charité, et la traite de l'eau-de-vie. Sa vigilance n'épargne rien pour protéger son troupeau contre ces deux ennemis de la Religion.

Rappelons-nous la fidélité avec laquelle il prêcha toute sa vie la charité et l'union. *Un seul cœur et une seule âme !* telle était sa maxime favorite. A force de répéter ce précepte évangélique à son clergé et à ses fidèles, il réussit, malgré tant d'éléments de divisions qui existaient alors au

Canada, à faire de son Eglise une famille si unie et si généralement sainte, qu'elle fut citée un jour comme modèle dans une des chaires de Paris [1], et que Mgr de Saint-Valier, lorsqu'il la vit pour la première fois, en fut dans l'admiration.

Rappelons-nous aussi ses luttes incessantes contre la traite de l'eau-de-vie. Certes, il comprenait bien le devoir de la vigilance pastorale, le prélat qui se tenait toujours aux aguets pour protéger ses fidèles et surtout ses pauvres sauvages contre la cupidité et la rage des traitants, qui s'opposait comme un mur d'airain à tous ceux qui voulaient favoriser le commerce illimité des boissons enivrantes, et entreprenait jusqu'à trois voyages en Europe pour obtenir de la Cour protection contre les désordres.

Ce devoir de la vigilance, il l'exerça jusqu'à la fin, c'est-à-dire, jusqu'à ce que sa démission comme évêque de Québec eût été définitivement acceptée, non seulement par le roi, mais aussi par le saint-siège. On le voit, en effet, s'occuper activement des intérêts de son Eglise jusqu'à la consécration de son successeur, qui mettait fin à son administration.

Mais ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que, du moment qu'il se voit déchargé du fardeau de l'épiscopat, il se regarde aussi comme délivré, non pas de l'obligation de prier pour ses anciennes ouailles, et de leur donner le bon exemple en toutes choses, — obligation, du reste, qui

1 — Voir plus haut, p. 3.

regarde tout chrétien [1] — mais du devoir de la vigilance pastorale, laquelle regarde exclusivement l'évêque du diocèse. En l'absence même de son successeur, Mgr de Saint-Valier, il laisse aux grands vicaires qui le remplacent le soin de veiller sur le troupeau et de le gouverner. Ce n'est pas à lui, non plus, quoiqu'il soit à Québec, c'est à Mgr de Saint-Valier lui-même, prisonnier en Angleterre, que M. Glandelet s'adresse pour réprimer certains désordres qui affligent l'Eglise du Canada.

II

La vigilance pastorale produit nécessairement le zèle. Comment un évêque qui veille attentivement sur son troupeau pourrait-il ne pas désirer ardemment profiter de tous les moyens pour le sauver ?

Le zèle pour le salut des âmes a été la grande vertu épiscopale du pieux serviteur de Dieu. " Quoi de plus beau, disait-il un jour, que de se dévouer, de se dépenser tout entier pour les âmes ? C'est la grâce que je demande, que j'espère, que j'aime ! " — " Fasse le Ciel, disait-il dans une autre occasion, que je me fasse tout à tous, et que je gagne des âmes à Jésus-Christ ! "

Ecrivant en France, quelques mois après son arrivée au Canada, et racontant les dangers continuels auxquels on était exposé de la part des Iroquois : " Je ne puis vous exprimer, disait-il, la paix et la consolation de mon cœur,

1 — Ecclésiastique, XVII, 12.

de me voir dans un lieu où je suis en l'attente du moment précieux de sacrifier ma vie à Notre-Seigneur, pour le salut des âmes qui ont été depuis tant d'années l'objet de son amour [1]. "

Le gouverneur, M. D'Argenson, écrivait en même temps: " Je ne puis assez estimer le zèle de M. de Pétrée. C'est un vrai homme d'oraison ; et je ne fais aucun doute qu'il ne fasse grand bien en ce pays [2]."

" Le zèle, a dit un auteur, est un feu qui ne se contient pas, et qui demande l'immensité." Celui de Mgr de Laval était trop à l'étroit en France ; il put se dilater dans les vastes contrées de l'Amérique du Nord.

Si le prélat n'eut pas l'occasion de verser son sang pour confesser la foi de Jésus-Christ, il en eut du moins le désir, et il consacra toute sa vie à procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain.

Nous l'avons vu à l'œuvre, prêchant, baptisant, annonçant partout le nom de Jésus, se dévouant à la conversion des pauvres sauvages. Il parcourut plusieurs fois, avec une ardeur infatigable, cette partie de la colonie qui s'étendait depuis le Saguenay jusqu'au lac des Deux-Montagnes.

Comme il ne pouvait atteindre par lui-même toutes les limites de son diocèse, il communiqua le feu sacré du zèle

1 — Lettre de Mgr de Laval au frère de M. D'Argenson, 20 octobre 1659. (*Archives de la Province de Québec*, 2e série, vol. 1.)
2 — Lettre de M. D'Argenson à son frère, 21 octobre 1659.

apostolique aux prêtres séculiers et aux religieux qui l'entouraient. Il en fit autant d'apôtres, qu'il envoya partout, à sa place, pour recueillir les gouttes du sang de Jésus-Christ, pour arracher à l'enfer tant de pauvres idolâtres, et sauver pour le ciel des milliers d'âmes assises à l'ombre de la mort.

Le salut des sauvages était sa grande préoccupation. Il intéressait à cette œuvre de zèle toutes les personnes pieuses avec lesquelles il était en rapport. Ecrivant un jour à M. Boudon : " Je vous supplie, disait-il, de nous donner, ainsi qu'à nos pauvres sauvages, un peu de part à votre souvenir en la présence de Dieu."

Il eut, de son temps, le bonheur de voir l'évangile annoncé et pratiqué depuis la baie d'Hudson jusqu'à la Louisiane, depuis le Labrador et l'Acadie jusqu'aux plaines reculées du Nord-Ouest.

Le prélat porta certainement à un degré étonnant le zèle pour le salut des âmes, qui suivant M. de la Colombière, " n'est que la perfection de la charité. " Rappelons-nous ses luttes vigoureuses contre la traite de l'eau-de-vie, les déchirements de son cœur à la vue des pauvres sauvages qui se perdaient par les désordres des boissons enivrantes, ses efforts incessants pour les sauver du péché, de la ruine et de l'enfer. Rappelons-nous son dévouement admirable pour l'éducation de la jeunesse.

" Il a laissé tout son bien au séminaire, dans la vue qu'il entrerait dans ses intentions, dit M. de la Colombière, et qu'il perpétuerait sa bonne volonté à élever les enfants

dans la piété, lorsque leur esprit commence à s'ouvrir, le remplir des principes de la Religion et y faire entrer le christianisme avec les éléments des sciences, les faire croître en lumière à mesure qu'ils croissent en âge et en raison. Faire cela dans un pays où la plupart des parents ne le sauraient faire, les uns faute de biens, les autres faute d'éducation, c'est, si je ne me trompe, pratiquer la charité la plus pure, la plus utile et la plus parfaite [1]."

Un illustre prélat de nos jours, appelé à monter sur le siège épiscopal de saint Martin, disait aux fidèles dont la conduite venait de lui être confiée: "Nous avons à demander pour nous-même à ce grand évêque un peu de cette flamme sacrée dont il était dévoré pour étendre le royaume de Dieu sur les âmes ; son inépuisable charité pour les souffrances des pauvres ; sa prudence et sa fermeté apostolique dans les saints combats de la Foi. Puissions-nous, ajoutait-il, le regard fixé sur ce parfait modèle, nous inspirer sans cesse de l'exemple de ses vertus, et, dans tous les actes de notre ministère sacré, ne jamais rien faire qui soit indigne de la mémoire de cet incomparable pontife [2] ! "

Mgr de Laval avait, lui aussi, une tendre dévotion pour saint Martin. Son séminaire était en union de prières avec

1 — *Eloge funèbre.*

2 — *Paroles de Mgr Guibert*, en 1866, citées par Mgr Perraud, dans son *Oraison funèbre* de l'illustre cardinal, le 17 novembre 1886. — Mgr Perraud avait pris pour texte de son discours ces paroles de l'Apôtre (2 Tim., I, 7) : " Dieu ne nous a pas donné l'esprit de crainte, mais l'esprit de courage, de dilection et de mesure ;" paroles qui nous semblent s'appliquer aussi très bien à Mgr de Laval, non moins que la devise elle-même du cardinal : *Fortiter et suaviter*, empruntée au livre de la Sagesse (ch. VIII, v. 1.).

le chapitre de la cathédrale de Tours [1]. Que de fois, sans doute, le pieux pontife s'adressa au grand apôtre des Gaules, afin d'en obtenir les grâces dont il avait besoin pour administrer l'immense diocèse confié à sa sollicitude !

Mais ne peut-on pas dire aussi, que, par la miséricorde de Dieu, il était parvenu à reproduire en lui toutes les vertus d'un véritable apôtre. En suivant les différentes phases de sa laborieuse carrière, il est facile de trouver dans le premier évêque de Québec plus d'un trait de ressemblance avec le grand saint Martin de Tours [2]. L'Eglise de Québec, comme celle de Tours, peut admirer dans son saint fondateur, "cette flamme sacrée dont il était dévoré pour étendre le royaume de Dieu sur les âmes, son inépuisable charité pour les souffrances des pauvres, sa prudence et sa fermeté apostolique dans les saints combats de la Foi."

" Après avoir étudié la vie de Mgr de Laval, dit un pieux ecclésiastique, après avoir consulté les mémoires du temps et puisé aux sources les plus pures, après avoir recueilli les témoignages les plus authentiques, tels que ceux de la Vén. Mère de l'Incarnation, du F. Houssart, qui avait si bien connu son cher maître, du P. Lalemant,

1 — " Vous trouverez dans ce paquet une copie imprimée de l'acte d'association que le chapitre de Saint-Martin de Tours nous a accordée. Je vous prie de la ratifier et faire ratifier par nos messieurs.... Nous avons dressé, de notre part, un acte d'association réciproque pour ce célèbre chapitre...." (*Lettre de M. de Brisacier à Mgr de Laval*, 19 juin 1689.

2 — L'on peut dire aussi, avec le successeur de saint Martin, Mgr Guibert.

et des diverses *Relations* rédigées dans le temps par les PP. jésuites, nous sommes demeuré plein d'admiration pour cette grande figure, et il nous reste la conviction intime et bien fondée que Mgr de Laval a été comparable aux plus grands saints que l'Eglise ait jamais placés sur ses autels, depuis les siècles apostoliques; qu'il fut un saint Charles Borromée par sa constance et la grandeur de son courage et de ses sacrifices, un saint Ligori, par son esprit de pauvreté et de dénuement, un saint Jean de la Croix, par son double esprit de prière et de mortification, un saint François-Xavier, par l'ardeur et l'étendue de son zèle, enfin, un vrai saint et un véritable apôtre, auquel nous désirons que l'autorité légitime ajoute l'auréole des saints et les honneurs de l'autel, afin de glorifier en ce grand homme le principal ornement de l'Eglise du Canada, et le fondateur de l'épiscopat catholique dans la Nouvelle-France et dans toute l'Amérique du Nord....

" Du haut du ciel, le serviteur de Dieu continue à veiller sur l'Eglise qu'il a fondée, et sur ce pays qui lui a toujours été cher, et qui fut le théâtre de ses vertus et de ses travaux apostoliques [1]."

1 — M. l'abbé Nercam, de Saint-Sulpice, dans le Procès prélimi naire de béatification de Mgr de Laval.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

—

Réputation de sainteté de Mgr de Laval, pendant sa vie. — Dons surnaturels. — Réputation de sainteté, à sa mort. — Faveurs obtenues par son intercession.

La sainteté et la vertu, fruits de la grâce, sont des dons de Dieu qui ornent l'âme du chrétien, ce temple vivant du Saint-Esprit, en font une demeure où la Majesté divine se plaît à résider, y répandent la lumière et la joie, et la préparent aux destinées glorieuses du ciel.

Mais ces dons intérieurs, quelque soin qu'on prenne de les cacher, ne peuvent rester longtemps dans une âme sans rayonner à l'extérieur par l'éclat, la perfection et la force communicative des œuvres. De là, la bonne odeur des vertus, dont parle quelque part saint Grégoire [1], et cette réputation de sainteté, à laquelle les plus humbles et les plus modestes ne peuvent longtemps échapper.

L'Eglise a toujours considéré la réputation de sainteté comme un critérium de certitude au sujet des vertus réelles et de la perfection des saints. Aussi, quand elle procède à une information canonique sur la vie de quelque pieux

---

1 — Homélie du jour de Pâques.

personnage, avant de lui attribuer l'honneur des autels, elle ne se contente pas de s'enquérir s'il a pratiqué la vertu à un degré héroïque, mais elle s'assure aussi de l'opinion des fidèles à l'égard de sa sainteté ; et plus cette opinion est générale et constante, plus aussi le critérium devient inattaquable.

Quelle a été la réputation de sainteté de Mgr de Laval ? Le nom et la mémoire du pieux fondateur de l'Eglise de Québec ont-ils toujours été, dans l'opinion commune, entourés de l'auréole de la sainteté ?

Pour plus de clarté, voyons quelle a été sa réputation de sainteté pendant sa vie, à sa mort, et depuis près de deux siècles.

Il est impossible de dire ce que fut sa réputation de sainteté pendant sa vie, sans répéter de nouveau plusieurs des témoignages invoqués dans le cours de cette histoire.

Durant son enfance et sa jeunesse, il se distingua toujours par sa grande piété et par sa dévotion envers le très saint sacrement. Ces vertus n'étaient pas seulement des dons cachés et intérieurs, mais elles rayonnaient partout au dehors, et faisaient l'admiration de ses condisciples et de ses maîtres : *Devotissimum apud omnes* [1]....

Son amour du travail, sa régularité, sa tendre piété, son attachement à la Religion et à la sainte Eglise le font distinguer entre tous. Il mérite d'entrer dans l'état ecclésiastique à l'âge de neuf ans, il reçoit la tonsure cléricale, il fait partie de la congrégation de la sainte Vierge. Il est jugé

1 — Informations canoniques.

digne plus tard de recevoir quelques bénéfices ecclésiastiques, et surtout d'être élevé au sublime honneur du sacerdoce.

Rien n'égale son humilité et sa modestie ; tous ses efforts ne tendent qu'à pratiquer la maxime de l'*Imitation : Ama nesciri et pro nihilo reputari* [1]. Et cependant l'éclat de son mérite et la bonne odeur de ses vertus ont déjà rayonné à l'extérieur. Son zèle comme archidiacre d'Evreux et ses hautes aptitudes pour le ministère sacré ont attiré sur lui tous les regards, à tel point qu'il est désigné à la Cour de Rome pour le vicariat apostolique du Tonkin et de la Cochinchine.

Mais la divine Providence l'appelle ailleurs. Pour le moment, il restera exempt du lourd fardeau de l'épiscopat. Il profite alors de cette douce liberté pour aller s'enfoncer dans la solitude de Caen. Mais plus il se cache et s'abaisse, plus son mérite grandit et apparaît à tous les regards. Quel suave parfum de vertus s'élève de cet humble ermitage de Caen ! Quelle lumière éclatante, de ce foyer embrasé de zèle ? Cette poignée de chrétiens héroiques qui sont allés se réfugier sous la houlette de M. de Bernières, c'est un détachement de la petite armée que la Providence veut opposer aux gros bataillons du jansénisme. De concert avec les fils de saint Ignace, de saint Vincent de Paul, de M. Olier et du P. Eudes, ils combattront de toutes leurs forces et enrayeront cette funeste doctrine.

1 — Liv. I, ch. II, v. 3.

Le nom de François de Laval, en particulier, est bientôt dans toutes les bouches. La prudence et la sagesse qu'il déploie dans la réforme d'un monastère de la ville de Caen, et les services qu'il rend à l'hôpital du même lieu, le signalent à l'attention de la Cour. Tout le monde loue ses vertus, ses lumières et ses hautes qualités administratives.

On recourt à lui de toutes parts pour recevoir ses avis et ses conseils. M. Boudon lui confie ses peines ; le P. Eudes le consulte au sujet de l'établissement de sa congrégation [1]. Malgré ses efforts pour demeurer caché, il semble devenu un oracle pour tous les gens de bien.

Les jésuites, surtout, ont en lui la plus grande confiance. S'agit-il d'envoyer un vicaire apostolique au Canada, c'est lui qu'ils proposent à la Cour.

On se rappelle en quels termes élogieux Louis XIV écrivait à son sujet au souverain pontife : " Ses vertus, dit-il, l'ont rendu partout recommandable.... Nous avons des témoignages de la piété insigne de ce bon prêtre.... Il serait difficile de commettre à un sujet plus digne le soin d'un si vaste pays [2]. "

Le roi ne changea jamais d'opinion sur les vertus et les mérites de Mgr de Laval. Six ans plus tard, quand on commence à s'occuper sérieusement de l'érection du siège épiscopal de Québec, il écrit encore au saint-père : " Le choix que Votre Sainteté a fait du sieur de Laval pour aller faire les fonctions épiscopales au Canada, a été suivi

1 — *Le R. P. Jean Eudes*, par le P. Le Doré, Paris, 1869.
2 — Voir t. I, p. 99.

de beaucoup d'avantages pour cette Eglise naissante.... " Et, dans toutes les lettres qu'il adresse au prélat, il ne cesse de louer ses vertus et son zèle.

Jamais un mot de blâme ni de reproche, malgré les calomnies qu'on cherche à répandre à la Cour sur le compte du pieux évêque. " La réputation de sainteté, si justement acquise au prélat, n'en fut jamais entamée, " dit Latour [1].

" La France, dit l'abbé Nercam, retentissait du bruit de ses succès, de sa sainteté et de ses vertus héroïques. Tous le proclamaient comme un saint. C'était le sentiment des nobles et des gens du peuple, du clergé et des laïques, de la Cour elle-même, où Louis XIV spécialement se plaisait en toutes rencontres à témoigner la haute idée qu'il avait des vertus du serviteur de Dieu [2]. "

" Toute la France, écrivait en 1670 le P. Ragueneau, le reconnaît comme un prélat d'une éminente vertu....On peut dire véritablement qu'il a un cœur selon le cœur de Dieu et qu'il est un modèle parfait des véritables évêques [3]. "

Et le P. Dablon, en 1676 : " Cet homme, grand par sa naissance, dit-il, l'est encore plus par ses vertus, qui ont fait tout récemment l'admiration de la France, et qui, dans son dernier voyage en Europe, lui ont justement mérité l'estime et l'approbation du Roi [4]. "

1 — Latour, p. 83.
2 — Procès préliminaire de béatification.
3 — *Vie de Catherine de Saint-Augustin.*
4 — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II, p. 57.

Le P. Jérôme Lalemant applique à Mgr de Laval cette parole des saintes Ecritures : *Amicus fidelis, protectio fortis* [1]. " Tout le monde, dit-il, est dans l'espérance que Dieu conservera au pays une si sainte et si forte protection [2]. "

" C'est un homme saint, écrit Marie de l'Incarnation, le père des pauvres et du public.... C'est un autre Thomas de Villeneuve pour la charité et pour l'humilité ; il pourrait se donner lui-même.... Pour dire en un mot ce que je conçois de son mérite, il porte les marques et le caractère d'un saint. " Et ailleurs : " Il vit saintement, et en apôtre.... Sa vie est si exemplaire, qu'il tient tout le pays en admiration [3]. "

Charlevoix, qui ne connut Mgr de Laval qu'un peu plus tard, l'appelle " le saint évêque de Pétrée. " " C'était, dit-il, un évêque digne de la primitive Eglise. Il avait une science vraiment pratique des voies les plus sublimes [4]. "

Le P. Chrétien Leclerc, récollet, qui trouve si souvent à redire des jésuites, écrit de Mgr de Laval : " Ce grand homme est aussi connu par la régularité de sa vie exemplaire, par la capacité et l'expérience de son zèle, que par sa naissance illustre.... L'on ne peut assez louer les applications de ses soins, la sollicitude pastorale, la prudence et la sagesse avec lesquelles ce digne prélat a travaillé à l'établissement de cette petite Eglise [5]. "

1 — Ecclésiastique, VI, 4.
2 — *Relations des jésuites*, 1659.
3 — *Lettres historiques et spirituelles*, passim.
4 — *Vie de la Mère de l'Incarnation.*
5 — *Etablissement de la Foi.*

M. Tronson, le deuxième supérieur de Saint-Sulpice, était persuadé que le serviteur de Dieu était rempli des lumières de l'Esprit-Saint. " Vous connaissez, écrivait-il à M. Dollier de Casson, sa piété, son désintéressement, sa prudence et ses lumières."

Enfin, M. de Brisacier, supérieur des Missions étrangères de Paris, écrivant à ses confrères de Québec, à l'occasion du retour de Mgr de Laval au Canada, en 1688 : " Vous trouverez, disait-il, notre prélat plus saint et plus mort que jamais à lui-même."

Puisqu'il s'agit ici de la réputation de sainteté du premier évêque de Québec, pendant sa vie, c'est le lieu de parler des dons surnaturels que Dieu peut avoir répandus sur sa personne vénérée.

La sainteté est elle-même un don de Dieu, comme fruit de la grâce divine. Mais elle est aussi l'œuvre de l'homme qui coopère à la grâce. Les dons surnaturels, au contraire, sont de pures faveurs extraordinaires que Dieu accorde à quelques âmes de choix pour manifester au monde le crédit dont elles jouissent auprès de lui. Tels sont les dons de prophétie ou de miracles, les visions extatiques, etc.

Mgr de Laval a-t-il été l'objet ou l'instrument de quelques dons surnaturels de Dieu ?

Ici, on le comprend, nous soulevons une question délicate. Il ne s'agit plus, en effet, de rapporter simplement le témoignage des hommes sur les vertus et la réputation de sainteté d'un serviteur de Dieu ; il s'agit de l'appréciation de certains faits, de certaines circonstances, dont le jugement suprême, en définitive, n'appartient qu'à l'Eglise.

Ce qui rend la tâche plus difficile, c'est le soin qu'eut toujours le pieux prélat de ne point parler de lui, de ne point divulguer ce qui se passait dans son âme [1], et d'éviter toute singularité ; c'est l'horreur qu'il eut toujours de la mise en scène et de tout ce qui pouvait offenser l'humilité. On le vit bien, à son lit de mort, lorsqu'on essaya de lui arracher quelques paroles qu'on aurait pu citer dans la suite pour le grandir. Afin de l'engager à parler, on lui rappela l'exemple de quelques pieux personnages : " Ils étaient des saints, se contenta-t-il de dire ; moi, je suis un pécheur."

Ce n'est pas qu'il fût insensible aux grâces que Dieu lui avait envoyées ; mais il se contentait de l'en remercier avec humilité dans le secret de son âme.

Ce n'est pas, non plus, qu'il méprisât les voies extraordinaires par où Dieu conduit quelquefois certaines personnes. On sait, au contraire, avec quel soin il dirigea la pieuse Catherine de Saint-Augustin [2] ; et c'est à sa demande spéciale que le P. Ragueneau entreprit d'écrire la vie de cette sainte religieuse.

Mais pour lui, il ne lui venait pas seulement à l'esprit qu'il pût être jugé digne de quelque don surnaturel. Il se contentait de marcher dans les voies ordinaires de la sainte humilité.

---

1 — " Il a toujours caché ses plus belles actions, par amour pour la solitude et la vie cachée et abjecte." (*Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 31.)

2 — Marie de l'Incarnation, *Lettre spirituelle*, 17 septembre 1670.

A-t-il reçu quelque faveur spéciale de Dieu? A-t-il joui de quelques visions prophétiques, de quelque extase, de quelques lumières surnaturelles pour l'établissement de son séminaire, pour l'organisation de son Eglise, pour la conversion des sauvages, pour la solution de tant de difficultés qui se pressèrent sur ses pas dans sa carrière apostolique? On serait tenté de le croire, à cause du succès prodigieux de quelques-unes de ses entreprises; mais cela est encore le secret de Dieu. Aurons-nous, quelque jour, plus de clarté sur ce sujet? L'avenir le dira.

En attendant, n'est-il pas permis de voir comme une faveur spéciale de la divine Providence dans le don merveilleux qu'il avait pour encourager ses missionnaires, pour les soutenir, pour les animer, même à distance, dans l'accomplissement de leurs devoirs? Ecoutons le P. Dablon, de la Compagnie de Jésus, cet homme si éclairé, si prudent et si sage. Il écrit quelque temps après le départ de Mgr de Laval pour l'Europe en 1671:

" Il ne nous manque pour nous animer que la présence de notre évêque.... Il est l'âme de cette Eglise. Le zèle qu'il fait paraître en toutes rencontres pour le salut de nos sauvages, attire sur nous des grâces du ciel.... Tout éloigné qu'il soit de corps, cependant, son cœur est avec nous; et nous en éprouvons les effets par la continuation des bénédictions de Dieu [1]...."

Ainsi, chose admirable, le seul souvenir et la pensée de ce bon père, éloigné de plusieurs centaines de lieues de

1 — *Relations des jésuites*, 1672.

son diocèse, suffisaient pour animer et réconforter les missionnaires du Canada. Ils se disaient : " Son cœur est avec nous ! " Et ils couraient dans la voie du devoir.

Comment ne pas rappeler ici l'histoire si touchante du P. Ménard, l'apôtre des Hurons et des Outaouais [1] ? Il était venu quelques instants à Québec, se reposer des fatigues de ses missions, et s'en allait chez les Outaouais, le cœur triste, pressentant, pour ainsi dire, le sort qui l'attendait. Il connaissait si bien ces peuples ingrats, si perfides, si souvent rebelles à la grâce !

Tout à coup, il rencontre sur le fleuve, non loin de Montréal, son évêque, qui est en visite pastorale. Il se hâte de lui communiquer ses peines, sa tristesse et ses hésitations : " Monseigneur, lui dit-il, dois-je continuer mon voyage ? — Mon Père, lui répond doucement l'évêque, toute raison humaine semble vous retenir ici ; mais Dieu, plus fort que tout, vous veut en ces quartiers-là."

Cette parole quasi prophétique est comme un éclair qui dissipe les incertitudes du P. Ménard ; elle est un baume qui guérit tous ses chagrins. Il part, le cœur débordant de joie, et vole où le devoir l'appelle.

" Oh ! que j'ai béni Dieu depuis cette entrevue, s'écrie ce bon missionnaire, et que ces paroles, sorties de la bouche d'un si saint prélat, me sont doucement revenues dans l'esprit : *Dieu me veut en ces quartiers-là !* Que j'ai souvent repassé ces paroles par mon esprit, parmi le bruit de nos torrents, et dans la solitude de nos grandes forêts [2] ! "

1 — Voir t. I, p. 274.
2 — *Relations des jésuites*, 1664.

Et le bon P. Gravier, quelle consolation n'éprouve-t-il pas, dans son voyage à Québec, en 1697, lorsqu'il a le bonheur de voir Mgr de Laval, et d'assister au cinquantième anniversaire de son sacerdoce ! Les paroles du saint vieillard réconfortent son cœur, et il repart pour ses missions illinoises avec une nouvelle énergie.

Il y avait dans les avis du prélat à ses missionnaires une onction vraiment admirable, qui ne pouvait venir que du Ciel. " Il avait puisé dans le cœur de Jésus-Christ, dit M. de la Colombière, les flammes dont le sien était embrasé [1] ; " et il communiquait à tous le feu de la charité et du zèle.

Que dire, maintenant, du talent merveilleux qu'il avait de se faire aimer des sauvages, de les attirer à lui, et de gagner leurs cœurs ? On peut remarquer ce talent dès la première fois qu'il met le pied sur la terre d'Amérique. Jamais, cependant, il n'avait encore vu de sauvages. Leurs mœurs, leur caractère, leurs usages, il n'en savait rien que par les rapports toujours insuffisants des autres. On aurait dit, cependant, que ces pauvres enfants des bois étaient pour lui de vieilles connaissances, et qu'il avait étudié à fond leurs dispositions et leurs sentiments les plus intimes. Il savait toujours faire vibrer en eux la fibre sensible.

Ah ! sans doute, la charité chrétienne possède des secrets étonnants pour opérer le bien. Celle de Mgr de Laval était immense ; elle embrassait tous les hommes, et particu-

1 — *Eloge funèbre.*

lièrement les pauvres sauvages, dans les entrailles de Notre-Seigneur. On ne peut, toutefois, expliquer la salutaire influence et le prestige que le prélat exerçait sur les sauvages, que par quelque don spécial et merveilleux qu'il avait reçu de la divine Providence. Les sauvages les plus farouches et les plus barbares se sentaient subjugués et comme fascinés par le seul charme de sa présence; ils devenaient doux comme des agneaux.

" Les Iroquois infidèles eux-mêmes, disent quelque part les *Relations*, attirés depuis peu, et ne respirant que fierté, voulurent aussi recevoir la bénédiction du prélat, comme si la présence d'un si bon pasteur eût changé ces loups cruels en de doux agneaux [1]."

On voit, dans les pieuses légendes des saints, que Dieu leur accorda quelquefois, suivant les circonstances, des faveurs spéciales pour le bien de leurs semblables. Les uns avaient reçu du Ciel le talent d'apaiser les procès [2], d'autres, celui de toucher les cœurs et de les ramener à Dieu [3], d'autres encore, celui d'exciter l'enthousiasme des multitudes pour le succès d'une grande œuvre [4].

Il nous semble que Mgr de Laval, appelé à inaugurer le règne de Dieu parmi les sauvages de la Nouvelle-France, avait reçu de la divine Providence un don spécial pour toucher les cœurs de ces barbares.

1 — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II, p. 62.
2 — Saint André Corsin.
3 — Saint Léonard de Port-Maurice.
4 — Saint Bernard.

Comment expliquer encore, autrement que par une faveur spéciale de Dieu, la facilité avec laquelle il établit au Canada et sut faire accepter de tous ses prêtres le système héroïque de la désappropriation ? Nous avons vu les avantages de ce système pour les commencements de notre Eglise. Mais il supposait dans le clergé un rare esprit d'abnégation et de renoncement. Cependant, non seulement il fut accepté avec bonne volonté, mais on s'y attacha tellement, que, lorsqu'il fut question de le briser plus tard, on ne put le faire qu'avec de grands déchirements et de profondes blessures.

Oui, on ne peut s'empêcher de l'admettre, il y avait dans la personne de Mgr de Laval, il y avait dans les nobles facultés de son esprit et de son cœur, des dons surnaturels, ajoutés à ses éminentes vertus. Il est difficile d'expliquer autrement cette parole de Marie de l'Incarnation : " Il tient tout le pays en admiration."

Cette vénérable religieuse, que Bossuet appelle " la Thérèse de la Nouvelle-France, " n'avance rien dans ses lettres, qu'après avoir tout pesé. Il faut donc supposer que ce n'est pas sans motif, sans être bien pénétrée de la vérité de ce qu'elle avance, qu'elle s'exprime, comme nous venons de le voir, sur le vicaire apostolique du Canada.

Or, pour tenir ainsi tout un pays en admiration, il faut autre chose que des talents naturels ou des vertus ordinaires, il faut même plus que des vertus pratiquées à un degré héroïque, il faut quelque chose qui frappe l'imagination des hommes ; il faut, s'il s'agit d'un évêque, que

les peuples voit évidemment en lui l'homme de Dieu, *il* faut que Dieu lui-même paraisse diriger cet homme, agir en lui et avec lui ; il faut que cet évêque paraisse revêtu de la force d'en haut, et, comme un autre Moyse, marqué au front de quelques faveurs ou dons surnaturels.

Rappelons-nous, d'ailleurs, deux faits bien remarquables, entre plusieurs autres, racontés au cours de cette histoire.

Le premier (13 février 1661) est appuyé sur le témoignage, le plus véridique possible, du *Journal des jésuites*. C'est l'extinction vraiment merveilleuse et presque instantanée d'un incendie qui menaçait de détruire toute la basse ville de Québec, au moment où Mgr de Laval arrivait au lieu du sinistre, portant en procession le très saint sacrement [1].

Le second, arrivé à trente ans de distance (octobre *1690*), s'appuie sur le témoignage non moins solide d'un contemporain, la sœur Juchereau. C'est la protection également merveilleuse et visible de la ville de Québec assiégée par les Anglais, à l'occasion d'un tableau de la sainte Famille suspendu par Mgr de Laval au clocher de la cathédrale [2].

Dans les deux cas, l'opinion fut unanime à voir l'intervention manifeste de la divine Providence en faveur de la colonie française du Canada, et à attribuer cette protection aux prières ferventes du pieux serviteur de Dieu. Si le Seigneur se plaît quelquefois à glorifier ses saints, ne

1 — Voir t. I, p. 257.
2 — Voir plus haut, p. 416.

l'avait-il pas fait d'une manière frappante en ces deux occasions ?

On vit bien, à la mort de Mgr de Laval, à quel degré il possédait le cœur de tous les fidèles du Canada. Il n'y eut dans tout le pays qu'un profond sentiment de tristesse en voyant disparaître celui que le P. Lalemant avait si bien appelé " la protection de la Nouvelle-France ; " et l'on put lui appliquer ces paroles des saintes Ecritures à l'occasion de la mort de Judas Machabée : " Tout le peuple fit un grand deuil ; on le pleura plusieurs jours, et l'on disait : Comment est-il tombé, cet homme invincible qui sauvait le peuple d'Israël [1] ? "

Laissons ici parler la sœur Juchereau : " M. François de Laval, qui depuis longtemps languissait dans les infirmités, que ses immenses travaux et son grand âge lui avaient attirées, approchait du terme que les justes regardent comme l'objet de leurs désirs.... Plein de grands sentiments, il mourut le 6 mai 1708.

" On se disposa à lui faire de pompeuses funérailles, et nous y contribuâmes. Nous demandâmes instamment qu'on nous fît voir le saint pasteur, le premier évêque du Canada, de qui nous avions été si cordialement aimées. On nous accorda cette consolation ; et, à notre exemple, toutes les communautés le demandèrent.

" Ainsi, des prêtres le portèrent sur leurs épaules, revêtu de ses habits pontificaux, dans toutes les églises de la ville, que l'on avait magnifiquement tendues de noir, et

1 — 1 Machab., IX, 20.

où il y avait des mausolées élevés, sur lesquels on posait le cercueil, pendant que l'on chantait des psaumes.

" Il était en si grande réputation de sainteté, que tout le monde voulait avoir quelque chose qui lui eût touché. Les malades s'en approchaient avec confiance, et on l'invoqua dès lors comme un saint...."

Puis elle ajoute : " Nous avons lieu de croire qu'il était parvenu à la perfection, puisqu'on remarquait et qu'on admirait en lui toutes les vertus que saint Paul demande dans un évêque [1]."

On ne pourrait désirer un témoignage plus concluant en faveur de la réputation de sainteté de Mgr de Laval au moment de sa mort.

" On ne doute pas que dans la suite, dit l'annaliste des ursulines, Notre-Seigneur ne manifeste les trésors de grâces qu'il a répandus dans l'âme de ce saint évêque, d'autant plus qu'il a caché ses plus belles actions, par amour pour la solitude et la vie cachée et abjecte [2].... "

" Il est mort en saint, comme il avait vécu en saint," dit le F. Houssart.

Et Charlevoix : " Nous avons eu la consolation, dit-il, en recueillant ses derniers soupirs, de voir terminer par une sainte mort une vie toute consacrée aux plus pénibles travaux de l'apostolat [3]."

1 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*
2 — *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 30.
3 — *Vie de la Mère de l'Incarnation*, p. 368.

" Nous espérons, dit une chronique déjà citée, qu'après une si sainte vie, il servira d'un puissant protecteur auprès de Dieu pour cette Eglise.... M. de la Colombière a fait l'oraison funèbre de ce *grand* et *saint* prélat: c'est ainsi que les grands et les petits le nomment. Vous auriez eu peine à ne pas mêler vos larmes avec celles de tout le monde, pendant son convoi, où tous, tant les curés que les peuples les plus éloignés, ont assisté. Le lieu où son corps reposait était toujours rempli de monde, et les prêtres ne pouvaient suffire à faire toucher des chapelets et autres choses de dévotion [1]."

Dieu qui avait honoré son serviteur de plusieurs faveurs surnaturelles, pendant sa vie, voulut aussi, après sa mort, le glorifier d'une manière éclatante. Nous venons de voir avec quel empressement les personnes de tout âge et de toute condition accouraient jour et nuit à la cathédrale, où il était exposé, non pas tant dans le but de prier pour lui, que pour vénérer la dépouille mortelle d'un saint, et lui faire toucher leurs objets de dévotion.

La foule était si considérable, que les enfants avaient peine à approcher : " Laissez-nous donc voir le saint," criaient-ils.

" Les malades s'approchaient avec confiance, et on l'invoquait dès lors comme un saint, " dit la sœur Juchereau.

Le F. Houssart avait eu l'heureuse idée de recueillir plusieurs petits objets qui avaient appartenu au prélat. Il

1 — *Mercure Galant*, Paris, 1708.

n'en eut pas assez pour les demandes de reliques qui lui furent faites.

Après qu'on eut procédé à l'autopsie du cadavre, il trempa des linges dans le sang du prélat, lui coupa les cheveux, enleva quelques os ou cartilages de dessus sa poitrine, conserva quelques-uns de ses habits, " et tout cela, dit-il, pour servir de très précieuses reliques."

D'après son témoignage, plus de trois mille personnes [1] sollicitèrent la faveur de posséder quelqu'une de ces reliques, afin de les porter sur elles avec respect et dévotion.

" Des capitaines même et officiers de troupe, dit-il, ont fait faire exprès des reliquaires d'argent pour y en enfermer et les porter sur eux, étant mus à cela par l'idée et l'estime générale que chacun a du grand mérite et de la haute sainteté de Monseigneur, et par les secours extraordinaires et miraculeux que plusieurs ont reçus et reçoivent journellement dans leurs infirmités par son invocation, en s'appliquant les dites reliques ou les portant sur eux [2]. "

" Il s'est opéré des merveilles après la mort de Mgr de Laval, dit une chronique du temps, selon le témoignage qu'en rendent les personnes de vertu, et celles qui ont ressenti des effets de sa sainteté [3]. "

" On l'invoque comme un saint, dit une autre chronique ; et Dieu a fait déjà, pour faire éclater son mérite, plusieurs

1 — Chiffre énorme, si l'on considère que la population de tout le Canada, à cette époque, ne dépassait pas 20,000 âmes. (*Recensement du Canada*, 1870-71, vol. V.)

2 — Lettre du F. Houssart.

3 — Voir plus haut, p. 552.

guérisons et autres choses que l'on tient pour miraculeuses [1]. "

M. Glandelet, alors doyen du chapitre de Québec, dressa des procès-verbaux de plusieurs miracles opérés au tombeau de Mgr de Laval. Il a laissé aussi bien des mémoires sur la vie du pieux prélat [2].

Il faut regretter que procès-verbaux et mémoires aient disparu. Les retrouvera-t-on jamais ? Quoi qu'il en soit, l'existence elle-même de faveurs obtenues du Ciel par l'intercession de Mgr de Laval, d'après les témoignages que nous venons de citer, ne peut être révoquée en doute.

1 — Voir plus haut, p. 548.
2 — Latour, p. 50.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

—

Réputation de sainteté de Mgr de Laval depuis deux siècles.

Il y a près de deux siècles que Mgr de Laval a rendu sa belle âme à Dieu. " Tous ceux qui l'ont connu sont morts depuis longtemps, disait naguère un orateur déjà cité; plusieurs générations se sont succédé depuis qu'il a disparu de la scène de ce monde; cette colonie a passé sous une nouvelle domination; la population s'est accrue prodigieusement; la forme de son gouvernement a été changée à plusieurs reprises; des événements de la plus haute importance ont eu lieu dans l'ancien et dans le nouveau monde. Mais au milieu de tout cela, le souvenir de ce grand et illustre évêque, qui ne cherchait pourtant qu'à s'ensevelir dans nos forêts, subsiste et semble même acquérir chaque jour un nouveau degré de force et de vivacité [1]."

Paroles doublement remarquables: d'abord, parce qu'elles constatent la persistance du souvenir de Mgr de

---

1 — Discours de M. l'abbé Taschereau, *200e anniversaire de l'arrivée de Mgr de Laval au Canada.*

Laval jusqu'à nos jours ; puis, parce qu'elles indiquent les obstacles en apparence insurmontables à travers lesquels s'est perpétuée sa réputation de sainteté.

Nous ne parlons pas ici de la France, le pays natal du premier évêque de Québec. Il la quitta, jeune encore, pour venir " s'ensevelir dans la solitude de nos forêts, " et n'eut jamais l'occasion, ni à La Flèche, ni à Caen, ni à Evreux, d'y produire de ces œuvres éclatantes qui frappent l'imagination du peuple, et immortalisent la mémoire des héros.

D'ailleurs, dans toute sa carrière, il n'eut rien de plus à cœur que de pratiquer la maxime évangélique : *Ama nesciri et pro nihilo reputari.* " Ce ne sera pas lui qui se fera des amis pour s'avancer, écrivait Marie de l'Incarnation ; il est mort à tout [1]."

Malgré cela, les travaux apostoliques qu'il accomplit au Canada eurent du retentissement jusqu'en France. Sa piété et son zèle étaient connus et appréciés à la Cour et partout où l'on portait quelque intérêt à cette colonie. Mais la réputation de ses vertus et de sa sainteté ne franchit jamais les limites d'un cercle assez restreint.

Les classes dirigeantes et l'épiscopat lui-même avaient bien d'autres préoccupations que de populariser la vie édifiante d'un pauvre évêque missionnaire, qui avait quitté sa patrie pour aller prêcher l'évangile dans les forêts du nouveau monde.

Peu à peu, sous Louis XV, on se désintéressa de plus en

1 — *Lettre historique*, 17 septembre 1660.

plus du Canada. Cette petite colonie, attaquée par les Anglais, et laissée à peu près à ses seules ressources, succomba dans la lutte. Elle fut cédée à l'Angleterre ; et il se produisit alors ce phénomène que l'on peut observer dans toute circonstance analogue : on s'appliqua, pour ainsi dire, à oublier ce que l'on n'avait pas eu le courage de défendre au prix de quelques sacrifices.

Cependant, même dans ces conditions défavorables, la mémoire de Mgr de Laval ne fut jamais oubliée complètement en France ; et lorsque son nom est mentionné quelque part, ce n'est qu'avec le plus profond respect.

La *Gallia Christiana*, parlant de lui vers 1744 : " Cet évêque, dit-elle, résidait dans son séminaire, et donnait sans cesse à ses ecclésiastiques l'exemple du travail, de la modestie, de la sobriété et de la pénitence. Il mourut à Québec le 6 mai 1708 en odeur de sainteté."

L'abbé L'Advocat écrivait dans son Dictionnaire historique, cinquante ans après la mort de Mgr de Laval : "Il se fit estimer de tout le monde par sa vertu et par son éminente piété."

" L'évêque de Québec, dit un autre auteur, donnait à tous l'exemple d'une vie laborieuse.... On croyait voir en lui un évêque des premiers temps, ramenant les payens par l'ardeur de son zèle et par l'excellence de ses vertus [1]."

Et l'abbé Jovet, chanoine de Laon, prieur de Plainchastel : " Nous ne pouvons assez louer, dit-il, les soins assidus

1 — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le 18e siècle*, 2e Edit., t. I, Introd., p. CCXLIV.

de Mgr de Laval, et la sollicitude pastorale avec laquelle ce digne prélat s'attachait à l'établissement de la petite Eglise du Canada, dont il devint le premier évêque titulaire [1]. "

Partout où le souvenir de Mgr de Laval s'est conservé en France, il y brille avec l'auréole de la sainteté. On connaît la célèbre congrégation fondée par le P. Eudes, auquel notre prélat était uni par une sainte amitié. Le nom de Mgr de Laval apparaît très souvent dans les annales des Eudistes. Un illustre membre de cette congrégation, le P. Ange Le Doré, nous écrivait, il n'y a pas longtemps: " Pour ma part, je désire vivement que sa cause soit introduite. La lecture de nos annales m'a inspiré depuis longtemps une haute idée de sa sainteté [2]."

M. Delpech, supérieur des Missions étrangères, dont Mgr de Laval fit autrefois partie, écrivant, il y a quelques années, au supérieur du séminaire de Québec, appelait notre prélat " l'une des colonnes du Séminaire et de la Société des Missions étrangères." Il demandait à Dieu, disait-il, " de daigner les rendre de fidèles imitateurs du zèle et de la vertu de ce vénérable père, et répandre, par son intercession, sur le séminaire de Québec et sur celui de Paris, l'abondance de ses bénédictions [3]."

1 — Cité par M. l'abbé Langevin, dans le Procès préliminaire de béatification de Mgr de Laval.
2 — Lettre du P. Le Doré à l'auteur, Digne, 23 août 1888.
3 — Lettre de M. Delpech à M. Thomas E. Hamel, supérieur du séminaire de Québec, 1878.

On vit bien, à l'occasion des grandes fêtes religieuses qui eurent lieu à Québec, en 1878, que le souvenir des vertus de Mgr de Laval n'était pas perdu en France. Le comte de Palys ayant demandé à l'un de ses amis le portrait de Mgr de Pontbriand, on lui avait envoyé par mégarde celui de Mgr de Laval, en y joignant une copie de la brochure sur la translation solennelle des restes du pieux prélat.— " Je suis très heureux, écrivit le comte, de l'erreur qui a été faite : elle m'a permis de mieux connaître la sainte figure de Mgr de Laval [1]."

Au Canada, la réputation de sainteté de Mgr de Laval a traversé pure et intacte les phases diverses de notre histoire.

Ici encore distinguons bien entre la tradition orale et populaire, et celle qui se perpétue parmi les classes instruites et surtout dans les communautés religieuses.

Mgr de Laval vit et meurt, au Canada, avec la réputation d'un saint. Sur une population de vingt mille âmes, disséminée dans toute l'étendue de la Nouvelle-France, plus de trois mille personnes se disputent ses reliques. La foule se presse autour de sa tombe vénérée ; et les enfants accourent en criant : " Laissez-nous donc voir le saint ! "

Dans une société ordinaire, parfaitement organisée et à l'abri de toute commotion, la mémoire du pieux prélat se serait transmise, chez le peuple, de bouche en bouche, de père en fils, de famille en famille. Les mères auraient

1 — *Abeille*, vol. XII, p. 159.

appris à leurs enfants le nom de Mgr de Laval ; et ceux-ci l'auraient légué à leur postérité comme un précieux héritage. Le clergé, surtout, aurait pu facilement entretenir autour de cette sainte mémoire le feu sacré de la reconnaissance et de la vénération populaire.

Mais cette tradition orale était-elle possible pour Mgr de Laval ? Etait-il possible que son nom volât de bouche en bouche, et que le souvenir de ses vertus se transmît d'âge en âge, sur les ailes de la renommée, au milieu d'une population si minime, disséminée sur plusieurs centaines de lieues, et se modifiant sans cesse par de nouveaux éléments venant de la France ?

Les familles du Canada étaient souvent isolées à de grandes distances les unes des autres. Il fallait songer avant tout aux besoins impérieux de l'heure présente et aux nécessités de l'avenir, se créer un établissement, et se défendre contre deux ennemis acharnés, les Anglais et les sauvages. Il n'y avait guère de place dans les préoccupations du colon canadien pour les traditions populaires.

De son côté, le clergé peu nombreux, mais formé à la vie apostolique dans le séminaire même de Mgr de Laval, s'occupait plus de retracer dans sa propre conduite que dans son enseignement la vie et les vertus du pieux fondateur de notre Eglise.

Non, aucun esprit sérieux, connaissant les conditions où se trouvait notre pays dans la première moitié du dix-huitième siècle, ne peut prétendre que le souvenir du saint évêque devrait se retrouver dans toutes les familles de nos

campagnes. A plus forte raison déclarera-t-il la chose matériellement impossible, s'il se rappelle le douloureux événement qui arriva juste un demi-siècle après la mort de Mgr de Laval, la cession du Canada à l'Angleterre, notre peuple passant avec regret sous une domination étrangère, obligé de se façonner à un nouveau régime, et de rompre avec la plupart des traditions du passé.

Il est facile de constater, cependant, qu'il ne manque pas de familles, même parmi le peuple, où la mémoire du premier évêque de Québec s'est pieusement transmise d'âge en âge jusqu'à nos jours. Mais c'est surtout dans les classes instruites que son souvenir s'est conservé. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre pays regardent Mgr de Laval comme un saint. L'auréole qui brille à son front, au lieu de s'obscurcir, s'agrandit, et devient chaque jour de plus en plus éclatante.

Lorsqu'il fut question, il y a quelques années, de demander à Rome l'introduction de la cause du saint évêque, on vit des citoyens des plus hautes sphères de notre société canadienne unir dans ce but leurs vœux à ceux du clergé, et rendre témoignage à la grande réputation de sainteté de Mgr de Laval.

Dans les communautés religieuses, jamais aucun nuage n'a passé sur cette belle et sainte mémoire.

Voyons d'abord le séminaire de Québec. Il est naturel, sans doute, que dans cette institution, élevée et entretenue par ses soins, on ait toujours conservé avec respect la mémoire d'un si grand bienfaiteur. Aussi le séminaire n'a jamais failli à ce devoir de la reconnaissance et de la piété

filiale. Il a toujours regardé les vertus de Mgr de Laval comme la plus belle portion de son héritage.

De temps immémorial, les directeurs de cette maison se sont plu à signaler à leurs élèves, par quelques fêtes intimes, les principales dates de sa vie, surtout celle de sa naissance. Ces fêtes de famille commencèrent, vers 1850, à prendre un caractère plus général : le public y fut admis ; et quelques années plus tard, en 1859, le séminaire célébra par une grande solennité musicale et littéraire le deux-centième anniversaire de l'arrivée de Mgr de Laval au Canada.

Deux discours remarquables furent prononcés à cette occasion. L'un des orateurs [1] s'attachait surtout à louer les grandes vertus de Mgr de Laval : nous avons déjà cité plusieurs passages de son discours. L'autre nous le montrait vivant encore dans ses œuvres, mais surtout dans son œuvre par excellence, le séminaire et l'université Laval.

" Deux siècles se sont écoulés, s'écriait l'orateur. Mgr de Laval est mort depuis longtemps ; mais son génie plane encore au-dessus de ces ormes et de ces frênes du jardin du séminaire, où il a passé la moitié de sa vie ; son âme circule encore au milieu de nous.

" Mais il n'y avait pas de pierre tumulaire où son nom fût inscrit. Ses successeurs ont voulu lui élever un monument digne de lui. Ce monument, c'est l'université Laval, qui éternisera son nom, et le montrera aux générations futures du Canada comme le plus grand bienfaiteur de son pays....

1 — M. l'abbé Taschereau.

"Aussi longtemps que cette université Laval sera debout, elle sera une colonne d'espérance aussi solide que le roc sur lequel elle est assise ; et cette jeunesse qui se forme chaque année à son ombre, forte d'études, de science et de patriotisme, sera le meilleur palladium de la patrie, qu'elle servira, en vénérant toujours la mémoire de Mgr de Montmorency-Laval [1]. "

La poésie, cette flamme divine, qui s'allume volontiers au contact de tout ce qui est beau, noble et grand, mais ne jette ses plus beaux feux que sur les hauts sommets, ne pouvait rester insensible en présence des vertus héroïques et de la noble carrière de Mgr de Laval. Elle couronna cette sainte mémoire par des vers immortels.

Dès 1850, M. l'abbé Verreau [2], encore élève du grand

1 — Discours du juge Tessier, *200e anniversaire de l'arrivée de Mgr de Laval au Canada*, p. 68.

2 — Nous tenons, en terminant cet ouvrage, à témoigner publiquement à M. l'abbé Verreau notre vive et sincère reconnaissance pour les immenses services qu'il a bien voulu nous rendre dans la préparation de notre *Vie de Mgr de Laval*. Non seulement l'éminent principal de l'Ecole Normale Jacques Cartier, dans son désir ardent de faire glorifier la mémoire du premier évêque de Québec, a mis généreusement à notre disposition les riches trésors de ses archives et de sa bibliothèque — la plus complète, peut-être, de tout le pays, pour ce qui regarde l'histoire du Canada, — non seulement il nous a procuré à maintes reprises le bienfait d'une cordiale hospitalité, mais il s'est mis lui-même, pour ainsi dire, à notre disposition, nous donnant, avec une bienveillance que nous ne saurions jamais oublier, le précieux secours de sa direction, de ses lumières et de ses connaissances inappréciables. Il a bien voulu, en un mot, se faire notre mentor pour la publication de notre premier ouvrage. Nous le constatons ici avec bonheur, d'abord pour satisfaire au devoir impérieux de la reconnaissance, puis parce que nous donnons par là même au public la meilleure garantie possible de l'exactitude de nos recherches et de nos appréciations, et de l'attention consciencieuse avec laquelle a été écrite cette histoire.

séminaire, célébrait la naissance de l'illustre prélat par une ode latine vraiment remarquable [1].

Neuf ans plus tard, à l'occasion du deux-centième anniversaire de l'arrivée de Mgr de Laval au Canada, Crémazie redisait aux âges futurs, dans des strophes d'une beauté merveilleuse, les vertus apostoliques de ce héros chrétien, ses nobles actions, les grands bienfaits dont il a enrichi notre pays.

Cette poésie, l'une des plus belles de son répertoire, se fait remarquer par l'harmonie et le souffle puissant qui y règne ; elle fait honneur aux lettres canadiennes. Mais on peut aussi la regarder comme le témoignage irrécusable du talent le plus pur et le plus élevé de notre pays en faveur de la sainteté du premier évêque de Québec.

Il faudrait la citer tout entière. Reproduisons, du moins, cette strophe, qui rend si bien notre pensée :

> " Et quand la mort parut au sein de sa retraite,
> Elle n'eut qu'à cueillir cette fleur toute prête,
> Pour les jardins bénis du séjour éternel.
> Et sur les bords heureux où son nom brille encore,
> Les chênes attristés, dans la forêt sonore,
> Chantèrent ses vertus aux archanges du ciel [2]. "

C'est la même pensée, c'est le même sentiment d'admiration pour les vertus et la vie héroïque de Mgr de Laval, qui inspira les nobles vers de M. l'abbé Apollinaire Gingras, lors de la translation solennelle des restes de

1 — *Abeille*, vol. XI, p. 115.
2 — Ode en l'honneur de Mgr de Laval, *200e anniversaire de l'arrivée de Mgr de Laval au Canada*, p. 69.

l'illustre évêque, en 1878. Sa poésie, si belle et si entraînante, mérita d'être couronnée par les suffrages de l'université Laval [1].

Un de nos hommes politiques les plus distingués, parlant un jour de Mgr de Laval, dans une occasion mémorable, s'écriait avec un généreux enthousiasme : " L'espèce de culte rendu aujourd'hui à cette grande figure de l'époque héroïque de notre histoire a un sens intime et mystérieux ; il évoque tout un monde de souvenirs.... Les anciens élèves du séminaire de Québec, entendent, avec la satisfaction légitime et attendrie d'un fils, proclamer les vertus, les sacrifices, l'abnégation, et par dessus tout le génie sublime et fécond de ce descendant du premier baron chrétien de la vieille France qui fut lui-même le premier évêque de la Nouvelle-France, de cet homme qui, comme l'a dit si éloquemment son premier panégyriste, chargea sur ses épaules, nouvel Atlas, le fardeau d'un monde nouveau.

" Oui, tout ce que nous voyons, tout ce que nous avons, tout ce que nous aimons, tout ce que nous défendons, tout ce que nous défendrions au péril de notre vie : tout cela est son ouvrage, tout cela est la féconde conséquence de sa grande pensée.... "

Puis il ajoutait, en tournant ses regards vers la croix qui couronne le dôme de l'Université : " Dans les ténèbres du passé brillera pour nous comme un phare céleste la croix

1 — *Abeille*, vol. XII, p. 61.

lumineuse qui porte le nom immortel, le nom mille fois béni de Laval [1] ! "

On le voit, les manifestations en l'honneur du saint prélat avaient franchi depuis longtemps le seuil de son séminaire. La réputation de sa sainteté existait, en effet, dans toutes les parties du pays ; et elle avait pour base principale les grandes vertus qu'on l'avait vu autrefois pratiquer. C'est ce que tous les témoins appelés, lors du procès préliminaire pour l'introduction de sa cause, se sont plu à affirmer, sans une note discordante.

Nous avons déjà cité les paroles de M. Nercam, de Saint-Sulpice de Montréal :

" Nous sommes demeuré, dit-il, plein d'admiration pour cette grande figure ; et il nous reste la conviction intime et bien fondée que Mgr de Laval a été comparable aux plus grands saints que l'Eglise ait jamais placés sur ses autels, depuis les siècles apostoliques.... Du haut du ciel, le serviteur de Dieu continue à veiller sur l'Eglise qu'il a fondée."

L'abbé Nercam ajoute : " M. Faillon, que ses recherches et ses écrits avaient mis à même de bien connaître Mgr de Laval, disait à M. Bayle, alors supérieur du séminaire de Montréal, que le pieux prélat, à son avis, était un homme vraiment apostolique. "

La sœur Saint-Ligori, de la congrégation de Notre-Dame, déclare qu'elle a la plus grande confiance dans l'interces-

1 — Discours de l'Hon. P. J. O. Chauveau, *200e anniversaire de la fondation du séminaire de Québec*, 30 avril 1863.

sion du serviteur de Dieu. Elle récite chaque jour une prière pour le succès de la cause de sa béatification.

" Sa mémoire, dit-elle, a toujours été en vénération dans notre communauté, et on l'a toujours regardé comme un saint.

" Un jour, j'en ai la conviction, il sera élevé sur les autels ; et ce sera un jour de joie pour les huit cents religieuses de notre institut. Ce jour, je l'appelle de toute mon âme.

" Mgr de Laval a toujours été en odeur de sainteté dans tous les rangs de la société ; et cette réputation n'a pas d'autre fondement que ses vertus héroïques.

" Pour ma part, j'ai la plus grande vénération pour lui. Demeurant à soixante lieues de Québec, je n'ai pu visiter sa tombe : je le ferais avec un grand bonheur, si l'occasion s'en présentait...."

" Les livres qui nous sont propres, dit une religieuse ursuline de Québec, nos annales manuscrites, la vie et les lettres de Marie de l'Incarnation, livres qui ont toujours fait autorité parmi nous, nous ont transmis la mémoire de Laval entourée de l'auréole de la sainteté [1]...."

" Notre communauté, écrit la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, a toujours conservé un grand respect pour ce saint prélat....

" Témoins, près d'un demi-siècle, de ses éminentes vertus, de son zèle infatigable, de sa profonde humilité, de

1 — Procès préliminaire pour l'introduction de la cause de béatification.

son esprit d'oraison, de détachement et de mortification, nos Mères avaient pour lui la vénération qu'on doit à un saint; et nos annales en fournissent de nombreux témoignages....

" Tels étaient les sentiments de nos devancières à l'égard de la sainteté de Mgr de Laval; et la tradition s'en est toujours perpétuée dans notre communauté.

" Ce serait avec un indicible bonheur que nous joindrions nos vœux à ceux de tous les catholiques du Canada, pour demander l'introduction à Rome de la cause de la béatification de ce grand serviteur de Dieu [1].... "

" Cet illustre évêque, l'apôtre de la Nouvelle-France, écrit Mgr Bourget, fut un parfait modèle de toutes les vertus épiscopales, un défenseur intrépide des droits du saint-siège, un dévoué partisan des doctrines et des prérogatives du siège apostolique, un vrai saint, qui, il faut l'espérer, recevra quelque jour les honneurs de l'autel.... La divine Providence a bien voulu le choisir dans les hauts rangs de la société de l'ancien monde, pour en faire le brillant flambeau qui a éclairé et éclaire encore le nouveau [2].... "

Dans une autre lettre, adressée à son clergé, le pieux évêque de Montréal laissait déborder de son âme généreuse ses admirables sentiments :

" Demandons, disait-il, avec la plus intime confiance

1 — Lettre au supérieur du séminaire de Québec. (*Abeille*, vol. XI, p. 114.)
2 — Lettre à M. l'abbé Edmond Langevin, 11 septembre 1874.

d'être exaucés : pour l'immortel pontife Pie IX, victoire, paix, longues années et éternelle mémoire, dans le souvenir des peuples ! pour le grand et vénéré fondateur de l'Eglise de Québec, le noble et saint évêque François de Laval de Montmorency, repos éternel dans le ciel, et honneur des autels sur la terre, par la voix du siège apostolique [1]. "

Un orateur distingué, plus de dix ans auparavant, s'écriait dans la chaire chrétienne, en parlant de Mgr de Laval : " Il a passé en faisant le bien, ce saint et immortel évêque, le plus grand bienfaiteur de son pays. Pendant sa vie, il a mis la main à toutes les grandes choses que nous voyons ; après sa mort, la mémoire de ses vertus affermit ses œuvres et en fait naître de nouvelles [2]."

Certes, voilà de glorieux témoignages en faveur de la réputation de sainteté de Mgr de Laval dans tout le pays. Il serait facile de multiplier les citations ; mais le lecteur les trouverait sans doute superflues.

Un incident providentiel vint ajouter le comble à tous ces hommages, et faire déborder les sentiments de respect et de vénération qui existaient dans tous les cœurs.

Le 19 septembre 1877, vers le soir, pendant que l'on était occupé à déblayer les caveaux [3] de la cathédrale, afin de

1 — Circulaire concernant le 200e anniversaire de l'érection du diocèse de Québec, 21 septembre 1874.

2 — Discours de M. l'abbé Ant. Racine, *200e anniversaire de la fondation du séminaire de Québec.*

3 — Ces caveaux ne ressemblaient en aucune manière à ceux qui existent dans un grand nombre d'églises. Là, chacun peut facilement aller prier sur le tombeau de ses défunts ; et le lieu de leur sépulture est indiqué par quelque pierre ou inscription sépulcrale. A la cathédrale, du moins avant les travaux faits en 1877, rien de tel ; le tom-

renouveler les poutres qui soutiennent le plancher de cette église, on découvrit un cercueil en plomb, sur lequel étaient gravées les armes des Montmorency-Laval, avec l'inscription suivante :

Hic jacet
D. D. Franciscus de Laval
Primus Quebecensis Episcopus.
Obiit die 6à Maii, anno salutis millesimo
Septingentesimo octavo
Aetatis suæ octogesimo sexto
Consecrationis quinquagesimo.
Requiescat in pace.

De bonne heure, le lendemain matin, l'archevêque de Québec, averti du fait, se transporta sur les lieux, vérifia l'inscription, prit note de la position exacte du tombeau, et s'assura d'une manière évidente qu'il était en présence des restes mortels du vénéré fondateur de son Eglise. Nous n'avons pas besoin d'imaginer quelles furent ses impressions : il nous le dit lui-même dans le beau mandement qu'il adressa quelque temps après aux fidèles de son diocèse [1].

---

beau de Mgr de Laval, comme les autres, était complètement enterré. Tout le monde savait bien qu'il reposait sous le chœur de la cathédrale : très souvent, sans doute, les élèves du sanctuaire, les prêtres, les simples fidèles, se trouvant dans cette église, offrirent au pieux prélat l'hommage intérieur de leur admiration ou de leurs prières. Mais il n'y avait rien qui indiquât l'endroit précis où était son tombeau, et personne, d'ailleurs, ne pouvait y avoir accès.

Cela explique le sentiment de surprise, ou plutôt d'admiration et de joie, que l'on éprouva lorsque, par suite des travaux d'excavation que l'on fit en 1877, on se trouva tout à coup en présence des restes mortels de Mgr de Laval.

1 — Mandement de Mgr E. A. Taschereau, 30 avril 1878.

" Nous n'oublierons jamais, s'écrie-t-il, l'émotion qui s'empara de notre âme, lorsqu'au mois de septembre dernier nous nous sommes trouvé en présence des restes mortels de Mgr de Laval, le glorieux fondateur de notre Eglise. Ah ! c'est qu'il nous était donné de contempler ce chef vénérable, où étaient venues s'abriter tant de nobles et de grandes pensées ! Dieu l'avait si bien *rempli de sagesse et d'intelligence* [1] !

" Là, près de ces ossements, nous pensions entendre palpiter ce cœur où les sentiments les plus généreux comme les plus forts s'étaient donné un si fidèle rendez-vous ! Et ce cœur semblait se ranimer et nous redire à tous les paroles du psalmiste : *Reprenez une nouvelle énergie pour la sainte cause du bien : agissez avec courage* [2].

" Oh ! qu'ils nous paraissaient beaux encore les pieds de l'apôtre du Canada, de celui qui était venu annoncer la paix sur les rives de notre patrie, porter la bonne nouvelle, *prêcher le salut et dire à une autre Sion encore barbare : Votre Dieu va régner* [3] ! Et le prophète élevait de nouveau la voix pour consoler ces ossements arides, en leur prédisant un avenir plein de gloire : *Vos os mêmes reprendront une seconde vie et refleuriront comme la plante des jardins* [4].... "

Les prêtres du séminaire furent mandés à l'instant, et, en leur présence, le vénérable archevêque retira du cercueil

1 — Exod., XXXI, 3.
2 — Ps. XXVI, 14.
3 — Isaïe, LII, 7.
4 — Ibid., LXVI, 14.

avec un soin pieux tous les ossements qui y étaient renfermés, puis les déposa dans une boîte, sur laquelle, à chacun des six côtés, il mit le scellé archiépiscopal. Cette boîte, ainsi que le cercueil de plomb, furent transportés immédiatement dans le caveau de la chapelle du séminaire, en attendant qu'on prît une décision sur la place qui leur serait donnée définitivement. On mit aussi le scellé sur toutes les ouvertures qui pouvaient conduire à ce caveau [1].

On se rappelle que Mgr de Laval avait formellement exprimé le désir d'être inhumé dans la chapelle de son séminaire, mais que sa volonté n'avait pu être mise à exécution, parce qu'au moment de sa mort cette chapelle n'était pas encore relevée des ruines de l'incendie qui l'avait détruite. Ses restes mortels avaient donc été déposés dans la cathédrale.

La Providence, en permettant aujourd'hui l'exhumation de ce cercueil, ne laissait-elle pas clairement entendre qu'il était temps d'exécuter les volontés du saint évêque ?

Cette idée vint à l'esprit de tout le monde, aux directeurs du séminaire, surtout ; et elle parut si naturelle que personne ne songea à s'y opposer.

Il fut donc décidé par l'autorité religieuse que la dépouille mortelle de Mgr de Laval reposerait définitivement dans le caveau de la chapelle du séminaire. L'archevêque de Québec en informa immédiatement ses ouailles.

" Il est une institution, disait-il, que Mgr de Laval

1 — *Abeille*, vol. XI, pp. 1 et 5.

chérissait entre toutes les autres : il l'appelait même l'âme de toute l'Eglise du Canada ; une institution à laquelle il donna trois fois la vie, puisqu'après l'avoir élevée de ses mains, il la fit surgir ensuite, à deux reprises différentes, des ruines de l'incendie ; une institution si admirablement constituée, qu'elle a traversé toute la durée de notre existence nationale, en distribuant à chaque génération lumière et vertu ; une institution qui a échappé à tous les périls et a souvent été pour notre peuple comme un point de ralliement ; une institution qui, par reconnaissance pour son fondateur, a voulu appeler de son nom un des plus beaux sanctuaires de la science sacrée et profane : cette institution, c'est le séminaire de Québec.

" Mgr de Laval lui était attaché par toutes les fibres de son cœur, par toutes les puissances de son âme. Il l'avait créée, établie sur des bases solides, unie intimement au séminaire des Missions étrangères de Paris, cette admirable école du martyre et de la prédication évangélique. C'était, disait-il, son chef d'œuvre ; oui, chef d'œuvre admirable, destiné, à son insu, à redire éternellement l'histoire de ses grandes vertus ! Est-il étonnant qu'après l'avoir tant aimé, il ait désiré de n'en être jamais séparé, même après sa mort ? Il aurait donc voulu y faire reconstruire une chapelle, où il aurait dormi son dernier sommeil, en attendant la glorieuse résurrection. Les malheurs des temps ne lui permirent pas de réaliser un projet si cher à son cœur.

" Nous avons donc pensé, Nos Très Chers Frères, satis-

faire aux désirs les plus légitimes de Mgr de Laval, en accordant à ses dignes enfants du séminaire de Québec la consolation de posséder ses restes mortels après en avoir été privés pendant cent soixante-dix ans.

" Qu'ils aillent donc reposer en paix dans leur sanctuaire béni, où la Providence semble elle-même les diriger et les placer pour toujours ! Le Prophète Royal s'adressant au Seigneur lui disait : *Quelqu'un racontera-t-il ta miséricorde dans le tombeau et ta vérité dans l'empire du trépas* [1] ? Oui, lui répondrons-nous avec confiance. Du fond de sa tombe, Mgr de Laval continuera à nous parler et à nous instruire. Il publiera et les merveilles de grâce opérées en sa personne, et les merveilles qui ont accompagné le prodigieux développement de son Eglise de Québec, aujourd'hui la mère de plus de soixante diocèses. Il parlera au cœur de cette nombreuse jeunesse, qui aimera venir prier et s'encourager auprès de ses cendres immortelles. A tous il apprendra que l'accomplissement du devoir et la pratique des fortes vertus sont le gage le plus sûr de la prospérité des empires comme du bonheur des individus. Et tous, attentifs à ses grands exemples, nous verrons s'accomplir le vœu du psalmiste : *La mémoire du juste ne saurait périr* [2] ! "

1 — Ps. LXXXVII, 12.
2 — Ibid., CXI, 7.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

—

Secondes funérailles de Mgr de Laval, au bout de deux siècles. 1878.

Dans son mandement du 30 avril 1878, l'archevêque de Québec avait réglé que la déposition des restes mortels de Mgr de Laval dans la chapelle du séminaire aurait lieu le 23 mai suivant, après un service solennel chanté à la cathédrale.

On ne songea plus qu'à préparer pour la circonstance une démonstration religieuse aussi digne que possible du fondateur de l'Eglise du Canada.

En attendant, ses ossements furent transportés à l'université, recouverts de cire blanche, assujétis avec des rubans violets, et déposés sur un coussin de soie de la même couleur. On leur destinait un magnifique cercueil en verre, qui devait être renfermé lui-même plus tard dans deux autres tombes, l'une en plomb, et l'autre en chêne.

Il fut convenu qu'il y aurait une première translation intime de ces précieuses reliques, de l'université à la chapelle du séminaire, huit jours avant la translation solennelle, afin que les fidèles eussent tout le loisir d'aller prier auprès des restes vénérés du premier évêque de ce pays.

Le 23 mai, le convoi devait quitter le séminaire, de la même manière qu'il le quitta autrefois, pour se rendre à la cathédrale, et, comme on l'avait fait aussi en 1708, passer auparavant par les églises des différentes communautés religieuses de la ville. L'idée était magnifique ; et s'il est vrai de dire que l'histoire se répète, il est rare qu'elle ait occasion de le faire d'une manière aussi frappante.

De la cathédrale, enfin, le corps devait aller reposer dans sa dernière demeure, au séminaire.

Notons que, malgré le désir manifesté par tout le monde de donner à la solennité tout l'éclat possible, on eut soin d'éviter tout ce qui aurait eu la moindre apparence d'un culte public rendu à Mgr de Laval. Les règles de l'Eglise à ce sujet sont si sages et si sévères ! Les décorations de la cathédrale et de la chapelle du séminaire, toutes splendides qu'elles étaient, ne comportaient que les couleurs blanche et violette. On défendit aux fidèles toute autre prière publique que le *De profundis* récité ou chanté. Il fut permis cependant d'y ajouter une prière pour la glorification de Mgr de Laval [1]. La grand'messe solennelle du 23 mai, à la cathédrale, fut tout simplement la messe de *Requiem* chantée à l'unisson.

Mais la piété des fidèles, comme un torrent impétueux, suit son cours. Pendant les huit jours qui précédèrent la translation solennelle, on vit accourir à la chapelle du

1 — Voici cette prière : — *Cœur Immaculé de Marie, obtenez-nous du cœur de votre divin Fils la grâce que nous vous demandons, afin de glorifier sur cette terre le grand serviteur de Dieu, Mgr de Laval.*

séminaire une foule innombrable de personnes de tout état et de toute condition, le riche avec le pauvre, le citoyen de la plus haute société à côté de l'ouvrier. Comme en 1708, on s'empressait auprès des restes vénérés de Mgr de Laval, pour y prier, et faire toucher à son cercueil des objets de piété.

" On eût dit que chacun voulait remporter chez soi comme un parfum des vertus du fondateur de notre Eglise, dit une chronique, comme un précieux talisman contre les épreuves et les douleurs de chaque jour. Que d'affligés sont venus verser ici avec confiance leurs larmes et leurs prières ! Que de malades sont venus implorer une guérison longtemps attendue ! Espérons que leurs soupirs sont montés vers le ciel. Mgr de Laval a toujours aimé le peuple canadien, et ce n'est pas au sein de la gloire qu'il nous oubliera [1]. "

Comme en 1708, plusieurs faits merveilleux furent attribués à l'intercession du saint prélat [2]. Quelques-uns ont même été constatés d'une manière juridique ; ils sont consignés dans le procès préliminaire de la cause.

Près de quatre vingts couronnes furent déposées sur la tombe du saint évêque, de la part de plusieurs diocèses étrangers, des différentes communautés religieuses, de plusieurs paroisses ou comtés, de plusieurs associations religieuses ou civiles, et d'un grand nombre des citoyens

1 — *Abeille*, vol. XI, p. 120.
2 — *Ibid.*, vol. XII, p. 39.

les plus distingués, entr'autres, le Lieutenant-Gouverneur de la Province lui-même [1].

Il était donc évident que la mémoire de Mgr de Laval vivait encore, au bout de deux siècles, dans le cœur des Canadiens. Et, dans ce mouvement spontané qui se produisait autour de sa tombe, il était impossible de ne voir qu'un simple entraînement populaire, effet de l'imagination surexcitée par les circonstances ; il y avait quelque chose de réfléchi, de raisonné, de sérieux, puisque les hommes lettrés, les citoyens les plus distingués, les hommes d'Etat eux-mêmes y coudoyaient l'artisan, l'ouvrier, l'homme du peuple. Ce mouvement était le fruit du souvenir réel, qui s'était perpétué et se réveillait tout à coup, des vertus héroïques du prélat, de la vie sainte qu'il avait menée au milieu de nous, et des œuvres bienfaisantes par lesquelles " il avait mis autrefois tout le pays en admiration."

On le vit encore d'une manière plus frappante le jour du 23 mai. Quelle imposante cérémonie ! Jamais Québec n'avait vu de fête aussi grandiose, pas même au deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec [2]. Le programme officiel, tracé d'avance, fut strictement observé. Le convoi funèbre, parti du séminaire, se rendit d'abord aux ursulines, puis chez les RR. PP. jésuites, puis chez les rédemptoristes de Saint-Patrice (au lieu des récollets qui ne sont plus à Québec), puis enfin à l'Hôtel-Dieu.

1 — L'Honorable Luc Letellier de Saint-Just.
2 — Le 1er octobre 1874.

A chacune de ces églises, comme en 1708, un libera solennel fut chanté. A l'Hôtel-Dieu, il le fut par l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, représentant de ces vastes contrées de l'Ouest, dont les indigènes furent évangélisés autrefois par les missionnaires de Mgr de Laval.

De l'Hôtel-Dieu, la procession se mit en marche pour la cathédrale.

" Rien de plus grandiose, dit une chronique. Qu'on se représente près de deux mille élèves, en costume, avec couronnes, étendards et drapeaux, plus de deux cents prêtres en habit de chœur, huit archevêques et évêques en chapes et mitres, le cercueil venant à la suite de ce brillant cortège, puis, vingt-cinq professeurs de l'université Laval, richement drapés de leur costume de soie et d'hermine, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, représentant notre gracieuse souveraine, les ministres, les juges, les sénateurs, plusieurs députés d'Ottawa et de Québec, les derniers descendants de la nation huronne, ces chrétiens fervents qui pleurèrent amèrement la perte de *l'homme de la grande affaire*, les députations des avocats, des notaires et des médecins, les officiers des différentes sociétés canadiennes et irlandaises ; sur le parcours, sur la place de la basilique, aux fenêtres, sur les ruines des casernes, partout une foule immense et recueillie ; trente mille hommes attendant avec respect le passage et la bénédiction d'un pasteur fidèle qui visite son troupeau deux siècles après sa mort ; au loin, de minute en minute, les éclats solennels du bronze des batailles, salves joyeuses qui sem-

blaient dire à Laval de ne pas craindre pour ses enfants, désormais sous la protection d'une nation puissante qui les respecte et les défend : et vous n'aurez qu'une faible idée de la grandeur du spectacle si bien fait pour réveiller les plus beaux sentiments religieux et patriotiques [1]."

Mais quel autre spectacle, plus saisissant encore, nous attend là-bas? A la porte de cette même cathédrale, où autrefois, il y a plus de deux siècles [2], entrait Mgr de Laval, et où il revient aujourd'hui, se tient le Délégué du saint-siège lui-même [3], qui attend le cortège.

En 1659, le souverain pontife [4] envoyait Mgr de Laval dans ces contrées lointaines et alors si inhospitalières, pour y établir le règne de Dieu et y planter le drapeau de la Foi. Le jeune vicaire apostolique accourt ici, à la voix du saint-père, fonde l'Eglise du Canada au prix des plus grands sacrifices, et dépense sa vie dans les exercices du zèle le plus ardent.

Aujourd'hui, c'est le même pontife immortel [5], dans la personne de son auguste représentant, qui vient visiter son évêque missionnaire sur les rives du grand fleuve. Il l'attend à la porte de la même église, qu'il vient d'élever au rang de Basilique [6]. Il le revoit glorieux et triomphant

1 — *Abeille*, vol. XI, p. 124.
2 — Le 16 juin 1659.
3 — Mgr Conroy, envoyé au Canada comme délégué apostolique pour régler certaines difficultés politico-religieuses.
4 — Alexandre VII.
5 — Léon XIII, élu le 20 février 1878.
6 — La cathédrale de Québec fut élevé au rang de Basilique mineure par S. S. le pape Pie IX, le 28 août 1874, à l'occasion du 2e centenaire de l'érection du diocèse.

après les épreuves de la lutte et les hasards du combat. Fut-il jamais plus grand tableau historique et religieux ?

L'idée vint à tout le monde que cette scène grandiose n'était que le prélude d'une autre plus éclatante encore, où le souverain pontife, après avoir pris une connaissance juridique des vertus héroïques de Mgr de Laval, glorifierait ce grand serviteur de Dieu, en l'appelant aux honneurs des autels.

Après le service funèbre, l'évêque de Sherbrooke monta en chaire, et fit le panégyrique du saint prélat. Il prit pour texte ces paroles de la sainte Ecriture : " Rendez gloire à son nom, glorifiez-le par la voix de vos lèvres, par le chant de vos cantiques et par le son de vos harpes [1]."

Il démontra que Mgr de Laval fut tout à Dieu par son esprit de détachement, tout au salut des âmes par son zèle, tout à la fondation de l'Eglise de Québec par ses saintes œuvres, et particulièrement par l'érection du séminaire, ce foyer lumineux de la nationalité canadienne. " Cette œuvre, dit-il, a reçu son glorieux couronnement par la bulle *Inter varias sollicitudines*, qui érige canoniquement l'université Laval et la reconnaît digne de tous les privilèges conférés aux universités les plus célèbres. "

Un libera solennel fut ensuite chanté ; puis, la procession s'étant formée de nouveau, on reporta les restes de Mgr de Laval dans la chapelle du séminaire. Le saint prélat repose maintenant au milieu des siens.

Quelques jours plus tard, le délégué apostolique lui-même

1 — Eccli., XXXIX, 20.

rendait à Mgr de Laval l'hommage le plus éclatant. Répondant, en présence de plusieurs évêques, à une adresse qui lui avait été présentée par le *Cercle catholique de Québec* : " Qui aurait pu, dit-il, voir d'un œil indifférent cette foule innombrable de personnes de toute condition, accompagnant d'église en église, de monastère en monastère, jusqu'à la cathédrale, les restes de ce grand évêque, qui, dans son amour, doué de prescience, avait, il y a deux siècles, pour leur avantage et pour celui de leurs enfants, commandé à ces édifices (du séminaire) de sortir de terre ? Qui aurait pu entendre, sans tressaillir, la voix éloquente du prélat (Mgr Antoine Racine), qui a fait avec tant de noblesse l'éloge de ce grand et illustre défunt ?

" Mais, je dois l'avouer, ce qui a remué le plus intimement les fibres de mon âme, ça été la pensée que j'étais là en présence d'un peuple vraiment chrétien, qui honorait les cendres du Père de sa patrie. Je sentais pleinement mon cœur battre à l'unisson avec ce cœur magnanime de la race canadienne, que j'ai appris à aimer si tendrement. En ma qualité de fils de la race celtique, j'étais fier d'être là pour m'unir à des frères de la même race, frères plus encore par la foi que par le sang, dans un même élan d'amour et de reconnaissance pour l'homme qui a fait cette nation ce qu'elle est à présent. "

Les grandes fêtes de 1878 en l'honneur de Mgr de Laval eurent de l'écho jusqu'en France. Nous avons déjà cité les paroles du comte de Palys. Mgr de Charbonnel, ancien évêque de Toronto, écrivant de Lyon à l'un de ses amis du Canada, dans l'automne de la même année :

" Je ne crois pas, dit-il, avoir jamais rien lu d'aussi magnifique, d'aussi touchant que vos *Translations des restes de Mgr de Laval.* Mon Dieu ! quel peuple de foi et de cœur vous êtes encore, en présence de notre pauvre Europe ! Et que M. Le Play a bien dit, en vous mettant au premier rang entre tous les peuples à lui connus ! Orléans vient de faire de belles choses pour son évêque défunt [1] ; Paris, dit-on, a été splendide dans la clôture de son Exposition : tout cela n'est pas à comparer à vos 15 et 23 mai 1878. Je ne crois pas que Rome même, sans le pape, ait jamais rien vu d'aussi grandiose.

" Mais que ferez-vous quand votre Apôtre sera d'abord béatifié, puis canonisé ? Vous êtes arrivés aux limites du possible. Je voudrais que notre France connût ce que Français et Irlandais catholiques, vous avez fait pour honorer les restes d'un évêque mort depuis cent soixante-dix ans, ce que vous avez su dire de son dévouement apostolique, de ses vertus, de ses travaux, de ses souffrances et de ses immenses bienfaits.... Quel bonheur pour notre grand Léon XIII, s'il eût pu entendre tout ce que le délégué du saint-siège, Mgr Conroy, lui aurait rapporté de vos incomparables démonstrations [2] !

" J'espère qu'elles serviront puissamment à ce qui vous reste à faire pour obtenir la canonisation du plus noble

1 — Mgr Dupanloup, décédé le 11 octobre 1878. " Ses obsèques furent royales, " dit M. l'abbé Lagrange, aujourd'hui évêque de Chartres, diocèse natal du premier évêque de Québec. (*Vie de Mgr Dupanloup*, t. III, p. 475.)

2 — Mgr Conroy était décédé presque subitement à Terreneuve, dans l'été de 1878, avant de pouvoir aller à Rome rendre compte au saint-père de sa mission au Canada.

des Montmorency. N'est-ce pas déjà tout miraculeux que ce qui s'est passé à Québec dans la translation de ses dépouilles ? Quel motif pour vos saintes âmes de les vénérer et d'invoquer le saint pontife qui les sanctifia pendant près d'un siècle d'une vie plus qu'humaine [1] ! "

On le voit, Mgr de Charbonnel allait de suite au but. Il avait compris la grande portée des démonstrations religieuses de 1878 en l'honneur de Mgr de Laval. Il n'hésitait pas à les qualifier de fait miraculeux, et à les regarder comme l'occasion de solliciter pour le saint prélat l'honneur des autels.

Déjà l'archevêque de Québec avait invité les fidèles de son diocèse à adresser au Ciel de ferventes prières pour que l'Eglise s'occupât bientôt de la glorification de Mgr de Laval [2]. Il avait même donné son approbation à une prière spéciale que l'on pouvait réciter à cette fin.

Peu de temps après la grande fête du 23 mai, les directeurs du séminaire et les professeurs de l'université Laval à Québec et à Montréal présentèrent aux évêques de la province ecclésiastique de Québec une humble supplique, pour demander leur appui à l'introduction de la cause de béatification de leur saint fondateur.

Les évêques répondirent à cette demande par une lettre pleine d'admiration pour Mgr de Laval, et d'espérance pour sa prochaine glorification. " Oui, disaient-ils, Dieu glorifiera un jour son serviteur fidèle et prudent. Nous en

1 — Lettre à Mgr C. F. Cazeau, 28 octobre 1878. (*Abeille*, vol. XII, p. 34.)
2 — Mandement du 30 avril 1878.

avons pour garant la confiance avec laquelle le peuple canadien, et surtout le clergé et les communautés religieuses se sont toujours adressés à lui pour obtenir par son intercession les grâces du Ciel. "

Ils faisaient ensuite un magnifique éloge de Mgr de Laval, et terminaient par ces paroles: " Nous joindrons donc nos plus ferventes prières aux vôtres pour obtenir bientôt du saint-siège que nous puissons l'invoquer publiquement; et aussitôt que l'autorité diocésaine aura fait faire le procès préliminaire, nous signerons volontiers la supplique qui sera envoyée à Rome, pour que le souverain pontife Léon XIII daigne consentir à l'introduction de la cause de béatification de l'illustre serviteur de Dieu François de Laval, et assurer ainsi aux pasteurs et aux fidèles de l'Eglise du Canada un puissant patron dans le ciel."

Le 9 octobre 1878, l'archevêque de Québec instituait une commission pour s'occuper des travaux préliminaires à l'introduction de la cause de Mgr de Laval; et, le même jour, après le chant du *Veni Creator*, il disait la messe de communauté au séminaire pour attirer les bénédictions de Dieu sur ces travaux.

Ils sont maintenant terminés, et le procès préliminaire de la cause est entre les mains du saint-siège.

Espérons que Dieu glorifiera de plus en plus son serviteur par le don des miracles, et que l'Eglise du Canada pourra un jour invoquer publiquement et honorer sur ses autels son fondateur et son premier évêque.

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER.

APPENDICE

NOTE A[1]

La *Liste chronologique des prêtres du diocèse de Québec*, attribuée à l'abbé Noiseux, donne pour la date de naissance de Mgr de Laval le 23 mars 1622. L'auteur a pris cette date dans la *Gallia Christiana*, t. VII, col. 1038. Ce tome VII est de 1744, trente-six ans seulement après la mort de Mgr de Laval; son témoignage, assurément, a beaucoup de valeur.

Nous avons cru, cependant, devoir adopter la date du 30 avril, comme plus conforme à la tradition conservée au séminaire de Québec. Cette date, du reste, est donnée par M. de Latour, dont les *Mémoires sur la vie de M. de Laval* ont été imprimés à Cologne en 1761.

Quant à l'année de naissance du premier évêque de Québec, il ne nous paraît pas douteux que c'est 1622, suivant la *Gallia Christiana*, et non pas 1623, comme le dit Latour.

En effet, dans les informations canoniques faites à Paris le 17 juillet 1657 par le nonce Piccolomini, sur François de Laval, l'abbé de Blampignon rend témoignage que M. de Laval a 35 ans [2], qu'il a vu lui-même les lettres testimoniales de sa promotion aux ordres sacrés, et qu'il est prêtre depuis dix ans. Les trois

1 — Voir t. I, p. 1.
2 — *Illum esse triginta quinque annis natum.*

autres témoins entendus s'accordent sur cette date comme sur les autres.

D'après ces témoignages, Mgr de Laval serait donc né en *1622*, et aurait été fait prêtre en 1647, à l'âge de 25 ans.

Si nous rapprochons, maintenant, la date de la naissance de Mgr de Laval, donnée par l'abbé de Blampignon, de celle de sa mort, 6 mai 1708, nous trouvons que l'illustre prélat est mort à l'âge de 86 ans ; ce qui est conforme à l'épitaphe trouvée, il y a quelques années, sur son tombeau [1], et gravée sur une lame de plomb. Le fait que cette épitaphe a été corrigée, le mot *sexto* n'étant pas de la même écriture que le reste, semble ajouter une nouvelle force à l'opinion que Mgr de Laval avait bien 86 ans lorsqu'il est mort le 6 mai 1708, et que par conséquent il était né en 1622.

D'ailleurs, Mgr de Laval, dans une lettre des derniers mois de l'année 1696, écrit qu'il est à l'âge de 75 ans [2]. En supposant qu'il ait voulu dire qu'il était dans sa 75e année, cela le ferait naître en 1622 : ce qui vient encore à l'appui de notre *opinion*.

Quant au lieu de naissance du prélat, il ne peut être question de Laval, comme l'a affirmé M. Bois [3], parce que Laval n'est pas et n'a jamais été dans le diocèse de Chartres ; et cependant Mgr de Laval, d'après tous les témoignages rendus lors des informations canoniques, est né dans le diocèse de Chartres.

Il est né à Montigny, comme nous l'apprend M. Tremblay, dans une de ses lettres (1696) ; et ce Montigny, c'est, à n'en pas douter, Montigny-sur-Avre : " Vous avez raison de penser, nous écrit le curé de Tillières-sur-Avre, que c'est à Montigny-sur-Avre que naquit le premier évêque du Canada, Mgr François de Laval [4]."

---

1 — Voir plus haut, p. 656.
2 — Voir plus haut, p. 453.
3 — *Esquisse de la vie de Mgr de Laval-Montmorency*, Québec, 1845.
4 — Lettre de M. Meugnier, curé de Tillières-sur-Avre, à l'auteur, 21 mars 1897.

C'est là d'ailleurs qu'est le château paternel de Mgr de Laval. Il existe encore, et l'on peut en admirer le dessin dans le vestibule du palais de S. E. le cardinal Taschereau. C'est la copie agrandie [1] d'une photographie que nous devons à l'extrême obligeance de M. le marquis de Pimodan, fils du général de Pimodan, le héros de Castelfidardo, allié par sa femme à l'illustre maison des Montmorency-Laval.

En nous envoyant cette photographie, M. de Pimodan voulait bien nous témoigner une grande bienveillance : " Je ne veux pas terminer cette lettre, écrivait-il, sans vous dire toute mon affectueuse admiration pour votre beau pays. Je sais quelles manifestations ont accueilli au Canada la nouvelle de la fin de mon père, mort pour l'Eglise à la bataille de Castelfidardo ; et, certes, un de mes beaux rêves serait d'aller un jour vous serrer la main... près de Québec [2].... "

Cette lettre, datée du château d'Echènay, Haute Marne, France, était accompagnée d'une autre, datée de Montigny, adressée à M. de Pimodan, et renfermant des détails très intéressants sur ce village et sur la propriété possédée autrefois par la famille de Mgr de Laval. Nous croyons faire plaisir au lecteur en la reproduisant ici.

" Montigny, 1er décembre 1889.

" Monsieur, ainsi que vous m'en faites la demande, je réponds aux questions de M. le curé de Saint-Féréol.

" La photographie représente le château actuel de Montigny, canton de Brezolles, arrondissement de Dreux, Eure et Loir.

" Tous les papiers concernant la propriété ont été détruits au

1 — Grâce à la munificence de M. l'abbé Verreau, principal de l'Ecole Normale Jacques Cartier de Montréal.

2 — Lettre du marquis de Pimodan, à l'auteur, 4 décembre 1889. — On aime à constater que la famille de Mgr de Laval, cet évêque si attaché au saint-siège, se trouve actuellement représentée par la maison de Rarécourt-La Vallée-Pimodan, qui a fourni à l'Eglise un de ses plus illustres défenseurs.

moment de la Révolution ; mais la construction est attribuée à l'architecte Mansard.

" La propriété appartient à ma belle-mère, Mme Saillard, veuve d'un conseiller à la cour de cassation, et sœur de M. Poriquet, sénateur conservateur, et conseiller général de l'Orne.

" La rivière qui traverse le parc et les prairies est la rivière d'Avre, dont la source principale est située dans la forêt de la Trappe, non loin du célèbre monastère. Par un phénomène assez curieux, les eaux se perdent en terre, à environ 15 kilomètres de nous en amont, dans des trous nommés bettoirs, et réapparaissent à 10 kilomètres de ces bettoirs, aux fontaines de Rueil et de Verneuil qui nous alimentent. Des expériences de coloration faites en 1887 ont démontré l'exactitude des faits.

" Ce sont ces fontaines de Rueil, improprement appelées sources de la Vigne, que les ingénieurs veulent nous prendre au profit de la ville de Paris, et au détriment de 40 usines et de 1200 hectares de prairies irriguées.

" Depuis quatre ans les populations résistent ; et l'on peut dire que, par suite de cette résistance, la rivière d'Avre, qui débite environ deux mètres cubes à la seconde, a obtenu une notoriété dont les riverains se seraient facilement passé, car le projet du gouvernement leur causerait une perte immense.

" Je suis heureux, monsieur, de pouvoir vous être agréable en vous communiquant ces quelques renseignements, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués. "

De Cauchy.

I. — TABL

MONTMOREN

—

I.—BOUCHARD DE MONTMO

|

II.—BOUCHARD DE MONTMO

|

III.—BOUCHARD DE MONTMO

|

IV.—HERVÉ DE MONTMOREN

|

V.—BOUCHARD DE MONTMO

|

VI.—MATHIEU DE MONTMOR

|

VII.—BOUCHARD DE MONTMO

|

VIII.—MATHIEU DE MONTMO
marié en premières no
Geneviève de Soisson

|

IX.—BOUCHARD DE MONTMO
qui continue la branche val,
Montmorency.

(a) Il vivait en 955.
(b) Surnommé *le Grand*, connét novembre 1230.
(c) Premier baron de Laval. Il v
(d) Il n'a qu'une fille unique, mari gne, il a Guy de Laval (IV).
(e) Marié à Denyse de Mortain, n
(f) Marié à Emme, sœur naturell

II. — TA — (Suite.)

(9) (a) I. on. 1239.

(10) II. Se, Dame de Loué. 1280.

(11) III. Sei is.

(12) IV. Seign N.

(13) V. Seigne

(14) VI. la Faigne.

(15) VII. Seigne r. 11 février 1494.

(16) VIII. Seig re d'Artus, Seigneur de Bussu, 'Auvillers.

(17) IX. Seigneu udry, fille de Jacques, Seigneur Eléville, de Montigny, etc.

(18) X. Seigneu

(19) XI. s, Seigneur de Saint-Etienne.

(20) XII. FRANÇOI

(a) Les chiffres entre parent de la descendance des Montmorency-Laval.
(b) " Souche de la seconde s de la Maison de Montmorency, qu'il chargea de cinq coquilles d' 247, et mourut en 1267.
(c) Il va en Terre Sainte av
(d) Il a fait la branche des S
(e) Mourut le 19 décembre 1
(f) Il naquit en 1495, se trou
(g) Né en 1524.

NOTE C[1]

Article de M. Merlet, archiviste départemental, extrait de son ouvrage sur les écrivains Chartrains.

LAVAL (François de). — " François de Laval appartenait à la famille de ce nom qui possédait la terre de Montigny-sur-Avre, près Brezolles, et qui, plus tard, connue sous le nom de Montigny, devint propriétaire de la seigneurie de Tours en Chartrain. François naquit en 1622, à Montigny-sur-Avre, du mariage de Hughes de Laval, chevalier, seigneur de Montigny, Montbaudry, Revercourt et Allaincourt, et d'illustre dame Michelle de Péricard. Il renonça à son droit d'aînesse et se destina à l'état ecclésiastique. En 1643, il est encore à Montigny ; mais son père était déjà décédé (en 1636) ; et le frère de François, Jean-Louis de Laval, avait hérité de la seigneurie de Montigny-sur-Avre, par la renonciation de son aîné.

" François de Laval était archidiacre d'Evreux, lorsqu'en 1658, il fut sacré évêque de Petra *in partibus*, et nommé vicaire apostolique au Canada. Il travailla à l'établissement de la religion catholique dans la Nouvelle-France avec beaucoup de sollicitude et de sagesse. Après un séjour de plus de quinze années en Amérique, il revint en France.

" Le 5 mai 1675, nous voyons dans les registres de l'état civil de la paroisse de Montigny-sur-Avre, François de Laval premier évêque de Québec, ville capitale de tous les pays de la Nouvelle-France, assister comme parrain au baptême de son neveu François, fils de Jean-Louis de Laval, chevalier, seigneur de Montigny. François de Laval venait en effet d'être nommé à l'évêché de Québec, nouvellement créé.

1 — Voir t. I, p. 59.

" Il partit de Montigny pour se rendre à son poste, où il arriva au commencement de septembre 1675, et où il fut reçu avec les plus grands honneurs par M. de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France. Il mourut à Québec le 6 mars 1708.

" On a de François de Laval un grand nombre de règlements et de mandements pour son Eglise naissante et pour l'établissement des missions [1]. "

NOTE D [2]

Première délibération de la Sorbonne sur la Traite de l'eau de-vie, 1er février 1662.

" On demande l'avis des messieurs de Sorbonne sur le fait suivant :

" Les Américains en quelques endroits de l'Amérique aiment fort les boissons qui enivrent, comme le vin et l'eau-de-vie, et pour l'ordinaire ils ne les achètent des Européens que pour s'enivrer, d'où il s'en suit de grands désordres et de grands crimes ; ils se battent, ils se tuent ; ils attaquent les Européens : bref, ils commettent mille et mille péchés.

" Remarque que les gouverneurs du pays ne les peuvent pas gouverner comme on gouverne les Européens ; les sauvages sont quasi par toute l'Amérique censés comme pupilles et mineurs contre lesquels on n'a pas d'action. C'est pourquoi on défend aux Français et aux autres Européens de leur vendre de ces boissons ; mais comme ils n'obéissent ni aux ordres du roi ni des gouverneurs, nonobstant qu'ils soient condamnés à de grosses

---

1 — C'est à Mgr Têtu, de l'archevêché de Québec, que nous devons la copie de cet *article de M. Merlet.*

2 — Voir t. I, p. 300 ; t. II, p. 26.

amendes, ou châtiés par le chevalet, on demande si le Prélat, pour obvier à ces désordres, ne peut pas excommunier les désobéissants et les réfractaires, en un mot ces vendeurs de boissons si dommageables.

— " Les docteurs en théologie soussignés sont d'avis que vu les désordres qui arrivent de la vente de telles boissons, faite aux Américains : l'Ordinaire ou Prélat peut défendre sous peine d'excommunication *ipso facto* aux Européens la vente de telles boissons, et traiter ceux qui seront désobéissants et réfractaires comme des excommuniés.

" Délibéré à Paris ce premier février mil six cent soixante-deux. (signé) N. Comet, M. Grandin."

Deuxième délibération de la Sorbonne sur la Traite de l'eau-de-vie 8 mars 1675.

" 1° Si l'on peut vendre, traiter et donner aux sauvages du Canada des boissons enivrantes suffisamment pour s'enivrer.

" 2° Si l'Evêque du Canada peut, et même s'il n'est pas obligé de faire un cas réservé de vendre, traiter et donner aux sauvages des boissons enivrantes suffisamment pour s'enivrer.

Pour résoudre ces deux questions.

" Depuis l'établissement de la colonie des Français en Canada, une expérience continuelle a fait connaître que les sauvages s'enivrent toutes fois et quantes qu'ils ont en leur disposition de quoi s'enivrer, et s'il se voit des Iroquois qui traitent de l'eau-de-vie des Français, et qui la conservent pour emporter dans leur pays, ce n'est que parce que l'eau-de-vie de France étant faite de vin, est beaucoup plus forte, plus violente, et enivre bien plus tôt que celle qu'ils peuvent avoir de la Nouvelle-Hollande, qui ne se

fait que de grain. Et pendant que cette eau-de-vie dure, toute la bourgade ne désenivre point, l'on y commet toutes sortes de désordres et d'abomination ; c'est une vraie image de l'enfer, et, selon que l'expérience le fait voir, les missionnaires sont dans un continuel péril d'être massacrés, pendant tout le temps qu'ils ont de quoi s'enivrer.

" Ils ont une pente et si forte inclination pour s'enivrer qu'ils ne veulent aucunement traiter de la boisson, à moins qu'il n'y en ait suffisamment de quoi s'enivrer ; et c'est pour cette raison qu'ils ne veulent point traiter de vin ni autres liqueurs, lorsqu'ils peuvent traiter de l'eau-de-vie, pour qu'elle enivre plus promptement et plus violemment : ce qui a souvent fait que les Français leur donnant à six ou sept une bouteille qui ne les aurait pas enivrés, ils abandonnent d'accord la bouteille à deux ou trois d'entre eux, afin de pouvoir s'enivrer ; et lors même qu'on leur en donne un coup seulement, ils en demandent un second, et un troisième, ou ils le conservent jusqu'à ce qu'ils en aient suffisamment pour s'enivrer.

" L'ivrognerie, dans tous les lieux où l'on traite de la boisson aux sauvages, ruine entièrement parmi eux le christianisme, et tout ce que l'on y pourrait établir de vie civile, et empêche absolument qu'on les puisse instruire des principes de la religion catholique, et qu'on les puisse former à la façon et manière de vie des Français. Les femmes et les filles boivent aussi bien que les hommes, et les parents font boire jusqu'aux petits enfants ; en sorte que, pendant qu'ils ont de quoi boire, ils vivent plutôt en bêtes qu'en hommes, et ne désenivrent point qu'ils n'aient bu tout ce qu'ils ont, et consommé ce qu'ils ont vaillant, jusqu'à se dépouiller. Il s'en trouve de si malheureux, que n'ayant plus de quoi avoir de la boisson, ils abandonnent et prostituent leurs propres filles, pour avoir de quoi boire ; d'où il s'en suit une confusion et des désordres incroyables dans leur nation et leurs familles.

" 1. Qu'ils sont toujours gueux et misérables, et n'ont la plupart du temps quoi que ce soit pour subvenir à leurs vêtements et nourriture, et à celle de leurs enfants.

" 2. Qu'après s'être énivrés, ils se massacrent les uns les autres, se mutilent les membres à coups de haches et de couteaux, rompent en morceaux et brûlent leurs cabanes, et vont souvent jusqu'à cette furie de jeter leurs enfants dans le feu, et de les traîner par terre, et enfin de les faire mourir. L'on a vu le mari tuer sa femme, et la femme tuer le mari à coups de haches et de couteaux, étant ivre. D'autres se noient ; et l'on en a trouvés qui étaient morts et crevés par la force de la boisson, ayant encore la bouteille à la main.

" 3. Ces meurtres et ces malheurs n'arrivent pas seulement de la part des sauvages, mais encore de la part des Français, dont tous les libertins, et qui n'ont aucune crainte de Dieu, après avoir traité de la boisson aux sauvages, les avoir enivrés, les pillent et enlèvent tout ce qu'ils ont, et les tuent en cet état ; et il y a peu d'années qu'il y eut, dans l'espace d'un an, plus de trente sauvages qui furent égorgés par les Français, dont il y en eut deux pendus, et un qui fut tué par un autre Français, d'un coup de hache ; et beaucoup d'autres complices de ces meurtres, qui furent commis en divers endroits, ayant pris la fuite, n'ont pas paru depuis dans le pays.

" 4. La boisson traitée aux sauvages produit encore d'autres désordres non moins déplorables que les précédents, les adultères, les incestes, et tous les crimes les plus infâmes en impureté, qui se commettent après qu'on a enivré les filles et les femmes à dessein de satisfaire sa brutalité : ce qui arrive aussi journellement dans les familles sauvages et chrétiennes. L'on peut aisément inférer de ce que dessus, que la boisson traitée ou donnée aux Sauvages, étant la source de tant de désordres et de péchés si énormes, l'on ne doit ni l'on ne peut en conscience leur en donner.

" Ce que les Anglais, quoique hérétiques, ont reconnu si pernicieux et dommageable, que, dans la Nouvelle-Angleterre, située dans le même pays, ayant les mêmes sauvages que les Français, ils ont fait des lois et des ordonnances très rigoureuses, lesquelles ils font observer fort ponctuellement, étant défendu à toutes personnes de quelque qualité et conviction qu'elles puissent être, de traiter ni donner directement ou indirectement aucune boisson enivrante, y comprenant même le cidre et la bière. Ils qualifient cette action du nom d'exécrable péché, dans leurs ordonnances, lesquelles sont si exactes, qu'elles n'exemptent de punition que ceux qui en donneront un petit coup à un sauvage qui serait tombé dans l'évanouissement, et un médecin qui en ordonnerait en forme de médecine, obligeant néanmoins en ce cas le médecin de faire voir son ordonnance au juge ou prévôt du lieu.

" Les sauvages mêmes de la Nouvelle-France ont toujours été si convaincus de leur faiblesse à l'égard de la boisson, que leurs chefs ont présenté beaucoup de fois des requêtes au gouverneur et au conseil, afin qu'il fût défendu de leur donner de la boisson, ayant une longue expérience des grands maux qu'elle produit parmi eux. Elle réduit toutes leurs familles dans une misère et pauvreté extrême, et détruit de jour en jour toute leur nation, étant la plupart tous brûlés et desséchés, d'où il leur arrive beaucoup de maladies.

" Cela a obligé souvent, en Canada, de faire des défenses et des ordonnances qui ont été observées de temps en temps ; et pendant qu'elles ont été gardées, on a vu toutes les familles sauvages accommodées, et vivre en bon ordre ; et, au contraire, toutes sortes de malheurs et de désordres leur sont arrivées, lorsqu'elles ont été négligées, et non observées, comme aussi beaucoup de divisions dans les colonies des Français.

Réponse au cas proposé.

" Une longue expérience ayant, depuis l'établissement de la colonie des Français dans le Canada, fait connaître qu'il n'y a

rien de si pernicieux dans toutes ses suites, ni qui apporte plus d'obstacles à l'avancement de la Religion, et qui cause tant de désordres parmi les sauvages, que le débit qu'on leur fait des eaux-de-vie et autres boissons enivrantes ; les docteurs soussignés, professeurs en théologie de la maison et société de Sorbonne, qui ont vu et examiné attentivement ce qui est rapporté ci-dessus, sont d'avis :

" 1° Que, dans les circonstances du cas proposé, on ne peut en conscience vendre, troquer, ni donner aux sauvages des eaux-de-vie et autres semblables boissons, en quantité suffisante pour les enivrer, ou même aucun d'entre eux.

" 2° Que Mgr l'évêque du Canada peut, afin d'empêcher un commerce si préjudiciable au salut des âmes, user de la puissance que Dieu lui a donnée, et même qu'il est obligé en conscience de se servir à cet effet des moyens les plus efficaces, et qu'il jugera les plus convenables, tels que serait par exemple de faire un cas réservé du péché que l'on commet par le malheureux débit de ces sortes de liqueurs et boissons.

" Délibéré en Sorbonne le huitième jour du mois de mars, en l'an mil six cent soixante-quinze. (signé) M. Grandin, De Periers, G. de l'Estocq, Pirot, G. Boust, Jos. Boucher. "

NOTE E[1]

Liste des Supérieurs du Séminaire de Québec depuis le commencement jusqu'à nos jours, avec la date de leur élection [2].

1665. — Henri de Bernières.
1672. — Louis Ango de Maizerets.
1673. — Henri de Bernières.

---

1 — Voir t. I, p. 382.
2 — Cette liste, jusqu'à la date de 1848, a été publiée dans l'*Abeille*, vol. I, No. 33.

1683. — Louis Ango de Maizerets.
1685. — Henri de Bernières.
1688. — Louis Ango de Maizerets.
1693. — Henri de Bernières.
1698. — Louis Ango de Maizerets [1].
1721. — Charles Glandelet.
1723. — Thomas Thiboult.
1724. — Etienne Boullard.
1726. — Jean Lyon de Saint-Féréol.
1734. — François-Elzéar Vallier [2].
1747. — André-Joseph-Mathurin Jacrau.
1748. — Augustin Lalane.
1750. — François Sorbier de Villars.
1756. — Colomban-Sébastien Pressard.
1762. — Urbain Boiret.
1768. — Henri-François Gravé de la Rive.
1774. — Jean-François Hubert [3].
1778. — Henri-François Gravé.
1781. — Thomas-Laurent Bedard.
1787. — Henri-François Gravé.
1793. — Thomas-Laurent Bedard.
1795. — Antoine-Bernardin Robert.
1798. — Henri-François Gravé [4].
1802. — Antoine-Bernardin Robert.
1805. — Jean-Baptiste Lahaille.
1809. — Antoine-Bernardin Robert.

1 — MM. de Bernières et de Maizerets ont été, à tour de rôle, supérieurs du séminaire de Québec pendant 56 ans.

2 — L'un des plus remarquables supérieurs qu'ait eus le séminaire. Il n'avait que 26½ ans lorsqu'il fut élu. " C'est le meilleur sujet que je connaisse, écrivait Mgr Dosquet. Il a un esprit supérieur, des talents extraordinaires pour les sciences, et justement celui de se faire aimer de tout le monde." Il était natif du diocèse d'Apt en Provence.

3 — Devenu plus tard évêque de Québec.

4 — M. Gravé a été, à quatre reprises, près de 20 ans supérieur du séminaire.

1815. — Jérôme Demers.
1821. — Antoine Parant.
1824. — Jérôme Demers.
1830. — Antoine Parant.
1836. — Jérôme Demers.
1842. — Antoine Parant.
1848. — Louis Gingras.
1851. — Louis-Jacques Casault [1].
1860. — Elzéar-Alexandre Taschereau.
1866. — Michel-Edouard Méthot.
1869. — Elzéar-Alexandre Taschereau [2].
1871. — Thomas-Etienne Hamel.
1880. — Michel-Edouard Méthot.
1883. — Thomas-Etienne Hamel.
1886. — Michel-Edouard Méthot.
1887. — Benjamin Pâquet.

1 — On peut remarquer qu'à partir de M. Vallier les supérieurs ne restent pas en fonctions plus de six années consécutives. Elus pour trois ans, ils peuvent être réélus pour trois autres années, mais pas plus.

La première exception à la règle fut faite, avec l'agrément de l'évêque, en faveur de M. Casault. Comme il avait contribué plus que personne à la fondation de l'université Laval, et que celle-ci, encore à ses débuts, avait plus que jamais besoin de ses services comme recteur — le supérieur du séminaire est de droit recteur de l'université, — il fut élu en 1657 pour un troisième terme.

La seconde exception eut lieu, en 1677, pour M. Hamel, à cause des affaires de la succursale de Montréal, qu'il avait commencé à régler, et qu'il s'agissait de mener à bonne fin.

2 — Consacré évêque de Québec le 19 mars 1871. Il était le deuxième supérieur du séminaire appelé à l'épiscopat.

NOTE F[1]

La Grande Ferme de Saint-Joachim et le Château Bellevue.

" Mgr de Laval fonda, en 1668, à Saint-Joachim, au pied du cap Tourmente, une espèce de ferme modèle, où les jeunes gens apprenaient à lire, à écrire, à chiffrer, et s'appliquaient aussi aux travaux de la terre et à différents métiers.

" En 1685, Mgr de Saint-Valier engagea le séminaire à donner une éducation classique à 19 jeunes gens sur 31 qu'on y élevait. Après quelques années d'essai, il fallut remettre l'établissement sur l'ancien pied.

" Les deux incendies du séminaire de Québec et la mort de Mgr de Laval obligèrent les directeurs de le fermer en 1715.

" Dès l'année 1692, les élèves du petit séminaire allaient passer leurs vacances à Saint-Joachim. Cet usage subsista jusqu'en 1759, que la Grande Ferme fut pillée et brûlée par les Anglais, au mois d'août.

" En 1718, le séminaire, aidé par Mgr Briand, construisit, sur le Petit-Cap, le château Bellevue, destiné à servir de lieu de vacances aux élèves [2]. La jolie chapelle, sous l'invocation de saint Louis de Gonzague, fut construite aux frais de Mgr Briand [3].

" Les élèves du séminaire cessèrent de passer leurs vacances à Saint-Joachim, en 1827, au grand regret de MM. les directeurs, qui ne pouvaient plus les loger convenablement au château

---

1 — Voir t. I, p. 567.

2 — Au-dessus de la grande porte du château Bellevue, donnant sur le jardin, se lit l'inscription suivante :

Eia age : nunc salta : non ità musa diù.
Alumnorum Sem. Queb. induciarum. Dom. 1779.

3 — A l'intérieur de la chapelle, se trouve cette pancarte :

" Par une résolution du 30 juillet 1781, le séminaire décida de faire graver au-dessus de la porte de la chapelle Saint-Louis de Gonzague, au Petit-Cap, une inscription indiquant que la dite chapelle avait été bâtie aux frais de M. J. Ol. Briand. Voici cette inscription, telle qu'indiquée dans le livre des délibérations du séminaire : *Ill ac R. D. Ep. J. Ol. Briand liberalitate x structum 1780.*"

Bellevue." *(200e anniversaire de la fondation du séminaire de Québec.)*

NOTE G

Liste des Evêques de Québec jusqu'à nos jours, avec la date de leur nomination [1]

1674. — François de Laval.
1688. — Jean-Baptiste de Lacroix-Chevrières de Saint-Valier.
1728. — Louis-François Duplessis de Mornay [2].
1733. — Pierre-Herman Dosquet.
1739. — François-Louis Pourroy de Lauberivière.
1741. — Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand.
1766. — Jean-Olivier Briand.
1784. — Louis-Philippe Mariaucheau D'Esglis [3].
1788. — Jean-François Hubert [4].
1797. — Pierre Denault.
1806. — Joseph-Octave Plessis.
1825. — Bernard-Claude Panet.
1833. — Joseph Signaï [5].
1850. — Pierre-Flavien Turgeon.
1867. — Charles-François Baillargeon.
1870. — Elzéar-Alexandre Taschereau [6].

---

1 — Voir leurs *Notices Biographiques*, par Mgr Têtu, *Les Evêques de Québec*, Québec, 1889.
2 — Mgr de Mornay n'est jamais venu au Canada.
3 — Le premier évêque canadien.
4 — Mgr Charles-François Bailly de Messain, évêque de Capse, fut nommé, en 1788, coadjuteur de l'évêque de Québec *cum futurâ successione;* mais il mourut avant Mgr Hubert.
5 — Le premier qui porta le titre d'archevêque. Mais l'Eglise de Québec avait été érigée en métropole sous Mgr Plessis.
6 — Elevé à la dignité de Cardinal le 7 juin 1886.

NOTE H

Liste des biens donnés au Séminaire de Québec par Mgr de Laval.

" Le douze avril 1680, Mgr de Laval donna purement et simplement tous ses biens au séminaire de Québec : 1° La terre et seigneurie de Beaupré, depuis la rivière Montmorency jusqu'à celle du Gouffre, qui se décharge dans la baie Saint-Paul ; 2° La maison, appelée le Petit Séminaire, bâtie par Mgr de Laval, près de l'église de Château-Richer ; 3° L'île Jésus ; 4° La seigneurie de la Petite-Nation, de cinq lieues de front sur cinq de profondeur, au-dessus de Montréal ; 5° Tous ses meubles, livres, ornements, arrérages de rentes qui se trouveraient en sa possession au moment de sa mort.

" En 1700, il y avait 2,462 terres en valeur dans la côte Beaupré. On y avait recueilli 14,515 minots de blé, quoiqu'il y eût famine dans le reste du Canada ; sans compter 881 minots de pois, et 3,270 minots d'avoine.

" Il y avait 1144 bêtes à cornes. " (200e *anniversaire de la fondation du séminaire de Québec.*)

NOTE I

Liste des ordinations faites par Mgr de Laval, avec leur date, et le lieu où elles ont été célébrées [1].

1660, 21 février. *Diaconat* de Henri de Bernières, dans l'église des jésuites, à Québec.

---

1 — D'après cette liste, que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé C. O. Gagnon, archiviste de l'archevêché de Québec, il y aurait 83 jours où Mgr de Laval aurait fait des ordinations, savoir, 50 avant sa démission comme évêque de Québec, et 33 après.

Il aurait donné la tonsure cléricale à 42 ecclésiastiques, les ordres mineurs à 33, le sous-diaconat à 36, le diaconat à 38, et la prêtrise à 40.

Cette liste est-elle complète ? ou plutôt, tous les actes des ordinations faites

1660, 13 mars [1].	*Prêtrise* du même, dans l'église paroissiale de Québec.
1662, 6 août.	*Sous-diaconat* de Germain Morin, dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec.
" 10 août.	*Tonsure* et *Ordres mineurs* de Louis Jolliet [2], dans la chapelle de la congrégation de la sainte Vierge, au collège des jésuites.
1665, 21 mars.	*Tonsure* et *Ordres Mineurs* du P. Julien Garnier, profès de la Société de Jésus ;
	Diaconat de Germain Morin, dans l'église paroissiale de Québec.
" 19 septembre.	*Prêtrise* du même, au même lieu.
1666, 28 mars.	*Sous-diaconat* du P. Julien Garnier, dans l'église cathédrale (*sic*) de Québec.
" 4 avril.	*Diaconat* du même, même lieu.
" 10 "	*Prêtrise* du même, même lieu.
1667, 7 août.	*Sous-diaconat* de François de Salagnac de Fénelon, même lieu.
" 24 septembre.	*Diaconat* de Claude Trouvé.
" 8 octobre.	*Tonsure* de Charles-Amador Martin, Pierre de Francheville, et Pierre-Paul Gagnon dans l'église cathédrale *(sic)* de Québec.

par Mgr de Laval ont-ils été entrés dans les registres de l'archevêché ? Il y a lieu d'en douter. La liste commence par le diaconat de M. de Bernières ; or, M. de Bernières ne vint au Canada que simple tonsuré. Où sont les actes de ses ordres mineurs et de son sous-diaconat ? La liste ne mentionne que deux ordinations faites à Montréal, le diaconat et la prêtrise de M. Rémy. Et cependant, d'après M. l'abbé Tanguay, M. François Vachon de Belmont, de Saint-Sulpice, aurait été ordonné prêtre, à Montréal, le 14 septembre 1681, évidemment par Mgr de Laval.

1 — D'après le *Journal des jésuites*, M. de Bernières aurait été ordonné prêtre le 18 mars. Voir t. I, p. 256.

2 — Le découvreur du Mississipi. Il quitta plus tard la soutane.

1668, 10 juin.	*Tonsure* de François du Moussard ; *Diaconat* de François de Salagnac de Fénelon ; *Prêtrise* de Claude Trouvé [1], même lieu.
" 11 "	*Prêtrise* de François de Salagnac de Fénelon, même lieu.
" 21 "	*Tonsure* de Louis Soumande, même lieu.
" 6 octobre.	*Ordres mineurs* de Charles-Amador Martin, Pierre de Francheville, Pierre-Paul Gagnon, Louis Soumande et François du Moussard [2], même lieu.
1670, 22 mars.	*Sous-diaconat* de Charles-Amador Martin, Pierre de Francheville, et Pierre-Paul Gagnon, dans l'église de Québec.
" 23 "	*Diaconat* de Charles-Amador Martin, même lieu.
" 13 décembre.	*Ordres mineurs* de Louis Petit [3], même lieu.
" 14 "	*Sous-diacona* du même, même lieu.
" 20 "	*Diaconat* du même, même lieu.
" 21 "	*Prêtrise* du même, même lieu.
1671, 14 mars.	*Diaconat* de Pierre de Francheville et de Pierre-Paul Gagnon ; *Prêtrise* de Charles-Amador Martin, même lieu.

1 — M. Trouvé était doyen d'ordination de M. de Fénelon ; et c'est pour cela, sans doute, que l'évêque le nomma chef de la mission de la baie de Quinté.

2 — Nous ne savons ce que devint ce François du Moussard.

3 — Où et quand M. Petit a-t-il été tonsuré ? Né en Normandie, le futur missionnaire de Port-Royal avait d'abord été capitaine au régiment de Carignan-Salières.

1675, 24 novembre.	*Sous-diaconat* du P. François Vaillant [1], profès de la Société de Jésus, dans l'église cathédrale de Québec.
" 30 "	*Diaconat* du même, même lieu.
" 1er décembre.	*Prêtrise* du même.
" 21 "	*Prêtrise* de Jean Basset, dans l'église cathédrale de Québec.
" 22 "	*Prêtrise* de Jean Gaultier de Brûlon, même lieu.
1676, 30 mai.	*Diaconat* de Pierre Rémy, dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
" 31 "	*Prêtrise* du même, même lieu.
" 19 septembre.	*Sous-diaconat* du P. Jean Morin, profès de la Société de Jésus ; *Prêtrise* de Pierre de Francheville, même lieu.
" 20 "	*Diaconat* du P. Jean Morin, même lieu.
" 21 "	*Prêtrise* du même, même lieu.
1677, 12 décembre.	*Tonsure* de Pierre Thury, Pierre Volant, Claude Volant, Jean Pinguet, Paul Vachon, Mathias Damours [2] et Jean Guyon, dans la cathédrale de Québec ; *Ordres mineurs* des mêmes, et de Guillaume Gaultier, au même lieu [3].
" 18 "	*Sous-diaconat* de Louis Soumande, Pierre Volant, Claude Volant, Jean Pinguet, Paul Vachon, Guillaume Gaultier et Pierre Thury, au même lieu.

1 — M. Tanguay l'appelle *Vaillant de Gueslis*.

2 — On ne voit pas que Mathias Damours, non plus qu'Etienne Valet, Joseph-Denis Pinguet, Pierre Leprovost, Antoine Angers, Pierre Lalande et Jean-Baptiste Tétro, mentionnés ci-après, soient allés plus loin que la tonsure.

3 — Guillaume Gaultier, ainsi que Nicolas Du Bos, mentionné plus loin, étaient probablement tonsurés, lorsqu'ils vinrent de France.

1677, 19 décembre.	*Diaconat* de Louis Soumande, Guillaume Gaultier, Pierre Thury, Pierre Volant et Claude Volant.
" 21 "	*Prêtrise* de Pierre-Paul Gagnon, Louis Soumande, Guillaume Gaultier et Pierre Thury, dans la cathédrale de Québec.
1678, 17 septembre.	*Diaconat* de Jean Pinguet et Paul Vachon ; *Prêtrise* de Pierre et Claude Volant, au même lieu.
" 6 novembre.	*Prêtrise* du P. Méliton, récollet, au même lieu.
1680, 21 décembre.	*Prêtrise* de Jean Pinguet et Paul Vachon, au même lieu.
1682, 27 septembre.	*Tonsure* de Jean-François Buisson de Saint-Côme et de Philippe Boucher [1] ; *Sous-diaconat* de Jean Guyon, au même lieu.
1683, 3 avril.	*Tonsure* de François Brouart ; *Ordres mineurs* du même, de Philippe Boucher et de Jean-François Buisson de Saint-Côme ; *Diaconat* de Jean Guyon, au même lieu.
" 21 novembre	*Sous-diaconat* de Jean-François Buisson de Saint-Côme et François Brouart [2] ; *Prêtrise* de Jean Guyon, au même lieu.
" 28 "	*Diaconat* de Jean-François Buisson de Saint-Côme, au même lieu.
" 30 "	*Prêtrise* du même, au même lieu.
1684, 20 mai.	*Tonsure* d'Etienne Valet, au même lieu.

1 — Fils de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières.
2 — Qu'est devenu ce François Brouart, sous-diacre, dont on n'entend plus parler ensuite ?

1684, 4 novembre.	*Ordres mineurs* de Nicolas Du Bos.
" 5 "	*Sous-diaconat* du même.
" 11 "	*Diaconat* du même, dans la cathédrale de Québec.
" 12 "	*Prêtrise* du même, au même lieu.

1695, 3 décembre.	*Tonsure* d'Ignace-Germain Hamel, Nicolas-Michel Boucher [1], Antoine Gaulin, Charles-Joseph Deschamps de la Bouteillerie, et Balthasar-Michel Boutteville, dans la cathédrale de Québec.
1696, 17 mars.	*Ordres mineurs* des mêmes, au même lieu.
" 7 Avril.	*Tonsure* de Jacques Leblond de la Tour, et Joseph-Denis Pinguet ; *Sous-diaconat* d'Ignace-Germain Hamel, Nicolas-Michel Boucher, Antoine Gaulin et Balthasar-Michel Boutteville, au même lieu.
" 21 "	*Diaconat* des mêmes, au même lieu.
" 6 juin.	*Prêtrise* d'Ignace-Germain Hamel et de Nicolas-Michel Boucher, au même lieu.
" 17 "	*Prêtrise* de Balthasar-Michel Boutteville, au même lieu.
1700, 18 avril.	*Diaconat* du P. François Lafrenaie, profès récollet, dans la chapelle du séminaire de Québec.
" 21 novembre.	*Diaconat* du P. Potentien, profès récollet ; *Prêtrise* de Martin Turpin, au même lieu [2].

1 — Autre fils de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières.
2 — M. Turpin, natif du diocèse de Rouen, desservit la paroisse de Saint-Michel de Bellechasse. Il ne fut que quelques mois au Canada, puis repassa en France.

1700, 3 décembre.	*Prêtrise* de Jean-Baptiste Gauthier de Varennes [1], et des PP. Potentien et Chérubin, profès récollets, au même lieu.
1701, 17 juillet.	*Diaconat* de Pierre Boullengé [2], et Philippe Rageot, au même lieu.
" 24 "	*Tonsure* de Pierre Leprovost, Antoine Chabot, Charles Plante, Charles Rageot, Antoine Angers, Pierre-Joseph-Thierry Hazeur-Delorme, Charles Hazeur des Ormeaux, Jean-Baptiste Ménage et Pierre Lalande ;
	Sous-diaconat de Pierre Picard et Thierry Hazeur ;
	Prêtrise de Philippe Rageot, au même lieu.
" 6 novembre.	*Diaconat* de Pierre Picard ;
	Prêtrise de Pierre Boullengé, au même lieu.
1702, 1er avril.	*Sous-diaconat* de Charles-Joseph Deschamps de la Bouteillerie, dans la chapelle du palais épiscopal.
" 9 "	*Diaconat* du même, au même lieu.
" 15 "	*Prêtrise* du même, au même lieu.
" 26 mai.	*Ordres mineurs* de Jacques Leblond de la Tour, au même lieu.
" 28 "	*Sous-diaconat* du même, au même lieu.
" 17 septembre.	*Ordres mineurs* d'Antoine Chabot, au même lieu.
" 22 octobre.	*Sous-diaconat* du même, au même lieu.

1 — Fils de M. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, et de Marie Boucher, fille de Pierre Boucher, l'ancien gouverneur.

2 — M. Tanguay écrit *Pierre-René Le Boulanger de Saint-Pierre*. M. Le Boulanger était natif du Cap-de-la-Madeleine. Il est inhumé à Charlesbourg, où il a été curé plus de 40 ans.

1702, 22 octobre.	*Ordres mineurs* de Charles Plante, au même lieu.
" 28 "	*Sous-diaconat* du même ; *Diaconat* d'Antoine Chabot, au même lieu.
" 29 "	*Prêtrise* du même et de Pierre Picard, au même lieu.
" 23 décembre.	*Diaconat* de Charles Plante, au même lieu.
1703, 26 mai.	*Tonsure* de Jean-Baptiste Tétro, au même lieu.
" 24 août.	*Tonsure* de Michel des Cormiers ; *Ordres-mineurs* de Pierre-Joseph-Thierry Hazeur-Delorme, Charles Rageot, Charles Hazeur des Ormeaux, et Jean-Baptiste Ménage ; *Sous-diaconat* de Michel Buisson de Saint-Côme, au même lieu.
" 22 septembre.	*Diaconat* du même ; *Sous-diaconat* de Charles Rageot [1], au même lieu.
" 21 décembre.	*Ordres-mineurs* de Philippe Dupré, au même lieu.
" 22 "	*Sous-diaconat* du même ; *Prêtrise* de Charles Plante, au même lieu.
" 30 "	*Diaconat* de Philippe Dupré, au même lieu.
1704, 1er janvier.	*Prêtrise* du même, au même lieu.

1 — On ne trouve plus ensuite le nom du sous-diacre Charles Rageot. — Ne serait-il pas le même que Charles-Jean-Baptiste Rageot-Morin, que M. Tanguay fait ordonner prêtre le 21 juillet 1700, qui devint curé du Cap-Santé, de Longueuil et des Grondines, et était frère de Philippe Rageot. Il signait, dit-il, tantôt *Charles Rageot*, tantôt *Charles Morin*. Sa mère était Madeleine Morin.

1704, 27 avril.	*Sous-diaconat* de Charles Hazeur des Ormeaux ;
	Diaconat de Thierry Hazeur ;
"	*Prêtrise* de Michel Buisson de Saint-Côme, au même lieu.
1705, 4 octobre.	*Tonsure* de Joseph-André Montenon de La Rue, Pierre de Lotbinière, Germain Lefebvre, Louis Mercier, Charles de Saint-Simon, et Jean-Baptiste Couägne, dans la chapelle du séminaire de Québec.
" 19 décembre.	*Sous-diaconat* de Pierre-Joseph-Thierry Hazeur-Delorme et Jean-Baptiste Ménage ;
	Diaconat de Charles Hazeur des Ormeaux, au même lieu [1].

1 — D'après M. Tanguay, Charles Hazeur des Ormeaux fut ordonné prêtre en 1706 ; Pierre-Joseph-Thierry Hazeur-Delorme, le 21 juillet 1706 ; Jean Ménage, le 4 juin 1707, et Michel-Claude Poulin de Courval, le 27 août 1707. — Ces ordinations n'ont pu être faites, au Canada, que par Mgr de Laval, Mgr de Saint-Valier étant prisonnier en Angleterre ; et alors les actes manqueraient dans les registres de l'archevêché. Ou bien, ce qui est plus probable, ces ordinations ont eu lieu en France. Il en a peut-être été de même pour M. Charles Rageot-Morin, mentionné ci-dessus.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

Mgr de Laval, évêque de Québec

CHAPITRE PREMIER

PAGES

Affection de Mgr de Laval pour son Eglise. — L'administration de MM. de Bernières et Dudouyt, durant l'absence du prélat. — Etat de la Nouvelle-France. — La baie d'Hudson. — Découverte du Mississipi. — Plusieurs pertes sensibles pour l'Eglise de Québec. — Lettre de Mgr de Laval au cardinal Spada 1

CHAPITRE DEUXIÈME

Premiers actes d'administration de Mgr de Laval, comme évêque de Québec. — L'union du séminaire de Québec avec le séminaire des Missions étrangères, renouvelée. — Don de M. de Queylus à l'Hôtel-Dieu de Québec. — Erection de l'officialité. 21

CHAPITRE TROISIÈME

Visite pastorale de 1676. — Lettre à la Propagande. — Lettre au général de la Compagnie de Jésus. — Pouvoirs aux Récollets. — Ordonnances au sujet du baptême 35

CHAPITRE QUATRIÈME

PAGES

Missions sédentaires des sauvages. — La Prairie de la Madeleine. 47

CHAPITRE CINQUIÈME

Missions sédentaires des sauvages (suite). — Sillery. — Notre-Dame-de-Foye. — Mission de la Montagne, à Montréal. — Projet de mission à la baie Saint-Paul..... 65

CHAPITRE SIXIÈME

Mgr de Laval et les Récollets. — Comment ces religieux revinrent au Canada. — Un mot de leur ancienne mission. — Obstacles qu'ils opposent à l'évêque pour le règlement de la question des cures et de la traite de l'eau-de-vie..... 79

CHAPITRE SEPTIÈME

Mgr de Laval et les Récollets (suite). — Difficultés au sujet du couvent de la haute ville, et des sermons du P. Adrian. — Les Récollets à Montréal. — Récollets et Canadiens..... 95

CHAPITRE HUITIÈME

Mgr de Laval et Montréal. — La Congrégation de Notre-Dame. — Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph..... 111

CHAPITRE NEUVIÈME

Mgr de Laval et Montréal (suite). — Les MM. de Saint-Sulpice. — Union de la paroisse au séminaire de Montréal. — Union de Bon Secours à la paroisse. — Visites de l'évêque à Montréal..... 133

CHAPITRE DIXIÈME

Rôle politique de Mgr de Laval (suite). — L'Edit de 1675. — Mgr de Laval et Frontenac. — Travaux du Conseil. — La traite de l'eau-de-vie. 1675-1677..... 155

CHAPITRE ONZIÈME

PAGES

M. Dudouyt à Paris. — Première entrevue avec Colbert, au palais Royal. — Les accusations de Frontenac, et le clergé du Canada. 1677 177

CHAPITRE DOUZIÈME

M. Dudouyt à Paris (suite). — Seconde entrevue avec Colbert, à Sceaux. — Influence néfaste de Talon dans la question de la traite de l'eau-de-vie. — Conseils pratiques de conciliation donnés à Mgr de Laval par M. Dudouyt. 1677-1678..... 191

CHAPITRE TREIZIÈME

Troisième voyage de Mgr de Laval en France. — Les ordonnances royales de 1679 au sujet des dîmes et de la traite de l'eau-de-vie. — L'emplacement de l'église de la basse ville. 1678-1680. 207

CHAPITRE QUATORZIÈME

Mgr de Laval donne tous ses biens au séminaire. — L'évêque de Québec et ses collaborateurs. — M. Jean Dudouyt..... 221

CHAPITRE QUINZIÈME

Mgr de Laval et ses collaborateurs (suite). — M. Glandelet. — M. de Maizerets. — M. de Bernières. — M. Tremblay..... 233

CHAPITRE SEIZIÈME

La grande année pastorale de 1681. — Etat de l'Eglise du Canada. — 1681..... 249

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Deuxième lettre au cardinal Spada. — Mgr de Laval et le saint-siège. — La Déclaration de 1682. 1681-1682..... 267

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

PAGES

Mgr de Laval et les autorités civiles de la colonie. — Son patriotisme, à l'occasion de la guerre contre les Iroquois. — Feu de la basse ville de Québec. 1682-1684 287

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Mgr de Laval et l'Acadie. — Les Abénakis ; les Crucientaux. — M. Petit, à Port-Royal ; M. Thury, à Miramichi. — Mgr de Laval et les Huguenots 301

CHAPITRE VINGTIÈME

L'œuvre pastorale de Mgr de Laval. — Ses derniers mandements. 317

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

Erection du chapitre de Québec. — Son installation. — La cure de Québec, érigée de nouveau, et unie au séminaire. — Paroles de Mgr Briand. 1684 327

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

Quatrième voyage de Mgr de Laval en France. — Il va porter sa démission au roi. — Sa démission est acceptée. — M. de Saint-Valier nommé par le roi pour lui succéder, vient au Canada comme grand vicaire de Mgr de Laval. 1684-1685 .. 341

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

Premières impressions de M. de Saint-Valier, à Québec. — Dispositions des esprits à son égard. — Beaux sentiments de confiance en Dieu de Mgr de Laval. — Conseils à M. de Saint-Valier. — Mémoire adressé de Paris au séminaire de Québec. 1684-1685 351

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

PAGES

Mgr de Laval désiré au Canada. — Premières difficultés, à Paris, avec M. de Saint-Valier. — Opposition au retour de l'ancien évêque au Canada. — Son admirable résignation à la volonté de Dieu. — Sages recommandations de MM. de Brisacier et Dudouyt au séminaire de Québec. 1687..... 365

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

Bonnes nouvelles du Canada, à Paris. — Mgr de Saint-Valier, évêque de Québec. — Retour de Mgr de Laval au Canada. — Arrivée à Québec de son successeur. 1687-1688..... 381

QUATRIÈME PARTIE

Mgr de Laval, depuis sa démission jusqu'à sa mort

CHAPITRE PREMIER

Coup d'œil sur l'Eglise du Canada, au moment où Mgr de Laval en abandonne l'administration à son successeur. — L'ancien et le nouvel évêque demeurent ensemble au séminaire durant plusieurs mois. — Mgr de Saint-Valier, résolu de réformer le système de cures établi par son prédécesseur. — Règlements du duc de Beauvilliers. — Vertu de Mgr de Laval. 1688-1689. 391

CHAPITRE DEUXIÈME

Une diversion : le siège de Québec par les Anglais. — La ville délivrée d'une manière providentielle : lettres de Mgr de Laval à ce sujet. — Les difficultés entre Mgr de Saint-Valier et le séminaire continuent. — L'évêque passe en France. 1690-1691 411

CHAPITRE TROISIÈME

PAGES

Mgr de Laval, à Saint-Joachim. — Le Règlement de 1692. — Douce influence de l'ancien évêque pour le faire accepter par le séminaire avec résignation. 1691-1692..... 427

CHAPITRE QUATRIÈME

Nouvelles difficultés entre le séminaire et l'évêque. — Mgr de Saint-Valier reçoit l'ordre de passer en France. — On cherche inutilement à lui faire résigner son siège : opinion de Mgr de Laval. — Il est retenu en France. 1692-1696..... 439

CHAPITRE CINQUIÈME

Mgr de Saint-Valier implore l'intervention de Mgr de Laval pour obtenir de retourner au Canada. — Lettre de l'ancien évêque à son successeur. — Retour de Mgr de Saint-Valier dans son Eglise. 1696-1697..... 451

CHAPITRE SIXIÈME

Mgr de Laval donne son concours à Mgr de Saint-Valier pour l'établissement de la mission du Mississipi. — Il s'entremet pour préparer les jésuites à cet événement. — Approbation du livre du P. Le Tellier. — Saint François de Sales, second patron du séminaire. 1698..... 463

CHAPITRE SEPTIÈME

Mgr de Laval, ange de la paix dans l'Eglise de la Nouvelle-France. — Sa bonté pour les jésuites. — Heureux résultats de la mission du Mississipi. — Mort de Frontenac..... 481

CHAPITRE HUITIÈME

Mgr de Laval et les diverses fondations de Mgr de Saint-Valier : l'hôpital des frères Charron, à Montréal ; le monastère des ursulines, aux Trois-Rivières ; l'Hôpital-Général de Québec. 1698-1700..... 495

CHAPITRE NEUVIÈME

PAGES

Longue absence de Mgr de Saint-Valier. — L'ancien évêque conservé par la divine Providence pour être le soutien de l'Eglise du Canada. — Mgr de Saint-Valier et le séminaire de Québec. 1700 505

CHAPITRE DIXIÈME

Grandes épreuves de Mgr de Laval, sur la fin de sa carrière : le séminaire de Québec incendié deux fois. 1701. — 1705..... 513

CHAPITRE ONZIÈME

Dernières années de Mgr de Laval. — Sa maladie. — Sa sainte mort. 1706-1708 533

CHAPITRE DOUZIÈME

Funérailles de Mgr de Laval. — Oraisons funèbres. — Opinion de la presse, en France. — Différents portraits de Mgr de Laval. 543

CHAPITRE TREIZIÈME

Portrait de Mgr de Laval : l'homme. — Les qualités naturelles de son esprit et de son cœur 557

CHAPITRE QUATORZIÈME

Portrait de Mgr de Laval : le chrétien. — Vertus théologales du premier évêque de Québec ; sa foi, son espérance, sa charité pour Dieu et le prochain 571

CHAPITRE QUINZIÈME

Portrait de Mgr de Laval : le chrétien — Vertus cardinales du premier évêque de Québec ; sa prudence, sa justice, sa force et son esprit de mortification 597

CHAPITRE SEIZIÈME

PAGES

Portrait de Mgr de Laval : l'évêque. — Vertus épiscopales de Mgr de Laval ; sa vigilance et son zèle apostolique..... 609

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Réputation de sainteté de Mgr de Laval, pendant sa vie. — Dons surnaturels. — Réputation de sainteté, à sa mort. — Faveurs obtenues par son intercession..... 621

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

Réputation de sainteté de Mgr de Laval depuis deux siècles..... 641

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

Secondes funérailles de Mgr de Laval, au bout de deux siècles. 1878..... 661
Appendice..... 673

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

JAN 9 - 1950